

Analyse de la chaîne de valeur du coton au Cameroun

**Michel Fok
Matthias Meier
Gian Nicolay
Oumarou Balarabe
Romain Calaque**

Octobre 2019



Value Chain Analysis for Development est un outil financé par la Commission Européenne / DEVCO et mis en œuvre en partenariat avec Agrinatura. Il utilise un cadre méthodologique systématique pour analyser les chaînes de valeur liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie. Plus d'information: <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d>

Agrinatura (<http://agrinatura-eu.eu>) est constituée des universités et centres de recherche européens investis dans la recherche agricole et la formation pour le développement.

Les informations et connaissances produites par les études de chaînes de valeur ont vocation à aider les Délégations de l'Union Européenne et leurs partenaires à développer le dialogue politique, investir dans les chaînes de valeur et connaître les changements liés à leurs actions.

L'équipe

Michel FOK | Expert économiste et team leader, CIRAD

Matthias MEIER | Expert environnement, Bern University of Applied Sciences

Gian NICOLAY | Expert social, FIBL

Oumarou BALARABE | Expert national

Romain CALAQUE | Expert biodiversité

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu est la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union Européenne.

L'étude a été réalisée au sein d'un projet financé par l'Union Européenne (VCA4D CTR 2016/375-804).

Citation du rapport : FOK, M., MEIER, M., NICOLAY, G., BALARABE, O., CALAQUE, R. 2019. Analyse de la chaîne de coton au Cameroun. Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804), 150 p + annexes.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	3
ACRONYMES	17
REMERCIEMENTS	20
AVERTISSEMENT	21
RÉSUMÉ D'AIDE À LA DÉCISION	22
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	24
ANALYSE FONCTIONNELLE.....	24
ANALYSE ÉCONOMIQUE.....	26
ANALYSE SOCIALE	28
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	30
1. INTRODUCTION	33
1.1 GEOGRAPHIE ET DEMOGRAPHIE.....	33
1.2 CONTEXTE D'INSECURITE ET DE CONFLITS CROISSANTS ET MULTIFORMES	34
1.3 CHAINE DE VALEUR AVEC FORTE INTEGRATION ET COORDINATION.....	34
1.4 MODE DE PRODUCTION PEU SINGULIER AVEC UNE PERFORMANCE REMARQUEE	35
1.4.1 <i>Un mode de production classique en Afrique</i>	35
1.4.2 <i>Absence de gestion de la végétation</i>	36
1.4.3 <i>Des techniques sources possibles d'inspiration</i>	36
1.4.4 <i>Niveau élevé de rendement mais insuffisamment expliqué</i>	37
1.5 CV SOUS CRISE ET RELANCE.....	38
1.5.1 <i>Production irrégulière</i>	38
1.5.2 <i>Production record source de grave crise financière</i>	38
1.5.3 <i>Une CV engagée dans un plan de relance</i>	38
2. ANALYSE FONCTIONNELLE	40
2.1 LES ACTEURS DE LA CHAINE DE VALEUR	40
2.1.1 <i>Sodecoton</i>	40
Une entité d'économie mixte à forte intégration verticale.....	40
Organisation et actions	40
Les missions de service public.....	41
2.1.2 <i>CNPC-C</i>	43
Présentation générale	43

Objectifs et modalités d'intervention.....	43
Personnel propre dans une intervention en partenariat étroit	44
2.1.3 <i>Les Groupements de producteurs (GP)</i>.....	44
Fonctionnement sous coopération tripartite.....	44
Fonctionnement au sein des groupements	45
Personnel et emplois associés	45
Gestion d'une grande masse de données.....	46
Gestion financière, compte et bancarisation.....	46
2.1.4 <i>Les producteurs</i>	47
Producteurs et éligibilité au crédit intrants	47
Différenciation des producteurs	48
Performance des producteurs selon la taille de la sole cotonnière	49
Une typologie des producteurs à affiner	50
Rôle des femmes dans la production	50
2.1.5 <i>Recherche cotonnière</i>	51
2.1.6 <i>Acteurs de la transformation textile industrielle</i>.....	53
CICAM	53
COFIL.....	55
2.1.7 <i>Acteurs de la transformation textile artisanale</i>	55
Transformation dans le bassin cotonnier	55
Confection de boubous d'apparat.....	56
2.1.8 <i>Systèmes d'acteurs et de fonctions pris en compte</i>	57
2.2 PRODUCTION, ACQUISITION ET DISTRIBUTION DES INTRANTS ET EQUIPEMENTS	60
2.2.1 <i>Production et distribution de semences</i>.....	60
Production de semences en partenariat avec la recherche	60
Dispositif de production de semences certifiées en milieu villageois	60
Types de semences produites et leur distribution	60
2.2.2 <i>Acquisition et distribution des intrants chimiques et du matériel agricole</i>.....	61
Processus d'acquisition par importation des intrants chimiques	61
Acquisition locale de matériel agricole.....	62
Processus de mise en place dans les villages	62
Processus de distribution à crédit	62
Effets mal contrôlés du processus de crédit sélectif	63
Processus de financement ou Fonds intrants	63

Prix de revient et de cession des intrants et matériels	64
Intrants et matériels, peu subventionnés voire taxés.....	66
Remboursement des crédits.....	66
2.3 COMMERCIALISATION DU COTON-GRAINE	67
2.3.1 <i>Production de la campagne 2017-18</i>	67
2.3.2 <i>Commercialisation au prix administré et relié au marché mondial</i>	68
Prix administré et annoncé avant semis.....	68
Mécanisme de gestion du risque prix	68
2.3.3 <i>Credit pour la commercialisation</i>	69
2.3.4 <i>Rôle central des GP dans la commercialisation</i>	70
2.3.5 <i>Professionnalisation des GP, levier important de la commercialisation</i>	70
Assainissement des listes de producteurs des GP	70
L'agrément des GP pour la commercialisation du CG	71
Appui aux Unions et fédérations.....	71
2.3.6 <i>Evacuation, paiement et revenus liés à la commercialisation</i>	71
Evacuation du CG commercialisé.....	71
Entretien des pistes rurales pour l'évacuation	72
Paiement, facteurs structurels de retard et impacts	72
Les revenus des GP dans son partenariat avec la SDCC	73
Utilisation des revenus	73
2.4 PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU COTON FIBRE.....	74
2.4.1 <i>Production par égrenage du coton-graine</i>	74
Egrenage et capacité d'égrenage.....	74
Classement du coton fibre	75
Produits, qualité et rendements industriels à l'égrenage	75
2.4.2 <i>Exportation du coton fibre</i>	76
Modalités et clients à l'exportation	76
Références de prix.....	76
Les prix obtenus.....	77
Le transport de la vente à l'exportation.....	77
Les opérations de mise à FOB.....	77
2.4.3 <i>Vente locale de fibre et de linter</i>	78
2.5 TRITURATION DES GRAINES ET COMMERCIALISATION DES CO-PRODUITS.....	79
2.5.1 <i>Localisation, technologie et capacité industrielle</i>	79

2.5.2	<i>Produits de la trituration et rendements industriels</i>	80
2.5.3	<i>Prix de transfert des graines</i>	80
2.5.4	<i>Commercialisation des produits de trituration</i>	80
	Commercialisation de l'huile.....	80
	Commercialisation des produits solides.....	81
3.	ANALYSE ECONOMIQUE, CONTRIBUTION DE LA CV A LA CROISSANCE	83
3.1	RENTABILITÉ ET DURABILITÉ POUR LES ACTEURS IMPLIQUÉS.....	83
3.1.1	<i>Secteur de la production</i>	83
	Production rentable et durable à faible intensification	83
	La taille compte	85
3.1.2	<i>Un service de fourniture durable d'intrants mais coûteux pour les producteurs</i>	86
3.1.3	<i>Les résultats de l'acteur SDCC</i>	87
	Résultats en poursuite d'amélioration pour l'ensemble des fonctions assumées	87
	Trituration, résultat négatif et prix de transfert.....	88
	Egrenage rentable avec de possibles marges de progrès.....	89
	Fonction commercialisation du CG déficitaire mais avec des éléments de performance notables	90
	Efficience économique de la commercialisation du CG par les GP	91
	Une dépendance limitée aux transporteurs routiers privés.....	92
	Valeur ajoutée indirecte des biens et services fournis à la SDCC	93
3.1.4	<i>Secteur de la transformation textile industrielle</i>	93
3.1.5	<i>Secteur de la transformation textile artisanale</i>	96
3.2	CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES DE LA CV	98
3.2.1	<i>Contribution à la croissance nationale</i>	98
	Situation de la campagne 2017-18	98
	Contribution accrue par une production à 400 000 tonnes ?	99
3.2.2	<i>Contribution à la balance commerciale</i>	100
3.2.3	<i>Contribution au commerce intérieur</i>	100
3.2.4	<i>Contribution aux finances publiques</i>	100
3.3	VIABILITE INTERNATIONALE	102
	Incidence du prix mondial et de l'Eurodol	102
	Coefficient de protection nationale (CPN)	103
	Coût en ressources domestiques	105
3.4	REDISTRIBUTION ET EFFETS SOCIAUX.....	106

3.4.1	<i>VA et distribution</i>	106
3.4.2	<i>Répartition de la VA, des salaires et du revenu d'exploitation</i>	108
3.4.3	<i>Inclusion des groupes vulnérables</i>	109
3.4.4	<i>Distribution des emplois créés</i>	110
3.4.5	<i>Incidence de la gouvernance</i>	111
4.	ANALYSE SOCIALE	117
4.1	MÉTHODOLOGIE.....	118
4.2	RÉSULTATS DE L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE	118
4.2.1	<i>Caractéristiques institutionnelles, historiques et structurelles</i>	118
4.3	RESULTATS DE L'ANALYSE SOCIALE.....	126
4.3.1	<i>Conditions de travail</i>	130
4.3.2	<i>Droits fonciers et accès à l'eau</i>	130
4.3.3	<i>Égalité des genres</i>	131
4.3.4	<i>Sécurité alimentaire</i>	132
4.3.5	<i>Capital social</i>	134
4.3.6	<i>Conditions de vie</i>	134
4.4	DISCUSSION.....	136
4.4.1	<i>Conflits sociaux et impasses institutionnelles</i>	136
4.4.2	<i>Impacts de la SDCC sur la vie des producteurs de coton</i>	140
	Sur la pauvreté :	141
	Impacts des sous-produits de la fibre coton :	141
	Impact du coton certifié	142
4.5	CONCLUSION DE L'ANALYSE SOCIALE	142
4.5.1	<i>La croissance économique de la CV coton est-elle inclusive ?</i>	142
4.5.2	<i>La CV coton est-elle socialement durable ?</i>	142
5.	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	145
5.1	METHODE.....	145
5.1.1	<i>Frontière du système et questions</i>	145
5.1.2	<i>Base de données pour les inventaires</i>	147
	Production de coton-graine.....	147
	Egrenage et trituration	147
	Emballage des balles	148
	Processus de transport	148

5.1.3	<i>Traitement des données.....</i>	148
	Allocation	148
	Modélisation des émissions d'azote et de phosphore	149
	Modélisation des émissions de pesticides et de métaux lourds.....	149
	Analyse des incertitudes.....	150
	Evaluation de l'impact.....	150
5.2	RESULTATS	151
5.2.1	<i>Impacts environnementaux par balle de coton fibre destinée à l'exportation</i>	151
5.2.2	<i>Contribution des processus tout au long du cycle de production des balles de coton fibre à l'impact environnemental.....</i>	153
5.2.3	<i>Eco-efficacité des systèmes de culture du coton pratiqués dans le Nord et l'Extrême Nord du Cameroun</i>	154
5.2.4	<i>Impact environnemental d'output total sur la base d'une balle de coton fibre</i>	157
5.3	DISCUSSION	157
5.3.1	<i>Etat actuel des impacts.....</i>	157
5.3.2	<i>Effets d'une augmentation de la production.....</i>	158
5.3.3	<i>Qualité des données</i>	160
5.4	CONCLUSIONS	161
6.	CV, TERRITOIRE ET BIODIVERSITE.....	162
6.1	UNE CV AUX IMPACTS TERRITORIAUX INCONTOURNABLES	163
6.2	UNE CV QUI DEVRA COMPTER AVEC LES ENJEUX BIODIVERSITE	164
7.	DYNAMIQUE DE LA CV, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	167
7.1	MATRICE DES RISQUES.....	167
7.2	MATRICE FFOM.....	169
7.3	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	170
8.	LES ANNEXES	174

Liste des tableaux

Tableau 2-1: Distribution des types de producteurs selon les régions administratives (enquête DES)	48
Tableau 2-2: Populations totales et des enfants concernées après correction de la distribution des types de producteur.....	49
Tableau 2-3: Taille de la sole cotonnière et classe de rendement.....	49
Tableau 2-4: indicateurs de performance économique et d'intensification des producteurs selon la taille de la sole cotonnière	50
Tableau 2-5: Composition du fonds intrants	64
Tableau 2-6: Prix de revient et de cession des engrais	65
Tableau 3-1: Indicateurs unitaires de valeur ajoutée et de résultat net des producteurs	84
Tableau 3-2: Synthèse des comptes d'exploitation de la SDCC (en millions de FCFA).....	88
Tableau 3-3: Synthèse des comptes d'exploitation des acteurs de la confection textile artisanale	97
Tableau 3-4: Indicateurs économiques des acteurs directs et indirects.....	99
Tableau 3-5: Emplois au SMIG apportés par la CV coton au Cameroun.....	111
Tableau 3-6: Indicateurs d'analyse économique	116
Tableau 4-1: Caractéristiques des exploitations selon GIZ, 2017	121
Tableau 4-2: Démographie et producteurs de coton dans le Grand-Nord (estimations).....	122
Tableau 4-3: Distribution des GP dans les neuf régions SDCC, campagne 2016/2017.....	125
Tableau 4-4: Risques relatifs aux conditions de travail et mitigations proposées	130
Tableau 4-5: Risques relatifs aux droits fonciers et à l'eau	131
Tableau 4-6: Risques relatifs au genre et mitigations proposées	132
Tableau 4-7: Risques relatifs à la sécurité alimentaire et mitigations proposées	133
Tableau 4-8: Risques relatifs au capital social et mitigations proposées.....	134
Tableau 4-9: Risques relatifs aux conditions de vie et mitigations proposées	135
Tableau 7-1 Tabelau des risques	168
Tableau 7-2 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	169
Tableau 7-3 Principales recommandations par secteurs et domaines d'impacts.....	173
Tableau 8-1: Populations totales et des enfants concernées.....	211
Tableau 8-2: Décomposition du cout de revient de l'engrais NPK de trois campagnes agricoles	234
Tableau 8-3: Quantités, prix d'acquisition et de cession du matériel agricole.....	239

Tableau 8-4 Montants et remboursements des divers crédits aux producteurs dans les GP	241
Tableau 8-5 Sources de revenu des GP selon deux catégories.....	252
Tableau 8-6 Distribution selon les classes de revenu et deux catégories de GP	252
Tableau 8-7 Capacités des usines selon le nombre de jours effectifs et de vitesse d'égrenage.....	258
Tableau 8-8: Ecarts de prix de vente moyens selon le grade et la longueur du coton fibre à l'exportation pour le principaux types de vente (en FCFA/kg).....	272
Tableau 8-9: Variabilité génétique pour la teneur des graines de coton en huile.....	281
Tableau 8-10 Eléments pour le calcul des comptes de production et d'exploitation des producteurs de coton.....	284
Tableau 8-11: Compte d'exploitation de la fourniture d'intrants par la CNPC-C, CFA	289
Tableau 8-12 Distribution des résultats de l'évaluation d'impact/balle de coton fibre exportee	330

Liste des Figures

Figure 1.1 : Localisation des zones cotonnières	33
Figure 2.1: part croissante des femmes parmi les producteurs et les CC	51
Figure 2.2: Graphe de la CV coton du Cameroun.....	59
Figure 3.1 : Coûts et bénéfices des producteurs selon leur type	85
Figure 3.2 : Répartition de la VA créée au champ entre les 5 types de producteurs	85
Figure 3.3 : Composantes du prix de revient des fils et tissus écrus de la CICAM (TAO Consulting, 2015)	94
Figure 3.4 : Contribution des acteurs aux taxes, en % du total	101
Figure 3.5 : Taux de taxation, en % de la VA	101
Figure 3.6 : Répartition de la VA pour les différents acteurs	102
Figure 3.7 : Résultat net de la SDCC hors trituration selon les fluctuations du prix mondial et de l'EURODOL	103
Figure 3.8: Soutiens directs au coton (Source : ICAC)	104
Figure 3.9: Repartition des contributions des acteurs à la VA totale.....	107
Figure 3.10: Revenu net des acteurs (hors amortissement) en % de la VA totale	108
Figure 3.11: Répartition des salaires entre les acteurs.....	109
Figure 3.12 : Répartition du resultat net d'exploitation (millions FCFA).....	109
Figure 3.13 : Parts des types de producteurs selon la sole cotonniere dans la VA de l'ensemble des producteurs.....	110
Figure 4.1: Démographie et occupation de l'espace.....	122
Figure 4.2: Sociogramme	123
Figure 4.3: Indicateurs socio-économiques des trois régions Nord du Cameroun.....	124
Figure 4.4: Coûts moyens financés avec le crédit coton, 2018.....	125
Figure 4.5: COUT CRÉDIT PAR RÉGION, IMPORTANCE DE GRANDS PRODUCTEURS ET PROFIL COTONCULTEURS	126
Figure 4.6: Profil social	127
Figure 4.7: Gouvernance politique et institutionnelle du Cameroun	138
Figure 4.8: Structures sociales du système coton du cameroun	140

Figure 5.1 : Organigramme des processus évalués (en bleu).....	146
Figure 5.2: Impacts sur la santé humaine par balle de coton fibre destinée à l'exportation.....	151
Figure 5.3: impacts sur la qualite des écosystèmes par balle de coton fibre destinée à l'exportation	152
Figure 5.4: impacts sur l'épuisement des ressources par balle de coton fibre destinée à l'exportation	152
Figure 5.5 impacts environnementaux d'une balle de coton fibre destinée à l'exportation sur les domaines de protection avec les contributions par etape du cycle de vie (en %).....	153
Figure 5.6: impacts sur la santé humaine par kg de coton-graine dans les quatre différents systèmes de production différenciés selon la taille dans le Nord (a) et l'Extrême Nord (b).....	154
Figure 5.7: impacts sur la qualité des écosystèmes par kg de coton-graine dans les quatre différents systèmes de production différenciés selon la taille dans le Nord (a) et l'Extrême Nord (b)	155
Figure 5.8: impacts sur l'épuisement des ressources par kg de coton-graine dans les quatre différents systèmes de production différenciés selon la taille dans le Nord (a) et l'Extrême Nord (b)	156
Figure 5.9: Impact sur l'output total par balle de coton fibre sur (a) la santé humaine, (b) la qualité des écosystèmes et (c) l'épuisement des ressources	157
Figure 6.1 : Extension de la zone de production de coton et chevauchement avec les aires protégées	162
Figure 8.1: Evolution de la production de fibre selon la longueur.....	264
Figure 8.2: Evolution de la production de fibre selon le grade.....	265
Figure 8.3: Indice A de Cotlook et indice de vente à terme proche de New York.....	271
Figure 8.4: Décomposition du coût de revient de l'engrais NPK.....	288
Figure 8.5 : Parts des acteurs directs dans la VA directe, %.....	315
Figure 8.6 : Parts des acteurs dans la VA totale, %.....	315
Figure 8.7 : Diffusion des impacts dans la culture du coton dans le Nord	331
Figure 8.8 : Dispersion des impacts dans la culture du coton dans l'Extrême Nord.....	331

Liste des annexes

Annexe 1.	Evolution de la surface et du rendement en coton-graine	174
Annexe 2.	Evolution de la production de coton-graine	175
Annexe 3.	Organigramme de la Sodecoton depuis juin 2018.....	176
Annexe 4.	Historique et mode de fonctionnement de la CNPC-C.....	177
Annexe 5.	Présentation succincte des conventions liant la CNPC-C et SDCC	178
Annexe 6.	Evolution du personnel de la CNPC-C.....	179
Annexe 7.	Critères d'éligibilité des paysans au crédit intrants pour produire du coton	180
Annexe 8.	Contrat de partenariat Triennal GP/CNPC-Cameroun/SODECOTON	182
Annexe 9.	Annexes au contrat tripartite Groupement/CNPC-C/SDCC, campagne 2008_09.....	194
Annexe 10.	Engagements respectifs dans l'accord tripartite et triennal	203
Annexe 11.	Proportions des GP intégrant des femmes ou des jeunes dans leurs comités.....	205
Annexe 12.	Liste des documents tenus dans les GP	206
Annexe 13.	Situation des comptes des GP logés à la SDCC en février 2019.....	208
Annexe 14.	Evolution du nombre de producteurs selon la taille de leur sole cotonnière	209
Annexe 15.	Différenciation des producteurs de coton selon l'enquête 2017 de la Division de suivi-évaluation de la SDCC.....	210
Annexe 16.	Répartition des GP selon la présence de productrices de coton	212
Annexe 17.	Taille comparée des soles cotonnières des hommes et des femmes	213
Annexe 18.	Evolution de la part de l'Extrême Nord dans la production.....	214
Annexe 19.	Evolution de la surface moyenne par producteur	215
Annexe 20.	Producteurs différenciés selon le critère de taille du troupeau bovin (hors animaux de trait)	216
Annexe 21.	Les thématiques de recherche de l'accord tripartite SDCC-IRAD-CIRAD.....	217
Annexe 22.	Evolution des ventes locales du coton fibre	218
Annexe 23.	Usine CICAM de Garoua	219
Annexe 24.	Plan global d'investissements de la CICAM.....	220
Annexe 25.	Sous-ensemble d'investissements les plus urgents à la CICAM	221
Annexe 26.	Evolution de la production de pagne et du bilan financier de la CICAM	222
Annexe 27.	Production de semences sous supervision de l'IRAD	223
Annexe 28.	Evolution de la production semenicière.....	224
Annexe 29.	Modalités de distribution des semences	225

Annexe 30.	Modalités d'importation des intrants par la CNPC-C.....	226
Annexe 31.	Valeurs des importations d'intrants de trois campagnes	227
Annexe 32.	Valeurs des crédits intrants pour la campagne 2017-18.....	228
Annexe 33.	Distribution des GP selon les classes de rendement de CG, campagne 2017-18.....	229
Annexe 34.	Statistiques sur les producteurs, CC, GP et la mobilisation de la caution solidaire.....	230
Annexe 35.	Les sources du "fonds intrants"	231
Annexe 36.	Fonctionnement du fonds intrants	232
Annexe 37.	Distribution des composantes du prix de revient des intrants importés	234
Annexe 38.	Prix de revient et de cession des pesticides, campagne 2015-16	235
Annexe 39.	Prix d'achat et de cession des principaux matériels agricoles	236
Annexe 40.	Les subventions de l'Etat à la CV coton	237
Annexe 41.	Utilisation des intrants sans soutien financier	238
Annexe 42.	Exemple de bilan du remboursement des crédits.....	240
Annexe 43.	Taux de remboursement des divers crédits par les producteurs.....	241
Annexe 44.	Statistiques de production en 2017-18 selon les régions	243
Annexe 45.	Fonctionnement et évolution du mécanisme de gestion du risque prix	244
Annexe 46.	Tâches et modalités de réalisation de la commercialisation par les GP	246
Annexe 47.	Statistiques sur le fonctionnement des GP.....	248
Annexe 48.	Indicateurs de performance du transport d'évacuation du CG	249
Annexe 49.	Expérience d'octroi d'avance sur récolte dans la région SDCC de Garoua	250
Annexe 50.	Revenus des GP liés à la commercialisation du CG	251
Annexe 51.	Réalisations sociales des GP par secteurs SDCC	253
Annexe 52.	Valeurs monétaires des réalisations sociales des GP lors de la campagne 2018-19.....	254
Annexe 53.	Equipement d'égrenage	256
Annexe 54.	Période et capacités d'égrenage	257
Annexe 55.	Classement du coton fibre à la SDCC	259
Annexe 56.	Standard Afrique et correspondance avec les types commerciaux de coton fibre en Afrique francophone	261
Annexe 57.	Abaque de l'USDA pour les grades de coton fibre.....	262
Annexe 58. USA	Correspondance entre types de vente du coton camerounais et les numéros de grade aux 263	
Annexe 59.	Qualité et rendements industriels à l'égrenage	264
Annexe 60.	Modalités des ventes à l'exportation.....	266

Annexe 61.	Evolution du pool de clients à l'achat du coton fibre pour exportation.....	267
Annexe 62.	Référence de prix et prime/décote pour la qualité.....	268
Annexe 63.	Les types de coton intégrés dans le panier servant à la cotation de l'Indice A par Cotlook 270	
Annexe 64.	Indices de prix mondial et prime à la qualité	271
Annexe 65.	Modalités de mise à FOB et perspective	273
Annexe 66.	Exemple de contrat édité par l'outil en ligne de l'ICA	275
Annexe 67.	Modèle pour contrat du Règlement Général du Havre.....	277
Annexe 68.	Circulaire sur la taxe à l'exportation du coton.....	279
Annexe 69.	Vente locale de fibre et de linter	280
Annexe 70. exploitation	Variabilité génétique de la teneur en huile des graines de coton et perspective de son 281	
Annexe 71.	Capacités industrielles de trituration et produits vendus de la campagne 2017-18	282
Annexe 72.	Méthode et données utilisées pour les producteurs.....	283
Annexe 73.	Compte d'exploitation de tous les producteurs selon leur type	285
Annexe 74.	Répartition de la VA des producteurs selon les tailles de leurs soles cotonnières, %.....	286
Annexe 75.	Méthode de calcul du compte d'exploitation du service de fourniture d'intrants.....	287
Annexe 76.	Méthode et données pour le compte d'exploitation de l'acteur SDCC	290
Annexe 77.	Compte d'exploitation de la commercialisation du CG à la SDCC, en FCFA.....	291
Annexe 78.	Compte d'exploitation de l'égrenage à la SDCC, en FCFA	292
Annexe 79.	Compte d'exploitation de la trituration, en FCFA	293
Annexe 80.	Synthèse des coûts de missions de service public.....	294
Annexe 81.	Précisions sur le calcul du compte d'exploitation des GP	295
Annexe 82.	Compte d'exploitation des GP, en million FCFA	298
Annexe 83.	Mode de calcul du compte d'exploitation du transport routier privé	299
Annexe 84.	Compte d'exploitation de la prestation des transporteurs routiers privés, en FCFA	300
Annexe 85.	Compte d'exploitation des fournisseurs de biens et de services à la Sodecoton, hors transporteurs routiers, en FCFA	301
Annexe 86.	Comptes d'exploitation de la CICAM, en million FCFA.....	302
Annexe 87. artisanale	Eléments de base pour le calcul du compte d'exploitation de la confection textile 305	
Annexe 88.	Comptes d'exploitation des acteurs de la confection textile artisanale, en FCFA.....	306
Annexe 89.	Chiffres d'affaires et VA des acteurs directs et indirects.....	307

Annexe 90.	Estimations des importations par les acteurs de la CV	308
Annexe 91. semenciers	Comptes d'exploitation des producteurs par type avec consolidation des paysans 309	
Annexe 92.	Compte d'exploitation de tous les acteurs directs de la CV.....	310
Annexe 93.	Comptes d'exploitation des acteurs indirects de la CV	311
Annexe 94.	Méthode et scenarii de simulation	312
Annexe 95.	Variation des nombres de producteurs, de surface et de production selon 6 scénarios .	313
Annexe 96. six scénarios	Variation de la MARI, de la VA, de la part dans la VA et le résultat net d'exploitation selon 314	
Annexe 97.	Part des producteurs dans la VA des acteurs directs et dans la VA totale.....	315
Annexe 98.	Variation du résultat net de la SDCC (hors trituration), en milliards FCFA, selon variations du prix mondial et du taux de change.....	316
Annexe 99.	Entretiens et interviews pour l'analyse sociale.....	317
Annexe 100.	Diversité ethnique du Nord Cameroun.....	322
Annexe 101.	Historique de la production de coton.....	323
Annexe 102.	L'organisation des producteurs de coton sous la CCPC	324
Annexe 103.	Gouvernance traditionnelle et le rôle historique des Peules	325
Annexe 104.	Base de calcul de la consommation de gazole par tonne-kilomètre	328
Annexe 105.	Facteurs d'allocation pour la répartition de l'impact environnemental sur les sous-produits de l'égrainage et de la trituration:.....	329
Annexe 106.	Analyse de l'incertitude des résultats de l'ACV	330
Annexe 107. paix sociale	Liste d'actions possibles en faveur de la performance, du développement durable et de la 332	
Annexe 108.	Bibliographie et documents consultés	336

ACRONYMES

ACV	Analyse de cycle de vie
AFCOT	Association Française Cotonnière
AFOP	Projet d'appui à la formation professionnelle
AG	Assemblée Générale
ALIBET	Nom commercial de l'aliment de bétail fabriqué dans l'huilerie de Garoua
ASGIRAP	Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales au Nord Cameroun
BADEA	Banque Arabe de Développement en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
CAF	Coût, Assurance et Frêt
CAMRAIL	Exploitant du réseau ferroviaire du Cameroun
CC	Cercle de caution de cinq à dix membres
CDI	Cotton Distributors Incorporation
CFDT	Compagnie Française de Développement des Textile
CFJA	Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs
CF	Coton-fibre
CG	Coton-graine
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIF	Cost Insurance and Freight
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CmiA	Cotton Made in Africa
CNPC-C	Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun
COFIL	Coton Hydrophile du Cameroun
COPACO	Compagnie Cotonnière
CPCC	Confédération des Producteurs de Coton du Cameroun
CV	Chaîne de valeur
DAGRIS	Développement agro-industriel du Sud, nom adopté par la CFDT en 2001
DEV'COT	Entreprise familiale française de négoce du coton

DG	Directeur Général ou Direction Générale
DPA	Direction de la Production Agricole de la SDCC
DPGT	Projet de Développement Paysannal et Gestion de Terroir
DRD	Division de Recherche Développement, relevant de la DPA
DES	Division de Suivi Evaluation, relevant de la DG de la SDCC
DTLGC	Direction du transport, logistique et génie civil de la SDCC
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECTP	Engelhart Commodities Trading Partners
ESA	Projet Eau Sol Arbres
FCFA	Franc CFA (Communauté Financière en Afrique)
FOB	Free on Board (ou Franco à Bord)
GIC	Groupement d'Initiative Commune
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GP	Groupement des producteurs de coton
HVI	High Volume Instrument
ICA	International Cotton Association
IRAD	Institut de recherche agricole pour le développement
IRIS	Nom d'un type commercial de coton de la SDCC
IRMA	Préfixe des noms des variétés créées par IRAD, Maroua
ITFC	Islamic Trading Financial Corporation
KW	KiloWatt
LEC	Lutte Etagée Ciblée
LOIC	Lutte fondée sur les Observations Individuelles des Chenilles de la capsule
MARI	Marge après remboursement des intrants
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du développement rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINF	Ministère des Finances
NPK	Engrais complexe ou composé contenant de l'azote, phosphore et potassium
NUTRIBET	Nom de l'aliment de bétail de l'huilerie de Maroua

OLAM	Trader multinational et multiproduits
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariat Public Privé
PSIE	Programme Spécial d'Importation des engrais
RCA	République Centrafricaine
RCMA	Trader multinational et multiproduits
SDCC	Sodecoton
SGS	Société Générale de Services
SMIC	Société Mobilière d'Investissement du Cameroun
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SONARA	Société Nationale de Raffinage du Cameroun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UBA	United Bank for Africa
VA	Valeur ajoutée
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

REMERCIEMENTS

L'étude réalisée a nécessité la compréhension des nombreuses activités conduites dans la zone cotonnière du Cameroun par la Sodecoton (SDCC) en partenariat étroit avec la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPC-C) et les Groupements de producteurs. Nous sommes redevables à tous les cadres des diverses directions de la SDCC et au Directeur exécutif de la CNPC-C pour nous y avoir aidés. Nous leur savons gré de la fourniture de nombreuses données requises pour l'étude selon la méthode VCA4D. La communication des données sous format électronique a grandement facilité leur exploitation. Le transfert des données de l'enquête sur les exploitations, conduite en 2017, est un témoignage fort de la confiance accordée à notre équipe. N'eut été la possibilité de traiter ces données pour notre étude, certes de manière partielle seulement, la qualité de celle-ci en aurait grandement pâti.

Nous avons été particulièrement sensibles à la disponibilité du Directeur Général de la SDCC pour les entretiens qu'il nous a accordés et pour assister à la séance de débriefing. L'esprit de coopération de son adjoint, en fournissant le maximum d'information et de données avant la première mission au Cameroun, a grandement aidé à la compréhension de la chaîne de valeur. Nous avons été touchés par l'importance que la CNPC-C a accordée à l'étude en faisant déplacer tous les membres de son comité directeur pour nous entendre en présenter les objectifs et nos besoins.

Les déplacements sur le terrain ont apporté le complément d'information indispensable auprès des producteurs, de leurs groupements, des artisans de confection textile et de l'encadrement technique de la SDCC et de la CNPC-C. Nous remercions sincèrement ces deux organismes pour la qualité de l'organisation et nous sommes touchés par la disponibilité des cadres de la Direction de la Production Agricole de la SDCC pour nous accompagner et par leur souplesse à s'adapter à nos demandes.

Les travaux ont pu intégrer dans l'étude la transformation textile industrielle par la CICAM. Nous remercions plus particulièrement M. Abagana Adoum, directeur technique de l'unité de Garoua, et M. Jean-Paul Eloundou, directeur financier, de nous y avoir aidés.

Nous remercions enfin la Délégation de l'Union Européenne pour l'attention particulière apportée à l'étude dès son initiation et pour son rôle d'intermédiation afin que les représentants des divers ministères concernés soient informés de l'étude.

AVERTISSEMENT

Le document propose un diagnostic de la situation de la chaîne de valeur (CV) du coton au Cameroun. Le diagnostic repose sur des éléments factuels, le langage choisi est autant que possible neutre, comme il sied à une analyse réalisée par des scientifiques en évitant toute attitude normative de jugement.

Le document est conçu pour autoriser plusieurs niveaux de lecture par des lecteurs ayant des connaissances préalables qui sont diverses et/ou ayant des préoccupations diverses pour conduire ou faire conduire des actions pour la durabilité de la CV.

Le document complet vise à fournir une somme de connaissances aux lecteurs disposant du temps nécessaire pour le parcourir ou désireux d'atteindre un niveau assez approfondi de connaissance sur la CV et son fonctionnement.

Le texte principal fournit la somme de connaissance mentionnée ci-dessus mais sans le détail apporté par les nombreuses annexes.

Le résumé exécutif synthétise de manière fidèle l'ensemble du document.

Le résumé d'aide à la décision est une synthèse de la conclusion, des recommandations fondées sur l'analyse FFOM et sur celle des risques. Il identifie les domaines justifiant la conduite d'actions en considérant simultanément les dimensions économique, sociale et environnementale dans le fonctionnement actuel de la CV. La décision sur les actions et les modalités de mise en œuvre, indéniablement difficile dans un contexte d'incertitudes d'ordres divers (social, économique, climatique) relève cependant d'une responsabilité qui dépasse celle des experts. Aussi le résumé donne des orientations sans le détail des actions ni leurs modalités de réalisation parce qu'elles doivent résulter d'une réelle concertation entre les acteurs impliqués. Ce résumé ne peut constituer non plus un pensum à utiliser par l'Union Européenne pour la négociation sur les actions à conduire : les experts ignorent les subtilités de la diplomatie européenne ainsi que les interactions passées et en cours entre l'Union Européenne et les acteurs nationaux impliqués dans la CV ou dans son soutien.

Les liens hypertextes sont établis pour faciliter la navigation dans le document entre le texte principal et les diverses illustrations ou annexes. Après avoir cliqué sur un lien, si on veut revenir au texte principal, il convient d'appuyer simultanément sur les touches ALT et < (mais il faut que le curseur soit positionné sur le titre de l'illustration ou de l'annexe).

RÉSUMÉ D'AIDE À LA DÉCISION

La chaîne de valeur (CV) coton au Cameroun revêt une importance économique majeure dans le partie Nord, région la plus pauvre du pays. Au cours de la campagne 2017-18 étudiée, avec une production de 254 181 tonnes de coton-graine (305'000 t tonnées en 2018-19), elle a généré des revenus pour plus de 30% des ménages ruraux tout en assurant la sécurité alimentaire par les cultures céréaliers en rotation avec le coton.

Les zones de production cotonnière sont touchées par une insécurité persistante liée à Boko Haram dans la sous-région du Lac Tchad mais aussi aux raps pour rançon opérés au niveau national et par des conflits croissants entre agriculteurs et éleveurs transhumants. La réduction de l'insécurité doit associer les acteurs locaux, elle interpelle les connaissances sur le fonctionnement local et l'imagination pour des actions efficaces.

La réduction des débouchés au Nigéria des produits agricoles, devant persister au moins jusqu'aux prochaines élections de 2023, pousse les paysans à vouloir produire davantage de coton pour satisfaire leurs besoins monétaires dans un fonctionnement de plus en plus monétisé des sociétés rurales. Le coton est rentable pour les producteurs, même pour la grande masse de ceux produisant sur moins d'un hectare. Il induit des rentrées monétaires aux groupements de producteurs (GP) leur permettant de conduire des actions à impact socio-économique positif mais dont la portée est limitée par les moyens financiers disponibles.

La production est déjà dans une phase croissante depuis plusieurs années à la faveur d'un partenariat remarquable entre la Sodecoton (SDCC), la Confédération Nationale des Producteurs de coton du Cameroun (CNPC-C) et les GP, sans signes défavorables sur la sécurité alimentaire dans les exploitations concernées. Les dispositifs informatiques de suivi-évaluation et de supervision des GP au sein de la SDCC constituent de formidables outils pour savoir qui sont les producteurs/GP et comment ils produisent/opèrent, même si les compétences méritent d'être renforcées pour tirer davantage d'information des dispositifs.

Tout en exécutant des missions de service public pour le compte de l'Etat (notamment maintenance des pistes et appui à l'élevage), la SDCC a renoué avec les bénéfices dans son métier "coton". Le retour à une situation financière positive reste fragile du fait de l'état des moyens et des infrastructures dans le transport et la transformation mais aussi de l'écoulement insuffisant des produits solides de la trituration, alors que des voies possibles semblent exister.

La perspective d'augmentation continue de la production est cependant source de risque de déficit financier colossal de la SDCC, et donc de grande perturbation du fonctionnement de la CV, dans le contexte de persistance de sous-capacités touchant au transport et à la transformation industrielle et d'insécurité de fourniture d'énergie. Le niveau de déficit financier sera d'un niveau bien plus important que celui de 36 milliards de FCFA qui a été connu dans un passé encore récent. La déclaration d'intervention des partenaires financiers au développement tarde à se concrétiser. Le risque déficit financier colossal au niveau de la SDCC à court terme impose une limite aux tergiversations et de prendre les responsabilités.

Au niveau des paysans, l'augmentation prévisible de la production reposera sur la poursuite de l'extension des superficies dans un contexte de baisse de fertilité des sols et elle pose des problèmes fonciers ou d'exploitation de l'espace menaçant la stabilité et la paix sociales. Sous une forte poussée démographique (fécondité de six enfants par femme), ces problèmes se posent en termes de disponibilité foncière dans l'Extrême Nord, d'exploitation accrue des terres des zones protégées dans le Nord, et d'accès au foncier plus difficile pour la grande masse des "petits" paysans (70% de l'ensemble des paysans) dans l'ensemble des zones cotonnières. La persistance à laisser ces problèmes sans réponses adéquates a pour effet d'exacerber les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants.

La résolution des problèmes évoqués dans les domaines du foncier ou d'occupation de l'espace n'est pas facile dans la structure actuelle de gouvernance et la mauvaise communication entre les chefs traditionnels des Lamidats et les institutions officielles relevant du gouvernement (telles les Communes établies depuis 20 ans mais peu dotées en moyens et en capacités) ou de la société civile, alors que la SDCC n'a ni le mandat ni les capacités pour intervenir. Le soutien à l'augmentation de la production requiert la mise en œuvre d'actions d'accompagnement dans l'exploitation du foncier et l'occupation de l'espace dans une démarche de responsabilité partagée entre les acteurs impliqués sur le terrain. Les expériences dans les voisins peuvent servir d'inspiration. La restriction de l'extension des superficies doit être recherchée par un gain de productivité à la faveur d'actions idoines en recherche/développement et à conduire au plus vite, en exploitant un partenariat existant qui est performant. La conduite des actions mentionnée aura en retour un effet favorable sur l'impact environnemental de la CV.

La durabilité de la CV coton au Cameroun est tributaire surtout du succès des actions régionales pour combattre Boko Haram et des actions nationales pour pacifier la cohabitation des agriculteurs et des éleveurs transhumants (par exemple par l'aménagement de corridors). La correction de l'iniquité des subventions octroyés par les pays riches à leurs producteurs pourrait avoir également un effet favorable, mais elle est attendue déjà depuis 2003.

Sous réserve que les actions régionales et nationales mentionnées sont conduites dans le sens de l'efficacité, des actions relevant plus spécifiquement de la CV doivent être envisagées selon des échéances différencierées, sans cependant apprêter l'échéance liée au changement climatique en cours et dont les manifestations ne sont pas encore bien cernées ni stabilisées.

A brève échéance, il s'agit de :

- Mettre en conformité les capacités de transformation, de transport et de fourniture d'énergie au sein de la SDCC ;
- Adapter les actions d'appui à la production auprès des petits producteurs de coton autant qu'auprès des plus gros ;
- Renforcer les moyens financiers des GP pour accroître la portée socio-économique de leurs actions ;
- Etablir de nouveaux partenariats pour assurer l'écoulement des produits solides de la Trituration des graines de coton ;
- Renforcer la recherche pour de nouveaux itinéraires techniques plus productifs et à recours réduit aux intrants chimiques ;
- Augmenter les compétences dans le fonctionnement des dispositifs informatiques au sein de la SDCC pour aider à suivre les actions conduites ;

Dans une échéance de 5 à 10 ans, il convient de :

- Œuvrer pour la diversification des productions agricoles, en poursuivant les actions déjà conduites (cas du soja) ou en lançant de nouvelles productions, afin que s'instaurent d'autres CV pour compléter les sources de revenu des populations ;
- Etendre le domaine d'action du partenariat entre la SDCC, la CNPC-C et les GP à la question foncière et à l'occupation de l'espace dans ses aspects de disponibilité, d'accès et d'entretien de la fertilité sous les divers modes d'usufruit (notamment celui de la location). L'implication des instances traditionnelles (lamidats) et modernes (Communes) de gouvernance est incontournable, elle interpelle l'imagination pour un cadre de partenariat dépassant la dimension tripartite actuelle et la volonté pour fournir les moyens et les capacités nécessaires.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Analyse fonctionnelle

1. La production de coton est localisée dans les régions administratives du Nord et de l'Extrême Nord. La plus forte pression foncière dans l'Extrême Nord a engendré des mouvements de migration vers le Nord, au point de faire déborder la production cotonnière dans plusieurs zones d'intérêt cynégétique (ZIC).
2. La zone cotonnière fait face à un contexte d'insécurité et de conflits croissants sous formes diverses : incursions de Boko Haram, rapt contre rançon et conflits avec les éleveurs transhumants.
3. La CV du coton se caractérise par un haut degré d'intégration. La société nationale Sodecoton (SDCC) est impliquée dans trois fonctions prises en compte dans l'étude : l'appui aux groupements des producteurs de coton (GP) dans la production et la commercialisation du coton-graine (CG), l'égrenage et vente du coton-fibre (CF) et la trituration des graines de coton ainsi que la commercialisation dans le pays de l'huile (Diamaor) et des produits solides tels que tourteaux et aliments de bétail.
4. En production, le rendement de CG obtenu - prévision de 1500 kg/ha pour la campagne en cours- est de loin le plus élevé en Afrique francophone. Une variété performante et des produits pesticides efficaces y contribuent, mais aussi la sélection des producteurs pour accéder au crédit intrants et une certaine sous-estimation des surfaces du fait que les surfaces cultivées sans ce crédit ne sont pas prises en compte.
5. La forte chute de la production entre 2004 et 2010 –consécutive à la mise à l'écart de producteurs en défaut de remboursement des crédits- a amené à assainir le système de crédit intrants. La production s'est redressée mais en causant une grave crise financière découlant de l'insuffisance de capacités industrielles de transformation. Il s'en est suivi un plan de relance proposé en 2007 ayant conduit à la campagne 2017-18 (campagne prise en compte dans l'étude), à une production de 254 181 tonnes de CG par 152 612 producteurs sur une superficie de 182 610 ha cultivée avec octroi de crédit intrants, et dont l'égrenage a donné 107 618 tonne de CF, soit un rendement fibre de 42,34%.
6. La progression actuelle de la production de CG est conforme au plan de relance, mais pas la mise à niveau des infrastructures industrielles. Grand est le risque de voir la CV soumise à une nouvelle crise financière –par les pertes liées à l'égrenage du CG qui n'est pas total ou qui n'est pas effectué dans des conditions correctes– mais de plus grande ampleur que la précédente.
7. La CV est étudiée à travers les acteurs directs que sont la SDCC, la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPC-C), les GP, les producteurs, la Cotonnière Industrielle du Cameroun (CICAM) et les artisans de la confection de gandoura. Les trois fonctions de la SDCC sont particulièrement mais pas exclusivement analysées. Les acteurs indirects étudiés sont ceux fournissant des prestations de service à la SDCC.
8. Acteur majeur de la CV, en plus des trois fonctions évoquées, la SDCC mène des actions au profit des autres cultures en rotation avec le coton et de l'élevage. Elle a aussi l'expérience d'actions liées à l'eau, au sol et aux arbres à la faveur de financements extérieurs passés.
9. Depuis une dizaine d'années, le caractère de missions de service public est reconnu pour les activités de la SDCC dans les domaines d'entretien des pistes rurales, de recherche, de l'élevage et de

la professionnalisation des GP. La compensation financière par l'Etat, jusque-là ex post, est cependant partielle et opérée avec retard.

10. La CNPC-C est l'entité faîtière chapeautant les confédérations régionales, recouvrant elles-mêmes les unions des GP au niveau des villages. Elle opère de concert avec la SDCC suivant plusieurs conventions portant notamment sur a) l'acquisition et la gestion des intrants et des équipements, et b) la professionnalisation des GP.

11. Les intrants et équipements sont propriétés de la CNPC-C et accordés à crédit aux GP par l'intermédiaire de la SDCC. Celle-ci et la CNPC-C co-président le mécanisme qui fixe le prix d'achat aux producteurs et les mouvements d'un fonds de lissage.

12. Les GP assurent la prestation de deux services associés -la gestion des intrants/équipements fournis à crédit et la commercialisation du CG- selon un accord tripartite et triennal SDCC, CNPC-C et GP définissant notamment le système de caution du crédit intrants à deux niveaux (Cercle de caution ou CC, et GP) et l'éligibilité des CC et des producteurs au crédit.

13. Les GP fonctionnent avec un personnel de quatre personnes sous la direction d'un comité directeur de sept personnes. Le personnel des GP est rémunéré par les primes de campagne agricole allouées par la SDCC. Les primes de commercialisation permettent de payer les équipes d'achat.

14. Les producteurs de coton réellement pris en compte sont les paysans ayant obtenu du crédit intrants, un nombre non connu de paysans produisant du coton sans crédit est ainsi occulté, de même que les surfaces correspondantes. Ces paysans commercialisent par le truchement des paysans ayant obtenu du crédit.

15. La connaissance sur les producteurs de coton paraît faible, davantage encore sur les autres paysans non producteurs de coton. La reprise du fonctionnement du Suivi-évaluation au sein de la SDCC devrait combler cette lacune si cette division est accompagnée en compétence.

16. La différenciation des producteurs est réelle, notamment selon la taille de la sole cotonnière. Les types de producteurs à petite sole cotonnière (moins d'un ha ou de 1 à 5 ha) contribuent le plus en population et en jeunes à scolariser, comparativement aux "gros" (de 5 à 10 ha ou plus de 10 ha).

17. Les différences sont peu notables entre les types de producteurs pour les pratiques culturales et la rentabilité à l'hectare.

18. Les femmes prennent davantage part à la production de coton en cultivant sur leurs propres champs –dépassant rarement un hectare– en plus de travailler dans les champs de leurs maris. La nature de ces femmes mérite d'être mieux connue.

19. La CV de coton au Cameroun se démarque par le partenariat avec la recherche nationale à travers une convention tripartite intégrant un partenariat international avec le CIRAD. La SDCC apporte l'appui en moyens matériels et financiers et même en salaire de certains chercheurs. La variété IRMA Q302 remarquable par sa productivité et la qualité de la fibre en est un produit.

20. La CICAM, établie depuis 1965, est devenue la seule entité transformant industriellement le coton fibre produit dans le pays, pour un volume compris entre 1000 et 2000 tonnes de CG. Les déchets d'usines d'égrenage et de filature sont seulement nettoyés pour exportation par l'entreprise Coton hydrophile du Cameroun (COFIL).

21. En zone rurale, l'artisanat textile à base de coton reste observable dans les zones cotonnières, mais c'est la confection de boubou gandoura qui a été intégrée dans l'étude. Une centaine de villages serait concernée avec une estimation de 24000 personnes impliquées.

22. La SDCC produit en quantité plus que suffisante des semences par l'intermédiaire de paysans jouissant d'une prime à l'achat et qu'elle fournit gratuitement aux autres producteurs. La vente de semences au Tchad constitue une rentrée financière notable.

23. L'acquisition des intrants à destination essentiellement du coton se fait par importation selon un partenariat étroit : la CNPC-C acquiert les intrants, la SDCC les distribue aux producteurs. Il en est de même pour le matériel agricole acquis par achats locaux.

24. Les intrants sont distribués aux producteurs à crédit par les groupements, mais les achats au comptant sont possibles. Un certain niveau de productivité et l'absence d'arriéré sont les critères d'éligibilité au crédit intrants. En cas de difficulté de remboursement d'un producteur, la caution solidaire s'exerce d'abord au sein du CC du producteur, avant celle du GP concerné.

25. La mise en œuvre d'actions diverses entre 2008 et 2016 pour soutenir l'utilisation des engrais et charrettes, en plus de la cotisation des producteurs en 1996-98 en vue de la privatisation de la SDCC, a permis de constituer un "fonds intrants" d'environ 34 milliards de FCFA, logé et rémunéré par la SDCC au taux de 4% parce qu'il peut lui servir de trésorerie.

26. L'individualisation d'un "fonds intrants" dans les comptes de la SDCC sert de gage pour crédibiliser les commandes faites par la CNPC-C tout en constituant une réserve de trésorerie mobilisable par la SDCC. Le fonds s'incrémente grâce au remboursement quasi total des crédits par les producteurs pour acquérir intrants et matériels au prix de revient, voire un peu au-delà.

27. Les producteurs ne bénéficient d'aucune subvention pour les intrants. Ils paient le surcoût du transport de par leur éloignement de Douala. Le mode de calcul du prix de revient, intégrant les frais de gestion de la SDCC et de la CNPC-C ainsi que la TVA sur tous les services, tendrait à taxer quelque peu le prix à payer par les producteurs, plus particulièrement pour les herbicides.

Analyse économique

28. Le CG des producteurs est acheté à un prix annoncé à l'avance et appliqué systématiquement de manière pan-territoriale et tout au long de la campagne de commercialisation. Le prix résulte des négociations liées au fonctionnement du mécanisme de gestion du risque prix associant la SDCC, la CNPC-C et cinq ministères concernés.

29. Les négociations s'appuient sur la proposition d'un prix plancher et d'une proposition d'abondement ou de tirage d'un fonds de lissage établi pour réduire les effets de la baisse du prix mondial. Les décisions prises sont considérées comme la manifestation d'un réel partenariat entre la SDCC et les producteurs.

30. La référence du prix mondial pour anticiper le prix à une année à l'avance a évolué dans le temps. C'était l'Indice A de Cotlook à l'origine, mais c'est actuellement l'indice de la bourse de New York pour les marchés à terme proche de coton.

31. Les délais de commercialisation et d'évacuation du CG constituent un facteur structurel de retard de paiement. Celui-ci peut être accentué par les difficultés conjoncturelles d'obtention de crédit bancaire. Une telle situation oblige les producteurs, surtout les plus vulnérables, à brader leurs récoltes de céréales au détriment de leur revenu et de leur sécurité alimentaire.

32. La prestation des GP est source de revenu par les compensations diverses versées par la SDCC, mais c'est la valeur de la différence de pesée entre le pont bascule et le village qui permet les réalisations sociales de ceux-ci, comme le paiement des maîtres des parents pour se substituer à l'Etat dans son devoir régalien d'éducation.

33. Dans le domaine de l'égrenage, les capacités de transformation sont certes limitées par les installations en place, mais aussi par le nombre de jours effectifs d'égrenage entre novembre et avril, bien inférieur aux 150 jours souhaités.

34. La performance est cependant bonne avec un taux d'égrenage de près de 43%, une production quasi exclusive de fibre de longueur 1"5/32 et près de 93% en classe 0 et 1 du standard Afrique de l'AFCOT.

35. La production de coton est rentable pour les producteurs pris globalement, en dégageant une marge après remboursement des intrants (MARI) de 39,8 pour la campagne 2017-2018 étudiée, une valeur ajoutée de 36,8 et un résultat net de 32,730 milliards FCFA. Cette production est économiquement durable du fait d'un faible niveau de dépenses monétaires.

36. L'activité de confection des gandouras par les artisans, qui sont aussi des paysans, est rentable avec un résultat net de 2,8 milliards de FCFA, elle est d'une durabilité incontestable par l'absence de recours au capital et aux produits de synthèse.

37. La rentabilité est en cours de redressement pour la SDCC dont le résultat net consolidé de ses trois fonctions a été de 8,5 milliards de FCFA, avant provision pour pertes éventuelles de stocks. Cette rentabilité serait certainement mieux assurée avec la récupération de certains manques à gagner à la vente du coton fibre. La durabilité des activités de la SDCC est l'enjeu de la vente des produits solides de la trituration dont les quantités disponibles ne sont pas écoulés en totalité.

38. Avec une valeur ajoutée totale de 95,9 milliards FCFA, la CV contribue pour 0,6% à la croissance nationale (PIB de 15 543 milliards FCFA en 2017 selon la Banque mondiale) mais 4,3% de la croissance venant du secteur de l'agriculture, pêche et forêt. Les acteurs directs y concourent pour 81,6%, dont 42,5% par les producteurs. Au sein de ces derniers, les paysans à sole cotonnière de moins de 5 ha comptent pour 62,7%. Les transporteurs, les autres prestataires de services, les prestataires de fourniture de biens pour le fonctionnement du parc de véhicules et des usines de la SDCC, les GP pour leur service de commercialisation de CG ainsi que la CNPC-C concourent à la part de 19,4% de VA indirecte.

39. Les 106 milliards FCFA d'exportation du coton fibre ont représenté 5,0% à la balance de paiement, mais 16,8% de la contribution des exportations agricoles à cette balance. Après déduction des importations d'intrants, le solde net est de 51 milliards FCFA

40. Pour l'ensemble de la CV, les taxes ont représenté 9,4 milliards de FCFA, soit 9,9% de la VA totale. Ces taxes sont nettes de subventions dont la CNPC-C a été seule bénéficiaire pour un montant modeste au cours de la campagne 2017-18 étudiée. La SDCC contribue pour 66,8% du total des taxes. La taxe à l'exportation, d'application discutable, a représenté environ 20,0% du total des taxes acquittées par la SDCC. Les producteurs contribuent pour 16,8% aux recettes de l'Etat, à travers les intrants utilisés qui ne jouissent d'aucune fiscalité préférentielle.

41. Sur un revenu net total de 48,6 milliards FCFA, les acteurs directs (producteurs, SDCC, artisans, mais pas la CICAM) en capturent 82,4%. Les producteurs dans leur ensemble ont obtenu un revenu de 32,730 milliards FCFA contre 2,800 milliards FCFA pour les artisans. Au sein des producteurs, le revenu des producteurs à moins de 5 ha de coton a été 15,231 milliards, soit 61,1%.

42. Le mécanisme de gestion de risque prix, par la garantie d'un prix pan-territorial et la protection contre les fluctuations du prix mondial, est favorable au revenu des producteurs qui paient les intrants aux prix de revient. Ce revenu peut être amélioré par une meilleure définition de ces prix de revient, et davantage encore si le handicap du coût de transport peut être allégé.

43. Quatre éléments majeurs de gouvernance impactent le degré d'inclusion et le niveau de revenu des producteurs et de la SDCC. Le système de crédit et la gestion du risque prix sont favorables. Les modalités de fixation du prix des intrants sont quelque peu défavorables aux producteurs. L'application de la taxe à l'exportation paraît indue selon la circulaire ministérielle actuelle.

44. L'emploi lié à la CV profite essentiellement aux acteurs des zones rurales. Par les 1545 GP actifs, au moins 6782 personnes sont rémunérées pour leur fonctionnement, 10815 personnes touchent des primes pour leur direction et au moins 9270 personnes, des jeunes y compris de jeunes femmes, sont compensées financièrement dans la conduite de la commercialisation. A la SDCC, l'effectif du personnel permanent était de 1960 en 2017, avec un nombre de saisonniers de 1300 à 1600 personnes.

45. Selon les simulations relatives aux variations du prix mondial et du taux de change Euro/Dollar, la viabilité internationale de la CV du coton au Cameroun n'est pas mauvaise, et elle serait meilleure après la levée des contraintes industrielles à l'égrenage. Le coefficient de protection, bien qu'il ait pu être estimé à 0,90 (valeur témoignant d'une absence de protection) a peu de pertinence car les subventions des plus gros pays producteurs sont réelles et leur dénonciation à l'OMC depuis septembre 2003 est restée sans effet. Il en est de même pour le coefficient d'utilisation de ressources domestiques pour des zones sans possibilité de production alternative.

Analyse sociale

46. La production industrielle de la fibre coton a été lancée en 1951. La CV actuelle résulte d'une longue tradition cotonnière dans la sous-région.

47. La majorité des diverses ethnies se lance maintenant dans la production du coton. Par contre, la démographie va au détriment des éleveurs qui ont de plus en plus de difficultés à accéder aux pâturages nécessaires. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont en hausse en absence de mécanisme opérationnel de gouvernance et de mitigation des conflits.

48. Le processus de perte de la fertilité du sol engagé depuis plus de 20 ans, notamment dans l'Extrême-Nord où la culture du coton a été promue en premier, pousse à l'extension des surfaces, accentuant les risques de conflit avec l'élevage transhumant et menaçant la protection des ZIC dans le Nord. Cette perte de fertilité amène à une réduction de rentabilité et contribue à la migration des populations.

49. Nous estimons qu'avec 152 000 producteurs, 30 à 40% des familles des deux régions administratives sont impliquées dans la culture de coton où la population totale est de plus de 6,6 millions d'habitants. Ces unités sociales patriarcales atteignent en moyenne 9-12 personnes, parfois plus de 30. Le sociogramme établi visualise la position sociale dans le contexte villageois, de la société et de la gouvernance du pays, indiquant aussi la position importante des chefferies traditionnelles.

50. Les dépenses élevées pour des engrains et pesticides (~75% du crédit coton) pourraient rendre le coton bio attractif pour des petits producteurs de coton (<5 ha). Une information fiable sur le système de production bio serait pertinente pour les acteurs de la CV en vue d'étude éventuelle pour appropriation.

51. L'agriculture biologique et notamment le coton bio pour la région de l'Extrême-Nord devrait être étudié pour répondre aux besoins des petites exploitations et au déclin de la fertilité des sols. Cela peut intéresser un potentiel d'au moins 20'000 exploitants pour une production annuelle de 10 000 t de coton graine.

52. La structure sociale actuelle ainsi que le traditionalisme conduisent à investir les bénéfices du coton accumulés par les hommes (comme chefs de ménage) dans l'extension des champs coton et dans l'agrandissement des familles comme on le voit avec les "gros producteurs". C'est une orientation que l'accent sur les gros producteurs semble soutenir.

53. Selon le profil social établi, les dimensions « conditions de travail », « conditions de vie », « capital social » et « sécurité alimentaire et nutritionnel » correspondent à des situations favorables. Les situations dans les dimensions « droits foncier et droit accès à l'eau » et « égalité de genre » restent correctes dans un contexte de dynamique sociale impulsée par la CV coton (investissement d'une partie de l'argent coton dans les infrastructures au niveau village par les GP). Ce sont cependant des acquis fragiles sur plusieurs points (cf. infra).

54. Plusieurs risques majeurs ont été identifiés concernant les conditions de travail, dont le manque de main d'œuvre durant la récolte accroissant le risque de travail des enfants en cas de pauvreté accentué et d'intoxication lié à l'utilisation des pesticides.

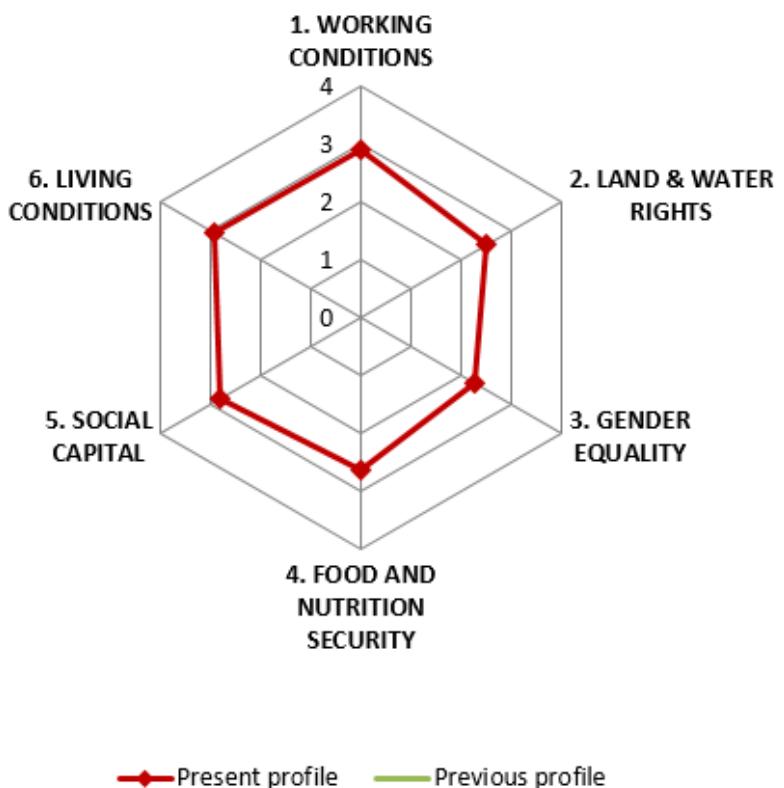
55. Les déficits dans la transparence, la participation et la consultation, dans le domaine des droits fonciers et de l'accès à l'eau tous hors de l'influence directe de la CV- constituent les risques majeurs, causés notamment par l'absentéisme de l'Etat dans les villages et dans les nouvelles communes du Grand Nord.

56. Pour ce qui concerne l'égalité des genres , plusieurs risques majeurs sont identifiés (dans l'analyse sociale), dont la majorité est liée au scénario de l'agrandissement des fermes coton sans réformes des structures sociales incluant des nouveaux droits des femmes. Cette dimension exige beaucoup plus d'attention soit par la SDCC soit directement par le gouvernement et l'Etat.

57. Pour l'instant, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est significativement améliorée grâce à la CV coton dans les zones cotonnières mais cela peut changer avec une spécialisation excessive de la production de coton, qui réduirait la production alimentaire.

58. Le capital social est significativement renforcé avec la structuration par la CNPC-C et les trois fonctions de la SDCC. Mais il risque de s'éroder si une spécialisation centrée sur le coton se matérialise.

59. L'état actuel du niveau de vie des cotonculteurs dépend majoritairement du succès de la CV coton soumis lui-même à la fragilité financière de l'Etat, au contexte géopolitique de la région du lac Tchad et à la volatilité du marché mondial. La contribution de la CV est très positive et importante pour les trois catégories (santé, éducation, formation), et même pour le désenclavement à travers l'entretien de 4000 km de pistes rurales. Le problème structurel est que l'Etat délègue toute la responsabilité du



bien-être de la population du Grand-Nord à la SDCC sans assumer les multiples tâches indispensables pour un développement social durable.

60. Certains conflits sociaux et impasses institutionnelles différencient la situation des deux régions (Extrême-Nord et Nord), dessinant la situation de la gouvernance politique et institutionnelle et des structures sociales du système coton.

61. L'analyse de la question foncière doit tenir compte de la part des terres louées, ce phénomène étant défavorable à l'intensification et à la gestion de la fertilité des sols. Le manque de terre agricole disponible est un problème ressenti et que la mise en cadastre des terres ne résout pas.

62. La CV du coton a atteint des résultats étonnantes et louables. Il n'est pas facile d'imaginer le destin du Grand-Nord sans sa présence. Mais pour les acteurs-décideurs de la CV (notamment SDCC mais aussi CNPC-C et les Ministères impliqués), il leur faudra faire face dans les 20 prochaines années aux problèmes difficiles de démographie, de dégradation écologique, de conflits sociaux dus à la pauvreté, d'intensification durable dans une zone semi-aride et de coordination des différents ministères et partenaires de développement. Des transformations complexes sans précédent dans l'économie et la société seront nécessaires et devront être accompagnées.

63. La CV est hautement intégratrice, et permet aux petits (<3ha) jusqu'aux très gros producteurs (>20ha), hommes et femmes, de participer à la production. Le point faible de la CV est le taux très bas de transformation textile, malgré une très grande usine à Garoua.

64. Pour l'instant (2017-2019), la CV est socialement durable, car elle répond aux exigences de base (revenu/profit avec le coton et ses sous-produits, produits des cultures en rotation avec le coton, organisation de la base en GP, amélioration de la sécurité alimentaire).

Analyse environnementale

65. L'analyse environnementale a étudié l'impact de la chaîne de valeur de la culture au champ jusqu'à à la mise à disposition des balles de coton fibre pour l'exportation dans les ports de Douala et de Kribi.

66. Dans le domaine de la santé humaine, 51 % de l'impact -le long de la chaîne de valeur de la fourniture d'une balle de coton fibre pour l'exportation- est dû au potentiel de réchauffement climatique. Les émissions de particules fines et les effets toxiques non-cancérigènes pour l'homme représentent respectivement 35 % et 12 % de l'impact dans le domaine considéré.

67. Dans le domaine de la qualité des écosystèmes, 87 % de l'impact par balle de coton fibre mise à disposition pour l'exportation est causé par la consommation de sol associée principalement à la production au champ du coton-graine. Le potentiel de réchauffement planétaire contribue également pour 9 % à la dégradation des écosystèmes et pour 3 % à l'acidification des habitats terrestres.

68. Plus de 99 % de l'épuisement des ressources est due à la consommation de combustibles fossiles tout au long de la chaîne de valeur, de la culture du coton à la fourniture de balles de coton fibre pour l'exportation.

69. En ce qui concerne les différents processus de la chaîne de valeur, la production au champ du coton est responsable de 68 % des effets sur la santé humaine (par les émissions de gaz à effet de

serre et de particules fines), 96 % de la dégradation des écosystèmes et 17 % de l'épuisement des ressources. L'épuisement des ressources est dominé par les processus de transport (66 %) Dans l'ensemble, c'est la production au champ du coton qui a le plus fort impact environnemental tout au long de la chaîne de valeur du coton au Cameroun.

70. L'analyse détaillée de la production de coton montre que les différences d'impact environnemental par kg de coton-graine sont faibles entre les différents systèmes de production. Cependant, les systèmes de production à petite taille (<1 ha) ont tendance à être plus éco-efficaces. Dans l'ensemble, l'éco-efficacité de la production dans le Nord est légèrement supérieure à celle de la production dans l'Extrême Nord.

71. Le fait que les systèmes de production d'une taille de 5-10 ha offrent des rendements plus élevés, mais sans manifester une plus grande éco-efficacité par kg de coton-graine, indique qu'il est peu probable que celle-ci puisse être améliorée par l'intensification de la production. Dans le cas d'une intensification, la quantité d'intrants appliquée à la superficie consacrée au coton augmenterait également en termes absolus et renforcerait encore les effets environnementaux locaux. L'accent est mis ici sur la dégradation des sols et la dégradation des écosystèmes naturels et semi-naturels. Les émissions de gaz à effet de serre dues à l'application d'engrais azotés sur les surfaces cultivées en coton augmenteraient également en termes absolus.

72. Une analyse du système considéré peut être réalisée selon les produits (coton fibre à l'exportation et produits de trituration). Une telle analyse montre que la production de balles de coton fibre (incluant la production au champ et l'égrenage) contribue pour plus de 95 % à l'impact environnemental. La trituration pour produire de l'huile ajoute 2-5 % à l'impact environnemental de la CV. L'impact environnemental de la production de linter et d'aliments de bétail est insignifiant (<1 %).

73. Le plus grand potentiel pour rendre la chaîne de valeur du coton au Cameroun plus écologique réside dans une production agricole plus durable. Afin d'assurer la durabilité à long terme de la culture du coton, la préservation effective de la fertilité des sols est essentielle, ce qui suppose une utilisation plus efficace des engrains organiques existants et une intensité de production adaptée au site.

74. La CV de coton détermine la gestion des terres rurales dans la région Nord. C'est particulièrement le cas de l'acteur SDCC par sa présence sur le terrain et son partenariat étroit avec la CNPC-C, dans un contexte de dynamique démographique, d'abandon relatif par l'Etat central, d'opérationnalité limitée des communes et de prégnance des lamidats dans le fonctionnement local.

75. La forte dépendance économique au secteur agricole induit même que l'évolution de toute la région Nord est déterminée par la CV coton.

76. La CV-Coton devra traiter la question de biodiversité du fait que le territoire de la région Nord est aujourd'hui à 45% classé en zones destinées à conserver (parcs nationaux) ou à exploiter (zones

d'intérêt cynégétique) la biodiversité. La question de mise en défens des territoires concernés ne peut être esquivée.

77. La prise en compte de la question de biodiversité est pertinente dans un contexte d'objectif politique d'augmentation importante de la production alors que des pays voisins fournissent des exemples d'impacts socio-économiques tragiques à éviter dans la gestion des territoires.

78. La gestion des territoires par le soutien des aires protégées constitue une opportunité à saisir pour stabiliser et sécuriser les territoires que requiert l'évolution de l'insécurité et des conflits croissants entre divers usagers des territoires, en s'inspirant des expériences engagées dans divers pays.

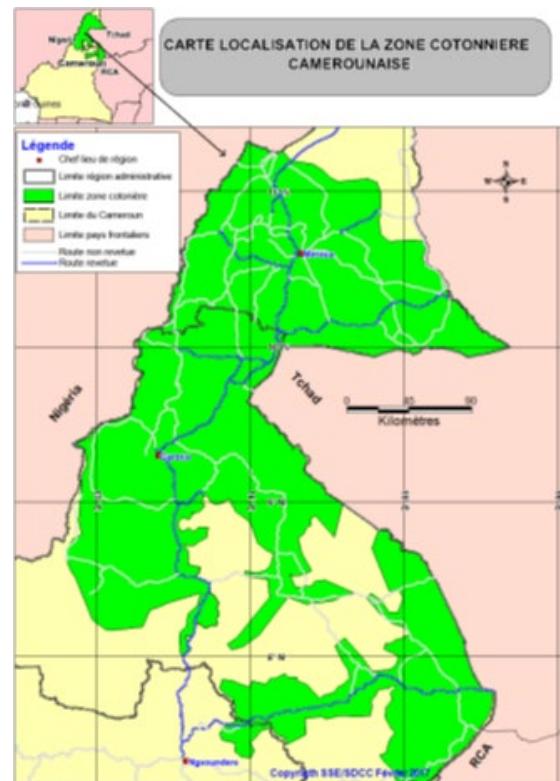
1. INTRODUCTION

1.1 Géographie et démographie

La production de coton est localisée au nord du Cameroun, précisément dans les régions administratives du Nord et de l'Extrême Nord. Cette zone est bordée à l'Est par la frontière avec le Tchad et à l'Ouest par la frontière avec le Nigéria (Figure 1.1). Elle s'étend sur une superficie d'environ 102 526 Km². Le climat est de type soudanien à une saison des pluies de mai-juin à octobre sur 5-6 mois, entre les isohyètes 700 mm au Nord et 1 400 mm au Sud. Economiquement, la zone cotonnière est défavorisée. Le taux d'analphabétisme y est le plus élevé du pays. La prévalence de la pauvreté s'est accentuée alors qu'elle a reculé au niveau national.

Le fait d'être géographiquement adossé contre le Nigéria a pour avantage de conférer à plusieurs espèces cultivées un statut mixte de culture de rente et de culture vivrière. Cette réalité doit amener à nuancer la perception habituelle de la concurrence entre le coton et les cultures vivrières. Plusieurs espèces vivrières complètent ou concurrencent potentiellement le coton pour la satisfaction des besoins monétaires. C'est incontestablement le cas pour le niébé dont le Nigéria est friand. Il en est de même pour le maïs, l'arachide, le riz et le soja mais aussi l'oignon comme nous avons pu nous en rendre compte lors de nos déplacements sur les routes.

FIGURE 1.1 : LOCALISATION DES ZONES COTONNIERES



Sur le plan démographique, la population est jeune dans les deux régions, avec près de la moitié dans la tranche d'âge de moins de 15 ans, mais la région de l'Extrême Nord est bien plus densément peuplée que celle du Nord. Le troisième recensement général de la population de 2005 a projeté que la région de l'Extrême-Nord compterait aujourd'hui près de 4 millions d'habitants sur une superficie de 34 300 km² contre 2,4 millions dans celle du Nord sur une superficie presque double (66 100 km²). On a ainsi une densité de population de 115 habitants/km² contre 36.

La pression foncière est davantage ressentie dans la région de l'Extrême Nord et elle a engendré des mouvements de migrations spontanées de l'Extrême Nord vers le Nord. Ces mouvements ont même été accompagnés par la SDCC à la fin des années 1970 pour l'installation des jeunes vers Touboro. L'expérience gagnée a inspiré la proposition récente d'un nouvel épisode d'accompagnement de la migration dans cette même région de Touboro.

La localisation géographique de la production cotonnière fait coïncider les zones de production avec plusieurs zones d'intérêt cynégétique (ZIC) de la région administrative du Nord. L'interdiction de l'exploitation agricole des terres dans les ZIC n'est plus strictement respectée, plus particulièrement aux environs de Mayo Galké.

1.2 Contexte d'insécurité et de conflits croissants et multiformes

La zone cotonnière de la région administrative de l'Extrême Nord a d'abord souffert de la proximité de l'aire d'actions des Djihadistes de Boko Haram au Nigeria. Les attaques, ou les attentats par des kamikazes, ont endeuillé la capitale régionale de Maroua à plusieurs reprises. Les attaques sont certes devenues plus sporadiques mais il est difficile d'affirmer qu'elles sont totalement révoltes.

Les paysans de la zone cotonnière sont en divers endroits les cibles de raps perpétrés pour réclamer des rançons. En raison du mieux-être financier relatif des producteurs de coton, plus particulièrement ceux ayant des soles cotonnières de plus de cinq hectares, ils sont particulièrement visés. Lors de notre visite dans le village de Bah Tao, dans la région SDCC de Mayo Galké, deux producteurs étaient encore gardés en otage en attendant le paiement de la rançon. Un des paysans que nous avons rencontrés dit avoir été libéré seulement après que son fils eut payé une rançon de deux millions de FCFA. L'industrie du rapt serait en développement et n'épargnerait nul endroit de la zone cotonnière.

Les conflits entre les agriculteurs, plus particulièrement les producteurs de coton, et les éleveurs transhumants, sont aussi en croissance. Ils peuvent se manifester par la propagation de feux, précocement provoqués par les éleveurs qui détruisent les champs avant la récolte. Ils se manifestent aussi, dès la nuit tombée, par la divagation du bétail des éleveurs transhumants dans les champs de cotonnier.

Dans le cas des conflits opposant les agriculteurs et les éleveurs, lorsque les méfaits sont pris en flagrance, les disputes peuvent se traduire par des blessures graves ou la mort des agriculteurs, peu aptes à se défendre face aux bergers qui ont flèches voire kalachnikov. La CNPC-C a abordé cette question dramatique dès 2012 dans un numéro de son magazine d'information. La permanence de ces conflits témoigne que les représentants de l'ordre moderne ou les autorités traditionnelles locales n'ont pu les résoudre jusqu'à maintenant. Dans son rôle auprès des autorités pour que les victimes obtiennent justice et réparation, la CNPC-C peut tenir des statistiques pour mieux informer sur l'évolution du phénomène.

1.3 Chaîne de valeur avec forte intégration et coordination

La chaîne de valeur (CV) du coton se caractérise par un haut degré d'intégration. Une seule société cotonnière opère dans la zone de production, la SDCC. Cette société intervient selon une intégration des activités en s'occupant de la fourniture des facteurs de production en amont et en achetant les productions des paysans, le coton-graine (CG), pour le transformer dans ses usines d'égrenage où la fibre est séparée de la graine. Cette société se distingue par la transformation des graines pour en tirer de l'huile de table et fabriquer des aliments de bétail. Le Cameroun est ainsi le seul pays où la

société cotonnière a intégré en aval pour la trituration des graines, après que le Mali ait été (mal)avisé par ses partenaires financiers internationaux de retirer l'huilerie (HUICOMA) à la société cotonnière en 2000 et qui depuis n'a plus fonctionné à partir de 2005.

La CV de coton au Cameroun est marquée par plusieurs processus de coordination, certes au même titre que dans d'autres pays, mais avec des modalités qui lui sont spécifiques voire davantage porteuses de progrès économique et social. Le processus associatif des producteurs de coton a permis à leurs groupements (GP pour Groupement de Producteurs, ou GIC selon leur dénomination légale signifiant Groupe d'Initiative Commune) à devenir des entités formelles et reconnues. Ce processus a amené la représentation nationale des GP, la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPC-C), à prendre en charge l'importation des intrants et de co-présider le mécanisme de gestion du prix d'achat du CG aux producteurs. Plus original est le processus contractuel explicite associant soit la SDCC et la CNPC-C soit ces deux dernières entités avec chacun des GP.

1.4 Mode de production peu singulier avec une performance remarquée

1.4.1 Un mode de production classique en Afrique

Le mode de production du coton est peu différent de celui des autres pays cotonniers de l'Afrique francophone, mais l'ensemble de la production est labellisé depuis fin 2018 CmiA (Cotton made in Africa). Le cotonnier est cultivé en culture pure, avec mécanisation à base de culture attelée mais peu ou pas pour le semis (qui est presque exclusivement réalisé de manière manuelle sans recours au semoir). La conduite de la culture est intensive en travail alors que la main-d'œuvre familiale est moins disponible du fait de la scolarisation des enfants et que la main-d'œuvre extra-familiale se fait rare¹. La fumure organique est produite et utilisée, 60 000 ha de coton serait cultivés seulement avec de la fumure organique. L'augmentation de la production de fumure organique est contraignante, car elle est très exigeante en travail, pénible de surcroît.

L'itinéraire technique dans la culture du cotonnier ne présente pas de particularité spécifique. Le recours aux herbicides, totaux ou sélectifs, est généralisé. L'apport d'engrais minéraux est recommandé mais avec des doses variant selon la région et la période de semis².

Le contrôle des ravageurs du cotonnier repose exclusivement sur l'emploi d'insecticides chimiques même si les programmes d'utilisation ont évolué pour se rapprocher de la méthode souhaitable de traitement sur seuil. La Cameroun a été l'initiateur de la Lutte Etagée Ciblée (LEC) que le Mali applique aujourd'hui à une échelle significative. Il promeut depuis quelques années la Lutte fondée sur les Observations Individuelles des Chenilles de la capsule (LOIC). Selon la valeur totale des insecticides distribués à crédit et le coût moyen pour la réalisation d'un traitement pour un hectare, il ressort que

¹ Un gros producteur rencontré dans un village visité a indiqué aller chercher la main-d'œuvre au Tchad.

² L'engrais complexe NPK est recommandé à 200 kg à l'hectare, mais l'apport complémentaire de 50 kg d'urée est conseillé seulement pour la région administrative du Nord. Cet apport complémentaire peut être réduit de moitié voire supprimé en cas de semis plus tardif que la période supposée optimale (avant fin juin)

les producteurs de coton réalisent en moyenne un peu plus de quatre traitements insecticides par hectare contre une recommandation pouvant atteindre sept traitements.

La chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) n'est pas encore citée comme une menace, les interlocuteurs de la SDCC et de la CNPC-C ne nous en ont pas parlé. La présence de ce ravageur est cependant déjà signalée dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun. Cette chenille s'attaque aux cultures céralières, en particulier le maïs, mais le coton figure parmi les 180 espèces végétales qu'elle peut infester.

1.4.2 Absence de gestion de la végétation

Au même titre que les autres pays de l'Afrique francophone, et à l'inverse des pays à rendement élevé, le recours aux régulateurs de croissance du cotonnier reste symbolique. Selon la valeur du crédit alloué au régulateur de croissance, son utilisation est effective seulement sur environ 12000 ha avec un seul traitement. Il en découle un fort développement végétatif du cotonnier qui se traduit par une fermeture de la canopée, comme nous le rapporte l'expert national de notre équipe³.

Une telle fermeture a plusieurs inconvénients potentiels. La pénétration dans la parcelle est rendue difficile à partir de 70 jours de végétation. Notre expert national pense qu'une telle végétation doit décourager les paysans à y entrer pour réaliser les traitements insecticides. L'efficacité des traitements insecticides est potentiellement réduite simplement parce que les particules pulvérisées ne pénètrent pas à l'intérieur des plantes. La moindre pénétration des particules insecticides et le microclimat humide à l'intérieur d'une végétation fermée sont les facteurs de la pourriture des capsules, surtout celles de la base du cotonnier et qui potentiellement contribuent le plus au rendement.

Le faible recours à la régulation de la croissance du cotonnier est paradoxal lorsque la fertilité des sols est faible et déclinante. En laissant la croissance du cotonnier se poursuivre de manière indéterminée (le cotonnier est une espèce arbustive), donc à puiser les éléments nutritifs dans le sol alors qu'ils ne sont pas restitués par la suite, la non-régulation de la croissance du cotonnier n'aide pas à infléchir la relation entre la culture du cotonnier et la fertilité des sols. Ainsi, le Cameroun ne se distingue pas des autres pays africains dans l'appropriation des connaissances dans la régulation de la croissance du cotonnier.

1.4.3 Des techniques sources possibles d'inspiration

Le Cameroun est en retrait de certaines avancées techniques comme l'écimage du cotonnier au Mali. La technique y a été étudiée pour réduire le taux d'infestation de certains ravageurs, mais elle rencontre un grand succès au niveau des producteurs à cause du gain de rendement permis, estimé à 15-20%. Les connaissances en agro-physiologie permettent de comprendre l'impact positif sur le nombre et le poids des capsules récoltées. Elles permettent même d'anticiper un gain dans les caractéristiques de la fibre, même si cela n'a pas encore été étudié au Mali.

³ L'époque de la réalisation de l'étude ne nous a pas permis de nous en rendre compte nous-même.

Le retrait est encore plus marqué par rapport à certains changements majeurs dans la conduite de la culture du coton au niveau mondial. En Chine, avec une production en petit paysannat, d'une dimension plus petite encore que celle du Cameroun, l'association dans une même parcelle du cotonnier et d'une espèce vivrière, comme l'arachide, est toujours occultée au Cameroun comme dans les autres pays de l'Afrique francophone.

Par contre, en matière de motorisation, la SDCC est la seule compagnie cotonnière à avoir essayé la récolte mécanique, en important des machines fort encombrantes, même si les résultats ne sont pas probants. Elle a aussi bâti un plan d'appui à l'équipement en tracteurs conventionnels qui est en cours d'exécution. Les échanges lors de l'étude montrent l'ouverture d'esprit au matériel motorisé plus adapté à la taille des exploitations familiales.

1.4.4 Niveau élevé de rendement mais insuffisamment expliqué

En dépit d'un itinéraire technique peu différent, le Cameroun se distingue par le meilleur rendement de l'Afrique francophone en avoisinant 1400 kg/ha de CG en 2017-18, alors que le rendement estimé pour la campagne en cours est de 1500 kg/ha. C'est nettement plus élevé que le rendement de 950 kg/ha annoncé au Mali.

La SDCC explique une telle performance par la bonne technicité des producteurs, l'efficacité du contrôle des chenilles de la capsule grâce au nouveau produit ayant remplacé les pyréthrinoïdes, et les qualités de la nouvelle variété utilisée. La variété Q302, vulgarisée à partir de 2015, est la seule à couvrir toutes les surfaces semées en coton. Elle allie une meilleure productivité au champ à un meilleur rendement industriel à l'égrenage (à environ 43% en moyenne de fibre tirée du CG) et une plus grande longueur de la fibre⁴. Ce sont cependant des raisons techniques qui occultent les conditions de la gestion des producteurs (cf. infra).

Une certaine surestimation du rendement résulte de plusieurs facteurs. Le rendement depuis 2009-10, campagne de mise en œuvre du nouveau système d'octroi des crédits intrants, a progressé de manière continue chaque année (0), mais il est difficile d'affirmer que cela a été le cas aussi pour les progrès techniques. Le rendement a progressé avec une surface cotonnière qui a plutôt décliné, mais il s'agit de la surface cultivée avec les intrants octroyés à crédit. Si on admet que du coton est cultivé sans recours au crédit intrants, ce que permettent les achats des intrants au comptant⁵, on ne peut alors écarter l'hypothèse d'une surestimation du rendement par sous-estimation des surfaces réelles. On ne peut pas non plus écarter l'hypothèse que la surestimation a été d'autant plus forte qu'a été rigoureux le contrôle des surfaces éligibles au crédit intrants, comme cela semble avoir été le cas. Par ailleurs, la surestimation de la production nationale – en ne la corrigeant pas par le volume du CG venant du Tchad et évalué à 5000 tonnes – a aussi pour effet de surestimer le rendement réel.

⁴ On observe aussi une amélioration en termes d'uniformité de la longueur et de pourcentage de fibres courtes, deux caractéristiques qui sont positives pour la filature.

⁵ Mais aussi les "arrangements" avec les paysans qui ont droit au crédit intrants par la SDCC.

1.5 CV sous crise et relance

1.5.1 Production irrégulière

La CV coton a connu une chute forte et durable de la production entre 2004 et 2010 (Annexe 2) consécutive à la désaffection de la culture cotonnière par plus de la moitié des producteurs. Cette désaffection est la conséquence des difficultés du système d'octroi des intrants à crédit. Des producteurs opportunistes s'inscrivaient à la production cotonnière pour obtenir les intrants, notamment les engrais, qu'ils affectaient ensuite aux cultures vivrières. Il en résultait un faible niveau de leur production cotonnière qui obligeait les autres producteurs à devoir intervenir pour rembourser leur crédit intrant (selon le principe de caution solidaire), phénomène qui a pour effet de décourager ces autres producteurs à continuer à produire.

L'assainissement du système de crédit intrants (cf. infra pour la description et l'analyse détaillée) a permis le redressement de la production jusqu'à approcher en 2014-15 la production record de la campagne 2004-05.

1.5.2 Production record source de grave crise financière

Un tel redressement a été cependant la cause d'une grave crise financière de la SDCC. Celle-ci n'a pas été en mesure d'égrener toute la production et de la faire dans des conditions satisfaisantes à cause de l'insuffisance de capacités de ses vieilles usines et de son parc de camions également vieillissant. La SDCC a enregistré 36 milliards de FCFA de pertes au cours de la période 2014-16. C'est seulement depuis 2017 que la SDCC a renoué avec les bénéfices, de manière modeste, de l'ordre d'un à deux milliards selon les dires du directeur de la comptabilité, alors que les pertes mentionnées ne sont pas encore totalement épargnées.

1.5.3 Une CV engagée dans un plan de relance

La progression de la production, associée à l'insuffisance des capacités industrielles et des moyens de transport, a conduit la SDCC à proposer en 2017 un plan de relance avec la mise à niveau des capacités d'égrenage et de trituration ainsi que des moyens de transport pour l'évacuation du CG. La performance industrielle ayant été pénalisée par les ruptures de fourniture électrique de l'ENEO Cameroun, le plan prévoit même le recours à l'énergie renouvelable pour en réduire la dépendance.

L'exécution du plan de relance en termes d'évolution de la production de CG est un succès, mais les conséquences financières pourraient être catastrophiques si la SDCC reste dans la situation d'insuffisance de capacité industrielle d'égrenage. Les capacités des usines ne semblent pas avoir augmenté depuis, il n'y a pas encore de décision de construction de nouvelle usine. L'égrenage des 306 000 tonnes de CG de la campagne en cours pourrait s'achever en fin juin voire mi-juillet pour plusieurs usines, bien après l'arrivée des pluies. Les pertes financières sont possibles avec la réalisation de l'égrenage dans des conditions inadéquates. Elles sont probables à la prochaine campagne si les capacités industrielles ne sont pas augmentées alors que la volonté des paysans de

produire davantage de coton est forte (nous avons recueilli des avis d'augmentation de 20 à 30% de la sole cotonnière). Cet "amour du coton" des paysans s'est déjà manifesté par le passage de la sole moyenne de coton de 0,5 à 1,3 ha au cours des dernières campagnes. Un tel "amour du coton" ne sera pas facile de tempérer car les prix des autres produits agricoles sont négativement influencés par la politique du Nigéria de promouvoir sa production nationale, alors que le coton assure toujours un prix garanti et un gros revenu versé en seule fois.

2. ANALYSE FONCTIONNELLE

2.1 Les acteurs de la chaîne de valeur

Dans cette section, une présentation succincte des acteurs est donnée, elle sera complétée par les informations fournies lors de la description des fonctions le long de la CV.

2.1.1 Sodecoton

Une entité d'économie mixte à forte intégration verticale

La SDCC est une entreprise d'économie mixte où l'Etat camerounais est majoritaire avec 59% des actions. Le restant du capital est détenu à 30% par Géocoton⁶, et à 11% par la Société Mobilière d'Investissement du Cameroun⁷ (SMIC).

Comme toutes les sociétés cotonnières en Afrique francophone héritées de la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT), la SDCC se caractérise par une intervention intégrée associant la fourniture des intrants à crédit, la commercialisation du CG, l'égrenage et la vente de la fibre et des graines, essentiellement à l'exportation. La SDCC se distingue par un plus haut degré d'intégration en insérant la trituration des graines pour produire de l'huile raffinée, des tourteaux et des aliments de bétail. Trois formules de ces derniers sont produites⁸. L'ensemble de tous les produits cités constitue les coproduits du coton⁹.

Dans la conduite de ses activités intégrées, la SDCC dispose de neuf usines d'égrenage et de deux usines de trituration. Pour le transport des divers produits de la CV, la SDCC dispose d'un parc de camions polybennes spécialement dédié à l'évacuation du CG, et de camions à remorque pour les transports divers dont le coton fibre. Elle fait cependant partiellement appel aux transporteurs privés et au transport ferroviaire de CAMRAIL.

Organisation et actions

Depuis juin 2018, la SDCC est organisée selon l'organigramme joint en Annexe 3, proposé dans les recommandations de l'étude COWI de décembre 2017. L'étude de Deloitte en fin 2016 a recensé 1897 employés permanents en soulignant le problème de vieillissement des cadres. Sur le terrain, la SDCC est structurée en 9 régions et 48 secteurs, soit environ cinq secteurs par région en moyenne. Au niveau

⁶ Entreprise issue de la privatisation par l'Etat français de DAGRIS, lui-même héritier de la CFDT établie en 1949

⁷ Celle-ci a été créée par M. Baba Ahmadou Danpullo lors de la tentative de privatisation de la SDCC en 1994 pour racheter 48% des parts avec 1,5 milliard de F CFA, alors que ces parts permettaient à l'époque de distribuer 2 milliards de F CFA de bénéfices à leurs détenteurs. La controverse qui s'en est suivi a amené à arrêter le processus de privatisation et les 11% finalement alloués sont le résultat d'un compromis à l'issue d'un épisode judiciaire de six ans.

⁸ ALIBET produit à Garoua et NUTRIBET produit à Maroua, avec une qualité nutritionnelle plus élevée du fait d'une plus grande richesse en huile non extraite. Mais aussi APPETIBET, avec enrichissement de la composition.

⁹ Terme habituellement usité en Afrique francophone depuis le début des années 1990, car l'industrie de l'huile du coton y est plutôt récente.

de chaque secteur, le chef est assisté d'un spécialiste en zootechnie et d'un responsable régional de professionnalisation pour superviser les actions dans les villages qui relèvent en moyenne de 4-5 chefs de zone. En 2016, le réseau d'encadrement était composé de 214 zones avec 192 chefs de zones.

L'activité principale de la SDCC est l'encadrement de la production et de la commercialisation du CG. L'encadrement technique des paysans pour cultiver le coton commence avec le recensement des besoins en intrants et la fourniture de conseil technique. Initialement exécutées par son propre personnel, les activités d'encadrement et de suivi de la culture cotonnière sont aujourd'hui menées par les GP avec l'appui du personnel de la SDCC et de la CNPC-C. L'encadrement couvre la période du semis jusqu'à la récolte ; le conseil technique concerne la production de fumure organique, le travail ou non-travail du sol, le contrôle des adventices, la fertilisation minérale et le contrôle des ravageurs.

La production cotonnière repose sur la bonne exécution de la fourniture des intrants à crédit et de la commercialisation du CG par les GP. Ces deux fonctions fondamentales seront présentées et analysées en détail par la suite. Il en est de même du fonctionnement des GP.

L'encadrement technique est quelque peu étendu de la culture cotonnière aux cultures d'autres espèces. La SDCC tient les statistiques des cultures suivies, à savoir le sorgho et le mil de saison des pluies, le sorgho de saison sèche ou décrue (mouskuari), le maïs, niébé, l'arachide et le soja. Les statistiques concernent les surfaces emblavées, les surfaces traitées à l'herbicide ou les ventes d'herbicides, les cessions d'engrais, ainsi que les quantités commercialisées s'agissant du maïs et du soja. C'est lors de l'effondrement de la production de CG à partir de 2005 que l'idée de promouvoir le soja a émergé pour disposer d'une autre matière première à triturer dans les usines d'huilerie. L'appui technique repose essentiellement sur l'octroi de crédit pour les engrais et les herbicides dans des conditions restrictives (cf. infra), et seulement en faveur des producteurs de coton. Les statistiques de la SDCC ne concernent que les surfaces ayant bénéficié de crédit intrants, aussi ne fournissent-elles qu'une vision partielle des productions vivrières dans la zone d'intervention.

En raison de la longue pratique de la culture attelée dans sa zone d'intervention, la SDCC est impliquée dans les soins apportés au bétail. Il s'agit d'action de prophylaxie pour la prévention des maladies et de distribution des produits de soin.

Par le biais d'une séquence de projets financés par l'AFD - Développement paysannal et gestion de terroir (DPGT), Eau sol et arbres (ESA et ESA2) et Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales au Nord Cameroun (ASGIRAP) – la SDCC s'est impliquée dans des actions de captage de l'eau ou de la lutte anti-érosive, de l'agriculture de conservation avec la culture sous couverture végétale et d'agroforesterie. La production et la distribution de semences de Brachiaria est un témoignage d'une certaine adoption de la pratique de couverture végétale des sols. De manière plus récente, la SDCC a été associée à la promotion de l'entreprenariat agricole dans l'exécution d'un projet de la GIZ et visant plus particulièrement les femmes.

Les missions de service public

Les coproduits du coton ne sont pas les seuls produits des activités de la SDCC. En raison de la conduite de certaines actions dont elle a fait reconnaître par l'Etat camerounais leur externalité positive, mais

depuis une dizaine d'années seulement, la SDCC exécute ainsi des missions de service public avec compensation financière par l'Etat. Ces missions recouvrent :

- L'entretien des pistes, pour lequel est dédiée à la SDCC une division de génie civil rattachée à la Direction du transport, logistique et génie civil (DTLGC). Cet entretien a une incidence particulière sur l'évacuation des produits du coton qui sera prise en compte dans la suite de l'analyse fonctionnelle.
- L'appui à la professionnalisation des producteurs, plus précisément des GP. Cet appui est engagé depuis l'exécution du projet DPGT en 1994. La Division Professionnalisation (DP) qui en est spécifiquement chargée est rattachée à la Direction de la production agricole (DPA) selon l'organigramme cité ci-dessus. L'activité de professionnalisation sera largement étudiée dans la suite de l'analyse fonctionnelle.
- L'appui à l'élevage, qui ne fait pas l'objet d'une division spécifique. Cet appui ne sera pas directement abordé dans la suite de l'analyse fonctionnelle.
- L'appui à la recherche agricole, qui implique la division spécifique de DRD, rattachée à la DPA. Cet appui sera davantage détaillé dans la sous-section relative à l'acteur de la recherche agronomique ;

La compensation financière des missions de service public se fait jusqu'à maintenant après évaluation ex post, et de manière discrétionnaire pourrait-on dire. La SDCC se plaint d'une compensation tardive et partielle. Une telle situation est en voie d'évoluer. Une récente mission interministérielle en 2018 a eu lieu dans la perspective d'établir un programme que l'Etat camerounais compensera. Il convient de noter qu'il ne sera pas compensé tout ce que la SDCC exécute actuellement, il en découle que le compte d'exploitation de la production et de commercialisation du CG en sera affecté. Sans entrer dans le détail de ce qui va être mis en œuvre, les missions retenues seront :

- dans le domaine de l'entretien des pistes rurales, il est prévu de compenser un linéaire de 5210 km contre les 7000 km que la SDCC a pris en charge ;
- dans le domaine de la professionnalisation, les actions retenues sont réunies en deux ensembles, (i) la structuration en coopératives des groupes des producteurs de coton et, (ii) le stockage villageois des céréales dans les GIC/Coopératives des producteurs de Coton et de vivriers pour la sécurité alimentaire, pour environ 552 millions de FCFA contre une prétention d'environ 1100 millions. Il ne ressort pas la prise en compte de l'action spécifique d'alphabétisation fonctionnelle des paysans.
- dans le domaine de l'élevage, les seuls actions retenues sont (i) l'encadrement des producteurs et de suivi des animaux de trait et, (ii) le recensement des animaux pour un montant d'environ 180 millions contre un montant de 430 millions présenté par la SDCC. Les actions de promotion de la production et l'utilisation de la fumure organique et d'appui à l'alimentation des animaux pendant la période de soudure ne sont pas pris en compte.

- dans le domaine de la recherche, les actions retenues sont intitulées (i) amélioration variétale, (ii) diversification des cultures et (iii) conservation génétique pour environ 233 millions de FCFA contre un montant de 813 millions présenté par la SDCC. La protection contre les bio-agresseurs, l'agronomie incluant la gestion de la fertilité des sols et l'intégration de l'arbre ne sont ainsi pas prises en compte.

2.1.2 CNPC-C

Présentation générale

La CNPC-C dans son état actuel a résulté d'une histoire de près de vingt-cinq ans, ayant débuté dès 1994. L'histoire de cette organisation est restituée brièvement dans l'Annexe 4, ainsi que les grandes lignes de son fonctionnement.

L'organisation de la CNPC-C est calquée sur celle de la SDCC, les 9 fédérations et les 48 unions correspondent aux 9 régions et 48 secteurs de la SDCC, coiffant environ 2000 GP recensés dont 1545 "actifs" dans la gestion du crédit intrants et la commercialisation du CG.

Les modes de fonctionnement des GP, des unions, des fédérations et de la confédération sont assez similaires. Un GP comprend en moyenne une centaine de membres, producteurs de coton regroupés au sein de Cercles de Caution (CC) constitués autour de 5 à 10 producteurs. Il fonctionne avec un comité directeur, un bureau élargi composé du comité directeur¹⁰ et les chefs de tous les CC. L'Assemblée Générale (AG) est l'organe suprême pour les décisions. Les fédérations et la confédération disposent en plus de commissions pour prendre en charge les sujets spécifiques.

Les jeunes et les femmes sont impliqués dans le fonctionnement des GP, mais de manière plus marquée dans la région de l'Extrême Nord (Annexe 11). L'implication des jeunes découle de leur éducation les rendant aptes à assumer les tâches à exécuter mais aussi de leur attachement au village et aux traditions. Celle des femmes découle de leur rôle croissant comme productrices et mères soucieuses de permettre une éducation formelle à leurs enfants, selon un processus peu étudié mais pouvant être similaire à ce qui a été observé au Bénin¹¹.

Objectifs et modalités d'intervention

Le fonctionnement au quotidien de la CNPC-C est assuré par un directeur exécutif (mis à disposition par ailleurs par la SDCC) selon les directives du conseil d'administration composé de 12 membres (9 présidents de fédérations, 2 représentantes cooptées par les productrices et un représentant de la SDCC).

¹⁰ Composé d'un délégué, d'un délégué adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et d'un conseiller.

¹¹ Aboudou F. et Fok M. 2019. Women's empowerment in cotton growing, a case in Northern Benin. Journal of Gender, Agriculture and Food Security. Vol 4, Issue 1, pp 13-29. <https://agrigender.net/views/empowerment-in-cotton-growing-benin-JGAFS-412019-2.php>

La CNPC-C opère de concert avec la SDCC suivant plusieurs conventions présentées succinctement dans l'Annexe 5, il s'agit de :

- La convention pour la gestion d'un fonds d'épargne constitué par les producteurs ;
- La convention pour la gestion des intrants et des équipements à acquérir par importation ou achats locaux ;
- La convention pour le partage de la fonction d'animation appelée aujourd'hui professionnalisation des GP ;
- La convention élevage ;
- La convention de mécanisme de gestion du risque prix.

Personnel propre dans une intervention en partenariat étroit

La CNPC-C intervient ainsi comme un prestataire de service et contribue à la coordination verticale dans les domaines de la gestion du risque prix. Les modalités de l'acquisition et de la distribution des intrants et équipements seront examinées dans la fonction correspondante. Il en est de même pour la gestion du risque prix dans la fonction de la commercialisation du CG.

La CNPC-C dispose de son propre personnel dont l'évolution est reproduite en Annexe 6. Les agents de terrain constituent l'essentiel du personnel avec pour tâche le contrôle du fonctionnement des GP, sur requête des membres des GP, sur décision de la SDCC ou de la CNP-C en cas d'observation d'anomalies.

Le partenariat très étroit entre la SDCC et la CNPC-C dans la conduite de plusieurs fonctions induit cependant des recouvrements pour deux entités néanmoins distinctes, cela sera pris en compte dans leur représentation dans le graphe de la CV. La nature distincte des deux organisations devrait devenir plus visible après l'occupation des locaux en cours de construction pour la CNPC-C.

2.1.3 Les Groupements de producteurs (GP)

Fonctionnement sous coopération tripartite

Le fonctionnement des GP, indifféremment appelés aussi GIC, leur permet d'assurer la prestation de deux services associés, la distribution/gestion des intrants et des équipements à crédit d'une part, et la commercialisation du CG d'autre part. Pour cette dernière prestation, les GP sont objets d'un processus de professionnalisation assuré conjointement par la CNPC-C et la SDCC. Ce fonctionnement est régi par un accord tripartite renouvelé ou actualisé tous les trois ans. Cet accord, intitulé Contrat de partenariat Triennal GP/CNPC-Cameroun/SODECOTON, reproduit en Annexe 8, a trait aux règles éditées jusqu'à la campagne 2019-20.

L'accord tripartite et triennal correspond aux objets d'appui technique à la production de coton et de cultures vivrières, à la professionnalisation des GP, à la fourniture d'intrants et d'équipement à crédit et à la commercialisation du CG. Il fixe les règles de constitution des GP et les engagements respectifs

des trois parties. Les engagements respectifs des trois parties sont synthétisés dans l'Annexe 10, mais les éléments majeurs à retenir sont :

- Tout producteur, pour bénéficier du crédit intrant, doit être membre d'un CC, de 5 à 10 membres hors cas particuliers ;
- Le GP est responsable des stocks d'intrants déposés dans son magasin ;
- Les GP doivent recruter un ou des agents de suivi des cultures ;
- Les GP doivent respecter les modalités pratiques de la commercialisation du CG précisées dans une annexe de l'accord tripartite et reproduit en Annexe 9 ;
- La CNPC-C, en retour, doit appuyer les GP dans leur professionnalisation, de concert avec la SDCC et fournir les intrants et équipements à crédit par l'intermédiaire de la SDCC ;
- La SDCC met en place les intrants dans les villages selon les commandes du plan de campagne et recouvrer les montants des crédits pour le compte de la CNPC-C ;
- La SDCC a l'obligation de fournir l'appui technique aux producteurs ;

Dans le fonctionnement de la CV coton, le Cameroun présente la particularité que les intrants et équipements sont propriétés de la CNPC-C et accordés à crédit aux GP par l'intermédiaire de la SDCC. Cela diffère du cas fréquent où ce sont les sociétés cotonnières qui en sont propriétaires.

Fonctionnement au sein des groupements

Le fonctionnement d'un GP est ponctué par au moins deux AG. La première avant le début de la campagne agricole pour arrêter la liste des CC et la liste bleue des producteurs éligibles aux crédits intrants (et donc le programme de campagne en termes de superficie de coton, maïs et soja et d'intrants correspondants). La sélection des producteurs, selon les critères indiqués en Annexe 7, sera analysée en détail plus bas. La deuxième AG vise à communiquer pour adoption le bilan annuel. Des AG additionnelles peuvent être tenues pour la prise de décision commune, notamment lorsqu'il y a des CC en défaut de remboursement des crédits intrants.

Personnel et emplois associés

Le fonctionnement au quotidien est assuré par un personnel permanent payé par la SDCC pendant une période de 8 mois à partir d'une rémunération spécifique. Ce personnel est constitué d'au moins quatre personnes : un gestionnaire, un magasinier, un gardien et un agent technique (pour le suivi des cultures). Dans les gros GP avec de nombreux producteurs, il y a plusieurs agents techniques. En 2017, il y avait 2147 agents de suivi pour 1545 GP actifs, soit 1,4 agents par GP. Le nombre de producteurs par agent de suivi était de 71 en moyenne, mais ce nombre est plus élevé dans l'Extrême Nord comparativement au Nord (respectivement de 104 et 57), en relation inverse avec la taille moyenne de la sole cotonnière (1,0 contre 2,3 ha).

Pour la fonction importante de commercialisation du CG dans les GP, des équipes d'achat sont constituées localement à partir de personnes recrutées au sein des familles des producteurs. Les équipes d'achat sont rémunérées par les GP à partir des frais versés spécifiquement par la SDCC.

Pour l'ensemble des 1545 GP actifs, ce sont au moins 6782 personnes impliquées dans le fonctionnement et au moins 9270 personnes, surtout des jeunes, impliquées dans l'activité saisonnière de commercialisation, sans compter les manœuvres chargés de fermer les ballots et pour charger les camions.

Gestion d'une grande masse de données

Les tâches assumées par les GP peuvent être appréhendées par la grande quantité de documents relatifs à sa constitution, ses activités de gestions et de gouvernance. La liste des documents que nous avons pu consulter lors des visites dans les villages est reproduite en Annexe 12.

La manipulation et la conservation des nombreuses fiches mentionnées n'est pas simple car les GP ne disposent que des chemises cartonnées. Si certaines fiches correspondent à des carnets à souche, ce n'est pas le cas le plus fréquent, aussi de nombreuses fiches sont "volantes" et que les chemises cartonnées ne peuvent réellement contenir. La fourniture de pince clip permettrait de relier en liasse les fiches, de manière facile et à faible coût. Ce serait une petite dépense additionnelle justifiée totalement par l'importance financière des tâches de gestion.

Gestion financière, compte et bancarisation

Comme l'indique le recensement des documents dans le fonctionnement des GP, ces derniers ont un compte individuel logé à la SDCC et dont ils reçoivent des relevés chronologiques et une synthèse annuelle. Le Cameroun est à notre connaissance le seul pays à procéder de cette manière. Tous les GP reconnus par l'ensemble SDCC-CNPC-C ont leurs comptes logés à la SDCC, seuls une très petite minorité (12/2067) ont en plus un compte hors de la SDCC. L'état de ces comptes est ainsi parfaitement connu et restitué de manière synthétique dans les rapports de la DP.

L'état des comptes des GP laisse apparaître un niveau faible d'accumulation (Annexe 13). L'état des comptes représenté n'est pas celui de fin de campagne après paiement total du CG commercialisé, aussi la situation débitrice de certains GP n'est pas forcément anormale, bien qu'elle concerne près d'un tiers des GP (31% précisément), avec cependant de nettes disparités entre les régions. Ce sont les régions plus méridionales qui manifestent un taux de GP débiteur plus élevé (Garoua, Ngong et Touboro) à l'opposé des régions comme Maroua 1, Maroua 2, Kaélé et Guider. Pour la majorité des GP qui sont en situation créatrice, le montant accumulé a été d'environ 1,3 millions de FCFA par GP en moyenne.

En gérant des comptes des GP logés chez elle, la SDCC joue un rôle bancaire. Un tel phénomène a conduit à des réflexions sur la bancarisation en faisant intervenir les institutions financières ou de micro-crédit et la bancarisation fait déjà l'objet d'initiatives qui restent timides. Un partenariat a bien été mis en œuvre entre la SDCC et des institutions financières spécialisées dans la microfinance, comme Crédit du Sahel ou encore MC2B dans le cadre d'un projet soutenu par la GIZ.

En dépit du contexte d'insécurité qui renforce l'attrait de la bancarisation, les impacts sont encore limités. La SDCC observe une certaine réticence des GP. Le faible nombre d'agences sur le terrain des banques impliquées est une raison majeure. L'économie dans les zones reste encore marquée par un fort degré de transaction en cash. Pour ne pas nuire au fonctionnement des GP dans l'engagement

des dépenses de campagne agricole et des dépenses des réalisations sociales, la DPA de la SDCC juge que la bancarisation ne doit pas aller jusqu'à supprimer l'hébergement de compte à la SDCC et dont le réseau de staff sur le terrain est plus dense qu'aucune institution financière ne serait prête à installer.

2.1.4 Les producteurs

A la SDCC, la distinction est faite entre producteurs de coton et exploitations. Les producteurs de coton sont des individus identifiés et responsabilisés pour les intrants qu'ils acquièrent à crédit pour produire et à qui reviennent les recettes de la vente du CG produit. Deux à plusieurs producteurs de coton peuvent relever d'une même exploitation, ou saaré en langue locale, dans le sens d'une concession (le terme anglais de "compound" est plus clair) où vivent plusieurs familles liées au chef qui en est généralement le patriarche. Le nombre d'exploitations cotonnières, théoriquement plus faible que celui de producteurs de coton, ne ressort pas des statistiques de la SDCC.

Producteurs et éligibilité au crédit intrants

Les producteurs de coton sont en contact avec la SDCC essentiellement par l'entremise de leurs CC rattachés à un GP. Ils sont obligés d'être affiliés à des CC qu'ils se sont constitués par affinité pour pouvoir acquérir les intrants à crédit et vendre le CG qu'ils ont produit. La taille des CC varie de 5 à 10 membres. La caution signifie que le CC doit suppléer un membre défaillant au cas où celui-ci n'est pas en mesure de rembourser tout le crédit pris. Pour la campagne 2017-18, sur l'ensemble de la SDCC, 151 336 producteurs ont été enregistrés comme éligibles au crédit intrants au sein de 29 490 CC relevant de 1693 GP actifs, soit un nombre moyen de 5,1 producteurs par CC et de 17,4 CC par GP.

Les producteurs de coton réellement pris en compte dans les statistiques de la SDCC sont ceux enregistrés dans ce que cette société appelle la liste bleue, celle des paysans jugés éligibles au crédit intrants. L'éligibilité repose sur le remboursement des crédits pris lors de la campagne antérieure, et sur le niveau de rendement atteint comme l'indique l'Annexe 7. L'augmentation de la taille de la sole cotonnière d'une année à une autre est aussi soumise à examen. Un critère de nature strictement administrative, à savoir la disposition d'une carte nationale d'identité, se révèle être facteur d'exclusion car nombre de paysans n'en disposent pas, plus particulièrement les femmes, alors que son acquisition est coûteuse en temps et en finance dans un pays où tout agent public est en mesure de monnayer son "pouvoir de tampon". Le maintien de ce critère administratif est discutable, et la carte d'identité pourrait être remplacée facilement par une carte de producteur agricole que la SDCC pourrait émettre. Ce serait aussi un moyen pour enfin connaître la population de producteurs agricoles dans la zone cotonnière.

Les producteurs de coton ne se limitent pas à ceux figurant sur les listes bleues, car les paysans peuvent produire en achetant les intrants au comptant ou en s'arrangeant avec voisins ou connaissances. Les paysans produisant en-dehors des listes bleues ne sont pas pris en compte dans les statistiques exploitées de la SDCC, tout comme les surfaces cotonnières correspondantes. Cette situation est facteur de surestimation du rendement.

Différenciation des producteurs

En dépit des nombreuses statistiques tenues à la SDCC, la connaissance sur les producteurs paraît faible. Il n'y a pas de typologie réellement en application. Cette situation peut découler de l'interruption du fonctionnement de la Cellule Suivi Evaluation qui publiait jusqu'à 2010 un annuaire sur les exploitations. Une typologie implicite apparaît dans le document du plan de relance de la production cotonnière, en se reposant sur la taille de la sole cotonnière, mais c'est seulement une proposition retenue pour tenir compte du phénomène d'émergence de "gros producteurs" cultivant plus de cinq hectares de coton et sur lesquels la SDCC semble miser pour augmenter la production. Ce phénomène est cependant déjà considéré dans les statistiques de la DPA dans lesquelles on peut cerner les contributions des producteurs selon la taille de leur sole cotonnière (Annexe 14). La DPA considère d'ailleurs la pertinence d'adapter son appui technique et la formation aux "gros producteurs", en partenariat avec le Projet d'Appui à la Formation agricole et professionnelle (AFOP) et tirant parti des infrastructures du réseau de Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA).

La connaissance sur les paysans ne produisant pas du coton est encore plus faible. La part que ces paysans peuvent représenter dans une localité, village, zone ou secteur de la SDCC n'est pas connue. En d'autres termes, on ignore le réservoir de paysans pouvant servir à l'expansion de la culture du coton.

L'exploitation des données de l'enquête que la DES a réalisée en 2017, conduite certes à partir d'un échantillon avec surreprésentation des "gros producteurs", fournit des informations indiquant que les producteurs différenciés selon la taille de la sole cotonnière le sont aussi pour les caractéristiques de leurs familles et de leurs exploitations (Annexe 15).

La distribution des producteurs selon la taille de la sole cotonnière varie selon les régions administratives. Le Tableau 2-1, établi avec les données de l'échantillon de la DES, permet d'observer que la proportion des producteurs cultivant moins d'un hectare de coton est plus grande dans la région de l'Extrême Nord. Cette différence devrait être encore plus marquée dans la réalité, car l'échantillon utilisé est biaisé en faveur des gros producteurs. L'observation sur la plus grande fréquence de petits producteurs de coton est conforme avec les indications sur la démographie et la situation d'une pression foncière plus forte. En dépit de cette situation, la part de l'Extrême Nord dans la production totale n'est certes plus que d'environ 35%, mais cette part ne baisse plus depuis près d'une décennie (Annexe 18).

Région admin.	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Total
Extrême Nord	40.1%	47.6%	10.6%	1.7%	100.0%
Nord	18.7%	53.0%	24.6%	3.7%	100.0%
Total	30.3%	50.0%	17.0%	2.6%	100.0%

TABLEAU 2-1: DISTRIBUTION DES TYPES DE PRODUCTEURS SELON LES REGIONS ADMINISTRATIVES (ENQUETE DES)

La mise en œuvre du système d'assainissement du crédit intrants a eu un impact sur la distribution des producteurs entre les quatre types considérés selon la taille de la sole cotonnière. Au regard de l'évolution de la surface cotonnière et du nombre de producteurs pour déduire la surface moyenne

par producteur (Annexe 19), celle-ci a augmenté de manière continue depuis la sélection des producteurs éligibles au crédit intrants. La surface moyenne a été stable jusqu'à 2009-10 depuis au moins 1994, soit une quinzaine d'années, autour de 0,55 ha/producteur. Elle a atteint 1,30 ha/producteur en 2017-18.

En termes de populations impliquées, ce sont les types de producteurs à petite sole cotonnière qui contribuent le plus comme l'indique le Tableau 2-2. Ce dernier est établi avec une répartition entre les quatre types de producteurs plus conformes à la réalité, avec 70% de producteurs de type 1 et près de 25% de type 2.

	Total	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Nombre de producteurs	152 612	106 981	37 848	6 104	1 679
% des producteurs		70.1	24.8	4.0	1.1
Population impliquée	1 301 440	791 769	379 121	92 697	37 853
% population impliquée		60.8	29.1	7.1	2.9
Nombre d'enfants	911 874	542 186	273 222	68 468	27 997
Nombre d'actifs (> 12 ans)	665 726	401 319	195 841	48 309	20 257
Nombre d'enfants <= 12 ans	246 148	140 868	77 381	20 159	7 740
% enfants <= 12 ans		57.2	31.4	8.2	3.1

TABLEAU 2-2: POPULATIONS TOTALES ET DES ENFANTS CONCERNÉES APRES CORRECTION DE LA DISTRIBUTION DES TYPES DE PRODUCTEUR

Pour une population totale de 1,3 millions de personnes impliquée en 2017-18 par un peu plus de 152 600 producteurs, les deux types à petite sole cotonnière en représentent près de 90%. Il en est de même pour la population des enfants de moins de douze ans, ceux qui sont en âge scolaire et dont les parents ont besoin de l'argent du coton pour les scolariser.

Performance des producteurs selon la taille de la sole cotonnière

En dépit de la sélection liée au processus d'assainissement de la liste des producteurs éligibles au crédit intrants (Annexe 7), il reste une certaine proportion à avoir obtenu un rendement en-deçà du seuil (qui varie de 700 à 900 kg/ha selon les régions, d'où le seuil moyen retenu dans le Tableau 2-3). Les "gros producteurs" (ayant entre 5 et 10 ha de coton) se distinguent par être significativement moins fréquents à être en deçà du seuil et plus fréquents à manifester un rendement au-dessus de 1700 kg/ha.

Classes de rendement, kg/ha	Typologie selon la taille de la sole cotonnière				
	< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	> 10 ha	Total
<=850	20.8 a	21.6 a	6.5 b	13.6 ab	17.7
850 à 1200	25.2	28.1	14.9	13.6	24.0
1200 à 1400	11.3	9.9	17.9	9.1	12.0
1400 à 1700	17.6	19.2	25.0	36.4	20.7
>= 1700	25.2 ab	21.3 b	35.7 a	27.3 ab	25.6

TABLEAU 2-3: TAILLE DE LA SOLE COTONNIERE ET CLASSE DE RENDEMENT

En termes de pratiques culturales et de rentabilité à l'hectare, les différences sont peu notables entre les quatre types de producteurs (Tableau 2-4). Les "gros producteurs" recourent moins à la main-d'œuvre extra-familiale alors que les petits producteurs utilisent moins d'urée.

Cas exclusif des producteurs hommes	Typologie selon la taille de la sole cotonnière				
	< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	> 10 ha	Total
Produit par hectare, CFA	293 786	307 834	383 553	346 946	317 063
Crédit par hectare, CFA	117 357	118 516	146 865	105 362	122 643
MARI* par hectare, CFA	194 585	189 318	236 689	241 584	200 356
Main-d'œuvre temporaire/ha, CFA	15839 ab	12852 ab	18813 a	7956 b	14 642
Dose engrais NPK, kg/ha	146	139	155	145	144
Dose engrais Urée kg/ha	15 b	26 a	30 a	32 a	23
* Marge après remboursement des intrants					

TABLEAU 2-4: INDICATEURS DE PERFORMANCE ECONOMIQUE ET D'INTENSIFICATION DES PRODUCTEURS SELON LA TAILLE DE LA SOLE COTONNIERE

Une typologie des producteurs à affiner

Il convient de noter que d'autres typologies sont possibles selon la préoccupation considérée. Pour tenir compte de la raréfaction des aires de pâturage et de l'exacerbation des conflits entre les cultivateurs et les éleveurs, le critère de la taille du troupeau bovin (hors animaux de trait) peut être pertinent, notamment pour distinguer les producteurs qui relèvent davantage du statut d'agro-éleveur que de cultivateur. L'Annexe 20 donne les caractéristiques des producteurs différenciés selon ce critère. Près de 73% des producteurs ne disposent pas de bovins en dépit de l'échantillon qui a surreprésenté les gros producteurs de coton. Les agro-éleveurs, avec au moins dix bovins ne représentent que 6,8% des producteurs. Le critère choisi discrimine également les producteurs selon les caractéristiques de leurs familles, de leur équipement en charrue et charrette, des surfaces cultivées et notamment en coton.

Le choix de la typologie la plus pertinente reste à définir, l'étude VCA4D n'a pas pour objet de le faire, le travail réalisé permet seulement de montrer que la SDCC dispose des données pour le faire de manière correcte après avoir décidé le but de la typologie. Compte tenu de l'objectif exprimé d'atteindre une production de 400 000 tonnes de coton-graine dans une échéance proche, à défaut d'une typologie déjà retenue, l'on retient la typologie basée sur la taille de la sole cotonnière pour identifier différents scenarii pour atteindre l'objectif, en portant attention aux changements dans la répartition des producteurs selon cette typologie.

Rôle des femmes dans la production

Comparativement à la plupart des CV coton en Afrique francophone, la SDCC se démarque dans la distinction des femmes dans la production de coton. Les productrices de coton se réfèrent à la définition de producteur de coton indiquée ci-dessus. En 2017-18, leur nombre a été de 19 466 (et de 22 905 en 2018-19), selon une évolution irrégulière après quatre années d'augmentation à partir de 2012 pour atteindre plus de 30 000 productrices en 2015 (Annexe 14). En proportion, la part des femmes parmi les producteurs s'est stabilisée alors que le nombre de CC ayant intégré les femmes a augmenté (Figure 2.1). Même s'il y a des CC composés uniquement de femmes, ces dernières se trouvent le plus souvent intégrés dans des CC mixtes.

Le phénomène des femmes produisant du coton pour leur propre compte est si répandu que les GP n'ayant pas enregistré de femmes productrices est largement minoritaire (Annexe 16). Dans l'ensemble des neuf régions, ces GP représentent moins de 6% des 1545 GP actifs. Il semble même qu'il y a une différence entre les deux régions administratives, l'implication des femmes productrices paraissant plus répandue dans l'Extrême Nord. La même tendance est observée pour ce qui concerne la présence des femmes dans les comités des GP (Annexe 10)

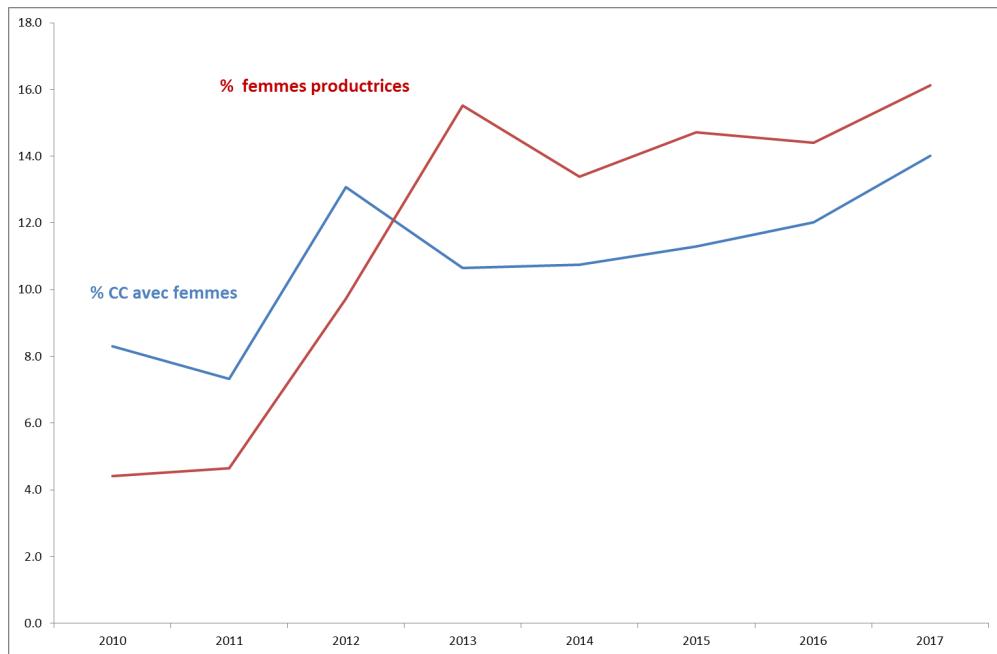


FIGURE 2.1: PART CROISSANTE DES FEMMES PARMI LES PRODUCTEURS ET LES CC

La nature des femmes qui produisent du coton est peu connue. L'enquête de la DSE ne l'aborde pas. Les échanges avec l'encadrement de la SDCC et de la CNPC-C permettent de savoir que ce peut être des veuves, mais aussi des femmes mariées cultivant le coton au même titre que leurs maris, ainsi que des femmes mariées revenues dans l'exploitation paternelle, des mères célibataires... Les parts respectives de ces femmes de nature différente ne sont pas connues, c'est un manque de connaissance qu'il convient de combler. De manière générale, la sole cotonnière des femmes est plus petite que celle des hommes, à l'exception de la région de Touboro où la terre disponible est plus abondante (Annexe 17). Par contre, la motivation des femmes pour s'adonner à la culture du coton est clairement affirmée dans leur volonté de faire face aux besoins d'éducation de leurs enfants et aux frais de santé,

2.1.5 Recherche cotonnière

Comme dans tous les pays de l'Afrique francophone, la recherche agronomique est fortement impliquée dans le développement de la CV coton, mais elle le semble davantage au Cameroun en associant la recherche nationale et la coopération internationale. Depuis 2009, la SDCC, l'IRAD et le CIRAD sont associés dans une convention de collaboration tripartite quinquennale et qui a été récemment renouvelée en 2018 jusqu'à 2022. Entre-temps, un accord de copropriété a été signé en

2014 pour valoriser les résultats de recherche hors du Cameroun, les ressources additionnelles pouvant en résulter sont destinées à la recherche au Cameroun.

Les objectifs de la collaboration tripartite sont de gagner 50% de rendement par la mise au point et la diffusion d'itinéraires adaptés à l'évolution du climat et au moindre recours aux engrais et aux pesticides dans un souci de préservation de la fertilité des sols. Ces objectifs sont visés en parallèle à la formation et à l'accompagnement pour la reconnaissance internationale des chercheurs du Cameroun. Les thématiques de recherche pour atteindre ces objectifs sont résumées dans l'Annexe 21.

Dans l'exécution de la convention, la SDCC apporte l'appui de sa Division de Recherche et Développement (DRD) et fournit les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en place et au bon déroulement des actions. Dans son appui, la SDCC se singularise par la prise en charge de la rémunération de certains chercheurs de l'IRAD. Pour la convention en cours, elle s'est engagée à le faire pour cinq chercheurs (deux sélectionneurs, deux entomologistes et un malherbologue) et deux techniciens. L'IRAD apporte ses infrastructures et fait intervenir ses chercheurs et techniciens que le CIRAD soutient à travers des missions d'appui et la réalisation d'analyses scientifiques. Le contexte d'insécurité au Nord du Cameroun depuis 2012 a amené le CIRAD à faire rentrer ses chercheurs qui y étaient alors affectés.

Les produits de la collaboration sont tangibles comme en témoignent les appréciations très positives de la variété IRMA Q302. C'est la dernière-née d'une vague ayant commencé par les variétés IRMA L484, IRMA L457 et qui précède une nouvelle vague prometteuse en finition. Le progrès génétique acquis à travers le remplacement des variétés a reposé sur le partage des responsabilités dans la production de semences entre l'IRAD et la SDCC (voir infra).

Cette collaboration est à l'origine de nouvelles méthodes de contrôle des ravageurs se détournant des traitements insecticides calendaires pour se fonder sur les observations des taux d'infestation. C'est la lutte sur observation individuelle des chenilles de la capsule (LOIC) mise au point il y a plus de dix ans. Elle couvrait déjà près de 20 000 ha sur toute la campagne de production 2014/2015 et il est prévu d'en accélérer la diffusion. Cette collaboration a permis aussi au Cameroun d'être le premier pays africain à abandonner l'utilisation des pyréthrinoïdes dans le contrôle des chenilles de la capsule, en conformité ainsi avec les engagements pris pour bénéficier du label Cotton Made In Africa (CmiA).

Les actions à conduire sont détaillées dans l'annexe de la convention tripartite. Au regard de l'étude VCA4D, il convient de noter que l'ambition de sélectionner des variétés plus riches en huile est bien indiquée. Par contre, l'exploitation des connaissances en agro-physiologie n'est pas explicitée. Il en découle que la gestion de la canopée ou de la couverture végétale par la régulation de la croissance du cotonnier, dont les effets positifs ont été mentionnés supra, n'est pas évoquée. Cette gestion peut contribuer à revisiter efficacement les densités des plantes comme cela est pourtant indiqué dans les actions prévues. L'écimage du cotonnier est indiqué, uniquement dans les travaux en protection du cotonnier, mais pas comme technique améliorant la rétention et le développement des capsules pour gagner en rendement. De même, si les espèces cultivées en rotation avec le cotonnier sont bien prises

en compte dans les recherches prévues, l'association du cotonnier avec d'autres espèces dans une même parcelle n'est pas mentionnée.

2.1.6 Acteurs de la transformation textile industrielle

Le paysage des acteurs impliqués dans la transformation textile industrielle, au moins partiellement à partir du coton local, s'est beaucoup réduit au cours des dernières années, notamment depuis 2015. Une étude de la Banque mondiale en 2015 avait recensé deux acteurs dans la filature (CICAM et FAFINSA), trois acteurs dans le tissage (CICAM, SYNCATEX et SOCAFTEC), deux acteurs dans le tricotage (BUETEC et FAFINSA), quatre acteurs dans le finissage (CICAM, COFIL, BUETEC et SITRACO), et quatre dans la confection (CICAM, FAFINSA, BUETEC et Garment Makers). En 2019, CICAM est le seul acteur dans la filature et le tissage, BUETEC est le seul acteur dans le tricotage mais à partir de filé importé. Dans le domaine du finissage à partir du coton local, CICAM est aussi le seul acteur réellement impliqué, les activités de COFIL sont interrompues par un changement d'équipement et cette entreprise ne fait plus que le nettoyage des déchets issus de l'égrenage de la SDCC ou de la filature de la CICAM pour exporter le produit obtenu. En confection, CICAM est la seule entreprise active dans la production d'articles en tissu éponge.

CICAM

La Cotonnière industrielle du Cameroun (CICAM) est devenue la seule entité transformant de manière industrielle le coton fibre produit dans le pays, et ce à un degré très limité avec un volume de fibre consommé oscillant entre mille et deux mille tonnes (Annexe 22).

Etablie en 1965 par des industriels français, l'entreprise est reprise par l'Etat camerounais en 2009 lorsque les investisseurs étrangers d'alors, français et allemands, avaient décidé de cesser les activités. Une telle décision a forcé l'Etat camerounais à reprendre l'entreprise pour sauver les emplois.

L'entreprise possède deux sites de production. Le site de Garoua, avec une usine très spacieuse capable d'accueillir de nouveaux équipements pour la production, est dédié à la filature et au tissage. Les produits sont ensuite envoyés au site de Douala qui dispose d'une unité de teinture et d'impression ainsi que d'une unité de production de tissu éponge. Le Groupe CICAM est propriété des marques LaKing Textile et de la chaîne de magasins Newco pour la vente de ses produits.

L'usine de Garoua est dédiée à la filature et au tissage, elle est décrite dans l'Annexe 23. Nous avons visité l'usine d'impression de Douala qui était à l'arrêt pour entretien. L'équipement est constitué en grande partie de machines datant de la création de l'entreprise. La vieillesse des équipements a amené à établir un plan d'investissement dont la mise en œuvre, débutée en 2013, est cependant chaotique et irrégulière. L'Annexe 24 fournit le plan actualisé des investissements d'un montant de 36 milliards de FCFA, dont un sous-ensemble d'environ 18 milliards (Annexe 25) est jugé le plus urgent à concrétiser et qui a même été envisagé pour 2019.

La production de la CICAM est essentiellement axée sur le pagne. L'étude susmentionnée de la Banque mondiale a indiqué qu'à partir de 1600 tonnes de fibre de coton, l'entreprise avait produit 1500 tonnes de fil, 8 millions de mètres linéaires de pagne et 300 tonnes d'éponge. La production de pagne a été

réduite de plus de 50% depuis 1998 (Annexe 26). Depuis 2013, cette production est stabilisée autour de 10-11 millions de mètres.

La production de pagnes est largement dominée par les produits événementiels relatifs aux festivités majeures¹² dans le pays, mais également dans les pays limitrophes (Tchad, RCA). Dans ces pays, l'industrie textile a totalement cessé de produire, en dépit de la volonté politique régionale de la développer pour valoriser le coton localement produit. Cette production est concentrée dans le premier semestre de l'année. La production de pagne selon les motifs dont la CICAM est propriétaire a lieu essentiellement en juillet.

La réduction de la production de pagne de la CICAM découle directement de la concurrence des produits chinois. Cette concurrence est rude et jugée déloyale surtout quand les importations sont illégales avec esquive des taxes d'importation par fausse déclaration à l'entrée pour échapper à la taxe prévue pour les produits textiles. Le prix de vente des pagnes importés serait inférieur au prix d'acquisition du coton fibre à l'usine de Garoua. Les prix de vente des pagnes importés sont inférieurs de près de 50%, en partie parce que ces produits ne sont pas à 100% coton, mais seulement de 30 à 60%.

Les normes pour le contrôle des textiles importés ont été élaborées, avec notamment l'intégration du critère de 100% coton, pour réduire la concurrence des produits en provenance de Chine. Ces normes sont déjà mises en œuvre¹³. Il reste à savoir si elle l'est de manière effective.

La CICAM souffre aussi de la concurrence indirecte de la friperie en réduisant la demande pour les produits neufs. La friperie frappe encore plus les articles en tissu éponge de la CICAM alors que ces derniers jouissent d'une image positive auprès des consommateurs, à l'inverse des pagnes.

La transformation textile industrielle ne sera pas davantage étudiée dans la suite de l'analyse fonctionnelle qui nous amènerait dans le domaine de l'industrie au-delà des compétences de l'équipe d'experts. Par ailleurs, la DUE a indiqué qu'une étude spécifique du secteur textile industriel est programmée par la GIZ.

Les éléments obtenus de la CICAM nous ont permis d'estimer le compte d'exploitation globale de cette entreprise sans pouvoir le faire séparément pour ses diverses activités de filature, tissage, teinture/impression et confection. L'examen de ce compte dans la partie relative à l'analyse économique nous permettra de discuter de la viabilité et de la durabilité de la transformation textile industrielle.

¹² Journée internationale des femmes (08 mars), fête du travail (1er mai) et fête nationale (20 mai).

¹³ Les normes sont mises en œuvre depuis le 29/01/2019 dans le cadre du PECAE (programme d'évaluation de la conformité avant embarquement). Il s'agit de NC 1817 :2017 textile : spécifications pour le linge de maison Exigences minimales et de NC 1816:2017 textile: spécification pour le pagne Exigences minimales.

COFIL

L'entreprise Coton hydrophile du Cameroun (COFIL) est créée¹⁴ en 2007 pour être la seule dans la sous-région à traiter les déchets d'usines d'égrenage et de filature jusqu'à la production de coton hydrophile. L'entreprise a été conçue avec deux unités localisées respectivement à Garoua et à Douala. Le but était de valoriser dans son unité de Garoua le linter¹⁵ issu des usines d'égrenage de la SDCC et les déchets issus du nettoyage de la fibre et du cardage avant filature dans l'usine de filature de la CICAM. Le produit qui en est issu, après plusieurs phases de nettoyage et de mélange, est ensuite envoyé à l'unité de Douala pour être exporté ou pour produire du coton hydrophile (le coton est naturellement hydrophobe) et des produits connexes pour les soins de beauté (comme les disques de démaquillage).

En 2014, année de l'interruption d'une partie des activités jusqu'à leur reprise en mi-2018, l'entreprise employait une quarantaine d'employés mais ses activités semblent s'être fortement réduites lors de notre étude. Nous avons pu nous entretenir avec le responsable de l'unité de nettoyage du linter et des déchets de nettoyage du coton avant cardage. L'unité, que nous n'avons pas pu voir en fonctionnement, emploierait 19 personnes. Le travail réalisé est d'achever le nettoyage et de mélanger de manière homogène les fibres issues du linter et des déchets de filature et qui ont des longueurs différentes. L'unité de production de coton hydrophile à Douala, en attente de nouveaux équipements, n'aurait pas encore repris ses activités.

Il n'est pas possible d'intégrer COFIL dans l'étude pour calculer la valeur ajoutée qu'elle apporte à la CV. Nous n'avons pas pu joindre sa direction générale pour disposer des données nécessaires. Le site internet de l'entreprise n'est même plus fonctionnel à mi-mars 2019. Pourtant, l'entreprise a acquis du linter auprès de la SDCC depuis 2013/14, avec des quantités croissantes de 383 tonnes en 2013/14 à 1754 tonnes en 2017/18 (Annexe 22). On peut supposer que le produit obtenu dans l'unité de Garoua est exporté hors d'Afrique sans être transformé en coton hydrophile.

2.1.7 Acteurs de la transformation textile artisanale

Transformation dans le bassin cotonnier

L'importance de l'artisanat textile est assez bien reconnue au Cameroun. Cette reconnaissance a été à l'origine d'un recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection réalisé en fin 2014 et dont les résultats ont été publiés en 2016. Pour ce qui concerne l'artisanat textile, le recensement a cependant appréhendé seulement les ateliers urbains et il n'a pas cerné la nature et l'origine des

¹⁴ par un couple dont le mari a été à l'époque ingénieur à la CICAM et qui en a assuré la direction à la fin de sa carrière. L'entreprise a pu voir le jour grâce à la participation d'un partenaire belge, Cotton Invest Group, actionnaire à hauteur de 30 % dans l'entreprise. Par l'apport de ce dernier d'un montant de 220 millions de F CFA nécessaire au démarrage de la société, un financement d'un milliard de francs CFA a été ensuite obtenu pour lancer les activités de blanchiment de la fibre à Douala.

¹⁵ Fibre courte récupérée des déchets de l'égrenage.

matières premières utilisées. Ces dernières peuvent ne pas être du coton et ne pas provenir du coton du pays.

En zone rurale, l'artisanat textile à base de coton est observable dans les deux régions du Nord et de l'Extrême Nord, mais leur importance reste peu connue. En 2005, à l'initiative de la SDCC et de concert avec l'OPCC, une enquête a été conduite à 40 km à la ronde de Maroua pour dénombrer les fileurs, les tisserands et les brodeurs. Bien que la tradition de cet artisanat demeure, ce dernier semble décliner avec le peu d'attrait pour les jeunes. Il a été dénombré alors 217 fileurs, 240 tisserands et 22 brodeurs.

Confection de boubous d'apparat

Dans la région du Nord, la confection de boubou d'apparat, gandoura ou dimol, de couleur écrue, est une tradition qui serait maintenue dans une centaine de villages dans les environs de Guider. C'est du moins l'estimation obtenue lors de la visite du village de Mayo Oulo où opère une association des artisans textiles. Environ 200 personnes y seraient concernées pour une production mensuelle d'environ 20 boubous.

La confection part du coton-graine, elle repose à 100% sur du coton et elle ne recourt à aucun produit synthétique ou chimique. On trouve aussi du coton naturellement coloré de couleur brune, issu d'une toute petite production, la couleur verte n'y est pas connue, pour confectionner les fils de broderie.

Le point de départ de la sous-chaîne est le CG acquis sur place par les fileurs dans les villages concernés, parfois directement dans les champs de ces fileurs lorsqu'ils en ont. La faible quantité prélevée a une incidence infime sur la production commercialisée pour la SDCC.

Les fileurs égrènent manuellement le CG avant de filer à la quenouille la fibre obtenue. Ce sont surtout des personnes âgées, hommes ou femmes, et ils représentent près de 70% des artisans impliqués dans le village. Pour obtenir un fuseau d'environ 20 g de fil, quatre à cinq jours de travail seraient nécessaires, dont trois pour égrener le CG à la main et un-deux jours pour le filage. Les artisans rencontrés ignorent qu'il existe des outils assez simples pour égrener, comme les égreneuses à rouleau à actionner par manivelle. L'introduction de ce type d'outil ferait grandement gagner en productivité sans dénaturer le caractère artisanal et traditionnel des produits fabriqués.

Les fuseaux de fils sont acquis par les tisserands au prix de 150 ou 250 CFA selon la finesse du fil. Les tisserands sont des hommes ou femmes, jeunes ou personnes âgées, la plupart spécialisée dans cette activité même si certains d'entre eux réalisent aussi la filature. Le tissage est fait sur de petits métiers à tisser fabriqués sur place, à partir de petits morceaux de bois, d'écorce de bambou, pour obtenir des bandes d'une largeur variant de 2 à 4 cm. Il est indiqué qu'un mois de travail est nécessaire pour obtenir les 75 mètres linéaires de tissu à partir d'une centaine de fuseaux de fil, la longueur nécessaire à un boubou.

Les couturiers, exécutant aussi parfois la broderie, achètent les bandes de tissus pour les assembler manuellement avant d'y broder des motifs plus ou moins complexes. Le rouleau de tissu de 75 mètres et d'une largeur de 2-3 cm est cédé à 40 000 CFA. Le produit est achevé après une phase de battage pour aplatiser les irrégularités des bandes de tissu et aboutir à un vêtement repassé. Le battage requiert

force et endurance et il est réalisé surtout par les jeunes hommes qui sont rémunérés à 5000 CFA/boubou.

Certaines personnes sont spécialisées dans la broderie et peuvent recourir partiellement à du fil teint de couleur vert-noir, à partir de colorant naturel issu de certaines plantes. Elles sont rémunérées par pièce, entre 25 et 40000 CFA selon la complexité des motifs brodés.

Le produit est vendu par les couturiers/brodeurs, à un prix variant de 80 à 120 000 FCFA. Les lamibé représentent une part importante de la clientèle mais il semble que toute personne ayant atteint un certain statut social se doit de disposer de ce type de boubou, et même en plusieurs exemplaires.

La confection artisanale de boubou sera intégrée dans l'étude VCA4D grâce aux informations collectées pour estimer la valeur ajoutée créée par les différents métiers mobilisés. Compte tenu du mode d'auto-acquisition du CG et de la faible quantité utilisée, cette sous-chaîne ne sera pas davantage évoquée dans la suite de l'analyse fonctionnelle. On peut cependant déjà souligner que cette sous-chaîne, n'ayant comme consommation intermédiaire que le CG prélevé en grande partie dans les champs des artisans, sans requérir le moindre capital, devrait induire un taux très élevé de valeur ajoutée et qui sert surtout à rémunérer le travail local.

2.1.8 Systèmes d'acteurs et de fonctions pris en compte

La CV coton du Cameroun est particulière pour trois aspects touchant à la société cotonnière, les autres acteurs présentés ci-dessus ne nécessitent pas de précision supplémentaire. C'est une CV très intégrée avec le rôle central de la SDCC qui achète le CG des producteurs, qui l'égrène et qui triture les graines issues de l'égrenage. C'est aussi une CV où deux acteurs assument deux fonctions importantes mais sous forme de prestation de service en relation avec la SDCC au lieu que ce soit directement exécutées par cette dernière : les GP dans la gestion des crédits intrants associée à la commercialisation mais aussi au suivi de la campagne agricole d'une part, et la CNPC-C dans la fourniture des intrants d'autre part. C'est enfin une CV où la conduite de missions de service public par la société cotonnière est reconnue et financièrement compensée (quoique partiellement et avec retard).

Compte tenu des précisions apportées ci-dessus, la SDCC constitue un sous-système qui sera abordé dans trois fonctions dénommées commercialisation du CG, égrenage et trituration. Les GP et la CNPC-C n'apparaissent pas comme sous-systèmes générateurs d'effets directs mais comme prestataires de services dans la fonction de commercialisation du CG de la SDCC.

Le graphe de la CV (Figure 2.2) reproduit les relations entre les acteurs présentés pour mettre en évidence d'une part le caractère particulier du partenariat entre la SDCC et la CNPC-C pour les services de fourniture d'intrants aux producteurs et de professionnalisation des GP, et d'autre part la conduite de missions de service public par la SDCC. Cette dernière peut ainsi être représentée avec une composante pour exécuter certaines fonctions avec la CNPC-C. Pour autant, la conduite des missions de service public ne sera pas spécifiquement abordée dans l'analyse économique car elle sort du cadre de l'analyse VCA4D centrée sur le cheminement d'un produit agricole. Les GP assurent la prestation

de service de commercialisation du coton-graine. Pour la compréhension du graphique, il convient de noter que:

- Les figures en trait plein sont les acteurs ; Les acteurs transformateurs de produits sont représentés par les dessins en rectangle ;
- Les dessins en trait pointillé correspondent aux prestataires de service ;
- Les flèches en trait plein concernent les échanges de produits de coton, en trait simple pour les produits intermédiaires et en trait double pour les produits finis ;
- Les flèches en trait pointillés sont les objets des services fournis (intrants, professionnalisation des GP, service de mise à Fob) ; Ces mêmes flèches qui n'aboutissent pas à un acteur particulier correspondent aux missions de service public (pistes rurales, élevage, et recherche).

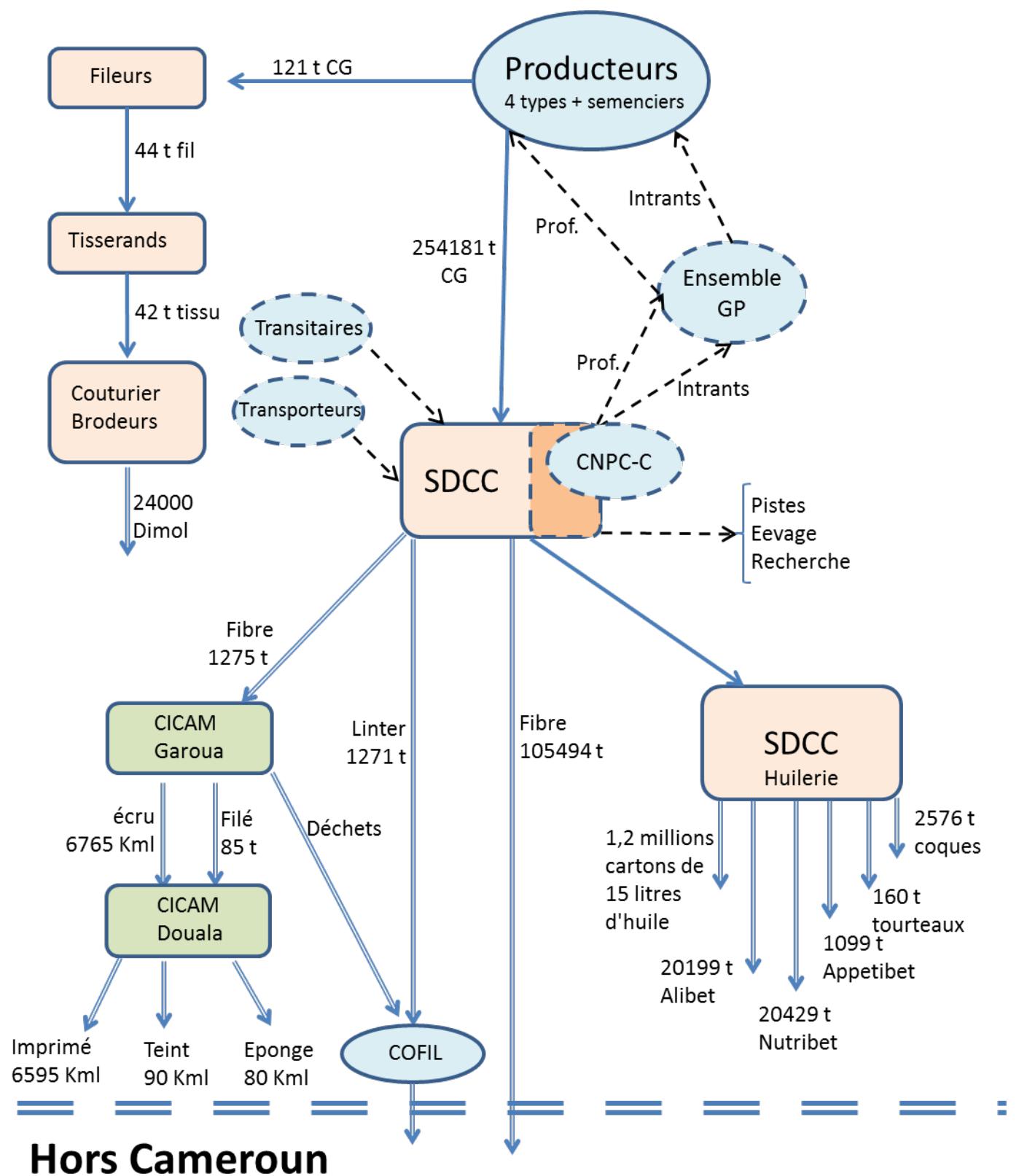


FIGURE 2.2: GRAPHE DE LA CV COTON DU CAMEROUN

2.2 Production, acquisition et distribution des intrants et équipements

2.2.1 Production et distribution de semences

Production de semences en partenariat avec la recherche

En raison de l'appréciation très positive sur la variété Q302, déjà évoquée, la production de semences concerne aujourd'hui exclusivement cette variété. Selon les procédés habituels, le système de production de semences fait intervenir l'IRAD dans les premières générations de semences d'une variété. L'IRAD a la charge de la préservation des semences de pré-base G0 et de la production de semences G1. Ces dernières sont produites sur des parcelles isolées, en station et sous la responsabilité des chercheurs jusqu'à l'égrenage et au délintage des semences (élimination du duvet qui recouvre les graines après égrenage). Les modalités de production de semences G2 et G3 sous la supervision de l'IRAD sont synthétisées dans l'Annexe 27.

Dispositif de production de semences certifiées en milieu villageois

Les semences sont produites de longue date dans un dispositif semencier en milieu paysan, où les productions de tous les producteurs d'un nombre pré-identifié de villages sont destinées à être égrenées pour produire les semences. Le tableau en Annexe 28 indique que le nombre de villages a fluctué entre 200 à 500, ce nombre tendant à se réduire autour de 200, avec une centaine de producteurs semenciers par village en moyenne. Le niveau des semences produites est bien supérieur aux besoins, cela donne de la marge pour écarter les lots dont le pouvoir germinatif est insuffisant mais aussi pour en livrer à d'autres pays¹⁶.

La production des semenciers est achetée à un prix supérieur à celui appliqué aux producteurs en général. Ce prix était de 270 contre 245 FCFA/kg lors de la campagne 2017-18. En retour, les producteurs semenciers doivent intensifier davantage l'utilisation d'engrais, à raison de deux sacs d'engrais complexe par ha.

Les producteurs semenciers jouissent aussi de l'avantage d'une évacuation plus rapide de leur production qui doit être égrenée séparément de la production tout venant.

Types de semences produites et leur distribution

La SDCC produit et distribue deux types de semences. L'essentiel de la production est constitué de semences vêtues (avec les graines recouvertes de duvet), pour environ 90% au cours des dernières années, comme l'indique l'Annexe 28. Les semences délinées, par traitement à l'acide sulfurique avec un équipement artisanal voire rudimentaire, sont obtenues au niveau de six petites unités sises dans les usines d'égrenage.

¹⁶ C'est le cas pour le Tchad pour la campagne en cours, qui a commandé 8100 tonnes de semences et qui bénéficie ainsi à bon compte des avantages de la variété Q302 en termes de productivité au champ, de rendement industriel à l'égrenage et de qualité technologique de la fibre.

La SDCC n'est pas encore parvenue à passer à un délintage industriel des semences pour couvrir les besoins des producteurs, bien que l'objectif soit énoncé depuis plus de dix ans. Le plan de relance établi en 2017 a prévu de passer au délintage industriel des semences, mais cet objectif n'est toujours pas concrétisé en mois de mars 2019 mais la décision d'investissement serait déjà prise.

Les semences produites sont distribuées selon les modalités décrites dans l'Annexe 29. Les semences sont gratuites, distribuées aux doses de 40 ou de 20 kg/ha respectivement pour les semences vêtues et délinées, mais les producteurs doivent payer les produits de leur traitement chimique.

La distribution à forte dose de semences vêtues est adaptée à la pratique actuelle de semis manuel, mais il n'en serait pas autant en passant à l'utilisation généralisée des semences délinées dont la production associe souvent l'enrobage de produit chimique. Le passage à l'utilisation des semences délinées peut requérir de passer au semis mécanique, en tirant parti des nombreux modèles de semoirs disponibles.

2.2.2 Acquisition et distribution des intrants chimiques et du matériel agricole

Processus d'acquisition par importation des intrants chimiques

L'acquisition des intrants par importation et leur distribution aux producteurs fait l'objet d'un partenariat étroit entre la SDCC et la CNPC-C. Ce partenariat est explicité dans une convention déjà mentionnée.

Les intrants à importer concernent la culture du coton mais aussi la culture du maïs et du soja, deux cultures qui peuvent bénéficier du crédit intrant lorsqu'elles sont conduites par les producteurs de coton, mais selon un ratio prédéterminé. Ainsi, pour un producteur cultivant 5 ha de coton, il peut bénéficier d'un crédit intrants pour 5/2 ha de maïs par exemple. Les intrants à acquérir par importation concernent les engrains (engrais composé ou complexe NPK, urée), les produits de traitement de semences, les insecticides et les herbicides, et à un degré moindre le régulateur de croissance du cotonnier qui reste encore peu utilisé.

Les modalités d'acquisition des intrants, décrites dans l'Annexe 30 semblent donner satisfaction aux producteurs sur le plan quantitatif et qualitatif. Nous n'avons pas entendu de critique sur les quantités disponibles ni sur la qualité des intrants distribués. Au contraire, cette qualité est jugée comme facteur ayant permis d'atteindre le rendement obtenu. L'Annexe 31 donne l'évolution des quantités et des montants commandés au cours des trois dernières campagnes. Pour la campagne 2017-18 et pour l'ensemble des intrants, le total des coûts de revient de l'importation jusqu'à la mise en place dans les villages a été de 28,1 milliards de FCFA (après déduction de la valeur pour le matériel agricole). Il est à rapprocher des 23,3 milliards de FCFA de crédit à récupérer auprès des producteurs la même campagne, pour les mêmes intrants mais selon les quantités effectivement distribués et utilisés par les paysans (Annexe 32). On y voit que les engrains représentent la part la plus importante des crédits alloués, suivis des insecticides.

Acquisition locale de matériel agricole

Le matériel de culture attelée est acquis auprès de fournisseurs locaux selon les besoins exprimés par les producteurs dans les GP, en même temps qu'ils indiquent leurs intentions de culture et leurs besoins en intrants agricoles.

Le matériel est commandé par la CNPC-C comme pour les intrants. Les prix d'achat correspondent à la livraison du matériel dans les magasins des secteurs de la SDCC, sans nécessiter de frais additionnels de mise en place par la CNPC-C ou la SDCC. L'évolution des coûts d'acquisition est reproduite dans l'Annexe 31.

Processus de mise en place dans les villages

La distribution des intrants aux producteurs depuis les points de livraison par les fournisseurs jusqu'aux villages est confiée à la SDCC. Celle-ci se charge des transports jusqu'aux utilisateurs d'une part et d'autre part de la cession à crédit avec la responsabilité de récupérer le remboursement pour le compte de la CNPC-C.

La SDCC est donc chargée d'un service de distribution dont la rémunération est précisée dans la convention citée, au montant forfaitaire de 3% de la valeur des intrants mis en place, en plus du remboursement des frais de transport engagés selon un barème préalablement négocié entre la SDCC et la CNPC-C.

Processus de distribution à crédit

Les intrants sont distribués aux producteurs, en grande partie mais pas exclusivement, à crédit par les groupements selon les besoins préalablement exprimés par les producteurs reconnus éligibles selon les critères retenus (Annexe 7). Le résultat de l'application du critère de rendement paraît bon, mais pas totalement infaillible. L'analyse des données individuelles des GP a permis de montrer que 5,8% des GP avaient un rendement moyen inférieur au seuil d'éligibilité au crédit intrants (Annexe 33). On y voit cependant l'incidence du facteur climat car le taux de ce type de GP est plus grand dans les régions SDCC du nord de la zone d'intervention.

Un double mécanisme de sélection des producteurs et de caution à deux niveaux (selon la terminologie employée au sein de la SDCC) est mis en œuvre comme décrit précédemment pour réduire les risques de non-remboursement. En cas de défaillance d'un producteur à rembourser en totalité son crédit¹⁷, ce sont les autres producteurs du même CC qui doivent suppléer à cette défaillance, concrétisant ainsi le principe de caution mutuelle qui a guidé la création du CC. Si la mobilisation de cette caution intra-CC est insuffisante ou ineffective pour faire face à la défaillance du producteur, l'éligibilité de ce CC pour acquérir les intrants est remise en question pour la campagne

¹⁷ Il convient de noter que les difficultés de remboursement peuvent provenir de raisons qui ne mettent pas en cause la bonne foi ou la bonne volonté d'un producteur (comme l'indisposition du producteur pour maladie) mais aussi de comportement malhonnête. C'est le cas de l'arrangement consistant à passer une partie de sa production pour être commercialisé par un autre producteur. Cette pratique appelée "coxage" amène le producteur concerné à prévaloir d'une production insuffisante pour rembourser son crédit intrants. Elle est interdite et les producteurs sont appelés à la dénoncer si elle est observée. Il est difficile d'indiquer à quel degré une telle pratique perdure.

suivante et c'est l'ensemble des CC du GP concerné qui est interpellé pour appliquer la caution de deuxième niveau sous peine d'inéligibilité du GP pour le crédit intrants.

La fourniture d'intrants aux producteurs de coton n'est pas limitée à la seule culture cotonnière, elle est effectuée aussi pour les cultures de maïs et de soja de ces producteurs, mais selon des conditions définies pour les surfaces éligibles comme déjà évoqué. La fourniture d'engrais pour la culture du maïs a été mise en œuvre pour réduire le phénomène de "détournement", c'est-à-dire d'affectation d'une partie des engrais acquis pour la culture du coton en faveur de la culture du maïs. La fourniture d'engrais au profit du soja a résulté d'un épisode de promotion de cette culture.

Les deux niveaux de caution ont été mis en œuvre au cours de la campagne 2017-18, mais avec une évolution plutôt favorable si on écarte le cas de la campagne 2016-17, où le taux de mobilisation de la caution solidaire au sein des CC a été nettement plus élevé (Annexe 34). La mobilisation du deuxième niveau de caution a été bien plus fréquente que celle du premier niveau, indiquant que la taille des CC est souvent trop faible pour faire face à la défaillance d'un ou de plusieurs de ses membres.

Effets mal contrôlés du processus de crédit sélectif

L'application des critères de validation des producteurs éligibles au crédit intrants induit que tous les paysans ne sont pas éligibles au crédit intrants pour être listés comme producteurs de coton. Il implique aussi que les quantités souhaitées peuvent ne pas être satisfaites pour tous les producteurs. Les quantités éligibles aux crédits intrants sont liées aux surfaces en coton que le GP a validées avec le chef de zone de la SDCC. Or la surface exprimée par un producteur peut ne pas être acceptée comme telle.

Il en découle que la production de coton hors crédits intrants existe, surtout qu'il est possible d'acquérir les intrants au comptant et aux mêmes prix qu'à crédit, mais le degré d'une telle production est mal/pas connu. Ce peut être le fait de paysans n'ayant pas pu acquérir les intrants à crédit ou de ceux ayant voulu cultiver sur une surface plus grande que celle leur permettant d'obtenir les intrants à crédit. Les statistiques de la SDCC ne permettent pas de connaître les surfaces de coton produit sans crédits intrants, cela est un facteur de surestimation du rendement comme indiqué plus haut. Il n'est pas non plus possible de connaître les surfaces cultivées à partir des intrants acquis au comptant, les statistiques correspondantes ne semblent pas être exploitées. Par contre, il serait bien plus problématique pour connaître les superficies cultivées par arrangement entre les producteurs pour se partager les intrants acquis à crédit. De même, il est difficile de cerner le degré de "détournement" des intrants coton sur les vivriers, car les producteurs trouvent que le taux de surface de maïs rapportée au coton éligible au crédit intrants est trop faible.

Processus de financement ou Fonds intrants

L'acquisition des intrants et du matériel agricole est réalisée à partir de la mobilisation d'un ensemble de moyens financiers communément appelé "fonds intrants" et qui s'est progressivement constitué au fil des ans. En substance, le "fonds intrants" est un dispositif financier revolving permettant de renouveler les moyens financiers, avec peu ou pas d'érosion, laissés par la conduite d'opérations antérieures de soutien à la CV avec des ressources financières de natures diverses, comme l'indique

le Tableau 2-5. La nature des opérations antérieures est restituée dans l'Annexe 35. Le point de départ du "fonds intrants" a été la doléance des paysans pour que l'Etat tienne compte de l'enclavement de la zone cotonnière se traduisant par des coûts élevés de transport.

Sources	Années de constitution		Montant actuel milliard CFA
	Début	Fin	
Epargne des producteurs	1996	1998	7.000
PSIE			7.000
Contribution IFTC	2012	2017	14.540
Reliquat Projet PPP	2015	2015	0.350
Actions diverses de l'Etat	2008	2016	4.124
Total			33.014

TABLEAU 2-5: COMPOSITION DU FONDS INTRANTS

Le fonctionnement du "fonds intrants" est décrit et discuté dans l'Annexe 36 avec les faits saillants suivants :

- Logé à la SDCC contre une rémunération de 4%, le "fonds intrants" peut potentiellement servir à acquérir les intrants par importation.
- Dans la réalité, l'existence de ce fonds n'affranchit pas de recourir aux prêts bancaires auprès de la BADEA ou de l'ITFC, justifiant ainsi d'intégrer les frais financiers dans le calcul du coût de revient des intrants.
- Le fonds intrants aide la SDCC à faire face aux problèmes de trésorerie, pouvant d'ailleurs résulter du retard de l'Etat dans les versements dus à la SDCC, sans éroder ce fonds.
- Le fonctionnement du "fonds intrants" est soutenable en raison du remboursement quasi-total de tous les types de crédits contractés par les producteurs et de l'intégration des frais de fonctionnement et de gestion liés à ces crédits.
- Le fonds s'est développé en volume dans le temps, aussi est-il plus pertinent de préciser que le fonds intrants est fondamentalement celui des producteurs.

Prix de revient et de cession des intrants et matériels

Pour les intrants chimiques acquis par importation, le prix de revient est calculé par la CNPC-C pour chaque intrant de chaque type, en tenant compte :

- Du prix d'importation en position FOB
- Du coût de mise à CAF
- Des frais de débarquement, incluant le contrôle à la réception au port (réalisé par SGS), le paiement des frais de douane et de transit). Cette dépense est indiquée comme une taxe, mais elle est peut-être davantage celle d'un service.
- Des frais de transport ferroviaire ou routier jusqu'à N'Gaoundéré ou à Pitoa, près de Garoua

- Des frais de transport jusqu'aux GP
- Des frais financiers
- Des frais de gestion
- De la TVA appliquée à tous les services mis en œuvre

Les parts des différentes composantes du prix de revient des intrants importés, plus particulièrement des engrains NPK, sont données dans l'Annexe 37 ; les résultats doivent être similaires pour l'urée. Le coût d'importation des engrains est certes le poste le plus important, mais les coûts additionnels une fois les engrains arrivés au Cameroun représentent plus de 40% du prix de revient. Les transports jusqu'au niveau des producteurs représentent plus de la moitié de ces coûts additionnels. Les frais de gestion alloués à la CNPC-C sont calculés au taux de 3%, mais l'assiette sur laquelle ce taux est appliqué a fluctué.

Les prix de cession sont décidés à partir de l'analyse des coûts de revient en concertation¹⁸ entre la CNPC-C et la SDCC. Le Tableau 2-6 présente les prix de revient et de cession pour les engrais NPK et urée au cours des trois précédentes campagnes pour indiquer des écarts, pouvant être positifs ou négatifs, aboutissant à un montant total des écarts (bilan) relativement faible par rapport à la valeur totale des engrais distribués et qui constituent la part principale du crédit intrants de la culture du coton.

	2015-16				2016-17				2017-18			
	Q. acquise	P. revient	P. cession	Bilan	Q. acquise	P. revient	P. cession	Bilan	Q. acquise	P. revient	P. cession	Bilan
	Tonnes	CFA/sac de 50 kg	10^6 CFA	Tonnes	CFA/sac de 50 kg	10^6 CFA	Tonnes	CFA/sac de 50 kg	10^6 CFA			
Engrais NPK	15000	19 861	20 500	191.70	38 000	20 742	18 881	-1 414.36	45 000	16 826	17 000	156.60
Urée	4200	19 461	19 500	3.28	11 000	20 500	19 500	-220.00	12 000	15 154	16 000	203.04
Total				194.98				-1 634.36				359.64

TABLEAU 2-6: PRIX DE REVIENT ET DE CESSION DES ENGRAIS

Pour les autres intrants, essentiellement les pesticides (herbicides, produits de traitement des semences et insecticides), la situation est plus diverse selon les types de produits considérés comme l'indique la situation analysée pour la campagne 2015-16 (Annexe 38). Pour les herbicides, à de rares exceptions près, les prix de cession sont supérieurs aux prix de revient et de manière substantielle, la différence étant retenue pour couvrir, avec les frais de gestion appliqués à tous les intrants, les frais de fonctionnement de la CNPC-C. Il en découle un bilan prévisionnel des ventes excédentaire et qui constitue la majeure partie du bilan pour l'ensemble des pesticides. Pour les insecticides, une péréquation est réalisée entre les produits avec certains produits (coûteux) cédés largement en-

¹⁸ En pratique, les prix de revient sont calculés par le service de gestion des intrants et la direction exécutive de la CNPC puis soumis pour premier examen par le Président du Conseil d'Administration de la CNPC-C et le DG de la SDCC. Une fois entérinés par le conseil d'administration de la CNPC, les prix sont annoncés conjointement par le directeur exécutif de CNPC-C et la DPA de la SDCC. En définitive c'est le conseil d'administration de la CNPC qui a la décision.

dessous du prix de revient à l'inverse d'autres. Le bilan reste excédentaire, mais de manière relativement faible.

S'agissant du matériel de culture attelé, les nombres acquis selon les prévisions de cession sont relativement faibles au regard du nombre de producteurs de coton (Annexe 39). Pour tous les types de matériels, les prix de cession sont supérieurs, légèrement, aux prix d'achat. Les producteurs viennent acquérir le matériel dans les magasins des secteurs, à charge pour eux de les transporter jusqu'à chez eux. Des frais de gestion doivent exister au niveau de la SDCC, mais probablement faibles.

Intrants et matériels, peu subventionnés voire taxés

En gros, les producteurs paient les engrais au prix réel, ils ne bénéficient pas de subvention dans l'utilisation de cet intrant important pour la productivité, à l'inverse de leurs homologues dans d'autres pays de l'Afrique francophone¹⁹. Il y a bien eu un épisode de subvention des engrais par l'Etat, mais il s'est achevé en 2013 (Annexe 40).

La mise en œuvre du "fonds intrants" ne se traduit pas par un allégement du coût de cession aux producteurs pour compenser le handicap de l'éloignement/enclavement selon la doléance formulée et qui en était à l'origine. Le transport pèse 20 à 25% du coût de revient des engrais et ce sont les producteurs qui l'assument.

Selon l'analyse restituée dans l'Annexe 41, les producteurs utilisent les intrants à des coûts supérieurs à ce qu'ils pourraient être :

- les engrais sont cédés à un prix un peu majoré ;
- Pour les pesticides, la situation est plus diverse. Les producteurs sont taxés de manière assez substantielle dans l'utilisation des herbicides. Pour les insecticides, les producteurs bénéficient d'une péréquation entre les types de produits pour tempérer l'incidence financière des produits plus récents, plus efficaces mais bien plus chers ;
- Globalement, pour l'ensemble des pesticides, le bilan financier est excédentaire, de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires selon les calculs que nous avons pu faire pour la campagne 2015-16 (Annexe 38) ;
- Quant au matériel agricole, le soutien n'a concerné que les charrettes, à un niveau relativement faible.

Remboursement des crédits

La SDCC, par le biais des GP, octroie des crédits de diverses sortes. Le crédit intrants pour la culture du coton constitue la forme principale pour le nombre de producteurs atteints et pour le montant. Du crédit intrants est aussi alloué de manière distincte pour la culture du maïs et pour celle du soja. Le matériel agricole de culture attelé est fourni sous forme de crédit de court terme de deux ou trois ans.

¹⁹ Cas du Mali par exemple. Au Togo, les intrants sont exonérés de taxes.

Les appareils de traitement pesticide font l'objet d'un crédit annuel distinct. Enfin, du crédit aux membres des GP, ayant la nature de crédit de liquidité ou d'avance, est aussi octroyé.

Dans la gestion des crédits octroyés, les montants de crédit dû dans l'année et de remboursement recouvert sont enregistrés de manière distincte pour chaque type de crédit. Le recouvrement des arriérés est aussi inscrit de manière distincte pour chaque type de crédit comme indiqué dans l'Annexe 42.

L'analyse des séries de données sur la période 2011-2017 sur le crédit (Annexe 43), fournies par la DPA à notre demande, montre que globalement, les taux de remboursement de tous les crédits sont très élevés, proches de 100%, y compris pour les avances sur récolte que les GP allouent à leurs membres. Un tel phénomène est à relier au mécanisme de caution à deux niveaux décrit précédemment. Ce mécanisme est lui-même renforcé par la sélection des producteurs éligibles aux crédits intrants : tout paysan ayant des arriérés de crédit n'est plus éligible à un nouveau crédit tant que ses arriérés n'ont pas été apurés.

2.3 Commercialisation du coton-graine

2.3.1 Production de la campagne 2017-18

Lors de la campagne analysée, la production a maintenu le niveau atteint lors des deux campagnes antérieures, avec même une tout légère progression (Annexe 2). La contribution des neuf régions SDCC réparties entre les deux régions administratives du Nord et de l'Extrême Nord est cependant notablement diverse (Annexe 44).

Selon les données obtenues pour chacun des 1544 GP, les deux régions administratives du Nord et de l'Extrême contribuent de manière égale à la production mais pas en termes de nombre de producteurs. Comparativement à la Région Nord, les producteurs de l'Extrême Nord sont plus nombreux (72,3% du total), intégrés dans un plus grand nombre de GP (57,5% du total) et ils sont plus nombreux par GP. Les producteurs de l'Extrême Nord cultivent une surface totale en coton à peine supérieure (53,1% du total), aussi la surface cotonnière par GP et par producteur sont moindres. Le rendement est légèrement plus faible dans l'Extrême Nord, aussi en est-il de même pour la production par GP et par membre de GP.

Les femmes productrices de coton sont très largement enregistrées dans la Région de l'Extrême Nord (75,8% du total), où seulement 2% des GP n'ont pas de productrices de coton contre 5,7% dans l'autre région.

Les deux régions se distinguent peu dans la manière de commercialiser le coton si l'on se réfère au niveau de la différence entre poids des pesées à l'usine de la SDCC et ceux des pesées dans les villages lors de la commercialisation par les GP (2,8 contre 2,6%).

2.3.2 Commercialisation au prix administré et relié au marché mondial

Prix administré et annoncé avant semis

La CV du coton au Cameroun ne s'est pas départie de la démarche d'annonce précoce du prix d'achat et qui doit être respecté systématiquement et de manière pan-territorial, à savoir que le prix s'applique à toute la zone cotonnière, à tous les producteurs de cette zone et tout au long de la campagne de commercialisation. C'est une pratique qui date de plus d'un demi-siècle et qui est usitée dans tous les pays cotonniers de l'Afrique francophone. Cette démarche confère à la culture du coton un avantage de certitude sur le prix de vente que les cultures potentiellement concurrentes n'ont pas. Cet avantage est d'autant plus conséquent que le marché est devenu plus incertain pour ces dernières cultures avec la nouvelle politique adoptée au Nigéria et qui est défavorable à l'importation des produits agricoles.

Dans la pratique, le prix d'achat est annoncé vers fin avril (pour des semis en fin mai au plus tôt) et porte en réalité sur trois qualités (communément appelés "choix") du CG illustrés par des boîtes d'échantillon dans les points d'achat. Les différentiels de prix pour les trois "choix" de CG sont relativement limités. Pour la campagne 2017-18, ils étaient respectivement de 245, 235 et 220 FCFA/kg. Par ailleurs, la production est achetée quasi exclusivement en premier choix.

Jusqu'à une époque récente de moins de dix ans, et ce dans tous les pays de l'Afrique francophone, le prix d'achat du premier choix de CG a résulté de l'application de formule avec anticipation du prix mondial servant de point de départ pour calculer le prix qu'il est possible de répercuter aux producteurs. Dans le mode de calcul, les différents coûts engagés de l'égrenage à la mise à l'exportation ont souvent été pris en compte.

Mécanisme de gestion du risque prix

La démarche d'annonce à l'avance et de manière précoce du prix d'achat requiert un système de stabilisation interannuelle pour tamponner les fluctuations du marché mondial. Le mécanisme actuellement en vigueur a émergé en 2009, lorsque le fonds de stabilisation mis en place auparavant a été totalement épuisé après plus de deux ans de prix bas au niveau mondial.

Le fonctionnement du mécanisme et les ajustements mis en œuvre sont décrits dans l'Annexe 45. La référence du prix mondial pour appliquer la formule mathématique mise en œuvre a été au départ l'indice A de Cotlook. Sur la proposition d'un consultant, l'on a opté ensuite pour l'indice du marché à terme de New York Stock Exchange et il est envisagé de tabler désormais sur les prix effectivement obtenus lors des ventes à l'exportation par la SDCC. Dans son fonctionnement, le mécanisme est perçu comme un lien pour la manifestation de la solidarité et du partenariat entre la SDCC et la CNPC-C, sans adoption mécanique du résultat de la formule mathématique.

Le mécanisme actuel semble bien fonctionner et accepté, mais mal communiqué. L'information sur le mécanisme ne paraît pas encore parfaite. Un représentant du Ministère du Commerce ne semble pas avoir connaissance du mécanisme. Nous avons aussi entendu un membre du comité directeur de la CNPC-C indiquer que le mécanisme prend en compte les coûts de réfection des pistes.

La vigilance doit aussi demeurer dans l'application du mécanisme. L'option de conférer 66% du prix mondial est certes bien prise en compte à la détermination du prix plancher, mais le calcul, ex post, de la part effectivement obtenue selon le prix à l'exportation n'est pas fait.

Plus délicat est le choix de la bonne référence du prix mondial. La référence utilisée pour cerner l'évolution du prix mondial a varié, certes pour mieux coller à la réalité, mais le type (qualité) du coton correspondant doit être considéré. Les types de coton de l'Indice A et du prix de marché à terme de New York ne sont pas les mêmes, alors que le marché à terme de New York ne fonctionne que pour du coton américain et en position spot. Les indices A et de New York se réfèrent respectivement à du coton de grade et de longueur Middling + 1"4/32 et Strict Low Middling + 1"2/32. Le coton camerounais est de bon grade et de plus grande longueur (cf. infra), bien meilleurs que ce qui est pris en compte dans l'Indice de New York, nous ne voyons pas comment le différentiel de qualité est pris en compte dans la formule mathématique pour calculer le prix plancher à proposer, si prise en compte il y a.

En considérant de se référer aux prix effectifs à l'exportation du Cameroun, la vigilance doit être de mise également. Si le prix obtenu à l'exportation est inférieur à ce qu'on devrait (cf. infra), on se léserait aux prix effectifs à l'exportation tant que ces prix ne sont pas au préalable rétablis comme ils devraient.

2.3.3 Crédit pour la commercialisation

L'obtention d'un crédit est nécessaire pour le lancement de la campagne de commercialisation, d'où l'appellation de "crédit de campagne". Ce crédit sert à disposer de liquidité pour payer les producteurs, mais aussi pour acquérir les moyens de fonctionnement du parc des véhicules et des usines.

Pour la campagne en cours, la SDCC dispose d'un ensemble de crédits revolving, tous renouvelable d'une année à l'autre tant qu'il n'y a pas de défaut de remboursement. Ces crédits, mobilisables jusqu'en novembre, concernent :

- Une ligne de l'ITFC de 78 millions d'euros à 3,75%, soit 51 milliards de FCFA.
- Les lignes de trois banques locales prêtant à 4,9%, Afriland pour 20 milliards, Commercial Bank of Cameroon pour 10 milliards, et UBA pour 3 milliards FCFA.

Tous les crédits sont gagés sur les contrats de vente. En pratique, les négociants ayant acheté le coton fibre paient directement à la banque concernée qui prélève ce qui lui revient et crédite le reste dans le compte de la SDCC. La mobilisation des lignes octroyées est alors progressive en fonction du portefeuille de contrats de vente. A la date du 01/03, à peine 17 milliards de l'ITFC ont été mobilisés.

En réalité, au vu du fort retard de paiement des producteurs observés au cours de la campagne en cours, l'acquisition des crédits de campagne n'a pas été aussi facile. Cela est lié à la mobilisation du crédit ITFC parce que c'est une partie d'un prêt souverain plus important consenti au Cameroun et auquel bénéficient trois entreprises. Le tirage est bloqué dès qu'il y a un défaut de remboursement observé dans le pays. La SONARA, entreprise pétrolière, a fait défaut de remboursement, et cela a empêché la SDCC de tirer sur la ligne de crédit.

2.3.4 Rôle central des GP dans la commercialisation

La commercialisation du CG est réalisée par les producteurs selon le contrat de partenariat triennal associant les GP, la CNPC-C et la SDCC (Annexe 8). Les modalités de commercialisation sont précisées dans une annexe attachée au contrat indiqué (Annexe 9). Plus précisément, l'annexe fixant les modalités de commercialisation peut être réactualisée par campagne agricole.

Les tâches prises en charge par les GP pour commercialiser le CG dans les villages sont décrites dans l'Annexe 46, ainsi que les modalités pratiques de pesées lors de la commercialisation. Chaque GP monte et mobilise une équipe d'achat et du personnel pour garder le CG commercialisé jusqu'à son évacuation vers l'usine d'égrenage. Les tâches exécutées selon les prescriptions donnent lieu à versement de prime. Les pesées sont réalisées pour engendrer des différences positives constatées au pont bascule de la SDCC, source d'une recette appelée différence de pesée pour les GP mais à des taux variables entre les GP contrairement à ce qu'on pourrait attendre (dernière ligne du tableau de l'Annexe 44).

L'exécution de la commercialisation crée des emplois saisonniers bénéficiant à 9000 personnes selon nos estimations sur la base de 1500 équipes d'achat de 6 personnes chacune. L'exécution de la tâche de commercialisation donne lieu à rémunération des équipes d'achat par les GP mais prise en charge par la SDCC. D'autres personnes peuvent tirer ressource financière lors de la commercialisation²⁰.

2.3.5 Professionnalisation des GP, levier important de la commercialisation

La bonne exécution des tâches à assumer requiert une assistance et une formation qui sont apportées dans le cadre d'une action appelée "Professionnalisation" déjà évoquée plus haut. La division de professionnalisation (DP), structure mixte de la SDCC et de la CNPC-C, fonctionne avec un chef de division, un responsable de suivi des comptes de GP, 9 responsables régionaux de professionnalisation et 7 gestionnaires des GP et 93 responsables de professionnalisation des groupements, auxquels il convient d'associer le personnel des GP²¹.

L'appui est apporté aux GP de manière individuelle mais aussi à leur regroupement dans le cadre des unions et fédérations. Il est axé sur deux temps forts de la campagne cotonnière, avant le démarrage de la campagne agricole et avant la commercialisation du CG. L'appui se manifeste par la formation à l'exécution de divers actes de gestion et par le contrôle de la bonne exécution.

Assainissement des listes de producteurs des GP

En début de campagne agricole, l'appui apporté a trait à l'assainissement des listes de producteurs par rapport au critère de remboursement des crédits de la campagne antérieure. Le but est d'écartier

²⁰ C'est le cas des manœuvres proposant leurs services pour attacher les ballots avant la pesée du CG. Le paiement est forfaitaire par ballot, cette démarche pousse les producteurs à constituer les ballots aussi gros qu'ils le peuvent, amenant la SDCC à limiter aussi le poids maximal des ballots. Par ailleurs, le chargement des camions peut être aussi source de compensation financière.

²¹ Pour la campagne 2017-18, il s'agit de 1569 gestionnaires et de 1544 magasiniens.

de la liste des producteurs éligibles au crédit intrants ceux ayant déjà des arriérés de crédit jugés trop importants. L'assainissement des listes de producteurs induit aussi un assainissement des CC et des GP. Le résultat de l'assainissement est un état des GP appelés pilotes (ou actifs), satellites et suspendus. Ces trois types de GP ont été respectivement de 1545, 140 et 382 sur un total de 2067.

L'assainissement des GP valide aussi la liste du personnel recruté par les GP pour leur fonctionnement, constitué d'agents de suivi des cultures, de magasiniers, de gestionnaires et de gardiens.

L'agrément des GP pour la commercialisation du CG

L'appui aux GP pour préparer la commercialisation se traduit par l'obtention d'agrément pour exécuter cette fonction. Pour la campagne 2017-18, sur les 1545 GP pilotes actifs, 1445 ont reçu un agrément total leur autorisant d'effectuer la commercialisation du CG avec des équipes d'achat qu'ils ont constituées. Le restant de la centaine GP ont reçu un agrément partiel les soumettant à effectuer la commercialisation sous contrôle ou avec les équipes d'achat des GP totalement agréés.

Appui aux Unions et fédérations

L'appui apporté est centré sur les aspects organisationnels et structurels pour la bonne gouvernance dans le fonctionnement des GP. La DP veille que les réunions et les assemblées générales soient tenues au sein des unions.

Selon les statistiques tenues (Annexe 47), une moyenne de trois réunions sont tenues par union de GP ainsi que 1,5 assemblée générale (AG) ordinaire. Pratiquement toutes les unions ont organisé par ailleurs une AG extraordinaire.

2.3.6 Evacuation, paiement et revenus liés à la commercialisation

Evacuation du CG commercialisé

L'évacuation du CG est conçue pour être couplée autant que possible avec la mise en place des intrants dans les villages afin d'éviter les déplacements à vide. Cette évacuation du CG est exclusivement effectuée par les camions polybennes de la SDCC. Ce sont des camions acquis avec huit bennes associées dans le but d'optimiser le nombre de rotations, chaque camion porte deux bennes en même temps, dont une en remorque. En régime de croisière, pour un même camion, deux bennes sont déposées pour chargement dans le village pendant que deux sont en évacuation vers l'usine où quatre autres sont déjà livrées pour l'égrenage du contenu. Lors de la campagne 2017-18, 101 camions polybennes ont été mobilisés, complétés par 13 camions à caisse fixe. Grâce à la mise en œuvre du plan de relance en 2017, le parc de camion polybennes a pu être renforcé de 40 unités, ce qui a pour effet de rajeunir quelque peu l'âge moyen des véhicules mais qui reste encore élevé.

Le fonctionnement de tout le parc roulant fait l'objet d'un rapport en fin de campagne pour l'évaluation de divers indicateurs de performance (Annexe 48). Ces indicateurs varient fortement dans le temps (entre le début et la fin de la période d'égrenage) et entre les régions, celles de Garoua, Mayo Galké et Touboro manifestant des niveaux nettement moins bons, notamment pour le nombre de rotations par jour et par camion. La distance moyenne par rotation témoigne de l'éloignement des marchés par

rapport aux usines. Globalement, si des progrès ont été enregistrés pour certains indicateurs, comme la consommation moyenne en carburant, d'autres restent encore insuffisants. C'est le cas de la fréquence de l'immobilisation des camions, que ce soit à l'usine ou en dehors, bien au-delà des objectifs pour diverses raisons : pannes des camions, arrêts des usines, manque des caisses, retards d'approvisionnement des marchés ou de chargement.

Entretien des pistes rurales pour l'évacuation

L'entretien des pistes est un facteur important dans la performance de l'évacuation du CG. Celle-ci est particulièrement affectée par l'état des pistes, en termes de leur accessibilité et de leur incidence dans l'occurrence des pannes des camions.

La SDCC procède à l'entretien des pistes dans sa zone d'intervention avec ses propres moyens en termes humains et matériels. Une division est établie avec huit équipes d'intervention mais le matériel est très vieillissant.

Comme cela a déjà été évoqué, l'entretien des pistes réalisé par la SDCC a des externalités évidentes de désenclavement et/ou de desserte des villages pour que soit reconnu son caractère de mission de service public. A la suite de la dernière mission du comité interministériel, un programme est préétabli pour les trois ans à venir. Le volet pistes rurale est le seul, parmi les quatre missions de service public reconnues à la SDCC, à bénéficier ainsi d'une sorte de programmation pluriannuelle, même si le terme de trois ans paraît encore faible pour une activité nécessitant investissement, surtout dans le cas d'un équipement déjà très vieillissant.

Paiement, facteurs structurels de retard et impacts

Le paiement du coton commercialisé par les GP se fait avec retard. Ce retard a été même plus marqué au cours de la campagne en cours et de manière plus généralisée, car les "gros producteurs" en ont été touchés également. La réduction du délai de paiement constitue l'un des engagements de la SDCC dans l'exécution de la commercialisation par les GP - dans les 2 semaines qui suivent la remise par ces derniers des documents de commercialisation - mais que la SDCC a ainsi du mal à respecter.

Le retard du paiement procède de deux facteurs structurels d'importance inégale. Le premier facteur est interne aux GP. Il dépend du délai avec lequel les documents de commercialisation sont transmis par les GP pour être avalisés par les chefs de Zone et faire déclencher l'évacuation. Lorsque des CC sont défaillants pour rembourser les crédits et que les GP concernés doivent décider de mobiliser, ou pas, la caution de deuxième niveau, la concertation et la décision peuvent prendre du temps. Mais de manière plus générale, la SDCC ne dispose pas, et ne peut pas disposer du parc de camions ni des usines nécessaires pour évacuer tous les GP dès que le CG est commercialisé et prêt pour être évacué.

Pour la campagne en cours, un facteur conjoncturel, indépendant de la SDCC a accentué le retard de paiement. Comme indiqué précédemment, la ligne de crédit de l'ITFC, une composante importante du crédit de campagne, n'a pas pu être mobilisée correctement.

Le retard de paiement est un facteur d'insécurité alimentaire et d'appauvrissement, surtout à l'endroit des plus démunis. Face aux dépenses de rentrée scolaire en septembre, aux dépenses sociales qui

peuvent survenir à tout moment, et à celles requises pour les festivités de fin d'année, des producteurs n'ont pas d'autre choix que de brader une partie de leurs productions vivrières à la récolte pour devoir les racheter au prix fort quelques mois plus tard.

Les besoins de liquidité de certains producteurs constituent un phénomène connu au sein des GP où des initiatives de prêt aux membres ont été engagées. Le taux de remboursement est bon (Annexe 49), il témoigne que ce type de prêt répond à des besoins réels et que les bénéficiaires tiennent à la poursuite de sa mise en œuvre. Mais les moyens financiers des GP sont limités, ils méritent d'être complétés pour contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans les zones cotonnières.

Les revenus des GP dans son partenariat avec la SDCC

La prestation des GP, depuis l'établissement des listes de producteurs éligibles au crédit intrants jusqu'à la commercialisation en passant par le suivi des cultures et la distribution des intrants, est compensée financièrement par la SDCC sous diverses formes. Les différents revenus sont présentés dans l'Annexe 50.

Fondamentalement, la véritable rémunération des GP par la SDCC correspond au suivi de la campagne agricole, certes relatif à la culture du coton mais aussi à quelques cultures venant en rotation. Cette rémunération est indexée sur le tonnage de CG produit. Les autres paiements servent à compenser les dépenses engagées pour la commercialisation, avec cependant quelques incitations sous forme de primes. Le montant total des compensations financières reçues de la SDCC est néanmois modeste : il est inférieur à 2 millions de FCFA pour 60% des GP.

En pratique, l'on peut dire que les GP sont aussi voire surtout rémunérés par les producteurs pour le service de commercialisation parce que la valeur monétaire des différences de pesée est laissée comme ressource des GP. Sans cette option des producteurs, le résultat économique des GP serait très faible voire nul comme on le verra dans la partie d'analyse économique.

Utilisation des revenus

Les GP génèrent des revenus, certes modestes en montant, mais grands dans leur portée sociale. Les GP se consacrent à des réalisations sociales avec une partie des recettes qui restent après le paiement de tous les frais et après avoir couvert éventuellement le défaut de remboursement de certains CC. Le tableau de l'Annexe 51 donne un aperçu des nombres de réalisations sociales enregistrées jusqu'à ce jour. L'Annexe 52 donne la valeur de ces réalisations pour la dernière campagne, valeur sous-estimée car ne sont pris en compte que les sorties monétaires et non les coûts en travail et des contributions en nature.

L'importance accordée à l'éducation ressort dans l'emploi des revenus. En dehors des constructions comme les salles de dispensaire et les salles de classe, les GP prennent en charge le paiement des maîtres d'école (appelés "maîtres des parents") pour que les centaines d'enfants scolarisés ne soient pas éduqués par l'unique maître que le gouvernement leur envoie. Dans l'un des villages visités, sur les sept maîtres en exercice, six étaient pris en charge par le GP. Les classes sont ouvertes à tous les enfants du village, que leurs parents produisent du coton ou pas.

2.4 Production et commercialisation du coton fibre

2.4.1 Production par égrenage du coton-graine

Egrenage et capacité d'égrenage

A la SDCC, l'égrenage est réalisé au niveau de 9 usines dont l'équipement est décrit dans l'0. Chaque usine est équipée de deux à quatre "stands" d'égrenuseuse à 170 scies, soit un total de 26 stands d'égrenuseuse, actionnant un total de 4420 scies.

Toutes les usines d'égrenage sont équipées d'humidificateurs pour réduire le risque de casse de la fibre à l'égrenage et pour que les balles de coton fibre atteignent une humidité proche de la norme 8,5% d'eau autorisée par le commerce international. Elles sont aussi équipées de "lint cleaner" qui permettent de récupérer des fibres courtes appelées "linter" que lui achète COFIL.

En matière d'égrenage, pour préserver la qualité du coton fibre, il convient que le CG n'ait pas été mouillé par la pluie. La contrainte majeure est alors de caler la période d'égrenage à la saison sèche tant pour éviter la "mouille" du CG que pour garantir le déplacement des camions sur les pistes pour l'évacuation du CG. Pour y faire face, il faut que les capacités installées permettent d'égrenner le CG dans la durée de la période impartie et que les machines fonctionnent avec peu d'arrêt.

La capacité d'égrenage des équipements installés²² dépend des équipements et de leur durée de fonctionnement effectif. La SDCC retient une période d'égrenage effectif de 150 jours, débutant de manière idéale du début novembre à fin avril, mais le nombre de jours effectifs est bien en-deçà au cours des dernières années. C'est encore le cas pour la campagne en cours, et la fin de l'égrenage aura lieu vers mi-juillet pour certaines usines, après l'arrivée des pluies. L'Annexe 54 restitue les contraintes qui en sont responsables et présente les résultats de simulations selon le nombre de jours effectifs d'égrenage et la vitesse de rotation des égreneuses. L'identification de ces contraintes et la perspective d'une production continuant à croître a été à la base de la recommandation d'augmenter les capacités installées d'égrenage. Bien qu'acceptée, cette augmentation tarde encore à se concrétiser.

Selon nos simulations, les équipements existants permettent d'égrenner 300 000 tonnes ou près de 380 000 tonnes avec une vitesse de 12 kg/scie/heure avec respectivement 120 et 150 jours effectifs d'égrenage dans la période optimale de novembre à avril. Aussi, engager les mesures pour atteindre ces nombres de jours est aussi important qu'augmenter le nombre d'équipements pour égrenaer. Cela suppose d'identifier et de mettre en œuvre les solutions pour y parvenir. La construction d'une usine nouvelle peut nécessiter deux ans alors que la mise en œuvre de solutions pour prévenir les contraintes connues pourrait nécessiter moins de délai. Aussi, il serait plus réaliste de considérer la combinaison des deux voies en même temps.

²² Dans la perspective d'une production de 400 000 tonnes de CG, le plan de relance établi en 2017 a prévu d'augmenter les capacités d'égrenage par des actions au niveau des usines existantes et par l'installation de nouvelles usines. Notre analyse se limite cependant aux capacités installées et répertoriées lors de l'étude pour le plan de relance car nous n'avons pas pu avoir les informations pour actualiser les niveaux de capacité selon les actions qui ont pu être conduites depuis lors.

Classement du coton fibre

A la SDCC, le classement est réalisé de manière similaire aux sociétés cotonnières des autres pays de l'Afrique francophone comme cela est décrit dans l'Annexe 55. Il se fait de manière visuelle pour le grade ou l'apparence du coton fibre, et de manière manuelle pour la longueur. Le micronaire, un indice composite pour indiquer la finesse et la maturité de la fibre, est mesurée par des machines appropriées mais non automatiques. Le taux d'humidité des balles de fibre n'est pas mesuré, le degré d'approche du taux autorisé de 8,5% n'est donc pas connu.

Le passage à un classement automatique par l'acquisition de trois machines, tel qu'il était envisagé dans le plan de relance, n'est pas encore réalisé faute de soutien financier extérieur. La SDCC a pris la décision d'acquérir sur financement propre une machine et de construire un bâtiment adapté à son fonctionnement.

Pour le grade, le Cameroun a adopté de longue date des types commerciaux portant des noms spécifiques et dont la correspondance a été établie et actualisée en 2014 (Annexe 56) avec les subdivisions du standard africain porté par l'Association Française Cotonnière (AFCOT). L'Annexe 57 représente l'abaque utilisé par le standard américain, à prétention universelle, montrant les grades en croisant les caractéristiques d'apparence et de couleur et portant des nombres à deux chiffres. A partir des informations fournies par le classeur de la SDCC, nous avons présenté en Annexe 58 la correspondance entre le grade américain ou universel et les types commerciaux utilisés, mais aussi avec le standard de coton Afrique. Il ressort plusieurs cas où des types commerciaux distincts correspondent à un même numéro de grade américain. Il en est de même pour la correspondance avec le Standard du coton Afrique, alors que la correspondance entre les standards n'est pas parfaite. Il peut donc être pertinent de simplifier le nombre de types commerciaux à utiliser pour simplifier le travail de classement et réduire la confusion auprès des acheteurs. Cela suppose d'opter pour un standard. L'AFCOT ne donne pas l'impression de promouvoir réellement le Standard du coton Afrique. Si cette situation perdure, il ne serait pas efficace de choisir ce Standard Afrique alors que le standard américain a une prétention, voire une réalité internationale, bien plus réelle.

Produits, qualité et rendements industriels à l'égrenage

L'égrenage du CG donne le coton fibre, produit principal, les graines, les fibres courtes récupérées des déchets (ou linter) et les déchets. Comme indiqué plus haut, le linter est valorisé localement, ce qui n'est pas toujours le cas de tous les pays en Afrique francophone.

Les divers indicateurs de rendement industriel sont présentés dans l'Annexe 59. Pour les indicateurs quantitatifs, le principal indicateur est le rendement fibre (ratio du poids de la fibre obtenue sur le poids de CG à l'entrée) d'une valeur de 42-43% que l'adoption de la nouvelle variété Q302 a permis d'augmenter. Le rendement en graines de 53 à 54% contre un rendement en linter de 0,5 à 1% pour un taux de déchet de 3,0 à 3,5%. Le taux d'humidité des balles de coton n'atteint pas le niveau autorisé de 8,5%. Cela induit un manque à gagner financier évalué à 2 milliards de FCFA pour une humidité probable de 5% d'une production de 100 000 tonnes de fibre. Les balles n'atteignent pas en moyenne le poids net de 216,8 kg, mais le manque à gagner en résultant est marginal.

Sur le plan qualitatif, la SDCC se singularise par une production de fibre de longueur 1"5/32 de manière quasi systématique. Pour ce qui concerne le grade, 90% de la production de fibre est en classe 0 ou 1 du Standard africain.

2.4.2 Exportation du coton fibre

Modalités et clients à l'exportation

Les ventes à l'exportation du coton fibre sont décrites dans l'Annexe 60. Ces ventes sont faites en position FOB, essentiellement au port de Douala, et selon le règlement général européen porté par l'AFCOT.

La SDCC semble disposer depuis quelque temps d'une clientèle d'une dizaine de négociants, mais cette clientèle semble s'être élargie dernièrement (Annexe 61), pour approcher la vingtaine aux dernières nouvelles. En dépit de cela, les achats sont concentrés avec trois à cinq négociants raflant au moins 75% des ventes. Les principaux clients restent les multinationales de négoce multi-produit (Cargill, OLAM, RCMA et Dreyfus).

Références de prix

La référence de prix pour juger des offres des négociants est indiquée dans l'Annexe 62 qui explique aussi comment les primes et décotes sont considérées pour tenir compte des différences de qualité par rapport à la qualité associée à la référence choisie de prix.

Le Cameroun, comme les autres pays de l'Afrique francophone ont été abusés sur la base qui sert à calculer la prime pour rémunérer la bonne longueur du coton fibre. Un tel abus correspond à un manque à gagner de 2,4 millions d'euro pour une production de 100 000 tonnes de fibre. Cet abus est seulement corrigé depuis le 27/02/2019. Il y a des raisons de croire que l'abus demeure dans la référence servant à rémunérer le bon grade ou la bonne apparence du coton fibre. Un tel abus correspond à un manque à gagner du même ordre que celui indiqué pour la longueur du coton fibre et qui reste à récupérer. C'est une situation anormale que les sociétés cotonnières de l'Afrique francophone avaient déjà constatée (ACA, 2017).

Bien que le Cameroun vende son coton selon des noms de types commerciaux qui lui sont spécifiques, avec identification de primes et décotes par rapport à une base de longueur et de grade, ce sont des valeurs liées à celles des écarts publiés par l'AFCOT et décidés uniquement par les négociants. La mise à jour de la liste des types de vente (cf. supra) devrait être accompagnée de l'actualisation de la liste des primes et décotes. Dans cette opération, le Cameroun devrait faire valoir ses intérêts auprès de l'AFCOT dont les affaires reposent essentiellement sur les pays de l'Afrique francophone. Procéder de concert avec les autres pays de l'Afrique francophone donnerait certainement plus de chance d'y parvenir, selon les actions identifiées dans le cadre de la commission technique de commercialisation-marketing de l'ACA en 2017.

Les prix obtenus

Dans la vente de son coton, la SDCC semble viser un prix objectif, au moins implicitement, en se référant à l'indice pour les contrats à terme proche de la bourse de New York (en raccourci "l'indice de New York"). Au regard d'une telle référence, il est probable que la concordance est bonne entre les prix effectivement obtenus et "l'indice de New York".

Les acteurs du coton dans le monde n'ont cependant pas coutume de se référer à "l'indice de New York" mais à l'indice A de Cotlook qui dispose d'une ancienneté et d'une autorité plus grandes. Il serait pertinent de s'interroger sur le bon choix de référence pour les prix objectifs à viser afin d'éviter de continuer à s'imposer un manque à gagner indu. En niveau, "l'indice de New York" est systématiquement inférieur à l'indice A de Cotlook (Annexe 64). Les deux indices correspondent aussi à des types de coton différents mais aussi à des positions de livraison différentes. "L'indice de New York ne fonctionne que pour du coton Strict Low Middling (équivalent aux types de vente IRFO, IGOR et IROL) et de longueur 1"2/32, alors que le Cameroun est connu pour son type supérieur de vente (PLEBE S) et la longueur de fibre de 1"5/32.

L'analyse des données fournies montre aussi que les primes de marché attendues d'une plus grande longueur ou d'un meilleur grade du coton fibre n'ont pas été réellement obtenues (Annexe 64). Le recul manque pour dire si la labellisation CmiA a un effet sur le prix à l'exportation, même si les contrats établis contiennent cette spécification. Le doute est permis si l'on se réfère à l'attitude coutumière des négociants à prétendre que l'ajout d'une qualité ne donne pas de prime, mais prévient seulement d'une difficulté à vendre voire d'une décote en absence de la qualité.

Le transport de la vente à l'exportation

Le coton fibre pour exportation est évacué de deux manières jusqu'aux ports d'embarquement. Pour environ 60% du volume exporté, le coton est évacué par la route des usines d'égrenage de la SDCC jusqu'à la gare ferroviaire de CAMRAIL à N'Gaoundéré où la suite de l'acheminement se fait par le train. Pour le restant, le coton est évacué directement par la route jusqu'aux ports, Douala ou Kribi. Pour tous les transports routiers, la SDCC fait appel à son propre parc de poids lourds, et au parc des transporteurs privés. Lors de la campagne 2017-18, l'intervention des deux parcs, exprimés en tonnes-kilométriques, a été identiques (environ 870 000 pour chacun). La SDCC s'appuie essentiellement sur son parc de 24 camions semi-remorque de 5 tonnes, complété marginalement par les camions polybenne quand l'évacuation du CG est achevée. La disposition d'un parc de transport qui lui est propre permet à la SDCC de disposer d'un moyen de pression sur les transporteurs privés pour obtenir des prestations raisonnables en qualité et en prix.

Les opérations de mise à FOB

Pour les opérations de transitaire, allant de la réception du coton fibre au port, son entreposage éventuel, l'empotage (mise en container), les formalités douanières et le chargement sur le bateau, la SDCC recourt aux services de trois entreprises ainsi mises en concurrence. Il s'agit de : Bolloré-logistics, une multinationale dans le domaine de la logistique maritime ; de Camas, une entreprise créée par un

camerounais et de Sonotra, une entreprise qui redémarre²³ dans le domaine. L'intervention de ces entreprises se fait selon des conventions bipartites établies par la SDCC avec chacune d'elle mais pour des tonnages différents. Camas et Sonotra interviennent chacun pour un tonnage de 20 000 tonnes de fibre, à plus ou moins 3%, alors que la convention avec Bolloré-Logistics a permis à ce dernier de traiter 65 000 tonnes en 2018, ce qui représenterait 70% du marché.

Les transitaires se chargent de toutes les formalités au port de la réception des balles de coton jusqu'à leur chargement sur le bateau. Cela inclut le paiement de tous les frais et taxes associés, notamment la taxe à l'exportation qui est appliquée depuis décembre 2017 au taux de 2% de la valeur FOB. Ils disposent de manière contractuelle de 21 jours pour y parvenir, ce qui serait à peine suffisant compte tenu du fonctionnement et de la congestion du port de Douala.

Les modalités de mise à FOB et les perspectives d'évolution de ces modalités sont présentées dans l'Annexe 65. La disponibilité de capacité de stockage distingue les transitaires dans leur façon d'opérer. La mise en place d'une capacité additionnelle de stockage est présentée comme une perspective intéressante à considérer par la SDCC. Par contre, l'imminence de la mise en œuvre du contrôle de poids à l'embarquement est curieuse compte tenu de la signification de l'incoterm²⁴ FOB et des pratiques qui ont prévalu jusqu'à maintenant. Cette mise en œuvre induira un coût préjudiciable à la compétitivité à l'exportation, quand elle ne pose pas de problème de faisabilité technique pour certains transitaires. Elle est liée à l'évolution des règles portées par l'AFCOT depuis la transition du règlement général du Havre au règlement général européen avec la fusion des règlements de plusieurs pays. Il peut être pertinent d'étudier le recours au règlement de l'ICA dont les règles paraissent plus simples et prenant mieux compte les intérêts des vendeurs.

L'application de la taxe à l'exportation, que d'aucuns appellent aussi taxe au chiffre d'affaires, est discutée par la SDCC et est effectivement discutable. Selon la circulaire 004/MINF/DGD du 04 janvier 2018, il est précisé que le coton antérieurement affranchi de la taxe ne l'est plus, mais en même temps on indique la dérogation pour les produits ayant subi une ouvraison au Cameroun (Annexe 68). Ainsi, on peut comprendre que le coton-graine exporté en tant que tel est assujetti à la taxe, mais on n'exporte jamais un tel produit. Par contre, le coton fibre a bien résulté d'une ouvraison à l'usine d'égrenage et il nous semble tomber dans la dérogation prévue.

2.4.3 Vente locale de fibre et de linter

La SDCC n'a plus qu'un seul client local pour le coton fibre qu'il produit, la CICAM. Les modalités de vente sont déjà évoquées plus haut. Le grade vendu est IRIS (classe 2, sous-classe 2) qui correspond au grade le plus bas pour lequel la SDCC dispose en quantité suffisante. La longueur est 1"5/32, supérieure à ce que la CICAM aurait besoin pour les produits qu'elle fabrique, mais la SDCC n'a pratiquement plus que cette longueur. Au cours des huit dernières années, la CICAM n'acquiert qu'au

²³ Redémarrage comme locataire-gérant, à la suite de la liquidation de Getma-Necotrans qu'un incendie dans un de ses magasins avec 2481 tonnes de coton à Douala en avril 2017 a participé à accélérer.

²⁴ International Commercial Term

maximum 2000 tonnes de fibre, soit moins de 2% de la production de la SDCC. Cette quantité s'est même effondrée au cours de la dernière année (Annexe 69).

Le linter, ou fibre courte issu du nettoyage des déchets dans les lint cleaner, est fourni à COFIL de gré à gré. Le prix a fluctué de 43 à 66 FCFA/kg entre 2013 et 2018.

2.5 Trituration des graines et commercialisation des co-produits

2.5.1 Localisation, technologie et capacité industrielle

La trituration des graines de coton est réalisée dans deux usines de la SDCC sisées respectivement à Maroua et à Garoua. Jusqu'à la campagne 2016-17, la production de graines était insuffisante pour saturer les capacités des deux usines et cette situation a amené la SDCC à promouvoir la production de soja dans sa zone d'intervention. Depuis deux campagnes, la situation s'est inversée. Les capacités de trituration se révèlent insuffisantes pour triturer toutes les graines de coton produites, au point qu'une partie de cette production a dû être exportée²⁵. Dans ces circonstances, la SDCC a cessé d'acheter le soja qu'elle avait promu et a prévu l'augmentation des capacités de trituration dans le plan de relance établi en 2017.

Les deux usines sont d'âge différent et recourent à des technologies distinctes. Dans l'usine de Maroua, la plus ancienne, l'extraction d'huile est uniquement mécanique par le pressage des amandes après décorticage. Dans l'usine de Garoua, l'extraction se fait par solvant à l'hexane avec un taux d'extraction d'huile plus élevé qu'à Maroua. Par voie de conséquence, la richesse en huile et la qualité nutritionnelle des tourteaux sont meilleures dans l'usine de Maroua. Dans les deux usines, l'extraction d'huile se fait après décorticage des graines. Les coques qui en résultent sont partiellement utilisées pour le fonctionnement des chaudières, et partiellement mélangées avec les tourteaux dans le processus de fabrication des aliments de bétail, tout en laissant un reliquat.

L'extraction d'huile des graines de coton ne peut pas être totale, même avec une technologie plus moderne adoptée dans l'usine de Garoua. Pour des graines entrant avec une teneur en huile fluctuant autour de 21%, on parvient à en retirer 15-16%. Il reste un différentiel de 5 à 6% d'huile qui reste dans les tourteaux, mais il resterait invariable même avec des graines d'une teneur plus élevée.

La teneur des graines de coton au Cameroun équivaut à ce qui est habituellement rencontrée dans le monde, mais la variabilité génétique pour une teneur plus élevée existe et devient plus facile à exploiter (Annexe 70). Le Cameroun pourrait prendre à son compte une initiative de projet pour viser de nouvelles variétés conciliant les critères de productivité au champ, de qualité et la fibre et de teneur plus élevée en huile et en protéines.

²⁵ Reliquat non trituré de 153079 tonnes en 2015-16, 137831 tonnes en 2016-17 et 139263 tonnes en 2017-18

2.5.2 Produits de la trituration et rendements industriels

La trituration des graines de coton donne de l'huile et un résidu solide riche en huile ou en protéines, appelé tourteaux. À la SDCC, ces tourteaux sont en grande partie utilisés pour la fabrication d'aliments de bétail dénommés dans les usines de Garoua et de Maroua Alibet et Nutribet respectivement. La dénomination de ce dernier marque la plus grande qualité nutritionnelle du dernier produit en relation avec la technologie de trituration à Maroua. La fabrication de ces aliments ne consomme cependant pas tous les tourteaux ni toutes les coques disponibles qui font partie aussi des produits finis vendus par la SDCC.

Les capacités établies selon un fonctionnement sur 330 jours par an sont indiquées en Annexe 71 selon les éléments donnés dans le document du plan de relance de 2017. Nous n'avons pas obtenu les séries de données sur les productions de la trituration, nous pouvons seulement indiquer les quantités des produits vendus pour la campagne 2017-18, alors que les quantités des produits solides (coques, tourteaux et aliments de bétail) étaient plus grandes. Avec les quantités de graines triturées, on a dû obtenir 70 374 tonnes de tourteaux dont on peut estimer que 33 381 tonnes étaient intégrées dans les aliments de bétail produits (sur la base de d'une proportion de 4/5 de tourteaux dans le poids des aliments de bétail). On a ainsi un ordre de grandeur de 37 000 tonnes de tourteaux (en brut ou intégrés dans les aliments de bétail) qui n'ont pas été vendus.

2.5.3 Prix de transfert des graines

La trituration étant intégrée au sein de la SDCC, les graines triturées sont valorisées à un prix de transfert selon la terminologie consacrée. C'est un prix décidé de manière interne, sans relation avec le marché réel.

La SDCC a tâtonné pour décider du niveau du prix de transfert des graines de ses usines d'égrenage à ses usines de trituration. Le prix actuellement retenu est de 95 FCFA par kg après avoir été de 120 FCFA. Il est à noter que le prix de cession des graines sur le marché national était de 60 FCFA par kg pour les quantités que les usines ne pouvaient pas traiter. Le niveau de prix actuellement retenu équivaut à environ 17 cents US par kg, ce qui paraît assez élevé. Il est retenu pour partager le coût du coton-graine dans les prix de revient du coton fibre et de l'huile. L'option retenue est de ne pas trop charger le prix de revient du coton fibre, par souci de résilience face aux fluctuations du prix mondial.

2.5.4 Commercialisation des produits de trituration

Pour l'huile comme pour les produits solides issus de la trituration (tourteaux, aliments de bétail, et même coques), la SDCC les vend aux grossistes sur le marché national. Ces derniers peuvent revendre dans les pays limitrophes mais la SDCC n'exporte pas directement.

Commercialisation de l'huile

L'huile est vendue sous forme de carton de 15 litres, pour un prix de 14500 FCFA. L'écoulement ne pose aucun problème en dépit de la concurrence de l'huile de palme. La vente de l'huile et des

coproduits solides assure la trésorerie au jour le jour de la SDCC pour moins dépendre des prêts bancaires de court terme qui sont à 5%.

Le prix de vente de l'huile de table serait administré au Cameroun depuis 2011, mais nous avons entendu une divergence d'opinion sur ce point entre deux directeurs centraux. Il ne pourrait pas dépasser le plafond de 15291 FCFA le carton de 15 litres, ce qui est le cas avec le prix de vente appliqué par la SDCC.

L'écoulement de l'huile est actuellement très bon en dépit de certaines faiblesses reconnues à la SDCC. La qualité de la bouteille n'est pas satisfaisante, avec un plastique un peu faible. L'étiquette ne tient pas bien non plus sur la bouteille. Les améliorations semblent être envisagées mais il pourrait être pertinent que la direction commerciale enrichisse ses idées en accueillant un stagiaire en marketing pour faire encore mieux valoir les qualités intrinsèques de l'huile de coton comparativement aux huiles concurrentes et viser un prix de vente plus élevé.

Commercialisation des produits solides

L'écoulement des produits solides de la trituration, tourteaux et aliments de bétail, pose bien plus de problème et peut même mettre en danger la rentabilité de l'ensemble de l'activité de trituration. La direction commerciale estime le marché intérieur des aliments de bétail à 300-400 000 sacs de 60 kg alors que la production atteint 1,2 millions de sacs. Il reste un surplus important à écouler. Ce surplus ne serait réduit que de manière modeste en accroissant la part des tourteaux, au détriment de celle des coques, dans la composition des aliments de bétail, idée de solution communiquée par la direction commerciale. Si le surplus ne peut être écoulé, alors qu'il est d'un volume très conséquent, les pertes en résultant mettraient probablement la sous-chaîne de trituration en très grande difficulté financière.

Or les perspectives d'écoulement des tourteaux et des aliments de bétail dans la sous-région ne sont pas bonnes. Le marché nigérian est défavorable, parce que le gouvernement nigérian cherche à protéger son marché et donc à limiter les importations alimentaires. De surcroît, la dépréciation du Naira a renchéri les produits du Cameroun pour limiter leur demande. En dehors du Nigeria, la RCA ne présente pas de perspectives réelles dans son état d'instabilité alors que le Gabon est un petit pays.

Au niveau national, l'insécurité dans la région de l'Extrême Nord a réduit la demande des éleveurs, en raison des rapt contre rançon ou le vol du bétail. Ceux qui ont été kidnappés et rançonnés se retrouvent avec moins de moyens financiers. Les autres craignent de l'être ou hésitent d'investir dans l'engraissement des bêtes devant le risque de les perdre.

Pour autant, l'exploration du marché intérieur mérite davantage d'efforts. Les projets d'appui à l'élevage soutenus ou impliquant le MINEPIA méritent d'être recensés pour être contactés et établir des relations commerciales.

La recherche de débouchés au-delà du marché intérieur et du marché régional paraît vitale pour la durabilité de la sous-chaîne de trituration. Il faut explorer d'autres marchés. L'Europe importe des graines de coton. Le Togo en exporte à l'Espagne et à la Grèce, deux pays cotonniers où les tourteaux peuvent être utilisés également. Le Danemark avait importé des tourteaux. L'analyse des statistiques d'Eurostat permet de savoir quels sont les pays ayant importés des tourteaux de coton pour mieux

cibler les contacts à l'exportation, avec la possibilité d'adapter la formulation des aliments de bétail aux besoins des clients.

3. ANALYSE ECONOMIQUE, CONTRIBUTION DE LA CV A LA CROISSANCE

L'analyse économique est réalisée pour la campagne 2017-18, la campagne en cours (2018-19) n'étant pas achevée et il est impossible d'en disposer des données nécessaires. Nous avons obtenu les données correspondant pour l'essentiel à la campagne choisie. Il convient de noter d'ores et déjà que, dans la situation d'un fonctionnement à capacités industrielles sollicitées au maximum, la préservation des résultats observés/ calculés est sujette à caution avec un état peu ou inchangé des capacités industrielles pour une production sensiblement plus importante que celle traitée ici : à une production de 254 181 tonnes de CG par 152 612 producteurs sur une superficie de 182 610 ha cultivée avec octroi de crédit intrants, et dont l'égrenage a donné 107 618 tonne de CF, soit un rendement fibre de 42,34%. Les résultats de l'analyse économique sont résumés dans le Tableau 3-6 dont le contenu est explicité ci-après.

3.1 Rentabilité et durabilité pour les acteurs impliqués

3.1.1 Secteur de la production

La méthode et les données utilisées sont décrites dans l'Annexe 72. Un élément important à considérer se rapporte à la différence de pesées observée entre le pont bascule de l'usine d'égrenage et les villages. Du fait que dans tous les GP, la valeur de cette différence de pesée n'est pas redistribuée aux producteurs mais laissée comme ressource des GP, il est justifié de considérer que les producteurs paient un service de commercialisation réalisé pour eux par les GP dont ils relèvent. Nous faisons apparaître le coût de ce service dans le compte d'exploitation des producteurs. La valeur ajoutée indirecte de ce service sera analysée.

Production rentable et durable à faible intensification

La production de coton est rentable pour tous les producteurs quel que soit leur type (Annexe 73). En moyenne, le résultat net par producteur est d'environ 214 000 FCFA, soit 5,9 mois de salaire au SMIG ou 1,9 mois au salaire moyen au Cameroun. L'amortissement a une faible incidence sur le résultat. Le taux de valeur ajoutée (57,1%) est par ailleurs élevé pour la moyenne des producteurs selon le Tableau 3-1.

La part des producteurs dans le prix final du coton fibre est en-deçà du ratio de 66% visé dans le mécanisme de gestion de risque prix. Le revenu aux producteurs est obtenu à partir d'un prix garanti de 245 FCFA/kg de CG, ou 570 FCFA/kg d'équivalent fibre compte tenu du rendement de 43% à l'égrenage. Comparé au prix moyen obtenu à l'exportation en 2018, de 1029 FCFA/kg en position FOB, la part des producteurs dans le prix final est de 55,4%. L'écart peut provenir du meilleur prix à la vente, car celui de l'année précédente était seulement de 965 FCFA/kg.

Le taux élevé de valeur ajoutée découle d'une production fondamentalement peu intensive en utilisation d'intrants, que ce soit engrais ou pesticides. C'est une production qui potentiellement a un

impact négatif moindre sur la faune et la santé humaine comparativement au mode de production intensif comme au Brésil. Le faible niveau d'intensification induit aussi une certaine résilience économique car les charges financières à engager sont faibles.

		Tous	Types de producteurs			
		< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha	Semenciers
Valeur ajoutée						
en valeur	10^6 CFA	36 878	5 802	11 384	8 504	4 153
en proportion du produit	%	57.1	39.0	59.6	69.1	63.7
par producteur	10^6 CFA	0.242	0.066	0.363	1.683	2.989
par kg coton graine	CFA	145	98	150	174	160
Résultat net						
en valeur	10^6 CFA	32 730	3 580	10 502	8 292	4 107
en proportion du produit	%	50.7	24.0	55.0	67.4	63.0
par producteur	CFA	214 464	40 424	335 216	1 640 987	2 955 334
par kg coton graine	CFA	129	60	138	169	158
en mois de SMIG/producteur		5.9	1.1	9.2	45.2	81.5
en mois de SM/producteur		1.9	0.4	2.9	14.4	25.9
						2.1

Note : Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 36 270 FCFA (en 2016) et SM (salaire moyen) de 114 000 (en 2019)

TABLEAU 3-1: INDICATEURS UNITAIRES DE VALEUR AJOUTEE ET DE RESULTAT NET DES PRODUCTEURS

Il y a un écart sensible entre les montants de la valeur ajoutée et la marge après remboursement des intrants (MARI), d'environ 3,0 milliards FCFA pour l'ensemble des producteurs. Dit autrement, lorsqu'on se contente de la valeur de la MARI, comme c'est le cas dans la plupart des études sur le coton à défaut des données nécessaires, on surestime l'impact financier de l'écart indiqué.

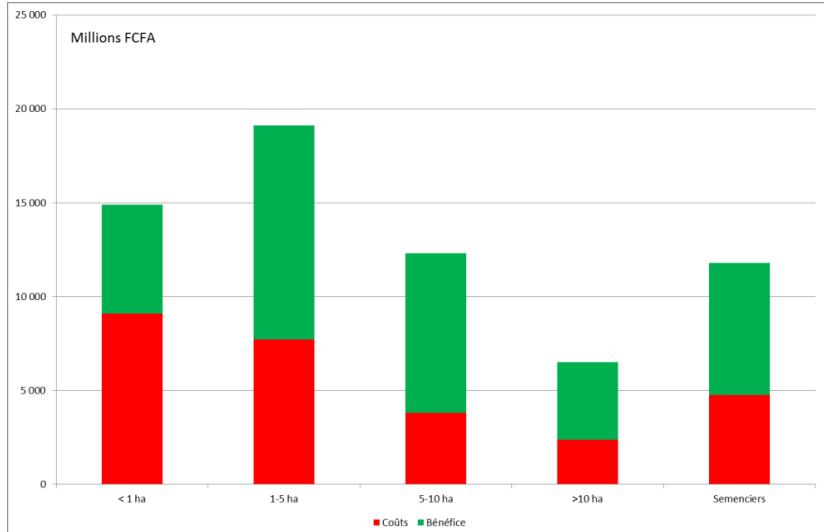
Ayant affaire à une agriculture strictement familiale, dans un contexte où le recrutement de travailleurs à l'année devient difficile et rare, la production cotonnière se fait sans salariés mais avec de la main-d'œuvre temporaire. L'incidence financière de cette main-d'œuvre varie entre les types de producteurs, elle est nettement plus grande chez les plus petits producteurs de coton qui auraient donc un plus grand besoin en main-d'œuvre extra-familiale. Leur moindre équipement en matériel attelé peut en être une raison. Mais ils sont aussi un peu plus jeunes, donc leurs enfants sont davantage des "bouches" que des "bras".

Les producteurs de coton de manière générale ne sont pas assujettis directement aux taxes ni aux frais financiers du fait du peu d'équipement acquis sur prêt. Ils le sont cependant de manière indirecte comme on verra, et pas seulement de manière symbolique.

La taille compte

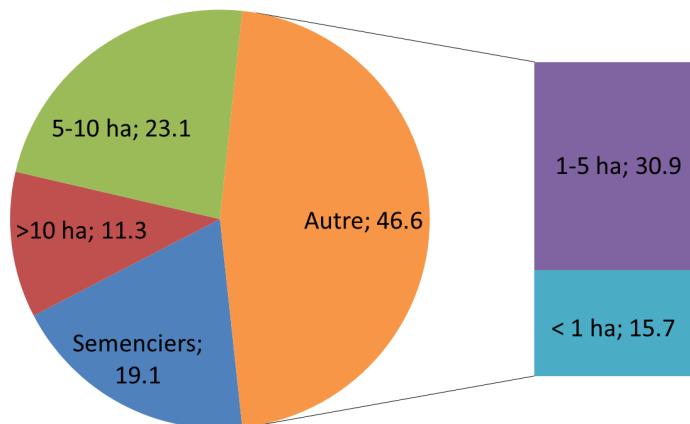
Les très petits producteurs contribuent en valeur ajoutée totale certes un peu plus que les plus gros producteurs (15,7% vs 11,3%) mais sans commune mesure avec l'écart en population de producteurs (58,0 vs 0,9%). La moindre performance économique par kg de CG produit est nette pour les très petits comparativement aux très gros producteurs : 98 vs 160 FCFA en VA et 60 vs 158 en résultat net. Le ratio coût/bénéfice leur est moins favorable (Figure 3.1).

FIGURE 3.1 : COUTS ET BENEFICES DES PRODUCTEURS SELON LEUR TYPE



Au regard des gros producteurs sur lesquels la SDCC semble miser davantage dans son plan de relance, les autres producteurs (à moins de 5 ha de sole cotonnière) continuent à assurer la part la plus importante de la VA créée par tous les producteurs, même si les très petits producteurs (< 1 ha de coton) n'y contribuent que pour 15,7% alors qu'ils représentent 70,1% du nombre total des producteurs. La part des paysans semenciers est notable, avec plus de 19% de la VA créée par les producteurs. Un tel résultat procède du meilleur prix d'achat qui leur est offert et surtout de l'option de la SDCC de prévoir une production semencière bien supérieure aux stricts besoins dans le pays, option qui permet d'être rigoureux dans la qualité des semences fournies et de répondre à des demandes extérieures, comme celle du Tchad. L'importance de la part des petits producteurs est plus nette, 62,7%, quand on répartit les paysans semenciers entre les quatre tailles de sole cotonnière (Figure 3.2 et Annexe 74).

FIGURE 3.2 : REPARTITION DE LA VA CREEE AU CHAMP ENTRE LES 5 TYPES DE PRODUCTEURS



Pour les très petits producteurs, la performance est certes plus faible mais l'incidence économique et sociale peut être plus grande. Chez ces producteurs où se trouve l'essentiel du nombre d'enfants en âge d'école primaire (Tableau 2-2, page 49), il y a davantage de frais de scolarisation des enfants à assumer. Dans une telle situation, l'argent du coton, aussi petit puisse-t-il paraître, compte.

Le constat sur la différenciation de la performance interpelle la politique cotonnière ou la politique agricole plus généralement. Le souci du développement rural commande d'accompagner une couche de producteurs peu nantis mais en grand nombre, et non de l'écartier.

3.1.2 Un service de fourniture durable d'intrants mais coûteux pour les producteurs

La méthode et les données utilisées sont présentées dans l'Annexe 75, ainsi que le compte d'exploitation calculé pour le service fourni.

Il est connu que les coûts d'importation des intrants en Afrique sont élevés, comme au Cameroun, mais le coût pour les utilisateurs (ici les producteurs de coton) sont nettement accentués par ce qui suit l'arrivée des produits dans le pays. Pour une valeur de cession des intrants de 23,3 milliards de FCFA, le coût à l'importation a été de 14,9 milliards, soit moins de 64%.

Le transport, en raison de l'éloignement/enclavement des zones cotonnières par rapport au port de Douala, est le poste qui contribue le plus au renchérissement des intrants. Ce sont les intrants pondéreux, les engrains, qui pèsent le plus sur le transport. Le transport est réalisé par voie ferroviaire et par voie routière, dans des proportions que nous ne connaissons pas. Il ne nous est pas possible de les analyser pour cerner la valeur ajoutée indirecte correspondante.

Le constat sur le coût élevé du transport des intrants n'est pas nouveau. Il est à l'origine de la démarche des producteurs pour demander un geste de soutien de l'Etat et qui a donné lieu à une séquence d'actions ayant permis de constituer par la suite le "fonds intrants". Il n'en demeure pas moins que les producteurs restent pénalisés par le coût des transports et qu'ils l'assument seuls.

De manière assez insoupçonnée, la part des frais financiers et des taxes, lorsqu'ils sont combinés, est proche de celle des transports. L'ensemble des taxes compte pour près de 1,6 milliards FCFA alors que les frais financiers comptent pour près d'un milliard (0,92 milliard de FCFA). Les droits de douane paraissent particulièrement lourds quand il s'agit d'importer des produits que le pays ne fabrique pas et qui en a grand besoin pour le secteur agricole. En dehors de la politique de taxation des intrants agricole qui échappe au contrôle des acteurs de la CV coton, il convient de se pencher sur la formule de calcul du prix de revient pour vérifier si l'assiette d'application de la TVA est bien correcte.

Le niveau des frais financiers interpelle. Rapportés à la valeur calculée des intrants importés, ces frais représentent 6,2%. Ce taux est bien supérieur au taux de rémunération du fonds intrants logé à la SDCC (4%) et au taux des lignes de crédit que la SDCC a obtenues auprès des banques de développement (BADEA ou ITFC à 3,75%). Il convient aussi de s'interroger si les frais financiers sont correctement appliqués.

Le système actuel d'acquisition et de distribution des intrants paraît durable. Il l'est pour la CNPC-C qui s'en charge. Le résultat du compte d'exploitation est positif, surtout que la CNPC-C a bénéficié d'une subvention d'exploitation d'environ 95 millions de FCFA. Les frais de fonctionnement de cet organisme, dont les activités ne se limitent pas aux intrants, sont couverts. Nous avons déjà vu que le

système est aussi durable par le fonctionnement du fonds intrant et par le taux de remboursement qui est quasiment à 100%.

Il demeure que les intrants reviennent chers aux producteurs et qui sont *in fine* ceux qui financent le système alors qu'ils sont les plus démunis des acteurs de la CV. On peut se demander s'il n'y a pas des mesures excessivement précautionneuses dans le mode de calcul du prix de revient. Cela n'enlève rien à la nécessité d'explorer des modalités alternatives d'importation des intrants pour que leur coût d'importation soit moindre.

3.1.3 Les résultats de l'acteur SDCC

La méthode et les données utilisées sont décrites dans l'Annexe 76. Les données ont été fournies par la SDCC sur la base du compte de résultat qui a été audité en mars 2019 pour l'exercice comptable 2018 qui est en réalité à cheval sur deux campagnes agricoles. Un cut-off doit être appliqué pour arrêter les comptes pour la seule campagne agricole 2017-18, ce qui est conforme aussi avec la méthode VCA4D. Nous n'avons pas eu communication du cut-off appliqué par la SDCC, mais nous en avons appliqué un pour parvenir au plus proche possible des différentes lignes comptables apparaissant dans le compte de résultat audité. Par ailleurs, contrairement à la démarche de comptabilité d'entreprise, nous n'avons pas tenu compte des provisions pour dépréciation des stocks ni des pertes et profit non incorporables aux produits. Enfin, pour les besoins de la méthode VCA4D, nous avons établi les comptes d'exploitation pour trois fonctions : la commercialisation de CG, l'égrenage et la trituration.

Résultats en poursuite d'amélioration pour l'ensemble des fonctions assumées

Pour l'ensemble des trois fonctions considérées, le résultat net est positif de 8,469 milliards de FCFA, après déduction de 5,430 milliards de FCFA pour amortissement (Tableau 3-2). Il dépasse le résultat audité de la SDCC (5,146 milliards), la différence venant des provisions pour dépréciations de stocks et les pertes/profits hors produits (d'un montant de 3,322 milliards FCFA). Le détail des comptes d'exploitation de chacune des fonctions est reproduit dans les annexes (Annexe 77, Annexe 78, et Annexe 79).

La rentabilité des activités centrales de la CV a suivi la progression de la production du côté des paysans. Celle-ci a repris une tendance d'augmentation depuis l'exercice comptable 2017. Cette rentabilité peut être meilleure si les coûts peuvent être réduits et/ou les manques à gagner identifiés peuvent être récupérés (cf. supra et infra).

En termes de taux de valeur ajoutée, le niveau global de 17,0% est assez faible. Il indique un niveau de charges élevé relativement au niveau des produits.

Pour autant, une marge de progrès existe pour assurer une rentabilité et la durabilité des activités de la SDCC et donc de l'ensemble de la CV. Toutes choses égales par ailleurs, les observations que nous avons faites dans l'analyse fonctionnelle, et que nous allons rappeler en analysant chacune des activités, indiquent qu'il y a des manques à gagner à récupérer même dans l'état actuel des installations industrielles, et encore plus avec des ajustements de ces dernières.

Fonctions	Commercialisation CG	Egrenage	Trituration	Total
Produits	74 587	128 039	19 408	222 034
Conso. intermédiaires *	79 038	86 504	18 797	184 338
Valeur ajoutée	-4 451	41 535	612	37 696
VA % produits		32,4	3,2	17,0
Salaires	5 797	4 579	2 206	12 582
dont Temporaires	790	1 279	433	2 502
Permanents	5 007	3 300	1 773	10 080
Frais financiers	1 302	2 248	616	4 166
Assurances	482	446	155	1 082
Taxes	1 371	4 214	381	5 967
Résultat brut	-13 404	30 049	-2 746	13 899
Amortissement	2 652	1 645	1 134	5 430
Résultat net	-16 055	28 404	-3 880	8 469

* Dans les consommations intermédiaires, la valeur du CG est comptée deux fois, une pour la fonction de commercialisation, et une pour la fonction égrenage. Le total des consommations intermédiaires est en réalité de 115,8 milliards de FCFA

TABLEAU 3-2: SYNTHESE DES COMPTES D'EXPLOITATION DE LA SDCC (EN MILLIONS DE FCFA)

Trituration, résultat négatif et prix de transfert

Le résultat net de la trituration est négatif, même avant amortissement (résultat brut et net respectivement de -2,7 et -3,9 milliards FCFA), en dépit du fait que l'huile de coton s'est bien imposée dans le marché des huiles de table. La demande pour cette huile est telle que la production ne parvient pas à suivre. La vente d'huile contribue fortement à apporter la trésorerie quotidienne de la SDCC. Le taux de VA est très faible (3,2%), bien plus faible que celui de la fonction égrenage alors que celle-ci va jusqu'à l'exportation et requiert davantage d'intervenants extérieurs.

L'insuffisance de rentabilité de la trituration relève en partie d'un artefact comptable dans le contexte d'intégration verticale au sein de la SDCC. Une révision, à la baisse du prix de transfert de la graine de coton après égrenage, permettrait de renverser le résultat économique observé. A titre indicatif, en baissant le prix de cession interne des graines de 95 à 60 FCFA le kg, les charges seraient réduites de 4,3 milliards et le résultat net deviendrait positif.

Pour autant, l'insuffisance du résultat ne découle pas seulement d'un ajustement non-optimal du prix de cession interne des graines. Même si le niveau actuel de ce prix paraît ajustable à la baisse, il ne peut l'être de beaucoup, en tout cas il ne serait pas raisonnable de descendre jusqu'à 60 FCFA/kg, et le résultat resterait négatif.

L'amélioration du résultat est à rechercher dans l'amélioration des ventes. Certes, l'huile se vend bien déjà, mais elle pourrait se vendre encore mieux avec un ajustement du prix qui correspond mieux au différentiel de qualité avec l'huile de palme, en termes de composition de types d'acides gras et de

teneur en protéines. En fait, le problème vient davantage des produits solides issus de la trituration, tourteaux et aliments de bétail. Ils ne se vendent pas bien, les stocks d'invendus amènent à provisionner pour dépréciation des stocks de tourteaux, pour un montant de près d'un milliard de FCFA. Il semble vital de trouver des solutions d'écoulement. Dans l'analyse fonctionnelle, nous avons souligné la pertinence d'établir des contacts avec des projets de développement de l'élevage dans le pays et d'explorer les marchés européens pour les tourteaux.

L'amélioration de la productivité au niveau de la trituration est seulement une solution de moyen terme, mais qu'il faudrait engager dès que possible. Sans entrer dans le domaine du procès industriel pour lequel nous n'avons pas de compétence, nous avons évoqué la perspective d'exploiter la variabilité génétique pour disposer de graines plus riches en huile, mais aussi en protéines. Il en résultera augmentation de produits finis et réduction de coût unitaire.

Dans le contexte d'un marché mondial de la fibre plutôt favorable et de manière stable depuis quelques années, la trituration est la fonction qui fragilise la durabilité financière de la SDCC et donc de la CV. C'est une fonction vitale à consolider au plus vite.

Egrenage rentable avec de possibles marges de progrès

Le résultat net de la fonction égrenage qui intègre la vente du coton fibre, surtout à l'exportation, est certes bon mais il repose en grande partie sur une conjoncture extérieure favorable et ne relevant pas de la SDCC. Le cours mondial est d'un niveau satisfaisant depuis quelques années et le taux de change euro-dollar est à l'avantage de l'exportation.

Selon les observations de l'analyse fonctionnelle, il y a des manques à gagner à récupérer qui relèvent d'une démarche pour faire valoriser de manière équitable le coton du Cameroun, à la hauteur de ses qualités reconnues. Il y a un abus des négociants en surélevant la base de référence de la longueur du coton qui a été seulement corrigé en février dernier. Dans la campagne 2017-18, la manifestation de l'abus a coûté 1,6 milliards dont le montant sera désormais récupéré. Il reste l'abus sur la référence du grade qui devrait correspondre à un manque à gagner du même ordre de grandeur. Le choix de l'indice du marché à terme proche de la bourse de New York comme référence de prix objectif mérite d'être interrogé car cet indice est systématiquement inférieur à l'indice A de Cotlook qui est la référence de prix mondial auprès des acteurs du coton dans le monde.

Il reste que le résultat peut et doit être amélioré par une meilleure efficience dans les opérations industrielles. Les coûts sont grevés par des installations industrielles qui datent et qui ont besoin d'être modernisées. Ils sont aussi pénalisés par un nombre insuffisant de jours d'égrenage effectif pendant la période optimale de novembre à avril. Le fonctionnement non optimal des usines d'égrenage induit aussi des manques à gagner au-delà d'accroître les coûts de fonctionnement. Les balles de coton n'atteignent pas la teneur en eau de 8,5% qu'autorise le commerce international, on n'exploite donc pas totalement l'opportunité de vendre de l'eau au prix du coton. Pour un écart de 3%, le manque à gagner se chiffre à plus de trois milliards de FCFA à la production actuelle.

Le résultat économique risque de s'inverser si les capacités installées d'égrenage ne sont pas ajustées par rapport aux perspectives d'augmentation de la production. Les producteurs de coton sont motivés

à produire plus. Le volontarisme pour appeler à leur sens de solidarité pourrait ne pas suffire pour circonscrire la production, car chacun des 150 000 producteurs va se dire que son "indiscipline" aura peu de conséquence du fait de la "discipline" des autres. Il est urgent et vital de faire augmenter les capacités effectives d'égrenage soit par de nouvelles usines soit par des actions correctives aboutissant à augmenter le nombre de jours effectifs d'égrenage entre novembre et avril, ou les deux à la fois. L'installation d'une nouvelle usine demande du temps, deux ans semble-t-il, il faut vérifier si des actions permettant d'améliorer de manière structurelle le nombre de jours effectifs d'égrenage pendant la période optimale ne seraient pas plus faciles et rapides à mettre en œuvre.

Fonction commercialisation du CG déficitaire mais avec des éléments de performance notables

Dans la mesure où la commercialisation du CG est réalisée dans une séquence intégrée et où le CG est transféré à l'égrenage au prix d'achat sans les coûts associés, la fonction ne peut être que déficitaire. La notion de valeur ajoutée perd de son sens dans la conduite de cette fonction et la rentabilité ne peut pas être appréciée à travers le résultat net.

La CV étudiée se distingue cependant par le produit financier issu de la vente de semences. La SDCC tire profit de la demande du Tchad, la valeur indiquée correspond à un volume que nous ne connaissons pas, mais le volume en cours de livraison pour la campagne 2018-19 est de 8100 tonnes. On peut estimer que cette demande devrait durer encore quelques années avant que la CV coton du Tchad ne soit en mesure d'en produire par elle-même.

La SDCC bénéficie aussi de transfert charge. Celui-ci est lié à la gestion de la distribution des intrants pour le compte de la CNPC-C. Le montant se rapporte aux quantités mises en place et non pas seulement à celles effectivement utilisées par les producteurs que diverses raisons (comme des semis plus tardifs) peuvent amener à ne pas suivre les doses initialement prévues.

La compensation financière des missions de service public est partielle et tardive, affectant ainsi le compte d'exploitation. Le caractère tardif du versement de cette compensation nous a été souligné à plusieurs reprises. L'Annexe 80 reconstitue la situation des coûts sur la période de 2014 à 2017. C'est dans un courrier de mai 2018 que le paiement a été instruit pour les compensations financières des années 2014 et 2015 d'une part, et des années 2016 et 2017 d'autre part. S'agissant de cette deuxième période, le montant instruit pour paiement est inférieur de plus de 50% à celui validé par la mission interministérielle. Selon ce qui a été validé²⁶ lors de cette mission, on peut estimer à 4,0 milliards le montant attendu en compensation pour la campagne 2017-18 qui vient améliorer le résultat, bien que le montant effectivement versé puisse être moindre.

Du côté des consommations intermédiaires, nous nous bornons à commenter plus particulièrement deux postes. D'autres postes sont d'égale importance financière mais nous n'avons pas les informations suffisantes pour aller plus loin.

²⁶ Un résultat positif de la mission interministérielle pour la SDCC a été la validation d'un coût annuel d'entretien des pistes rurales de 1,7 milliards FCFA HT, très proche des estimations faites par la SDCC en dépit de la révision de la structure du calcul des coûts selon les catégories de pistes.

Le poste de transport pour l'évacuation du CG par les camions de la SDCC peut être estimé à 3,4 milliards en cumulant les pièces détachées et les carburants/lubrifiants, soit 13 376 CFA/tonne. C'est un montant proche de celui indiqué dans le calcul du prix de revient de la fibre pour la campagne 2015-16 où il était indiqué 10 440 FCFA/tonne. Nous manquons de référence pour juger du coût atteint, n'étant pas nous-mêmes spécialistes du domaine. Une référence²⁷ de l'UEMOA datant de 2009 indique un coût de 90 000 FCFA la tonne de produit en vrac (malt, ciment...) ou de produits pondéreux de première nécessité (riz, sucre...). Si cette référence reste valide, la performance obtenue par la SDCC sur des pistes rurales est très positive. Un tel résultat découle en partie de la mise en place couplée des intrants avec l'évacuation du CG, alors que le coût de cette mise en place est intégré dans le calcul du coût de revient des intrants et compensé par la CNPC-C.

Le coût pour la commercialisation du CG, au sens strict du coût de transaction pour le changement de propriété entre les producteurs et la SDCC, est aussi d'une performance à souligner. Ce coût correspond au paiement du service des GP et d'un montant légèrement supérieur à 2,4 milliards de FCFA. Rapporté au tonnage commercialisé, le coût de transaction est de 9 442 FCFA/tonne, ce qui représente 3,7% de la valeur du produit échangé. C'est assurément un coût défiant toute concurrence et qui procède du partenariat tripartite entre les SDCC, la CNPC-C et les producteurs.

Efficience économique de la commercialisation du CG par les GP

La commercialisation du CG étant externalisée aux GP, elle est génératrice de valeur ajoutée indirecte dont l'estimation a nécessité la collecte de données spécifiques avec la coopération de la DP de la SDCC. En effet, si les produits du compte d'exploitation des GP sont connus, il n'en est pas de même de leurs charges. Le relevé des charges de fonctionnement ne fait pas partie des statistiques tenues par la DP mais il pourrait l'être. Les livres comptables sont tenus au niveau de chaque GP, les bilans financiers font l'objet de présentation en AG pour être validés, mais les éléments ne sont pas enregistrés au niveau des responsables régionaux de la professionnalisation et ils ne remontent pas jusqu'au niveau central de la SDCC. Dans cette situation, nous nous sommes servis du budget prévisionnel que chaque GP est tenu d'établir. Nous avons obtenu les budgets prévisionnels pour la campagne 2019-20 d'une quinzaine de GP relevant de six régions de la SDCC. Nous avons déterminé les ratios des différentes rubriques de charges rapportées à la somme des recettes issues des paiements de la SDCC pour le service rendu et de la différence de pesée que les producteurs laissent à leurs GP. Le détail de la méthode est restitué dans l'Annexe 81.

La conduite de la prestation de commercialisation par les GP est rentable en dégageant un revenu net d'un peu plus de 1,3 milliards de FCFA, soit 5 193 FCFA par tonne de CG commercialisé (Annexe 82). C'est l'emploi de ce résultat économique qui permet les réalisations sociales sous formes d'infrastructures (salles de classe, salles de dispensaire, briefs pour la retenue d'eau, forages) ou sous forme de prise en charge de la paie des maîtres des parents.

²⁷ <http://www.izf.net/ancien/entreprise/num-4772>

Le taux de valeur ajoutée est très élevé, 77% du total des recettes perçues, car les consommations intermédiaires pour exécuter la commercialisation sont peu coûteuses. Il s'agit d'achats de fournitures de bureau et de journaux, ainsi que les frais pour la remise en état des aires de marché et pour la formation avec les coûts de repas associés.

La valeur ajoutée sert surtout à couvrir les frais de personnel d'environ 1724 millions de FCFA. Ces frais correspondent aux salaires du personnel permanent recruté pour la gestion au quotidien des GP et aux primes diverses pour ce personnel et pour les membres des comités directeurs des GP. Sur la base de onze personnes impliquées (7 personnes du comité directeur et 4 permanents) dans 1545 GP actifs (ou pilotes), il s'agit de 101 440 FCFA par personne et par an. Les frais financiers sont minimes, correspondant aux frais de gestion des comptes des GP logés à la SDCC.

Il convient de remarquer que le paiement du service des GP, ne compensant pas seulement la commercialisation mais aussi le suivi de la campagne agricole, ne couvre pas les dépenses engagées par les GP si on intègre les primes payées au personnel et aux membres des comités. Le paiement de la SDCC est un peu plus de 2,4 milliards contre des dépenses totales de 2,7 milliards CFA (dont 0,6 pour les primes). C'est donc essentiellement l'excédent de pesée (d'un montant de 1,8 milliards CFA), contribution volontaire des producteurs, qui contribue au résultat net des GP et qui permet la durabilité du fonctionnement de ces derniers ainsi que leurs réalisations sociales en substitution de l'Etat.

Les GP ne sont pas assujettis aux taxes dans leur activité de commercialisation du CG. Il serait malheureux qu'ils le deviennent compte tenu du fait que les ressources financières à l'origine du résultat économique et des réalisations sociales par les GP proviennent de la contribution volontaire des producteurs.

Une dépendance limitée aux transporteurs routiers privés

Au regard du total des consommations intermédiaires associées aux trois fonctions assumées par la SDCC, la prestation des transporteurs routiers privés est limitée. Cette prestation correspond à un montant total d'environ 5,3 milliards CFA, soit seulement 4,6% du total réel des consommations intermédiaires. Ce résultat s'explique par le recours exclusif au transport interne dans l'évacuation du CG, par le recours partiel au parc interne de camions pour l'évacuation au port du coton fibre, ainsi que par une part de cette évacuation par voie ferroviaire.

La prestation de transport routier externalisé est génératrice de valeur ajoutée indirecte qu'il est justifié d'estimer compte tenu du montant significatif représenté. Nous n'avons pas pu le faire en nous adressant directement aux acteurs impliqués et nous n'avions pas de certitude que nous aurions pu avoir les informations nécessaires.

Nous avons estimé le compte d'exploitation du transport routier privé à partir des données du transport de CG de la SDCC et en retenant une hypothèse du ratio de la VA sur le chiffre d'affaires. Nous avons considéré un ratio plausible de 45% à partir duquel nous avons pu établir le compte d'exploitation correspondant au chiffre d'affaires engagé, selon la méthode explicitée dans l'Annexe 83.

Le compte d'exploitation obtenu est restitué dans l'Annexe 84. La VA indirecte apportée par la prestation de transport routier est de 2,4 milliards FCFA selon l'hypothèse retenue de 45% du chiffres d'affaires. Le résultat net pour les opérateurs impliqués est de près de 0,7 milliards FCFA, soit 12,8% du chiffre d'affaires, un niveau qui nous semble plausible.

Valeur ajoutée indirecte des biens et services fournis à la SDCC

Dans l'exécution des trois fonctions distinguées, la SDCC recourt à des fournitures de biens et de services pour des montants respectifs d'environ 19,4 et 7,2 milliards de FCFA. Il n'a pas été possible d'aborder tous les fournisseurs concernés pour obtenir les éléments nécessaires à l'estimation des valeurs ajoutées indirectes associées. Au lieu d'occulter totalement ces valeurs, nous avons pris l'option de les estimer, certes grossièrement, à partir des informations que nous avons obtenues auprès des transitaires chargés de la mise à FOB du coton fibre et de celles utilisées pour le compte d'exploitation du service externalisé de transport.

Notre procédé permet d'identifier une VA indirecte de près de 9 milliards de FCFA, et un résultat net cumulé de près de 5,5 milliards FCFA. La répartition de celle-ci ainsi que les hypothèses de calcul sont indiquées dans l'Annexe 85.

3.1.4 Secteur de la transformation textile industrielle

Le compte d'exploitation de la CICAM a été établi à partir des comptes de résultats fournis par la CICAM, après avoir opéré les ajustements nécessaires. Il a été réalisé globalement pour l'ensemble des activités de cette entreprise. Nous n'avons pas eu les données pour établir les comptes séparément pour les activités de filature, de tissage, d'impression et de la confection d'articles en éponge, de manière analogue à ce qui a été fait pour la SDCC. Nous avons pu seulement établir les comptes d'exploitation pour les deux sites de production de la CICAM, à Garoua (filature et tissage) et à Douala (Impression, teinture, filature éponge et confection d'article en tissu éponge). Les comptes correspondent à la production de la campagne 2017-18 de coton fibre de la SDCC, dont la CICAM a acquis 2178 tonnes. Dans la réalité, l'unité de Garoua a traité une quantité supérieure de coton fibre (avec sans doute une quantité acquise antérieurement). A l'unité de Douala, la transformation a concerné aussi des tissus écrus importés en plus de ceux venant de l'unité de Garoua. Nous avons établi les comptes d'exploitation de ces deux unités en partant seulement du coton-fibre de la campagne 2017-18 de la SDCC.

Les résultats sont représentés dans l'Annexe 86. Ils sont différents de ceux de la CICAM pour les raisons évoquées ci-dessus, mais le constat de manque de rentabilité est le même, avec un résultat net négatif de 3,98 milliards CFA en conséquence d'une faible valeur ajoutée et des charges de salaires.

La valeur ajoutée totale créée par les deux unités de la CICAM a été de moins de 0,3 milliards FCFA, d'une valeur somme toute modeste pour le volume de coton fibre traité et pour le nombre de personnes impliquées (un millier). Ce faible montant est affecté par la VA négative à l'unité de Douala.

A l'unité de filature/tissage de Garoua, les biens de consommation intermédiaire ont représenté 2,3 milliards FCFA dont 1,3 milliards FCFA pour le coton fibre. Selon l'étude de la Banque mondiale susmentionnée, l'énergie compte autant que l'entretien de l'équipement très ancien de la CICAM (Figure 3.3), mais cela ne ressort pas des données communiquées, sans doute la conséquence d'une certaine modernisation récente des équipements.

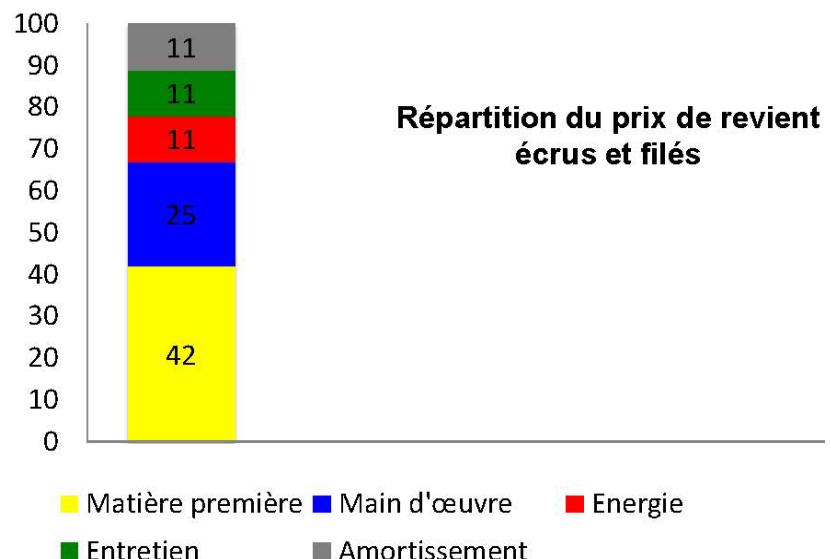


FIGURE 3.3 : COMPOSANTES DU PRIX DE REVIENT DES FILS ET TISSUS ECRUS DE LA CICAM (TAO CONSULTING, 2015)

La valeur ajoutée par kg de coton fibre traité est modeste. Elle est à peine supérieure à 1000 FCFA. Ce niveau est à apprécier par rapport à la VA découlant de la production agricole. La valeur ajoutée créée par la production du CG jusqu'au stade de coton fibre vendue est de 74,574 milliards FCFA (36,878 venant de la production par les paysans et 37,696 venant de la SDCC jusqu'à la vente de la fibre). La VA unitaire, pour une production de 254 181 tonnes de CG est de 293 FCFA/kg de CG, ou 682 FCFA/kg d'équivalent fibre (avec un rendement fibre de 43%). La VA unitaire de l'unité de Garoua de la CICAM est moins de 1,5 fois celle créée conjointement par les producteurs et la SDCC.

A l'unité de Douala, la VA est négative d'environ un milliard FCFA. C'est l'équivalent des frais de distribution et de commercialisation.

Avec un personnel d'un millier d'employés, largement masculin (les femmes sont impliquées seulement dans le segment de la confection des articles en tissu éponge) le poste des salaires est important. Il correspond à 1,5 et 1,1 milliards respectivement dans les unités de Garoua et de Douala.

La CICAM bénéficie plutôt d'un traitement de faveur dans le domaine des taxes et impôts. Elle est affranchie du versement de la totalité de la TVA associée à la vente des produits finaux aux consommateurs. Elle en restitue seulement 70%. Un tel traitement correspond au versement d'une subvention d'exploitation virtuelle d'un montant de 30% de la TVA au taux de 19,25% (soit 5,8% de la valeur HT des produits). La CICAM jouit de l'option d'un impôt forfaitaire de 300 millions de FCFA. Prenant acte de la très difficile situation financière de la CICAM par accumulation d'années déficitaires, l'Etat camerounais a fait appliquer un moratoire au versement de cet impôt. Le moratoire s'applique aussi pour le versement des cotisations à la Caisse Nationale de Protection Sociale dont les employés de la CICAM continuent de bénéficier.

L'attitude de l'Etat manifeste un désir de soutien à la valorisation industrielle du coton fibre mais qui ne concerne pas encore l'acquisition de la matière première, le coton fibre. Dans les conditions

actuelles d'acquisition, au prix mondial moins les frais non exposés, le coton fibre compterait pour 40% du prix de revient des filés et tissus écrus (Figure 3.3). Il ne revient pas à la SDCC de soutenir les activités de la CICAM, il revient davantage à l'Etat de trouver une solution efficace avec ses propres moyens, ou avec ceux de ses partenaires techniques et financiers.

La viabilité des activités de la CICAM souffre de la concurrence des produits importés de Chine, du manque de compétitivité coût et d'une image du manque de qualité de ses pagnes. Les actions sont engagées pour tempérer la concurrence des produits importés, mais le recul manque sur l'effectivité de l'application de la norme du 100% coton à l'importation des pagnes de Chine. Théoriquement, la norme devrait réduire de beaucoup l'offre de produits de Chine qui ne semble pas être capable ou encline à offrir des produits véritablement à 100% coton. L'effectivité du contrôle à l'importation devrait améliorer de manière mécanique la compétitivité coût, l'augmentation de la demande adressée à la CICAM fera réduire les coûts unitaires par économies d'échelle.

La correction de l'image négative des pagnes est engagée mais elle n'est pas encore parfaitement achevée. Les critiques contre la tenue des couleurs découlent de la réalisation de l'impression et au finissage. La réalisation de l'impression serait améliorée en dépit de l'âge vénérable des rouleaux, le dépôt des teintures serait mieux réalisé. Pour autant, la préservation de la qualité d'impression pâtit de l'équipement trop ancien au finissage. En absence d'une modernisation de l'équipement de finissage, les acquis restent insuffisants et fragiles.

Les discussions sur la correction de l'image négative des pagnes font émerger une opportunité pour la CICAM d'être active pour forger et défendre l'image qu'elle veut donner, en investissant le champ délaissé de la communication. Les bonnes pratiques au premier lavage des pagnes comptent pour préserver l'éclat des couleurs. Un tel lavage doit se faire sans lessive pour se prémunir de l'attaque de certaines composantes des lessives contre la fixation des teintures. Aucun pagne n'est commercialisé avec une étiquette de conseils pour en prendre soin, la CICAM pourrait se distinguer en étant la première entreprise à le faire. Cela paraît nécessaire pour corriger la tendance des consommateurs camerounais à privilégier les produits venant de l'étranger.

L'investissement dans la construction et la défense de l'image a trait à la durabilité des activités de la CICAM mais elle requiert bien d'autres actions. La formation du personnel ressort comme une priorité. C'est un domaine délaissé par les difficultés financières de l'entreprise. Le manque de compétence technique est tel que l'entreprise doit continuer à faire appel à un ancien cadre qui a pris sa retraite depuis un an et qui avoue le privilège d'avoir bénéficié de maints épisodes de formation en Europe et ailleurs au cours de sa carrière de plus de trente ans à la CICAM. Le Cameroun devrait considérer recourir davantage à l'école régionale de formation textile de Séguo au Mali (Cerfitex) et dont la qualité de formation prodiguée est appréciée.

Clairement, la CICAM ne peut durer en continuant à fonctionner avec des équipements datant pour la plupart de l'entreprise, en 1965. Certes, la modernisation est engagée, mais elle reste insuffisante et elle doit être poursuivie sans trop tarder. La modernisation a concerné la filature avec le passage total à la technologie open-end, elle est aussi engagée, au moins partiellement, pour le tissage. Elle doit être

abordée autant en amont (nettoyage et cardage) et en aval (impression et finissage). L'entreprise a déjà établi un plan de modernisation mais qui nécessite un soutien financier pour être concrétisé.

La durabilité de la CICAM requiert aussi de s'adapter à l'évolution de la matière première. La SDCC ne produit plus que du coton fibre de longueur 1"5/32, au moins 2 crans plus longs que la fibre utilisée habituellement pour la production de tissu de pagne (1"3/32, voire de 1"1/16). Cette réalité interpelle sur la pertinence à ajuster la manière de filer et de tisser. La longueur de fibre désormais disponible autorise de filer du fil plus fin, et de combiner des fils de grosseurs différentes lors du tissage. La production de pagne WH de qualité supérieure, certes à volume réduit, découle déjà d'un croisement de fil Nm 50 et de fil Nm 40. La faisabilité technique et l'intérêt économique au tissage, mais aussi à l'impression, méritent d'être étudiés pour cerner les possibilités de gain de productivité et de compétitivité pouvant en résulter. Il s'agit de vérifier si le taux de déchet reste contenu aux différentes opérations en amont de la filature, alors qu'une réduction de consommation de produits à l'impression est probable.

La question se pose aussi de diversifier les produits. Seuls les pagnes à 6 yards sont proposés. Compte tenu du nombre d'ateliers de confection-couture, la demande potentielle pour des tissus autres, en longueur et en design, mérite d'être cernée.

3.1.5 Secteur de la transformation textile artisanale

Les acteurs et le fonctionnement de la confection artisanale des boubous d'apparat ont été décrits. Les éléments économiques de leurs activités ont été collectés dans le village de Mayo Oulo et sont résumés dans l'Annexe 87. La consommation en CG, pour la production annuelle d'un village d'artisans produisant mensuellement 20 boubous, est estimée à 1,22 tonnes, soit l'équivalent de moins d'un hectare. Ou, en considérant 100 familles impliquées cultivant chacune du coton, un prélèvement de la production d'un are par famille. Il s'agit d'un prélèvement qui n'a pas de conséquence sur la commercialisation du CG par la SDCC.

Les comptes d'exploitation ont été établis pour l'ensemble des lieux de production et qui, selon les dires des artisans de Mayo Oulo, serait constitué d'une centaine de villages. Sous réserve qu'il y a bien une centaine de villages de confection du type étudié, l'Annexe 88 donne les comptes d'exploitation des différents types d'acteurs impliqués : fileurs, tisserands, brodeurs, couturiers et batteurs/repassieurs.

La confection artisanale étant une activité sans équipement et basée seulement sur la main-d'œuvre familiale, la valeur ajoutée se confond avec le résultat d'exploitation. Le Tableau 3-3 en donne la synthèse avec indication du nombre de personnes impliquées.

Nombres	Valeur ajoutée	
	Total, million CFA	individuelle, CFA
Fileuses, surtout femmes	14 000	402
Tisserands, hommes et femmes	4 000	420
Couturiers, hommes	2 000	1 126
Batteurs/repassieurs, hommes	2 000	120
Brodeurs, hommes	2 000	762
Total	24 000	2 830

TABLEAU 3-3: *SYNTHESE DES COMPTES D'EXPLOITATION DES ACTEURS DE LA CONFECTION TEXTILE ARTISANALE*

La valeur ajoutée créée est conséquente, plus de 2,8 milliards de FCFA. Rapportée au kilogramme de CG transformée, pour un volume de CG consommé de 121 tonnes, la valeur ajoutée est de 23 388 FCFA, soit 95 fois la valeur de la matière première. Un tel taux de valeur ajoutée paraît difficilement battable.

La valeur ajoutée par personne et par an impliquée varie cependant beaucoup entre les métiers. Les couturiers et les brodeurs dégagent des valeurs ajoutées conséquentes, de 380 000 à 560 000 FCFA. Les fileurs, constitués surtout de femmes âgées, retirent seulement 28 000 CFA. Ces valeurs sont cependant à pondérer par le temps investi et la pénibilité du travail engagé. S'agissant des fileurs, le travail est peut-être bien moins prenant, quoique l'égrenage manuel soit pénible. L'amélioration de la productivité de l'égrenage serait souhaitable, surtout si la production de fil est le facteur limitant de toute la chaîne de production. Nous n'avons cependant pas abordé cet aspect lors des échanges dans le village de Mayo Oulo.

La durabilité du secteur de la transformation textile artisanale considérée ne fait pas de doute, tant sur le plan économique, social qu'environnemental. Le fonctionnement économique ne dépend pas de la chaîne principale passant par la commercialisation et transformation du CG produit. Le secteur fonctionne de manière autonome à partir de la production de CG des villages et pouvant provenir des artisans eux-mêmes. Tant qu'il y a une demande pour les gandouras que nous appelons aussi boubous d'apparat, la production est assurée de perdurer. Cette demande est notamment soutenue par les lamibé dont le rôle socio-économique local devrait rester important à moyen terme. Sur le plan social, la mixité de genre et de générations offre un atout à la durabilité. Nous avons vu des jeunes, et même de très jeunes tisser, aussi la transmission d'un héritage socio-culturel est assurée pour l'instant. Sur le plan environnemental, le recours exclusif aux produits naturels met la sous-CV à l'abri de toute critique. Cette caractéristique pourrait même être un atout à valoriser davantage pour promouvoir la demande et/ou mieux valoriser les produits fabriqués.

3.2 Contributions économiques de la CV

3.2.1 Contribution à la croissance nationale

Situation de la campagne 2017-18

La valeur ajoutée totale de la CV, a été de 95,9 milliards FCFA (Tableau 3-4). Elle provient à 81,0% des acteurs directs que sont les producteurs, la SDCC, les artisans de la confection textile (et la CICAM) et à 19,0% des acteurs indirects pris en compte, à savoir l'ensemble des GP, la CNPC-C, les transporteurs, les autres prestataires de services et les prestataires de biens à la SDCC pour le fonctionnement de son parc de véhicules et d'usines. Pour un chiffre d'affaires total de 362,5 milliards FCFA de la CV, le ratio d'intégration dans l'économie (rapport de la VA sur le chiffre d'affaires) a été de 26,5%. En réalité, du fait de la cession interne du CG au sein de la SDCC, la valeur du CG acheté aux producteurs d'une valeur de 68,5 milliards FCFA a été comptée artificiellement comme produit de la fonction de commercialisation du CG de la SDCC et comme consommation intermédiaire de la fonction d'égrenage de la SDCC, aussi le ratio réel d'intégration dans l'économie est $(95,9 + 68,5)/(362,5 - 68,5)$, soit 55,9%.

Au regard des 15 543 milliards FCFA du PIB de 2017 (selon les données de la Banque mondiale), cette VA en représente 0,6%. Au niveau territorial des deux régions administratives du Nord et l'Extrême Nord, la part de CV doit être beaucoup plus importante, mais nous n'avons pas pu obtenir la valeur des produits intérieurs territoriaux pour nous en assurer. Par contre, par rapport aux 2 208 milliards de la valeur de l'ensemble des secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts pour la même année, la CV coton en représente 4,3% au niveau national, et très probablement bien plus élevé au niveau territorial.

	Total, million CFA			Total, %	
	Direct	Indirect	Total global	Direct	Indirect
Chiffre d'affaires	303 686	59 667			
Valeur ajoutée (VA)					
Montant	77 679	18 249	95 928	81,0	19,0
% CA	25,6	30,6			
Salaires					
Montant	17 492	4 472	21 964	79,6	20,4
% VA	22,5	24,5	22,9		
Frais financiers/Assurances					
Montant	5 594	2 077	7 671	72,9	27,1
% VA	7,2	11,4	8,0		
Taxes					
Montant	6 275	2 952	9 227	68,0	32,0
% VA	8,1	16,2	9,6		
Résultat Brut	48 318	8 843	57 162	84,5	15,5
Amortissement	8 270	652	8 922	92,7	7,3
Résultat net	40 048	8 191	48 239	83,0	17,0

TABLEAU 3-4: INDICATEURS ECONOMIQUES DES ACTEURS DIRECTS ET INDIRECTS

Pour les différents indicateurs du Tableau 3-4, la part des acteurs directs compte pour un peu plus de 80%, mais pas aussi prépondérante qu'on pourrait s'y attendre. C'est encore moins prépondérant pour les taxes (ou les recettes de l'Etat). En d'autres termes, le rôle des acteurs indirects n'est pas négligeable dans l'impact économique de la CV étudiée, et il l'est encore moins pour les recettes de l'Etat.

Contribution accrue par une production à 400 000 tonnes ?

L'étude VCA4D n'a pas vocation de prospective pour cerner les évolutions possibles, pour autant l'étude ne peut ignorer l'existence d'un plan de relance de la production cotonnière visant une production de 400 000 tonnes de CG, voire un objectif plus ambitieux de 600 000 tonnes. La question sur les modalités pour atteindre l'objectif de 400 000 tonnes de CG a surgi à maintes reprises dans les échanges que nous avons eus avec les acteurs.

Une simulation a été réalisée pour cerner les modifications dans la distribution des producteurs selon les quatre types identifiés selon la taille de la sole cotonnière. Le but est de montrer que, dans le contexte d'une forte proportion de petits producteurs, il faut compter aussi avec la contribution des petits producteurs même si l'on a tendance à évoquer surtout les gros producteurs. Tout futur peut dépendre de nombreux facteurs et des interactions entre eux. Dans le cas de la production cotonnière, la fertilité des sols, l'évolution du rendement et le changement climatique sont des exemples de facteurs en interaction. Nous ne pouvons prendre en compte dans nos simulations tous les facteurs impactant le futur, et nous doutons même qu'on puisse le faire alors que les manifestations du changement climatique ne sont pas encore bien cernées ni stabilisées. La méthode de simulation et les scenarii considérés sont présentés dans l'Annexe 94. Les résultats obtenus sont synthétisés dans l'Annexe 95 pour montrer les variations –par rapport au scenario de référence– des nombres de producteurs, de la surface et la production. Les variations sont calculées pour les quatre types de producteurs et pour leur ensemble. L'Annexe 96 concerne les variations pour la MARI, la VA, le résultat net d'exploitation, et les parts des types de producteurs dans la VA et le résultat net d'exploitation de leur ensemble.

L'analyse des résultats permet de souligner que, pour atteindre l'objectif de 400 000 tonnes de CG :

- Une augmentation de la surface totale est inéluctable selon les perspectives réalistes de gain de rendement à court-moyen terme ;
- L'augmentation du nombre de producteurs n'est pas obligatoire mais elle permet d'atteindre plus facilement l'objectif ;
- Des "déplacements" des producteurs d'un type vers un autre type supérieur (en termes de taille de la sole cotonnière) suffisent, sans qu'il y ait besoin de taux de "déplacement" très élevés en faveur des plus gros producteurs (à plus de 10 ha de coton) ;

- C'est l'augmentation du rendement, à des niveaux réalistes de 10 à 15% (selon les perspectives techniques évoquées dans l'analyse fonctionnelle), qui permet d'atteindre l'objectif avec la moindre augmentation de surface ;
- Une telle augmentation induit aussi les meilleurs gains de VA.

A titre anecdotique, une possibilité de passer à une production de 600 000 tonnes requiert une augmentation de moins de 23 000 producteurs, mais pour un quasi doublement de la surface totale, sous la condition d'une augmentation du rendement de 15%.

3.2.2 Contribution à la balance commerciale

Seule l'exportation du coton fibre contribue à la balance commerciale, mais plus de 98% de la production est effectivement exportée. Selon les données de la Banque mondiale sur les valeurs des exportations, celles-ci ont atteint 2100 milliards de FCFA. Relativement à cette valeur, les 107,6 milliards d'exportation de coton ont représenté 5,1%.

La part dans la contribution aux exportations de produits agricoles est plus grande. Si on suppose que les produits agricoles ont représenté 30% des exportations en 2017 comme ce fut le cas en 2016 (le chiffre pour 2017 n'est pas indiqué dans les données de la Banque mondiale), la part du coton passe à 17,1%.

Au regard des importations de biens et services qui ont atteint une valeur de 4046 milliards FCFA en 2017, l'exportation du coton fibre a permis de couvrir 2,6% de la sortie de devise.

La CV a engagé des importations d'un montant total de 56,6 milliards FCFA selon les estimations indiquées dans l'Annexe 90. Au regard de la valeur de 107,6 milliards de FCFA de l'exportation du coton fibre, le solde de la balance est positif de 51,0 milliards. Rapportées à la valeur de la production de la CV (294,0 milliards), les importations ont représenté 19,3%.

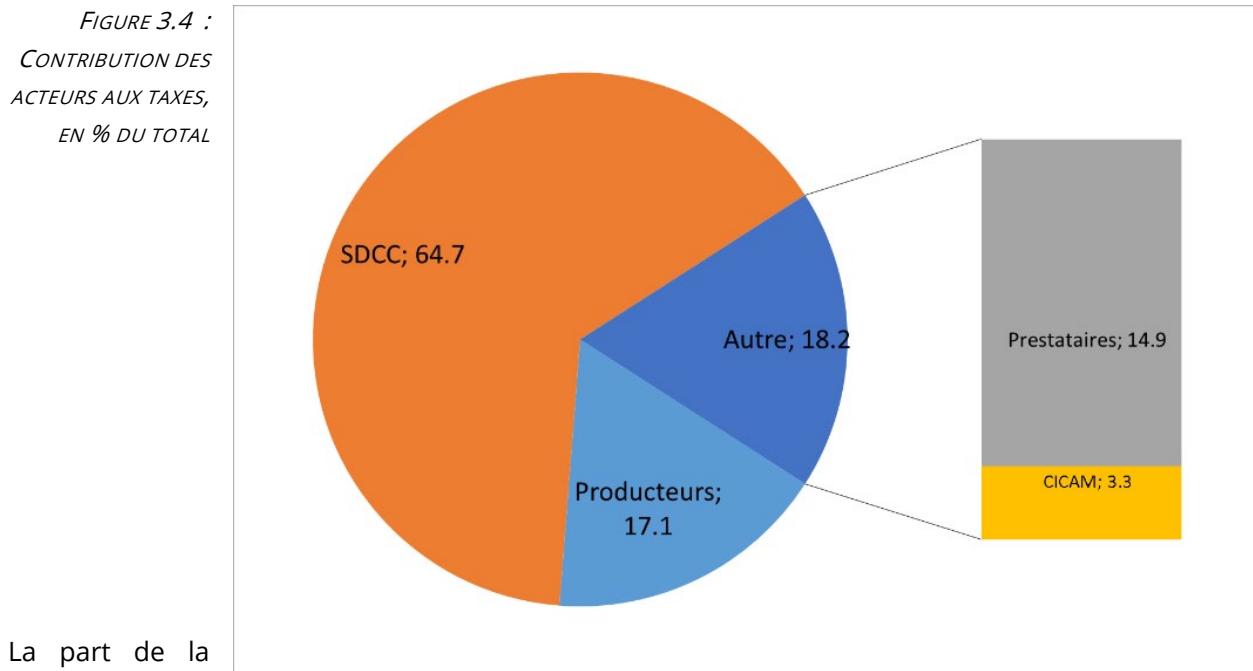
3.2.3 Contribution au commerce intérieur

Ce sont les produits de la trituration des graines de coton, et de manière marginale les gandouras de la confection artisanale et le coton fibre vendu à la CICAM, qui contribuent au commerce intérieur. Ils ont représenté en tout 24,6 milliards. Nous n'avons cependant pas de chiffres du commerce intérieur pour apprécier leurs parts.

3.2.4 Contribution aux finances publiques

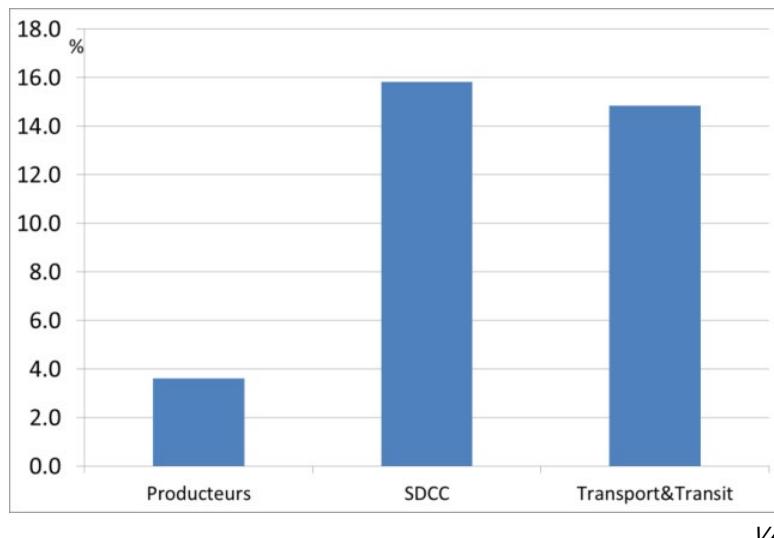
Au sein de la CV, seule la CNPC-C a bénéficié d'une subvention d'exploitation d'un montant de 95 millions FCFA au cours de la campagne agricole considérée, aussi les taxes de 9,2 milliards FCFA ont constitué pour ainsi dire les recettes nettes de l'Etat au montant de 9,1 milliards de FCFA, soit 9,5% de la VA totale (Tableau 3-4). A l'exception des artisans, tous les acteurs sont concernés, les producteurs le sont indirectement à travers l'utilisation des intrants fournis par la CNPC-C. C'est la SDCC qui

contribue le plus, pour une part de 64,7% contre une contribution substantielle des producteurs de 17,1% quand ils sont regroupés avec les GP et la CNPC-C (Figure 3.4).



La part de la

SDCC s'explique par l'importance de la VA qu'elle crée, elle est aussi relativement plus taxée quand le montant des taxes est rapporté à la valeur de la VA (Figure 3.5), même si l'appréciation de ce ratio est rendue plus difficile par les cas de VA négative (trituration de la SDCC) ou par le bas niveau de VA (CICAM). Il est également possible que ce résultat soit influencé par les hypothèses retenues pour estimer les comptes d'exploitation des acteurs indirects. On peut cependant affirmer que la SDCC, intervenant en milieu rural, est au moins aussi taxée que les opérateurs privés. Sans l'application de la taxe à l'exportation, le taux serait seulement de 11,1%.



Les taxes frappant les producteurs, indirectement à travers les intrants utilisés, relèvent de trois types, la taxe SGS, les droits de douane et la TVA intégrés dans le calcul des prix de revient des intrants pour déterminer leurs prix de cession. Les montants ont été respectivement de 124 millions, 999 millions

et 445 millions de FCFA (cf. compte d'exploitation dans l'Annexe 75), soit 7,9%, 63,7% et 28,4% du total des taxes qu'ils acquittent.

La composition des taxes pesant sur la SDCC est plus complexe et les données obtenues jusqu'à maintenant ne permettent pas de répartir correctement le montant total en fonction de la nature des taxes. Nous pouvons seulement déterminer que la taxe à l'exportation, au taux de 2%, à laquelle il faut ajouter les droits de timbre associés au dossier de mise à FOB, correspondrait au montant de 2,17 milliards. Les autres taxes auxquelles la SDCC est assujettie sont :

- La taxe de la part patronale sur les salaires ;
- Les taxes trimestrielles appliquées au matériel roulant : vignettes, droit de péage, taxe à l'essieu correspondant respectivement à environ 40, 25 et 25 millions de FCFA
- Les patentnes sur les usines, d'un montant total d'environ 200 millions de FCFA ;

La part des taxes dans la valeur ajoutée est représentée pour tous les acteurs dans la Figure 3.6 où les producteurs, les GP et la CNPC-C sont regroupés en une seule entité (la CICAM n'est pas représentée du fait de son résultat négatif). La totalité de la VA est constituée du résultat d'exploitation pour les artisans, alors qu'ils en constituent l'essentiel dans le cas des paysans. Le taux de la taxation de la SDCC est le plus élevé, dépassant de peu les transporteurs.

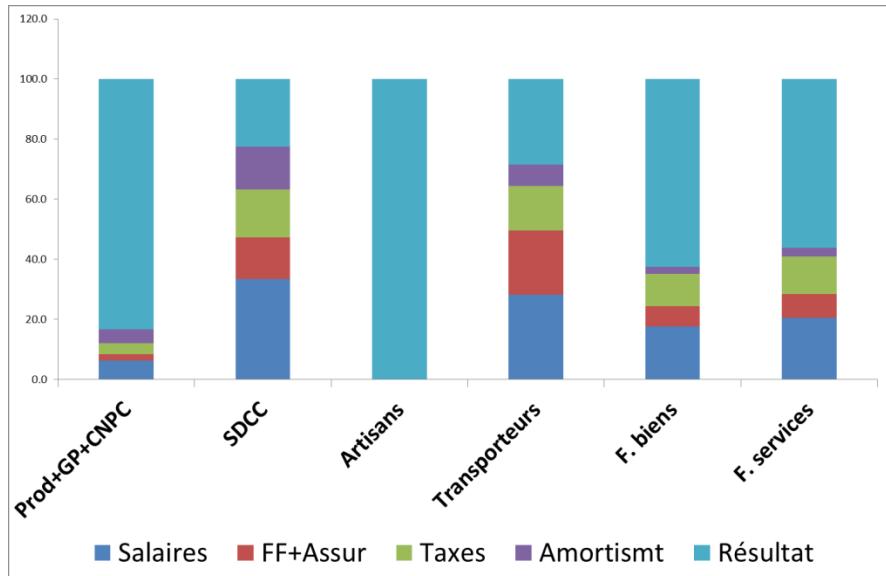


FIGURE 3.6 : REPARTITION DE LA VA POUR LES DIFFERENTS ACTEURS

3.3 Viabilité internationale

Incidence du prix mondial et de l'Eurodol

Tous les pays cotonniers de l'Afrique francophone sont sensibles à deux facteurs exogènes pour leur viabilité, la volatilité du prix du marché mondial libellé en dollar US et le taux de change du dollar face à l'euro.

Pour cerner la viabilité internationale face aux facteurs exogènes évoqués, nous avons réalisé des simulations pour voir les variations de la valeur du résultat net d'exploitation de la SDCC pour ses fonctions limitées à la production et à la vente de coton fibre (sans la fonction de trituration). Pour la

campagne 2017-18, ce résultat a été de 12,3 milliards FCFA, résultante du résultat négatif de la commercialisation du CG (-16,1 milliards) et du résultat positif de l'égrenage (+28,4 milliards).

Nous supposons que les fluctuations des deux facteurs interviennent après la mise en culture de sorte que la production est celle de la campagne de 2017-18 et que le compte d'exploitation de la fonction de commercialisation du CG est inchangé et que seule la valeur de la vente du coton fibre est affectée. Nous avons considéré les situations où le prix mondial comme le taux de change peut varier, par cran de 5%, de -40 à +40% par rapport à la situation de référence de 2017-18. Les résultats complets sont restitués dans l'Annexe 98 dont un extrait est représenté dans la Figure 3.7

Variation taux de change			Prix de vente en US cents/livre, variation en % par rapport au niveau de 2017-18								
			-40%	-30%	-20%	-10%	Référence	10%	20%	30%	40%
%	Eurodol	CFAadol	45.0990	52.6155	60.1320	67.6485	75.1650	82.6815	90.1980	97.7145	105.2310
-40%	0.6762	815	12.3	20.6	30.3	41.7	55.4	72.1	93.1	120.0	155.8
-30%	0.7890	757	4.7	12.3	21.3	31.9	44.6	60.2	79.6	104.6	137.9
-20%	0.9017	698	-3.0	4.1	12.3	22.1	33.9	48.2	66.2	89.2	120.0
-10%	1.0144	640	-10.7	-4.2	3.4	12.3	23.1	36.3	52.7	73.8	102.0
Référence	1.1271	582	-18.4	-12.5	-5.6	2.6	12.3	24.3	39.3	58.5	84.1
10%	1.2398	524	-26.1	-20.8	-14.6	-7.2	1.6	12.3	25.8	43.1	66.2
20%	1.3525	466	-33.8	-29.0	-23.5	-17.0	-9.2	0.4	12.3	27.7	48.2
30%	1.4652	407	-41.5	-37.3	-32.5	-26.8	-19.9	-11.6	-1.1	12.3	30.3
40%	1.5779	349	-49.2	-45.6	-41.5	-36.6	-30.7	-23.5	-14.6	-3.0	12.3

FIGURE 3.7 : RESULTAT NET DE LA SDCC HORS TRITURATION SELON LES FLUCTUATIONS DU PRIX MONDIAL ET DE L'EURODOL

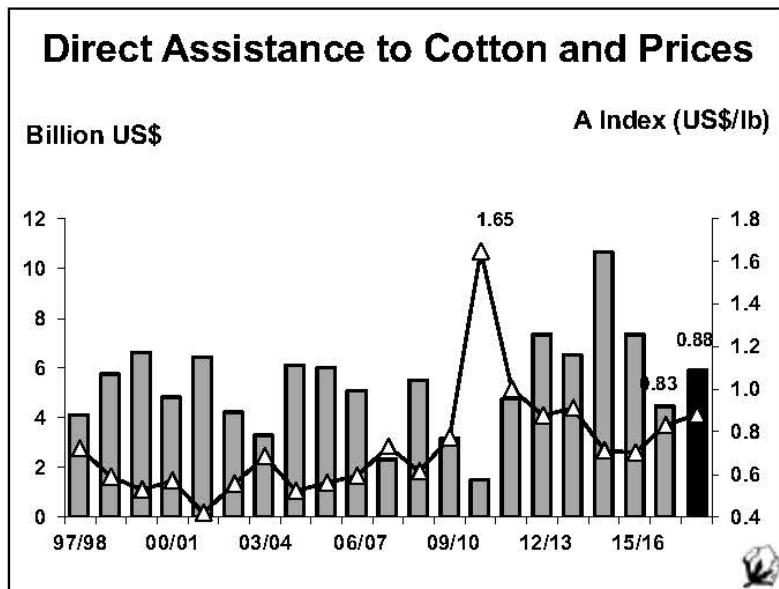
Pour une variation de 10% en plus ou en moins du prix mondial et/ou du taux Eurodol, variation possible à court terme, le résultat net de la SDCC (hors trituration) varie de -7,2 à +36,3 milliards FCFA. Mais pour des variations de 20%, le résultat net varierait de -23,5 à 66,2 milliards de FCFA.

En résumé, il faudrait une conjonction très malheureuse de baisse du prix mondial de 20% et de la dépréciation du dollar US de même ampleur pour que le déficit atteigne 23,5 milliards dans les conditions actuellement non optimales de transformation industrielle à la SDCC. Dans une telle conjonction, beaucoup d'autres pays producteurs seraient aussi en mauvaise posture financière, voire davantage du fait d'un mode de production plus capitaliste. La viabilité internationale de la CV du coton au Cameroun n'est donc pas mauvaise. Une réduction des contraintes industrielles à l'égrenage la rendrait encore meilleure.

Coefficient de protection nationale (CPN)

Le CPN est le rapport entre le prix obtenu à l'exportation sur un prix international ou de parité pour cerner l'effet des interventions du pays concerné ; un rapport supérieur à l'unité indiquerait la mise en œuvre de protection. Le prix de parité ne doit pas être influencé lui-même par les politiques de soutien des autres Etats mais cette condition est souvent difficilement remplie. S'agissant du coton, le Comité Consultatif International du Coton (CCIC ou ICAC) a pour mission depuis 1997 de tenir les statistiques des soutiens constatés au niveau mondial : ces soutiens ont pu dépasser dix milliards \$ et ils sont en relation inverse avec l'indice A de Cotlook (référence de prix mondial), dans le sens qu'une chute de prix amène les Etats à intervenir en soutien (Figure 3.8).

FIGURE 3.8: SOUTIENS DIRECTS AU COTON (SOURCE : ICAC)



Dans le cas du Cameroun, le CPN calculé à partir de l'Indice A comme référence de prix international (en dépit de son imperfection signalée ci-dessus), a tout lieu d'être égal à l'unité voire inférieur, valeur indicatrice d'une absence de protection voire d'une certaine taxation. Le coton est vendu par appel d'offres internationales auxquelles répond un pool de plus d'une quinzaine de négociants d'envergure essentiellement mondiale. L'on peut considérer que le prix obtenu est celui du prix mondial du moment, conduisant ainsi à un CPN = 1. Néanmoins, la SDCC vend son coton en se référant à l'Indice

coton de NYSE, qui est inférieur à l'indice A d'environ 10%, le CPN est ainsi d'environ 0,90, indication d'un pays qui ne protège pas le coton qu'il produit.

L'observation précédente n'est pas modifiée et elle est même renforcée par le calcul du Coefficient de protection effective (CPE) qui tient compte des interventions de l'Etat à l'exportation du coton et à l'importation des intrants. Depuis fin 2017, l'exportation du coton fibre est objet d'une taxe à la mise à FOB de 2%. Le CPE serait alors de $0,90 * 0,98 = 0,88$. Du côté des intrants ou équipement, il n'y a pas de soutien enregistré en 2017-18 : il n'y a plus aucune action de subvention à l'utilisation des engrains depuis 2013 et le soutien à l'achat des charrettes a cessé depuis 2016. Au contraire, les intrants sont taxés à l'importation et soumis à la TVA, d'ailleurs sans taux préférentiel, le CPE est en réalité inférieur à 0,88.

Le caractère d'absence de protection, voire prévalence d'une certaine taxation, n'est pas modifié par la participation de l'Etat dans le capital de la SDCC. Il n'y a pas eu d'augmentation récente de capital qui aurait apporté une injection financière. Au contraire, la SDCC exécute des missions de services publics qui sont certes compensés financièrement, mais de manière partielle et tardive.

Coût en ressources domestiques

Le souci de viabilité internationale renvoie à la notion d'avantage comparatif pour laquelle la méthode de coût en ressources domestiques a été développée. Le fondement de la méthode est de vérifier si une production considérée (le coton, dans notre cas) utilise mieux les ressources domestiques (communément le capital, le travail et la terre, mais également l'eau dans les cas de production irriguée) comparativement à des productions alternatives, et si elle permet de gagner ou économiser plus de devises.

L'application de la méthode est problématique dans le cas des exploitations familiales dont le produit est du coton-graine et pour lequel il n'existe pas de marché mondial, ce dernier n'existe que pour le coton fibre, c'est-à-dire un produit issu de la transformation du coton-graine. Il faudrait disposer des budgets de la production chez les paysans et à l'égrenage pour pouvoir envisager d'appliquer la méthode. L'un des rares cas d'application dont nous avons connaissance sur le coton concerne la production irriguée et mécanisée chez les gros planteurs du Zimbabwe²⁸ au début des années 1980. Pour ces planteurs qui payaient un service d'égrenage et qui vendaient du coton fibre, on a déterminé un coefficient de ressources domestiques de 0,62 qui témoignait d'un certain avantage comparatif.

La pertinence de l'application de la méthode est aussi quelque peu discutable dans une agriculture familiale avec encore un caractère fort de subsistance. La notion de spécialisation, telle qu'elle est sous-jacente dans le concept d'avantage comparatif, est encore peu concrétisée, même si la part du coton dans l'assolement varie et est plus forte chez les plus gros producteurs de coton.

Même en faisant fi de la réserve ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'appliquer la méthode car les éléments comptables obtenus de la SDCC sont trop agrégés pour nous le permettre. Par

²⁸ Morris, M.L., 1986. Determining comparative analysis through DRC analysis. Guidelines emerging from CIMMYT's experience, Mexico, CIMMYT.

exemple, le seul compte 60 des achats comportent une dizaine de lignes d'achat, chacune étant la consolidation d'achats très divers. Il en est de même pour les comptes agrégés de services extérieurs. Le temps alloué pour l'étude ne permet pas non plus de s'engager dans l'estimation des prix de parité (shadow prices) associés aux nombreux facteurs marchands, réellement échangés ou pas, utilisés dans les fonctions d'appui, de commercialisation, d'égrenage et d'exportation de la SDCC.

En nous limitant à la phase de production chez les paysans, l'efficacité de l'utilisation des ressources domestiques nous paraît être soutenue par :

- La faiblesse de capital engagé, surtout sous forme d'agriculture attelée investie de longue date et qui sert à la culture cotonnière comme aux autres cultures en rotation
- L'allocation du travail et de la terre par les paysans selon leur perception de l'attrait de la culture du coton relativement aux autres cultures. La désaffection de cette culture entre 2005 et 2010 est révélatrice d'un manque d'attrait et qui est totalement inversé aujourd'hui. Le risque lié au crédit intrants est contenu. Le prix d'achat du coton est jugé favorable. Et ce d'autant plus que les prix des autres cultures pâtissent de réduction de la demande provoquée par la politique économique du Nigéria.

3.4 Redistribution et effets sociaux

3.4.1 VA et distribution

Pour l'ensemble de la CV, avec les acteurs directs et indirects pris en compte, la VA totale est de 95,9 milliards FCFA, composée d'une VA directe de 77,7 milliards FCFA et d'une VA indirecte de 18,2 milliards FCFA. Au regard de la production de CG de la campagne étudiée, la VA unitaire est de 377 FCFA par kg de CG produit.

La SDCC et les producteurs de coton contribuent pour près de 80% à la VA totale et à des niveaux proches, avec respectivement 39,3% et 38,4% (Figure 3.9). Si on ajoute aux producteurs les VA créées par les GP et les artisans textiles qui sont aussi des producteurs agricoles, la part totale des producteurs agricoles passe à 44,8% de la VA totale. L'ensemble des prestataires, à savoir les transporteurs, les autres prestataires de service et les prestataires de biens, représente 11,9% de la VA totale et 15,7% si on y ajoute la CNPC-C. Le taux de VA est cependant très variable entre les acteurs (Annexe 89), il est de 57,1% pour les producteurs et les GP, mais seulement 17,0% pour la SDCC qui concentre la plus grosse partie du chiffre d'affaires.

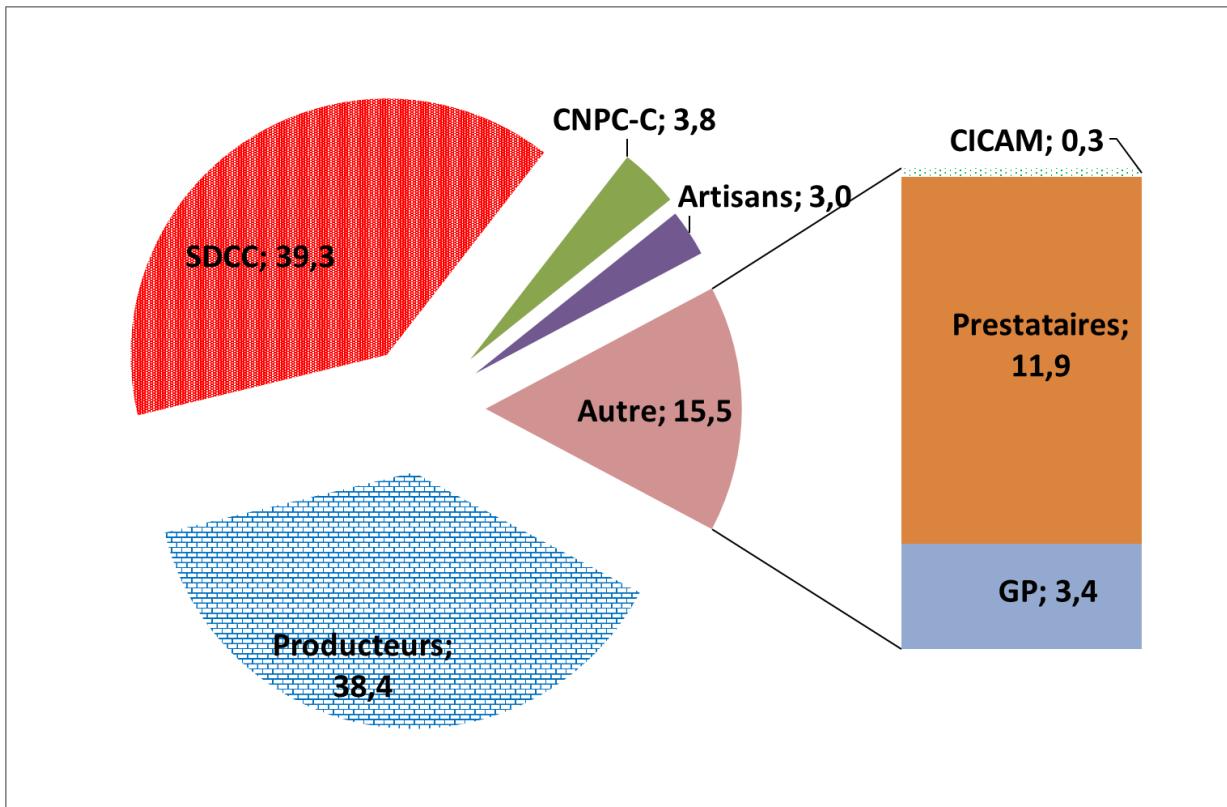
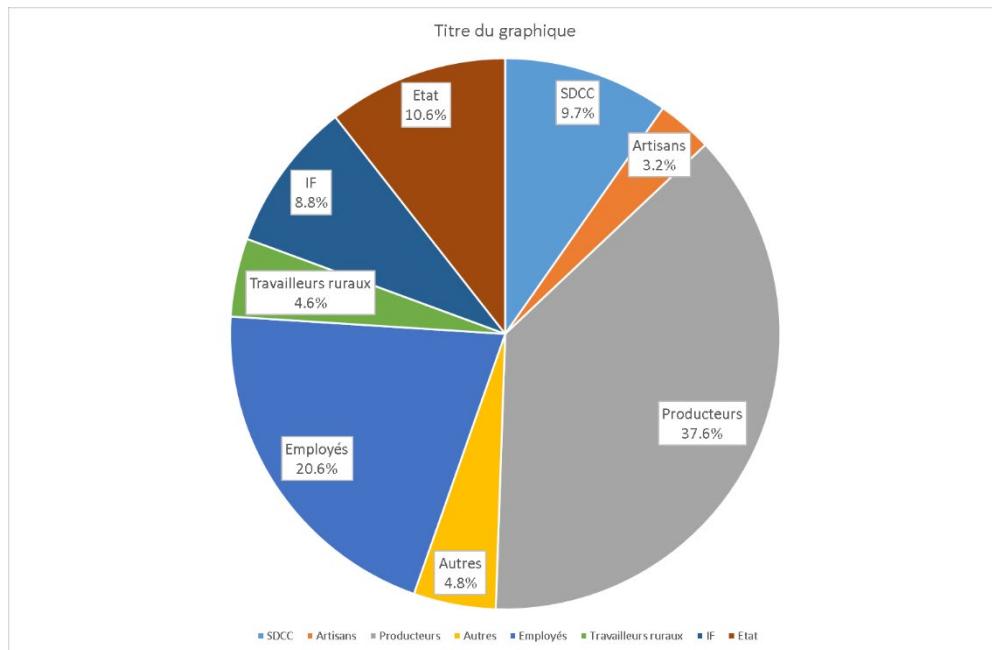


FIGURE 3.9: REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS A LA VA TOTALE

En termes de distribution de revenu, en pourcentage de la VA totale hors amortissement, les producteurs occupent la première position avec 37,6%, cette part passe même à 45,4% avec le cumul des travailleurs ruraux et les artisans qui sont aussi des producteurs agricoles (Figure 3.10). Les employés, par les salaires qu'ils touchent, viennent en seconde position avec 20%. Les parts de la SDCC, de l'Etat et des institutions financières (IF) sont proches, entre 9 et moins de 11%.

FIGURE 3.10:
REVENU NET DES
ACTEURS (HORS
AMORTISSEMENT) EN
% DE LA VA TOTALE



3.4.2 Répartition de la VA, des salaires et du revenu d'exploitation

En termes de VA, ce sont les producteurs qui contribuent le plus alors que la contribution des artisans est minime. Nous avons vu que les producteurs contribuent pour 42,4% de la VA totale, et même près de 50% si on les combine avec les GP et les artisans textiles (section 3.4.1). Cela est encore plus vrai pour la VA directe pour laquelle les producteurs seuls comptent pour 47,5% du total et 51,1% si on intègre les artisans textiles (Annexe 97). Ces valeurs sont inférieures à celles habituellement indiquées, plus proches de 60%. Elles sont aussi à apprécier par rapport au taux de 66% retenus dans le mécanisme de gestion du risque prix pour fixer la part des producteurs dans le prix obtenu à l'exportation.

Les salaires, d'un montant de près de 22,0 milliards FCFA, ont représenté 22,9% de la VA totale. Le personnel de la SDCC est le plus gros bénéficiaire des salaires distribués avec près de 60% du total (Figure 3.11). Les producteurs agricoles se positionnent comme les seconds, avec 18,6% et un montant de 4,0 milliards FCFA dont 1,7 milliards distribués dans le cadre du fonctionnement des GP. Une plus grosse partie, 2,3 milliards FCFA, est distribuée sous forme de rémunération de travail temporaire que les producteurs de coton exécutent mutuellement entre eux.

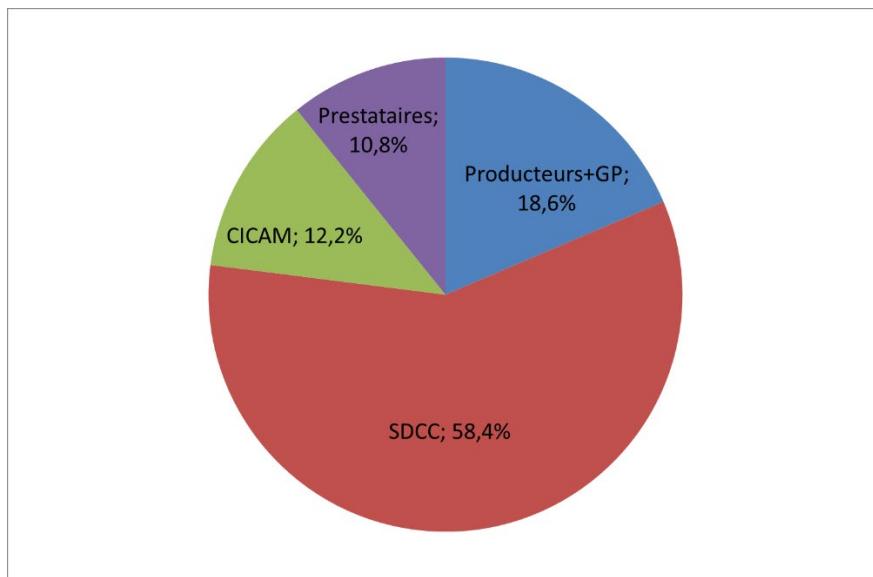


FIGURE 3.11: REPARTITION DES SALAIRES ENTRE LES ACTEURS

La part des producteurs est encore plus prédominante en considérant le revenu net d'exploitation (Figure 3.12). La part spécifique de l'ensemble des producteurs est de 62,2%, elle passe même à 66,5% en cumulant les producteurs avec les GP dont les membres sont fondamentalement des producteurs de coton. On pourrait même ajouter la part des artisans de confection textile (5,4%) pour arriver à 71,9%. La SDCC ne bénéficie que pour 16,1%. Ainsi, les producteurs sont les principaux gagnants du revenu issu de la VC.

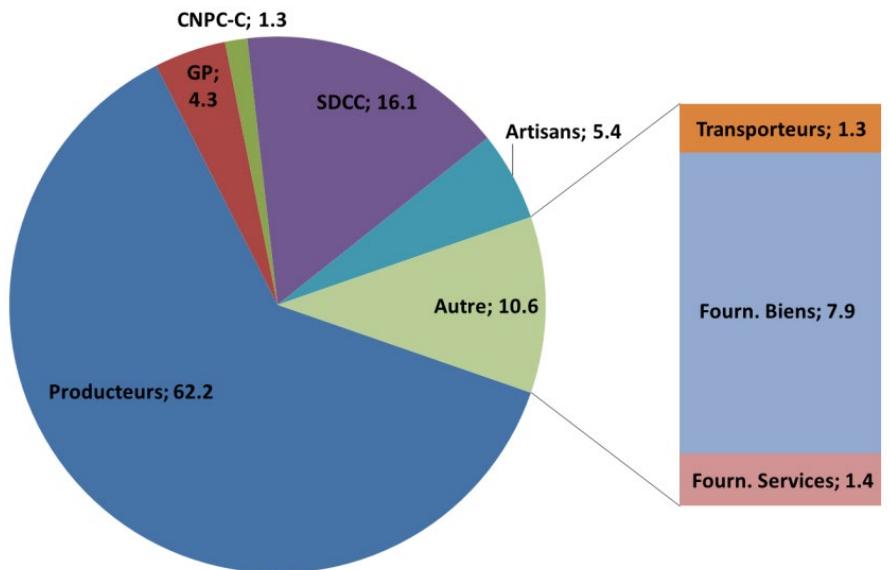


FIGURE 3.12 : REPARTITION DU RESULTAT NET D'EXPLOITATION (MILLIONS FCFA)

3.4.3 Inclusion des groupes vulnérables

Les informations directes manquent sur la participation à la production des groupes vulnérables, généralement considérés comme représentés par les jeunes et les femmes. Pour autant, on peut penser que leur sole cotonnière est petite et qu'ils sont essentiellement représentés par les producteurs cultivant moins d'un ha de coton. C'est le cas des femmes selon les données que nous

avons exploitées (Annexe 17). Ce doit être aussi le cas des jeunes car l'âge moyen des producteurs cultivant moins d'un ha est en effet plus faible (Tableau 8-1 de l'Annexe 15).

En dépit de la sélection des producteurs pour assurer la durabilité du système de crédit intrants, l'intégration des plus petits producteurs (à moins d'un ha de coton) est relativement bonne selon la Figure 3.13 établie en répartissant²⁹ les paysans semenciers dans les quatre types de producteurs par taille de la sole cotonnière. La part des très petits producteurs dans la VA de tous les producteurs est de 26,2% alors que celle des très gros producteurs est de 12,2%. La part des petits producteurs à moins de 5 ha de coton étant de 62,7% de la VA de l'ensemble de tous les producteurs, les très petits producteurs en représentent 41%. C'est la même distribution si l'on considère le résultat net d'exploitation, les comptes d'exploitation des quatre types de producteurs étant synthétisés dans l'Annexe 91.

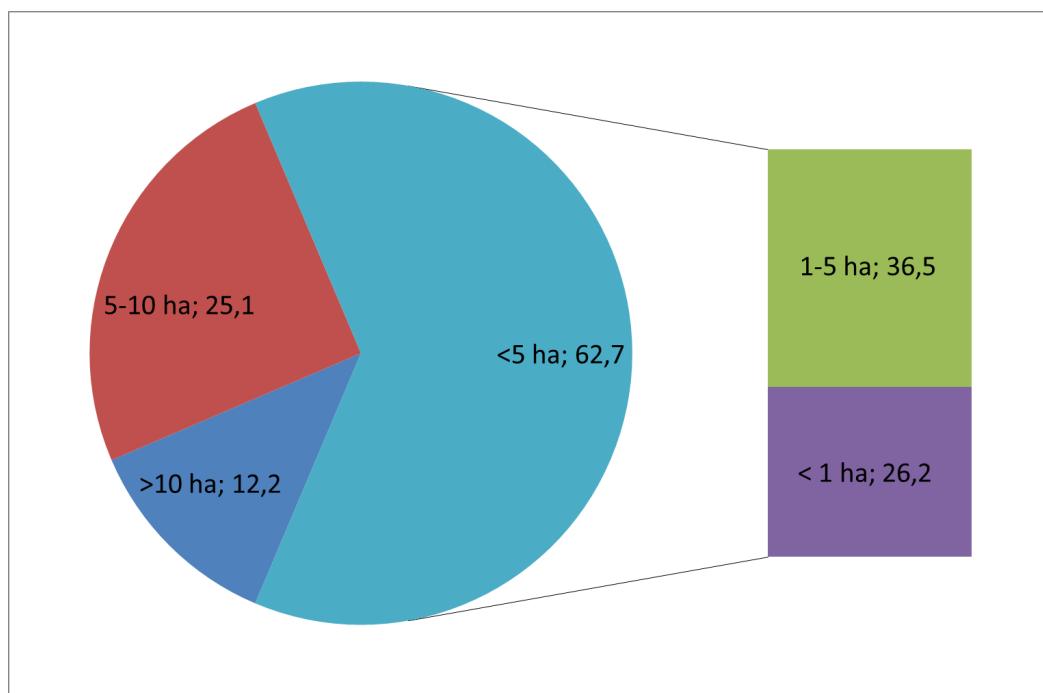


FIGURE 3.13 : PARTS DES TYPES DE PRODUCTEURS SELON LA SOLE COTONNIÈRE DANS LA VA DE L'ENSEMBLE DES PRODUCTEURS

3.4.4 Distribution des emplois créés

L'emploi lié à la CV profite essentiellement aux acteurs des zones rurales, bien que ce soit essentiellement de l'emploi partiel ou temporaire. Par les 1545 GP actifs, au moins 6180 personnes sont rémunérées pour leur fonctionnement, 10 815 personnes touchent des primes pour leur

²⁹ En supposant que la distribution des paysans semenciers entre les 4 types de producteurs est la même que pour l'ensemble des producteurs. Cette hypothèse est plausible compte tenu du système de production semencière reposant sur le choix de villages semenciers.

direction et au moins 9270 personnes, surtout des jeunes, sont compensées financièrement dans la conduite de l'activité saisonnière de commercialisation.

Pour les autres acteurs directs, les emplois permanents et à temps plein se retrouvent à la SDCC, CICAM et à la CNPC-C. A la SDCC, l'effectif du personnel permanent était de 1960 en 2017, avec un nombre de saisonniers de 1300 à 1600 personnes. La CICAM fonctionne avec un millier d'employés permanents, A la CNPC-C, le personnel est stabilisé autour de 130 personnes. Dans les trois organismes, le personnel est très largement masculin.

Pour apprécier les emplois fournis par la CV, sachant que les salaires ne sont pas distribués en totalité à des employés et que les emplois sont aussi variés pour des rémunérations différentes, nous avons converti les salaires en nombres de mois et d'années à la rémunération mensuelle du SMIG et qui était de 36 000 FCFA en 2018 (Tableau 3-5). Le nombre d'années au SMIG correspond au nombre de personnes que la CV aurait pu employer à ce niveau de rémunération. Les salaires distribués ont correspondu à près de 50 000 emplois annuels au SMIG, dont 29 000 assurés par la SDCC. La culture du coton et les tâches exécutées dans les GP apportent un peu plus de 9 000 emplois, un nombre supérieur à ceux de la CICAM et des prestataires divers dont les salaires sont distribués effectivement à des employés.

	Producteurs+GP	SDCC	CICAM	Prestataires	Total
Salaires, 10^6 FCFA	4 003	12 582	2 630	2 324	21 539
Nombre mois SMIG	111 202	349 505	73 051	64 543	598 301
Nombre année SMIG	9 267	29 125	6 088	5 379	49 858

Note: SMIG mensuel de 36 000 FCF

TABLEAU 3-5: EMPLOIS AU SMIG APPORTÉS PAR LA CV COTON AU CAMEROUN

3.4.5 Incidence de la gouvernance

Quatre éléments majeurs de gouvernance impactent le degré d'inclusion et le niveau de revenu des producteurs et de la SDCC. Trois d'entre eux relèvent du fonctionnement en partenariat entre la SDCC, la CNPC-C et les GP, le quatrième échappe au contrôle de ces acteurs.

Le processus d'assainissement du crédit intrants correspond à une sélection de producteurs éligibles au crédit intrants. Il peut être perçu comme un processus d'exclusion de certains paysans pour leur défaillance dans le remboursement du crédit pris antérieurement et/ou pour leur manque de productivité. Pour autant, c'est une solution trouvée pour surmonter le risque d'effondrement du système de crédit intrants qui était ouvert à tous les producteurs. Par ailleurs, le non-accès au crédit intrants ne signifie pas exclusion de la production cotonnière compte tenu de la possibilité d'achat au comptant et des arrangements entre paysans qui ont accès au crédit intrants. Le système actuel apparaît donc comme un compromis entre une certaine dose d'inclusion et le souci de la durabilité

du crédit intrants. La part importante des très petits producteurs (à moins d'un ha de coton), représentant 70% de la population de producteurs, témoignerait plutôt d'un faible niveau d'exclusion.

Le mécanisme de gestion de risque prix, par la garantie d'un prix pan-territorial et la protection contre les fluctuations du prix mondial, est favorable au revenu des producteurs. La gestion collégiale du mécanisme, associant la SDCC et la CNPC-C et cinq ministères concernés par le développement des zones cotonnières, assure une prise en compte concertée des intérêts et des situations financières respectifs de la SDCC et de la CNPC-C.

La gouvernance actuelle de la cession des intrants est défavorable aux producteurs. Ces derniers accèdent aux intrants à leur prix de revient, calculés selon des formules intégrant tous les coûts, parfois de manière un peu excessive. Le mode de calcul du prix de revient pourrait être optimisé en tenant davantage compte des intérêts des producteurs et pas seulement la durabilité du système de crédit intrants. Les producteurs assument totalement les frais de transport qui sont grevés par l'éloignement des zones cotonnières du port d'importation des intrants. Les intrants agricoles ne jouissent pas de taux préférentiel de TVA. Ils ne bénéficient d'aucune subvention contrairement aux producteurs d'autres pays de l'Afrique francophone, alors que ceux-là peuvent être bien moins pénalisés par l'éloignement du port d'importation.

Enfin, le revenu de la SDCC est clairement pénalisé par la taxe d'exportation. L'application de cette taxe est discutable selon les termes de la circulaire du MINFI de janvier 2018. Le coton fibre exporté a clairement fait l'objet d'une ouvraison lors de l'opération d'égrenage. De ce fait, il ne devrait pas être assujetti à la taxe d'exportation. La suppression de cette taxe augmenterait d'un quart le résultat net de la SDCC.

Question structurante 1 : Quelle est la contribution de la CV à la croissance économique ?		INDICATEURS	RESULTATS
CQ1.1 Les activités de la CV sont-elles rentables et durables pour les agents impliqués ?		Revenu net des acteurs, en 10⁶ CFA	
		Producteur	
		Type 1	3 580
		Type 2	10 502
		Type 3	8 292
		Type 4	4 107
		Semenciers	6 249
		Total	32 730
		SDCC	8 469
		CICAM	-3 980

	Artisans	2 830
	Acteurs directs	40 048
	GP	1 320
	CNPC-C	707
	Transporteurs	683
	Fournisseurs de biens	4 251
	Fournisseurs de services	1 230
	Acteurs indirects	8 191
	Etat	
	CV	48 240
	Comparaison du revenu net des agriculteurs avec le salaire minimum, les besoins de subsistance et/ou les autres possibilités d'emploi	
	Revenu net des producteurs en mois de SMIG	
	Type 1	1,1
	Type 2	9,2
	Type 3	45,2
	Type 4	81,5
	Semenciers	6,6
	Revenu net des producteurs en mois de salaire moyen	
	Type 1	0,4
	Type 2	2,9
	Type 3	14,4
	Type 4	25,9
	Semenciers	2,1
CQ1.2	Quelle est la contribution de la CV au PIB ?	
	VA totale 10⁶ FCFA	95 928
	Salaires	21 964
	Frais financiers & assurances	7 671
	Taxes	9 227
	Amortissements	8 922
	Résultat net d'exploitation	48 239

		Part de la VA totale dans le PIB (%)	0,6
		Taux d'intégration dans l'économie (VA totale /Production de la CV) (%)	55,9
CQ1.3	Quelle est la contribution de la CV au PIB du secteur agricole ?	Part de la VA dans le PIB du secteur agricole (%)	4,3
CQ1.4	Quelle est la contribution de la CV aux finances publiques ?	Solde pour les finances publiques, 10⁶ FCFA	9 227
CQ1.5	Quelle est la contribution de la CV à la balance commerciale ?	Solde de la balance commerciale de la CV, 10⁶ FCFA	51 000
		Total des importations / Production de la CV (%)	19,3
CQ1.6	La CV est-elle viable dans l'économie internationale ?	Coefficient de protection nominale (CPN)	0,90
		Ratio de coût en ressources internes (CRI)	

CQ2.1	Comment les revenus sont-ils répartis entre les acteurs de la CV ?	Revenu agricole total	32 730
		Type 1	7 960
		Type 2	12 052
		Type 3	8 542
		Type 4	4 176
		Part (%) du prix aux producteurs agricoles dans le prix final	55,4
		Montant total des salaires et des rémunérations	2 280
		Type 1	1 666
		Type 2	488

		Type 3	111
		Type 4	14
CQ2.2 Quel est l'impact du système de gouvernance sur la répartition des revenus ?	Répartition des revenus		
		Producteurs	67,8
		SDCC	17,6
		CICAM	-8,3
		Artisans	5,9
		Acteurs directs	83,0
		GP	2,7
		CNPC-C	1,5
		Transporteurs	1,4
		Fournisseurs de biens	8,8
		Fournisseurs de services	2,5
		Acteurs indirects	17,0
CQ2.3 Comment l'emploi est-il réparti le long de la CV ?	Nombre d'emplois salariés, de travailleurs indépendants et d'auto-entrepreneurs		
		Emplois salariés	
		SDCC	1900
		CICAM	1000
		Artisans	
		Acteurs directs	2900
		GP	6180
		CNPC-C	128
		Transporteurs	
		Fournisseurs de biens	
		Fournisseurs de services	
		Acteurs indirects	6308
		CV	9208
		Autres Emplois	
		SDCC	1500
		CICAM	
		Artisans	24000

	Acteurs directs	25500
	GP	16995
	CNPC-C	41
	Transporteurs	
	Fournisseurs de biens	
	Fournisseurs de services	
	Acteurs indirects	17036
	CV	42536

TABLEAU 3-6: INDICATEURS D'ANALYSE ECONOMIQUE

4. ANALYSE SOCIALE

L'analyse sociale de la CV coton au Cameroun a été réalisée dans une perspective sociologique en appliquant la méthodologie du profil social (voir méthodologie de CVA4D). Six questions centrales vont permettre de répondre à la question structurante pour l'analyse sociale dans ce chapitre : « la CV coton au Cameroun est-elle durable d'un point de vue social? ». Les six questions structurantes sont :

1. Les conditions de travail dans la CV sont-elles socialement acceptables et durables ?
2. Les droits relatifs à l'eau et au foncier sont-ils socialement acceptables et durables ?
3. L'égalité des genres dans l'ensemble de la CV sont-elles reconnues, acceptées et promues ?
4. Les conditions de l'alimentation et de la nutrition sont-elles acceptables et sécurisée ?
5. Le capital social est-il renforcé et distribué équitablement dans l'ensemble de la CV ?
6. Quelles sont les conditions de vie et les normes en matière d'infrastructures et de services de santé, d'éducation et de formation, et les opérations de la CV contribuent-elles à les améliorer ?

En plus, nous allons répondre à une autre des questions structurantes, à laquelle il a déjà été partiellement répondu dans la perspective de l'économie, mais ici avec une perspective sociale :

7. La croissance économique de la CV est-elle inclusive ?

Ce chapitre 4 couvre donc les domaines sociaux, sans s'abstraire de l'économique et de certaines réalités agronomiques et environnementales comme la fertilité du sol et le pâturage. Pour comprendre les relations sociales complexes dans le secteur coton et donc les fait sociaux (Weber 1922, Mills 1958) de cette filière globalisée, nous incluons aussi les structures sociales dans l'analyse, une base parmi d'autres pour mieux comprendre la gouvernance et répondre aux questions structurantes. Des aspects qui pourraient apparaître dans l'analyse fonctionnelle sont abordés dans l'analyse sociale. Les questions sur la gouvernance, le rôle des femmes et la dynamique sociale et institutionnelle sont donc développés davantage ici, en complément de l'analyse fonctionnelle (voir plus haut) ou même de l'analyse économique, de façon intégrée avec les autres éléments de l'analyse sociale.

Par ailleurs, nous faisons précéder les réponses aux questions centrales de l'analyse sociale d'une réflexion (que nous appellerons analyse sociologique) permettant de mieux comprendre le contexte historique, culturel et territorial dans lequel évoluent les acteurs de la CV.

4.1 Méthodologie

Le travail a été réalisé en trois phases : étude de dossier et littérature en janvier, Mission M1 en équipe du 24 Février 2019 au 14 Mars 2019 à Yaoundé et dans la région du Nord et Mission M2 du 24 Avril 2019 au 6 Mai 2019 dans l'Extrême-Nord (seule cette fois).

Sur le terrain plusieurs interviews par groupes, 50 à 80 participants dans le Nord et 400-500 participants dans l'Extrême-Nord, tous producteurs de coton (hommes, femmes et jeunes) au niveau des villages, ont constitué la base de la collecte d'informations pour comprendre le contexte. Les visites interview dans la capitale ont complété le travail dans le Nord (voir la liste des interviews en Annexe 99).

A noter que la large majorité des rencontres faites sur le terrain était avec les producteurs de coton. Elles ont eu lieu dans les villages et/ou GP suivants (en parenthèse région SDCC) : a) Nord : Bah Tao et Landau 1 (Mayo-Galké) ; Lainda Gawtal, Ouarou Dandi et Lama Laouane (Ngong) ; Guider-Lamarde (Guider). Dans l'Extrême-Nord : Domba et Doyang (Kaéle) ; Saourigwa (Tschatibali). Les réunions duraient autour de deux heures. Les équipes de SDCC ainsi que de la CNPPC étaient sur place dans les réunions et ouvertes à répondre à toutes nos questions. A noter que la superficie de la zone où les enquêtes ont été menées correspond à peu près à celle de la Suisse. La situation d'insécurité dans l'Extrême-Nord n'a pas permis d'y effectuer des visites comme souhaitées.

Les informations sur les références marquées avec un « D » (Document) se trouve dans l'Annexe 99 (complété dans la bibliographie). Les marques « I » (Interview) indique la source des rencontres avec le lieu et la date (même annexe).

4.2 Résultats de l'analyse sociologique

4.2.1 Caractéristiques institutionnelles, historiques et structurelles

Le coton au Cameroun est aujourd'hui produit et égrené dans deux des trois provinces du « Nord », région créée par décret en 1983 et couvrant 30% du territoire national (Figure 1.1). Plus de 95% de la fibre est transporté à Douala pour l'exportation. Historiquement, la production du coton, ainsi que la fabrication des textiles et la confection, est une vieille tradition et précède largement l'époque coloniale car elle date du début du 19^{ème}. Ce secteur a fourni beaucoup d'emplois, de richesse et de fierté. Lorsqu'en 1951 la CFDT (Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles) s'implantait au Nord du Cameroun (Kaélé) pour y développer la production du coton, celui-ci faisait déjà depuis longtemps l'objet d'une culture traditionnelle (Boutrais 1984). Le même auteur décrit le rôle socio-économique, qui n'a pas changé fortement depuis :

« Le succès de la culture du coton au Nord du Cameroun est indiscutable. Il est dû à une convergence d'atouts favorables : densité de population élevée sans être excessive, sol propice, possibilité de pratiquer le mil de saison sèche. Son intérêt pour le pays n'est pas moins évident. Le coton apporte des devises à l'État et des ressources monétaires aux paysans. Il joue un rôle moteur pour le développement agricole de la région du Nord qu'il a fait émerger d'une économie de subsistance, et il a contribué à instaurer des techniques nouvelles comme la culture attelée. Il est largement

responsable, comme on l'a montré plus haut, des migrations de population grâce auxquelles ont été atténués les déséquilibres du peuplement hérités de l'histoire. Ce sont précisément ces avantages qui incitent à considérer aujourd'hui comme prioritaire la nécessité d'assurer à la nouvelle culture un succès durable en plaçant le problème de la conservation des sols au premier rang des préoccupations. »

La société régionale du Nord se construit depuis les années 1980 sur la base de sa langue commune, le Fulfulbé, maîtrisé par la majorité des adultes. Les migrants du Tchad et des autres pays voisins contribuent au métissage de la société, qui compte avec les trois villes Maroua, Garoua et N'Gaoaunderé, trois pôles urbains importants, absorbant au moins 1/6 de la population. L'insécurité causée par le mouvement de Boko Haram depuis 2013 (Annexe 99 : D32) a causé la chute immédiate de l'industrie touristique ainsi qu'ajouté un fardeau lourd pour les habitants notamment dans la région Extrême-Nord. La pauvreté dans les deux régions les plus au Nord est la plus importante au Cameroun (Annexe 99 : D28, D35, D36, D39, D40).

Une grande diversité ethnique caractérise le milieu social (Annexe 100). Dans l'Extrême-Nord, plus de 20 groupes ethniques, inclus les Foulbé, cultivent le coton avec des particularités techniques et culturelles et des divergences quant aux rôles du coton et à ses formes d'intégration à l'élevage. Dans la région Nord, donc sud de l'Extrême-Nord, le coton est notamment apprécié par les ethnies et producteurs immigrés, notamment par le biais de programmes gouvernementaux, dans des espaces moins fertiles et donc moins peuplés. Depuis les années 1950, la filière est organisée de façon industrielle sur base contractuelle pour ce qui concerne la production de la fibre (coton grain). Les rendements et la productivité ont « explosé » jusqu'à 1980, donc pendant les 30 ans années du système moderne-industriel de la CV (1952-1982). Depuis, une baisse légère mais constante des rendements coton par surface est observée (Annexe 101). Historiquement, la première région (Kaélé), qui a démarré en 1952, observe depuis quelques années une baisse de 40-à 50% de rendement du coton (baisse de 1.7-2 t à 1.0-1.1 t par ha).

Le village ou le groupe villageois (quartier) reste le centre de la vie sociale et de l'économie comme aussi des activités des producteurs de coton, qui y sont organisés en GP (Groupement de Producteurs) et fédérées au niveau de toute la CV dans la région de production par la CNPPC (en vert, dans la Figure 1.1) (Annexe 102).

Les évolutions des sociétés agraires et pastorales au nord du Cameroun ces 30 dernières années sont marquées par l'origine du peuplement de cette région. Au début du XIXe siècle, les Peul (Fulbé) sont venus de l'ouest et ont conquis les plaines du Cameroun septentrional grâce à leur organisation militaire et leur cavalerie, rejetant une bonne partie des populations autochtones dans les massifs montagneux périphériques (Boutrais, 1984; Beauvillain, 1989). Ils ont ainsi acquis, dans ces plaines, le droit de gestion du foncier agricole et pastoral. L'organisation sociale traditionnelle dans cette région est encore aujourd'hui structurée autour d'une autorité supérieure d'ethnie Peul Fulbe, le *laamii'do* (pluriel *lamibé*) qui est à la tête du territoire qu'il administre, le *lamidat* (Ndembou, 1998). Le territoire est divisé en *ar'do* regroupant plusieurs villages. Le village (*wuro*) est la plus petite unité administrative traditionnelle (et la Commune la plus petite de l'administration « moderne ») commandée par le *jawro* [*Djaoro*], l'équivalent du chef de village des autres régions d'Afrique centrale. Le peuplement de ces *lamidat* est dominé par des ruraux : des agriculteurs s'adonnant aux productions vivrières et à la

culture du cotonnier, et des éleveurs (Peuls et Mbororo) pratiquant l'élevage extensif de ruminants. Les Mbororo ne sont pas sédentaires et sociologiquement ne sont pas liés aux Peuls qui sont arrivés il y a deux siècles. C'est la minorité qui souffre le plus des discriminations (CESCR, 2018).

Aujourd'hui, les villages sont administrativement intégrés dans les communes, qui sont établies formellement vers 2008, et toujours en train de se consolider administrativement, financièrement et socialement. A l'état actuel, elles ne sont pas encore très opérationnelles et ne sont que rarement mentionnées par les producteurs de coton comme des acteurs rendant des services utiles. Les communes vont remplacer fonctionnellement les sous-préfectures et donc être responsables pour gérer parmi d'autres les questions foncières. Pour le grand plan de la gouvernance politique et le fonctionnement de l'Etat par rapport notamment au coton, voir l'Annexe 103 et les Figures 4.4 et 4.9 plus bas.

La population est majoritairement rurale et agricole avec un faible taux d'urbanisation. Plus de 80% des familles dépendent du secteur primaire, presque 100% de la population rurale. Les caractéristiques structurelles du milieu social et des « fermes agricoles » de la région sont résumées dans le Tableau 4-1 (source : GIZ). Les céréales (avant tout maïs, mais aussi sorgho, riz, mil et niébé) sont la base alimentaire. Vu le peu d'emplois extra-agricoles, l'autosuffisance reste la seule stratégie de survie connue et pratiquée. Beaucoup de jeunes sont bien conscients que leur futur sera différent de celui de leurs parents, mais ils ne « voient » pas encore la sortie de l'impasse. « Nous sommes le dos contre le mur. Mais comment faire pour s'en sortir? » (I46 de l'Annexe 99). Le problème perçu comme le plus grave est soit le manque de terre soit le manque d'argent. Autres problèmes récurrents : le déclin de la fertilité des sols depuis 20 à 30 ans (moins perçu dans les nouvelles zones de coton au sud) ; le manque d'eau potable ; les dégâts dans les champs causés par les animaux, notamment des éléphants (I46, I21 de l'Annexe 99) (car manque de clôture) ; la peste ; le manque d'intrants. Les attentes de la population envers l'Etat pour obtenir des services publics de base ne sont pas satisfaites. Les sources de revenus majeurs sont toujours dans le secteur agricole. L'argent coton figure tout en haut, encore avant l'arachide et aumême titre que le maïs (source : GIZ 2017). Dans l'Extrême-Nord, le mil et l'élevage sont plus importants que le maïs, et toutes les familles qui remplissent les conditions d'éligibilité de la SDCC (Annexe 7) et qui disposent d'au moins 3 ha, font du coton.

Tab.2 : Caractéristiques des régions du Nord, inclus nord de Adamaua (Source: GIZ 2017)

<ul style="list-style-type: none"> Dans 95,6% des ménages, le chef de ménage est un homme L'âge moyen des chefs de famille est de 45,9 ans Dans 5,3% des ménages, le chef de ménage a suivi des cours sur l'agriculture (en général). 89,4 % des hommes exercent une activité agricole, contre seulement 66,7% des femmes L'apport de main-d'œuvre des membres de la famille des ménages dans l'agriculture (y compris l'élevage) est en moyenne de 84% de la main-d'œuvre totale. Seulement 5,1% des ménages ont également des employés permanents. L'apport en main-d'œuvre des travailleurs salariés équivaut à 0,29 employé à temps plein par ménage ou 51,7 jourshommes. 25,4% des ménages utilisent des engrains organiques. En général, le taux au Nord est inférieur à celui de l'Adamaua. Les terres arables cultivées représentent en moyenne 3,1 ha par ménage (Ngong 4,2 ha) À 11,3% de la surface utilisable, l'engrais organique est utilisé À 11,3% de la surface utilisable, l'engrais organique est utilisé. Seulement 2,6% des ménages ont déclaré préparer du compost 	<ul style="list-style-type: none"> Sur 60,6% de la surface utilisable, les pesticides chimiques sont utilisés. 35% des ménages ont déclaré une dégradation du sol au cours des trois dernières années. 82,8% des ménages souhaiteraient acheter plus de terres. 37,2% des ménages gardent du bétail. 81% des ménages aimeraient garder plus ou d'autres animaux. Au Nord, le taux est plus élevé qu'à Adamaua. 12,6% des ménages ont déclaré être membres d'une association agricole. 55,7% des ménages ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un consultant technique dans les domaines de l'agronomie, de l'élevage, du ménage et de la protection de l'environnement. L'épargne des ménages qui épargnent régulièrement de l'argent est en moyenne de 245 000 francs par an. 47,6% des ménages ont des activités génératrices de revenus en dehors de l'agriculture 30% des ménages ont toujours assez de toute la nourriture désirée, 50% des ménages peuvent avoir assez à manger mais pas toute la nourriture désirée, 20% des ménages temporairement des quantités insuffisantes de nourriture
--	---

TABLEAU 4-1: CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS SELON GIZ, 2017

Les différences de caractéristiques entre les ménages des agriculteurs du Tableau 4.1 (donc tous les agriculteurs) et les ménages des producteurs de coton se résument ainsi : les ménages « non-coton » (i) sont plus petits en terre disponible et on compte moins d'agriculteurs qui disposent de plus de 5-10 ha en comparaison des producteurs de coton ; (ii) le coton fait moins de 20% de la surface et parfois juste 1/4 ha; (iii) moins/pas de besoins pour des salariés temporaires (récolte du coton entre Octobre et Décembre) ; (iv) moins de formation technique ; (v) plus d'application d'engrais organique et finalement (vi) rendement plus faible dû au manque d'animaux pour le fumier. Ce dernier point (productivité) sera discuté plus en détail dans le chapitre 4.4.1.

Au niveau du Nord, donc concernant les deux régions Nord et Extrême-Nord, cohabitent deux structures de gouvernance : la traditionnelle et la moderne (Figure 4.7 et Figure 4.8). Souvent il y a une double structure du traditionnel, notamment dans l'Extrême-Nord, où les villageois sont sous le lamidat et (au moins) symboliquement aussi sous le « roi » traditionnel, qui peut être même hors du Cameroun (p.ex. chez les Tououri: leur roi est basé au Tchad).

La démographie est la cause majeure de la pénurie de terre agricole. A l'Extrême-Nord seulement, la population est passée de 1,4 millions en 1976 à 4,2 millions habitants en 2018 (Figure 4.1 et Tableau 4-2). La densité de la population humaine, comptant les zones protégées, est à peu près le double à l'Extrême-Nord avec plus de 150hab/km². Par contre, une partie importante de la région du Nord est réservée aux zones cynégétiques (Figure 4.1). Si nous assumons qu'au moins 50% du terroir reste encore dans la zone protégée (ZIC et parc), la densité réelle au Nord atteint 60 hab/km².

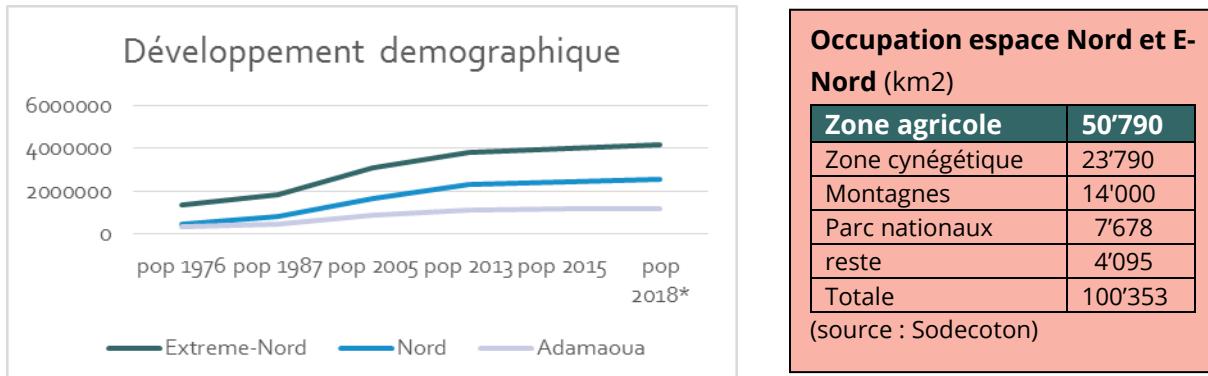


FIGURE 4.1: DEMOGRAPHIE ET OCCUPATION DE L'ESPACE

L'instabilité et l'insécurité pour la société du Nord depuis 2013 a contribué à une migration accélérée vers le sud du Cameroun (voir aussi chapitre 2.1). Un autre effet est la paupérisation de beaucoup d'éleveurs dans la région Nord par manque de pâturage. Il est fort probable que ces anciens éleveurs se sont transformés en bandits vivant aujourd'hui de rançons (source : I16, I17 dans l'Annexe 99). Les rançons sont estimées à plusieurs milliards par année (Rapport du gouvernement) et constituent un facteur social et économique dans l'extrême-Nord.

Les enquêtes de terrain nous permettent de dessiner un sociogramme global et structurel reflétant la perspective des producteurs de coton notamment pour la région Nord (Figure 4.2). Au sein de la population des paysans, les producteurs de coton se partagent la terre agricole avec les agriculteurs autochtones, les agro-éleveurs et les éleveurs. Ensemble, ils progressent vers les régions de protection naturelle. Les conflits sont inévitables.

	pop 2018	pop concernée 2010 **	estimation pop concerné coton 2017	estimation* % pop concernée	producteurs coton 2017 (formels)	n GP (2017)	n circle (2017)	agents de suivi (2017)	agents de suivi (femmes)	ratio ferme coton/agent
Extreme-Nord	4'169'801	2'624'795	1'250'940	30%	65466	712	9818	631	2	104
Nord	2'581'584	1'687'959	903'554	35%	86802	1355	19620	1516	34	57
Adamaoua	1'327'335	280'225	0	0%	0	0				
total	8'078'720	4'592'979	2'154'495		152'268	2'067	29'438	2'147	36	71

** SDCC

*9.5 pers/ménage au Nord; 19 pers au E-N

TABLEAU 4-2: DÉMOGRAPHIE ET PRODUCTEURS DE COTON DANS LE GRAND-NORD (ESTIMATIONS)

La proportion de la population des familles producteurs de coton dans la population totale est estimée entre 30 et 40%, elle est plus élevée dans le Nord (35%) que dans la région Extrême-Nord (30%), où la moitié de la surface n'est pas utilisable pour le coton et les surfaces disponibles sont souvent au-dessous de 1 ha de coton par famille. A noter que des familles sont aussi dans le coton sans être enregistrées comme producteurs de coton au sein de la CNPC-C. Ces producteurs vont fournir du coton grain aux producteurs CNPC-C et falsifient ainsi les statistiques sur la productivité et le rendement du coton au Cameroun. Il est donc important de faire une différence entre le rendement agronomique (le réel sur le champ) et le rendement administratif (dans les livres de la Sodecoton). Nous estimons cette différence à 300-500 kg/ha. Les chiffres sur le rendement coton sont donc à prendre avec précaution. Du point de vue sociologique, le fait de « tromper » les institutions avec la production non-officielle démontrent l'importance du coton comme stratégie de survie des ménages.

Les chefs de famille cherchent à échapper à la misère grâce au coton en échappant aux critères sévères d'éligibilité. Bien conscient de l'exigence de productivité, les producteurs assurent avec cette stratégie la continuation de pouvoir fournir du coton. Ils ne veulent pas tomber dans les problèmes économiques comme leurs frères et sœurs qui ont été effacés de la liste des éligibles (voir Chapitre 2.1.4).

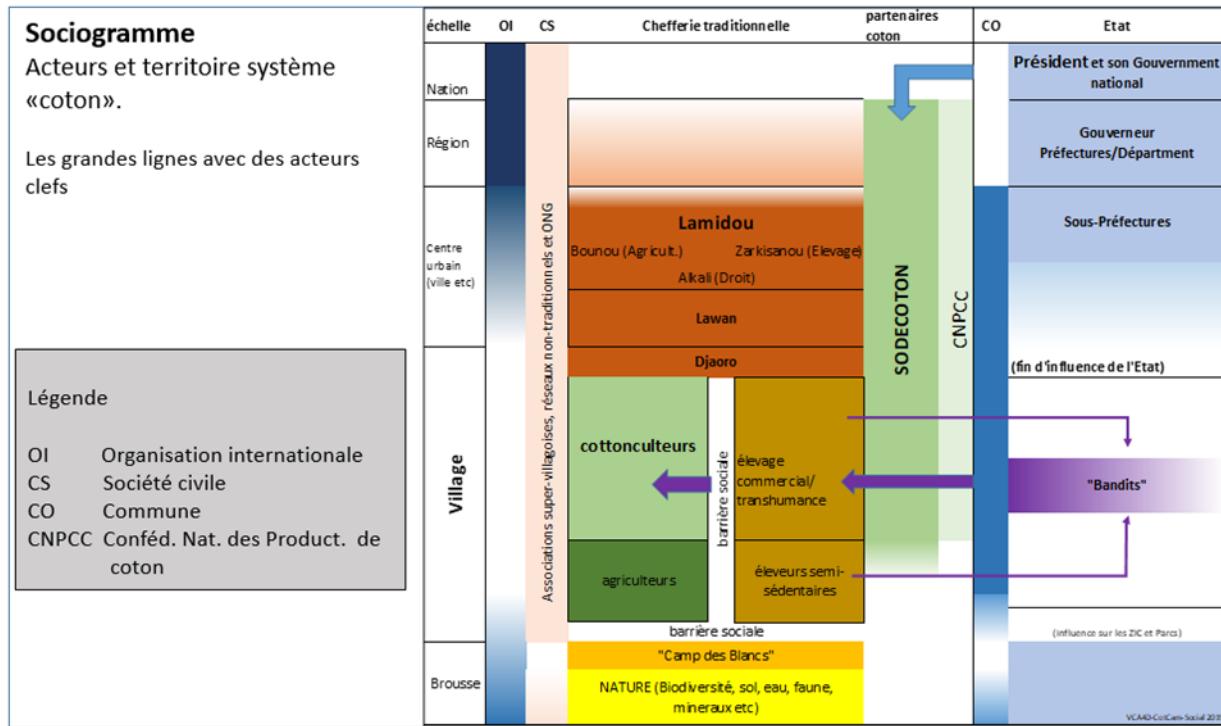


FIGURE 4.2: SOCIOGRAMME

Il y a donc, contrairement à la situation de 2012, plus de ménages agriculteurs-sans coton que de ménages de producteurs de coton. Le manque de statistiques ne permet pas de fournir l'état des lieux exact.

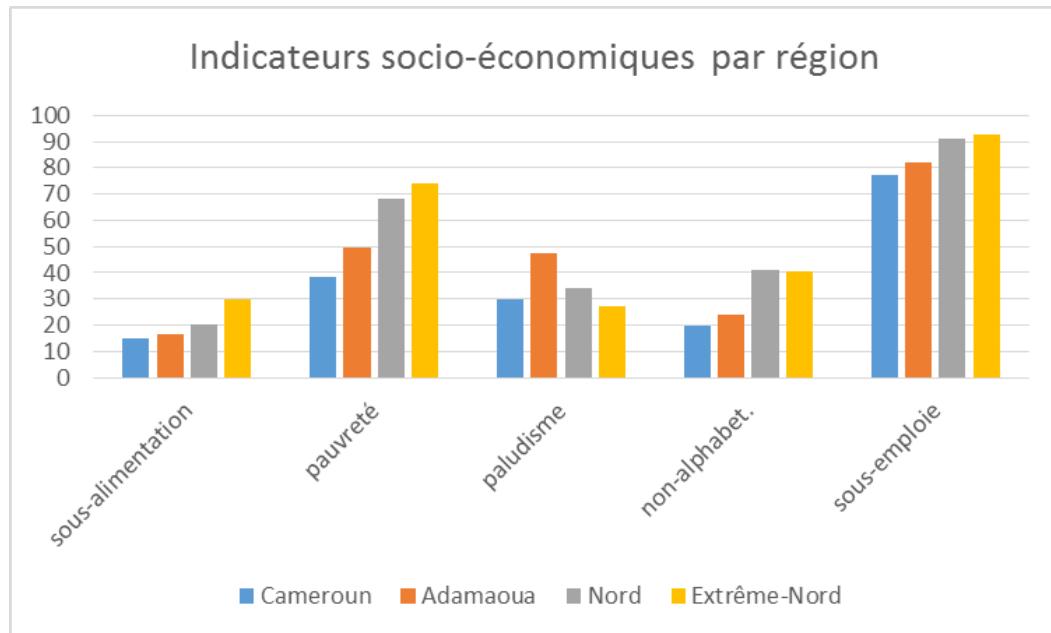
Le sociogramme (Figure 4.2) suggère aussi une barrière sociale entre les agriculteurs/producteurs de coton et les éleveurs qui ne font pas d'agriculture (notamment les Bororos ; mais aussi les propriétaires de troupeaux des centres urbains. Les villages près des «camps de Blancs» (dénomination par les paysans des sites de chasse commerciaux ; notamment dans la région de Nord) se plaignent des punitions sévères des employés qui n'hésitent pas à abattre leurs animaux quand ils dépassent la ligne des campements. Les bandits, un autre groupe d'acteurs devenu important, causent avec leurs rançons des dégâts considérables dans les familles touchées et de la souffrance dans beaucoup de villages, notamment dans le Nord.

La société civile, définie comme espace constitué par les acteurs ni traditionnels ni gouvernementaux ni du secteur privé, est encore marginale, mais émergente ; notamment les jeunes, qui sont souvent organisés par le gouvernement mais cherchent de plus en plus leurs propres voies. Elle est aussi constituée d'agriculteurs-citoyens qui se sont positionnés dans la société sans un attachement fort à un groupe ethnique ou politique.

Les trois régions du Nord sont les plus pauvres du Cameroun, avec un gradient Nord-Sud (Figure 4.3). Notamment les indicateurs « pauvreté » et sous-alimentation » ainsi que le taux d’alphabétisation sont les plus faibles du pays. Cependant, cette mission n'a pas permis de mesurer l'impact du coton en mesurant la différence entre famille coton et agriculteurs sans coton. D'après les interviews dans les 8 villages avec plus de 1500 participants (tous producteurs de coton), la différence par rapport à la pauvreté est significative. Les cotonculteurs sont convaincus d'être moins pauvres que les familles qui ne font pas ou ne font plus du coton. Ceci explique la haute motivation des producteurs de rester dans la filière et de faire tout pour remplir les critères d'éligibilité (notamment produire le rendement requis en fonction de la zone agroécologiques donc entre 900 et 1 100 kg/ha).

La production de coton avec moins de 5 ha ne permet pas de sortir de la classe des pauvres, même si les parents arrivent à payer les frais scolaires avec le revenu du coton. Elle assure juste de ne pas tomber dans la classe ou catégorie des malheureux.

FIGURE 4.3:
INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DES TROIS REGIONS NORD DU CAMEROUN



Plus de 1600 groupements de producteurs de coton, dont la grande majorité au Nord, structurent les producteurs de coton au niveau des villages (Tableau 4-3). Ces groupements ont été construits durant une période de 30 ans. Ils constituent un capital social considérable, mais aussi la base de la CNPC-C.

TABLEAU 4-3:
DISTRIBUTION DES GP
DANS LES NEUF REGIONS
SDCC, CAMPAGNE
2016/2017

Région	Nbre GP reconnus	GP Pilotes actifs	Nbre GP actifs			Nbre GP avec achat	
			Avec agrément total (équipe GP)	Avec agrément partiel (équipe GP voisin)	Avec contrat spécifique (équipe CNPC)	en direct/à terre	en silo
Maroua 1	253	158	130	26	2	158	0
Maroua 2	251	204	152	16	36	204	0
Kaélé	208	165	149	16	0	165	0
Tchatibali	189	140	132	8	0	140	0
Guider	274	261	226	35	0	261	0
Garoua	310	268	227	10	31	268	0
Ngong	255	190	190	0	0	190	0
Mayo Galké	155	132	126	6	0	132	0
Touboro	172	121	117	0	4	121	0
Total	2 067	1 639	1 449	117	73	1 639	0
%			89%	8%	3%	100%	0

Les Figure 4.4 et Figure 4.5 montrent la distribution des montants de crédit coton (en million FCFA) par zone, et la distribution des cultures importantes parmi un échantillon de producteurs de coton assez grands (moyenne de 5.9 ha de coton).. Le coût de la main d'œuvre (MO) pour la récolte est en moyenne de 21'755 FCFA. Les engrains constituent 50% des frais financés avec le crédit coton, suivi des insecticides avec 27%. Ceci explique que plus de la moitié des agriculteurs, notamment ceux avec une surface modeste voire moins de 3 ha, ne produisent pas de coton. Les attentes des producteurs de coton sont : (i) Produire plus et plus diversifié avec le crédit coton ; gagner mieux ; (ii) Régler les conflits avec l'élevage ; (iii) Avoir de l'appui de l'Etat (santé, éducation, sécurité, autre), donc bref avoir une meilleure vie (voir plus en A8). Les besoins varient de village à village et de département à département, étant donné que la diversité socio-culturelle et écologique est considérable.

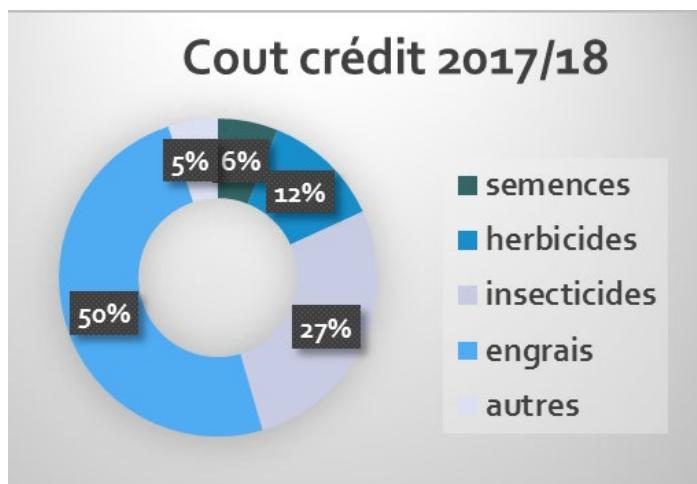


FIGURE 4.4: COUTS MOYENS FINANCES AVEC LE
CREDIT COTON, 2018

Beaucoup de femmes aimeraient réduire les frais en engrais et faire face au problème de fertilité du sol. Le manque de moyens ne permet pas d'obtenir des petits ruminants d'après leurs témoignages.

Les connaissances sur l'utilisation et la fabrication de biopesticides (Neem) sont pratiquement inexistantes.

Les organisations clefs dans le coton sont la SDCC et la CNPC-C (cf. les sections 2.1.1 et 2.1.2), fortement encadrées par le cadre gouvernemental. Le plan de redressement prévoit une production de 400 000 t en 2022, dont 15% devrait résulter d'une augmentation de la productivité de 15% (actuellement autour de 1'400 kg/ha coton graine) et le reste de l'augmentation de la surface coton (Sodecoton, 2017). Seulement une légère augmentation de ferme de type 1 et 2 est attendue (et envisagé).

L'augmentation de la productivité réelle, donc agronomique, est fort improbable vue la dégradation de la fertilité des sols et la qualité des sols au sud encore relativement vierge. Considérant la démographie et le manque d'alternative pour l'agriculture ainsi que l'attachement des jeunes à la terre et aux traditions, le plan de produire plus de 400 000 ha est du point de vue social fort improbable pour les 20 prochaines années.

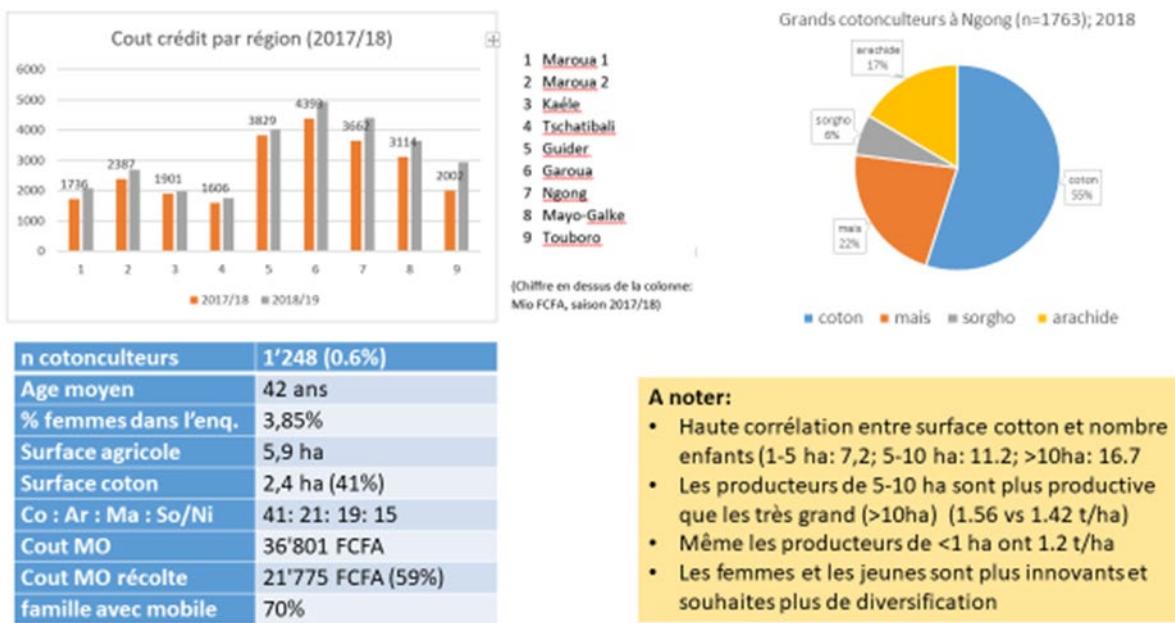


Figure 4.5: COUT CRÉDIT PAR RÉGION, IMPORTANCE DE GRANDS PRODUCTEURS ET PROFIL COTONCULTEURS

Par la suite nous traitons les questions spécifiques sortant de l'analyse sociale d'après la méthodologie VCA4D et ses 6 dimensions. Le profil démontre des faiblesses relatives aux aspects genre, droits sur la terre et l'eau, et à un moindre degré à la dimension de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4.3 Résultats de l'analyse sociale

L'analyse est basée sur le profil social (méthodologie VCA4D) avec ses six dimensions : conditions de travail, droits fonciers et accès à l'eau, égalité des genres, sécurité alimentaire et nutritionnelle, capital

social et conditions de vie. Le résultat de celle-ci est présenté dans le diagramme de la Figure 4.6. Le

profil social nous indique des situations assez satisfaisantes – donc un niveau substantiel- dans les dimensions des conditions de travail (1), de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (4), du capital social (5) et des conditions de vie (6). Les domaines les plus problématiques, c'est-à-dire l'accès à la terre et à l'eau et l'égalité de genre, et les raisons principales des limites rencontrées, sont explicités ci-après.

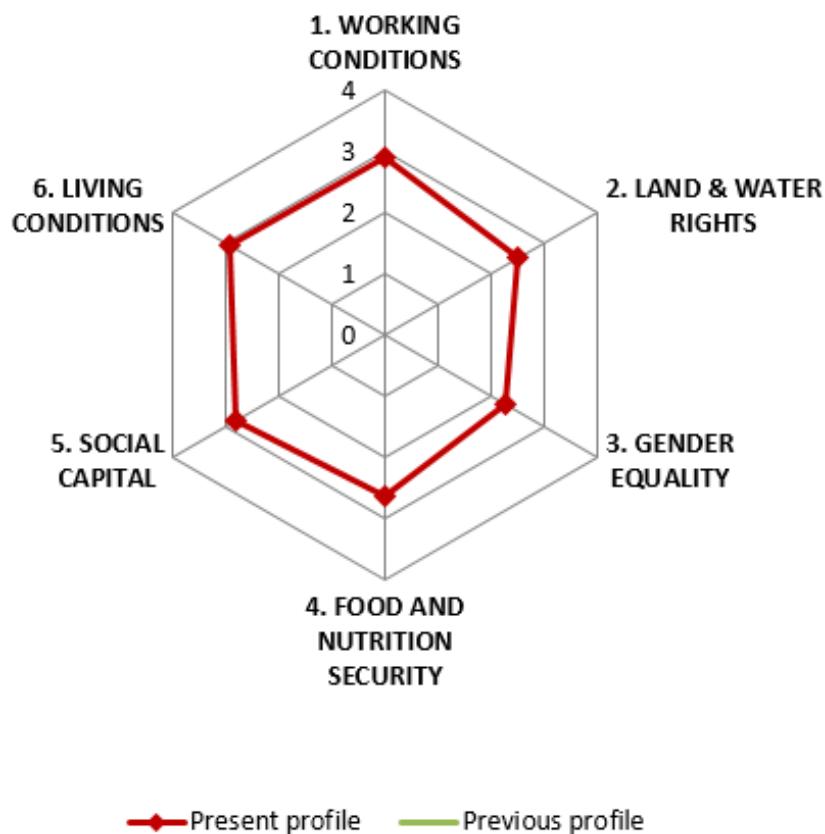


FIGURE 4.6: PROFIL SOCIAL

Droits fonciers et accès à l'eau: Les droits fonciers sont laissés a priori à la juridiction des chefs traditionnels. Le manque de dialogue entre les chefferies et l'administration moderne de l'Etat cause souvent des conflits fonciers. Des investissements à grande échelle dans la production de coton – les grands qui atteignent aujourd'hui 40 ha - risquent de créer des tensions sociales avec la masse des producteurs qui sont déjà en pénurie de terre et d'emploi.. Seules les personnes avec des liens privilégiés avec les autorités influentes ont une chance d'obtenir des titres fonciers officiels (cadastrés). Par contre, dans les villages sans pénurie de terre, les cotonculteurs ont assez confiance dans les titres des chefferies. Le grand problème concerne les terres louées, car elles peuvent être retirées d'une année à l'autre. Ceci empêche des investissements dans ces lopins loués. Nos chiffres montrent aussi que les rendements sur la terre appropriée sont plus élevés que sur la terre louée. Les groupes les plus affectés sont les immigrants de 1^{ère} et 2^{ième} générations ainsi que les familles avec un statut social peu élevé. Concernant les conflits courants entre éleveurs et cotonculteurs, les dégâts sur le coton sont rarement compensés par les auteurs des dégradations et l'Etat n'intervient pas.

Egalité des genres : dans les ménages avec une surface relativement grande de coton, les femmes manquent d'opportunités pour leurs propres champs, car le champ du mari reste prioritaire dans le ménage. Les femmes n'ont pas le droit de créer leurs propre GP. Les cotoncultrices ne possèdent que rarement les charrues et les outils nécessaires et ne peuvent pas hériter des animaux. Les femmes qui ont une position élevée dans le GP sont rares. Il est fort probable que les femmes aient une productivité plus élevée que les hommes, car elles sont incitées par le besoin de l'argent du coton pour élever leurs enfants, domaine majoritairement des femmes. Le coton améliore les conditions des femmes, notamment s'il est combiné avec le petit-élevage et d'autre cultures comme l'arachide. Au sein de la Sodecoton, les femmes sont employées à des postes où elles sont plus efficaces de leurs mains que les hommes et la tendance est à l'augmentation du nombre des femmes par rapport aux hommes. Les femmes décident seulement pour leurs propres affaires, mais rarement pour les affaires du « ménage familial ». Dans les classes défavorisées, les femmes n'ont pas le pouvoir d'influencer les décisions. La charge du travail des femmes tous travaux confondus est supérieure à 14hrs par jour et dépasse largement celle des hommes qui est d'environ 8-9hrs/jour.

Les autres domaines sont moins problématiques que l'accès à la terre et les inégalités de genre :

Conditions de travail : L'emploi à la Sodecoton est considéré comme un privilège dans une société où l'emploi formel est peu développé. Une fois qu'ils entrent dans le système, les cotonculteurs souhaitent rester dans le secteur. La scolarité des enfants est une priorité et ainsi le travail forcé est rare (à noter que les vacances de Décembre permettent aux enfants de travailler sur les champs pendant la récolte, sans rater les cours en classe). La réglementation CmiA ne permet pas l'application des pesticides par les enfants et elle serait respectée. Les rémunérations au sein de la Sodecoton sont relativement bonnes. Par contre les salaires pour les ouvriers agricoles (notamment important pour la récolte du coton) sont très bas (autour de 1 200 FCFA/j). En comparaison, un ouvrier dans la construction gagne entre 3 000 et 4 000 FCFA/j). Les conditions chez les jeunes dans les ménages coton sont meilleures que chez les non-cotonculteurs, étant donné les marchés fixes et les intrants garantis. La liberté d'association est garantie (aussi une condition de la CmiA). Par contre, la liberté des femmes est fortement limitée et soumise à la tradition et au poids de la famille et du clan.

Sécurité alimentaire : Grâce au crédit coton, la production de l'ensemble des spéculations agricoles est en règle générale plus élevée dans les fermes cotonnières que dans les fermes non-cotonnières. Par exemple, la production du maïs et autres céréales est stimulée avec le crédit d'intrants et la formation, même minime, permet de perfectionner la production alimentaire. Le problème apparaît si l'argent du coton arrive avec du retard (comme cela s'est produit la dernière saison). Dans ce cas, les familles sont obligées de vendre les céréales au mauvais moment (prix bas), et perdent ainsi doublement. Les mois de Juin à Août sont pour les ménages qui font du coton des mois de soudure. Souvent aussi, les chefs de famille qui visent à agrandir la surface en coton au détriment des cultures alimentaires, ceci en raison de l'augmentation du nombre de leurs femmes, détériorent souvent les conditions alimentaires du gros de leurs familles. Le facteur de comportement du chef de famille nous semble donc plus important que le facteur « coton » pour expliquer les conditions de vie des ménages. Un autre facteur est le prix au Nigeria. La surface coton augmente si les prix du maïs au Nigeria sont bas, influençant la situation alimentaire au niveau du ménage. Les institutions du secteur (Sodecoton,

CNPC-C) n'interviennent pas dans les questions nutritionnelles. En résumé, le revenu calculable et régulier de l'argent du coton, combiné avec l'intensification de la production céréalière, réduit la probabilité des impasses alimentaires. Les fermes les plus vulnérables sont celles avec de petites surfaces ou dirigées par des hommes ne visant pas le bien-être de leurs familles (mais le statut social à travers l'augmentation du nombre des enfants et des femmes) ou encore celles dirigées par une femme, elles ne sont pas épargnées par les crises alimentaires.

Capital social : plus de 2 000 GP constituent le capital social le plus visible, notamment au niveau village. Les liens étroits entre CNPC-C et SDCC à tous les niveaux sont remarquables et démontrent l'importance du coton pour tous les acteurs de la CV. La bonne cohésion sociale se démontre notamment quand il s'agit de réaliser des infrastructures sociales comme classes d'écoles, postes de santé, banques de céréales ou points d'eau. Toute la population en profite et ainsi le coton fonctionne comme « ciment » pour souder la communauté de base. Nous avons rencontré une communauté qui a construit un poste de santé en 1980 et l'équipe depuis régulièrement avec des médicaments, mais l'Etat n'a toujours pas affecté des infirmiers. Cependant il existe un clivage grandissant entre gros producteurs (qui ne sont plus dans un GP et fournissent à eux seul des containers de coton) et les petits qui dépendent toujours de la communauté villageoise. La rupture du capital social au-dessus du niveau village est dû à la structure de la gouvernance générale (voir Figure 4.8). Les liens entre village et commune/arrondissement ou entre villages et villes restent précaires, hors acteurs de la CV coton par le biais de la Sodecoton et la CNPC-C.

Conditions de vie : Les acteurs de la CV au Nord bénéficient beaucoup plus des services de santé comme nous venons de voir. Les producteurs de coton subventionnent une grande partie de ces services (54 établissements en 2018), mais souvent n'arrivent pas à organiser les personnels de santé. Par contre, dans le secteur de l'éducation, en plus de la construction de classes, les GP réussissent à engager des enseignants pour l'école primaire (payés misérablement autour de 15 000 FCFA/mois). Les femmes et cotoncultrices qui réussissent à faire des économies donnent priorité au paiement d'une éducation au-delà du niveau de base (et de village) à leurs enfants. Cette stratégie vers le futur (« je veux que mes enfants vivent un jour comme les employés de la Sodecoton ») est diamétralement opposée à la stratégie des hommes, qui investissent dans leur propre sécurité se basant sur des valeurs traditionnelles (« qui va me soigner si je suis vieux sans mes femmes ; plus d'enfants et mieux sera mon confort ». L'eau potable collective est le troisième domaine où l'argent des cotonculteurs est investi . Plus de 254 puits et 201 forages ont été reportés par SDCC récemment. Mais le manque d'eau reste toujours un problème pour de multiples villages. Aussi les habitants souffrent d'inondations, partiellement dues au déboisement et au durcissement du sol par les dosages d'azote depuis des décennies. Dans ces domaines, la sagesse villageoise n'a pas encore trouvé une réponse.

Les informations plus détaillées ainsi que leurs sources qui ont servi aux conclusions (aspects structurants, risques majeurs, atténuations ou mesures proposées) sont disponible dans le document Excel « Social profile VC2019 CotonCam ».

4.3.1 Conditions de travail

Les éléments structurants de cette dimension sont les organisations de la Sodecoton et à ses côtés la CNPC-C, elles définissent le travail dans les villages coton et dans les usines ainsi que sur les routes avec les multiples camions. Deuxièmement l'institution du patriarcat, en particulier la chefferie, détermine très fortement la logique du travail et ses conditions. Enfin, la délégation de responsabilité de l'Etat au couple Sodecoton/CNPC-C, comporte des risques qui consistent en la tendance à agrandir les structures de production (grands producteurs) et ainsi à réduire le potentiel de travail pourtant intéressant comme paysan/cotonculteur, pour les remplacer par des ouvriers précaires indispensables pour la période de récolte entre octobre et janvier. Certains risques majeurs ont été identifiés concernant l'acceptabilité sociale des conditions de travail le long de la CV (Tableau 4-4), , dont le manque de main d'œuvre durant la récolte, le risque de travail des enfants en cas de pauvreté accentué et les intoxications.

	Risques majeurs	Atténuation proposée
Respect du droit du travail	Seulement hypothétique : si la gestion et la stratégie de la SDCC changeaient radicalement et que le cadre général de développement se détériorait.	Pas nécessaire
Travail des enfants	Hypothétique : Si la situation de pauvreté des familles se détériorait ainsi que la pénurie de main d'œuvre pendant la récolte. Le travail des enfants pourrait alors devenir un problème pour leurs droits.	Suivi de la situation socio-économique des producteurs de coton
Sécurité du travail	Intoxications avec des pesticides particulièrement nocifs pour les femmes enceintes	Poursuivre la sensibilisation et la formation de tous les agriculteurs qui s'engagent dans la production de coton
Attractivité	Manque de main d'œuvre lors de la récolte dans la région Nord	Discuter des options pour envisager une meilleure rémunération des travailleurs, principalement pendant la récolte.

TABLEAU 4-4: RISQUES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ET MITIGATIONS PROPOSEES

4.3.2 Droits fonciers et accès à l'eau

Les éléments structurants de cette dimension sont la chefferie, présente du quartier villageois jusqu'à des étendues dépassant l'aire de couverture des usines Sodecoton et organisée dans le cadre ethnique (voir Annexe 100). Les structures de l'Etat sont plus faibles au niveau local (Commune/arrondissement), et moins présentes et accessibles pour la population aux niveaux

supérieurs (Département avec le Préfet et Région avec le gouverneur). Le foncier comme élément crucial du droit formel devient toujours plus important vu la pression démographique, la détérioration écologique (déboisement, perte de biodiversité, baisse de fertilité des sols) et la régression des rendements du coton. La Sodecoton, sans mandat ni légitimité dans ce domaine, ne pourra jamais remplacer l'Etat. Ainsi se dessinent les risques pour le futur (Tableau 4-5) :

	Risques majeurs	Atténuation proposée
Adhérence aux VGGT	Aucun risque	Pas nécessaire
Transparence, consultation, participation	La concertation pour la gouvernance et la participation, y compris la transparence, l'absentéisme factuel de l'État au niveau local, augmentent la probabilité de conflits interethniques (Nord) et sociaux violents pour les ressources foncières rares et en raison des niveaux de pauvreté insupportables.	Utiliser les Communes nouvellement créées (encore au tout début de leur maturité) pour améliorer la situation de droit, en particulier si de nouveaux projets au sein de la SDCC sont prévus (ex. coton biologique).
Équité, compensation et justice	Voir ci-dessus : l'absentéisme de l'Etat est dangereux (la SDCC n'est pas perçue par les paysans comme "L'Etat")	Rôle plus actif du secteur public dans le développement, en prenant plus en compte le système coutumier et les langues vernaculaires. Diversifier l'engagement du gouvernement indépendant de la SDCC.

TABLEAU 4-5: RISQUES RELATIFS AUX DROITS FONCIERS ET A L'EAU

Les droits fonciers et l'accès à l'eau sont-ils socialement acceptables et durables ? Le déficit dans la transparence, la participation et la consultation- tous hors de l'influence directe de la CV- posent les risques majeurs, causés notamment par l'absentéisme de l'Etat dans les villages et dans les nouvelles communes du Grand-Nord. Voir plus bas dans le chapitre « Discussion » (4.4).

4.3.3 Égalité des genres

Les éléments structurants de cette dimension sont encore le patriarcat et le poids des mœurs sur les droits mais aussi la nouvelle politique de la Sodecoton d'agrandir les fermes coton et remplacer au fur et mesure les fermes de moins de 5 ha. Cette tendance va augmenter encore les disparités entre les genres et affaiblir la situation des femmes. La persistance de la domination de l'homme, légitimée par la tradition, combinée avec la stratégie d'agrandir les exploitations de coton, va encore accentuer une démographie galopante, qui affaiblit la situation de la femme et pose davantage de défis pour les générations futures et les jeunes. Cependant, l'égalité des genres s'est améliorée quand les femmes ont eu la possibilité de gérer leurs propres champs de coton et disposer de l'argent coton. Jusqu'à

présent, notamment dans l'Extrême-Nord, l'égalité des genres a profité de la CV coton mais la situation pourrait changer.

Est-ce que les principes de genre et de l'inclusion sociale dans toute la CV sont reconnus, acceptés et renforcés ? Cinq risques majeurs sont identifiés (Tableau 4-6) selon le scénario de l'agrandissement des fermes coton sans réformes des structures sociales et des droits des femmes. Cette dimension exige beaucoup plus d'attention soit par la SDCC soit directement par le gouvernement et l'Etat.

	Risques majeurs	Atténuation proposée
Activités économiques	Les hommes continuent d'augmenter la surface de coton avec des femmes (polygamie) et des enfants supplémentaires quand la surface coton augmente. La rationalisation économique (augmentation de la production cotonnière) n'est pas suivie de transformations sociales correspondantes.	Donner l'accès au crédit aux femmes pour les petits ruminants, afin que les femmes puissent mieux faire face au problème de fertilité des sols et améliorer leurs revenus. Éducation (enfants, adultes) et sensibilisation accrue aux transformations sociales
Accès aux ressources et aux services	Marginalisation des femmes en raison d'un accès limité à la terre et à d'autres ressources (animaux, etc.). Ce risque se situe à l'intérieur de la société, et en dehors de l'influence des acteurs actuels du capital-risque.	Programmes de transformation sociale, principalement par le biais de l'enseignement primaire, de la formation commerciale (apprentissage du concept de "planification") et de meilleurs programmes radiophoniques et de leur accessibilité (voir ci-dessus).
Prise de décision	Si les exploitations cotonnières deviennent plus grandes (principalement dans le Nord), les femmes risquent d'être encore plus absorbées par le travail bon marché à la ferme de leur mari.	Attention à la stratégie consistant à ne se concentrer que sur les exploitations cotonnières de plus de 5 hectares ; davantage de projets d'entrepreneuriat d'entreprises pour les femmes. Tester l'introduction plus large du coton biologique et équitable sur 2-3 communes (idéalement en collaboration avec GIZ).
Leadership et prise de responsabilité	L'absence de projets visant à promouvoir les activités économiques des femmes pourrait réduire le leadership et l'autonomisation acquis au cours des 30 dernières années.	Plus de projets féminins promouvant le leadership combiné à des activités économiques (comme l'élevage, la fabrication de compost et de fumier) ; et de projets liés pour les jeunes, qui sont les autres couches négligées de la société villageoise).
Pénibilités et division du travail	Avec l'extension du coton, la charge de travail des femmes augmentera encore davantage.	Plus consulter les femmes leaders avant de lancer de nouveaux grands projets qui auront un impact sur elles.

TABLEAU 4-6: RISQUES RELATIFS AU GENRE ET MITIGATIONS PROPOSEES

4.3.4 Sécurité alimentaire

Les éléments structurants de cette dimension sont les actions de la Sodecoton (crédit coton) et de l'Etat (politique avec directives stratégiques pour la CV coton,)y compris la stratégie actuelle de restructuration du secteur enfaveur des exploitations de plus de 5 ha). Deuxièmement, le

fonctionnement des marchés céréaliers et cotonniers (inclus du Nigeria) jouent un rôle dans la sécurité alimentaire dans le sens où ils déterminent la surface utilisée pour les différentes cultures. Ce facteur reste lié aux structures traditionnelles et modernes de gouvernance (depuis la famille jusqu'au niveau international, voir Figure 4.9). Depuis plus de 60 ans, la CV a sans doute eu un impact très positif sur l'alimentation, même si une plus grande diversification aurait pu encore améliorer le bilan concernant la sécurité alimentaire.

Réduire les risques liés à la sécurité alimentaire au Nord avec la nouvelle stratégie de Sodecoton est possible (Tableau 4-7), à condition que d'autres programmes et structures soient implantés pour satisfaire les besoins de la population et bénéficier du potentiel de la région dans les secteurs fournissant des revenus et de l'emploi et pour aider à réparer les dégâts faits aux ressources naturelles.

	Risques majeurs	Atténuation proposée
Disponibilité de la nourriture	La nouvelle focalisation sur les exploitations de plus de 5 ha de coton présente des risques pour les petites exploitations qui auront plus de difficulté à l'avenir pour obtenir le soutien nécessaire de la SDCC et du CNPC-C.	Différencier le soutien en deux grandes catégories de producteurs avec des stratégies appropriées : grands (>5 ha) et assez grands (3-5 ha) vs petits (<3 ha).
Accessibilité des aliments	Si une partie excessive des terres agricoles (>60-90% si grandes) est utilisée pour le coton et que les exploitations s'agrandissent, la production céréalière pourrait baisser considérablement à l'avenir et réduire la sécurité alimentaire locale.	Le gouvernement, la SDCC et la CNPC-C devraient assumer la responsabilité de ne pas exagérer l'espace du coton dans le système agricole du Grand-Nord. Réviser la stratégie pour les petits paysans et tester le coton biologique comme stratégie socio-écologique pour l'Extrême-Nord.
Utilisation et adéquation nutritionnelle	La spécialisation vers une exploitation cotonnière dans le cadre d'une structure de petits exploitants et d'institutions publiques médiocres pourrait nuire à la qualité nutritionnelle.	Meilleur suivi de la situation nutritionnelle grâce à des enquêtes régulières. Analyser l'impact des différents pesticides sur la santé humaine.
Stabilité	La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être prise en charge par les différentes couches de la société (associations) et de l'Etat (régional à communal) et ne pas être confiée aux seules organisations fortes et bien organisées de la filière coton (principalement la SDCC).	Renforcer les institutions publiques en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier le MINADER et l'IRAD.

TABLEAU 4-7: RISQUES RELATIFS A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET MITIGATIONS PROPOSEES

Est-ce que les conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont acceptables et sécurisées ? Pour l'instant, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est significativement améliorée grâce à la CV coton. Une concentration et spécialisation sur le coton avec moins de 60% de la surface pour les cultures céréaliers et non-coton pourrait réduire la sécurité alimentaire.

4.3.5 Capital social

Les éléments structurants de cette dimension sont les communautés villageoises, les GP et l'ensemble social des acteurs individuels et institutionnels de la CV coton. Cette « famille » a créé un tissu et un mécanisme qui façonnent aujourd'hui le paysage socio-économique du Nord et même au niveau national avec les 6 ministères impliqués. Cependant, la structuration hiérarchique de cette CV et sa faible articulation avec les autres secteurs et CV réduisent le bilan de cette forme de capital importante. Il n'est pas trop tard pour tirer des leçons pour le futur.

Le capital social est-il renforcé et distribué équitablement sur toute la CV ? Le capital social est significativement renforcé avec la structuration par la CNPC-C et les trois fonctions de la SDCC. Mais il risque de s'éroder (Tableau 4-8) si une spécialisation centrée sur le coton se matérialise et si les petites exploitations sont formellement exclues de la CV coton.

	Risques majeurs	Atténuation proposée
Force des organisations de producteurs	Les groupes villageois et le CNPC-C pourraient être affaiblis si un plus grand nombre de grandes exploitations cotonnières étaient indépendantes des communautés au niveau du village.	Améliorer les compétences d'auto-organisation et d'auto-assistance des groupes villageois. Tester l'idée d'un " magasin de conteneurs à énergie solaire" de la SDCC dans le cadre d'un projet pilote (voir plus bas).
Formation et confiance	Le système d'information plutôt fermé sur le système cotonnier conduit à sur-accentuer le rôle du coton.	Engagement en faveur de systèmes agricoles diversifiés et basés sur l'agriculteur et l'éleveur (homme et femme). Organiser la formation des utilisateurs d'Android (smartphones) avec les villageois sur l'utilisation de l'information numérique pour le développement.
Implication sociale	La fragmentation des communautés réduit les chances de succès du développement local.	Formation au leadership au niveau villageois pour mettre fin à l'attitude d'"assistentialisme" et plutôt renforcer la confiance en soi pour l'auto-développement. Renforcer les nouvelles Communes. Utiliser le Fulfulbé comme langue régionale et si possible les langues locales lors des réunions.

TABLEAU 4-8: RISQUES RELATIFS AU CAPITAL SOCIAL ET MITIGATIONS PROPOSEES

4.3.6 Conditions de vie

Les éléments structurants de cette dimension sont les infrastructures sociales de base, comme les classes, les centres de santé, les points d'eau et les pistes rurales, tous réalisés avec l'argent du cotondes producteurs. Ces structures ont beaucoup contribué à améliorer la vie de la population, même celle qui n'est pas dans le coton (maintenant la majorité). Sans coton, la puissance publique aurait dû investir de grands montants financiers pour arriver à ce niveau, bien que très modeste comparés aux standards internationaux et nationaux. A part ces aspects matériels, il faut ajouter la fierté, la cohésion au village et la vie conviviale et appréciée par les jeunes qui préfèrent rester au

village plutôt que de s'aventurer dans les grandes villes ou migrer vers l'Europe. C'est l'argent du coton et sa redistribution qui ont favorisé cela.

Quel est l'état des infrastructures et des services sociaux (santé, éducation, formation) et quelle est la contribution de la CV pour leurs améliorations ? L'état actuel du niveau de vie des cotonculteurs dépend majoritairement du succès de la CV coton. Cette dépendance présente un risque (Tableau 4-9), car elle est confrontée à la fragilité de l'Etat, au contexte géopolitique de la région du lac de Tchad, au marché mondial, et finalement à la performance de la SDCC. Le problème structurel est que l'Etat délègue toute la responsabilité du bien-être de la population du Grand-Nord à la SDCC sans assumer les multiples tâches indispensables pour le développement social durable. Dans le cas concret des infrastructures sociales la contribution de la CV est très importante pour les trois catégories (santé, éducation, formation). Il faut ajouter la contribution à l'entretien de 4000 km de pistes rurales, qui évitent l'enclavement.

	Risques majeurs	Atténuation proposée
Services de santé	L'affaiblissement de la CV coton détériore les conditions des infrastructures sanitaires dans les deux régions du nord.	Maintenir une industrie cotonnière rentable et attrayante pour les agriculteurs, basée sur des groupes villageois qui investissent également dans la construction de postes de santé. Par ailleurs, c'est le ministère de la Santé qui assume cette responsabilité.
Logement	L'affaiblissement de la CV coton détériore l'état de l'eau potable dans les deux régions du nord.	Garder une industrie cotonnière rentable et attrayante pour les agriculteurs, basée sur des groupes villageois qui investissent également dans les infrastructures d'eau potable (puits, fourrages). Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement prend également en charge cette responsabilité.
Education et formation	L'affaiblissement de la CV coton détériore les conditions de l'éducation de base dans les deux régions du Nord.	Maintenir une industrie cotonnière rentable et attrayante pour les agriculteurs, basée sur des groupes villageois qui investissent également dans la construction de classes scolaires (infrastructure). Par ailleurs, le ministère de l'Éducation assume cette responsabilité.
Mobilité	La mobilité géographique et sociale (liberté) pourrait être réduite si la terre devient plus rare pour les agriculteurs (même loin du village ; où les jeunes peuvent migrer) et pour les éleveurs (notamment dans la région du Nord, où le coton continue de remplacer les pâturages) et peu d'alternatives économiques s'ouvrent dans le proche futur. Cela peut accroître la probabilité d'une escalade des conflits entre les divers groupes d'intérêts.	Deux mesures sont souhaitables : (i) La SDCC doit mieux intégrer le contexte social et environnemental dans sa Planification du développement. L'Etat et ses partenaires financiers internationaux doivent investir davantage dans l'éducation, l'économie locale (réformes fiscales, potentiel de transformation, ciblage des jeunes et des femmes, diversification, droits civiques) ainsi que dans la gouvernance locale centrée autour des communes.

TABLEAU 4-9: RISQUES RELATIFS AUX CONDITIONS DE VIE ET MITIGATIONS PROPOSEES

4.4 Discussion

4.4.1 Conflits sociaux et impasses institutionnelles

La combinaison de l'analyse sociologique avec sa vision des structures et l'analyse sociale donnant un profil de la CV nous permet de mieux comprendre la situation « sociale » de la CV coton actuelle au Cameroun. Se basant sur les observations empiriques ci-dessus, nous pouvons tirer des conclusions plus précises et structurelles sur les aspects sociaux de la CV. Les conflits sociaux au niveau villageois dans la zone coton, qui préoccupent actuellement les cotonculteurs, ont des causes spécifiques locales. Dans la région Nord, ils sont liés aux interactions agriculture-élevage et à la complexité des rapports « autochtone-migrants ». Dans l'Extrême-Nord les conflits trouvent leur origine dans l'insécurité causée notamment par la pauvreté, Boko Haram (comme effet direct de la pauvreté) et les dévastations par les éléphants dans certains villages, qui sèment la méfiance envers l'Etat et divisent les opinions sur les démarches à entreprendre. L'insuffisance des institutions et organisations du service public accentue ces conflits et ils peuvent être même la cause de ceux-ci. Chaque visite additionnelle aux villages permet de dresser un inventaire plus précis, mais toujours avec la même constante : l'absence de l'Etat et ses services indispensables pour le développement local. Les victimes sont principalement les femmes, les jeunes et les futures générations. La bonne organisation actuelle de la CV coton sous le leadership de la SDCC permet jusqu'à aujourd'hui à atténuer les conflits et éviter certaines impasses. Elle contribue comme structure exceptionnelle (ensemble avec la CNPC-C) à fournir des services nécessaires pour le fonctionnement de la CV coton notamment l'accès aux infrastructures sociales (pistes rurales, eau potable, poste santé, classe écoles et enseignants école primaire). Les aspects de l'organisation technique pour la production de la fibre sont assez bien maîtrisés et performants. Mais au-delà de la « CV technique », si on considère les dimensions sociales et écologiques, la SDCC ne dispose ni de mandat précis ni de ressources suffisantes pour répondre aux besoins. Pour satisfaire les multiples besoins des populations villageoises, notamment pour l'eau potable, la santé, l'éducation, la sécurité et le développement de la petite industrie (transformation et autres), l'État reste silencieux, notamment pour les familles et les villages qui ne produisent pas de coton et ne profitent guère de la CV coton.

Tout d'abord, la sociologie des deux régions cotonnières est assez différente. L'Extrême-Nord est beaucoup plus ancré dans les coutumes et traditions avec des tissus sociaux fonctionnels. La distance avec les centres urbains (villes) du Cameroun est géographique mais aussi sociale. Même si la fertilité naturelle des sols est plus élevée (vertisol etc.), l'ancienneté de la culture coton a déjà réduit considérablement le potentiel agronomique et les femmes et les hommes ne voient pas de solutions pour faire face au déclin et sortir des cercles vicieux. Le coton « pilote » (coton produit par des amis ou contractuels des producteurs de coton) falsifie les statistiques de la productivité du coton (voir 1.4.4). Par rapport à l'insécurité, c'est l'impact de Boko Haram dans la partie Ouest de la région qui se fait sentir, et moins les rançons et le banditisme comme dans la région du Nord (et de l'Adamaoua).

Les villageois sont assez isolés et la distance sociale avec les grands centres urbains Maroua et Garoua et les villes est considérable. Les experts, consultants et fonctionnaires visitant la région passent assez

de temps en ville et ne sont pas assez immergés, semble-t-il, dans les réalités pénibles des paysans dans les multiples villages. La démographie galopante laisse craindre des développements socio-économiques encore plus défavorables s'il n'y a pas de changements systémiques, permettant de renverser le cycle destructeur, qui impacte notamment l'environnement naturel, mais aussi le social : les droits des femmes et des ainés (réduisant ainsi la pression sur les jeunes et les femmes), la pauvreté au niveau des ménages ruraux. La situation de la jeunesse dans le système coton est remarquable: ici, elle est presque entièrement constituée des garçons et de jeunes hommes (par convention pouvant aller jusqu'à l'âge de 35 ans), étant donné que les femmes se marient jeunes et constituent ensuite le groupe social important des femmes. L'emploi des jeunes reste précaire hors de la saison cotonnière, donc entre Janvier et mi-Mai, générant du sous-emploi.

Le système actuel s'explique par la gouvernance politique et institutionnelle du Cameroun (Figure 4.7). Les villages font administrativement partie des Communes et ainsi des collectivités territoriales décentralisées. Les citoyens, donc les producteurs agricoles durant les élections (2018 exécutive ; 2019 législatives prévues -conseils aux niveaux régional, départemental et communal-) ont des moyens limités de participer à la gouvernance. L'élite, qui vit presque exclusivement dans les 2 centres urbains et la capitale, n'est pas assez à l'écoute et réagit rarement aux doléances, d'après les témoignages des villageois. Une fatigue politique se fait sentir ainsi qu'un fatalisme et attentisme dangereux. Le degré d'auto-organisation au niveau villageois, là où se trouvent les actions à mener (investir dans les fermes plus résilientes, fertilité de sol, création d'emplois hors du secteur agricole, lancement des initiatives privées, etc.), est minime. Le « concept de planification », si important dans la psychologie et sociologie du développement, est presque inconnu à tout niveau (personnel, ménage, groupe/association, villages etc.). Il est par contre la base pour s'imaginer un changement et s'émanciper de la lourdeur de la tradition, là où des options s'ouvrent grâce au développement technologique et culturel. Le réseau (hiérarchique) de la CNPC-C est trop faible et rigide et n'est pas assez largement ancré à la base pour combler le vide. Mais comparé avec les communautés des villages sans coton, la base est solide et prête pour les transformations nécessaires.

Les stratégies pour une intensification durable des exploitations agrosylvopastorales- car la grande majorité pratique au moins 4-6 cultures, possède des arbres et arbustes et des animaux (petit et grand ruminants, volaille) - doivent prendre en considération la diversité socio-économique, culturelle et écologique. La complexité de ces programmes exige que les villageois et producteurs soient mis au centre. Il faut commencer aussi tôt que possible d'améliorer l'éducation de base, d'encourager les initiatives villageoises et associatives, aussi allant au-delà du quartier et du village, et d'initier et renforcer une culture d'auto-organisation. L'idée concrète de la SDCC de piloter des containers solaires pour des groupes de jeunes avec l'objectif de créer des cellules d'initiatives, de créer de l'emploi et ainsi de stimuler l'espoir pour un futur possible est à saluer. La majorité des mères qui nous ont parlé souhaitent que leurs enfants aient une vie plus facile qu'elles.

L'agriculture de contractualisation (« contract agriculture ») entamée par la SDCC contribue sans doute positivement à la réduction de la pauvreté.

Le coton a atteint des résultats étonnantes et louables. Il n'est pas facile de s'imaginer le destin du Grand-Nord sans la présence de la CV coton. Mais il est sûr, que les prochaines 20 ans vont être plus difficile pour les acteurs-décideurs de la CV (notamment la SDCC mais aussi la CNPC-C et les Ministères impliqués).

La gouvernance de la République du Cameroun d'après sa constitution (révisée le 18.1.1996)

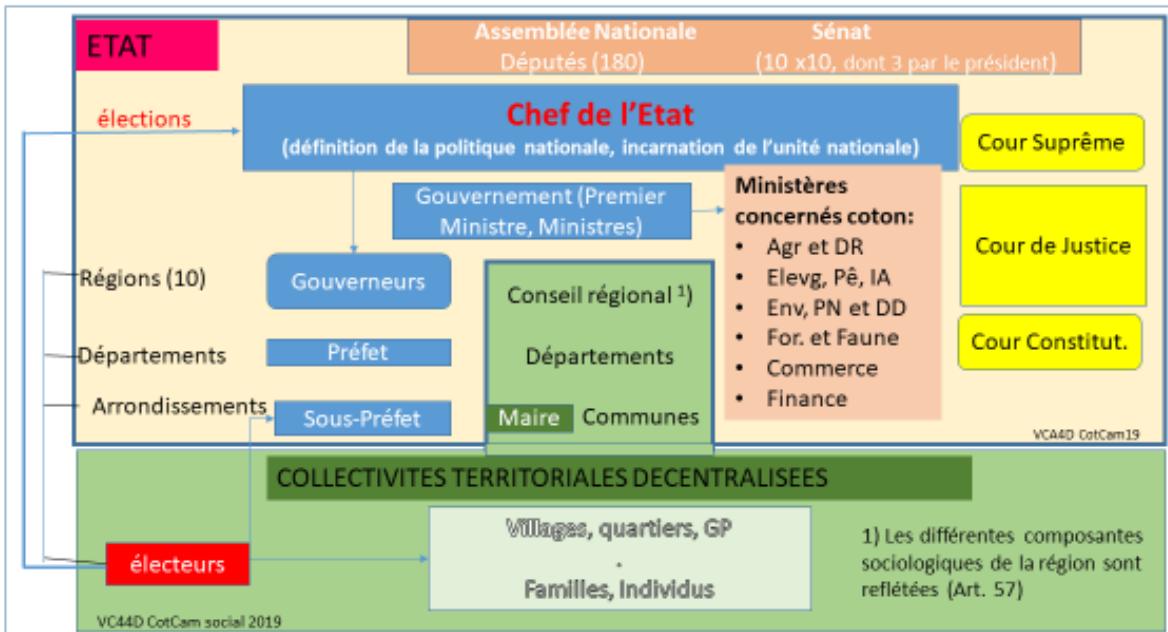


FIGURE 4.7: GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE DU CAMEROUN

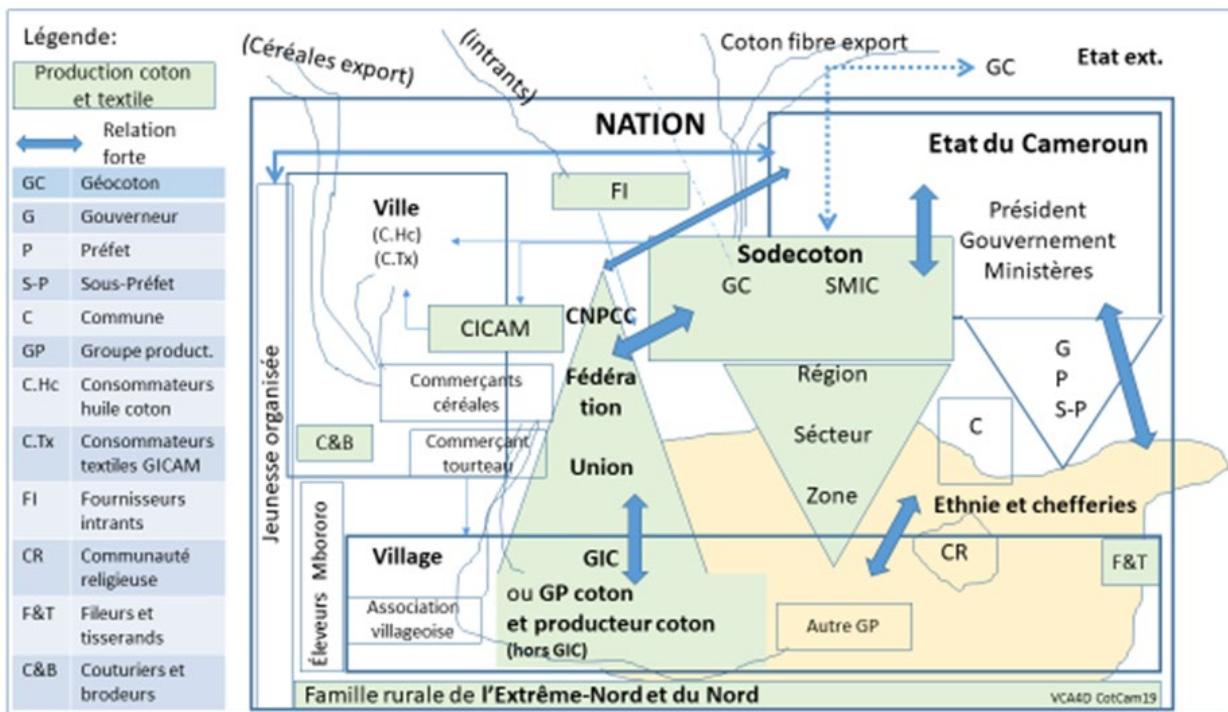
La reproduction sociale autour du coton comme moteur de l'économie doit changer les paramètres suivants pour retourner sur une voie de développement durable, et notamment dans sa dimension sociale :

- La transformation sociale et la cohésion supra-ethnique doivent se baser sur une éducation poussée ;
- Les droits des femmes : elles doivent co-décider concernant le nombre de leurs enfants et doivent être prises au sérieux. La patriarchie ne correspond plus ni aux valeurs des femmes ni des jeunes ni de la société toute entière. Le taux extrêmement élevé des enfants par femme ainsi que le nombre de femmes par homme (parfois >10) coûtera très cher aux futures générations ;
- Le Fulfulbé pourrait fonctionner comme lingua franca du Nord et plus de travail de développement en langues locales est à encourager ;
- Plus de transparence entre les systèmes de gouvernance traditionnelles/ coutumières et étatique est requis pour réduire les exclusions et renforcer la cohésion et le développement. La cohabitation est possible et aussi nécessaire pour garder la paix et l'ordre à condition qu'elle soit transparente ;

- Les femmes et les jeunes sont les catégories sociales les plus disposés à porter ces réformes urgentes au niveau des villages et des communes ;
- La discussion sur le foncier devrait reconnaître l'importance de mieux connaître le pourcentage des terres louées. Car c'est ici que les obstacles d'investir dans l'intensification et dans la gestion de la fertilité des sols sera décidé. La formalisation du foncier (cadastre) ne va pas fournir des solutions pour la masse des producteurs et contribuera à déstabiliser les sociétés rurales. Pour le problème individuel « manque de terre agricole disponible », il n'y a pas de solution sous le régime du système CV actuel. Il faut donc transformer ce « problème individuel et de famille individuelle » en potentiel et opportunité collective. A examiner la possibilité de créer une institution ou mécanisme qui permettrait d'établir des contrats de location de terre allant à 5-6 ans, ceci pourrait améliorer la gestion du territoire et des sols ;
- La SDCC doit mieux définir les stratégies spécifiques pour les petits producteurs de coton (3 à 5 ha) et les grands (5-20, >20 ha). Par exemple, la mécanisation peut être rentable à partir de 60 à 100 ha et théoriquement plusieurs grandes fermes pourraient être établies si seulement une petite partie des GIC était déclassée. Mais la question se pose, si cette mesure fera du sens dans un contexte où la création d'emplois est prioritaire (et la nature des sols dans les ZIC peu apte à la production intensive). En plus il fallait alors que ces entrepreneurs prennent des risques sans absorber trop de ressources publiques (car une stratégie basée sur les grandes fermes ne sera pas possible à long terme sans des subventions, comme les aléas naturels et du marché ne manqueront pas) ;
- La diversification agricole, inclus l'intégration agriculture-élevage et l'agroforesterie restent indispensables pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- La gouvernance doit s'approcher des citoyens, des villages, des femmes, des jeunes et des GP. La responsabilité des pays « partenaires » doit y être inclus. Plus de transparence et de dialogue est nécessaire et doit trouver sa réflexion dans les différents budgets des projets et programmes (voir Figure 4.8) ;
- La fonction et la performance de la radio, institution existante mais peu écoutée, doivent être utilisées comme moyen de communication de masse;
- L'agriculture biologique et notamment le coton bio pour la région de l'Extrême-Nord devrait être étudiée. Les exploitations relativement petites avec max 1 -3 ha de coton faisant face aux défis de fort déclin de la fertilité, ainsi que les femmes et les jeunes susceptibles de travailler dans la durabilité sans prendre trop de risques (crédit coton), constituent un potentiel pour au moins 20 000 exploitants et 10 000t de coton graine par an. Ceci ferait des revenus annuels liés aux primes biologiques et équitables de plus de 800 Million FCFA (au prix de 80F CFA/kg) pour la région la plus pauvre du Cameroun (sans compter les épargnes en devises par le remplacement des intrants toujours plus chers et les dégâts pour la santé des ouvriers/producteurs et de la nature ; pour l'instant pas connu du tout). La base actuelle avec le standard CmiA fournit une autre précondition favorable pour aller plus loin avec le standard bio-équitable, plus exigeant et ambitieux que CmiA. Un système de coton biologique, même si partiel et couvrant seulement 10% de la production de coton, changerait déjà la constellation des structures sociales (Figure 4.8). vu le nouveau rôle de l'utilisation du capital national et local (financier, humain, social, naturel).

Les conflits sociaux, d'après les témoignages multiples, et leurs causes structurelles méritent toute l'attention des acteurs pour assurer la durabilité de la CV coton, vu qu'elle reste complètement dépendante du cadre social, donc politique, culturel, économique et institutionnel. En plus, le potentiel est grand de relancer l'artisanat du textile et de multiplier les efforts pour la transformation du coton de façon industrielle à l'échelle nationale, ou même semi-industrielle/semi-artisanale à l'échelle villageoise.

Le coton est une culture nationale (Figure 4.8). L'Etat fait un très bon travail depuis plus de 70 ans pour exploiter le potentiel économique du coton, actuellement sans alternative dans cette zone agroécologique sahélienne. Mais le coton n'est qu'une composante de l'économie du Cameroun et les acteurs de la CV -notamment la Sodecoton- ne sont pas responsables du développement du pays qui pourtant a des effets en retour sur la filière coton. Il pourrait être souhaitable de répliquer ce modèle « SODECOTON » de la CV aussi pour d'autres filières (p.ex. lait, sorgho/mil), sans nécessairement passer par le statut paraétatique- et sûrement sans démanteler la fonction actuelle de la SDCC. La situation d'insécurité socio-politique actuelle du Nord du Cameroun exige donc des transformations structurelles pour assurer la durabilité sociale de la CV coton.



4.4.2 Impacts de la SDCC sur la vie des producteurs de coton

Les impacts de la SDCC sur la vie des producteurs de coton sur les dernières 20-30 années sont remarquables. Plus de 150 000 producteurs, constituant la majorité des ménages ruraux dans les 2 régions, seraient perdus économiquement et ils tomberaient dans une crise catastrophique, si la

« machine » de la SDCC s'arrêtait et s'éloignait des besoins réels de la masse des producteurs de coton et paysans. L'argent du coton, en moyenne 120 000 à 150 000 FCFA de marge brute par ha et année assurée par le dispositif de la SDCC et son crédit coton, est indispensable pour couvrir les besoins. Les petits producteurs sont assez sages de garder une certaine diversification et ne pas trop produire de coton et négliger les céréales. Ils gardent assez de surface pour les céréales pour assurer le minimum de sécurité alimentaire et une base existentielle dans le village.

Le travail de structuration en GP sur les derniers 30 ans, constitue un capital social considérable et le plus souvent la structure socio-économique la plus performante au niveau du village et du quartier. La bonne harmonie entre SDCC et CNPC-C permet un développement ouvert et progressif de la faitière cotonnière.

Le manque d'alternative pour l'utilisation agricole dans le climat environnemental toujours plus difficile par rapport au coton, pour lequel la demande mondiale reste constante (mais la demande pour le coton biologique est en hausse constante depuis plus de 20 ans) augmente encore la valeur de ce capital socio-économique, donc humain, économique, financier, social et culturelle.

Sur la pauvreté :

La contractualisation des producteurs par la SDCC peut être considérée comme une « success story ». Le degré de professionnalisation, la performance et la productivité des producteurs de coton presque unique en Afrique (grâce à l'esprit d'entrepreneuriat des producteurs de coton capables de mobiliser les voisins pour assurer les quotas de production), et l'engagement de SDCC/CNPC-C pour les besoins des producteurs constitue la base pour consolider l'impact sur la réduction de la pauvreté. La perte constante de la fertilité du sol par contre, notamment dans les zones de l'Extrême-Nord (et bientôt au Nord), doit être prise en compte plus sérieusement, si le coton veut garder son futur au-delà de 2040. L'environnement naturel peut être protégé de sa destruction par l'homme- et ainsi continuer à fournir un habitat pour plus de 7 Million d'hommes, de femmes, de jeunes et d'enfants dans de nombreux villages, à condition qu'il soit sagelement et systématiquement géré par les responsables.

Impacts des sous-produits de la fibre coton :

La production du tourteau est très appréciée et permet de développer l'embouche et l'élevage, et ainsi d'améliorer les revenus des paysans et paysannes.

La transformation de la fibre sur place reste un défi. Pour l'instant, l'impact de la CV moderne -introduit sous le système colonial et remplaçant les CV traditionnelles avec leurs artisans dans presque tous les villages de la sous-région- sur l'emploi reste faible par rapport à son potentiel théorique, considérant les multiples possibilités de la transformation de la fibre en tissu et ses formes finales.

L'huile de coton produit par la SDCC n'est pas seulement un grand succès commercial dans tout le pays, mais elle a aussi une importance sociale du fait de sa qualité nutritionnelle supérieure aux autres huiles produites au Cameroun (de palme, d'arachide).

Impact du coton certifié

Tout coton du Cameroun est certifié en CmiA. Ceci améliore la réputation et contribue à l'amélioration de la durabilité sociale de la CV (travail des enfants, droits des ouvriers, organisation paysanne, autres). Il est un atout pour franchir la prochaine étape, plus ambitieuse encore : le coton bio-équitable.

4.5 Conclusion de l'analyse sociale

Les sept réponses aux questions de la méthodologie VCA4D sont ici résumées, elles sont à saisir avec précaution étant donné le court temps d'immersion dans un sujet assez complexe et une CV en mutation. En effet, la diversité et la dynamique socio-économiques et culturelles à différentes échelles territoriales (village, région, Etat central, marché international) font de la CV coton au Cameroun un sujet qui nécessiterait plus de temps pour être étudié. Pour cette raison aussi, l'auteur de l'analyse sociale a complété l'étude des 6 domaines d'intérêt par des éléments de réflexion sociologique qui aident à mieux comprendre la gouvernance de la CV et plus largement le contexte dans lequel les activités de la CV s'inscrivent et qui influe sur la situation et les performances de la CV.

4.5.1 La croissance économique de la CV coton est-elle inclusive ?

La CV est hautement inclusive dans le sens où elle permet aux producteurs, depuis les très petits (0.25 à 3ha) jusqu'au très grand (>20ha) de participer à la production de CG. Même les familles et individus qui ne sont pas formellement intégrés dans le crédit coton, peuvent réussir avec des contrats informels au niveau du village à produire et vendre le CG sur le marché et obtenir un revenu. Par contre, la CV coton ne permet pas assez d'intégration dans le domaine de la transformation, comme la très grande partie de la fibre est exportée. Les femmes et les jeunes, les groupes cibles les plus faibles, bénéficient aussi des avantages de la CV mais à moindre degré que les « hommes ». Pour l'instant, la croissance économique de la CV coton est en plein mutation, avec des tendances à vouloir réduire la part des familles avec moins de 5ha de coton. L'objectif de croissance vers une production de 400 000 ha de CG nous semble le maximum à atteindre dans le cadre d'une production durable et inclusive.

Le point faible de la CV est le taux très bas de transformation, malgré une excellente usine bien équipée à Garoua.

4.5.2 La CV coton est-elle socialement durable ?

Nous résumons donc les observations des différentes analyses et perspectives pour formuler les réponses aux questions centrales.

Les conditions de travail dans la CV sont-elles socialement acceptables et durables ?

Il reste un privilège de pouvoir produire du coton pour la Sodecoton, qui jouit d'une réputation excellente dans la région du Nord. Les conditions de travail sont sûrement dures par rapport aux travaux en villes et dans les services, moins prestigieux, mais dans le contexte de l'agriculture,

travailler dans le coton est largement souhaité par les ménages ruraux. La forte présence des jeunes dans la production et les stratégies raffinées des femmes pour collecter le fumier et augmenter la productivité en témoignent. Le standard CmiA garantie des conditions au-dessus de la moyenne dans la région. Le manque d'alternative et l'attachement des paysans à leurs terres ainsi qu'à leur communauté assurent pour l'instant la durabilité des conditions de travail.

Les droits relatifs à l'eau et au foncier sont-ils socialement acceptables et durables ?

Cette dimension est plutôt critique, mais encore acceptable grâce aux initiatives individuelles et collectives et au poids moral et social de la Sodecoton. La gestion des conflits liés au foncier et aux incertitudes des règlementations cause beaucoup de souffrance, de tensions et de coûts économiques. Par contre, la durabilité de l'accès à des terres productives est réduite par le fait qu'une partie grandissante des terres coton (et autre) sont louées, cette situation n'offre pas de motivation pour investir dans leur fertilité. Des recommandations multiples ont été formulées pour faire face à ce problème. L'accès à l'eau s'est amélioré avec les actions collectives des GP, et les non-cotonculteurs en profitent aussi. Les chefferies fonctionnent encore, avec de grandes différences d'une localité à l'autre, mais méritent plus d'accompagnement par l'Etat et les partenaires de développement, notamment pour assurer le fonctionnement du foncier et la gestion des conflits.

L'égalité des genres dans l'ensemble de la CV est-elle reconnue, acceptée et encouragée ?

Cette dimension est la deuxième qui est critique à ce stade de la CV coton. Notamment les femmes se sentent inégales aux hommes, soit (i) parce qu'elles ne sont plus capables de gérer leurs propres parcelles dû aux exigences de leurs maris qu'elles aident dans des champs étendus, ou bien (ii) parce qu'elles arrivent difficilement à se faire écouter dans les GP dominés par les hommes. Le patriarcat reste un fardeau pour les femmes jeunes, et seule un changement de la tradition et des mœurs leur permettrait de changer ce « destin ». La Sodecoton commence à reconnaître le rôle des femmes et inclut le genre comme variable dans ses statistiques. L'acceptation des droits de femmes et de la dimension genre n'est pas encore acceptée dans la société, mais la CV coton joue un rôle de pionnier dans ce domaine délicat. Il reste à savoir si la stratégie de redressement en cours de la Sodecoton et de l'Etat central aura un impact sur la situation des femmes.

Les conditions alimentaires et nutritionnelles sont-elles acceptables et sûres ?

Grâce au crédit coton, le revenu ainsi que la production céréalière et des produits de rotation sont stimulés positivement au niveau du ménage. Cependant, l'étude n'a pas permis d'analyser en détail la situation alimentaire et nutritionnelle au sein des familles. Il y a sûrement de grandes différences dues au comportement des pères et mères. Cette situation est aussi affectée par le retard des paiements, particulièrement important durant la dernière saison. Des chefs d'exploitation ont été obligés de vendre des stocks de céréales à un prix trop bas pour faire à leurs besoins monétaires. La Sodecoton est pleinement consciente du problème, qui est dû aux relations complexes avec la trésorerie de l'Etat et donc la liquidité de leurs caisses. Il n'en demeure pas moins que des actions d'accompagnement doivent être envisagées.

Le capital social est-il encouragé et distribué équitablement dans l'ensemble de la CV ?

Plus de 2 000 GP et des centaines de villages avec leurs communautés dans chaque région constituent ensemble avec la Sodecoton et la CNPC-C un capital social impressionnant. Il est explicitement renforcé par la CV depuis le début de l'exploitation du coton en 1952. Ce capital est fructifié aussi au-delà de la CV coton, notamment dans les infrastructures sociales et généralement par l'accumulation de capital économique et financier, qui permet de soulager une situation sociale délicate. La distribution du capital social est aussi en mutation. La nouvelle préférence pour les producteurs de plus de 5 ha par Sodecoton risque de réduire la distribution équitable de l'accès à l'activité et des revenus. Avec une stratégie plus différenciée incluant la promotion du coton bio-équitable ou des projets pilote tels que les containers solaires, des possibilités existent pour contrecarrer cette tendance négative.

Dans quelle mesure les principales infrastructures et services sociaux sont-ils acceptables ? Et les opérations de la CV contribuent-elles à les améliorer ?

Les conditions de vie sont nettement meilleures grâce à la CV coton. Nous ne voyons pas d'alternatives raisonnables qui auraient pu remplacer la fonction de la CV coton dans cette région semi-aride, qui dispose en plus d'un héritage riche dans le textile artisanal. Les infrastructures sociales financées par les cotonculteurs sont importantes. Postes de santé, classes d'école, points d'eau et pistes rurales contribuent à une vie meilleure et plus digne. Par contre, cette fonction de la CV et notamment le rôle joué par les cotonculteurs et leurs GP et faitière n'est pas assez connue et reconnue dans la région ou auprès des partenaires de développement, y compris les services de l'Etat à Yaoundé.

Pour la période de l'étude (2017/18/19), la CV coton est socialement durable, car elle répond aux exigences de base (revenu/profit avec le coton et certains de ses sous-produits : huile, tourteaux), promeut les produits de rotation, facilite l'organisation de la base en GP, améliore la sécurité alimentaire. Ceci concerne notamment la grande masse des producteurs et leurs membres familiaux qui constituent les bénéficiaires majeurs, avant les employés de la Sodecoton, les ouvriers de l'usine CICAM, les commerçants impliqués, les multiples fonctionnaires de l'Etat, la Geocoton et finalement les consommateurs dans le nord et au Cameroun.

Dans le futur proche, la situation va être plus difficile. Si nous acceptons les valeurs de liberté et de raison, des dialogues sont recommandés pour relever les défis et limiter les risques potentiels avant que les dégâts n'arrivent au niveau social et sociétal, puis au niveau économique et écologique. La Sodecoton et ses partenaires ne vont plus seuls être capable de gérer la situation, notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie.

5. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale de la production de coton au Cameroun a été réalisée sur la base d'une analyse du cycle de vie (ACV). Les évaluations du cycle de vie étudient généralement l'impact environnemental par quantité de produit et constituent donc une mesure de l'éco-efficacité.

Ici, l'ACV a servi à clarifier les questions suivantes :

1. Quel est l'impact potentiel de la chaîne de valeur du coton sur la santé humaine ?
2. Quel est l'impact potentiel de la chaîne de valeur du coton sur la qualité des écosystèmes ?
3. Quel est l'impact potentiel de la chaîne de valeur du coton sur l'épuisement des ressources ?

Afin de répondre à ces trois questions, les aspects suivants ont été examinés à l'aide de l'ACV :

- a) Les impacts différenciés sur les trois domaines de protection (épuisement des ressources, qualité des écosystèmes, santé humaine) par balle de coton fibre³⁰ au Cameroun, qui est le principal produit de la chaîne de valeur de coton mis à disposition pour l'exportation.
- b) Les impacts différenciés des étapes du cycle de production, de la culture du coton à la fourniture de balles de coton fibre pour l'exportation.
- c) Les impacts différenciés du système de culture du coton pratiqués au Cameroun pour constater le plus faible impact environnemental par kg de coton-graine (CG) ainsi que la différence entre la production de coton du Nord et de l'Extrême Nord en termes d'éco-efficacité.
- d) L'impact environnemental de la production de coton au Cameroun par unité d'output total, c'est à dire l'impact environnemental du coton fibre et des divers sous-produits qui résultent de la production d'une balle de coton fibre.

5.1 METHODE

5.1.1 Frontière du système et questions

La frontière du système comprend la culture du coton dans le Nord et l'Extrême Nord du Cameroun, l'égrenage des graines de coton, le pressage et le conditionnement des balles, la trituration des graines en huile vendable et en aliments de bétail, ainsi que tous les processus de transport du champ à la mise à disposition des balles pour exportation dans le port de Douala et Kribi (Figure 5.1). Les biens d'infrastructure ont été intégrés à l'évaluation environnementale. Afin d'examiner les quatre aspects décrits ci-dessus et de répondre aux questions structurantes (l'impact potentiel de la chaîne de valeur

³⁰ Une balle de coton fibre pèse 220 kg, c'est l'unité qui a été choisie pour mener l'analyse environnementale.

du coton sur l'épuisement des ressources, sur la qualité des écosystèmes et sur la santé humaine), l'impact environnemental a été quantifié pour différentes unités fonctionnelles :

- La balle de coton fibre d'un poids total moyen de 220 kg (coton fibres plus emballage) pour analyser l'impact potentiel de la chaîne de valeur et les étapes du cycle de production qui contribuent le plus à l'impact environnemental global ;
- Le kg de coton-graine pour analyser les systèmes de culture du coton pratiqués au Cameroun et pour comparer la production du Nord avec celle de l'Extrême Nord;
- la production totale unitaire par balle de coton fibre (d'expansion du système: 217,7 kg de fibres de coton, 5,2 kg de linter, 64,6 kg d'huile de coton, 315,8 kg d'aliments de bétail à base de tourteaux) pour analyser l'impact environnemental de coton fibre et les divers sous-produits qui résultent de la production d'une balle de coton fibre.

Les inventaires ont été réalisés et l'impact environnemental calculé dans SimaPro version 9.0.0.0.35 (PRé Consultants 2019).

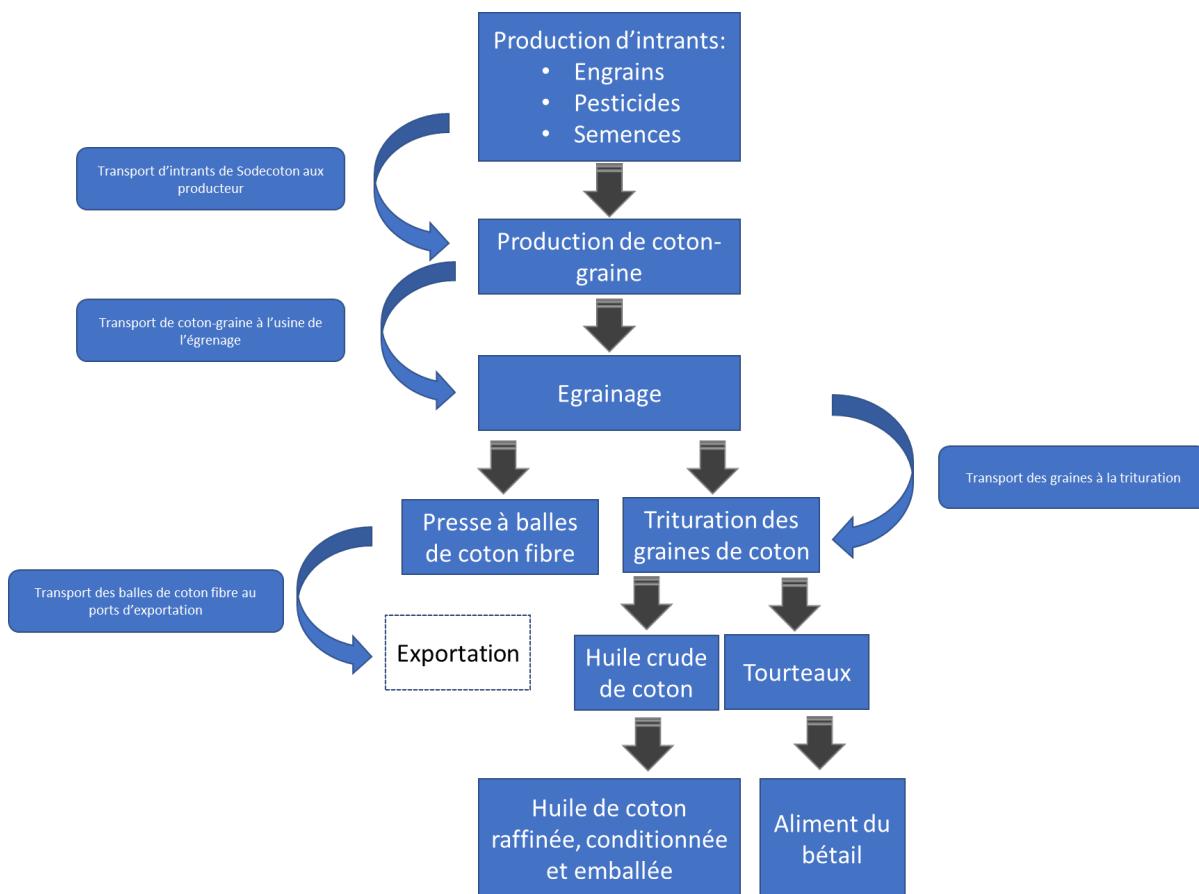


FIGURE 5.1 : ORGANIGRAMME DES PROCESSUS EVALUÉS (EN BLEU)

5.1.2 Base de données pour les inventaires

Production de coton-graine

Pour la production de CG, l'enquête de la SDCC (Annexe 15) était disponible pour un total de 1 248 producteurs de coton dans le Nord et l'Extrême Nord. Pour l'ACV, l'enquête contenait des informations sur les rendements cotonniers obtenus pendant la campagne 2017-18, le type et la quantité d'engrais utilisés et les pesticides utilisés. Les doses d'application des pesticides sont tirées des fiches techniques du SDCC. En outre, l'enquête a permis de classer les producteurs selon la taille de la sole cotonnière (voir Chapitre 2.1.4) et selon la région de culture (Nord, Extrême Nord).

Les producteurs qui, selon l'enquête, n'ont pas livré de coton pendant la campagne 2017-18 ou ont déclaré 0 ha pour la superficie cultivée malgré la quantité livrée, ont été retirés de la liste. Les producteurs ayant des rendements supérieurs à 2 500 kg/ha et inférieurs à 200 kg/ha, les producteurs ayant obtenu un rendement supérieur à 1 000 kg/ha sans fertilisation et les producteurs ayant produit plus de 1 200 kg de fumier par unité de bétail ont également été retirés du tableau. Ces points de données sont très peu probables, soit en raison d'une enquête incorrecte, soit en raison de valeurs aberrantes. Après ce processus de filtrage, il restait au total 956 producteurs (486 dans le Nord, 470 dans l'Extrême Nord), dont les données pouvaient être évaluées pour les inventaires ACV.

Pour chaque type de producteur et séparément pour le Nord et l'Extrême Nord, un inventaire ACV a été établi (8 inventaires différents au total pour la culture du coton). Sur la base de la répartition en pourcentage des producteurs (Tableau 2-1), un inventaire des cultures de coton a été établi pour le Nord et l'Extrême Nord à partir des 4 inventaires pour constituer la moyenne pondérée de la production de coton dans chaque région.

Egrenage et trituration

La répartition moyenne en pourcentage indiquée au Chapitre 2.5.2 a été supposée pour les sous-produits résultant de la trituration des graines de coton. Les données de l'Annexe 71 sur la trituration ont servi de base pour différencier les différents procédés d'extraction de l'huile dans les deux régions – extraction à l'hexane à Garoua et extraction mécanique à Maroua.

Les inventaires «Cottonseed oil, crude {RoW}» pour l'extraction à l'hexane et «Soybean meal and crude oil production, mechanical extraction CA-QC» pour l'extraction mécanique de la base de données Ecoinvent 3.5 (Wernet et al., 2016) ont servi de base à l'inventaire pour la production de tourteaux et d'huile de coton. L'inventaire Ecoinvent «Cottonseed oil, refined {RoW}» a servi de base à la modélisation du processus de raffinage. Les inventaires ont été adaptés aux conditions du Cameroun en termes d'intrants en graines de coton processé par Sodecoton, de mix électrique et de taille de l'infrastructure de l'usine. Des données sur la consommation de l'électricité et du gaz dans les usines de Sodecoton n'étaient pas disponibles, c'est pourquoi les valeurs des inventaires d'Ecoinvent ajustées à la quantité annuelle transformée ont été utilisées. Étant donné que l'impact environnemental de la production industrielle pour l'huile de coton représente moins de cinq pour cent et la production industrielle pour le tourteau moins d'un pour cent pour de l'impact environnemental total en termes de production totale, cette simplification est justifiée (voir Chapitre 5.2.4).

Emballage des balles

Un poids brut moyen de 220 kg par balle a été supposé pour les balles de coton fibre. Les balles au Cameroun sont maintenues ensemble avec 8 fils d'acier et enveloppées dans un film de polypropylène tissé. Le poids moyen d'emballage de 2,7 kg par balle est tiré des spécifications du Joint Cotton Industry Bale Packaging Committee (2018). Les inventaires pour la production de fil d'acier et de polypropylène sont basés sur les inventaires de la base de données Ecoinvent 3.5 (Wernet et al. 2016).

Processus de transport

Le transport des intrants vers les producteurs et le transport du CG des producteurs vers les usines d'égrenage sont principalement assurés par la flotte de camions de la SDCC. Le transport par camion des balles de coton fibre depuis les aires de stockage de la SDCC jusqu'aux ports d'exportation de Douala et Kribi, en revanche, est principalement assuré par des sociétés de transport privées. En outre, une partie des balles est également transportée par le train sur certains tronçons de l'itinéraire (voir Chapitre 2.4.2).

Les véhicules SDCC étant équipés d'un suivi GPS, des données précises sur les kilomètres parcourus étaient disponibles. Par ailleurs, la SDCC collecte également des informations détaillées sur le type, l'âge, la quantité de marchandises transportées et le carburant consommé par véhicule (Direction Parc Logistique Génie Civil, 2019). Sur la base de ces données, des inventaires spécifiques du transport par camion pourraient être établis séparément pour le Nord et l'Extrême Nord, en tenant compte de la consommation réelle de carburant par tonne-kilomètre (Annexe 104). Lors de l'établissement des inventaires de transport dans SimaPro, la répartition des différentes normes d'émissions de gaz d'échappement au sein du parc de véhicules a également pu être différenciée sur la base des données SDCC, prenant ainsi en compte les différentes émissions polluantes entre les véhicules.

Les mêmes inventaires ont été utilisés pour les transports routiers des balles de coton fibre des zones de stockage vers les ports d'exportation, qui sont effectués par des sociétés de transport privées, que pour les transports de la Sodecoton. Les distances de transport entre les lieux de stockage et les ports d'exportation ont été déterminées à l'aide de Google Maps. En outre, pour le transport des balles de coton fibre vers les ports d'exportation, il a également été tenu compte du fait qu'environ 60% du coton est transporté par le train entre N'Gaoundéré et les ports d'exportation de Douala et Kribi (Chapitre 2.4.2). L'inventaire Ecoinvent "Transport, freight train {ROW} diesel" a été utilisé pour le transport ferroviaire.

5.1.3 Traitement des données

Allocation

Lors de l'égrenage de coton-graine et de la trituration, des sous-produits sont obtenus, auxquels l'impact environnemental du procédé doit être réparti. L'expansion du système a été utilisée pour analyser l'impact environnemental de la production de coton au Cameroun par production totale (Chapitre 5). Pour analyser l'impact par balle de coton fibre au Cameroun et pour analyser les étapes du cycle de production de coton fibre, qui contribuent le plus à l'impact environnemental global toutes

les étapes de l'allocation ont été effectuées après l'allocation économique. L'allocation économique est logique dans ce cas-ci. Les fibres de coton sont la principale motivation pour planter du coton. Étant donné que la fibre de coton est le produit le plus précieux de la production de coton, on lui attribue la plus grande part de l'impact environnemental.

La répartition en pourcentage du Chapitre 2.5.2 a servi de base aux co-produits de la trituration. Pour le prix des fibres de coton, la moyenne pondérée des prix obtenus pendant la campagne 2017-18 pour le coton exporté et vendu sur le marché local a été calculée. Les prix des linters sont tirés du Chapitre 2.4.3. Pour les semences, le prix de vente interne pratiqué au sein de la SDCC a été retenu (Chapitre 2.2.1). Pour l'huile de coton, le prix indiqué au Chapitre 2.5.4 a été utilisé. Pour le calcul du prix des produits solides de la trituration, il a été supposé que dans l'huilerie de Garoua, tous les produits solides étaient vendus sous forme d'aliments de bétail "Alibet" et dans l'huilerie de Maroua sous forme d'aliments de bétail "Nutribet" (au rapport 4/5, voir Chapitre 2.5.4). Un résumé détaillé des facteurs d'allocation utilisés figure à l'Annexe 105.

Modélisation des émissions d'azote et de phosphore

Le calcul des émissions de composés azotés réactifs (protoxyde d'azote, ammoniac, oxydes d'azote et nitrates) résultant de la fertilisation azotée dans la production de coton a été effectué en utilisant un modèle d'émission d'azote qui tient compte des relations entre les différents composés azotés (Meier et al., 2014 ; Meier et al., 2012) Le modèle calcule le bilan azoté au niveau de la culture en tenant compte de tous les apports d'azote (y compris les apports via le réservoir d'azote du sol) et en utilisant un modèle simple de croissance végétale. Les émissions d'azote (en particulier les émissions maximales possibles de nitrates) sont comparées au bilan azoté. Comme le modèle calcule également le flux d'azote provenant du réservoir d'azote du sol, qui est nécessaire pour fournir suffisamment d'azote à la plante, les effets des cultures précédentes sont également indirectement pris en compte. Les données sur les quantités et les résidus de culture dans le coton proviennent de Sharma et Verma (2013), les données sur la masse des racines en fonction du rendement proviennent de Lua et al. (2015).

Le calcul des émissions de phosphore provenant de la fertilisation au phosphate dans la culture du coton a été effectué de la même manière que la modélisation de l'inventaire des cultures d'Ecoinvent (Nemecek et Kägi, 2007). Les pertes de phosphate dues à l'érosion des sols et au ruissellement dans les eaux de surface ainsi que les pertes dans les eaux souterraines sont prises en compte.

Modélisation des émissions de pesticides et de métaux lourds

Les émissions provenant de l'application de pesticides dans la production de coton (émissions directes au champ) dans l'air, les eaux de surface et les eaux souterraines ont été calculées à l'aide du modèle PestLCI 2.0. (Dijkman et al., 2012). PestLCI est l'un des modèles d'émission de pesticides les plus sophistiqués, qui permet de caractériser avec le plus de précision les émissions de pesticides et peut être largement utilisé dans les évaluations du cycle de vie. PestLCI prend également en compte les données climatiques (en particulier les précipitations) pour la modélisation des émissions et fournit des données provenant de différents endroits pour la sélection. Cependant, les emplacements sont limités à l'Europe, c'est pourquoi les données climatiques de La Corogne (Espagne) ont été utilisées

pour le Cameroun, car elles étaient les mieux adaptées au Nord Cameroun en termes de précipitations annuelles et de distribution des précipitations. La modélisation des émissions a également tenu compte du fait que la saison des pluies dans le Nord du Cameroun commence cinq mois plus tard qu'à La Corogne. Les pesticides ne figurant pas dans la base de données PestLCI ont été modélisés à l'aide de pesticides de la même classe ou d'une classe de substances similaires figurant dans la base de données (p. ex. les émissions de Rynaxypyrr ont été modélisées à l'aide du benzoïde émamectine).

La modélisation des émissions de métaux lourds résultant de l'application d'engrais dans la production de coton a été réalisée en utilisant le modèle de Freiermuth (2006) lequel est aussi utilisé dans les inventaires Ecoinvent (voir aussi : Nemecek et Kägi, 2007). Faute de données correspondantes pour le Cameroun, les concentrations moyennes de métaux lourds dans les engrains organiques ont été tirées de Freiermuth (2006) qui sont basées sur des valeurs mesurées en Suisse.

Analyse des incertitudes

L'incertitude du résultat de l'ACV d'un produit qui comprend une étape de production agricole est généralement influencée principalement par la variabilité de la production agricole. Grâce à la vaste enquête de la SDCC sur ces producteurs mentionnée plus haut, on dispose également d'une image relativement différenciée de la variabilité des données en production. La simulation de Monte Carlo dans SimaPro a donc été utilisée pour déterminer dans quelle mesure les incertitudes des données ont affecté le résultat global.

A partir de l'enquête de la SDCC, la variabilité des données a été déterminée au moyen de l'écart-type (ET) pour chaque intrant de la production de coton et différenciée selon les différents types de producteurs de coton et les deux régions. Les écarts-types doubles (2ET) ont ensuite été utilisés comme intervalles d'incertitude pour la simulation de Monte Carlo dans SimPro en supposant une distribution normale. En effet, l'intervalle de confiance à 95 % se situe entre -2ET et +2ET. La simulation de Monte Carlo a été calculée sur 10 000 itérations. Les résultats de l'analyse des incertitudes se trouvent à l'Annexe 116.

Evaluation de l'impact

L'évaluation d'impact a été réalisée selon la méthode ReciPe (Huijbregts et al., 2017) qui permet d'évaluer l'impact sur l'environnement à « midpoint » et « endpoint ». Ici, l'impact environnemental était calculé au niveau du « endpoint ». Les catégories d'impact sont la santé humaine (exprimée en années de vie corrigées des incapacités, AVCI), les impacts sur la qualité des écosystèmes (exprimés en nombre d'espèces perdues sur une année, espèces année) et l'épuisement des ressources (exprimée en coûts monétaires, USD2013).

5.2 RESULTATS

5.2.1 Impacts environnementaux par balle de coton fibre destinée à l'exportation

Les balles de coton fibre mises à disposition pour l'exportation dans les ports de Duala et Kribi sont les principaux produits de la chaîne de valeur du coton au Cameroun. Environ 51% des impacts sur la santé humaine causé par balle de coton fibre sont dû au potentiel de réchauffement planétaire (Figure 5.2). Environ 35 % des effets sur la santé humaine sont causés par les poussières fines et environ 12 % par la toxicité pour l'homme dans le domaine non cancérogène.

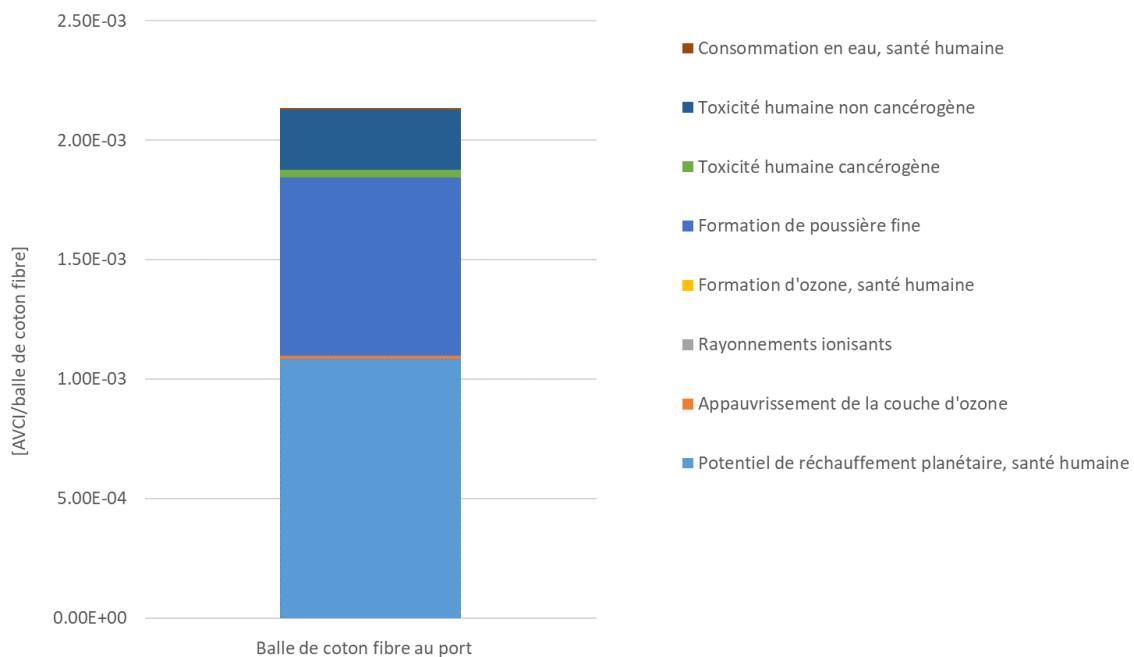


FIGURE 5.2: IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE PAR BALLE DE COTON FIBRE DESTINEE A L'EXPORTATION

Les impacts sur la qualité des écosystèmes causés par balle de coton fibre sont dominés par l'utilisation du sol qui atteint environ 87% (Figure 5.3). En outre, le potentiel de réchauffement planétaire (environ 9%) et l'acidification des écosystèmes terrestres (environ 3%) jouent également un rôle dans les impacts sur la qualité des écosystèmes.

Plus de 99% de l'épuisement des ressources est dû à la consommation de combustibles fossiles tout au long de la chaîne de valeur, de la culture du coton à la fourniture de balles de coton fibre pour l'exportation (Figure 5.4). Les ressources minérales représentent moins de 1% de l'épuisement des ressources par balle de coton fibre. L'épuisement des sources d'énergie fossile, en revanche, est dominée par les processus de transport, qui représentent environ 66% de l'épuisement. Avec une part d'environ 17%, l'égrenage contribue également de manière significative à l'épuisement des

combustibles fossiles. Environ 16% de l'épuisement des ressources fossiles dans l'agriculture provient de l'utilisation de pesticides et d engrais artificiels.

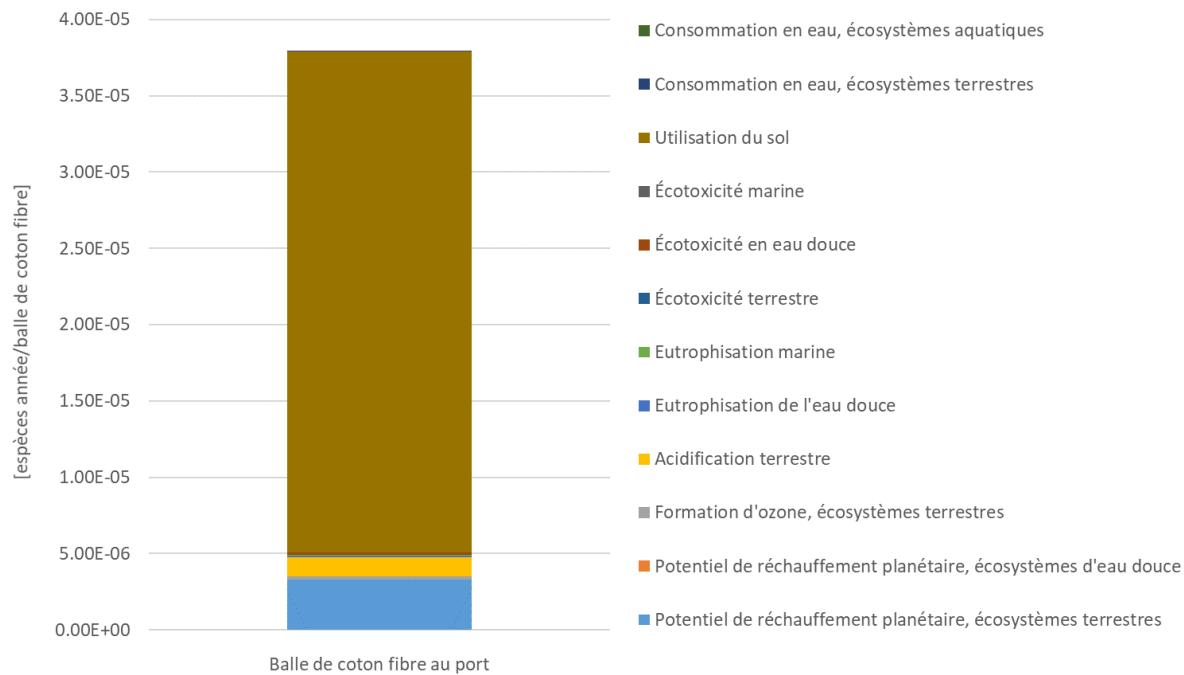


FIGURE 5.3: IMPACTS SUR LA QUALITE DES ECOSYSTEMES PAR BALLE DE COTON FIBRE DESTINEE A L'EXPORTATION

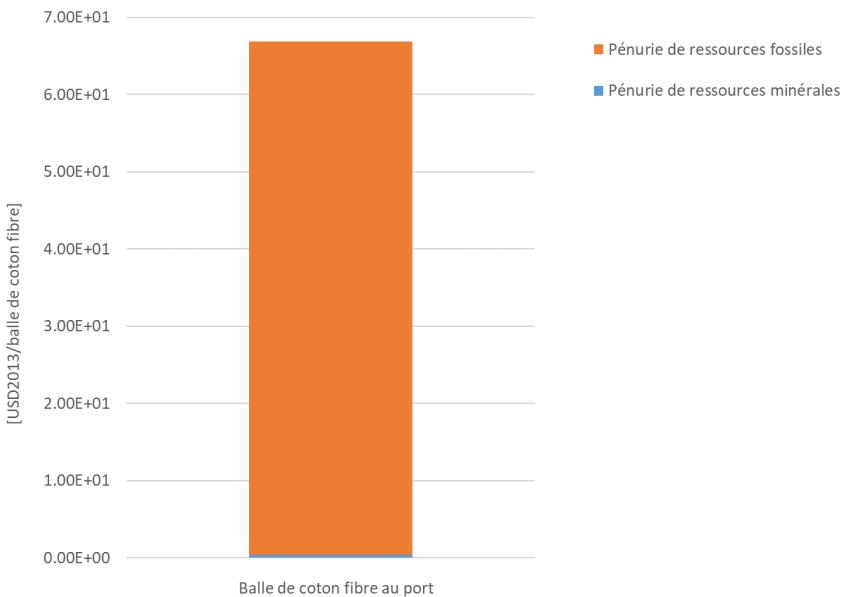


FIGURE 5.4: IMPACTS SUR L'EPUISEMENT DES RESSOURCES PAR BALLE DE COTON FIBRE DESTINEE A L'EXPORTATION

5.2.2 Contribution des processus tout au long du cycle de production des balles de coton fibre à l'impact environnemental

Pour les effets sur la santé humaine et sur la qualité des écosystèmes, la production de CG (émissions directes au champ et utilisation du sol, production de pesticides, d'engrais et de semences) est le principal moteur de l'effet par balle de coton fibre (Figure 5.5). La culture au champ est à l'origine de 68 % des effets sur la santé humaine et de 96 % des effets sur la qualité des écosystèmes, les principaux facteurs étant les émissions directes sur le terrain (dues aux engrais et aux pesticides) et l'utilisation du sol. Avec un effet de 10% sur la santé humaine, l'égrenage joue également un certain rôle.

La production de coton ne contribue qu'à 17 % de l'épuisement des ressources d'une balle de coton (Figure 5.5). L'égrenage représente également 17 % de la consommation de ressources. Avec 66 % de la consommation des ressources, le transport du coton le long de la chaîne de valeur, de la culture au point d'exportation, domine.

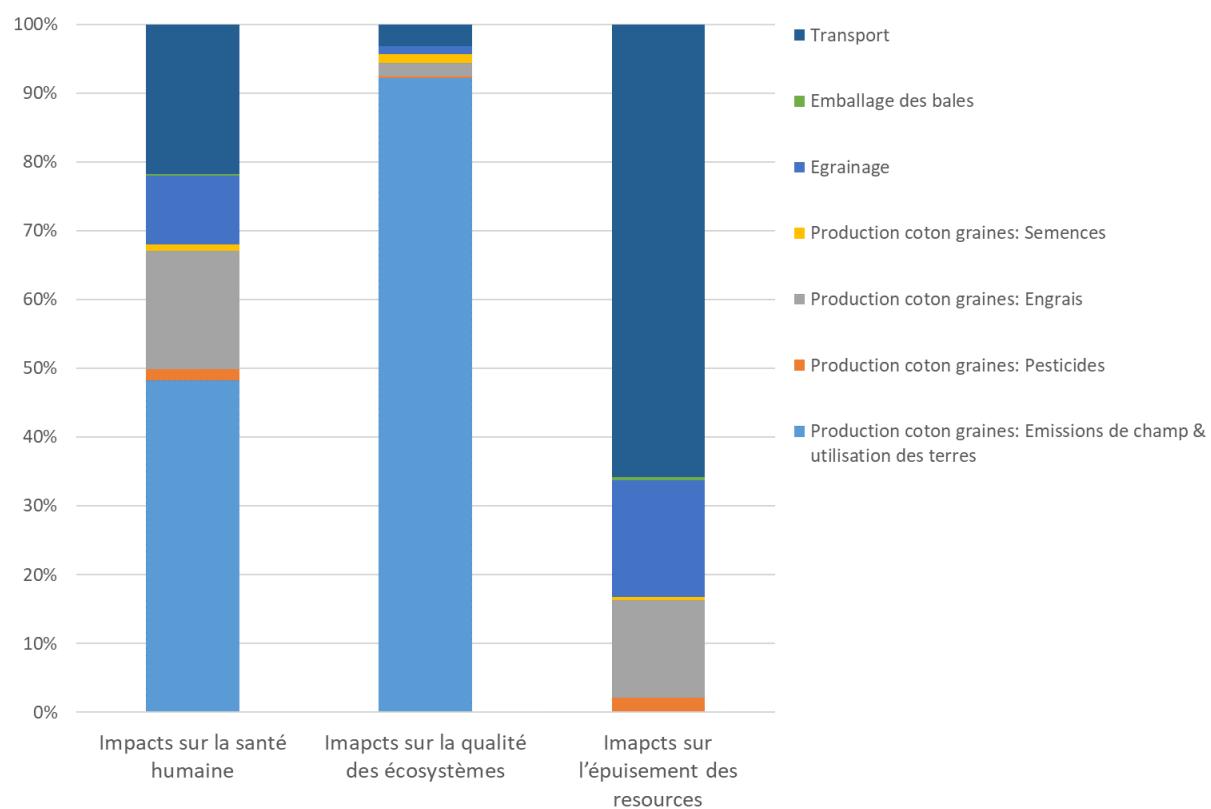


FIGURE 5.5 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX D'UNE BALLE DE COTON FIBRE DESTINÉE À L'EXPORTATION SUR LES DOMAINES DE PROTECTION AVEC LES CONTRIBUTIONS PAR ÉTAPE DU CYCLE DE VIE (EN %)

5.2.3 Eco-efficacité des systèmes de culture du coton pratiqués dans le Nord et l'Extrême Nord du Cameroun

Globalement, l'impact environnemental par kg de CG (et donc l'éco-efficacité) ne diffère que marginalement entre les différents types d'exploitation, et la différence entre le Nord et l'Extrême Nord est également faible. En termes d'impacts sur la santé humaine (Figure 5.6), le CG provenant de producteurs à sole cotonnière de moins d'un ha sont les plus éco-efficaces dans le Nord (Figure 5.6a) et dans l'Extrême Nord (Figure 5.6b).

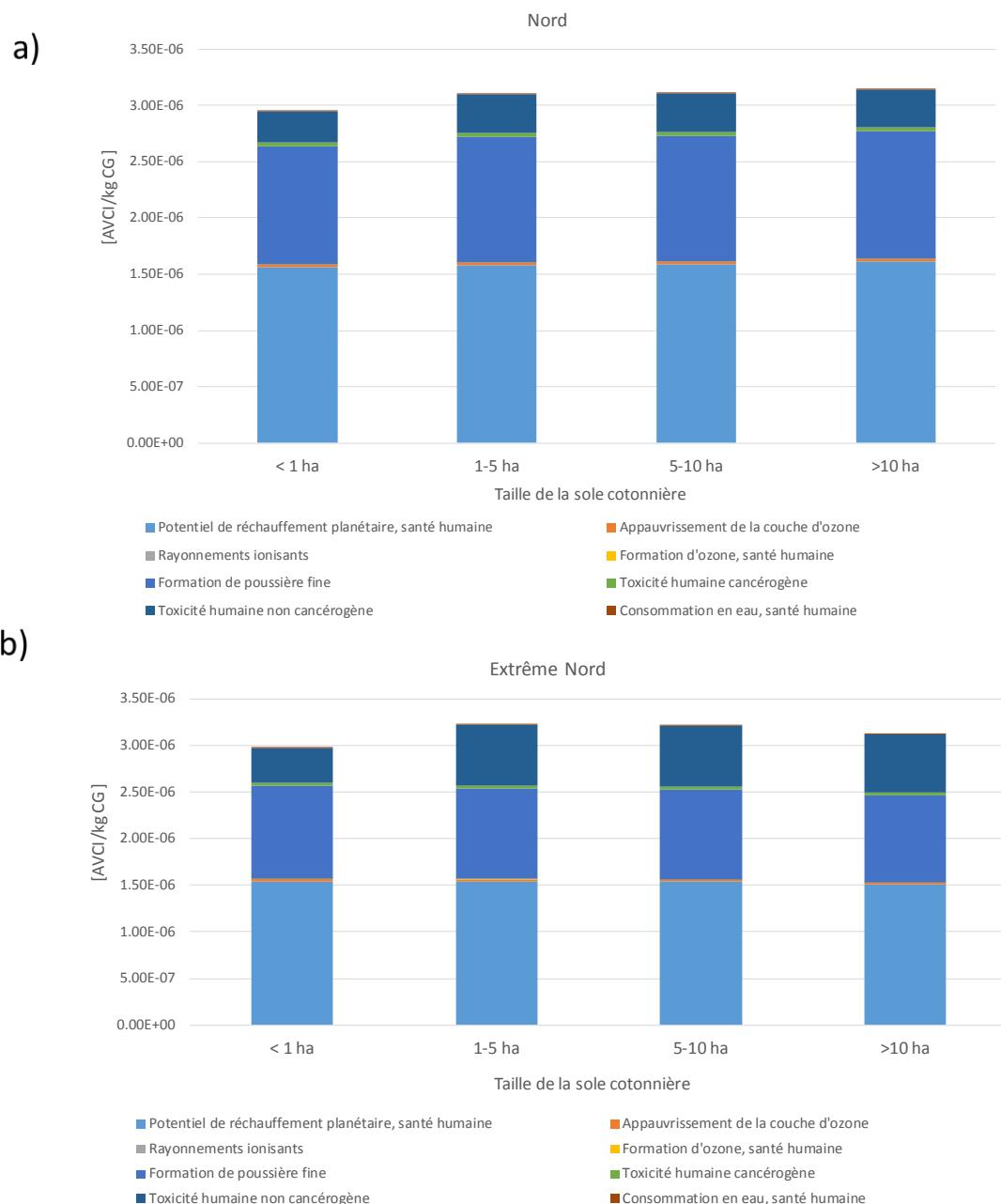


FIGURE 5.6: IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE PAR KG DE COTON-GRAINE DANS LES QUATRE DIFFERENTS SYSTEMES DE

PRODUCTION DIFFÉRENCIES SELON LA TAILLE DANS LE NORD (a) ET L'EXTREME NORD (b)

Le CG provenant de producteurs à sole cotonnière de plus de 10 ha sont celles dont l'éco-efficacité est la plus faible dans le Nord en ce qui concerne l'impact sur la santé humaine (Figure 5.6a). Dans l'Extrême Nord, en revanche, c'est le cas des producteurs avec une sole cotonnière de 1-5 ha (Figure 5.6b).

En ce qui concerne l'impact sur la qualité des écosystèmes, l'éco-efficacité globale de la production de coton-graine est légèrement meilleure dans le Nord que dans l'Extrême Nord (Figure 5.7a et 5.7b). Dans le Nord, 1 kg de CG provenant de producteurs à sole cotonnière de moins d'un ha a l'impact environnemental le plus faible alors que le même kg provenant de producteurs à sole cotonnière de plus de 10 ha a le plus grand impact sur l'environnement. (Figure 5.7a).

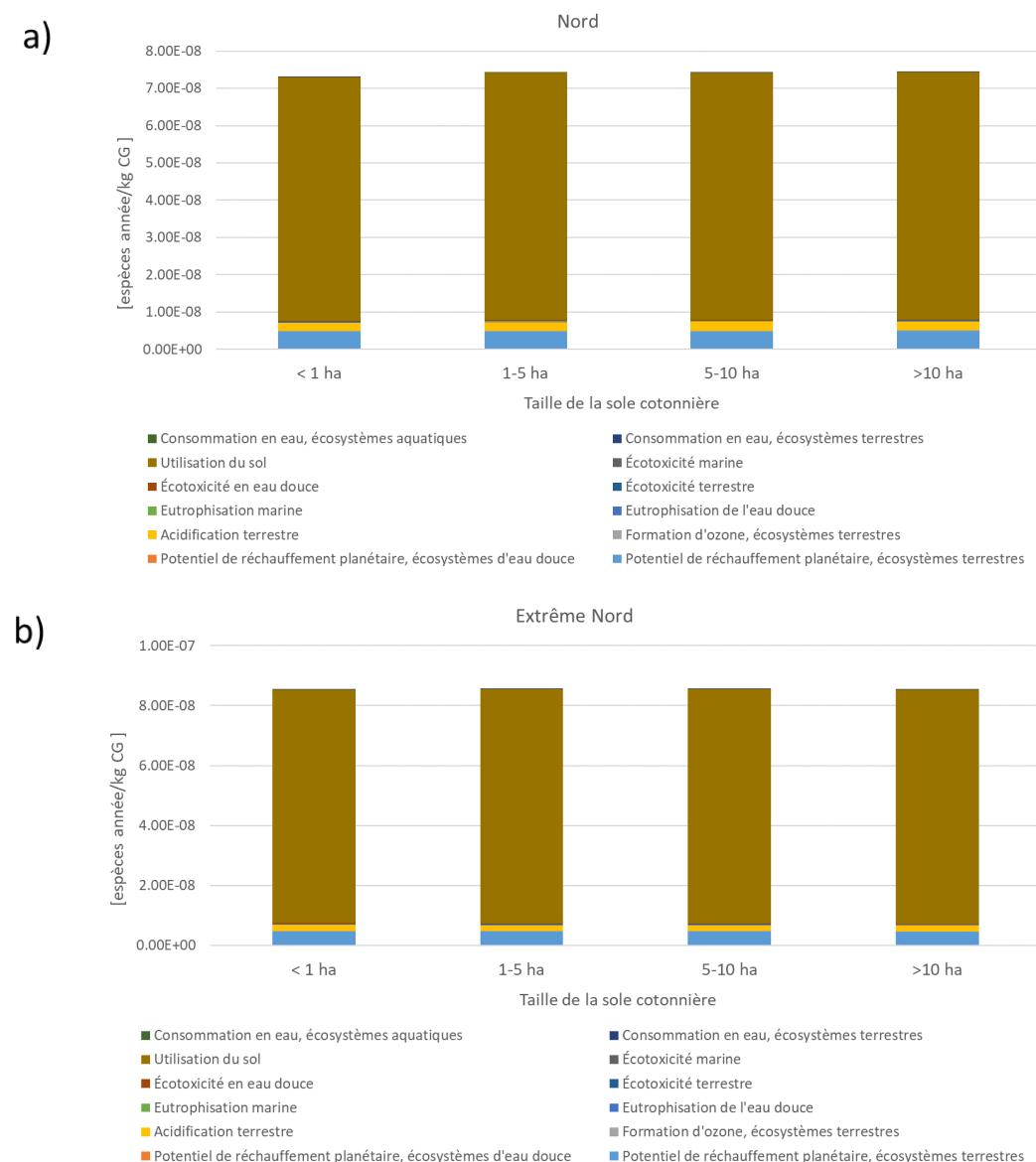


FIGURE 5.7: IMPACTS SUR LA QUALITE DES ECOSYSTEMES PAR KG DE COTON-GRAINE DANS LES QUATRE DIFFERENTS

SYSTEMES DE PRODUCTION DIFFERENCIES SELON LA TAILLE DANS LE NORD (a) ET L'EXTREME NORD (b)

Dans l'Extrême Nord, cependant, 1 kg de CG provenant de producteurs à sole cotonnière de plus de 10 ha a l'impact le plus faible sur la qualité des écosystèmes et 1 kg de CG provenant de producteurs dont la sole cotonnière varie de 1 à 5 ha a l'impact le plus important (Figure 5.7b). Mais la différence relative est inférieure à 1 %.

En termes de l'épuisement des ressources, la production dans l'Extrême Nord montre une éco-efficacité légèrement supérieure dans l'ensemble (Figure 5.8). Dans la Région du Nord, 1 kg de CG provenant de producteurs à sole cotonnière de moins d'un ha a le plus faible épuisement des ressources, tout comme ceux à sole cotonnière de 1-5 ha, alors que ce l'épuisement des ressources est le plus fort pour 1 kg de CG provenant de producteurs à sole cotonnière de plus de 10 ha (Figure 5.8a). Dans l'Extrême Nord, c'est l'inverse qui est vrai (Figure 5.8b).

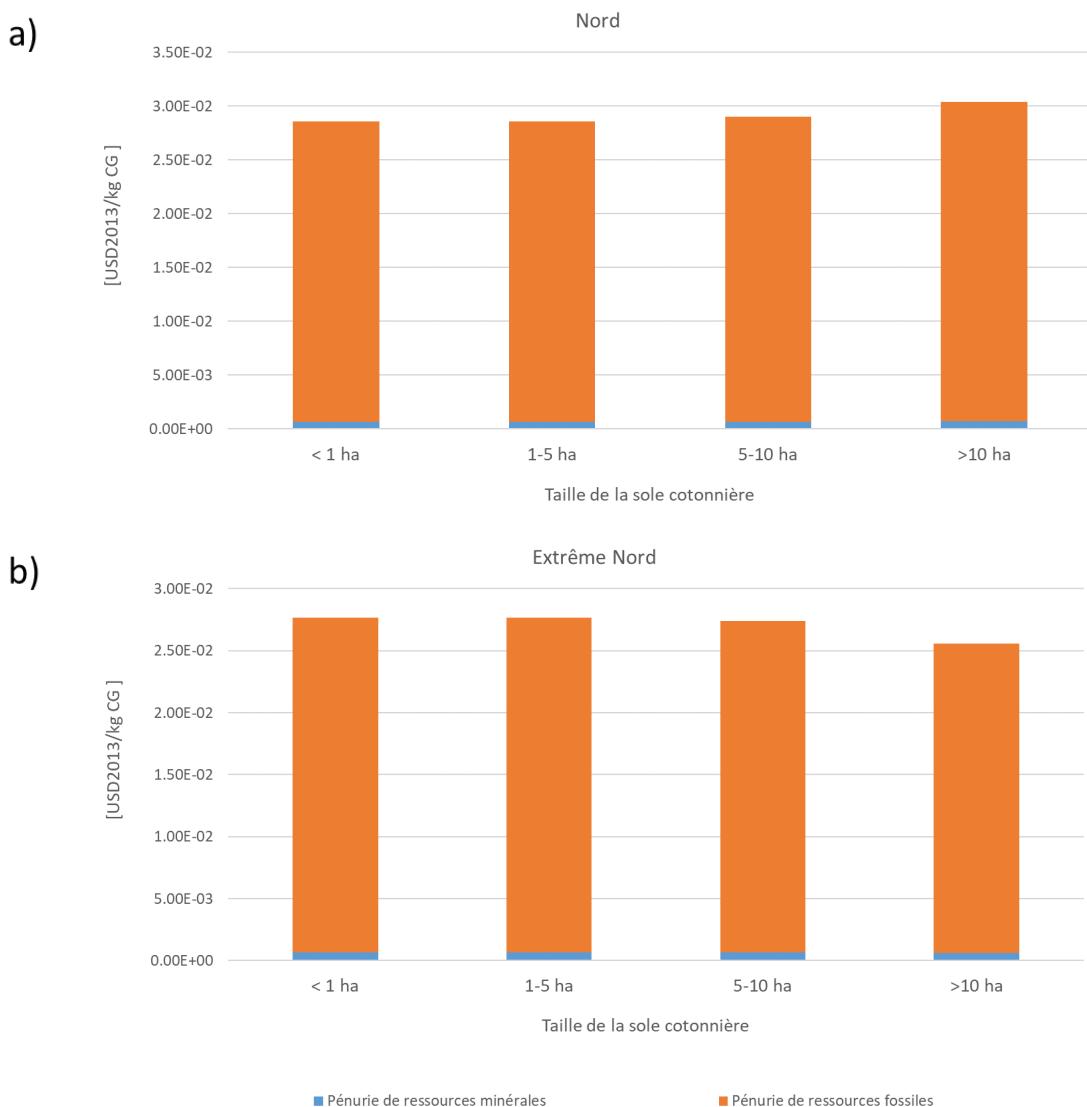


FIGURE 5.8: IMPACTS SUR L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES PAR KG DE COTON-GRAINE DANS LES QUATRE DIFFERENTS SYSTEMES

DE PRODUCTION DIFFERENCIES SELON LA TAILLE DANS LE NORD (a) ET L'EXTREME NORD (b)

5.2.4 Impact environnemental d'output total sur la base d'une balle de coton fibre

Si l'on examine l'output total par balle de coton fibre (fibre de coton, linter, huile de coton et produits solides de trituration), on constate que l'impact sur les trois domaines de protection - santé humaine (Figure 5.9a), qualité des écosystèmes (Figure 5.9b) et épuisement des ressources (Figure 5.9c) - est principalement (>95%) causé par la production de balle de coton fibre. De plus, la production d'huile de coton contribue de 2 à 5% à l'impact environnemental de l'output total. L'effet de la production de linter et de tourteaux de presse, en revanche, est insignifiant par rapport à l'impact environnemental de l'output total.

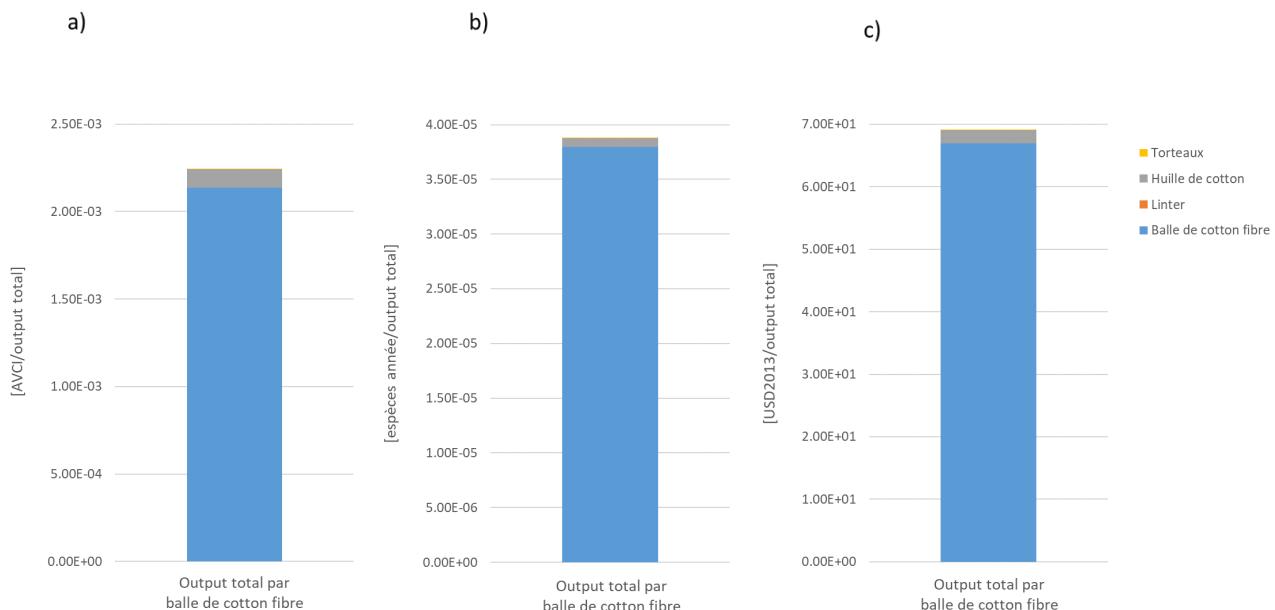


FIGURE 5.9: IMPACT SUR L'OUTPUT TOTAL PAR BALLE DE COTON FIBRE SUR (a) LA SANTE HUMAINE, (b) LA QUALITE DES ECOSYSTEMES ET (c) L'EPUISEMENT DES RESSOURCES

Les résultats obtenus sont cependant soumis aux incertitudes qui sont exposées dans l'Annexe 106.

5.3 DISCUSSION

5.3.1 Etat actuel des impacts

Les impacts de la chaîne de valeur du coton au Cameroun, de la production de CG à la fourniture de balles de coton fibre destinée à l'exportation, sont dominés par la production au champ en termes d'impacts sur les domaines de protection la santé humaine et la qualité des écosystèmes. D'autres études aboutissent à des conclusions similaires (p. ex. Thylmann et al. (2014)). Toutefois, une

comparaison directe entre les études est souvent difficile, voire impossible (par exemple, Jewell (2017), car les limites du système sont établies différemment selon les études dont les méthodes retenues pour évaluer les impacts varient. Comme l'agriculture contribue le plus aux impacts sur la santé humaine et la qualité des écosystèmes, il est plus efficace de se concentrer sur la production agricole pour réduire ces impacts.

Les impacts sur la santé humaine sont principalement causés par les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Un peu moins de 50 % des émissions de gaz à effet de serre (principalement du protoxyde d'azot) par balle de coton fibres proviennent de la production agricole par l'application d'engrais azotés. Dans le cas des particules fines, un peu plus de 40 % peuvent être attribués aux émissions provenant de la culture en plein champ, par exemple l'ammoniac, qui forme des particules dans l'atmosphère et contribue ainsi à la pollution particulaire.

En termes d'impacts sur la qualité des écosystèmes, l'utilisation des terres est la variable dominante de l'effet global. Tout au long de la chaîne de valeur du coton, la demande de terres est la plus forte dans l'agriculture. L'utilisation des terres agricoles entraîne la destruction des habitats naturels et semi-naturels, ce qui est un facteur majeur de perte de biodiversité (DeClerk et al., 2016; Walz & Syrbe, 2013). L'expansion de la surface agricole renforce encore cet effet.

En termes de l'épuisement des ressources, les processus de transport tout au long de la chaîne de valeur représentent près de 70 % de l'épuisement. S'il est possible d'accroître l'efficacité des processus de transport, la contribution des processus de transport à l'épuisement des ressources diminuera en conséquence.

La part de la production agricole dans l'épuisement des ressources est relativement modeste, à environ 16 % dans le système de production actuellement utilisé. L'épuisement des ressources issues de la production agricole résulte de l'utilisation d'engrais et de pesticides artificiels, qui dévorent les ressources fossiles dans leur production. En raison de la culture presque exclusivement manuelle des champs, il n'y a pas de consommation directe de ressources fossiles dans la production elle-même. Toutefois, si la mécanisation de la production de coton résultait d'une transformation vers la production industrielle, la part de la production agricole dans l'épuisement des ressources augmenterait considérablement et la production agricole gagnerait ainsi en importance dans l'épuisement des ressources.

Alors que l'analyse des performances des différents producteurs en fonction de la taille de la superficie cultivée en coton montre que les rendements les plus élevés sont atteints dans les systèmes de 5 à 10 ha, l'analyse environnementale montre qu'aucune des quatre tailles de culture ne présente des avantages clairs en termes d'éco-efficacité. La tendance est plutôt à des superficies de <1 ha où 1 kg de CG est produit avec la plus grande éco-efficacité. Malgré des rendements plus élevés, l'éco-efficacité des graines de coton des superficies de 5 à 10 ha est plutôt faible, car relativement plus d'intrants par hectare sont également appliqués à ces champs.

5.3.2 Effets d'une augmentation de la production

L'analyse du cycle de vie est axée sur l'évaluation de l'éco-efficacité. Cela signifie que le résultat de l'ACV indique quel procédé peut être utilisé pour produire une certaine quantité de produit ayant le

plus faible impact environnemental. En ce qui concerne la production agricole, il n'est pas possible d'évaluer de manière concluante, sur la base de l'éco-efficacité, si un système de production agricole est réellement durable. Des produits issus d'une production agricole intensive présentent souvent un haut niveau d'éco-efficacité si l'augmentation des quantités d'intrants utilisées (engrais, pesticides, mécanisation) amène une augmentation relativement élevée du rendement. Cependant, des quantités excessives d'intrants peuvent conduire à une surexploitation des ressources naturelles locales (sol, eau, biodiversité, etc.), de sorte qu'elles ne peuvent plus se régénérer. Dans les cas extrêmes, la production agricole à long terme est rendue impossible parce que, par exemple, la fertilité des sols est perdue par une utilisation trop intensive. Cependant, cela n'est pas visible dans l'éco-efficacité.

Nous nous sommes abstenus d'exprimer les effets environnementaux par hectare et par année en plus de l'éco-efficacité. L'impact environnemental par hectare et année montre seulement que le système de production le plus intensif a l'impact environnemental le plus élevé en termes de superficie. De ce point de vue, il n'est pas non plus possible d'évaluer de manière concluante si l'intensité de la production se situe dans les limites qui permettent une utilisation durable. En outre, ce résultat peut également être facilement dérivé des données d'inventaire. Dans les deux régions, l'apport d'engrais azotés et phosphorés par hectare était le plus élevé sur les superficies cultivées en coton entre 5 et 10 hectares. Par conséquent, l'impact environnemental par hectare et année sera le plus élevé sur ces surfaces cultivées en coton.

Néanmoins, les résultats de l'analyse du cycle de vie permettent d'estimer les effets possibles d'une augmentation de la production de coton au Cameroun. Cela est possible soit en augmentant la superficie cultivée, soit en intensifiant la production sur la superficie existante. L'extension des surfaces cultivées peut se faire soit vers l'intérieur - sur les terres agricoles existantes - soit vers l'extérieur - en transformant les terres non agricoles en terres agricoles. Une expansion des terres vers l'intérieur se ferait au détriment de la sécurité alimentaire parce que moins de cultures pourraient être cultivées pour la consommation humaine. Du point de vue de la durabilité sociale, cette option n'est donc pas viable.

La transformation de terres non agricoles en terres arables pour la culture du coton dans la Région du Nord du Cameroun ne peut se faire qu'au détriment des aires protégées. Ce sont des habitats naturels et semi-naturels qui perdraient leur biodiversité par conversion. Comme l'analyse de l'éco-efficacité l'a montré, l'utilisation du sol contribue le plus aux impacts sur la qualité des écosystèmes. Une augmentation de la superficie des terres en faveur de la production de coton augmenterait l'impact sur la qualité des écosystèmes en termes absolus dans le Nord et l'Extrême Nord du Cameroun. Et enfin, une augmentation de la superficie des terres en faveur de la production de coton exploiterait les ressources naturelles limitées des écosystèmes de cette région.

Il ne reste plus qu'à augmenter le rendement par l'intensification des superficies de coton existantes. Cet objectif peut être atteint en augmentant l'utilisation d'engrais et de pesticides. Dans l'ensemble, cependant, cela entraînerait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de particules dans la région par rapport à aujourd'hui. Comme l'analyse de l'éco-efficacité l'a montré, ces deux facteurs contribuent le plus aux effets sur la santé humaine. En raison de l'utilisation accrue des pesticides, on peut également s'attendre à des effets plus importants sur la toxicité humaine et sur

l'écotoxicité dans la région. Si l'intensification s'accompagnait d'une mécanisation accrue, la contribution de la culture de coton à l'épuisement des ressources dans la chaîne de valeur augmenterait.

Sur la base des connaissances tirées de l'analyse des systèmes de culture du coton existants, il est très probable que l'on puisse déjà conclure que l'éco-efficacité ne peut être améliorée en intensifiant davantage la production de coton. Bien que les rendements les plus élevés soient obtenus sur les exploitations à 5-10 ha de coton, 1 kg de CG n'y a pas la meilleure éco-efficacité. Cela signifie que l'augmentation potentielle du rendement par une nouvelle augmentation des intrants est disproportionnellement inférieure à l'augmentation des intrants et que l'éco-efficacité d'un tel système ne peut donc être que moindre.

En outre, une intensification sur les terres agricoles existantes aurait également des effets sur la qualité des sols - un aspect qui n'est évalué que de manière rudimentaire dans l'ACV. Même à l'intensité de production actuelle, on peut observer une certaine fatigue du sol. Afin de lutter contre la dégradation des sols en cas de nouvelle intensification, une utilisation accrue d'engrais organiques et des mesures efficaces contre l'érosion des sols seraient inévitables.

5.3.3 Qualité des données

Avec l'enquête auprès d'environ 1 000 producteurs de coton, une source de données rarement disponible pour ce type d'analyse sur la production agricole a été disponible pour l'étude réalisée ici. Naturellement, il y a toujours des erreurs dans ces ensembles de données, soit parce que les données sont déclarées incorrectement par les producteurs, soit parce que des erreurs se produisent pendant la saisie. De plus, il y a un biais personnel, puisque les données ont été recueillies auprès de différentes personnes. Il est également aggravant de constater que pour la saisie de certaines données, différentes unités ont été utilisées sans que cela soit exactement déclaré (par exemple, la quantité d'engrais organique a été donnée en kg ainsi qu'en nombre de chariots). Les entrées individuelles devaient être normalisées au moyen de contrôles multiples.

Grâce au processus de filtrage des données de l'enquête, au moins les erreurs grossières ont pu être éliminées. Cependant, le processus de filtrage a également entraîné une réduction de la taille de l'échantillon, ce qui a réduit la valeur informative des analyses effectuées. En particulier, l'analyse des données des producteurs dont la taille de coton est >10 ha doit être considérée avec prudence, étant donné que les données de 17 producteurs seulement dans le Nord et de 7 seulement dans l'Extrême Nord ont pu être évaluées. Le nombre de points de données évaluables dans l'Extrême Nord était également problématique pour les producteurs ayant une superficie de culture du coton comprise entre 5 et 10 ha, où les données de 49 producteurs étaient seulement disponibles après le processus de filtrage.

Enfin, l'analyse d'incertitude (Annexe 106) a également montré que les résultats de l'évaluation environnementale de la production de coton provenant de producteurs à sole cotonnière de plus de 10 ha au Nord et à l'Extrême Nord et de la production de coton provenant de producteurs à sole cotonnière de 5-10 ha à l'Extrême Nord s'étendent sur un grand intervalle et qu'il n'est donc pas

possible d'obtenir des réponses concluantes concernant l'éco-efficacité de ces catégories. En fin de compte, la taille trop petite de l'échantillon pour ces catégories ne reflétait pas la variabilité existante.

5.4 CONCLUSIONS

Au sein de la chaîne de valeur du coton au Cameroun, la culture du coton par rapport aux autres étapes de la CV contribue le plus à l'impact environnemental global de la chaîne de valeur. En particulier, la culture du coton domine les impacts sur la santé humaine et la qualité des écosystèmes. Par conséquent, les changements dans la culture du coton, tels que l'intensification de la production, ont un effet sur l'impact environnemental de l'ensemble de la chaîne de valeur au Cameroun.

Il est très peu probable que l'éco-efficacité puisse être augmentée en intensifiant la production de coton sur les terres existantes. Même si l'intensification conduit à une augmentation du rendement, l'impact environnemental par kg de CG produit serait probablement plus élevé qu'aujourd'hui.

En outre, une intensification de la production de coton augmenterait également l'impact environnemental local dans le Nord et l'Extrême Nord en termes absolus, et la pression sur la santé humaine, la qualité des écosystèmes et l'épuisement des ressources augmenterait globalement.

Afin d'assurer la durabilité à long terme de la culture du coton au Cameroun, la préservation effective de la fertilité des sols est essentielle, ce qui nécessite une utilisation plus efficace des engrains organiques existants et une intensité de production adaptée au site.

6. CV, territoire et biodiversité

La plupart des analyses territoriales ci-dessous reposent sur les entretiens menés durant la mission à Yaoundé et Garoua, ainsi que sur les cartes collectées par les experts.

La région Nord de production cotonnière a la particularité d'être parsemée de zones à protéger pour leur intérêt cynégétique (Figure 6.1). Il est estimé que ces zones concernent près de 45% des surfaces de la région.

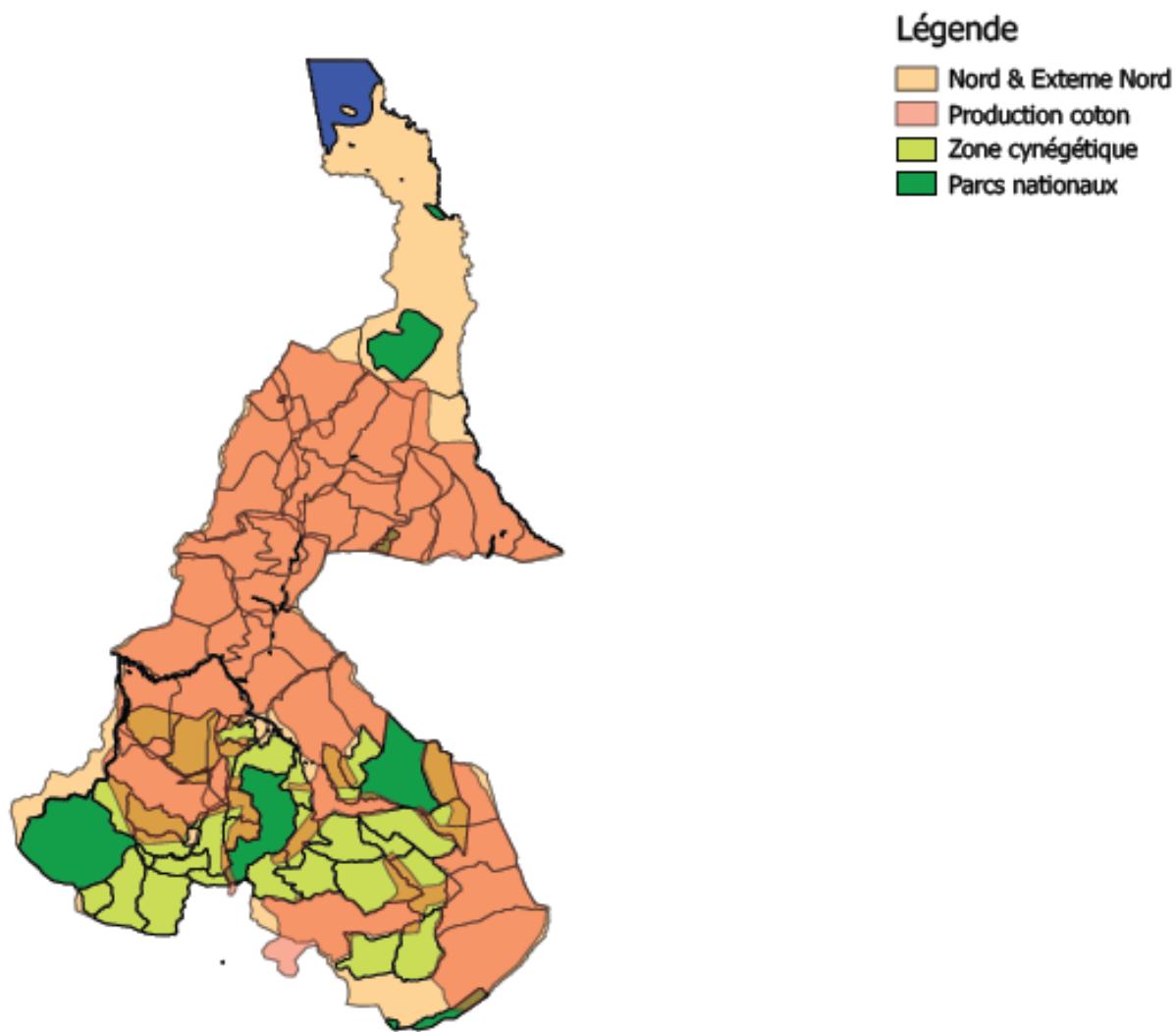


FIGURE 6.1 : EXTENSION DE LA ZONE DE PRODUCTION DE COTON ET CHEVAUCHEMENT AVEC LES AIRES PROTÉGÉES

6.1 Une CV aux impacts territoriaux incontournables

Selon tous les acteurs rencontrés depuis Yaoundé jusqu'aux abords du parc national de la Bénoué l'ont souligné, la CV-Coton mais surtout la SDCC elle-même est l'un des 2-3 acteurs les plus déterminant de la gestion des terres rurales dans la région Nord, et cela au moins pour les raisons suivantes :

- Services publics ruraux : dans un contexte de faible présence de l'état central dans le Nord (taux de pauvreté 2 fois supérieur à la moyenne nationale, réseau routier sous-développé et mal entretenu, infrastructures sociales rares), les revenus stables mais aussi les services publics fournis par la CV en zone rurale paraissent non seulement très importants en valeur absolue mais aussi et surtout cruciaux en valeur relative (versus services fournis par l'état, à confirmer), plaçant la CV-Coton au centre de l'évolution sociale du Nord ;
- Sédentarisation des flux de populations : pour des raisons principalement pédoclimatiques et sécuritaires, d'importantes populations Camerounaises migrent depuis plusieurs années de l'Extrême Nord vers le Nord, où le taux de croissance démographique est désormais 2 fois supérieur à la moyenne nationale, et bien plus encore le long des routes et pistes ; or la sédentarisation (ou non) de ces populations est directement corrélée à leur intégration dans des réseaux de cultivateurs, au premier rang desquels on trouve les réseaux de la CV-Coton, qui sont donc également déterminants sur la question démographique ;
- SDCC et CNPC-C : si le tandem SDCC et CNPC-C est souvent avancé dans les études de la CV-Coton, il apparaît qu'une majorité d'interlocuteurs rencontrés citent plus spontanément la SDCC comme étant leader, si ce n'est dans les prises de décisions elles-mêmes, en tout cas dans l'organisation des négociations non seulement à l'intérieur de la CV-Coton mais aussi et surtout dans le cadre de la région Nord ;
- Aménagement du territoire *de facto* : pour les 3 raisons évoquées ci-dessus, ajoutées à ses capacités de suivi-évaluation socio-économique géo-référencé sur le terrain, la SDCC est sur le terrain (à défaut de l'être sur le papier) un acteur central de l'aménagement du territoire Nord.

Cette influence de la CV-Coton, et plus particulièrement de la SDCC, sur le territoire rural du Nord apparaît comme cruciale pour l'avenir de la région dans son entièreté, et ce bien au-delà de la seule zone cotonnière, au moins pour les raisons suivantes :

- Qui reste debout se retrouve seul à orienter, si les autres acteurs influençant le territoire rural s'affaissent :
 - Etat central et services déconcentrés : du fait successivement des ajustements structurels, de l'usure du pouvoir en place, de l'endémisme de la corruption et des rebellions et/ou banditismes armés constatés de part et d'autre des frontières Est et Ouest du pays, l'influence de l'état central et ses services déconcentrés a décliné dans 3 des 10 régions du Cameroun, notamment le Nord ; en conséquence, on peut considérer que la CV-Coton, et la SDCC en particulier, a aujourd'hui, sur le terrain

davantage d'influence sur l'aménagement pratique du territoire rural du Nord que le MINEPAT, le MINFOF, le Gouverneur, ou les Sous-préfets ;

- Lamidats : bien plus que dans d'autres régions du Cameroun (notamment plus que dans les régions forestières), les autorités coutumières du Nord (d'origine Peuhl, donc structurellement liées aux pasteurs) ont une influence prépondérante sur la plupart des questions sociales et territoriales de la région, mais cette influence aussi apparaît comme en déclin (rupture du front politique uni, augmentation des conflits locaux et de l'insécurité), probablement du fait de leurs compromissions politiciennes, de leurs manquements à la bonne gouvernance mais aussi du fait de l'émancipation relative des cultivateurs à l'égard des pasteurs, laquelle émancipation est grandement consécutive à l'essor de la CV-Coton ;
- Communes : pour de multiples raisons, dont le déclin relatif de l'état et la résistance à la mauvaise gouvernance des acteurs sociaux de terrain (OSC, groupements économiques, religieux etc.), les Communes semblent être les acteurs « montants » de la gouvernance territoriale au Cameroun, mais cependant moins au Nord qu'ailleurs, probablement du fait de la prépondérance persistante des autorités coutumières (voir ci-dessus) ; ainsi, il apparaît que les producteurs de coton interrogés n'ont pas mentionné les Communes parmi les parties prenantes influentes sur leurs territoires. Les PCD (Plan de Développement Communaux), orchestré au niveau de la capitale sous la coordination du PNDP, ressemblent davantage à un vœu pieu associé à des budgets irréels que de plan concret. Les communes ne semblent pas constituer de réels acteurs en ce moment.

Il est donc particulièrement remarquable que la CV-Coton semble surdéterminer l'aménagement du territoire rural de la région Nord.

Mais au-delà, la population de cette région est tellement majoritairement installée en zone rurale et dépendante économiquement du secteur primaire (à 90%) et tellement isolée des rares zones urbaines par le sous-développement des infrastructures de communication et des institutions sociales qu'on peut dire que la CV-Coton détermine l'évolution du territoire rural du Nord, elle détermine aussi en grande partie l'évolution de toute la région Nord.

6.2 Une CV qui devra compter avec les enjeux biodiversité

La CV-Coton ne peut éviter d'être au cœur de l'évolution du territoire de la région Nord, mais ce territoire est aujourd'hui à 45% classé en zones destinées à conserver (parcs nationaux) ou à exploiter (zones d'intérêt cynégétique) la biodiversité : donc la CV-Coton, en particulier la SDCC, devra traiter la question de ces territoires en défens, et donc par-delà, la question de la « biodiversité » de la région Nord, au moins pour les raisons suivantes :

- Traiter la question biodiversité pour assumer la stratégie de croissance de la CV-Coton : l'actionnaire étatique de la SDCC souhaite un doublement de la quantité de coton traité par la

SDCC (de 300 000k à 600 000 tonnes/an), objectif qui ne semble pas pouvoir être atteint par la seule augmentation du rendement et qui nécessitera donc une augmentation des surfaces fertiles cultivées en partie en coton ; si cet objectif était confirmé, alors il deviendrait très probable que la SDCC entre de plus en plus en concurrence (ouverte ou non) avec les conservateurs et exploitants des aires protégées du Sud de la région Nord, mettant ainsi en péril le patrimoine de biodiversité de la région, du pays et de la sous-région.

- Participer à la régulation des territoires y compris de biodiversité pour éviter le pire constaté en République Centrafricaine RCA (et approchant depuis l'Extrême Nord) :
 - Déclin des régulations : que ce soit pour croître ou pour consolider ses acquis, la CV-Coton a besoin du maintien d'un minimum de mécanismes de régulation, en particulier dans le domaine foncier et notamment la gestion du territoire; or les expériences apprises dans la sous-région (par ex. en RCA) montrent que lorsque les aires dites protégées sont converties à d'autres usages sans respect des lois, des réglementations et/ou des accords locaux, c'est très souvent corrélé à une faillite des dispositifs de régulation foncière, qui ensuite et rapidement impacte négativement d'autres usages légaux des terres ;
 - Augmentation des conflits : toute la CV-Coton serait négativement impactée par la poursuite de l'augmentation des conflits entre cultivateurs et pasteurs ; or ces conflits sont en partie dû aux carences en terre disponibles pour les différents besoins agricultures, élevage, mines, parc/conservation, chasse touristique) et des stratégies de croissance extensives adoptées par ces deux types de CV (voir ci-dessus pour le coton), en partie dues à la dégradation des dispositifs de régulations notamment foncières, eux-mêmes corrélés à la régulation des espaces dédiés à la biodiversité (voir ci-dessus également) ;
 - Rébellion armée des perdants et spirale violente : plus qu'impactée négativement, la CV-Coton du Nord pourrait être conduite au déclin rapide (comme constaté en ce moment même dans d'autres sous-régions d'Afrique subsaharienne) si les conflits d'usage des terres évoqués ci-dessus, à défaut d'être mieux régulés, se dégradaient en rébellions armées (en particulier des jeunes pasteurs en rupture avec leurs coutumes et en opposition avec les sédentaires) ; de nombreux interlocuteurs, y compris de la CV-Coton, considèrent ce scénario comme de plus en plus possible.
- Soutenir les aires protégées pour saisir une opportunité de stabilisation et de sécurisation des territoires :
 - Restaurer des « îlots d'intégrité » : dans plusieurs régions où le pire était advenu (banditisme, massacres, viols, enfants soldats etc.), il a été testé avec succès la restauration d'îlots d'intégrité par la co-gestion de parcs nationaux avec les organisations internationales compétentes (en RCA, Est-RDC, Nord-RDC etc.) ; sans attendre d'en arriver à ces niveaux de faillite, des états comme le Tchad ont également testé cette stratégie de stabilisation territoriale, avec succès (cf Zakouma) ; le Nord du

Cameroun apparaît comme une région où prévenir les problèmes est encore possible, plutôt que d'attendre d'avoir à les guérir, et la Sodecoton semble incontournable dans cette perspective ;

- Renégocier des compromis territoriaux : s'appuyant sur les autorités intègres restaurées dans les parcs des Virunga, de la Garamba ou de Zakouma, des négociations entre acteurs riverains et partenaires techniques et financiers (PTF) ont permis la relance d'activités d'agricultures, de pêches, de sylvicultures, d'élevage, d'hydro-électricité et même de tourisme ; une fois encore, le Nord Cameroun, structuré autour de la CV-Coton, peut éviter d'attendre le pire pour s'engager sur cette voie ;
- Faire respecter les compromis : les compromis territoriaux ne valent que s'ils sont respectés, ces aires protégées à gestion déléguées en région instables, parce qu'elles disposent des ressources humaines, logistiques et financières adéquates y compris sur les enjeux sécuritaires, servent aussi et surtout d'appuis pour les actions d'application des lois et des contrats ; ce qui dans le contexte actuel d'explosion démographique et de fortes tensions foncières, pourrait dès maintenant être un facteur de stabilisation du Nord Cameroun, et ce faisant, de la CV-Coton.

7. Dynamique de la CV, conclusion et recommandations

7.1 Matrice des risques

Catégories des risques	Intitulés des risques	Indicateurs pertinents	Probabilité, en %	Intensité des dommages
Prix mondial	Baisse du prix mondial après plusieurs années de stabilité à niveau favorable du \$	* Prix du coton	* 15% (échéance 2 ans)	* Baisse du résultat net de la SDCC de 10 milliards FCFA pour -10% du prix mondial
	Volatilité avec fluctuation de l'ordre de 20% du prix mondial avec stabilité du dollar US	* Prix du coton	* 10% (échéance 2 ans)	* Baisse du résultat net de la SDCC de 18 milliards FCFA pour -20% du prix mondial
Géopolitique	Exacerbation de la guerre commerciale/froide actuelle, en impliquant deux pays majeurs du coton (Etats-Unis, Chine)	* demande de coton * prix du coton et des matières premières * Volatilité du dollar US	* 45% (échéance < 1 an ; le soja US ne se vend plus en Chine)	* Baisse du résultat net de la SDCC de près de 50 milliards FCFA passant de +12,3 à -37,3
	Difficulté de contenir les surfaces cotonnières en conséquence de la politique économique au Nigéria	* Surfaces des cultures en rotation du coton (maïs, niébé, arachide...)	* 80% (échéance 1 an)	* Déficit de la SDCC en dizaines de milliards de FCFA par dépassement des capacités de transformation
Politique économique nationale	Soutien insuffisant pour la modernisation de la CICAM	* Tonnage du coton fibre acquis par la CICAM	* 70% (échéance 1 an, soutien attendu non concrétisé en 2019)	* Déficit accru de la CICAM * Peu de VA apportée par la CICAM à la CV
Politique agricole	Objectif de développement cotonnier en dépassement des capacités écologiques	* Surface et production cotonnières	* 70% (échéance 1 an, objectif politique de 4 millions tonnes de CG)	* Dommages écologiques * Dommages financiers selon la mise en adéquation des capacités de transformation industrielle
	Colonisation incontrôlée des ZIC surtout dans la province du Nord	* Nombre de producteurs de coton * Surface cotonnière * Production cotonnière	* 60% (échéance un an, occupation déjà croissante des ZIC)	* Dommages écologiques * Dommages financiers selon la mise en adéquation des capacités de transformation industrielle
	Manque de diversification des revenus agricoles	* Nombre de producteurs de coton * Surface cotonnière * Production cotonnière	* 70% (arrêt de la commercialisation du soja et du maïs)	* Dommages écologiques * Dommages financiers selon la mise en adéquation des capacités de transformation industrielle
Politique sectorielle	Persistance de l'inadéquation des capacités d'égrenage avec augmentation contenue de la production	* Tonnage de CG égrené hors période optimale * dépréciations de stocks de la SDCC	* 70% (échéance 2 ans, pas d'augmentation des capacités en vue)	* Baisse du résultat net d'une dizaine de milliards FCFA * Durabilité mise en cause de la CV
	Persistance du mauvais écoulement des produits solides de la trituration	* Tonnage des produits solides non vendus * Montant des dépréciations de stocks	* 70% (échéance 1 an, pas d'actions agressives en vue)	* Accentuation du déficit de la fonction trituration * Annulation de la rentabilité des activités de la SDCC

Catégories des risques	Intitulés des risques	Indicateurs pertinents	Probabilité, en %	Intensité des dommages
Conjoncture sociale	Persistance de l'insécurité causée par les djihadistes dans l'Extrême Nord et du rapt pour rançon dans l'ensemble de la zone cotonnière	* Nombre de producteurs de coton * Surface cotonnière	* 70% (échéance 2 ans, au vu de la situation actuelle)	* Réduction de la VA en dizaines de milliards FCFA, par diminution de l'adhésion/intensification de la culture cotonnière
	Persistance voire accentuation des conflits agriculteurs-éleveurs décourageant les gros producteurs	* Nombre de gros producteurs * Sole cotonnière des gros producteurs	* 50% (échéance 1 an, pas d'actions réelles en vue)	* Réduction de la VA en conséquence de la diminution de la part des gros producteurs dans la province du Nord
	Réduction de la possibilité des femmes de produire du coton pour leur propre compte	* Nombre de femmes et leurs surfaces dans le coton	* 50% (échéance 1 an, pas d'actions en vue)	* Baisse de niveau d'éducation des enfants et de qualité de vie, notamment pour les femmes
Ecologie	Réduction de la possibilité de défriche obligeant à étendre les surfaces cultivées par la location de terre	* Pourcentage de terres louées * Nombre de conflits au niveaux des communes	* 50% (échéance 1 an, pas d'actions réelles en vue)	* Baisse de la performance économique de la CV * Accentuation des tensions socio-politiques locales
	Infestation de la chenille légionnaire d'automne sur maïs avec extension possible sur coton	* Surfaces du maïs et du coton * Rendement du coton	* 40% (échéance 2-3 ans, manque de recul sur l'extension au coton)	* Réduction de la rentabilité de la culture du coton de 20-30% * Réduction de la VA totale en dizaines de milliards FCFA
	Perte de la fertilité des sols et continuation de la dégradation de l'environnement due à la surexploitation et la déforestation	* Rendement du coton	* 60% (échéance 3-4 ans, délai pour un niveau accru de baisse de fertilité)	* Réduction à court/moyen terme de la rentabilité de la culture du coton de 20-30% * Réduction de la VA totale en dizaines de milliards FCFA

TABLEAU 7-1 TABELAU DES RISQUES

7.2 Matrice FFOM

Forces	Faiblesses
Exécution efficace des rôles partagés entre SDCC, CNPC-C et GP	Contexte d'insécurité et de conflits
Bon niveau de productivité au champ ; Recherche avec produits de qualité reconnue	Mode de production sans évolution réelle depuis des décennies
Mécanismes opérationnels dans acquisition et distribution des intrants	
Très bon taux de remboursement des crédits par les producteurs	Coût des intrants importés accentué par le transport du port aux zones d'utilisation
Niveau attractif du prix d'achat et mécanisme effectif de gestion du risque prix	Rentabilité des producteurs lestée par l'utilisation des intrants au prix réel, voire majoré
Caractère inclusif de la production cotonnière ouverte aux producteurs de divers types	ZIC et différenciation des producteurs non pris en compte dans l'appui de la SDCC
Prise en compte des femmes dans la production cotonnière	
Compensation financière par l'Etat des missions de service public	Compensation partielle et tardive des missions de service public
Disposition d'un fonds intrants	Mécanisme encore chancelant pour l'acquisition de crédits par la SDCC
	Retard structurel et inéluctable dans le paiement du CG commercialisé par les GP
Parc techniquement adapté à l'évacuation du CG récemment complété et rajeuni	Mauvais état du réseau de pistes pour l'évacuation du CG
Compétences techniques dans l'égrenage et la trituration	Capacités inadéquates en égrenage, trituration et en transport à la SDCC
	Humidité sub-optimale des balles de coton
Bon écoulement de l'huile de coton	Mauvais écoulement des produits solides de la trituration
Qualité reconnue du coton fibre	Classement manuel et visuel du coton fibre
	Liste non actualisée des types de vente et manque de relation avec standards internationaux
Disposition d'un pool de près d'une vingtaine d'acheteurs du coton fibre	Exportation du coton fibre soumise à des manques à gagner
	Très faible transformation textile industrielle
Opportunités	Menaces
Prix mondial et taux de change favorables	Contexte de guerre commerciale impliquant deux acteurs majeurs du coton
Intentions d'appui financier des partenaires du développement international	Retard dans la mobilisation des appuis lié au rythme de fonctionnement des agences internationales d'aide
Perspective régionale pour l'industrie textile	
Volonté de soutien de l'Etat pour l'industrie textile	Capacité limitée de soutien de l'Etat dans un contexte d'instabilité dans la partie anglophone du pays

TABLEAU 7-2 ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

7.3 Conclusion et recommandations

La CV coton fait intervenir une seule société cotonnière (SDCC) pour exporter le coton fibre. Le niveau d'intégration verticale de la SDCC, jusqu'à la trituration des graines de coton pour produire de l'huile, des tourteaux et des aliments de bétail, est le plus poussé observé en Afrique francophone. La performance de la CV est bonne sur le plan technique au niveau des champs où la production de coton donne lieu à une dynamique sociale tout à fait louable au niveau des GP. La performance économique de la CV est cependant fragile en raison de l'inadéquation des capacités industrielles et de transport au niveau de la SDCC pour faire face à l'enthousiasme des paysans pour produire du coton. Le Cameroun est le seul pays dans la sous-région à maintenir une activité textile industrielle mais à travers seulement une seule entreprise dont les infrastructures et équipements sont fort vieillots.

La CV coton contribue positivement à la croissance économique du Cameroun :

- Les activités sont rentables pour tous les agents impliqués, sauf pour la CICAM. S'agissant de la SDCC, la rentabilité de la trituration des graines de coton est obérée par les difficultés d'écoulement des produits solides alors que l'huile de coton a conquis sa place dans le marché domestique.
- La durabilité peut être affirmée sans contestation possible pour la transformation textile artisanale étudiée. La durabilité des activités de la SDCC est suspendue à la mise à niveau des capacités industrielles et de transport pour égrener au maximum et dans les meilleures conditions au cours de la période optimale de 150 jours de novembre à avril. La durabilité des activités des producteurs, des GP et de la CNPC-C est liée à celle de la SDCC.
- Au cours de la campagne 2017-18, la CV a créé une VA de 95,9 milliards FCFA dont 80,1% sont apportés par les acteurs directs (producteurs, SDCC, CICAM et artisans textiles villageois), le complément de VA indirecte provient des GP, de la CNPC-C, et des prestataires de biens et services pour les activités de la SDCC. La VA de la CV contribue pour 0,6% du PIB, et pour 4,3% en se limitant à la richesse créée par le secteur agricole.
- La CV a contribué aux finances publiques pour 9,2 milliards FCFA, alors que la CV n'a reçu que 0,095 milliard FCFA sous forme de subvention.
- La CV a fourni un solde net de 51 milliards à la balance commerciale à partir de l'exportation du coton fibre pour une valeur de 107 milliards FCFA.
- La CV paraît viable dans l'économie internationale, surtout si la performance industrielle est améliorée par une mise à niveau des capacités d'égrenage et de transport de la SDCC.

La croissance économique générée par la CV est indéniablement inclusive :

- Les producteurs, agents les plus démunis en ressources financières, accaparent 62,2 % du revenu généré par la CV, alors que la SDCC n'en retire que 16,1% pour l'ensemble de ses activités intégrées. Au sein des producteurs, ceux à sole cotonnière de moins de 5 ha

recueillent 61,1% du revenu total tout en représentant près de 95% du nombre total de producteurs.

- Quatre éléments majeurs de gouvernance impactent le degré d'inclusion et le niveau de revenu des producteurs et de la SDCC. Le processus d'assainissement du crédit intrants correspond à une sélection de producteurs éligibles au crédit intrants avec peu d'effet d'exclusion. Le mécanisme de gestion de risque prix associant la SDCC, la CNPC-C et cinq ministères assure une prise en compte concertée des intérêts et des situations financières respectifs de la SDCC et de la CNPC-C. La gouvernance actuelle de la cession des intrants est défavorable aux producteurs qui supportent tous les coûts exposés, comme le transport, aux niveaux réels voire quelque peu surestimés. Enfin, le revenu de la SDCC est clairement pénalisé par la taxe d'exportation dont l'application est discutable selon les termes de la circulaire ministérielle de janvier 2018.
- La CV est source de 9200 emplois salariés principalement au niveau des GP (près de 6200, mais emplois non rémunéré sur l'ensemble de l'année) bien plus qu'à la SDCC (1900) et à la CICAM (1000), et 42 500 autres emplois, relevant de postes d'auto-entrepreneur, au niveau des artisans textiles villageois (24 000) et des GP (près de 17 000). La masse salariale distribuée correspond à la rémunération annuelle de près de 50 000 personnes payée au SMIG de 36 000 FCFA/mois. La SDCC est concernée par l'équivalent de plus de 29 000 emplois-annuels au SMIG, contre près de 9300 pour les producteurs et les GP considérés conjointement, un peu moins de 6100 pour la CICAM et près de 5400 au niveau des prestataires de services et de biens de la SDCC.

La CV paraît assez durable, quoique de manière fragile, d'un point de vue social :

- Les conditions de travail sont correctement acceptables et durables mais elles sont soumises au manque de main-d'œuvre (avec le risque du travail des enfants).
- Les conditions d'accès au foncier et à l'eau sont acceptables mais elles souffrent du manque de transparence, de participation et de consultation.
- Les conditions d'égalité des genres sont correctes, mais avec un taux de femmes produisant du coton pour leur propre compte qui a augmenté pour atteindre 16% du total des producteurs de coton. Les conditions des femmes peuvent cependant varier selon la taille des exploitations cotonnières.
- Les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont favorables mais elles peuvent être pénalisées par l'exacerbation de la spécialisation dans la culture cotonnière.
- Le capital social est indéniablement encouragé et distribué de manière équitable par le processus associatif au niveau des GP et de leur structuration jusqu'à la faîtière CNPC-C. C'est cependant un phénomène pouvant être impacté négativement par la spécialisation excessive sur le coton.

- Pour ce qui concerne les infrastructures et services sociaux participant aux conditions de vie, les conditions sont acceptables mais grâce aux investissements consentis par les producteurs eux-mêmes à travers les faibles moyens des GP.

Du point de vue environnemental,

- Une augmentation de la production de coton au Cameroun n'est pratiquement possible qu'en intensifiant la production sur la surface cultivée existante. Comme la culture du coton contribue le plus à l'impact environnemental de la chaîne de valeur du coton au Cameroun, une intensification de la culture sur la surface existante augmenterait la pression sur la santé humaine, la qualité des écosystèmes et l'épuisement des ressources globalement.
- Même si l'intensification de la culture entraîne une augmentation des rendements, il est peu probable que l'éco-efficacité de la culture du coton puisse être améliorée. En effet, même aujourd'hui, les systèmes de culture plus intensifs sont moins éco-efficaces que les systèmes plus extensifs en raison de l'importance des intrants.
- Afin de permettre la culture du coton au Cameroun à long terme, la conservation efficace de la fertilité des sols est d'une importance vitale. Cet objectif peut être atteint grâce à l'utilisation accrue d'engrais organiques et à une intensité de culture adaptée au site.

Les performances de la CV sont soumises à plusieurs risques majeurs :

- d'ordre sectoriel de la CV en lien avec la persistance de l'inadéquation des capacités industrielles et de transport de la SDCC, mais aussi avec la poursuite de la réduction de la fertilité des sols,
- d'ordre national en relation avec les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants et avec l'insécurité sous forme de rapt contre rançon,
- d'ordre national et régional en relation avec la persistance des attaques djihadistes,
- d'ordre international en lien avec la volatilité du cours du coton et du taux de change euro-dollar, dont la menace est accentuée par le contexte actuel de guerre commerciale voire de guerre froide engagée entre les Etats-Unis et la Chine, deux pays majeurs de la production et des transactions cotonnières

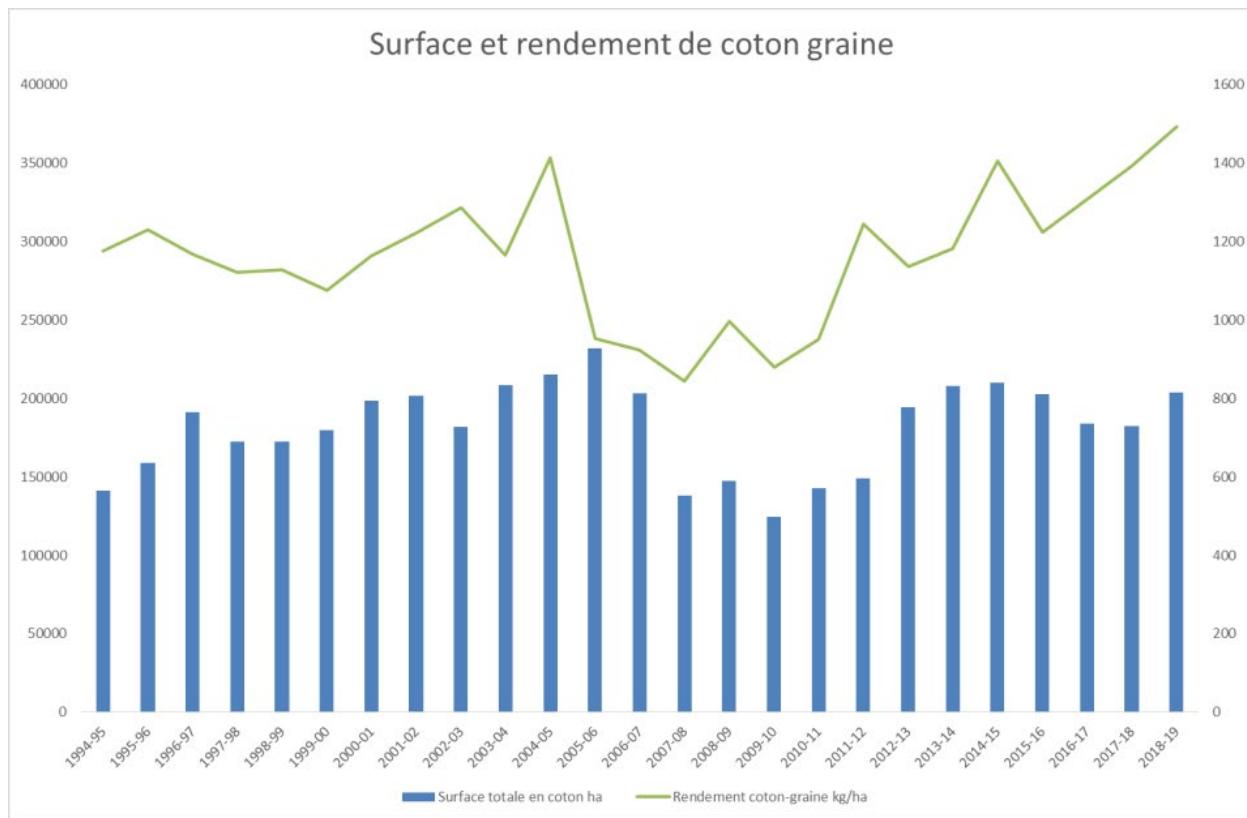
La SDCC est déjà aujourd'hui une société cotonnière exemplaire en comparaison des autres structures économiques dans la région. Il lui faut cependant aller au-delà de sa performance actuelle pour contribuer davantage au développement durable et à la paix sociale dans sa zone d'intervention. Les recommandations pour y parvenir, issues des analyses quadridimensionnelles de l'étude sont résumées en Annexe 107. Le Tableau 7-3 en résume les principales en les positionnant selon les secteurs concernés et les domaines d'impacts ; certaines recommandations n'ont d'impact que dans un seul domaine alors que d'autres ont des impacts dans deux à trois domaines différents.

Secteur	Domaines d'impact			
	VA Totale	Revenus de producteurs	Impacts sociaux	Impacts environnementaux
Production agricole	Développement d'itinéraires techniques basés sur le contrôle de la végétation du cotonnier pour gagner en rendement	Abandonner l'exigence de la CNI dans les critères d'éligibilité au crédit intrant		
		Envisager la faisabilité du coton-bio		
		Développer des solutions socialement acceptables pour infléchir la baisse de fertilité des sols		
		Mieux cerner les impacts économiques, sociaux et environnementaux par l'accompagnement en compétences dans le traitement des données d'enquêtes de la SDCC		
	Promouvoir la mécanisation adaptée à la structure des exploitations agricoles			
	Exploiter la variabilité génétique pour concilier productivité au champ, qualité de la fibre et rendement à la trituration	Adapter le conseil technique aux producteurs selon leur typologie		
		Réduire le coût de cession des intrants aux producteurs, par ajustement du calcul du prix de revient voire par compensation des coûts d'enclavement	Tenir le registre des cas d'insécurité et de conflits entre les agriculteurs et éleveurs	
		Octroyer des crédits de liquidité pour réduire les impacts du retard structurel de paiement des producteurs		
	Mise en adéquation des capacités industrielles et de transport de la SDCC			
Secteur égrenage	Mieux valoriser le coton fibre à l'exportation par actualisation des types de vente, analyse du prix de référence du système de gestion de prix et réflexion sur le système de règlements guidant les contrats			
Secteur trituration	Valoriser l'huile de coton à la hauteur de sa supériorité qualitative			
	Etendre les marchés des produits solides de trituration des graines			
Secteur textile	Concrétiser le plan de modernisation de la CICAM			

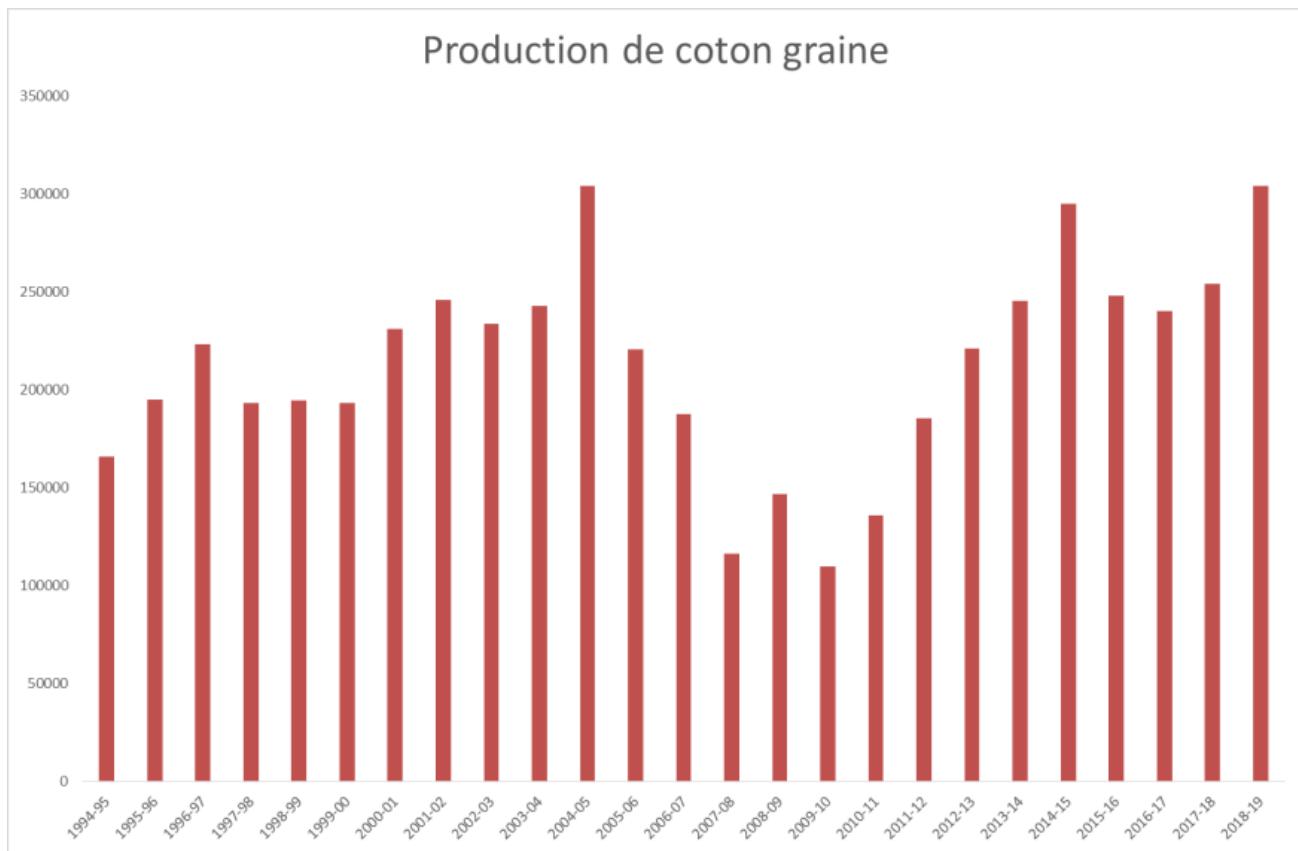
TABLEAU 7-3 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS PAR SECTEURS ET DOMAINES D'IMPACTS

8. Les annexes

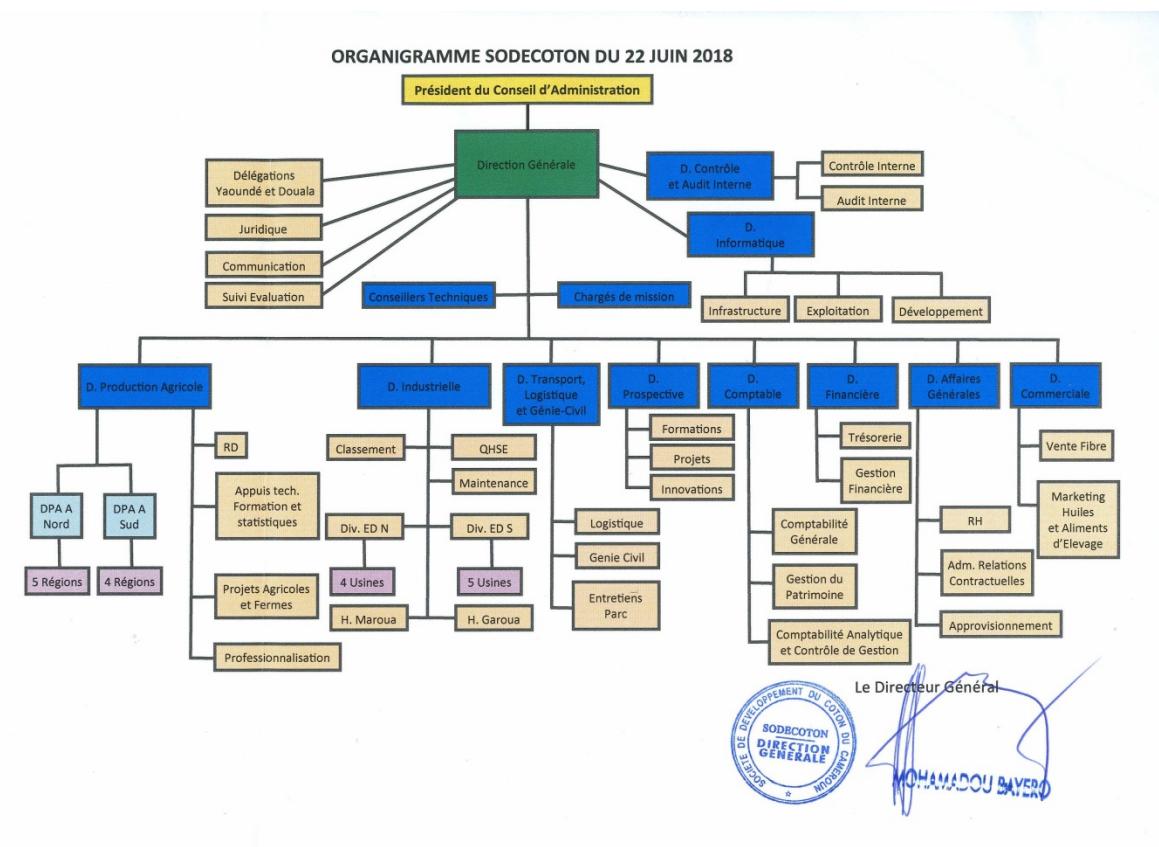
Annexe 1. Evolution de la surface et du rendement en coton-graine



Annexe 2. Evolution de la production de coton-graine



Annexe 3. Organigramme de la Sodecoton depuis juin 2018



Annexe 4. Historique et mode de fonctionnement de la CNPC-C

Le dispositif associatif des producteurs de coton porté actuellement par la CNPC-C a résulté d'un processus ayant débuté avec des groupements informels sans statut ni reconnaissance juridique jusqu'à 1994. C'est la mise en œuvre du DPGT qui a permis de légaliser les groupements de producteurs au niveau local sous forme d'association avec le statut de GIC. Le regroupement au niveau national a débuté en 1996 avec la création de la CPCC de manière informelle et fonctionnant avec 10 représentants. C'est en juillet 2000 que l'OPCC-GIE a été formellement établie fonctionnant avec 40 représentants.

La CNPC-C est l'héritière de l'OPCC-GIE, l'entité faîtière qui chapeaute les confédérations régionales, recouvrant elles-mêmes les unions des GP au niveau des villages. En 2019, il y a environ 2000 GP recensés dont 1545 "actifs", c'est-à-dire habilités à exécuter les fonctions principales qui leur sont dévolues, la gestion du crédit intrants et la commercialisation du CG. L'organisation de la CNPC-C est calquée sur celle de la SDCC, les 48 unions et les 9 fédérations sont calées respectivement sur les 48 secteurs et les 9 régions de la SDCC.

Les modes de fonctionnement des GP, des unions, des fédérations et de la confédération sont assez similaires. Un GP comprend en moyenne une centaine de membres, producteurs de coton regroupés au sein de Cercles de Caution (CC) constitués autour de 5 à 10 producteurs. Il fonctionne avec un comité directeur, un bureau élargi composé du comité directeur³¹ et les chefs de tous les CC. L'Assemblée Générale (AG) est l'organe suprême pour les décisions. Les fédérations et la confédération disposent en plus de commissions pour prendre en charge les sujets spécifiques.

La composition des comités directeurs des GP présente un caractère démocratique prometteur si l'on se réfère à la place des jeunes et même à celles des femmes (Annexe 11). Les jeunes, âgés de 35 ans au plus, sont largement représentés. Il n'y a qu'à Mayo Galké et Kaélé où ils ne sont pas majoritaires. Dans les régions de Touboro, de Ngong et de Tchatibali, tous les membres de tous les comités directeurs sont âgés de moins de 35 ans. La part des femmes est très variable, de 3% à peine dans la région de Touboro à 38% dans la région de Maroua 1. Il semble que les femmes se voient le plus souvent attribuées le poste de trésorier, en témoignage du sérieux et de la rigueur en gestion qu'on leur reconnaît dans les villages.

³¹ Composé d'un délégué, d'un délégué adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et d'un conseiller.

Annexe 5. Présentation succincte des conventions liant la CNPC-C et SDCC

La CNPC-C opère de concert avec la SDCC suivant plusieurs conventions dont certaines sont établies depuis près de vingt ans :

- La convention, signée en 2000, pour la gestion d'un fonds d'épargne qui a été constitué par les producteurs au cours des années 1996 à 1998 en prévision de la privatisation de la SDCC. Le fonds est logé à la SDCC contre une rémunération de 4% et il a atteint le montant de 7 milliards de FCFA. La gestion du fonds est confiée à la SDCC pour être notamment mobilisé pour l'importation des intrants dont la CNPC-C a la charge ;
- La convention, signée en 2004, pour la gestion des intrants et des équipements à acquérir par importation ou achats locaux. La CNPC-C a la charge de commander et de payer les intrants et équipements et de prendre livraison au niveau de N'Gaoundéré ou de Pitoa (près de Garoua). La SDCC a la responsabilité, contre rémunération forfaitaire par la CNPC-C, de la mise en place des intrants dans les villages, de leur attribution à crédit au niveau des GP (de même que les équipements par achat local) ainsi que de récupérer les remboursements des crédits.
- La convention, signée en 2002, pour le partage de la fonction d'animation et qui est appelée aujourd'hui professionnalisation des GP avec affectation de personnel respectivement par la CNPC-C et la SDCC. La mise à disposition d'un agent de la SDCC pour assurer le rôle de directeur exécutif est une annexe de cette convention.
- La convention élevage, signée en 2001, pour établir un service élevage selon un financement paritaire par la CNPC-C et la SDCC. Les activités du service concernent les soins vétérinaires et de prophylaxie des animaux de trait étendus au troupeau bovin, l'alimentation des animaux, la promotion de la fumure organique et plus généralement de l'intégration agriculture-élevage ainsi que de l'organisation de la profession des agro-éleveurs.
- La convention de mécanisme de gestion du risque prix associant la SDCC et la CNPC-C comme co-présidents d'un comité de pilotage comprenant 12 autres membres dont cinq venant de quatre ministères impliqués (commerce, finance, agriculture, aménagement du territoire).

Annexe 6. Evolution du personnel de la CNPC-C

CNPC-Cameroun
B.P. 1371
GAROUA

TABLEAU DE L'EVOLUTION DU PERSONNEL PERMANENT

ANNEE SEXE	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
MASCULIN	78		79		92		99		109		110		115		116		118	
FEMININ			8		8		8		9		9		9		9		9	10
MOINS DE 35 ANS	24	6	24	6	18	5	16	4	14	4	12	2	9	2	9	2	4	3

TABLEAU DE L'EVOLUTION DU PERSONNEL SAISONNIER

ANNEE SEXE	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
HOMMES	36		36		36		36		41		41		41		41		41	
FEMMES											1		1		1		1	
MOINS DE 35 ANS	25	0	22	0	22	0	22	0	20	0	17	0	16	0	16	0	14	0

Annexe 7.

Critères d'éligibilité des paysans au crédit intrants pour produire du coton

CRITERES D'ELIGIBILITE AU CREDIT INTRANTS CAMPAGNE 2018/2019

A- Producteurs sous contrats de culture coton en 2017/2018

1- Critères généraux de base :

Critère 1 : Etre en possession de la CN ou de la carte consulaire ;

Critère 2 : Aucun impayé sur la campagne agricole 2017/2018 et les campagnes antérieures.

2- Critères spécifiques coton + sorgho	2- Critères spécifiques maïs (Région Nord exclusivement)
1- A vendu la totalité de sa production de coton graine à la SODECOTON.	a) A cultivé du maïs sous contrat en 2017/2018
2- A livré un minimum de 700 kg/ha dans la Région Extrême-Nord ;	1- A rembourser intégralement son crédit maïs.
A livré un minimum de 800 kg/ha dans la Région Nord.	
Crédit accordé :	
i) Régions Maroua, Kaoélé, Tchatiabali et Guider :	
<ul style="list-style-type: none"> - Si production livrée à la SODECOTON < 700 kg/ha : Pas de crédit ; - Si production livrée comprise entre 700 kg et 1.0 t/ha : Surf. coton maxi = réalisations 2017/18 ; - Si production livrée ≥ 1.0 t/ha : surface sur appréciation CDZ + Comité crédit du GP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si crédit maïs 2017/18 remboursé avec revenus du maïs : Surface maïs autorisée = 50% surface coton plan de campagne 2018/2019. - Si crédit maïs remboursé avec revenus coton : Surface maïs autorisée = 25% surface coton plan de campagne 2018/2019.
ii) Régions de Garoua, Ngong, Touboro et Mayo Galké :	
<ul style="list-style-type: none"> - Si production livrée à la SODECOTON pour les régions de Ngong et Garoua < 800 kg/ha et pour les régions de Touboro et Mayo - Galké < 900kg/ha: Pas de crédit ; - Si production livrée entre 800 et 1.1 t/ha pour les régions de Ngong et Garoua et entre 900 et 1.1t/ha pour les régions de Touboro et Mayo Galké: Surf. coton maxi = réalisations 2017/2018 - Production livrée ≥ 1.1t/ha : Surface sur appréciation CDZ + Comité crédit du GP. 	<ul style="list-style-type: none"> b) N'a pas cultivé du maïs sous contrat en 2017/2018
	<ul style="list-style-type: none"> 1- Engagement écrit pour remboursement totalité crédits maïs avec revenus hors coton.
Crédit accordé :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Surface maxi. de maïs = 50% de la surface de coton plan de campagne 2018/2019.

NB : Les formulaires des engagements par écrit seront mis en place par la DPA

CRITERES D'ELIGIBILITE AU CREDIT INTRANTS CAMPAGNE 2018/2019

B- Producteurs hors contrats de culture coton en 2017/2018

1- Critères généraux de base :

Critère 1 : Etre en possession de la CNI ou de la carte consulaire ;

Critère 2 : Aucun impayé sur les campagnes antérieures.

<p>2- Critères spécifiques coton + sorgho</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement par écrit à vendre la totalité de sa production de coton graine 2018/2019 à la SODECOTON ; - Expérience en culture cotonnière (ancien ou nouveau). <p>Credit accordé:</p> <p>i) Ancien producteur de coton revenant à la culture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si niveau de productivité 2016/2017 ou antérieur < 700 kg/ha pour les Régions Maroua, Kaelé, Tchatibali et Guider ou < 800 kg/ha pour les Régions de Garoua et Ngong ou <900 kg/ha pour les régions Touboro et Mayo Galké: Pas de crédit ; - Si niveau de productivité 2016/2017 ou antérieur compris entre 700 kg et 1.0 t/ha pour les Régions Maroua, Kaelé, Tchatibali et Guider ou compris entre 800 kg et 1,1t/ha pour les Régions de Garoua et Ngong ou compris entre 900 kg et 1,1t/ha pour les régions Touboro et Mayo Galké: surface max. coton et sorgho= réalisations 2016/2017 ou antérieures ; - Si niveau de productivité 2016/2017 ou antérieur >1.0 t/ha Régions Maroua, Kaelé, Tchatibali et Guider ou >1,1 t/ha pour les régions Garoua, Ngong, Touboro et Mayo Galké: surface sur appréciation CDZ + Comité crédit du GP. <p>ii) Nouveau producteur de coton :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface sur appréciation CDZ + Comité crédit du GP. 	<p>2- Critères spécifiques maïs (Région Nord exclusivement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement écrit pour remboursement totalité crédits maïs avec revenus hors coton. <p>Credit accordé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface maxi. de maïs = 50% de la surface de coton plan de campagne 2018/2019.
---	--

NB : Les formulaires des engagements par écrit seront mis en place par la DPA

Annexe 8. Contrat de partenariat Triennal GP/CNPC-Cameroun/SODECOTON

**Contrat de partenariat Triennal
GP/CNPC-Cameroun/SODECOTON
Campagnes 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020**

Entre :

Le Groupement de Producteurs de coton de , secteur de, ci-après dénommé le Groupement, et représenté par Monsieur, son Président/Délégué ;

D'une part ;

La Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun ci-après dénommée CNPC-Cameroun, et représentée par Monsieur, Président de l'Union des GIC de producteurs de coton et vivriers (UGPCV) du secteur de.....;

De seconde part ;

La Société de développement du coton du Cameroun, ci-après dénommée la SODECOTON, et représentée par Monsieur, Chef de secteur ;

De troisième part ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la demande d'appui du Groupement à la CNPC-Cameroun et à la SODECOTON pour la réalisation des programmes de production cotonnière et vivrière des campagnes 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

Il vise :

1. L'appui en conseil technique aux cultures cotonnière et vivrière prévues aux programmes de production du Groupement ;
2. L'appui à la professionnalisation du Groupement (gestion du magasin, gestion interne du crédit, règles de fonctionnement du groupement, tenue et restitution des comptes...) ;
3. La mise à disposition des intrants et équipements agricoles à crédit et au comptant nécessaires à la réalisation des plans de campagne du Groupement (Coton et vivriers) et objet de la commande.

2 - Constitution du Groupement

Le Groupement est enregistré en immatriculé(e) sous le numéro..... au bureau du Registre de ou à la Préfecture de :

Chacun des producteurs membre du Groupement répond à l'un des critères suivant :

- Appartient à un cercle de caution de 5 producteurs au moins et de 10 au plus.
- Appartient à un cercle de 2 à 4 producteurs si la surface totale du cercle est au moins de 4 hectares.
- A l'intention de produire une caisse planteur (**8 tonnes de coton graine**) et a déjà livré un minimum de **8 tonnes** de coton graine chaque année pendant les 3 campagnes précédentes.

L'ensemble des producteurs et de leurs cercles de caution seront validés par l'AG du groupement.

La liste complète est donnée en **annexe 1** (Liste bleue validé par la CNPC-Cameroun).

3 - Engagement du Groupement de producteurs (GP)

Le Groupement nommera pour le suivi technique de son Programme agricole un (des) agent(s) de suivi des cultures qui supervisera (ont) la réalisation du Programme et qui assurera (ont) la fonction de relais technique avec le dispositif d'encadrement agricole de la SODECOTON.

Pour la réalisation de ce programme, les membres du Groupement s'engagent à respecter les itinéraires techniques recommandés par la SODECOTON.

Pour ce faire, et pour le compte de ses membres, il passe commande à la CNPC-Cameroun, par l'intermédiaire de la SODECOTON, des intrants et matériels.

Le matériel commandé pour achat au comptant sera livré une fois que le reçu de versement correspondant aura été remis au magasinier.

Pour le matériel commandé pour achat par voie de crédit court terme (CT), les procédures en vigueur sont maintenues.

3.3 – Sécurité du stockage des intrants et équipements

Le Groupement assure l'entièr responsabilité des stocks d'intrants déposés par la SODECOTON à sa demande dans le magasin intrants du groupement ou mis à la disposition du Groupement à titre gratuit par la SODECOTON. Il nommera à cet effet :

- 1 Magasinier,
- 1 Gestionnaire du crédit, et
- Un (des) gardien(s) du magasin intrants.

A l'aide de ce personnel, le Groupement assurera les fonctions suivantes :

- Fourniture du cadenas et gardiennage permanent du magasin intrants ;
- Bonne tenue du magasin et des fiches de stock intrants ;
- Distribution des intrants et équipements commandés aux producteurs suivant le code de procédure donné en **paragraphe 3.4.** ;
- Tenue au jour le jour des fiches individuelles de distribution d'intrants et d'équipements (FIDI) ;
- Tenue au jour le jour du carnet d'état des sorties journalières d'intrants par Cercle de caution et producteurs individuels ;
- Etablissement des fiches d'engagement individuel des crédits des producteurs ;
- Etablissement des fiches d'engagement du Groupement vis-à-vis de la CNPC-Cameroun.

En contrepartie des crédits qu'il a sollicités et qui lui sont accordés par la CNPC-Cameroun et la SODECOTON, le Groupement :

- Demande et accepte l'appui-conseil du Responsable de la Professionnalisation des Groupements (RPG) et du Responsable Régional de la professionnalisation (RRP) de la structure mixte CNPC-Cameroun/SODECOTON dans la gestion du magasin, intrants, la tenue des documents de gestion et de crédit, les respect des procédures, l'organisation et le fonctionnement interne du Groupement ;
- Accepte les contrôles externes qui seront effectués par les Contrôleurs des Groupements (CG) de la CNPC-Cameroun ou par l'Inspection générale de la SODECOTON concernant les stocks intrants, la tenue des documents de gestion et de crédit, l'utilisation des fonds perçus relatifs à la rémunération des prestations du Groupement, au recouvrement en espèce des crédits CNPC-Cameroun/SODECOTON, aux excédents de pesées Pont bascule.

Les contrôles doivent être impérativement réalisés en présence du Magasinier et du Délégué/Président du Groupement ou de son représentant.

En cas de manquant sans effraction :

Le Groupement sera considéré comme responsable et il lui sera facturé la valeur des manquants qui devra être impérativement réglée lors de la commercialisation du coton graine.

En cas d'effraction avérée :

Les responsables du Groupement déposeront une plainte pour effraction auprès du Commandant de la Brigade de gendarmerie la plus proche. Une copie de la plainte sera envoyée au Chef de région SODECOTON par le biais du Chef de secteur et à l'Administrateur de la CNPC-Cameroun. Le Groupement restera pleinement responsable de l'effraction vis-à-vis de la CNPC-Cameroun.

Une commission composée du Contrôleur des Groupements (CG) de la CNPC-Cameroun et le Président de l'Union de GIC du Secteur sera constituée en vue d'appuyer la plainte du Groupement auprès de la Brigade de gendarmerie.

3.4 – Livraison des intrants et équipements aux producteurs

Les distributions d'intrants et d'équipements aux producteurs se feront par le Magasinier du Groupement et en présence du Chef de Cercle de Caution ou de son représentant, en respectant les procédures suivantes :

1. Les producteurs se présenteront au magasin regroupés par Cercle de caution solidaire.
2. Le Responsable du Cercle de caution assistera obligatoirement, en qualité de témoin, à la distribution des intrants et équipements aux membres de son Cercle. En cas d'impossibilité, il pourra se faire représenter par un membre du cercle.
3. Le Magasinier procèdera, à la distribution des intrants en respectant strictement les commandes passées par les cercles de caution. La distribution se fera dans le respect de l'avis technique de l'Agent de suivi des cultures et après ordonnancement (quitus) de sortie d'intrants du Délégué/Président ou de son représentant :

M/Mme N° CNI.....,
accepté par l'Assemblée générale du Groupement.

4. Le Groupement déposera les signatures du Délégué et de son représentant auprès de le Responsable Régional de la Professionnalisation (RRP).
5. Le Responsable de Cercle de caution, ou son représentant, contresignera avec le Gestionnaire du crédit et le producteur les Fiches individuelles de distribution d'intrants ou d'équipements et les Fiches de distribution journalière.
6. Le magasin sera ouvert de heure à heure chaque jour.
7. Le gardiennage du magasin intrants sera assuré de 17 h. à 6 h. du matin pendant toute l'année par le Groupement

3.5 – Personnel du GP et rémunération

Le Groupement s'engage à recruter :

- Un Magasinier formé par la Division Professionnalisation.
- un (des) Agent(s) de suivi des cultures formé(s) par la Direction de la Production Agricole SODECOTON.
- Un Gestionnaire de crédit formé par la Division Professionnalisation.

- Un (des) Gardien(s) du magasin intrants.

Les rémunérations (montants et mode de règlement) du Magasinier, des Agents de suivi des cultures et du Gestionnaire de crédit seront définies lors de la signature des contrats de tâcheronnat entre le Groupement et ces derniers.

Le paiement de ce personnel se fera chaque mois par la Caisse du Secteur SODECOTON, sur présentation d'une demande de déblocage de fonds (DDF) émise par le Président du Groupement et visée par le Président de l'Union des GIC du Secteur et qui sera libellée au nom des personnes concernées.

3.6 – Gestion interne du crédit aux producteurs

Les crédits intrants et équipements sont accordés par la CNPC-Cameroun, via l'Union des GIC du Secteur au Groupement par l'intermédiaire de la SODECOTON.

Ce crédit est rétrocédé par le Groupement aux producteurs individuels membres de Cercles de caution solidaires.

Le Groupement s'engage vis-à-vis de la CNPC-Cameroun et de la SODECOTON à gérer en toute transparence et dans le respect des procédures le crédit individuel de ses producteurs.

En fin de campagne agricole et au plus tard le 1^{er} Décembre, une situation individuelle du crédit, par Cercle de caution solidaire et par culture, sera établie ainsi qu'une situation récapitulative pour l'ensemble du Groupement.

En cas de non remboursement des crédits par des producteurs, le Groupement se réserve le droit de porter plainte pour détournement contre ces producteurs.

En cas de négligence ou de malversation avérée du Groupement ou de ses responsables dans la gestion du crédit :

1. La CNPC-Cameroun, via l'Union des GIC du secteur et sur avis technique de la SODECOTON, se réserve le droit de ne plus accorder de crédit aux membres du Groupement qui n'arrivent pas à rembourser le crédit dans le respect des délais requis ;
2. La CNPC-Cameroun, via l'Union des GIC du secteur, se réserve également le droit de porter plainte pour détournement.

3.7 – Reports de stocks d'une campagne sur l'autre

En cas de report de stocks d'intrants agricoles d'une campagne sur l'autre résultant d'une consommation par les producteurs moindre que les commandes passées, le Groupement reste responsable de la sécurité des stocks restants.

Ces stocks seront reconduits pour la campagne agricole suivante et ils seront déduits des nouvelles commandes d'intrants passées à la CNPC-Cameroun par le biais de la SODECOTON.

Lors de l'inventaire des stocks, et dans tous les cas au plus tard le 20 Novembre, il sera procédé à un procès verbal signé entre le Groupement, la CNPC-Cameroun et la SODECOTON déduisant du montant du crédit à rembourser par le Groupement la valeur des stocks résiduels.

3.8 – Engagements techniques du Groupement et de ses membres

Afin d'obtenir la meilleure production possible et de garantir le remboursement du crédit accordé, le Groupement et l'ensemble de ses membres s'engagent à respecter les recommandations techniques de la SODECOTON, à savoir :

1. Choix de parcelles de culture et des assolements ;
2. Regroupement des parcelles, ne serait-ce que par Cercle de caution ;
3. Piquetage des parcelles avant le 10 mai, date de début des semis ;
4. Préservation et protection des bornes et des bandes antiérosives aménagés durant la campagne et durant les campagnes antérieures ;
5. Respect des fiches techniques et des conseils du dispositif d'encadrement de la SODECOTON ;
6. Distribution des semences lorsque les parcelles sont piquetées et chaulées
7. Distribution des engrains aux producteurs qu'une fois les parcelles levées, démarierées et propres.
8. Suivi des consignes liées au traitement insecticide
9. Pratique de la récolte soignée pour l'amélioration de la qualité du coton graine

Le Groupement recrera un (des) Agent(s) de suivi des cultures qui assurera (ont) le relais de l'encadrement technique SODECOTON (Chef de Zone, Chef de secteur et Chef de Région) en matière de vulgarisation, de conseil technique rapproché et de recensement des données techniques agricoles. Cet agent bénéficiera d'une formation et d'un appui technique rapproché de la SODECOTON.

A la réception du rapport de tournée effectuée par l'encadrement technique de la SODECOTON, les responsables du groupement s'engagent à en informer les producteurs. En cas de problème sérieux signalé, ils s'engagent à prendre les dispositions nécessaires avec les producteurs pour le régler.

3.9 – Commercialisation du coton graine, du soja et dépôt vente des céréales

En contrepartie de l'accès au crédit et à l'appui-conseil donnés par la CNPC-Cameroun et la SODECOTON, le Groupement s'engage :

1. Concernant le coton et le soja, à :

- Vendre la totalité du coton graine et du soja produit à la SODECOTON ;
- Dénoncer et lutter contre toute fuite de ces produits au sein du Groupement, vers d'autres groupements, villages ou pays voisins ;
- Dénoncer et lutter contre toute tentative de « coxage » au sein du Groupement.

2. Concernant le maïs, à :

- Mettre en dépôt des sacs de maïs en stock sécurisé dans le magasin du Groupement, en vue de garantir le remboursement du crédit engrais vivriers.
- Rembourser le crédit maïs en espèces avant le 31 mars.

Le Groupement assurera la collecte primaire du coton et du soja (organisation et préparation des marchés) et constituera une équipe d'achat (avec contrôleur qualité, peseur, agent de recouvrement du crédit, peseur, payeur et manœuvres pour les manutentions et chargement sur camion).

4 – Engagements de la CNPC-Cameroun

4.1 - Appui à la professionnalisation du Groupement

La CNPC-Cameroun, par le biais de la structure mixte CNPC-Cameroun/SODECOTON, appuiera le Groupement en ce qui concerne l'organisation collective, le conseil en gestion, la formation des responsables et du personnel technique du Groupement selon le schéma général suivant :

4.1.1. Appui-conseil

- Au fonctionnement : légalisation, principes de fonctionnement, tenue des Assemblées générales, clarification des situations d'impayés, etc. ;
- A la gestion: lecture de relevé de compte, présentation et validation du budget prévisionnel, bilan de gestion annuel, restitution des comptes, commandes diverses, etc. ;
- Au suivi du stockage des céréales sur préfinancement CNPC-Cameroun et des activités d'alphabétisation et post alphabétisation, etc. ;
- A l'organisation des élections et aux Assemblées générales de prise de décision.

4.2.2. Formation

- Des membres du comité directeur sur la tenue des documents et aux principes de fonctionnement du Groupement ;
- Des responsables des cercles de caution solidaire sur leur rôle ;
- Du comité restreint, du bureau des élections, du comité de gestion, du gestionnaire de crédit, du magasinier, des agents relais, des commissions de crédit, etc.

4.2 – Mise à disposition du crédit intrants et équipements aux Groupements

La CNPC-Cameroun s'engage, via l'Union des GIC du secteur et par l'intermédiaire de la SODECOTON, à mettre à disposition du Groupement, les intrants et matériels à crédit et au comptant commandés, dans le strict respect de la liste bleue jointe en annexe.

Le stock d'intrants et de matériel sera réceptionné par les responsables du Groupement à l'occasion d'un inventaire global de début de campagne agricole.

4.3 – Appui à la gestion des stocks et des crédits intrants

La CNPC-Cameroun à travers la structure mixte CNPC-Cameroun/SODECOTON appuiera et formera le personnel des groupements en charge de la gestion des intrants et du crédit (Magasinier, Gestionnaire de crédit) par le biais du Responsable Professionnalisation des Groupements du Secteur.

La CNPC-Cameroun à travers la structure mixte CNPC-Cameroun/ SODECOTON mettra en place les documents de gestion au niveau des Groupements (fiche de stock, carnets, imprimés, cahier, etc.).

Lors de leurs tournées sur le terrain, les responsables de la CNPC-Cameroun (Responsables professionnalisation des groupements, Contrôleurs des groupements) et de la SODECOTON (Responsable régional professionnalisation) fourniront les conseils pour la bonne tenue des documents de gestion et la distribution des intrants.

La CNPC-Cameroun à travers la structure mixte CNPC-Cameroun/ SODECOTON formera le Magasinier du groupement aux procédures et à la tenue des documents de gestion des stocks, ainsi qu'à la bonne organisation du magasin intrants. Elle assurera sa formation continue à la tenue des documents de suivi individuel des producteurs qui permettent d'établir en fin de campagne la situation individuelle de consommation d'intrants.

La CNPC-Cameroun à travers la structure mixte CNPC-Cameroun/ SODECOTON s'engagent à former le Gestionnaire de crédits du groupement aux procédures de contrôle et à l'établissement des situations de crédits accordés au titre de la campagne agricole : individuelles, par cercle de caution et pour l'ensemble du groupement. La CNPC-Cameroun assurera sa formation continue à la tenue des documents.

En cas de problème grave constaté dans l'exercice des fonctions du Magasinier ou du Gestionnaire de crédit, la CNPC-Cameroun notifiera le Groupement en vue d'un contrôle et éventuellement de son remplacement.

4.4 – Contrôle des stocks et du crédit

La CNPC-Cameroun s'assurera, par des contrôles réguliers réalisés par les Contrôleurs des groupements, du respect par le Magasinier, de l'ensemble des procédures de gestion des intrants. Elle veillera notamment à la bonne tenue des documents de gestion des stocks.

La CNPC-Cameroun s'assurera du bon établissement des situations individuelles de crédit vis-à-vis du groupement et de la remise en Assemblée générale du Groupement du document « Engagement individuel ».

4.5- Etablissement des situations de crédits

La CNPC-Cameroun à travers la structure mixte CNPC-Cameroun/ SODECOTON appuiera le Gestionnaire du groupement dans l'établissement des situations des engagements individuels des producteurs vis-à-vis du Groupement et des engagements collectifs vis-à-vis de la CNPC-Cameroun.

4.6 – Autres Contrôles

Dans le cadre du présent contrat, et en contrepartie du financement du crédit intrants et équipement demandé par le Groupement et qu'elle lui accorde, la CNPC-Cameroun se réserve le droit d'envoyer des missions de contrôle de procédures, de comptes et de stocks au sein du Groupement dans les cas suivants :

- A la demande de membres du Groupement sur la base d'une lettre avec signature d'un minimum de 20 membres ;
- Sur demande de la SODECOTON dans le cadre du présent contrat ;
- Systématiquement, avant le démarrage de la campagne de commercialisation coton et soja et à la fin de cette dernière, afin de vérifier le bon respect des procédures de gestion, la véracité des situations de crédit et de remboursement, les stocks, la juste rémunération des agents du groupement conformément au contrat de tâcheronnat, l'utilisation des fonds résultant des excès de poids au Pont bascule, la qualité de la restitution des comptes en Assemblée générale du Groupement.

5 - Engagements de la SODECOTON

5.1 – Logistique intrants et équipements

La SODECOTON s'engage dans la limite de ses possibilités, à mettre en place les intrants et équipements commandés par le Groupement dans le cadre du plan de campagne.

Lorsque l'état des pistes ne permet pas une mise en place des intrants au village, la SODECOTON prendra en charge le coût du transport rendu village sur la base de sa grille de facturation.

Lorsqu'un magasin intrants appartenant à la SODECOTON existe dans le village, elle le met à la disposition du Groupement à titre gracieux.

La SODECOTON s'engage à assurer l'entretien des magasins dont elle est propriétaire.

5.2 – Appui technique à la production (coton et cultures d'assolement)

5.2.1. Vulgarisation agricole, Formation et Appui technique

La SODECOTON mettra à la disposition du Groupement toute l'assistance technique nécessaire à la bonne conduite et à la réussite du Programme agricole du Groupement

par le biais de son dispositif d'encadrement agricole : Chef de zone, Chef de secteur et Chef de région.

La SODECOTON formera les Agents de suivi des cultures du Groupement sur les fiches techniques des cultures, les innovations techniques vulgarisées, le contrôle et le suivi statistiques des parcelles cultivées, l'utilisation de des intrants et les règles d'hygiène et de sécurité. Ces agents ne pourront être mis en place pour la campagne agricole que s'ils ont réussi les tests d'aptitude SODECOTON.

La SODECOTON assurera le conseil technique aux producteurs par un suivi régulier sur le terrain réalisé par le Chef de Zone et le Chef de secteur, la publication de journaux, des émissions radio, des réunions d'information et des démonstrations.

La SODECOTON, par l'intermédiaire du Chef de zone (CDZ), évaluera de façon approfondie les réalisations agricoles du groupement au moins une fois par quinzaine. Cela inclut le suivi de l'ensemble des parcelles en culture intensive.

A l'issue de cette visite approfondie, le Chef de zone fera un compte rendu oral aux responsables du groupement, en présence de l'Agent de suivi des cultures et, si possible, des Responsables des cercles de caution et d'autres producteurs. Il remettra au Délégué/Président un rapport simplifié établi sur manifold (une page), reprenant les principales remarques et conseils.

5.2.2. Contrôles

En cas d'anomalie constatée dans la réalisation du Programme agricole, il revient au Chef de région de saisir le Corps de contrôle de la CNPC-Cameroun pour qu'il conduise les investigations nécessaires. Une copie du rapport de contrôle sera adressée à la Direction Exécutive (DE) de la CNPC-Cameroun.

La SODECOTON à travers le Chef de Zone (CDZ) est chargée d'effectuer trois (3) inventaires, en début de campagne, en fin de semis et en fin de campagne en vue de l'établissement des procès verbaux (PV) qui permettront de ressortir le montant de la facture par GP. Le CDZ peut également à la demande du GP participer à un inventaire pour contrôle des mises en place.

5.2.3. Recouvrement des crédits

La SODECOTON assurera pour le compte de la CNPC-Cameroun, le recouvrement des montants dus au titre des crédits remboursables à la source pour le coton, le soja, les produits vétérinaires et le matériel agricole (crédit court terme). Quant aux crédits maïs, la structure mixte CNPC-Cameroun/SODECOTON assurera le recouvrement en espèces selon une procédure qui sera définie.

5.2.4. Rémunération du groupement

La SODECOTON rémunérera le Groupement sur la base du barème prévu et aux périodes de paiement prévues. Elle assurera mensuellement le suivi des opérations

comptables générées par l'application du Contrat de partenariat et communiquera chaque mois au Groupement une situation précise des opérations passées.

5.2.5. Commercialisation du coton et du soja

La SODECOTON formera les membres du Groupement candidats pour la constitution de l'équipe d'achat coton et soja. Elle notera leurs capacités. Ceux qui auront réussi au test deviendront membres de l'équipe d'achat du village. Un minimum de 5 (cinq) candidats admis au test final est indispensable pour que le Groupement obtienne l'agrément de commercialisation.

La SODECOTON, en concertation étroite avec l'Union des Gic du secteur, élaborera le calendrier précis d'évacuation du coton et du soja.

Deux semaines à l'avance, la SODECOTON informera par écrit les responsables du Groupement et le Président de l'Union des Gic du secteur de la date prévue pour le début des évacuations.

5.2.6. Suivi des crédits

La SODECOTON émettra les documents de « Crédits productivité » prenant en compte les montants globaux à payer par le Groupement et par culture. Un premier décompte sera émis en août et un deuxième en novembre. En décembre, la SODECOTON émettra l'« Engagement Groupement » qui précisera les montants des crédits productivité et des autres crédits dus par le GP (Crédits CT, CITAT, arriérés etc.).

6 – Information générale des membres du Groupement

La CNPC-Cameroun et la SODECOTON s'engagent à expliquer le contenu de ce contrat à l'ensemble des producteurs du Groupement lors d'une réunion en Assemblée générale qui se tiendra avant le 31 mai 2017.

7- Gestion de chaque campagne agricole

Chaque campagne agricole sera gérée à travers les documents ci-après en annexe à ce présent contrat :

- L'engagement du GP pour la campagne agricole ;
- L'engagement individuel des producteurs ;
- La liste bleue des producteurs ;
- Plans de campagne ;
- Fiches de constitution des cercles de cautions ;

8- Résiliation du contrat.

- Si l'une des parties décide de résilier la présente convention, elle devra le notifier aux autres parties, par écrit deux (05) mois d'avance.
- Toutefois la CNPC-C et la SODECOTON se garde le droit de résilier la présente convention sans délai en cas de mauvaise gestion ou de malversations financières dûment constatées au sein du groupement.

9- Gestion des litiges

En cas de litiges du au non respect de ce contrat, le Groupement, la CNPC-Cameroun et la SODECOTON s'engagent à résoudre leurs différends à travers les tribunaux camerounais territorialement compétents.

10- Valeur juridique du présent contrat

Le présent contrat après signature des différentes parties sera authentifié par un juriste et sera valable pour la période conclue.

Fait à , le / /

Pour le groupement
Le Président/Délégué
du Groupement

Pour la CNPC-C
Le Président de l'UGPCV

Pour le SODECOTON
Le Chef de secteur

M..... M..... M.....

Ventilation : GP/CDS/P. Union/RRP

Annexe 9. Annexes au contrat tripartite Groupement/CNPC-C/SDCC, campagne 2008_09

Région :

Secteur :

Annexes au contrat tripartite GROUPEMENT/OPCC-GIE/SODECOTON Campagne de commercialisation 2008/2009

La SODECOTON, L'OPCC-GIE et le GP de s'engagent à respecter ce qui est écrit dans ce complément au contrat tripartite 2008/2009 pour réussir une bonne campagne de commercialisation.

1. PRÉPARATION DE LA COMMERCIALISATION

La commercialisation commence bien avant l'arrivée des caisses au village, par plusieurs opérations qui engagent les trois acteurs : Groupement, OPCC-GIE, Sodecoton

1.1 Obligations du Groupement :

Qualité du coton graine : Les producteurs sont totalement responsables de la qualité du coton graine récolté dans leurs parcelles. Ils doivent s'assurer de la qualité du travail de leur main d'œuvre, qu'elle soit familiale ou salariée. L'utilisation des sacs en polypropylène pour la récolte du coton graine doit être strictement interdite. Ils doivent par conséquent bien appliquer les techniques de la récolte soignée.

Présélection, formation et sélection de l'équipe d'achat : les responsables du GP proposeront des candidats (hommes ou femmes) honnêtes et pouvant bien faire le travail. Ceux qui auront réussi au test seront présentés à l'Assemblée Générale pour sélectionner les membres de l'équipe d'achat du village. La liste des membres de l'équipe d'achat retenus par l'AG figure au *tableau 1 des dispositions spécifiques*. Les groupements qui n'auront pu constituer une équipe d'achat devront soit demander le concours d'une équipe d'achat OPCC-GIE soit négocier avec un groupement voisin le concours de son équipe d'achat. Il reviendra au groupement demandeur de rémunérer cette équipe d'achat.

Afin d'éviter tout risque de contestation sans fondement, le Gestionnaire du crédit du groupement fera partie intégrante de l'équipe d'achat.

L'équipe d'achat qui a été retenue doit être prête et avoir le matériel nécessaire 3 jours avant le début des opérations : 2 calculettes, 10 bics, 10 cahiers de 32 pages et 2 règles

Définition des points d'achat : Les responsables du GP proposeront un ou plusieurs points d'achat de taille suffisante et accessibles, selon les critères établis par la Sodécoton. Les emplacements retenus, après acceptation par le CDS/CDZ, seront indiqués au *tableau 2 des dispositions spécifiques*.

Les points d'achat seront préparés avec les agents DPA de façon à faciliter le travail et éviter les incendies : danki couvert et fermé sur 3 côtés, couloir d'aménée des bâches bien délimité par des sekos, séparation des caisses et des tas de coton ...

1.2 Obligations de l'OPCC-GIE :

Qualité du coton graine : L'OPCC-GIE s'engage à assurer le travail d'information et communication au niveau des techniques de récolte soignée et du classement du coton graine en trois qualités distinctes. Elle fournira des sacs de récolte en coton pour cession aux groupements de coton selon le modèle retenu par les producteurs.

1.3 Obligations de la SODECOTON :

Qualité du coton graine : La SODECOTON s'engage également à assurer le travail d'information et communication au niveau des techniques de récolte soignée et du classement du coton graine en trois qualités distinctes.

Présélection, formation et sélection de l'équipe d'achat : la Sodécoton formera les candidats proposés par les groupements au poste de membre d'équipe d'achat et notera leurs capacités.

Programme des évacuations : La Sodécoton s'engage à établir le calendrier des évacuations en concertation avec les responsables des groupements et de l'OPCC-GIE. Deux semaines à l'avance, la Sodécoton informera par écrit les responsables du GP et le représentant secteur OPCC-GIE, de la date prévue pour le début des évacuations.

Matériel de commercialisation :

- La SDCC prêtera gratuitement les bâches et tapis de sol avant le début des achats
- La bascule pourra être louée (250 f/tonne); une fiche de suivi « gestion bascule » sera établie à la fin de chaque tour d'achat. Elle sera remplie par l'équipe d'achat et transmise à la région par le CDS.
- La SDCC fournira les imprimés nécessaires qu'elle fera payer au GP selon les tarifs en vigueur.

2. DÉROULEMENT DES ACHATS

Ces opérations sont sous la responsabilité du GP. La Sodécoton fournit l'appui technique nécessaire et assure un contrôle régulier pour que tout se passe au mieux. Les responsables du GP, aidés par le CDZ et l'ASO, **organiseront une AG avant le début de la commercialisation** pour bien se préparer. C'est là qu'ils décideront de tous les points qui figurent dans les tableaux annexés à ce contrat et notamment du gardiennage (*tableau 9 des dispositions spécifiques*) et de la possibilité d'avoir un chef de point d'achat (*voir tableau 6 des dispositions spécifiques*).

2.1 Obligations du groupement :

Pesées : Lorsque les responsables du GP sont prévenus de la date du marché, ils en informent les producteurs pour qu'ils sortent les tas de coton sur la place en vue de la pesée. Les bâches seront confectionnées sur le point d'achat et feront moins de 70 kg.

Le marché commencera chaque matin à 7h et aura lieu tous les jours de la semaine (même le dimanche) sauf pour les fêtes de : Noël, 1^{er} janvier, 11 février, Ramadan, Tabaski et Pâques. Ces jours là ne seront pas travaillés.

L'équipe d'achat suivra les procédures de pesée et d'achat prévues par la SDCC et en particulier :

- peser uniquement les bâches qui ont une fiche de pesée
- retenir une tare de 2 kg par bâche dont la pesée est inférieure ou égale à 70 kg (une seule tare cette année). Un maximum de 75 kg par pesée sera toléré.
- remplir correctement les documents et faire vérifier le bordereau d'achat par un responsable du GP.
- la présence du chef de cercle de caution est obligatoire lors de la pesée du coton graine issu de son cercle.

Caisses planteur : Une caisse planter est remplie par le coton d'un seul producteur : pour cela il doit faire au moins 7,5t de coton-graine et avoir cultivé au moins 3 ha de coton en 2008. La liste indicative des producteurs qui peuvent avoir une caisse est définie par la SDCC et le GP à partir du cahier de culture. Cette liste figure sur le *tableau 5 des dispositions spécifiques*.

Une tare de 2% du poids net sera prélevée sur chaque caisse.

Chargement : il se fera rapidement et si possible à raison de 2 caisses par jour. Cette disposition sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2008 pour les GP qui évacuent plus de 100 tonnes.

La présence de corps étrangers dans les caisses est de la responsabilité du chef de point d'achat et du responsable de l'équipe de manœuvres.

Chaque cercle de caution fournira 2 manœuvres pour le chargement.

Evacuations : le GP contrôlera le poids pont bascule de ses attelages. Pour cela un membre du GP accompagnera le convoi et aura accès à la cabine du camion. Les frais d'hébergement de l'accompagnateur sont à la charge du GP. A la livraison du coton graine au pont bascule de l'usine d'égrenage, l'accompagnateur doit vérifier la présence des roues de secours et que le remplissage des réservoirs est bien effectué avant la pesée.

Classement du coton graine : Le groupement veillera à charger les caisses avec du coton homogène. Pour aider les producteurs à présenter un coton graine de bonne qualité sur les marchés, la Sodecoton et l'OPCC-GIE encouragent le GP à choisir une commission de chargement des caisses. Elle aura pour rôle de regrouper le coton ayant le même aspect pour être chargé dans la même caisse. Cette commission du GP pourra bénéficier des conseils techniques du CDZ/CDS. La liste des membres de cette commission figure au *tableau 7 des dispositions spécifiques*.

2.2 Obligations de l'OPCC-GIE :

Pesées : lorsque le coton graine arrive à l'usine d'égrenage la pesée au pont bascule est réalisée en présence d'un représentant OPCC-GIE afin de s'assurer de l'exactitude de la pesée.

2.3 Obligations de la SODECOTON :

Pesées : Le chef de zone doit remettre au groupement les fiches de pesées dument remplies et signées.

Chargement du coton graine : la Sodecoton prend en charge les frais de chargement. Le calcul du montant dû se fait en fonction du barème prévu en 4.2 sur les obligations de la Sodecoton. Le règlement est réalisé au choix du GP : par préfinancement GP ou par le CDZ et indiqué au *tableau 4 des dispositions spécifiques*.

Classement du coton graine : Il se fera caisse par caisse à l'usine d'égrenage par le classeur Sodecoton. L'accompagnateur du groupement assiste et doit avoir connaissance dans un délai de 24 heures après livraison du coton graine en usine du résultat du classement du coton graine et du prix d'achat du coton graine contenu dans la caisse classée. Une fiche de classement est remise avec la copie du bordereau d'évacuation rempli.

3. PAIEMENT DU COTON

Pour la campagne 2008/2009, le prix du coton a été fixé selon des catégories identifiées à :

1. Coton graine 1^{er} choix, blanc, trié, exempt de tout corps étranger et de coton tâché, souillé ou parasité (quartiers d'orange) : **185 f.CFA**

2. Coton graine 2^{ème} choix, blanc ou légèrement teinté, **non trié** mais sans corps étrangers : **175 f.CFA**

3. Coton graine 3^{ème} choix correspondant aux écarts de triage (coton momifié, jaune, coloré, mais sans corps étrangers) : **160 f. CFA**

3.1 Obligations du Groupement :

- dès la fin des opérations d'achat :

Les membres de l'équipe d'achat établiront les situations et remettront les documents au CDZ aussi vite que possible. Les documents de pesée, remboursement... seront gardés pendant au moins un an en vue d'éventuels contrôles. La transmission des documents d'achats du groupement vers le chef de zone se fera à l'aide de bordereau de transmission avec dates et décharges.

Les responsables du GP organiseront une AG pour faire un bilan et trouver les moyens de régler les problèmes des cercles défaillants dans le respect des procédures établies et notamment en ce qui concerne la caution solidaire.

La caution solidaire d'un cercle de caution ne s'appliquera qu'aux seuls membres du cercle de caution. Les impayés provenant d'un autre cercle de caution devront être résorbés par la caution de 2^{ème} niveau que doit assurer le groupement. L'application de cette règle est obligatoire.

- au moment du paiement :

Le règlement des montants dus à chacun devra se faire de manière claire et honnête ;

La distribution de l'argent par les responsables du GP aux CCC et ensuite des CCC à chaque producteur se fera le jour même de l'arrivée de l'argent au village. L'argent sera remis aux CCC en présence d'un membre du cercle et contre signature ;

Les responsables du GP assureront le recouvrement des crédits intrants, CT et GP/membres ainsi que le règlement des produits tels que pesticides, alibet/nutribet ... mais ne feront aucun autre prélèvement (sauf retenues pour la coupe des vieux cotonniers).

Les équipes d'achat et les délégués des groupements n'ont aucune compétence pour assurer la collecte des impôts.

3.2 Obligations de la SODECOTON

- Au fur et à mesure du déroulement des achats, le chef de zone appuiera les groupements pour l'établissement des documents de recouvrement du crédit et de paiement du coton graine.

- les paysans seront payés dans un délai de deux semaines à partir du moment où l'équipe d'achat aura remis les documents de commercialisation, correctement remplis, au CDZ ;

- le paiement se fera généralement à la fin du tour d'achat mais les GP peuvent demander à être payés toutes les semaines ou même chaque 3 jours avec les décomptes correspondants.

4. REMUNERATION

4.1 Obligations du Groupement :

Le groupement rémunère les services rendus par les équipes d'achat sur la base de :

- 1 200 f/tonne de coton commercialisé pour les équipes d'achat qui ne redistribuent pas l'excédent pont bascule aux producteurs.

- 1 400 f/tonne de coton commercialisé pour les équipes d'achat qui redistribuent les excédents pont bascule aux producteurs.

4.2 Obligations de la SODECOTON :

La SDCC paye les services rendus par le GP pendant la commercialisation de la façon suivante :

- 1,75 f/kg de coton commercialisé pour les GP agréés qui n'ont pas de chef de point d'achat
- 1,75 à 2 f/kg de coton commercialisé pour les GP agréés avec un chef de point d'achat

Avec cet argent le GP payera l'équipe d'achat et le chef de point d'achat.

A cela peut s'ajouter une prime variable de :

- 0 à 0,5 f/kg en fonction du poids moyen de coton chargé par caisse (calculé par ordinateur)
- 0 à 0,5 f/kg en fonction de l'efficacité du GP pendant la commercialisation. Le niveau de cette prime est lié aux lettres d'avertissement reçus par le GP en cas de négligence ou manque d'organisation.

- Les frais de chargement sont payés à raison de : 1800 f/tonne pour les caisses de 9 t et plus, 1400 f/tonne pour les caisses de 8 à 9t, 700 f/tonne pour les caisses de moins de 8t.

- Le GP touchera aussi 100 f par sac d'engrais et d'urée consommé en campagne agricole sur coton et vivriers. Pour obtenir cette prime de gestion des engrais, les crédits intrants (coton et vivriers) doivent être remboursés à 100%.

- Si tout s'est bien passé pendant les achats, il y aura des excédents pont bascule (tares prises sur les bâches et les caisses planteurs). Leur valeur est calculée sur la base du prix moyen d'achat de coton graine et versés dans les comptes GP en fin de campagne. En cas de manquant global, il sera déduit des comptes GP.

5. RÈGLEMENT DES PROBLÈMES

▪ Organisation du travail

Si les conditions définies pour la préparation du marché (papeterie, sortie d'au moins 200 bâches) ne sont pas remplies, la SDCC peut reporter la date prévue pour le début du marché.

Les défauts d'organisation dans le travail entraînant des pertes de temps donneront lieu à des avertissements. Ils entraîneront une diminution de la rémunération versée au GP. En cas d'avertissements répétés la SDCC peut suspendre les évacuations.

Le matériel prêté par la SDCC devra être remis en bon état ; les dégradations et manquants seront à la charge du GP.

▪ Qualité du coton

Le coton chargé dans les caisses doit être sec et ne contenir aucun élément étranger : cailloux, pièces métalliques, plastique et fibres PP ...

La SDCC peut refuser d'acheter du coton mouillé ou encore transporté dans des sacs plastiques ou PP (parce que dans ce cas elle ne pourra pas vendre la fibre).

En cas de dégâts à l'usine ou arrêt pour cause de coton non conforme, la SDCC pourra facturer des dommages au GP.

▪ Malversations

En cas de faux bordereaux en cours d'évacuation, l'équipe sera immédiatement remplacée par une équipe OPCC-GIE dont le coût sera facturé au GP. Si la malversation est prouvée et que les producteurs ne déposent pas plainte contre les personnes responsables, la SDCC se propose de suspendre l'agrément et le crédit intrants pour la campagne agricole suivante.

Les manquants sur les deux derniers attelages ou un manquant global sur le tour d'achat annuleront la rémunération de l'équipe d'achat et provoqueront une suspension du crédit engrais vivriers en 2009/2010.

6. PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Les responsables du GP s'engagent à organiser le déchargement des intrants lorsqu'ils arrivent au village, sachant que la SDCC payera ce service (15 f/sac). De même ils réceptionneront et organisentront la répartition de la commande aliment du bétail.

Formation des cercles de caution: les producteurs s'engagent à former les cercles avant le 30/01/2009 afin de produire les plans de campagne et les bons de commande à temps.

Plan de campagne provisoire: Le GP s'engage à fournir un projet de plan de campagne avant le 31/12/2008 sur lequel se basera la Sodecoton pour les mises en place.

Noms, Signatures et Dates

Le Président ou le Délégué du GP

Le Chef de Secteur SDCC

Le Représentant Secteur

Le Chef de Point d'Achat

Document à faire en 3 exemplaires : 1 pour le G.P - 1 pour le CDS et 1 pour l'A.R.

Annexes au contrat tripartite GROUPEMENT/OPCC-GIE/SODECOTON

Campagne de commercialisation 2008/2009

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

GP DE : _____ SECTEUR DE : _____

Lors de notre AG préparatoire de la campagne de commercialisation nous avons pris les décisions suivantes :

1 - MEMBRES DE L'EQUIPE D'ACHAT DE : _____

	Nom et prénom	Date et lieu de naissance	N° CNI	Signature du membre (1)
Peseur	----- -----	----- -----	----- -----	----- -----
Secrétaire	----- -----	----- -----	----- -----	----- -----
Gestionnaire de crédit	----- -----	----- -----	----- -----	----- -----
Chef manœuvre	----- -----	----- -----	----- -----	----- -----

(1) Par cette signature le membre s'engage sur l'honneur à être intègre dans sa fonction sous peine de poursuites judiciaires.

2 - POINTS D'ACHAT RETENUS PAR LE GP EN ACCORD AVEC SODECOTON

Conformément aux annexes du contrat, concernant la mise en place des points d'achat, nous retenons :

	1	2	3
1. Localisation précise du point d'achat
2. Tonnage approximatif à évacuer

3 - LE GROUPEMENT :

Deux options peuvent être envisagées par le groupement :

1. Utilisation de sa propre bascule
2. Location d'une bascule

Notre groupement opte pour l'option n° :.....

4 - REGLEMENT DES FRAIS DE CHARGEMENT DES CAISSES

Deux options peuvent être envisagées par le groupement :

1. Le Groupement préfinance les frais de chargement
2. Le Chef de zone règle les frais de chargement au fur et à mesure

Notre groupement opte pour l'option n° :.....

5 - LISTE INDICATIVE DES BENEFICIAIRES CAISSES PLANTEUR

Nom et Prénom	Cercle de Caution	Surf. Cahier planleur	Production estimée en tonnes	Nbre de caisses attendues

L'attribution définitive d'une caisse se fera en fonction de l'évaluation du tonnage du tas de coton par le CDZ.

6 - CHEF DE POINT D'ACHAT

Nom et Prénom	N°CNI	Fonction dans le GP	Signature

7 – COMMISSION DE CHARGEMENT DU GP POUR REGROUPEMENT DE LOTS HOMOGENES

Nom et Prénom	N°CNI	Signature

8 - DISPOSITIONS PREVUES PAR LE GP EN CAS DE MALVERSATIONS :

L'Assemblée générale a décidé :

9 - DISPOSITIONS PRISES POUR LE GARDIENNAGE

Nom et Prénom des gardiens	N°CNI	Fonction *	Salaire	Signature

* Gardien de nuit, Gardien de jour.

10 - TYPES DE CONTRAT DE COMMERCIALISATION 2008-2009:

1. propre équipe d'achat (agrément total)	2. Equipe d'achat OPCC-GIE (agrément partiel)	3. Equipe d'achat du Groupement de : (agrément partiel)

Cocher en dessous de l'option choisie (En cas d'agrément total, le CDS rayera les mentions inutiles (options 2 et 3). En cas d'agrément partiel, l'AG du groupement choisira l'option 2 ou 3).

Nous les membres du GP de, secteur, nous nous engageons à respecter le contenu de l'annexe au contrat tripartite concernant la commercialisation 2008/2009.

Noms, Signatures et Dates

Le Président ou le Délégué du GP

Le Chef de Secteur SDCC

Le Représentant Secteur

Le Chef de Point d'Achat

Document à faire en 3 exemplaires : 1 pour le G.P - 1 pour le CDS et 1 pour l'A.R.

Annexe 10. Engagements respectifs dans l'accord tripartite et triennal

En matière de gestion, les règles s'imposant aux GP sont :

- La taille minimale de constitution : il faut au minimum 50 ha de coton pour l'ensemble des membres ;
- Tout producteur, pour bénéficier du crédit intrant, doit être membre d'un CC, de 5 à 10 membres hors cas particuliers ;
- Un producteur peut, sous condition, prétendre à remplir une caisse de camion pour pesée directe à l'usine d'égrenage (sans passer par la commercialisation au niveau du village) ;
- Tout producteur s'engage à respecter les itinéraires techniques recommandés ;
- Le GP est responsable des stocks d'intrants déposés dans son magasin et nomme un magasinier, un gestionnaire de crédit et un ou des gardiens pour appliquer les règles explicitées dans la livraison et la distribution des intrants et équipements aux producteurs ;
- Les GP sont responsables des reports de stocks d'une campagne à une autre, car les producteurs remboursent seulement les intrants effectivement pris ;

En matière d'encadrement technique, les GP doivent recruter un ou des agents de suivi des cultures, à former par la SDCC pour amener tous les producteurs à respecter les recommandations techniques de cette dernière. Ces recommandations touchent au piquetage des parcelles, aux périodes de distribution des semences et des engrains et au respect des consignes de traitement insecticide et de récolte soignée. Un élément notable est la préservation et la protection des bandes anti-érosives aménagées.

En matière de commercialisation, les modalités pratiques font l'objet d'une annexe à l'accord tripartite et triennal mentionné précédemment, mais pouvant être actualisées annuellement (Annexe 9). Les GP ont été concernés par le CG, le soja et le maïs, même si la commercialisation de ces deux dernières espèces tend à se résorber. Les producteurs sont tenus de vendre la totalité du CG produit à la SDCC, de dénoncer et de lutter contre les fuites de ces produits hors de leurs GP mais aussi contre la pratique de "coxage³²". Pour le maïs, il est commercialisé pour permettre de rembourser en espèce, avant le 31 mars, les intrants acquis pour cette culture.

Les engagements de la CNPC-C concernent :

- L'appui à la professionnalisation des GP de concert avec la SDCC à travers le conseil et la formation ;
- La mise à disposition des intrants et des équipements à fournir à crédit par l'intermédiaire de la SDCC ;

³² c'est-à-dire confier à d'autres producteurs la commercialisation d'une partie de sa production ou accepter de commercialiser le CG issu des productions d'autres producteurs.

- L'appui dans la gestion des stocks et des crédits.

Dans le fonctionnement de la CV coton, le Cameroun présente la particularité que les intrants et équipements sont propriétés de la CNPC-C et accordés à crédit aux GP par l'intermédiaire de la SDCC. Cela diffère du cas fréquent où ce sont les sociétés cotonnières qui en sont propriétaires.

Pour ce qui concerne la SDCC, en dehors de l'obligation d'appui technique à la production selon des modalités précisées de formation et de contrôle, il convient de noter qu'elle doit :

- mettre en place les intrants dans les villages selon les commandes du plan de campagne, y compris en mettant en œuvre des transports spéciaux quand l'état des pistes rend possible la mise en place ;
- recouvrer les montants des crédits pour le compte de la CNPC-C, touchant aux intrants sur le coton et soja, aux produits vétérinaires et au matériel agricole, mais aussi au recouvrement en nature des crédits alloués pour le maïs.

Annexe 11. Proportions des GP intégrant des femmes ou des jeunes dans leurs comités

Région	Part des GP intégrant dans leurs bureaux	
	Femmes	Jeunes*
Garoua	8.6%	61.6%
Guider	8.7%	76.3%
Kaele	13.5%	37.9%
Maroua_1	38.2%	77.9%
Maroua_2	14.0%	72.6%
Mayo_G	10.6%	33.1%
Ngong	4.2%	100.0%
Tchili	10.5%	100.0%
Touboro	2.9%	98.8%
Total général	11.9%	73.0%

* âgés de 35 ans au plus

Annexe 12. Liste des documents tenus dans les GP

Documents à caractère institutionnels

- Certificat d'inscription officielle du GP
- Statut déposé du GP

Documents relatifs au plan de campagne

- Fiche annuelle de constitution d'un CC avec indication des superficies en coton, en maïs et en soja pour bénéficier des crédits intrants
- Liste bleue des producteurs éligibles aux crédits intrants
- Fiche de synthèse du plan de campagne du GP avec détail par CC

Documents de distribution et de gestion des intrants

- Quitus de contrôle des surfaces semées en coton pour donner droit à prendre livraison des intrants au magasin
- Quitus de contrôle global des surfaces semées en maïs pour donner droit à livraison d'engrais
- Registre des producteurs avec inscription des crédits pris et des remboursements par type de crédit
- Cahier de caisse
- Fiche de synthèse des crédits intrants garantis par chaque CC
- Fiche de synthèse des crédits intrants garantis par le GP avec détail pour tous les CC constituants
- Cahier de mouvements des stocks du magasin des intrants

Documents relatifs à la commercialisation du CG

- Cahier d'inscription des pesées du CG du point d'achat du CG
- Bordereau d'achat par producteur accompagné d'une fiche de pesée
- Fiche de suivi des pesées du CG à l'usine au fur et à mesure des évacuations, avec indication des différences de poids avec les pesées au village
- Cahier d'engagement et de remboursement individuel des crédits intrants
- Fiche individuelle de paiement des producteurs après déduction du remboursement des crédits intrants
- Fiche de paiement par CC
- Fiche de décompte des coûts de traitements insecticides établie par les agents de suivi
- Fiche de suivi des réalisations des traitements insecticides chez les producteurs

Documents de suivi du compte à la SDCC

- Relevé chronologique du compte du GP logé à la SDCC avec indication des frais de gestion et des produits financiers
- Relevé annuel du compte du GP logé à la SDCC avec indication de tous les mouvements

Documents relatifs aux décisions par AG

- Procès-verbal d'Assemblée générale (AG) du GP, ici relatif à la décision de mobiliser la caution de deuxième niveau pour suppléer à l'incapacité des certains CC de rembourser tous leurs crédits
- Budget prévisionnel du GP avec équilibre des emplois et ressources

Annexe 13. Situation des comptes des GP logés à la SDCC en février 2019

Région	Nombre de GP			GP ayant comptes logés à la SDCC					GP à bilan lu en AG
	reconnus	à compte à SDCC	à compte extérieur	GP créditeurs	Montant créiteur	GP débiteurs	% GP dédébiteur	Montant débit	
Maroua 1	253	253	0	188	472 330 167	65	25.7	38 410 786	152
Maroua 2	251	251	0	203	322 243 746	48	19.1	26 178 678	187
Kaélé	208	208	0	164	151 642 896	44	21.2	118 298 030	101
Tchatibali	189	189	0	139	177 946 522	50	26.5	23 072 417	92
Guider	274	274	0	222	166 333 660	52	19.0	30 935 380	274
Garoua	310	310	0	166	151 949 740	144	46.5	65 014 592	282
Ngong	255	255	12	134	133 352 506	121	47.5	48 548 822	166
Mayo Galké	155	155	0	109	66 907 810	46	29.7	24 850 742	155
Touboro	172	172	0	100	222 056 676	72	41.9	111 953 185	89
Total	2 067	2 067	12	1 425	1 864 763 723	642	31.1	487 262 632	1 498

Annexe 14. Evolution du nombre de producteurs selon la taille de leur sole cotonnière

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de producteurs de coton	206 123	165 719	208 776	226 491	204 302	194 249	170 416	152 612	158 211
d ^{ont} nombre de productrices			17 810	27 856	28 618	30 143	24 309	19 466	22 905
Nombre d'exploitations concernées	206 123	165 719	208 776	226 491	204 302	194 249	170 416	152 612	158 211
d ^{ont} nombre d'exploitations avec productrices			17 810	27 856	28 618	30 143	24 309	19 466	22 905
Nombre de producteurs à au moins 5 ha de coton	1 247	2 587	4 632	5 605	4 363	5 984	6 837	7 800	9 588
% du total	0.6	1.6	2.2	2.5	2.1	3.1	4.0	5.1	6.1
Nombre de producteurs ayant au plus 5 ha de coton	6 654	8 469	15 107	18 155	15 461	16 129	12 116	12 293	16 244
% du total	3.2	5.1	7.2	8.0	7.6	8.3	7.1	8.1	10.3
Nombre de producteurs ayant au plus 2,5 ha de coton	24 149	25 821	36 138	37 130	33 980	32 626	29 139	25 444	30 659
% du total	11.7	15.6	17.3	16.4	16.6	16.8	17.1	16.7	19.4
Nombre de producteurs ayant au plus 1,0 ha de coton	58 220	48 184	61 878	66 857	59 391	55 853	50 206	43 262	48 471
% du total	28.2	29.1	29.6	29.5	29.1	28.8	29.5	28.3	30.6
Nombre de producteurs ayant au plus 0,5 ha de coton	115 853	80 658	91 021	98 744	91 107	83 657	72 118	63 813	53 249
% du total	56.2	48.7	43.6	43.6	44.6	43.1	42.3	41.8	33.7

Annexe 15. Différenciation des producteurs de coton selon l'enquête 2017 de la Division de suivi-évaluation de la SDCC

La reprise de l'enquête que conduit la Division³³ de Suivi-évaluation (DSE) à la SDCC peut apporter des éléments pour mieux connaître les producteurs, les caractéristiques de leurs familles et de leurs systèmes de culture, ainsi que les pratiques culturales plus particulièrement dans la production de coton, du moins pour ceux qui produisent du coton. Cette enquête, interrompue à partir de 2010, a cependant été reprise depuis 2017 auprès de 1700 producteurs de coton dont les données sont saisies seulement pour environ 1250 d'entre eux et dont le traitement n'a pas encore débuter. Avant son interruption, le traitement de l'enquête donnait lieu à l'édition d'un annuaire statistique. Le support informatique des données accumulées aurait été perdu en grande partie et il reste à vérifier si les annuaires édités permettraient de reconstituer les données pour servir de référence aux mutations en cours dans le bassin cotonnier.

Un traitement partiel et provisoire des données communiquées par la DSE apporte des informations sur l'état actuel de la différenciation des producteurs, même si le mode d'échantillonnage conduit à la surreprésentation des "gros producteurs" dans le sens admis à la SDCC (ayant cultivé au moins 5 ha de coton). La surreprésentation des "gros producteurs" est confirmée par les données de la répartition des producteurs selon la taille de leur sole cotonnière fournies par la DPA (Annexe 14).

En suivant le critère de la taille de la sole coton que privilégie jusqu'à maintenant la SDCC, bien que ce critère ne soit pas forcément optimal, le Tableau 8-11 donne un aperçu des différences entre les quatre types de producteurs distingués. De manière statistiquement significative, les "gros producteurs" sont un peu plus âgés, ils ont plus d'épouses dans un contexte de polygamie, une famille plus grande, une plus grande main-d'œuvre familiale, plus d'animaux de trait, un plus grand troupeau bovin de thésaurisation, un meilleur équipement dans les différents types de matériel attelé et en appareils de traitement herbicide et insecticide, une part plus grande du coton dans l'assoulement et une plus grande surface de maïs. Seuls les producteurs cultivant moins d'un hectare de coton manifestent une fréquence moindre à recourir à la main-d'œuvre extra-familiale, mais quand ils y recourent, ils doivent en faire appel davantage que les "gros producteurs" de coton. Par contre, en dépit des différences arithmétiques, il n'y a pas de différence de rendement entre les quatre types de producteurs, témoignant d'une très grande variabilité au sein de chaque type.

³³ Cette Division était dénommée cellule mais elle était déjà rattachée à Direction Générale. Elle travaillait surtout avec la Direction de la Production agricole alors les prérogatives de la nouvelle Division ont été élargies.

Cas exclusif des producteurs hommes	Typologie selon la taille de la sole cotonnière				
	< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	> 10 ha	Total
Nombre d'exploitations	389	588	200	31	1208
% exploitations	32.2%	48.7%	16.6%	2.6%	100.0%
Age	41.4 b	43.0 b	44.6 ab	47.9 a	42.9
Nombre d'épouses	1.2 d	1.6 c	2.5 b	3.9 a	1.7
Nombre d'enfants	5.1 d	7.2 c	11.2 b	16.7 a	7.4
Nombre d'actifs (> 12 ans)	3.8 d	5.2 c	7.9 b	12.1	5.3
Nombre de personnes/famille	7.4 d	10.0 c	15.2 b	22.5 a	10.4
Nombre de bœufs de trait	0.7 d	1.5 c	2.8 b	3.9 a	1.5
Nombre de bovins (non pour traction)	0.6 d	2.0 c	4.3 b	11.7 a	2.2
Surface cultivée, ha	2.8 d	5.2 c	11.6 b	24.2 a	6.0
% à disposer de charrue	32.9 a	56.9 b	86.0 c	90.3 c	54.9
% à disposer de charrette	3.6 c	13.6 c	35.0 b	48.4 a	15.1
% à disposer de corps butteur	5.3 c	20.7 b	59.0 a	67.7 a	23.8
% à disposer de corps sarcleur	6.5 d	19.4 c	43.5 b	74.2 a	21.0
% à disposer d'app. Handy (herbicide)	30.9 c	57.0 b	82.5 a	83.9 a	54.1
% à disposer d'app. à cache (herbicide)	1.1 c	7.1 bc	20.0 b	35.5 a	8.3
% à disposer d'app. ULVA (insecticide)	23.0 c	53.6 b	83.0 a	90.3 a	50.3
% à recourir à la main-doeuvre externe	44.7 c	65.5 b	84.0 ab	71.0 b	62.5%
Nbre de MO temporaire, pers.-jours/ha	23.5 b	12.7 ab	5.2 a	2.8 a	13.0
Surface en coton, ha	0.5 d	1.9 c	6.1 b	12.9 a	2.5
Part du coton, %	25.5%	39.9%	58.3%	57.9%	38.6%
Rendement en coton, kg/ha	1273 a	1256 a	1565 a	1416 a	1 318
Surface maïs, ha	0.4 d	1.0 c	2.5 b	7.0 a	1.2

TABLEAU 8-1: POPULATIONS TOTALES ET DES ENFANTS CONCERNÉES

Annexe 16. Répartition des GP selon la présence de productrices de coton

	GP avec femmes productrices		Total
	Non	Oui	
Extrême Nord	2.0%	98.0%	100.0%
Guider	0.8%	99.2%	100.0%
Kaélé	1.2%	98.8%	100.0%
Maroua1	4.4%	95.6%	100.0%
Maroua2	0.5%	99.5%	100.0%
Tchili	4.9%	95.1%	100.0%
Nord	10.7%	89.3%	100.0%
Garoua	16.2%	83.8%	100.0%
Mayo G	4.5%	95.5%	100.0%
Ngong	7.2%	92.8%	100.0%
Touboro	10.5%	89.5%	100.0%
Total	5.7%	94.3%	100.0%

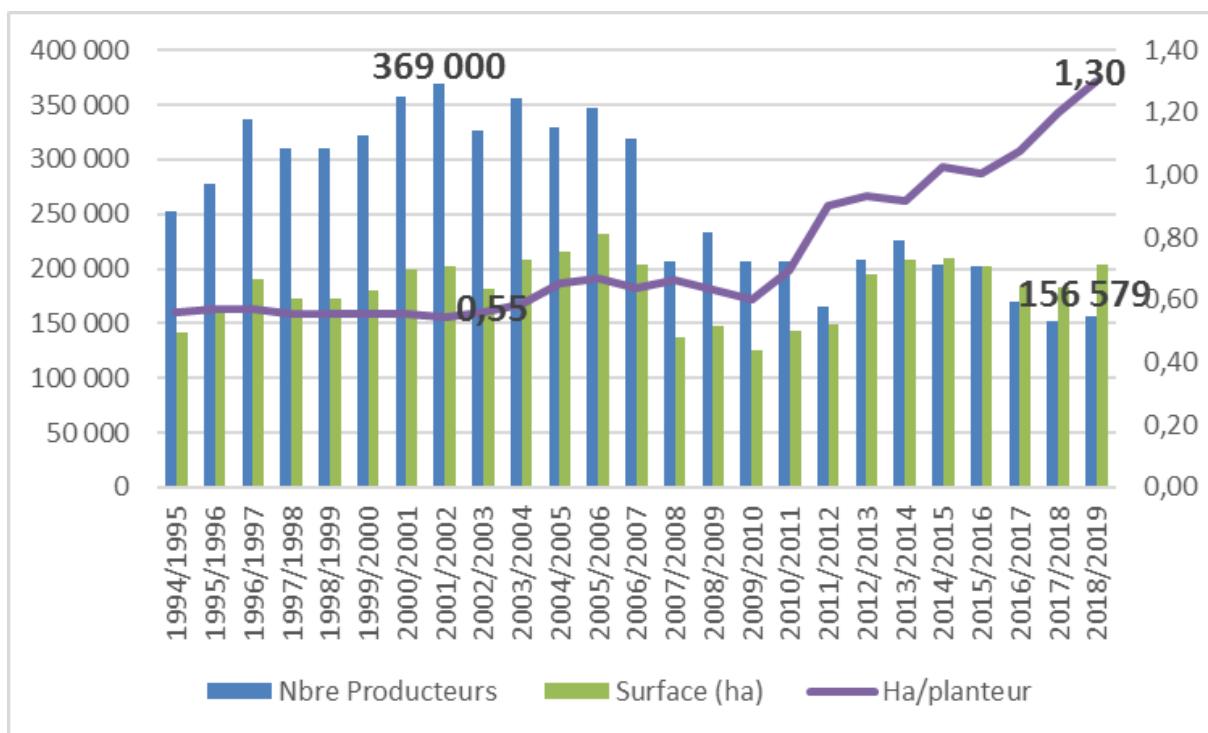
Annexe 17. Taille comparée des soles cotonnières des hommes et des femmes

Région	Nb Productrices	Surface coton, ha	
		Hommes	Femmes
Garoua	2 297	2.3	0.4
Guider	5 719	1.2	0.5
Kaele	3 435	0.9	0.5
Mayo_G	1 399	2.5	0.8
Ngong	1 453	2.3	0.4
Tchili	2 692	1.4	0.3
Touboro	844	2.2	2.1
Total général	24 747	1.8	0.6

Annexe 18. Evolution de la part de l'Extrême Nord dans la production



Annexe 19. Evolution de la surface moyenne par producteur



Annexe 20. Producteurs différenciés selon le critère de taille du troupeau bovin (hors animaux de trait)

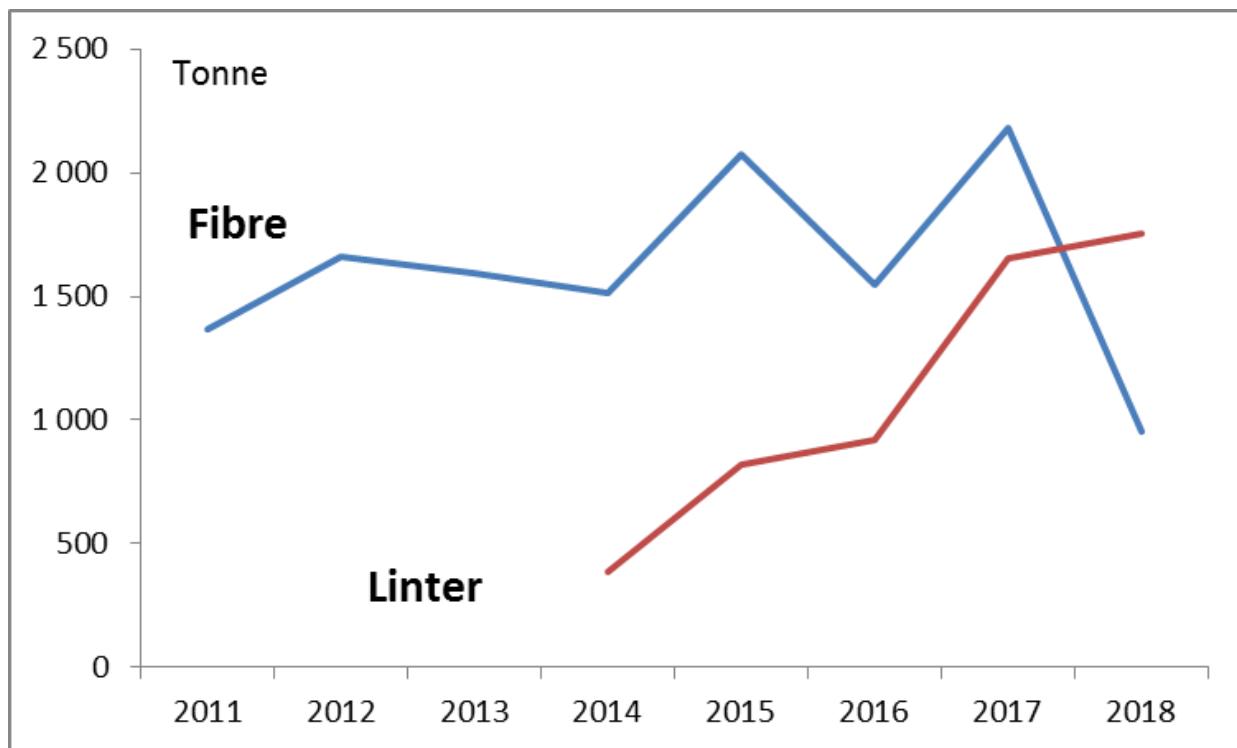
Cas exclusif des producteurs hommes	Typologie selon le nombre de bovins hors traction				
	<1	1 à 9	10 à 19	>= 20	Total
Nombre d'exploitations	854	241	47	33	1175
% exploitations	72.7%	20.5%	4.0%	2.8%	100.0%
Age	42.1 b	44.1 b	45.6 b	51.6 a	43.0
Nombre d'épouses	1.5 c	1.9 c	2.7 b	3.5 a	1.7
Nombre d'enfants	6.5 d	8.8 c	13.1 b	15.2 a	7.5
Nombre d'actifs (> 12 ans)	4.7 d	6.1 c	8.4 b	11.1 a	5.3
Nombre de personnes/famille	9.1 d	12.1 c	17.2 b	20.4 a	10.4
Nombre de bœufs de trait	1.1 d	2.3 c	4.3 a	3.6 b	1.5
Nombre de bovins (non pour traction)	0.0 d	3.8 c	13.6 b	32.3 a	2.2
Surface cultivée, ha	5.0 c	7.5 b	10.8 a	12.6 a	5.9
% à disposer de charrue	43.7 b	82.6 a	89.4 a	93.9 a	54.9
% à disposer de charrette	9.1 b	29.5 a	31.9 a	42.4 a	15.1
Surface en coton, ha	2.1 c	3.1 b	4.9 a	5.2 a	2.5
Part du coton, %	38.7%	42.2%	42.2%	43.5%	39.7%
Rendement en coton, kg/ha	1 320	1 290	1 459	1 271	1 318
Surface maïs, ha	1.1 b	1.2 b	2.3 a	2.0 ab	1.2

Annexe 21. Les thématiques de recherche de l'accord tripartite SDCC-IRAD-CIRAD

Les actions pour atteindre les objectifs sont structurées autour de six thématiques :

- Thématique 1 : Matériel végétal (création variétale et production semencière)
- Thématique 2 : Protection des cultures contre les bio-agresseurs (maladies, ravageurs et adventices)
- Thématique 3 : Agronomie (fertilité des sols, itinéraires techniques, systèmes de culture et de production)
- Thématique 4 : Techniques innovantes (système Bembal)
- Thématique 5 : Diversification des cultures (soja et riz)
- Thématique 6 : Intégration de l'arbre dans les systèmes agraires cotonniers et diversification basée sur la promotion de la filière d'anacarde

Annexe 22. Evolution des ventes locales du coton fibre



Annexe 23. Usine CICAM de Garoua

L'usine de Garoua a comporté deux unités de production dont une seule est en fonctionnement, l'unité de 400 métiers à tisser ayant été arrêtée depuis quelques années par manque de capacité d'investissement. Les investissements ont été repris depuis peu, en 2018, avec des équipements réceptionnés et qui ne sont pas encore montés. Cette usine fonctionne avec un personnel de 403 employés, sur un total d'un millier au sein du groupe. Elle a la particularité, pour une usine textile, de n'avoir pas de personnel féminin en dehors du secrétariat.

L'usine fait cohabiter des machines très anciennes avec des machines récentes. Toutes les machines en amont de la filature, pour le nettoyage et le cardage du coton fibre sont très vieilles, parfois datant de la création de l'usine. Par contre, les machines de filature, selon la technique Open-end, sont récentes, les machines de filature à anneau ont été mises à la réforme. L'usine peut filer fin, jusqu'au numéro métrique 50, ou grossier, au numéro métrique 8 destiné pour la toile de bâche ou d'emballage. Le tissage de ce type de toile est réalisé dans des métiers datant de la création de l'usine, aux côtés de métiers modernes pour le tissu destiné aux pagnes. A titre indicatif, les tisserands artisanaux demanderaient du fil plutôt grossier, au Nm 16 à Nm 20.

L'usine produit seulement du tissu écru. La qualité du tissu est contrôlée pour détecter les défauts de tissage et qui sont bien manifestes pour certaines pièces en cours de contrôle lors de notre visite de l'usine. La fréquence de ces défauts ne serait pas négligeable.

La quantité de fibre traitée n'est pas totalement convertie en fil et tissu, un taux de déchet résulte des opérations de nettoyage puis du cardage. Le taux de déchet jusqu'à la phase de filature est estimé à 4-5%. Lors du tissage, un taux de perte se manifeste aussi par la casse du fil et l'opération de nouaison. Ce taux est estimé entre 1 et 2%. Les déchets sont valorisés, en partie à COFIL et en partie à des artisans qui en font des produits matelassés.

L'usine vise l'objectif de traiter 2200 tonnes de coton fibre à brève échéance. Elle a même l'ambition de parvenir à 6000 tonnes en 2021-22, mais un prêt de 5,6 Milliards négocié pour relancer les investissements n'aurait pas abouti dernièrement.

L'usine n'a pas de mal à s'approvisionner en coton fibre auprès de la SDCC qui lui applique le même prix qu'à l'exportation avec déduction des coûts non exposés. L'usine achète du coton de grade IRIS (voir infra, plutôt un grade moyen) avec une longueur de 1"5/32, ce qui est supérieure à ce dont l'usine a besoin.

L'usine ne bénéficie d'aucune tarification préférentielle pour l'acquisition de sa matière première, ni pour le prix de l'énergie (à 37 FCFA/KW contre 17 à un certain moment).

Annexe 24. Plan global d'investissements de la CICAM

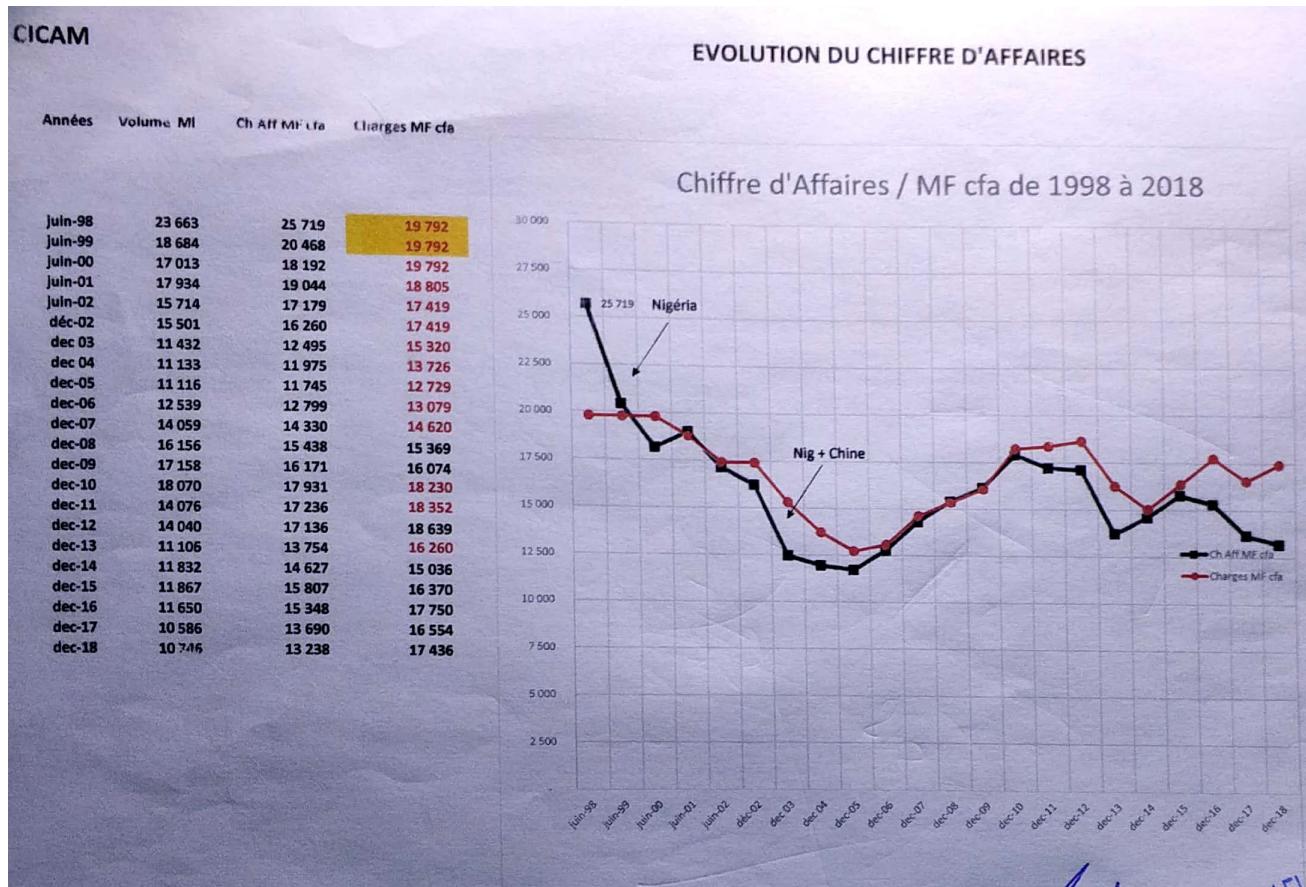
INVESTISSEMENT AUGMENTATION DE CAPACITE				
PROGRAMME 2021 (Investissement pour passage à 20 000T)				
Axe	Localisation	Activité	Détail	Priorité 4
INVESTISSEMENT POUR AUGMENTATION DE LA CAPACITE A 20 000 Tonnes	INVESTISSEMENT POUR AUGMENTATION DE LA CAPACITE A 20 000 Tonnes	02 Blendomates	Investissement pour passage à 20 000T	3 690
		10 Cardes/Etrage		6 074
		20 Open End		343
		02 Ourdissoires		881
		02 Encolleuses		12 577
		270 Metiers A tisser		100
		10 Tables Visite		140
		02 Tondeuses		60
		02 Metreuses		641
		02 Climatisation (Divers)		500
		Batiments et Agencement (Divers)		200
		02 Forages (Divers)		100
		Station de traitement des eaux (Divers)		471
		Divers frais d'approche et installation (Divers)		25 777
S/TOTAL GAROUA				
INVESTISSEMENT POUR AUGMENTATION DE LA CAPACITE A 20 000 Tonnes	INVESTISSEMENT POUR AUGMENTATION DE LA CAPACITE A 20 000 Tonnes	02 Laveuses	investissement pour passage à 20000T	2 150
		02 Flash Ager		430
		01 Vaporiseuse		1 096
		02 Rames et Installation		2 400
		01 Ligne Blanchiment		1 250
		01 Calandre		700
		05 Jigger		547
		Divers installations		500
				9 073
S/TOTAL USINE DOUALA 1				
INVESTISSEMENT POUR AUGMENTATION DE LA CAPACITE A 20 000 Tonnes	INVESTISSEMENT POUR AUGMENTATION DE LA CAPACITE A 20 000 Tonnes	Acquisition d'une machine à teindre le fil avec son séchoir de capacité 50 kg	Investissement pour passage à 20000T	133
		Acquisition d'un bobinoir		184
		Acquisition d'une brodeuse		33
		Acquisition d'un dispositif climatisation (gaine + enregistreur)		139
		Acquisition de 06 Métiers à lisser		279
		Confection et Implantation		500
		Annexes		300
		CONFETION		70
		TEINTURE FIL		150
		Refenduse (06 têtes)		1 789
TOTAL USINE DOUALA 2				
INVESTISSEMENT POUR AUGMENTATION DE LA CAPACITE A 20 000 Tonnes	Divers Groupe	Acquisition d'un ERP	Investissement nouveau	300
TOTAL INFORMATIQUE				
TOTAL INVESTISSEMENTS 2018				
<i>Jean Paul ELOUNDOU Directeur des Finances et de l'Administration</i>				
36 939				

Annexe 25. Sous-ensemble d'investissements les plus urgents à la CICAM

USINE	#	INTITULE	OBJECTIF	QUANTITE	FOURNISSEUR	Devise	Valeur Machine en devise	Transport	Valeur CIF	TSR	Valeur TTC en devise	VALEUR EN FCFA TTC		
GAROUA	1	Machines de battage (ensemble Blendoimat, 10 cartes auto régulées, mélangeuse à 10 silos)	augmenter la capacité et la productivité des machines de filature et de tissage par une meilleure préparation filature.	1	TRUTZSCHLER	EUR			2 140 756,00	116 931,00	2 259 689,00	1 482 258 817		
	2	Système d'aspiration et de nettoyage des machines de filature	Accessoire de filature pour suivre la modernisation des nouvelles machine de préparation filature	1	AESA				245 000,00	12 895,00	257 895,00	169 168 031		
	3	Acquisition des matériels de laboratoire : HVI 1000/UT6-M700 Total testing Center UT6-SBD0-SA / UN-CV6 (Finesse, Longeur, Grade, Maturité, Déchets, Force)	Améliorer la qualité des écrus et se mettre au niveau des écrus concurrenti (benin, wax, cote d'Ivoire)	1	USTER	EUR			435 780,00	22 934,20	458 714,20	300 896 790		
	4	Acquisition des matériels de laboratoire : Tensortapid 5 à 1500N/Autosorter 5 -(An, Rhin, Elongation, Ténacité)		1	USTER	EUR			181 500,00	9 552,63	191 052,63	125 322 310		
	5	Ondoir	Améliorer la qualité du fil et assurer l'appareil réguler MAT	1	Karl Mayer	DOLLAR			270 940,00	14 260,00	285 200,00	172 541 292		
	6	Enrouleuse		1	Karl Mayer	EUR			637 697,00	33 563,00	671 290,00	440 317 896		
	7	Pots de filature	Accessoire de filature pour suivre l'accroissement en volume	75	DANTE BERTONI	EUR			16 818,00	885,16	17 703,16	11 612 510		
	8	Acquisition d'un compresseur neuf ATLAS COPCO et installation		1	ATLAS COPCO				33 932,70	1 785,93	35 718,63	41 500 000		
	9	Acquisition de machines à filer à rotor Open-End et installation	Gagner la guerre des écrus en quantité (ext import) et développer les nouveaux marchés (FMO et Confection)	6	OERLIKON / Schäfhorst	EUR	2 878 340,68	150 210,22	3 028 550,88	151 427,54	3 179 978,43	2 095 929 108		
	10	Métiers à tisser 3800, Lisière pas de gaz (Open-End et installation)	Métiers à tisser 3800, Lisière pas de gaz (Open-End et installation) (24 serges et 24 chevrons)	48	ITEMA	EUR			3 238 320,10	170 437,90	3 408 758,00	2 235 998 871		
	11	Banc de Nouage	Accessoire des MAT qui viendra augmenter la productivité	1	TITAN / GROZ BECKERT	EUR			26 615,77	1 400,83	28 016,60	18 377 685		
	12	Pliure-Métreuse	En complément de chaîne de fabrication suite à l'augmentation des volumes fixés	1	LAZZATI-Real Time	EUR	169 970,00	18 997,00	208 967,00	10 448,35	219 415,35	143 927 035		
CICAM 2	13	Acquisition d'une brodeuse pour épingle (10 files, 8 couleurs)	Conquête de nouveaux marchés par la diversification de l'offre	1	ZSK JAFIA/ SIMAC	EUR	76 581	7 658,10	84 239,11	4 211,96	88 451,07	58 020 096		
	14	Logiciel Neographics		1	NEDGRAPHICS	EUR			25 478	1 340,95	26 818,95	17 592 076		
	15	Acquisition d'un bobinor autocoupe 6 avec 5 secteurs barillet et 2 secteurs broches	Remplacer la machine existante arrivée en fin de vie	1	SAURER-Schaifhorst	EUR	338 210	?????	336 110	17 995,26	353 905,26	232 146 835		
	16	Acquisition de métiers à tisser 2600 (sergeur) (1344,5)	Dev. nouveaux marchés (réponses à thème et test en fil)	6	ITEMA	EUR			421 215	22 169	443 384,00	290 840 838		
CICAM 1	17	Acquisition de 2 diggers + accessoires (en travail)	Dev. nouveaux marchés (entretien/maintenance)	2	HENRIKSEN							508 589 446		
	18	Acquisition d'une leuseuse (Beringer)	Absorber la production de la ligne FMO	2	BENINGER	CHE	3 522 980	89 800	3 612 780	190 146,32	3 802 926,32	292 216 840		
	19	Four à polymériser	Augmenter la capacité de production des cylindres et ainsi répondre au marché avec l'accroissement de petites séries	1	SPOPRINTS	EUR			44 450	2 339,47	46 799,47	2 114 601 966		
	20	Construction nouveau forage d'eau		1		CFA						74 000 000		
	21	Achat d'un compresseur GA75		1	ATLAS COPCO							41 500 000		
	22	Rotative Numérique Jet d'encre	Augmenter la capacité de production des imprimés et ainsi répondre au marché avec l'accroissement de petites séries	1	EFI-REGGIANI	EUR	594 000	59 400,00	653 400	34 389,47	687 799,47	588 508 416		
	23	Rotative aux cylindres	Augmenter la capacité de production des imprimés et ainsi répondre au marché avec l'accroissement de petites séries	1	EFI-REGGIANI	EUR	654 000	65 400,00	719 400,00	35 970,00	755 370,00	495 490 239		
	24	Ligne de fimblage et de préparation, système OSTHOFF-SENGE	Améliore la qualité de la préparation du tissus pour une meilleure qualité d'impression ou de lecture	1	OSTHOFF-SENGE	EUR	664 995	8 500	673 494,84	33 874,74	707 166,58	463 872 837		
	25	Rameau Muster Thermo fluide et installation avec broches et serges		2	MONDORT	EUR	1 200 420	120 042,00	1 320 462,00	66 023,10	1 388 465,10	909 474 807		
	26	Acquisition d'une vaporiseuse Steamer2015 pour fixation	Assorber la production de la ligne FMO	1	ARIOLI	EUR	410 578	42 365	452 943,00	22 647,15	475 590,15	311 958 688		
CICAM 1												5 320 322 476		
	TOTAL											13 146 773 067		

ETAT DES ACTIVITES NON COUVERTES PAR UN AVENANT AINSI QUE LEUR NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE												
1 – ACTIVITES DU GUICHET PRÊT SYNDIQUE NON REALISEES DU FAIT DE LA FORCLUSION DE CE PRET - DEMANDE D'AFFECTATION DE CES ACTIVITES AU GUICHET ETAT POUR LE COMPTE DU BUDGET 2019												
USINE	#	MARCHANDISES	QUANTITE	FOURNISSEUR	OBJECTIF		MONTANT	DATE L/C	DEJA ISSUER (Semaine)	PROVENANCE	ELEMENTS DE MATURATION	
							PIÈCES	ECTA TTC			Rapport studi tech. Factures Proforma Devis estimatif DAD	
GAROUA	1	Machines de battage (ensemble Blendoimat, 10 cartes auto régulées, mélangeuse à 10 silos)	1	TRUTZSCHLER	augmenter la capacité et la productivité des machines de filature et de tissage par une meilleure préparation filature.		2 259 689,00 €	1 482 258 817	24	DEU	Réalisé Dispo En cours En cours	
	2	Système d'aspiration et de nettoyage des machines de filature	1	AESA	Accessoire de filature pour suivre la modernisation des nouvelles machine de préparation filature		257 895,00 €	169 168 031	24	FRA	Réalisé Dispo En cours En cours	
	3	Acquisition des matériels de laboratoire : HVI 1000 M700 et Total testing Center UT6-SBD0-SA / UN-CV6 (Finesse, Longeur, Grade, Maturité, Déchets, Force)	1	USTER	Améliorer la qualité des écrus et se mettre au niveau des écrus concurrenti (benin, wax, cote d'Ivoire)		458 714,20 €	300 896 790	16	CHE	Réalisé Dispo En cours En cours	
	4	Matériels de laboratoire - Tensortapid 5 à 1500N/Autosorter 5 -(An, Rhin, Elongation, Ténacité)	1	USTER			191 052,63 €	125 322 310	16	CHE	Réalisé Dispo En cours En cours	
	5	Pots de filature	75	DANTE BERTONI	Accessoire de filature pour suivre l'accroissement en volume		17 703,16 €	11 612 510	8	ITA	Réalisé Dispo En cours En cours	
	6	Compresseur neuf ATLAS COPCO et installation	1	ATLAS COPCO	Soutenir la fourniture en air comprimé suite à l'installation des nouvelles machines		35 718,63 €	41 500 000			Réalisé Dispo En cours En cours	
	7	Machines à filer à rotor Open-End et installation	3	DERLIKON / Schäfhorst	Gagner la guerre des écrus en quantité (ext import) et développer les nouveaux marchés (FMO et Confection)		1 589 989,21 €	1 04 964 554			Réalisé Dispo En cours En cours	
	8	Métiers à tisser 3800, Lisière pas de gaz coupées, 2 laties (12 serges et 12 chevrons)	24	ITEMA			1 789 597,95 €	1 173 899 302	16	ITA	Réalisé Dispo En cours En cours	
	9	Banc de Nouage	1	TITAN / GROZ BECKERT	Accessoire des MAT qui viendra augmenter la productivité,		28 016,60 €	18 377 685	16	ESP	Réalisé Dispo En cours En cours	
							4 366 000 000					
	TOTAL 1						4 366 000 000					

Annexe 26. Evolution de la production de pagne et du bilan financier de la CICAM



Annexe 27. Production de semences sous supervision de l'IRAD

La production de semences G2 est réalisée par la SDCC à partir de 700 kg de semences délintées G1 fournies par l'IRAD et pour emblaver 50 à 53 ha, dans un GP choisi pour la bonne technicité des producteurs et proche de l'usine d'égrenage de Guider. L'IRAD a la charge de procéder à l'épuration par élimination des plantes hors-types, de former les producteurs au contrôle contre les ravageurs. Dès la fin de la récolte, la production est évacuée à l'usine d'égrenage dans une aire spécialement aménagée, isolée des aires affectées à la production tout-venant. L'égrenage est réalisé après nettoyage des machines et en présence des chercheurs. Les semences G2 ainsi obtenues sont ensuite délintées et mises en sac de 15 kg.

Les semences G2 servent au semis des parcelles de production de semences G3, sur une superficie d'environ 2500 ha, sous l'entièbre responsabilité de la SDCC. La production est égrenée en début de saison d'égrenage, sur une à deux semaines. Les semences sont utilisées ensuite pour la production de semences certifiées qui seront distribuées à tous les producteurs.

Annexe 28. Evolution de la production semencière

Intitulés	Unité	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Nombre de villages semenciers	Nombre	218	588	260	311	263	348	167	266	217
Nombre de producteurs semenciers	Nombre	23 025	56 802	29 179	37 161	28 928	37 861	21 897	26 283	20 482
Nombre de variétés multipliées	Nombre	4	2	3	3	3	3	3	3	3
Nom de la principale variété multipliée		Irma L484	Irma L457	Irma L457	Irma L484	Irma L484	Irma Q302	Irma Q302	Irma Q302	Irma Q302
Nom de la deuxième variété multipliée			Irma L457	Irma L484	Irma L484	Irma L457				
Surface semée pour la production semencière	ha	13 379	48 477	26 033	31 258	28 992	39 502	20 532	31 879	20 550
Surface retenue pour la production semencière	ha	13 379	48 477	26 033	31 258	28 992	39 502	20 532	31 879	20 550
Production commercialisée de coton-graine destinée aux semences	kg	15 189 000	63 562 000	30 903 000	40 303 000	40 096 000	48 368 000	25 942 000	43 890 000	39 369 000
Rendement coton-graine des surfaces semencières	kg/ha	1 135	1 311	1 187	1 289	1 383	1 224	1 263	1 377	1 916
Production égrenée de coton-graine destinée aux semences	kg	15 189 000	63 562 000	30 903 000	40 303 000	40 096 000	48 368 000	25 942 000	43 890 000	39 369 000
Production de semences obtenues	kg	8 050 000	33 688 000	16 379 000	21 361 000	21 251 000	25 635 000	13 749 000	23 261 700	20 865 000
Production de semences délinées	kg	1 958 000	1 932 000	2 321 000	2 634 000	1 978 000	1 566 000	1 409 000	986 520	2 400 000
Production de semences vêtues (non-délinées)	kg	4 988 000	30 716 000	12 808 000	17 309 000	18 208 000	23 226 000	11 581 000	21 744 000	17 173 000
Quantité de semences distribuées sur la production de la campagne*	kg	4 045 000	4 128 000	6 886 000	7 106 000	5 816 000	5 963 000	6 416 000	6 725 000	8 216 520

* Distribution des semences décalée d'une campagne. Par exemple, distribution des semences lors de la campagne 2013-14 à partir de la production de la campagne 2012-13

Les chiffres en italique sont des prévisions

Annexe 29. Modalités de distribution des semences

Les semences sont fournies gratuitement aux producteurs, le coût de production des semences est ainsi supporté par la SDCC. Il revient cependant aux producteurs d'acquérir, à crédit, les produits pour traiter les semences avant de semer. La livraison des produits de traitement de semences fait partie du forfait intrant fourni pour la culture du coton.

Les semences sont distribuées à des doses différencierées selon les types de semences, dans un pays où le semis est réalisé manuellement de manière quasi générale. Les semences vêtues sont fournies à la dose de 40 kg par hectare, soit une quantité largement supérieure à ce qui est nécessaire, même en considérant les besoins pour procéder à un resemis en cas de mauvaise levée. Les semences délintées sont distribuées à une dose de 20 kg par hectare.

Il convient de noter que le recours aux semences vêtues est adapté à la pratique actuelle de semis manuel, mais il n'en serait pas autant en passant à l'utilisation généralisée des semences délintées. Le délintage industriel est le plus souvent associé au traitement chimique des semences, avec des produits particuliers et plus coûteux, et dont l'utilisation serait moins adaptée au semis manuel car les produits de traitement resteraient collés aux mains des semeurs (ce qui doit être aussi le cas actuellement avec les semences vêtues).

Le passage à l'utilisation de semences modernes que sont les semences délintées constitue une opportunité pour réaliser le passage d'un semis manuel à un semis mécanique, source de gain de temps et de productivité. Il existe de très nombreux modèles de semoirs avec des prix très différencierés, proposés par exemple en Chine, mais dont la précision de semis est corrélée au prix d'acquisition. Un compromis devra être accepté entre précision de semis et accès au plus grand nombre des semoirs.

Annexe 30. Modalités d'importation des intrants par la CNPC-C

Pour les intrants à utiliser lors de la campagne de l'année N, le processus d'acquisition débute dès la campagne de l'année N-1. Le recensement des besoins des producteurs est réalisé à partir des plans de la campagne N après les semis effectués en campagne N-1. Les surfaces arrêtées pour le coton et pour le maïs et soja ainsi que les besoins associés en intrants sont consolidés pour l'ensemble du GP. Ces plans de campagne sont validés par les AG des GP avec l'appui des chefs de Zone de la SDCC. Ils sont ensuite consolidés au niveau des secteurs, des régions et de l'ensemble de la SDCC.

Les quantités à commander effectivement peuvent résulter d'un réajustement des besoins recensés et consolidés. Ce réajustement est de la responsabilité de la DPA de la SDCC. C'est cette dernière qui arrête les quantités à commander et les communique à la CNPC-C en charge de lancer les appels d'offres puis de passer commande. Pour les engrains et les herbicides ainsi que les produits de traitement de semences, les appels d'offres sont lancés en septembre de l'année N-1, alors qu'ils le sont en janvier de l'année N pour les insecticides. Les périodes de livraison demandées sont telles que les produits peuvent être mis en place dans les villages par les camions chargés d'évacuer le CG après la commercialisation.

Les appels d'offres sont rédigés par la CNPC-C avec l'appui technique de la SDCC. Les appels d'offres internationales sont lancés pour les engrains, avec position de livraison CIF au port de Douala. Pour les pesticides, il s'agit d'appels d'offres nationales pour les pesticides, avec position de livraison sur camion à Pitoa, près de Garoua.

Par le processus d'acquisition suivi, la CNPC-C est l'acteur qui acquiert les intrants et qui les rétrocède ensuite aux producteurs. C'est un trait singulier du fonctionnement de la CV de coton en Afrique francophone.

Annexe 31. Valeurs des importations d'intrants de trois campagnes

Campagne	2015-2016						
	Unité	NPK	UREE	Herbicides + Ttmt semences	Insecticides	Matériels agricoles*	Total
Quantité	Tonne	15 000	4 200				
Valeur FOB**	10 ⁶ CFA	3 060	815	2 895	7 810		
Valeur CAF	10 ⁶ CFA	3 631	975	3 109	8 405	529	16 648
Valeur APEMS	10 ⁶ CFA	5 192	1 419				
Valeur au prix de revient	10 ⁶ CFA	6 324	1 732	3 388	9 527	529	21 498

Campagne	2016-2017						
	Unité	NPK	UREE	Herbicides + Ttmt semences	Insecticides	Matériels agricoles*	Total
Quantité	Tonne	38 000	11 000				
Valeur FOB**	10 ⁶ CFA	7 877	1 869	2 731	6 562		
Valeur CAF	10 ⁶ CFA	9 322	2 287	2 955	7 057	543	22 166
Valeur APEMS	10 ⁶ CFA	13 294	3 405				
Valeur au prix de revient	10 ⁶ CFA	15 680	4 056	3 222	8 000	543	31 501

Campagne	2017-2018						
	Unité	NPK	UREE	Herbicides + Ttmt semences	Insecticides	Matériels agricoles*	Total
Quantité	Tonne	45 000	12 000				
Valeur FOB**	10 ⁶ CFA	6 789	1 464	3 125	4 940		
Valeur CAF	10 ⁶ CFA	8 501	1 921	3 360	5 316		19 098
Valeur APEMS	10 ⁶ CFA	12 329	2 915				
Valeur au prix de revient	10 ⁶ CFA	14 859	3 560	3 648	6 025	457	28 550

* Principaux matériels agricoles (charrette, charrue, pousse-pousse, appareils de traitement)

** Position FOB, ou avant dédouanement

APEMS = Avant prise en main par la Sodecoton, donc à N'Gaoundéré ou Pitoa

Annexe 32. Valeurs des crédits intrants pour la campagne 2017-18

	Unité	Valeur	Remarques
Tous crédits confondus			
Valeur de l'exigible de la campagne	10^6 CFA	24 630	
Valeur du report de la campagne précédente	10^6 CFA	2 031	Arriérés campagnes antérieures
Valeur du total à rembourser	10^6 CFA	26 661	
Valeur du remboursement total	10^6 CFA	24 508	
Valeur du remboursement de l'exigible de l'année	10^6 CFA	24 446	
Valeur du remboursement du crédit reporté	10^6 CFA	62	
Crédit sur les intrants, selon les consommations effectives			Les quantités consommées peuvent être inférieures aux quantités mises en place
Valeur du crédit pour le traitement des semences	10^6 CFA	379	
Valeur du crédit pour les herbicides	10^6 CFA	3 152	
dont crédit pour les herbicides totaux	10^6 CFA	1 759	
crédit pour les herbicides sélectifs	10^6 CFA	1 394	
Valeur du crédit pour les insecticides	10^6 CFA	7 123	
dont insecticides de type 1	10^6 CFA	4 994	Groupe rynaxypyr
dont insecticides de type 2	10^6 CFA	1 213	Groupe indoxacarb
dont insecticides de type 3	10^6 CFA	916	Groupe emmamect. et pyré.
Valeur du crédit sur l'engrais NPK	10^6 CFA	10 886	
Valeur du crédit sur l'engrais urée	10^6 CFA	1 742	
Valeur du crédit sur le régulateur de croissance	10^6 CFA	49	
Achat (à crédit ou pas) de produits pour l'alimentation des animaux de trait voire du bétail			
Valeur des achats de graines de coton	10^6 CFA		
Valeur des achats de tourteaux	10^6 CFA	2979	Alibet + Nutribet
Valeur des achats d'Alibet	10^6 CFA	1787	
Valeur des achats de Nutribet	10^6 CFA	1192	
Valeur des achats de blocs de sel de supplémentation	10^6 CFA	1	
Achat de produits de soins prophylatiques ou vétérinaires des animaux de trait voire du bétail	10^6 CFA	30	

Annexe 33. Distribution des GP selon les classes de rendement de CG,
campagne 2017-18

	< seuil*	Seuil - 1200	1200 - 1400	1400 - 1700	> 1700	Total
Extrême Nord	7.9%	20.6%	20.0%	36.8%	14.6%	100.0%
Guider	2.0%	25.3%	21.3%	39.1%	12.3%	100.0%
Kaélé	28.2%	17.6%	6.5%	43.5%	4.1%	100.0%
Maroua1	3.7%	19.1%	26.5%	34.6%	16.2%	100.0%
Maroua2	0.0%	19.4%	30.1%	13.4%	37.1%	100.0%
Tchili	8.4%	18.9%	14.7%	57.3%	0.7%	100.0%
Nord	3.0%	20.7%	30.5%	24.4%	21.3%	100.0%
Garoua	5.5%	17.8%	21.3%	28.5%	26.9%	100.0%
Mayo G	0.8%	21.2%	37.1%	16.7%	24.2%	100.0%
Ngong	0.6%	21.7%	40.4%	16.9%	20.5%	100.0%
Touboro	3.8%	25.7%	28.6%	36.2%	5.7%	100.0%
Total	5.8%	20.7%	24.5%	31.5%	17.5%	100.0%

* Le rendement seuil pour l'éligibilité au crédit intrants est de 700 et de 800 kg/ha respectivement pour les régions de l'Extrême Nord et du Nord

Annexe 34. Statistiques sur les producteurs, CC, GP et la mobilisation de la caution solidaire

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Nombre de GP	1 800	1 687	1 792	1 877	1 853	1 799	1 748	1 693
Nombre total de CC	26 088	26 085	32 034	35 741	33 734	34 279	31 401	29 490
Nombre de CC avec femmes	2 168	1 910	4 187	3 806	3 623	3 869	3 777	4 132
Nombre de producteurs	208 273	168 482	208 373	223 215	202 917	194 972	172 375	151 336
Nombre de productrices	9 172	7 825	20 266	34 645	27 160	28 708	24 822	24 396
Nombre de nouveaux CC en début de campagne	3 770	4 535	5 692	6 381	4 240	4 593	4 055	3 660
Nombre de producteurs nouveaux ou réintégrés en début de campagne	22 186	31 462	53 232	44 782	18 092	30 608	25 305	28 493
Nombre de CC exclus en fin de campagne	2 463	1 146	952	1 104	1 355	1 685	1 840	1 841
Nombre de CC avec des productrices et exclus en fin de campagne	74	184	198	184	172	196	190	317
Nombre de producteurs exclus en fin de campagne	26 405	38 565	36 293	41 895	34 668	39 245	44 638	41 994
Nombre de productrices exclues en fin de campagne	234	618	882	674	519	438	458	573
Nombre de CC concernés par la mobilisation de la caution solidaire	688	1 125	1 819	1 917	1 136	849	4 822	874
Nombre de CC avec femmes et concernés par la mobilisation de la caution solidaire	131	505	869	934	526	553	2 609	359
Nombre de GP mobilisés pour caution 2ème niveau	171	173	182	171	157	107	86	114

Annexe 35. Les sources du "fonds intrants"

La source première du "fonds intrants" a d'abord été l'épargne constituée par les producteurs de coton au cours de la période 1996 à 1998, dans la perspective de la privatisation de la SDCC et de l'entrée des producteurs dans le capital. Après une tentative avortée en 1998, la privatisation n'a plus été remise sur la sellette.

La deuxième source découle de diverses actions menées par l'Etat camerounais pour soutenir la CV lors des périodes difficiles traversées. Sur l'ensemble des 16 actions répertoriées et financées essentiellement par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), neuf ont concerné une contribution au fonds intrants le plus souvent en parallèle à d'autres actions de soutien, comme la subvention à la cession des engrains ou des charrettes aux producteurs. La subvention aux engrains a cessé depuis 2013. Celle en faveur des charrettes a aussi cessé depuis 2016.

La troisième source provient de la Islamic Trade Funding Corporation (ITFC, relevant de la Banque islamique de développement) à travers un prêt souverain alloué à l'Etat camerounais pour la CV. A la suite de la doléance des producteurs de coton de voir allégé le handicap de l'enclavement sur le coût de transport des engrains, l'Etat a accepté qu'une partie du prêt soit affecté à la CV pour l'acquisition des engrains. En pratique, la CV rembourse en partie le prêt obtenu, garde le restant que l'Etat a accepté de prendre à sa charge. C'est la contribution financière la plus élevée au "fonds intrants". Le mécanisme suivi a été adopté aussi dans l'utilisation d'un reliquat de financement d'un projet PPP (Public Private Partnership) par la GIZ, pour cependant un montant nettement plus faible et pour une seule année.

Enfin, le Programme Spécial d'Importation des engrains (PSIE) a été une action engagée par le Cameroun qui a pris fin en 2001.

Annexe 36. Fonctionnement du fonds intrants

L'ensemble du "fonds intrants" est logé à la SDCC contre une rémunération de 4% pour les sommes non engagées dans l'acquisition des intrants et du matériel agricole (c'est-à-dire utilisées à d'autres fins). Il est ré-abondé à partir du remboursement par les producteurs des intrants et équipements acquis. Le remboursement quasi-total des crédits, ainsi que la rémunération du fonds par la SDCC, a prémunis contre l'érosion du fonds. Le montant atteint aujourd'hui dépasse les sommes nécessaires à l'importation des intrants et du matériel agricole.

Pour autant, les prêts bancaires sont mobilisés pour l'importation des intrants, probablement parce que le "fonds intrants" est mobilisé pour d'autres fins comme le paiement du CG lors de la commercialisation. La direction financière de la SDCC indique bénéficier à cette fin d'une ligne de crédit de la BADEA (Banque Arabe de développement en Afrique, basé à Khartoum) pour 25 millions de dollars (13,75 Milliards CFA), et d'une ligne de l'ITFC pour 20 millions d'euro (13 milliards CFA), les deux au taux de 3,75%.

Le fonds intrants ne paraît pas servir seulement pour acquérir les intrants, et peut-être sert-il peu directement à l'importation des intrants car les frais financiers sont systématiquement intégrés dans le calcul du coût de revient des intrants. Une telle situation peut être due à des facteurs conjoncturels de trésorerie au sein de la SDCC pour acquérir à temps le crédit de campagne destiné à acheter le CG et à assurer le fonctionnement des usines d'égrenage et de trituration. Un assainissement de la situation pour acquérir à temps le crédit de campagne permettrait de concentrer l'utilisation du "fonds intrants" à l'importation des intrants, ce qui est souhaitable pour éviter les incompréhensions et suspicions infondées. La correction du retard fréquent de l'Etat à rembourser la TVA due à la SDCC réduirait aussi les problèmes de trésorerie et éviterait de se servir du fonds intrants comme variable d'ajustement.

Il ne semble cependant pas y avoir de préjudice dans l'importation des intrants du fait que le fonds intrants soit utilisé au moins partiellement pour autre chose. Dans la mesure où le fonds intrants est rémunéré par la SDCC quand il n'est pas mobilisé pour acquérir les intrants, et si par ailleurs le taux de rémunération est identique au taux de crédit bancaire pour réaliser les importations (et c'est quasiment le cas), il n'y a pas de différence entre mobiliser directement le fonds intrants ou recourir à un crédit bancaire spécifique pour acquérir les intrants. Dans le premier cas, on perd un produit financier. Dans le deuxième cas, on garde un produit financier mais qu'on doit utiliser pour payer l'emprunt du crédit.

Le fonctionnement du "fonds intrants" paraît cependant soutenable car les intrants et les équipements sont cédés aux prix de revient en intégrant les charges exposées. C'est le cas des coûts de transport des intrants jusqu'aux villages ainsi que des frais de gestion alloués à la SDCC pour gérer les crédits octroyés aux producteurs. C'est aussi le cas des frais de fonctionnement de la CNPC-C. Il en découle que ce sont les producteurs qui paient les services nécessaires à l'accès aux intrants et équipements en quantité, en qualité et à temps, comme ce serait le cas si ces services étaient fournis de manière privatisée.

Enfin, du fait que le fonds intrants peut être mobilisé pour d'autres usages que l'importation des intrants, la dénomination de "fonds intrants" peut prêter à confusion ou sembler inapproprié. Néanmoins, la dénomination retenue n'est pas totalement dénuée de pertinence. Le fonds est réabondé lors du remboursement des crédits intrants par les producteurs, et même avec intérêt, il en découle que le fonds se développe (tant que les taux de remboursements sont proches de 100%, cf. infra). On peut même dire que le fonds se développe par la contribution des producteurs. La restitution du montant du fonds à chaque fin de campagne permettrait de s'en rendre compte, mais nous n'avons pas eu accès à cette information. Aussi, il s'agit bien d'un fonds intrants, mais des producteurs devrait-on préciser.

Annexe 37. Distribution des composantes du prix de revient des intrants importés

Pour le cas des engrais NPK (le cas est semblable pour l'urée), le Tableau 8-2 donne la répartition en pourcentage des diverses composantes du coût de revient au cours des campagnes 2015/16 à 2017/18. Le coût des engrais arrivés au port de Douala représente moins de 60% du coût de revient final. Les transports jusqu'au niveau des producteurs représentent plus de la moitié du restant. Les frais de gestion sont alloués à la SDCC et à la CNPC-C. Pour la première, ces frais sont calculés de manière forfaitaire à 3% de la valeur des engrais rendus à N'Gaoundéré. Pour la seconde, c'est également le taux de 3% mais appliquée à une assiette qui s'est réduite. En 2015, les frais s'appliquaient à la valeur des engrais rendus dans les villages après l'intervention de la SDCC. En 2016 et 2017, ces frais ont été appliqués seulement au coût de mise en place des engrais de N'Gaoundéré jusqu'aux villages.

	2015	2016	2017
Coût Import FOB	48.4	50.2	45.7
Coût FOB à CAF	9.0	9.2	11.5
Transport	19.7	20.2	25.3
Gestion	5.4	3.0	3.1
Autres services	3.0	3.0	3.8
Frais financiers	4.8	4.8	3.8
Taxes	9.7	9.6	6.8
Total	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 8-2: DECOMPOSITION DU COUT DE REVIENT DE L'ENGRAIS NPK DE TROIS CAMPAGNES AGRICOLES

Pour les autres intrants correspondant essentiellement aux pesticides, le calcul du prix de revient est réalisé de la même manière, avec prise en compte des postes de dépense évoqués précédemment (avec des coûts de reconditionnement pour certains produits). Par contre, pour ce qui concerne les frais de gestion alloués à la CNPC-C, les 3% s'appliquent à la valeur des produits depuis l'importation jusqu'aux villages, intégrant tous les coûts impliqués, y compris les 3% de frais de gestion alloués à la SDCC. Néanmoins, les frais financiers n'ont plus été appliqués sur les stocks reportés³⁴ au cours des deux dernières campagnes.

³⁴ En toute rigueur, si l'application de frais financiers n'est pas justifiée quand le fonds intrants a servi à l'importation, elle l'est pour le stock reporté qui constitue une immobilisation, un manque à gagner en trésorerie qui peut nécessiter de recourir à un prêt bancaire.

Annexe 38. Prix de revient et de cession des pesticides, campagne 2015-16

Produits	Prix de revient	Prix de cession	Ventes anticipées	Bilan anticipé
	FCFA/unité	FCFA/unité	CFA	CFA
Herbicides + produits traitement de semences				
AGRAZINE 90 DF_Sch. 225g	785	1 100	586 666 667	198 057 661
ACTION 80 DF_Sch. 225g	884	1 200	613 333 333	226 332 765
ACTION 80 DF_Sch. 170 g	727	950	335 294 118	132 674 707
GLYCOT ULTRA_757 g Acide	986	1 350	1 755 000 000	649 850 810
NICOMAIS_	5 153	6 000	102 000 000	17 824 100
CODAL GOLD_412,5DC	7 861	3 500	133 000 000	-173 400 133
MIYIDIMA_	7 162	6 500	442 000 000	-46 155 993
GLYCOT LIQUIDE_	1 990	2 200	96 096 000	9 153 015
THIORAL_Scht 60 g		400		0
Calthio C_Scht 50g		500		0
MOMTAZ 45 TS_Scht 50g	464	800	648 000 000	309 521 343
IMIDALM 45 WS_Scht 50g	544	800	148 174 000	148 174 000
Total			4 859 564 118	1 472 032 274
Insecticides				
EMACOT FORT 100 WG	1 291	4 175	2 965 381 425	2 048 465 052
CORAGEN 20 SC	97 082	55 700	2 675 939 400	-1 988 082 387
TIHAN 175	39 251	33 400	2 468 293 400	-432 411 311
COBRA 120 EC	34 657	41 750	1 413 070 500	240 086 475
OPTIMAL	148	250	385 229 750	157 733 488
Total			9 907 914 475	25 791 317
Divers				
CYPALM 360 CE	7 178	10 600	8 119 600	2 621 329
ALPHACYGA 180 EC	4 734	10 600	6 890 000	3 812 637
STEWARD 150 EC	39 849	50 100	226 652 400	46 374 088
TROFORT 400	6 589	9 710	73 689 190	23 687 180
RIMON 10 EC	13 209	12 487	14 672 225	-848 685
PIX 5% SL	5 160	2 750	103 202 000	-90 456 506
KRISS	4 450	4 500	6 160 500	67 868
BENJI	10 930	11 000	65 450 000	416 310
Sulfate de zinc	901	1 100	356 922 500.00	106 757 000
Total			861 758 415	92 431 221
Total global			15 629 237 008	1 590 254 812
en % du chiffre d'affaires				10.2

Annexe 39. Prix d'achat et de cession des principaux matériels agricoles

Désignation	2015/2016				2016/2017				2017/2018				2018-2019			
	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10^6 CFA	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10^6 CFA	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10^6 CFA	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10^6 CFA
Charrettes bovines + 2 rouelles	750	241 570	249 000	5.57	1 250	241 570	249 000	9.29	1 500	241 570	249 000	11.15	1 000	241 570	249 000	7.43
Corps buteur	1 500	27 500	28 500	1.50	1 500	27 500	28 500	1.50	1 100	27 500	28 500	1.10	1 000	27 500	28 500	1.00
Charrue bovine complète T34					500	50 688	52 500	0.91								
Charrue asine complète T20	500	25 000	34 000	4.50	100	25 000	34 000	0.90	200	25 000	34 000	1.80	200	25 000	34 000	1.80
Pousse pousse PM					650	60 514	68 000	4.87	850	60 514	68 000	6.36	700	60 514	68 000	5.24
Pousse pousse GM					600	64 608	75 000	6.24	120	64 608	75 000	1.25	500	64 608	75 000	5.20
Appareils Handy	7 500	27 008	35 000	59.94	2 000	33 680	35 000	2.64					4 300	33 800	35 000	5.16
Appareils Ulva+ / Pulnic	3 000	30 532	31 500	2.90	1 000	26 764	31 500	4.74					5 500	25 524	31 500	32.87
Total						74.42			31.07				21.66			58.69

QTE = Quantité ; PA = Prix d'acquisition ; PC = Prix de cession ; Bilan = écart entre vente au prix de cession et achat au prix d'acquisition

Annexe 40. Les subventions de l'Etat à la CV coton

CNPC-Cameroun
B.P. 1371
GAROUA

SITUATION DES SUBVENTIONS RECUS DE L'ETAT

ORIGINE SUB	ANNEE	MONTANT	FONDS ROUL ENGRAIS	FONCT	SUB ENGRAIS	JBV CHARETTE	STOCKAGE FONDS ROUL	INVESTISSEMENT
MINADER (IADM)	2008	420 000 000	360 000 000	60 000 000				
MINADER	2008	540 194 000			540 194 000			
MINEPAT	2009	1 000 000 000			1 000 000 000			
MINFI	2009	2 000 000 000			2 000 000 000			
MINADER (IADM)	2009	700 000 000	630 000 000	70 000 000				
MINADER	2009	550 000 000			550 000 000			
GOUVERNEMENT	2009	2 500 000 000	850 000 000		1 650 000 000			
MINADER	2010	800 000 000	800 000 000					
MINADER (IADM)	2010	375 000 000	354 000 000	21 000 000				
MINADER (BIP 2011)	2011	1 300 000 000	300 000 000	150 000 000	800 000 000	50 000 000		
MINADER (BIP 2012)	2012	1 000 000 000		70 000 000	800 000 000	50 000 000	80 000 000	
MINADER (BIP 2013)	2013	900 000 000		55 000 000	700 000 000	50 000 000	20 000 000	75 000 000
MINADER (BIP 2014)	2014	350 000 000	315 000 000	10 000 000		25 000 000		
MINADER (BIP 2015)	2015	500 000 000	300 000 000	90 000 000		50 000 000		60 000 000
MINADRE (BIP 2016)	2016	300 000 000	215 000 000	40 000 000		25 000 000		20 000 000
MINADER (BIP 2018)	2018	90 000 000						90 000 000
TOTAL		13 330 194 000	4 124 000 000	566 000 000	8 040 194 000	250 000 000	100 000 000	245 000 000

Représente les 6,750 milliards au lieu de 6,8 milliards attendus
 Représente les subventions sur les engrais
 Représente les subventions sur les charrettes
 Représente les fonds destinés au stockage du céréale.
 Représente les fonds de roulement engrais

Scanned by CamScanner

Annexe 41. Utilisation des intrants sans soutien financier

Dans le détail, on peut penser que les producteurs paient les engrais à un prix un peu majoré. L'application systématique de la TVA (au taux de 19,25% tout de même) aux frais financiers interpelle en effet, surtout si le fonds intrants est mobilisé sans le service de prêts bancaires spécifiques.

Les taux des frais de gestion et/ou l'assiette d'application interrogent également, pour les engrais comme pour les autres intrants. L'assiette d'application a varié dans le temps et varie entre les engrais et les pesticides pour ce qui concerne les frais de gestion alloués à la CNPC-C. Les bons taux de remboursement des intrants indiquent que leur octroi à crédit est associé à un faible coefficient de risque. Cela peut justifier de se questionner sur la justesse du niveau retenu des frais forfaitaires pour la gestion.

Pour les pesticides, la situation est plus diverse. Les producteurs apparaissent taxés de manière assez substantielle dans l'utilisation des herbicides, sans distinction des types de produits utilisés. Pour les insecticides, ils bénéficient d'une péréquation pour inciter au recours à des produits plus récents, plus efficaces (comme le Coragen) mais bien plus chers. Globalement, pour l'ensemble des pesticides, le bilan financier est excédentaire, de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires selon les calculs que nous avons pu faire pour la campagne 2015-16 (Annexe 38), dépassant largement le taux de d'impayé au remboursement des crédits intrants.

Quant au matériel agricole, les producteurs paient les matériels agricoles aux prix réels, hormis le cas des charrettes comme l'indique le Tableau 8-3. Ce matériel a bénéficié d'un soutien fourni par l'Etat camerounais pour subventionner l'acquisition entre 2011 et 2016 (Annexe 40). Ce soutien est maintenu par la CNPC-C qui prodigue une subvention de 50 000 FCFA pour alléger le coût total de 267 000 FCFA pour une charrette. Le restant à payer semble être trop important encore pour beaucoup de producteurs.

Designation	2015/2016				2016/2017				2017-2018				2018-2019			
	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10 ⁶ CFA	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10 ⁶ CFA	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10 ⁶ CFA	QTE	PA CFA	PC CFA	BILAN 10 ⁶ CFA
Charrettes bovines + 2 ridelles	750	241 570	249 000	5.57	1 250	241 570	249 000	9.29	1 500	241 570	249 000	11.15	1 000	241 570	249 000	7.43
Corps buteur	1 500	27 500	28 500	1.50	1 500	27 500	28 500	1.50	1 100	27 500	28 500	1.10	1 000	27 500	28 500	1.00
Charnie bovine complète T34					500	50 688	52 500	0.91								
Charnie asine complète T20	500	25 000	34 000	4.50	100	25 000	34 000	0.90	200	25 000	34 000	1.80	200	25 000	34 000	1.80
Pousse pousse PM					650	60 514	68 000	4.87	850	60 514	68 000	6.36	700	60 514	68 000	5.24
Pousse pousse GM					600	64 608	75 000	6.24	120	64 608	75 000	1.25	500	64 608	75 000	5.20
Appareils Handy	7 500	27 008	35 000	59.94	2 000	33 680	35 000	2.64					4 300	33 800	35 000	5.16
Appareils Ultra+ / Public	3 000	30 532	31 500	2.90	1 000	26 764	31 500	4.74					5 500	25 524	31 500	32.87
Total						74.42			31.07					21.66		53.69

QTE = Quantité ; PA = Prix d'acquisition ; PC = Prix de cession ; Bilan = écart entre vente au prix de cession et achat au prix d'acquisition

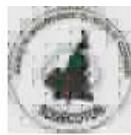
TABLEAU 8-3: QUANTITES, PRIX D'ACQUISITION ET DE CESSION DU MATERIEL AGRICOLE

Annexe 42. Exemple de bilan du remboursement des crédits

SODECOTON BP 302 GAROUA

SITUATION CONSOLIDEE DE REMBOURSEMENTS
DE LA REGION

Période Du: 01/11/2011 Au: 31/10/2012



CNPC-CAMEROUN BP 1371 GAROUA

Imprimé le : 04-MAR-19 05:05 PM

Editeur : SALI

Campagne : 2011-2012

Code Région : 2

Libelle Region : MAROUA

Code	Code dus	Nature Dus	Montant Dus	Remboursements	Solde	%
1	TOT_IOOT	INTRANTS COTON	2.133.355,410	2.100.517,745	32.837,665	98,46
1	TOT_IS	INTRANTS SOJA	10.781,500	6.481,550	4.299,950	60,12
1	TOT_MAIS	INTRANTS MAIS/SORGHO	148.121,670	140.743,920	7.377,750	95,02
1	TOT_CT	EQUIPEMENT CT	24.611,935	21.906,625	2.705,310	89,01
1	AUT_GPM	AUTRES CREDITS GP MEMBRE	7.776,680	7.053,250	723,430	90,70
1	APP_ULVA	APPAREILS ULVA + USAGES	24.378,000	22.074,545	2.303,455	90,55
1	TOT_SCV	NPK/UREE SCV	2.461,860	2.337,285	124,575	94,94
1	TOT_URGP	NPK/GP COTISE	11.148,450	10.498,815	649,635	94,17
1	ARR_OOT	ARRIERES COTON	221.613,675	12.375,275	209.238,400	5,58
1	ARR_SOJA	ARRIERES SOJA	8.756,530	429,315	8.327,215	4,90
1	ARR_VIV	ARRIERES VIVRIERS	62.413,974	3.267,810	59.146,164	5,24
1	ARR_BRAC	ARRIERES BRACHARRIA	173,800	0	173,800	0
1	ARR_IMPUT	ARRIERES MONTANT IMPUTE AU GP	7.213,165	67,515	7.145,650	0,94
1	ARR_CT	ARRIERES EQUIPEMENT CT	6.611,695	412,730	6.198,965	6,24
1	ARR_GPMBR	ARRIERES GP MEMBRES	54.380,225	1.417,040	52.963,185	2,61
1	ARR_ALIB	ARRIERES ALIBET/NUTRIBET	2.177,825	14,100	2.163,725	0,65
1	ARR_SCV	ARRIERES NPK/UREE SCV	367,175	24,225	342,950	6,60
1	TOT_BRAC	INTRANTS BRACHARRIA	311,400	311,400	0	100
1	ARR_GP_COT	ARRIERES NPK/GP COTISE	7.570,945	811,520	6.759,425	10,72
TOTAUX :		2.734.225.914	2.330.744.665	403.481.249		

Annexe 43. Taux de remboursement des divers crédits par les producteurs

Les séries de données sur la période 2011-2017 sur le crédit ont été fournies par la DPA à notre demande; pour des problèmes informatiques, les données de certaines années manquent pour certaines régions SDCC. Le tableau suivant indique les nombres de régions pour lesquelles les données ont été traitées. Dans ce tableau, le crédit octroyé pour l'acquisition des appareils de traitement n'est pas intégré.

	Crédits intrants			Equipement	Crédits aux membres	Total général
	Soja	Maïs/sorgho	Coton			
2011						
Nombre de Région	7	7	7	7	7	35
Montant Dus	191 051 024	746 015 280	12 879 528 225	242 310 600	52 166 810	14 111 071 939
Montants remboursés	61 708 885	612 577 585	10 563 429 169	164 454 250	29 895 637	11 432 065 526
% remboursement	32.3	82.1	82.0	67.9	57.3	81.0
2012						
Nombre de Région	8	8	8	8	8	40
Montant Dus	178 250 950	1 262 621 260	23 833 320 015	853 254 955	82 953 910	26 210 401 090
Montants remboursés	167 149 679	1 195 936 220	23 087 798 942	819 459 618	81 348 665	25 351 693 124
% remboursement	93.8	94.7	96.9	96.0	98.1	96.7
2013						
Nombre de Région	9	9	9	9	9	45
Montant Dus	203 451 100	1 697 397 280	28 286 558 834	315 578 340	105 491 381	30 608 476 935
Montants remboursés	202 492 382	1 683 584 011	28 100 673 627	315 966 100	82 070 905	30 384 787 025
% remboursement	99.5	99.2	99.3	100.1	77.8	99.3
2014						
Nombre de Région	8	8	8	8	8	40
Montant Dus	248 509 300	1 246 352 750	23 465 723 940	197 656 460	82 790 761	25 241 033 211
Montants remboursés	248 509 300	1 217 094 637	23 208 638 104	197 307 720	63 666 112	24 935 215 873
% remboursement	100.0	97.7	98.9	99.8	76.9	98.8
2015						
Nombre de Région	9	9	9	9	9	45
Montant Dus	128 988 842	1 366 016 550	22 968 128 060	176 087 210	43 425 895	24 682 646 557
Montants remboursés	128 988 842	1 360 548 740	22 870 531 932	176 087 210	43 217 580	24 579 374 304
% remboursement	100.0	99.6	99.6	100.0	99.5	99.6
2016						
Nombre de Région	8	8	8	8	8	40
Montant Dus	24 020 065	975 179 900	17 882 776 909	176 274 685	51 778 740	19 110 030 299
Montants remboursés	23 966 825	971 496 554	17 757 710 559	175 363 105	51 390 170	18 979 927 213
% remboursement	99.8	99.6	99.3	99.5	99.2	99.3
2017						
Nombre de Région	8	8	8	8	8	40
Montant Dus		892 004 600	17 690 797 962	108 188 695	87 719 001	18 778 710 258
Montants remboursés		891 229 145	17 658 101 991	107 560 715	84 003 838	18 740 895 689
% remboursement		99.9	99.8	99.4	95.8	99.8

TABLEAU 8-4 MONTANTS ET REMBOURSEMENTS DES DIVERS CREDITS AUX PRODUCTEURS DANS LES GP

Pour le crédit coton dont le montant peut atteindre plus de 28 milliards de FCFA, le taux de remboursement dépasse les 96% depuis 2012 et même 99.5% depuis les dernières campagnes. C'est un indicateur de la réussite du processus d'assainissement déjà évoqué.

Le crédit intrants pour la culture du maïs vient en seconde position en termes de montant engagé. Le taux de remboursement est très proche de 100%.

Le crédit intrants pour la culture du soja n'est plus octroyé depuis la campagne 2016-17, lorsque les usines d'huilerie ont eu assez de graines de coton à triturer. Tant qu'il était octroyé, le taux de remboursement était aussi proche de 100%.

Le crédit équipement, ou le crédit court terme pour l'acquisition de matériel de culture attelé, est aussi remboursé quasiment à 100%. Il convient de noter cependant que le montant de ce crédit a connu une baisse constante, passant de 850 millions CFA en 2012 à environ 110 millions en 2017. Cette baisse témoigne sans doute d'une moindre demande, parce que les besoins à satisfaire ont été de plus en plus couverts pour l'ensemble des producteurs ou pour le sous-ensemble des producteurs en situation financière d'acquérir le matériel. L'absence de soutien réel pour cette acquisition, hormis le soutien relativement modeste pour les charrettes, peut avoir réduit la demande.

Enfin, le crédit sous forme d'avance aux membres des GP a connu des taux de remboursement plus fluctuants pour des montants engagés également fort fluctuants. Au cours des trois dernières campagnes, ce taux a aussi approché les 100%, avec un léger fléchissement observé pour la campagne 2017-18.

Par contre, la capacité des paysans pour apurer les arriérés de crédit reste à étudier. Les données sur les montants des arriérés et de leur remboursement (telles qu'elles apparaissent dans l'Annexe 42) sont plus délicates à exploiter pour savoir dans quelle mesure des paysans parviennent à apurer leurs arriérés et récupérer ainsi l'éligibilité au crédit intrant pour la culture du coton.

Annexe 44. Statistiques de production en 2017-18 selon les régions

	Région Extrême Nord					Région Nord			Total général		
	Guider	Kaélik	Matoual	Maroua2	Tchili	Total	Garoua	Mayo G	Ngong	Touboro	Total
Nombre de GP	253	170	136	186	143	888	253	132	166	105	656
% du total	16.4%	11.0%	8.8%	12.0%	9.3%	57.5%	16.4%	8.5%	10.8%	6.8%	42.5%
Nbre total producteurs	31 495	22 577	19 202	24 550	13 528	111 352	15 973	9 438	11 545	5 619	42 575
% du total	20.5%	14.7%	12.5%	15.9%	8.8%	72.3%	10.4%	6.1%	7.5%	3.7%	27.7%
Nbre moyen/GP	124	133	141	132	95	125	64	72	70	54	65
Nbre total productrices	5 719	3 435	2 326	4 582	2 692	18 754	2 281	1 399	1 453	844	5 977
% du total	23.1%	13.9%	9.4%	18.5%	10.9%	75.8%	9.2%	5.7%	5.9%	3.4%	24.2%
% GP sans productrices	0.8%	1.2%	4.4%	0.5%	4.9%	2.0%	16.2%	4.5%	7.2%	10.5%	10.7%
Nbre moyen/GP	22.6	20.2	17.1	24.6	18.8	21.1	9.1	10.6	8.8	8.0	9.1
Surface totale en coton, ha	29 125	19 124	17 866	19 349	14 036	99 500	32 095	20 679	23 064	11 908	87 746
% du total	15.6%	10.2%	9.5%	10.3%	7.5%	53.1%	17.1%	11.0%	12.3%	6.4%	46.9%
Surface/GP	115	112	131	104	98	112	127	157	139	113	134
Surface/membre de GP	1.0	0.9	1.2	0.9	1.3	1.0	2.5	2.4	2.1	2.3	2.3
Production, tonne	38 642	18 767	24 136	31 164	15 488	128 197	43 389	31 381	34 930	15 932	125 632
% du total	15.2%	7.4%	9.5%	12.3%	6.1%	50.5%	17.1%	12.4%	13.8%	6.3%	49.5%
Production/ha, rendement	1 304	972	1 322	1 602	1 079	1 269	1 405	1 493	1 468	1 284	1 419
Production/GP	152.7	110.4	177.5	167.5	108.3	144.4	171.5	237.7	210.4	151.7	191.5
Production/membre de GP	1.34	0.87	1.64	1.37	1.39	1.31	3.39	3.55	3.19	3.00	3.31
Déférence de pesée, %	2.8	2.9	2.4	2.9	3.1	2.8	2.3	2.4	2.4	1.9	2.3
											2.6

Annexe 45. Fonctionnement et évolution du mécanisme de gestion du risque prix

Le mécanisme actuel, appelé Fonds de gestion de risque prix s'inspire de celui mis en œuvre au Burkina Faso avec constitution d'un fonds dit de lissage. Ce fonds est abondé lorsque l'exportation du coton fibre a été réalisé au-dessus du prix anticipé, alors qu'un tirage du fonds est envisageable dans le cas inverse. Le mécanisme a été conçu en considérant une production de 150 000 tonnes de CG, avec un fonds à constituer jusqu'à 12 milliards de FCFA pour permettre de faire face à trois ans de chute du prix mondial. La production a doublé depuis, le montant maximal du fonds actuellement retenu ne permettrait pas de résister à trois années successives de chute du prix mondial, même pour une chute d'ampleur limitée. Le fonds est logé à la Caisse Autonome d'Amortissement et n'est pas rémunéré, alors qu'une banque privée serait prête à le faire avec un taux de 2,9%.

Le mécanisme, basé sur une formule d'anticipation du prix, permet de disposer d'un prix plancher et d'une proposition d'abondement ou de tirage du fonds. La formule tient compte de l'évolution du prix mondial lors des trois années précédentes et de l'anticipation de ce prix dans l'année qui suit pour cerner le prix anticipé au moment de l'exportation. Le prix plancher à proposer pour l'achat du CG aux producteurs est déterminé à partir de l'option de conférer à ces derniers 66% du prix à l'exportation. Le tirage du fonds (pour soutenir le prix à payer aux producteurs) peut être décidé si la chute du prix mondial dépasse un intervalle retenu.

Le mécanisme est en application depuis 2011, à partir d'un abondement de 4,150 milliards venant de l'AFD dans le cadre du processus d'effacement de dettes, selon un processus de gestion multipartite avec réunion du comité de pilotage deux fois par an. La SDCC et la CNPC-C assurent la co-présidence du comité auxquels participent les représentants de quatre ministères dont le MINADER et le Ministère du commerce. La réunion en avril permet de décider du prix d'achat issu de la négociation du prix plancher calculé par la formule. La réunion de novembre, au plus tard le 15 décembre, permet de faire le bilan financier de l'exportation du coton fibre et de décider d'abonder ou de tirer le fonds de lissage. Dans l'hypothèse où un excédent de l'exportation demeure après l'abondement du fonds, une prime de prix³⁵ peut être décidée pour s'ajouter au prix d'achat décidé en avril. Le mécanisme en est au 15^{ème} comité de pilotage.

Dans la mise en œuvre du mécanisme, celui-ci s'est révélé être dynamique, dans la mesure où la référence de prix mondial a évolué. Il a été au départ l'Indice A de Cotlook, journalier, en position CAF Extrême Orient. Il a été remplacé ensuite par le prix du marché à terme de New York. Un nouveau changement est en gestation pour se référer aux prix effectivement obtenus par le Cameroun à l'exportation.

Le mécanisme est perçu aussi comme un lien pour la manifestation de la solidarité et du partenariat entre la SDCC et la CNPC-C. Le prix d'achat effectivement décidé a été supérieur ou inférieur au prix

³⁵ Pour la campagne 2017-18, une prime de prix de 1,75 FCFA/kg de CG a été octroyée, en plus de 0,55 FCFA/kg au titre de participation au bénéfice à l'exportation du coton fibre de la campagne 2016-17.

de plancher proposé par la formule selon les années. De même, la prise en compte de la situation financière fragile de la SDCC a conduit à ne pas abonder le fonds contrairement à la proposition issue de la formule.

Le mécanisme a été aussi appliqué avec une certaine flexibilité par la CNPC-C. Au cours des dernières années, la CNPC-C s'est écarté de l'option initiale de redistribuer aux producteurs l'excédent à l'exportation après abondement du fonds. Elle a préféré s'en servir pour réduire le prix de cession des intrants aux producteurs. Il s'agit d'une démarche d'auto-soutien à l'intensification (comme suggéré déjà dans un article ancien³⁶), mais qu'il ne convient pas d'appeler subvention car l'Etat n'intervient pas.

³⁶ Fok, M., & Raymond, G. (1995). Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali. In S. Calabre (Ed.), Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation (pp. 203–214). Paris: Ministère de la Coopération, Economica.

Annexe 46. Tâches et modalités de réalisation de la commercialisation par les GP

La commercialisation du CG au niveau des villages correspond à un ensemble de tâches. Elle comporte les opérations de classement du coton-graine selon trois choix de qualité, de pesée, d'enregistrement des productions de tous les membres, de stockage, de gardiennage, de chargement des camions lors de l'évacuation vers les usines d'égrenage puis de paiement des producteurs avec prélèvement des crédits dus.

Pour exécuter les tâches attendues, les GP doivent disposer d'une équipe d'achat et de personnel pour garder le CG commercialisé jusqu'à son évacuation vers l'usine d'égrenage et pour réaliser le chargement dans les camions lors de cette évacuation. Il s'agit de personnes recrutées à titre saisonnier et rémunérées sous forme de tâcheronnat. Pour celles impliquées dans l'équipe d'achat d'un GP, elles doivent être présélectionnées par les responsables du GP, formées pour bien exécuter les tâches de pesée et de transcription et finalement sélectionnées lors d'une AG. Le gestionnaire des crédits du GP fait partie intégrante de l'équipe d'achat, pour éviter les risques de contestation infondée sur les crédits dus par les producteurs.

Les modalités d'exécution des tâches sont précisées. Les prescriptions à suivre rigoureusement sont indiquées pour le choix des points d'achat, pour la confection des ballots à peser, pour la pesée, pour le stockage et le gardiennage, ainsi que pour le chargement des camions à l'évacuation.

Des mesures sont indiquées pour sanctionner le manque de qualité dans l'exécution des tâches ou pour récompenser la bonne qualité. Le constat de tâches incorrectement exécutées donne lieu à des avertissements, ce qui peut enlever le droit à bénéficier du versement de certaines primes.

L'opération de pesée est réalisée en remplissant de coton-graine les toiles pour constituer des ballots ou "bâches" qui sont ensuite posées sur les balances-bascules (mises à disposition ou louées par la SDCC). Les ballots doivent être d'un poids de 70 ou de 100 kg. Une tare de 2 ou 4 kg par pesée est considérée (selon le poids des ballots), supérieur au poids des toiles afin que le poids sur pont bascule des usines d'égrenage soit toujours supérieur au poids enregistré dans les villages. Il en découle un différentiel de pesée qui revient en recette aux GP et que les GP peuvent décider de redistribuer ou pas aux producteurs. Bien que les instructions sur la tare soient très précises, leur application en pratique est très diverse, comme l'indique l'importance des différences de pesée en pourcentage de la pesée au pont bascule (dernière ligne de l'Annexe 44). On peut considérer que les pourcentages élevés, générant des ressources financières plus élevées aux GP, témoignent d'une volonté plus forte d'action collective.

Les pesées au village ne concernent pas les producteurs dont la production peut suffire pour remplir au moins une caisse de camion d'évacuation. Une tare de 2% du poids net d'une caisse est tout de même prélevée au profit du GP. Il en découle que les gros producteurs contribuent aussi aux recettes des GP en liaison avec l'exécution de la commercialisation.

Les emplois, saisonniers, créés par la commercialisation sont liés aux équipes d'achat constituées. En général, il s'agit d'une équipe d'achat par GP, mais il arrive que plus d'une équipe soit mise en place

dans les plus gros GP à forte production. Chaque équipe d'achat est constituée de six personnes avec quatre membres aux côtés d'un chef d'équipe et d'un gardien à affecter au marché de commercialisation. Neuf mille personnes sont ainsi mobilisées sur la base de 1500 équipes d'achat.

L'exécution de la tâche de commercialisation donne lieu à rémunération des équipes d'achat par les GP mais prise en charge par la SDCC. D'autres personnes peuvent tirer ressource financière lors de la commercialisation. C'est le cas des manœuvres proposant leurs services pour attacher les ballots avant la pesée du CG. Le paiement est forfaitaire par ballot, cette démarche pousse les producteurs à constituer les ballots aussi gros qu'ils le peuvent, amenant la SDCC à limiter aussi le poids maximal des ballots. Par ailleurs, le chargement des camions peut être aussi source de compensation financière.

Annexe 47. Statistiques sur le fonctionnement des GP

Fédérations	Nombre d'union	Montant de la cotisation des membres (FCFA)	Nbre de GP reconnus en activité	Nbre de réunions tenues	Nbre d'AG ordinaires tenues	Nbre d'AG extra-ordinaires tenues	Nbre de réunion/AG de bilan annuel
Maroua 1	6	2 730 500	168	11	3	4	3
Maroua 2	5	3 593 000	207	46	8	10	5
Kaélé	6	20 306 000	182	21	5	2	3
Tchatibali	5	10 845 000	158	21	14	5	8
Guider	5	9 249 000	264	26	16	0	5
Garoua	6	22 379 000	266	6	3	12	0
Ngong	6	6 608 000	166	7	1	2	6
Mayo Galké	4	13 149 100	140	21	11	7	4
Touboro	4	22 389 100	134	7	6	1	3
Zonne cotonnière	47	111 248 700	1 685	166	67	43	37

Annexe 48. Indicateurs de performance du transport d'évacuation du CG

REGION	CG, t	INTRANT, t	NB ROTATIONS	TONN.MOY	NB DE JOURS	ROT/J/CAM	DISTANCE_MOY
AROUA	47 975	582	2729	17,58	190	0,60	77,93
AROUA	48 381	4 141	2888	16,75	192	0,88	76,14
UIIDER	39 047	6 296	2819	13,85	191	1,48	41,59
ÆLE	21 394	1 767	1480	14,46	152	1,39	68,69
CHATIBALI	17 142	2 411	1246	13,76	158	1,13	88,43
GONG	32 889	2 331	2166	15,18	181	1,00	62,48
AYO G	18 909	5 225	1497	12,63	161	0,62	110,21
DUBORO	16 324	1 062	1213	13,46	146	0,59	100,92
CME	12 120	167	817	14,83	141	0,72	117,18
TOTAL	254 181	23 981	16 855	15,08	168	0,88	75,95

Annexe 49. Expérience d'octroi d'avance sur récolte dans la région SDCC de Garoua

La Région de Garoua de la SDCC a fourni une illustration de ces initiatives pour allouer des prêts sans intérêt afin de faire face aux frais scolaires ou aux frais de récolte. Selon le tableau suivant, les taux de remboursement sont élevés. Cela est conforme au bon niveau de remboursement obtenu dans les prêts aux membres de GP des différentes régions SDCC sur une période de sept ans (Annexe 43).

Type de prêt	Nombre GP	Montant	Remboursement au 06/03/2019 *	
		CFA	CFA	%
scolaire	2	1 350 000	1 350 000	100.0
Prêt récolte	22	25 781 350	22 105 000	85.7
TOTAL		27 131 350	23 455 000	86.4

*A cette date, certains groupements n'ont pas encore commencé la vente du coton et n'ont pu procéder au remboursement

Annexe 50. Revenus des GP liés à la commercialisation du CG

Les GP sont spécifiquement rémunérés par la SDCC pour le service rendu dans le suivi de la campagne agricole et selon la production commercialisée au taux de 5500 FCFA/tonne. Cette rémunération sert à payer le personnel des GP (gestionnaire, magasinier, agent de suivi et gardien). Ce sont les GP, par leurs AG, qui décident des salaires à verser à leur personnel. Il arrive assez fréquemment que toute la rémunération reçue de la SDCC ne soit pas transférée en totalité au personnel pour disposer d'un reliquat pour d'autres usages.

Spécifiquement pour la commercialisation, la SDCC donne les moyens financiers pour faire face aux frais engagés. Il s'agit notamment des frais pour payer les équipes d'achat, pour louer la balance, pour défrayer le chef d'équipe d'achat. Pour la campagne 2017-18, la SDCC a payé 1750 CFA/tonne de CG commercialisé, calculé pour couvrir le montant de 1200 CFA/tonne que les GP doivent rémunérer les équipes d'achat et les frais connexes. Ces frais laissent peu de reliquat dans les caisses des GP.

Ce qui revient réellement comme recette collective des GP sont les primes versées par la SDCC pour inciter à la bonne exécution des tâches confiées. Une prime est octroyée pour récompenser le chargement des camions comme il convient, à plus de 8 tonnes par caisse. Une autre prime dite d'efficacité, implicitement dans la gestion des crédits, est allouée lorsque tous les crédits dus ont été recouverts. Il y a une prime d'engrais lorsque les GP ont réussi à distribuer les engrains selon les doses recommandées et si les crédits intrants ont été remboursés à 100%. La prime "engrais" vise à inciter l'utilisation engrais, ce qui a une incidence positive sur la fertilité des sols en plus de booster le rendement. Il n'y a pas de prime similaire pour la distribution des pesticides. Enfin, la prime dite de précocité est instaurée pour inciter à la récolte précoce mais qui se confond avec la précocité de l'évacuation et dont la décision échappe cependant au contrôle des GP. Cette dernière prime est en conséquence beaucoup plus inégalement attribuée.

En pratique, l'on peut dire que les GP sont aussi voire surtout rémunérés par les producteurs pour le service de commercialisation. Lors de la campagne 2017-18, les AG de tous les GP ont décidé de ne pas redistribuer aux producteurs la valeur du différentiel de pesée (entre la pesée au pont bascule et la pesée au village). Il en découle que cette valeur vient en ressource des GP et constitue même la ressource principale du résultat économique des GP leur permettant de s'engager dans des réalisations sociales.

La rémunération totale reçue par les GP est légèrement influencée par le bénéfice des trois primes allouées par la SDCC, mais les contributions de la SDCC et des producteurs sont très proches que l'ensemble de ces primes soient touchées ou pas. En moyenne, pour l'ensemble des 1544 GP actifs lors de la campagne 2017-18, le revenu total est d'un peu plus de deux millions de FCFA.

	GP touchant les 3 primes		Total
	Non	Oui	
Nombre de GP	346	1198	1544
Total revenu	1 539 742	2 222 169	2 069 241
Rémunération de personnel/SDCC	716 280	958 449	904 181
Primes variables SDCC	95 232	135 924	126 805
Valeur de différence de pesée	728 230	1 127 795	1 038 255

TABLEAU 8-5 SOURCES DE REVENU DES GP SELON DEUX CATEGORIES

Le revenu total perçu par les GP pour leur prestation de commercialisation est cependant très variable. Plus de 60% des GP obtiennent un revenu inférieur à la moyenne, mais près de 30% ont obtenu plus de 2,5 millions de CFA.

	GP touchant les 3 primes		Total
	Non	Oui	
< 0,5	15.6%	1.4%	4.6%
0,5 - 1,0	30.9%	12.1%	16.3%
1,0 à 1,5	20.2%	23.1%	22.5%
1,5 à 2,0	11.8%	19.0%	17.4%
2,0 à 2,5	6.4%	12.7%	11.3%
> 2,5	15.0%	31.6%	27.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

TABLEAU 8-6 DISTRIBUTION SELON LES CLASSES DE REVENU ET DEUX CATEGORIES DE GP

Annexe 51. Réalisations sociales des GP par secteurs SDCC

SECTEUR REGION	NBRE DE GP				NBRE DE PRODUCTEURS INScrits SUR LA LISTE				REALISATIONS (NOMBRE)									
	PILOTES	SATELLIS	SUSPENDUS	TOTAL	HOMME	FEMM	TOTAL	CASE DE SANTE	TABLE CLASSE	PUITS	FORAGE	MAGASIN	MOULIN À ÉCRASÉ	ELECTRIFICATION RURALE	BUREAU GIC	BIEN COUTURE		
Mora	48	4	34	86	3242	956	4 419	3	11	0	7	16	23	32	0	17	22	
Koza	24	0	22	46	3 252	705	4 230	1	0	3	0	14	1	0	0	0	0	
Donba	41	7	11	62	5 737	803	6 540	1	0	20	14	8	10	11	0	6	21	
Bong	23	21	18	253	18.876	2.326	19.202	5	11	0	0	8	7	0	0	0	0	
MAROUA 1	136	32	85	253	51	4 106	1 205	5 311	0	4	20	24	55	51	0	54	52	1
Mokono	43	7	1	51	4 039	815	5 754	0	19	5	0	17	0	0	0	10	72	
Hina	56	6	18	80	4 339	1 155	4 807	0	19	27	12	8	10	12	0	0	4	
Zongwa	43	7	9	59	3 252	1 155	4 307	0	2	20	2	0	0	0	0	0	62	
Noboko	44	1	6	61	7271	1 407	8 678	0	1	1	0	0	6	3	0	0	16	
MAROUA 2	166	21	44	251	19.968	4 532	24 550	0	48	19	8	49	15	0	33	33	204	
Minif	27	1	7	35	4 282	4 3	4 895	4	23	82	2	10	7	45	0	0	5	
Mouitouwa	48	3	1	52	4 483	517	5 000	1	8	2	2	18	15	70	0	0	9	
Kadié	42	6	9	57	4 177	1 291	5 378	1	10	16	1	11	20	5	1	0	19	
Dzaujiao	53	2	9	64	5 383	1 521	7 504	7	128	343	4	26	65	1	0	0	23	
KAELE	170	12	26	208	18.925	3 632	22 577	13	169	442	31	43	67	185	2	56	94	0
Dana	46	4	19	69	4 008	848	4 456	0	28	0	12	47	4	38	0	0	0	
Gado	47	2	3	52	2 899	1 222	4 101	0	5	0	32	29	42	0	0	0	0	
Jabia	50	9	9	68	4 013	657	4 670	0	11	0	10	6	5	0	0	0	0	
TCHAIBAU	143	15	31	169	10 1920	2 707	13 627	0	44	0	54	82	9	103	0	0	0	
Bidzan	55	5	1	61	4 230	639	4 869	1	23	0	9	0	32	23	0	0	65	
Guider	81	2	0	83	1 663	10 569	2 430	1	18	0	11	0	44	19	1	0	54	
Mayo-Olio	51	2	3	56	6 447	2 520	8 967	1	17	0	2	0	21	16	0	0	38	
Sorawiel	66	2	6	74	6 006	1 027	7 033	1	13	20	5	0	27	13	0	0	21	
GUIDER	263	11	10	274	26.589	5 849	31 438	5	71	20	27	0	124	71	1	0	178	53
Hanabousou	33	3	7	43	1 576	2 058	1 781	1	7	0	0	0	4	0	0	0	7	
Gashita	28	3	13	49	1 537	435	1 880	4	16	145	7	0	8	0	0	0	33	
Pitta	60	1	0	61	3 868	615	4 483	1	13	25	1	0	0	0	0	4	49	
Paderme	41	1	10	52	2 096	2 305	2 096	2	12	40	4	0	4	0	0	5	49	
Bibemi	49	2	1	52	2 097	2 332	2 097	2	23	85	4	0	7	0	0	2	14	
GAROUA	284	12	44	310	13 737	5 263	30 744	10	28	0	10	0	40	0	4	0	32	145
Naono	60	0	41	101	3 091	4 601	3 440	9	43	496	32	9	41	20	1	0	33	
Toucoula	37	2	39	3 080	3 056	3 357	2	9	51	6	0	27	23	0	0	0	8	
Caoula	51	0	35	95	2 265	2 356	3 100	2	29	35	21	0	36	10	0	0	15	
FGDNG	166	0	89	245	10 054	1 491	11 545	13	84	640	66	12	127	61	2	0	66	40
Madutin	39	0	39	35	1 313	378	1 691	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	
Tcholliré	26	5	4	35	2 305	3 666	2 871	0	21	0	5	3	0	0	0	0	0	
Béré	34	0	9	43	2 191	2 288	2 479	3	62	0	0	0	0	0	0	0	0	
Baiwua	33	3	2	38	1 845	8 044	1 397	3	62	0	5	6	0	0	0	0	0	
MAYO	132	8	15	155	8 044	1 397	9 438	3	62	0	5	6	0	0	0	0	0	
Socomebo	32	3	3	38	2 046	4 144	2 460	5	50	495	6	21	0	0	0	0	12	
Adoséki	20	10	19	49	9 003	1 426	1 246	0	13	15	0	3	0	0	0	1	0	
Goumo	33	9	3	45	1 465	1 625	1 625	0	10	212	2	0	0	0	0	1	7	
Sud Wina	20	7	13	40	3 699	1 541	3 853	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOUBORO	105	29	38	172	5 113	6 394	5 394	6	74	722	6	26	4	0	0	12	25	
TOTAL	1 545	140	382	2 067	129 223	24 389	153 812	54	642	2 187	254	201	475	486	12	0	431	613

Annexe 52. Valeurs monétaires des réalisations sociales des GP lors de la campagne 2018-19

Activités réalisées	Nombre	Montant
Construction salle de classe à l'école primaire et au collège	16*	18.500.000 f
Achat tables bancs pour les écoles	450	2.250.000 f
Creusage puits forages et leur entretiens	04	2.100.000 f
Construction magasins de stockage des intrants	12*	4.500.000 f
Construction bureau GIC et salle de réunion	08*	7.500.000 f
Construction des points d'achat	07*	2.450.000 f
Achat de terrain pour les locaux du GIC	03	2.520.000 f
Paie maître des parents d'élèves	Tous les GP	6.000.000 f
TOTAL		27.280.000 f

Annexe 53. Equipement d'égrenage

Au Cameroun, comme dans toute l'Afrique francophone, l'égrenage - à savoir l'opération consistant à séparer la fibre de la surface du CG - est réalisé selon la technologie des égreneuses à scies. Dans le monde, c'est la technologie la plus courante face à la technologie alternative de l'égrenage à rouleau qui est peu compatible avec une forte production à égrener. La vitesse d'égrenage est beaucoup plus rapide mais l'égrenage est plus "violent" et peut provoquer plus fréquemment la casse des fibres.

A la SDCC, l'égrenage est réalisé au niveau de 9 usines de la SDCC dont deux ne sont pas alimentées totalement par l'électricité publique de l'ENEO. Ces usines sont réparties dans les régions Nord et Extrême-Nord du pays (Kaele, Tchatibali, Maroua, Guider, Garoua, Ngong, Mayo Galké, Touboro et Home). Avant la mise en œuvre du plan de relance de la SDCC qui a été identifié en 2017, chaque usine était équipée de deux à quatre "stand" d'égrenuseuse à 170 scies. On dénombre ainsi un total de 26 stands d'égrenuseuse, actionnant un total de 4420 scies.

Les usines d'égrenage de la SDCC disposent des équipements complémentaires aux égreneuses mentionnées ci-dessus. Il s'agit du système d'aspiration du CG à partir des camions, du système de convoyage vers les nettoyeurs avant de parvenir aux égreneuses et des humidificateurs. Dans les contextes d'air sec, comme c'est le cas dans la zone cotonnière du Cameroun, ces derniers sont installés pour injecter de la vapeur d'eau sur du coton-graine avant son égrenage mais aussi sur la fibre avant le passage à la presse pour obtenir des balles de coton fibre avec une humidité jusqu'à la limite de 8,5% d'eau autorisée par le commerce international. L'avantage d'adoindre de l'eau lors de l'égrenage, du moins jusqu'à la limite admise, est de réduire le risque de casse de la fibre lors de l'égrenage et de pouvoir vendre de l'eau au prix du coton fibre. Il y a donc un manque à gagner lorsque les balles vendues sont au-dessous du seuil admis.

Toutes les usines de la SDCC sont équipées de presses et de "lint cleaner". Les presses permettent de constituer les balles de coton fibre au poids standard de 220 kg. Les "lint cleaner" permettent de récupérer des fibres courtes dans les déchets d'égrenage. Ces fibres courtes sont appelées "linter" et peuvent servir de matériaux à la fabrication de produits aussi divers que les serpillières et ...les billets de banque.

En amont de l'unité d'égrenage proprement dite, les usines disposent de silos de stockage temporaire du CG pour faire face aux arrêts de l'usine. Les capacités de stockage peuvent cependant être vite dépassées si les usines s'arrêtent trop longtemps alors que les camions continuent à ramener du CG des villages. Dans un tel cas, c'est l'évacuation du CG qui doit être suspendue avec incidence négative sur l'occupation du matériel roulant et du personnel associé, mais aussi sur le délai de paiement des GP.

Annexe 54. Période et capacités d'égrenage

La SDCC retient une période d'égrenage effectif de 150 jours, débutant de manière idéale en début novembre et finissant avant fin avril, en tenant compte des arrêts volontaires pour l'entretien et la maintenance des machines. Cependant les arrêts involontaires peuvent être nombreux pour diverses raisons déjà évoquées. La rupture dans l'alimentation électrique a particulièrement pénalisé le fonctionnement des usines ces dernières années. Pour la campagne en cours, la combinaison de tous les facteurs défavorables conduit à envisager une fin de l'égrenage vers mi-juillet dans certaines usines.

La capacité d'égrenage est fonction de l'équipement installé et de l'intensité de leur utilisation, celle-ci dépendant d'une part du nombre de jours de fonctionnement, d'autre part de la vitesse de rotation des scies et enfin du pourcentage de fibre portée par le CG. Pour la campagne en cours, les égreneuses fonctionnent 22 heures sur 24 et sept jours sur sept. La vitesse de rotation des scies, libellée en nombre de kg de fibre par scie-heure, est variable selon l'âge des égreneuses. A la SDCC, la vitesse tend à être poussée au maximum possible, variant de 10 à 14 kg/scie-heure, en évitant un égrenage trop "violent" qui serait préjudiciable à la longueur de la fibre. Avec un pourcentage de fibre de 42%, supérieure à celui de 39% retenu pour le fabriquant des égreneuses, la capacité d'égrenage est inférieure à la capacité nominale, toutes choses égales par ailleurs.

A la SDCC, le rythme de l'égrenage a été affecté négativement par divers facteurs :

- Manque de pièces détachées pour les égreneuses, soit par manque de ressources financières soit par les retards d'acquisition induits par les règles de passation de marché public³⁷;
- Manque de pièces détachées pour le parc de camion d'évacuation du CG des villages ;
- Mauvaise qualité des pistes ralentissant ou compliquant le passage des camions d'évacuation du CG
- Fourniture d'énergie avec des ruptures par le réseau public de l'ENEO

Le tableau suivant donne la capacité d'égrenage selon les équipements recensés lors de l'établissement du plan de relance et selon diverses hypothèses de fonctionnement de ces équipements (nombre de jours d'égrenage effectif, vitesse de rotation des scies) pour des journées de 20 heures (au lieu du rythme effréné de 22 heures retenu actuellement). Dans l'hypothèse d'une durée d'égrenage effectif de 120 jours pour traiter du CG qui n'a pas été mouillé, il est possible d'égrenner 303 000 tonnes avec une vitesse de 12 kg/scie-heure, soit la production prévue pour la campagne en cours. La condition de ces 120 jours n'a cependant pas été remplie au cours des deux dernières campagnes. Il serait possible d'égrenner une production plus grande si le nombre de jours d'égrenage

³⁷ L'incidence de ces règles devrait être moindre à partir de la prochaine campagne, à la suite de l'assouplissement des règles pour entériner les commandes.

effectif peut être augmenté. En passant à 150 jours, l'égrenage de près de 380 000 tonnes de CG serait possible.

Nombre de jours d'égrenage effectif	150				120			
	11	12	13	14	11	12	13	14
Vitesse, kg/scie-heure	145 860	159 120	172 380	185 640	116 688	127 296	137 904	148 512
Capacité, tonne fibre	347 286	378 857	410 429	442 000	277 829	303 086	328 343	353 600
Capacité, tonne CG								

TABLEAU 8-7 CAPACITES DES USINES SELON LE NOMBRE DE JOURS EFFECTIFS ET DE VITESSE D'EGRENAGE

Annexe 55. Classemement du coton fibre à la SDCC

A la SDCC, comme dans toutes les sociétés cotonnières en Afrique francophone, un échantillon est prélevé sur chaque balle de coton après sa sortie de la presse, pour fin de classement. Ce dernier permet de déterminer le grade du coton fibre (une dénomination de qualité fondée sur l'éclat de blanc et le degré de charge en débris végétaux) par appréciation visuelle, et la longueur de la fibre par appréciation manuelle (selon la technique de "pulling"). Le micronaire, un indice composite pour indiquer la finesse et la maturité de la fibre, est mesurée par des machines appropriées mais non automatiques. La mesure du micronaire a été engagée après que les négociants se sont plaints de valeur trop basse de cet indice, comme par hasard immédiatement après que leur critique de coton collant³⁸ ait perdu de son fondement à la fin des années 1990.

La mesure du taux d'humidité des balles de fibre n'est pas mesurée. C'est le cas général dans les sociétés cotonnières en Afrique francophone. Une telle mesure nécessite un changement dans l'organisation du travail et un équipement, quoique simple, relevant davantage de laboratoire d'analyse chimique comme celui fonctionnant pour l'huilerie.

Dans le plan de relance qu'elle a proposé en 2017, la SDCC avait prévu de passer au classement par des machines automatiques pour la mesure des paramètres mentionnés précédemment et d'autres. Cela requiert l'installation d'une salle aux conditions de température, de lumière et d'hygrométrie contrôlées et l'acquisition de trois machines HVI. Le financement négocié avec la BID n'a finalement pas été concrétisé. La SDCC aurait pris la décision de concrétiser, sur financement propre, le passage au classement automatique avec construction d'un bâtiment et l'achat d'une machine.

En attendant, le classement est réalisé dans une seule salle sise à Garoua vers laquelle convergent les échantillons prélevés dans toutes les usines. Il est réalisé sous la responsabilité du seul classeur expérimenté (après le départ à la retraite du précédent responsable), entouré de quatre jeunes recrues (dont deux femmes) n'ayant qu'une année de pratique³⁹ et de sept assistants. La mesure de la longueur par la méthode de pulling prend du temps, aussi est-il fait seulement une fois par caisse,⁴⁰ ou 14-15 balles.

Pour le grade, le Cameroun, comme les autres pays de l'Afrique francophone, applique de longue date des types commerciaux portant des noms spécifiques. Dans le cadre d'une prestation commanditée en 2005 par l'ONUDI, les types commerciaux des divers pays ont été mis en correspondance avec les grades d'un standard africain que l'Association Française Cotonnière (AFCOT) avait établi. Ce standard

³⁸ Lié au dépôt de miellat par des insectes. Le phénomène de coton collant est très handicapant lors de la filature en provoquant l'arrêt des machines.

³⁹ Il faudrait trois ans de pratique pour être suffisamment expérimenté.

⁴⁰ En pratique, on fait le pulling sur la balle N° 7 issue du CG d'une caisse. C'est seulement si la longueur est différente de l'attente que l'on refait d'autres mesures pour les balles de numéros intermédiaires.

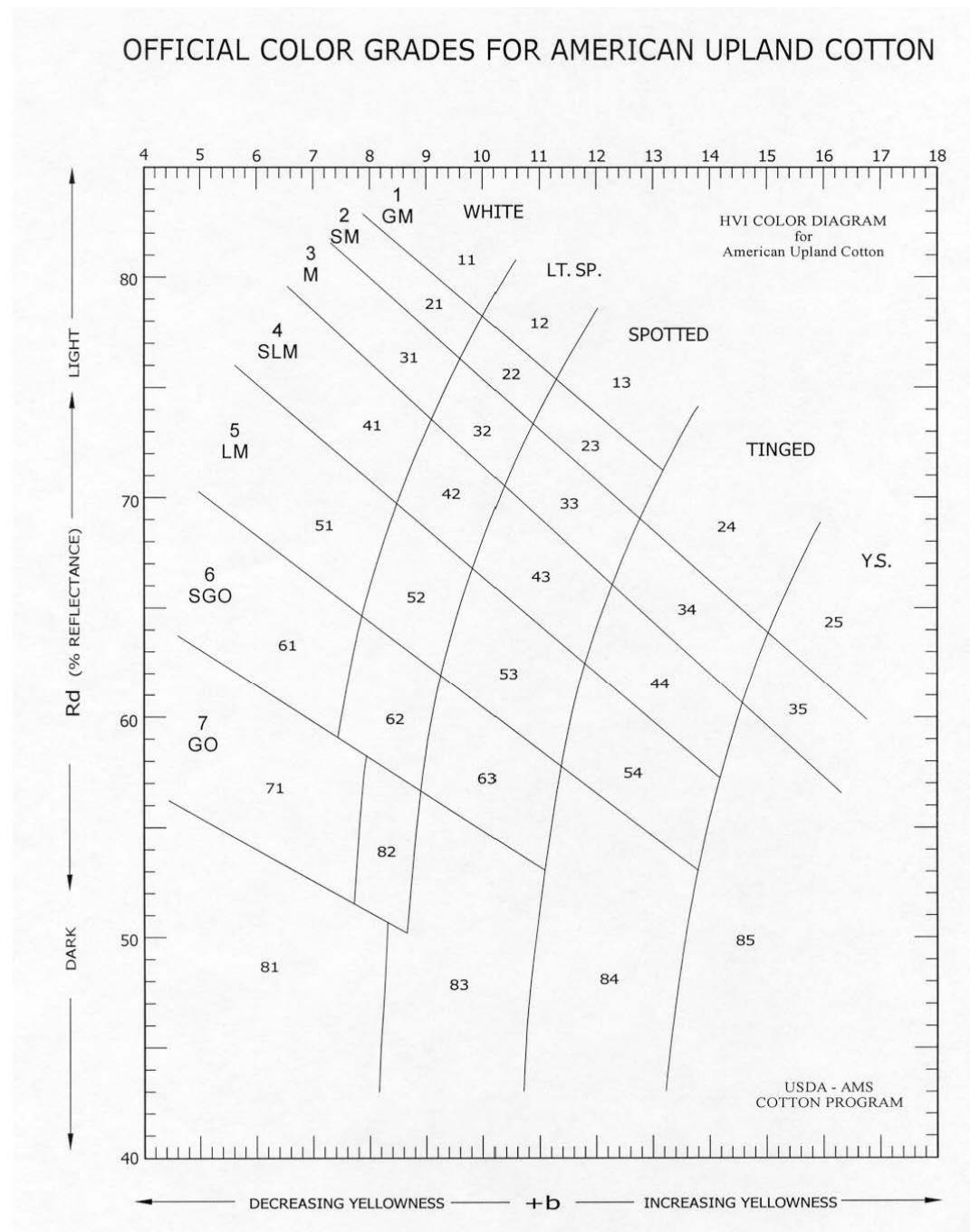
est composé de cinq classes⁴¹, chacune étant déclinée en quatre sous-classes. Pour autant, les dénominations du Standard africain ne sont toujours pas utilisées dans les transactions à l'exportation. Dans le cas du Cameroun, les types Plebe S et Plebe correspondent respectivement aux sous-classes 1 et 2 de la classe 1. Il est tentant pour un négociant d'ajouter un S pour vendre plus cher une balle de coton Plèbe, tentation à laquelle on aurait effectivement succombé.

⁴¹ L'AFCOT parle maintenant de standard au lieu de classe, alors qu'elle parle par ailleurs du Standard Afrique. Il y a une confusion assez malheureuse de termes. Il est préféré ici de parler de classes et de sous-classes.

Annexe 56. Standard Afrique et correspondance avec les types commerciaux de coton fibre en Afrique francophone

Standards	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Soudan	Sénégal	Tanzanie	Togo	Cameroun	Tchad
STANDARD 0	01 KABA/S	BOBY/S	MIKO			SIGNAL/S	TANG	OTI	PLEBE/S- SUPRA	KERO
	02			SARAMA				ALTO/S	PLEBE- IRMA/S	ZERO EXTRA
	03 KABA	BOLA/S	MANBO/S	JULI/S			GANY+1/2			ROKE
	04			NERE	ACALA-1 /ACALA-Bt					
STANDARD 1	01 BELA	BOBY	MANBO/N	JULI		SIGNAL			PLINE	KARA- BAJA
	02			KATI			GANY	ALTO	IRMA-IRFO	
	03 BELA/C	BOLA	MANBO/C		ACALA-2				IRIS	RAKA
	04			KATI/C						
STANDARD 2	01	TOMA				TAMA	GANY-1/4		IGOR	BAPO-KAPO
	02 BELA/T	VOTA	BEMA/N			SAVAL		TANGO	IROL	
	03 RUDY	BEMA/C			ACALA-3		GANY-1/2	OGOU	IRVI	POBA-POKA
	04	VIVA						GOTO		
STANDARD 3	01	RADA		LIBA		SEVE			SULI	BOKE-POKE
	02	BUFA	BILO	KOLA	ACALA-4		GANY-3/4	TOLE		
	03 ZANA									KEBO-KEKO
	04 ZANA/C	BABU	CORE	LIBA/C		MAKO		BUTO	GARU	
STANDARD 4	01 ZANA/T	BOBO/3		BATA			YIKA			
	02 KENE							LAGO	KAMI	
	03									
	04 BATI	BOBO/4	BUKA						KOKA	

Annexe 57. Abaque de l'USDA pour les grades de coton fibre



Annexe 58. Correspondance entre types de vente du coton camerounais et les numéros de grade aux USA

Cameroun	Std. USA		Std Afrique	
types de vente	grade	couleur	Numéro de Grade synthétique	Numéro classe et sous-classe
PLEBE/S	GM	W	11	01
SUPRA	GM	LS	12	01
PLEBE	GM	LS	12	02
IRMA/S	GM	W	11	02
PLINE	SM	LS	22	11
IRMA	SM	LS	22	11
PLAME	M	LS	32	13
IRFO	SLM	W	41	13
IRIS	GM	S	13	14
IGOR	SLM	W	41	21
IRVI	SM	S	23	23
IROL	SLM	W	41	22
SULI	LM	W	51	31
GARU	M	TI	34	34
KOKA	SLM	S	43	44
KAMI	SLM	S	43	42
KOLA	SLM	TI	44	
ROCI	GO	Y	85	

Annexe 59. Qualité et rendements industriels à l'égrenage

Sur le plan quantitatif, le principal indicateur du rendement industriel à l'égrenage est le rendement fibre (ratio du poids de la fibre obtenue sur le poids de CG à l'entrée). Au Cameroun, ce rendement fibre dépasse 42%, contre un rendement en graines de 53 à 54%, et un rendement en linter de 0,5 à 1% pour un taux de déchet de 3,0 à 3,5%.

La diffusion à grande échelle de la variété Q302 depuis la campagne 2015-16 a eu un impact positif sur le rendement fibre à l'égrenage. Ce qui a été observé par les chercheurs est confirmé au niveau industriel. Le gain de rendement fibre a cependant pour incidence de ralentir le rythme d'égrenage, une même quantité de CG nécessitant plus de temps pour être égrenée.

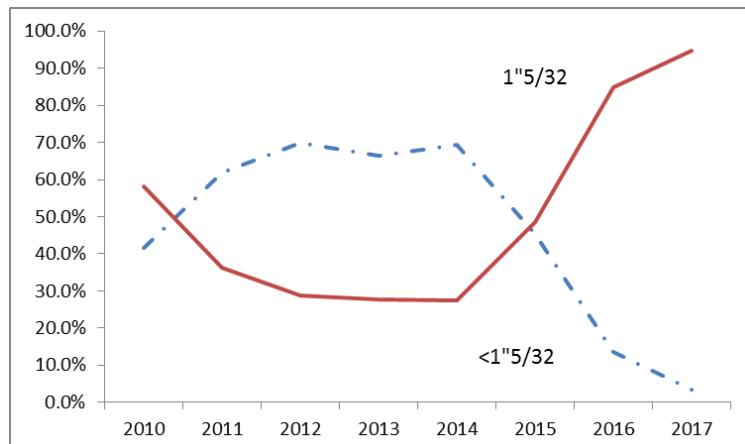
Le taux d'humidité des balles de coton est un autre indicateur quantitatif de la performance industrielle qui retient moins d'attention, mais à tort. En dépit du fonctionnement des humidificateurs, le taux atteint dans les usines de la SDCC serait seulement, au mieux, d'environ 5%, contre un taux admis de 8,5%. Pour une production de 100 000 tonnes de fibre au taux de 5%, l'augmentation de ce taux à 7% induirait un gain de production de 2000 tonnes de fibre, soit une valeur de deux milliards de FCFA pour un prix moyen d'un million par tonne. Un tel manque à gagner commande d'optimiser le fonctionnement ou le processus d'humidification du CG avant égrenage et surtout de la fibre avant le pressage, mais cela requiert des changements dans la conduite de l'égrenage. Il est aussi possible que le climat très sec ne rende pas la tâche facile.

Un indicateur quantitatif d'importance moindre est le poids des balles pour lequel le standard international est de 500 livres de poids brut (226,8 kg) ou 478 livres de poids net (216,8 kg). Les balles sorties d'usine de la SDCC n'atteignent pas toujours le standard mentionné, mais de manière variable entre les usines. Des cas de balles pesant moins de 190 kg ont été observés mais de manière rare. Le manque d'humidité de la fibre est un facteur de la difficulté de pressage pour atteindre le poids souhaité. L'incidence de l'insuffisance du poids moyen des balles sur les coûts de transport est cependant marginale. Le problème de cette insuffisance doit être en partie lié à celui d'une humidification non optimale lors du procès de l'égrenage.

Les indicateurs qualitatifs de la production de coton fibre sont les caractéristiques de la fibre, essentiellement le grade et la longueur, et pour lesquels la performance obtenue est bonne. En matière de longueur, et surtout depuis la diffusion à grande échelle de la variété Q302, quasiment toute la production est classée avec une longueur de 1"5/32. L'effet de la variété Q302 est visible avec la forte augmentation observée depuis 2015 comme on le voit dans la Figure 8.1.

.

Figure 8.1: Evolution de la production de fibre selon la longueur



Pour ce qui concerne le grade, 90% de la production de fibre est en classe 0 ou 1 du Standard africain. L'effet de la variété Q302 est également perceptible. La part de la fibre en classe 2 n'a été que de 7,5% lors de la campagne 2017-18 alors que celle de la fibre de grade inférieur a été réduite à moins de 2% (Figure 8.2).

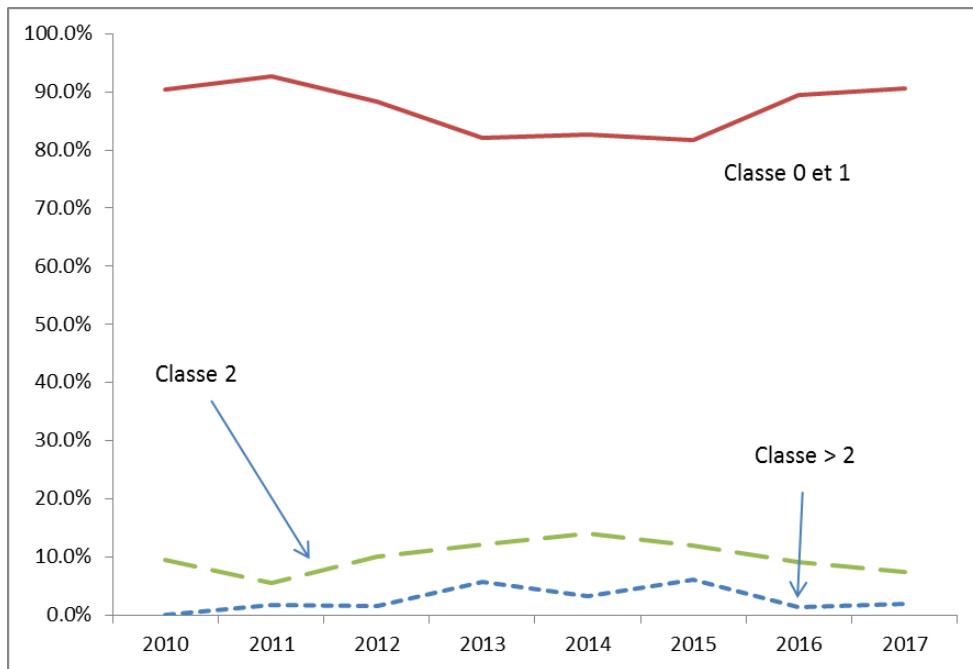


Figure 8.2: Evolution de la production de fibre selon le grade

Annexe 60. Modalités des ventes à l'exportation

Les ventes à l'exportation du coton fibre sont faites en position FOB, essentiellement au port de Douala, et selon le règlement général européen porté par l'AFCOT. Depuis la mise en service du port de Kribi, à une cinquantaine de km de Douala, l'embarquement dans ce dernier port devrait devenir de plus en plus fréquent. L'armateur CMA-CGM, par ailleurs actionnaire de Geocoton, a investi avec le Groupe Bolloré dans la mise en opération du port de Kribi afin de s'abstraire de l'engorgement du port de Douala. La SDCC envisage qu'à court terme 40 à 60% de l'exportation du coton fibre transitera par ce port.

Les ventes sont effectuées de manière systématique sur appels d'offres auxquels répond un pool d'un peu moins de vingt négociants. Il semble que tous les éléments de ce pool répondent à tous les appels, chacun des appels pouvant cependant comporter plusieurs lots, jusqu'à plus de dix. Le plus souvent, la SDCC proposent des lots de 500 tonnes de fibre d'un même grade et d'une même longueur. Les négociants du pool sont des négociants internationaux multi-produits (Dreyfus, Cargill, Olam, Glencore, Ecom, RCMA, ECTP), des négociants spécialisés dans le coton et d'envergure internationale (Reinhard) ou d'envergure plus régionale (Otto Stadlander, CDI, COPACO, DEVCO, Mambo), d'intervention récente (Violar, Faircot) auxquels s'est jointe une compagnie chinoise à ambition internationale et multi-produits (Cofco international). Les négociants d'envergure multinationale (Dreyfus, Olam, Cargill) ont tendance à soumettre pour tous les lots, à la différence des autres négociants, à l'exception semble-t-il de la firme Violar.

Les appels sont lancés pour des périodes d'embarquement déterminées, par exemple en juillet de l'année N pour des offres soumises en février de la même année. La période d'embarquement est contractuelle. Le non-respect de la date d'embarquement par le négociant est source de préjudice pour la SDCC et justifiable en théorie de pénalité. En pratique, un tel écart dans le respect des engagements contractuels confère au négociant concerné une tache dans sa réputation, que cet écart soit observé dans le pays ou ailleurs, car les directeurs commerciaux des sociétés cotonnières peuvent se passer mutuellement les informations sur l'honorabilité de leurs clients. Au Cameroun, à la signature du contrat, les négociants nouveaux ou peu connus, ou dont la réputation a subi une quelconque anicroche, est assujetti au versement d'une caution de 15% de la valeur du contrat.

Annexe 61. Evolution du pool de clients à l'achat du coton fibre pour exportation

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Nombre d'appels d'offres pour vente FOB	48	74	84	93	73	71	74	62
Quantité totale concernée, tonnes	56 401	76 449	92 343	95 575	121 351	99 005	97 336	106 250
Quantité moyenne par appel, tonnes	1 175	1 033	1 099	1 028	1 662	1 394	1 315	1 714
Nombre de négociants différents ayant soumissionné dans l'année	9	9	10	10	9	14	14	14
Nombre de négociants couvrant 75% des ventes	5	5	5	5	4	4	5	3
Nom du premier négociant en quantité achetée	CARGILL	DREYFUS	DREYFUS	CARGILL	CARGILL	CARGILL	RCMA	OLAM
Nom du deuxième négociant en quantité achetée	REINHART	REINHART	REINHART	REINHART	DREYFUS	DREYFUS	CARGILL	CARGILL

Annexe 62. Référence de prix et prime/décote pour la qualité

En matière de prix, la SDCC s'établit une référence de prix visé selon le prix du marché à terme de la bourse de New York, le seul endroit où le coton est coté à terme, mais seulement pour le coton d'origine étatsunienne et qui est d'un grade et longueur inférieur à ce qui est retenu pour l'indice A de Cotlook, et de surcroît à ce que le Cameroun produit. Le choix de cette référence est à considérer en relation avec le mécanisme de gestion de risque prix explicité précédemment. Cette référence est cependant corrigée par l'écart de qualité du coton proposé avec la qualité prise en compte dans les indices de prix international comme celui évoqué pour la Bourse de New York.

La vente selon le règlement général européen porté par l'AFCOT amène à se référer au tableau des écarts publié par cette association. Ce tableau indique les primes ou les décotes pour des écarts par rapport à une base de longueur et à une base de grade. Jusqu'à la date du 27 février 2019, la base de longueur est 1"1/8 et celle du grade est le standard 1 pour le coton originaire de l'Afrique francophone.

<u>COMMISSION DES ECARTS</u>												
RGE AFCOT												
Publié le 20 septembre 2018												
 <p>1- Les différences entrent en application le lendemain de leur publication 2- Toutes les différences à l'exception des coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont exprimées en Usd/Lb 3- Les différences pour les coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont exprimées en centimes d'euro par kilo 4- Taux de change euro/U.S dollar 1,17 5- Les modifications apportées apparaissent en rouge </p>												
AFRIQUE DE L'OUEST												
(BENIN, BURKINA-FASO, CAMEROUN, CENTRE-AFRIQUE, CÔTE D'IVOIRE, GUINEE, MALI, NIGER, SENEGAL, TCHAD, TOGO et provenances assimilées)												
Standards des Sociétés Cotonnières Africaines Exportatrices												
Classe	ST 0 2,50	ST 1 Base	ST 2 -2,50	ST 3 -6,00	ST 4 -12,00	Soie Euro ct/kg	1.5/32" 2,25	1.1/8" Base	1.3/32" -2,25	1.1/16" -6,00	1.1/32" -9,00	1" -14,00
Couleur	White Base -4,00	Spotted -8,00	Tinged -12,00	Stained -4,00	Light Gray							
ARGENTINE												
Classe	GRADO B 2,5	GRADO C 1,50	C - 1/2 BASE	GRADO D -2,50	D - 1/2 -5,00	GRADO E -8	GRADO F -12	1.1/8" 1,00	1.3/32" Base	1.1/16" -1,00	1.1/32" -2,00	1" -3,00
BRESIL												
Sur la base des derniers Standards Universels des Coton des Etats-Unis												
Classe	SM21 (1 à 4) 1,25	M31 (1 à 4) Base	SLM41 (1 à 4) -1,00	LM51 (1 à 4) -3,00	Soie 2,00	1.5/32" 1,00	1.1/8" Base	1.3/32" -2,00	1.1/16" -2,75	1.1/32" -2,75	1" -2,75	
Couleur	White Base -1,25	Light Spotted -2,50	Spotted									

Le Cameroun, comme les autres pays cotonniers de l'Afrique francophone, établirait des primes et décotes pour ses types de vente en fonction d'un type de référence. C'est une liste de primes et décotes différentes de celles de l'AFCOT car elles devraient être plus détaillées du fait du nombre de types de vente considérés, mais elle y est liée en se référant aux valeurs des écarts de l'AFCOT.

Du fait de la relation au moins implicite avec le tableau des écarts de l'AFCOT, l'on peut dire que le Cameroun, comme les autres pays de l'Afrique francophone, a été longtemps abusé par la base de longueur choisie par l'AFCOT pour le coton de cette région (1"1/8 ou 1"4/32), plus élevée que celle retenue pour les Etats-Unis (1"3/32) et pour l'Argentine (1"1/16 ou 1"2/32). L'AFCOT vient seulement

de corriger la base de longueur pour l'Afrique en l'alignant sur celle retenue pour les Etats-Unis (correction faite le 27/02/2019). Sur un volume exporté de 100 000 tonnes, un manque à gagner de 2,4 millions d'euro est ainsi récupéré. Mais ce manque a été effectivement perdu pendant des années.



COMMISSION DES ECARTS

Publié le 27 février 2019

RGE AFCOT

- 1- Les écarts s'appliquent le lendemain de leur publication
- 2- Tous les écarts à l'exception de ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont exprimés en USC/LB
- 3- Les écarts pour les cotonniers d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont exprimés en centimes d'euro/kilo
- 4- Taux de change euro/U.S dollar **1,14**
- 5- Les modifications apportées apparaissent en rouge

AFRIQUE DE L'OUEST

(BENIN, BURKINA-FASO, CAMEROUN, CENTRE-AFRIQUE, COTE D'IVOIRE, GUINEE, MALI, NIGER, SENEGAL, TCHAD, TOGO et provenances assimilées)

Standards des Sociétés Cotonnières Africaines Exportatrices

Classe	ST 0 2,70	ST 1 Base	ST 2 -2,70	ST 3 -5,55	ST 4 -13,05	Soie	1.5/32" Euro ct/kg 4,80	1.1/8" 2,40	1.3/32" Base 2,40	1.1/16" -4,35	1.1/32" -7,25	1" -13,05
Couleur	White Base	Spotted -4,35	Tinged -8,70	Stained -13,05	Light Gray -4,35							

ARGENTINE

Classe	GRADO B 2,5	GRADO C 1,50	C - 1/2 BASE	GRADO D -2,50	D - 1/2 -5,00	GRADO E -8	GRADO F -12	1.1/8" 1,00	1.3/32" Base 1,00	1.1/16" Base -1,00	1.1/32" -2,00	1" -3,00
--------	-----------------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	---------------	----------------	----------------	-------------------------	--------------------------	------------------	-------------

BRESIL

Sur la base des derniers Standards Universels des Cotonniers des Etats-Unis

Classe	SM21 (1 à 4) 1,25	M31 (1 à 4) Base	SLM41 (1 à 4) -1,00	LW51 (1 à 4) -3,00	Soie	1.5/32" 2,00	1.1/8" 1,00	1.3/32" Base 1,00	1.1/16" -2,00	1.1/32" -2,75
Couleur	White Base	Light Spotted -1,25	Spotted -2,50							

Il est possible que les pays cotonniers de l'Afrique francophone restent abusés sur la base de grade, actuellement retenue pour la classe 1 du standard Afrique que porte aussi l'AFCOT. Au regard des types commerciaux de coton de l'Afrique francophone retenu par la firme Cotlook pour établir l'Indice A (Annexe 63), mais dont la correspondance avec le Standard Afrique, selon une actualisation récente (Annexe 56), renvoie à un étalement de grade allant de la sous-classe 3 de la classe 2 (Rudy du Burkina Faso) à la sous-classe 1 de la classe 1 (Bela du Bénin correspondant au Pline du Cameroun), soit un écart de sept sous-classes alors qu'une classe ne comporte que quatre sous-classes. L'AFCOT devrait être beaucoup plus précise sur la classe et la sous-classe de son standard pour la référence de grade. Cette référence devrait se situer davantage dans une sous-classe de la classe 2. Les écarts pour le grade devraient ainsi être définis pour les sous-classes pour sortir du paradoxe où l'AFCOT n'applique pas le standard qu'elle porte. Avec un réajustement dans le sens de l'équité, un manque à gagner de 2,4 cents d'euro par kilo pourrait être récupéré, ou 2,4 millions d'euro pour une exportation de 100 000 tonnes de fibre.

Annexe 63. Les types de coton intégrés dans le panier servant à la cotation de l'Indice A par Cotlook

Australian	Greek	Mexican
Benin BELA*	Indian medium grade **	Paraguayan
Brazilian	Ivory Coast BEMA*	Syrian
Burkina Faso RUDY*	Mali KATY*	Tanzanian Type 1 SG
California/Arizona	Memphis/Eastern	Turkish S. Eastern Std 1 RG
Chinese 328	Memphis/Orleans/Texas	Uzbekistan

* Only two African Franc Zone origins are currently allowed to figure in the A Index calculation on any day

** Applicable ICS standard, as adopted by the ICA is ICS 105 Fine

Annexe 64. Indices de prix mondial et prime à la qualité

Le principal indice pour juger du prix mondial de coton est l'indice A de Cotlook, entreprise établie à Liverpool de longue date, et libellé en US cents par livre (0,4536 kg). Cet indice se réfère à du coton d'un grade et d'une longueur déterminés, mais aussi à une position de vente. Cette dernière a longtemps été la position de livraison, en CAF Nord Europe. Elle est devenue depuis une quinzaine d'années coût et frêt dans un port principal d'Extrême Orient, Hong Kong, Shanghai et bien d'autres. Le grade se réfère au Middling depuis plus de trente ans, c'est-à-dire les types de vente PLAME ou GARU au Cameroun (cf. Annexe 58). La longueur est passée à 1"1/8 (ou 1"4/32) depuis une dizaine d'années.

L'indice du contrat à terme proche de la bourse de New York se réfère aux contrats physiques, en position spot (ex-usine d'égrenage) dans un certain nombre de villes américaines, et seulement pour du coton américain de grade Strict Low Middling (c'est-à-dire les types IRFO, IGOR et IROL au Cameroun, cf. Annexe 58) et d'une longueur de 1"1/16 (ou 1"2/32).

Comme l'indice de New York se réfère à une qualité de coton nettement moindre et à une position de livraison intégrant moins de coût pour le vendeur, ce sont des facteurs objectifs pour que son niveau soit inférieur à celui de l'Indice A de Cotlook (Figure 8.3).



FIGURE 8.3: INDICE A DE COTLOOK ET INDICE DE VENTE A TERME PROCHE DE NEW YORK

Les données fournies sur les prix moyens de vente selon le grade (ou type de vente) et la longueur ne sont pas assez détaillées pour analyser correctement les différentiels de prix selon ces deux critères. Il est légitime d'attendre une prime de marché tant pour le grade que pour la longueur, mais ce résultat ne ressort pas de l'analyse du Tableau 8-8.

Le Tableau 8-8 prend en compte trois types de coton correspondant aux classes 0, 1 et 2 du Standard Afrique, et deux longueurs de fibre. Il présente les différences entre le coton en colonne et le coton en

ligne pour les trois campagnes de 2015 à 2017 (mais prises dans le sens inverse dans le tableau). Le tableau est incomplet, soit parce que les deux longueurs considérées n'ont pas été obtenues pour les types de coton, soit parce que nous avons eu incomplètement les données. Si le grade et la longueur sont effectivement primés dans les ventes effectuées, on devrait obtenir des chiffres positifs et grandissants de haut en bas de chaque colonne. Il n'en est rien. C'est un résultat qui interpelle aussi pour une analyse plus complète et plus fine.

	Plète	Plète	Pline/Plobe	Pline/Plobe	Iris	Iris
	1"5/32	1"1/8	1"5/32	1"1/8	1"5/32	1"1/8
Plète	1"5/32					
Plète	1"1/8	124/_/_				
Pline/Plobe	1"5/32	36/-99/ 9				
Pline/Plobe	1"1/8					
Iris	1"5/32	126/_/_	90/ 7/_			
Iris	1"1/8	_/-92/48	/ /39			

Note : Les trois nombres séparés par / correspondent aux campagnes 2017, 2016 et 2015, dans cet ordre à partir de la gauche. Plète, Pline/plobe et IRIS sont les types de vente correspondant aux classes 0, 1 et 2 du Standard Afrique de l'AFCOT

TABLEAU 8-8: ECARTS DE PRIX DE VENTE MOYENS SELON LE GRADE ET LA LONGUEUR DU COTON FIBRE A L'EXPORTATION POUR LE PRINCIPAUX TYPES DE VENTE (EN FCFA/KG)

Annexe 65. Modalités de mise à FOB et perspective

Les trois intervenants (Bolloré Logistics, Camas et Sonotra) opèrent avec certaines différences selon leurs capacités de stockage au port. La Sonotra n'en a pas du tout et elle s'est spécialisée dans la réception de coton "instruit"⁴² pour pouvoir les mettre en container sans avoir à l'entreposer. Camas, dont le responsable rencontré est un ancien collaborateur du patron de Sonotra, procède de même. Bolloré-Logistics disposant de capacités substantielles de stock au port de Douala, et encore plus à la gare de N'Gaoundéré, a un avantage sur ses concurrents, même si pour son client, l'entreposage a un coût.

L'entreposage au port ressort comme un aspect majeur dans la bonne gestion des embarquements des ventes. Pour deux des trois transitaires interviewés, l'investissement en magasin de stockage (estimé à un milliard de FCFA pour un magasin opérationnel de 4000 tonnes) est une option rentable. La SDCC aurait même à y gagner en se contentant de donner le magasin en gérance. Une telle possibilité de magasinage autorise même l'option de la vente ex-magasin qui peut intéresser les négociants.

Le paiement de tous les frais et taxes pour la mise à FOB constitue une avance pour le compte de la SDCC et il puise sur la trésorerie des transitaires qui peuvent avoir recours au crédit de court terme. L'un d'entre eux se tourne notamment avec succès vers les institutions de microfinance qui ont assez de liquidités mais pas assez de clients.

Le service de mise à FOB du coton fibre pourrait s'avérer plus compliqué, et donc plus coûteux, avec la perspective du contrôle contradictoire du poids à l'embarquement. Les pays cotonniers de l'Afrique francophone se préparent à cette pratique pour se prémunir des contestations sur le poids⁴³ à l'arrivée au port de destination. En pratique, la SDCC cherche à identifier un opérateur "certifiant" pour le représenter au contrôle contradictoire. Cela a un coût pour le vendeur qu'est la SDCC mais aussi pour certains négociants s'ils ne recourent pas déjà à l'intervention d'un opérateur pour les représenter. Mais pour la SDCC, un autre coût plus important pourrait découler de la manière dont le contrôle de poids sera envisagé. S'il faut un contrôle du poids balle à balle, le coût sera notable du fait de toutes les manipulations nécessaires. L'un des transitaires rencontrés pense même qu'il lui sera impossible de le réaliser.

Un tel phénomène de changement de pratique en réponse à des réactions venant des pays de destination est très curieux. La SDCC, comme ses consœurs dans les autres pays cotonniers de

⁴² C'est-à-dire avec l'information sur le client et sur la date d'embarquement. Une fois réceptionné, le transitaire dispose de 21 jours pour réaliser l'embarquement. Mais il faudrait au minimum 15 jours pour réaliser toutes les formalités car le port de Douala se distinguerait par des délais très longs. Tout ajout dans les formalités, comme le paiement de la taxe à l'exportation, se traduira par un allongement des délais.

⁴³ Au Cameroun, un des transitaires n'est pas précis sur les différences de poids observées à la réception par rapport aux poids usine des balles, alors qu'un autre dit n'observer au mieux qu'un écart d'un kilogramme, ce qui est largement dans l'intervalle de tolérance prévu.

l'Afrique francophone, vend en position FOB selon le règlement général européen porté par l'AFCOT, sa responsabilité devrait s'arrêter à l'embarquement sur le bateau, du moins selon les règles qui prévalaient avant la fusion en 2008 de plusieurs règlements, dont ceux du Havre, de Gand et de Barcelone, en un seul règlement général européen. La SDCC n'a aucun contrôle sur ce qui se passe par la suite et ne peut en être tenue responsable. La prise en compte des récriminations venant des acteurs dans les pays de destination ne devrait pas avoir lieu, selon la signification de l'incoterm FOB. La raison peut découler de la confusion créée par l'option de "poids de chargement certifié" introduite dans le règlement général européen, option faisant peser d'ailleurs le coût de la certification au vendeur.

Il est aussi curieux que la pratique du contrôle contradictoire à l'embarquement, du poids comme des autres critères contractuels de la vente, ne soit pas réalisé jusqu'à ce jour alors qu'il doit l'être selon le règlement général européen (comme des autres règlements d'ailleurs). Un *modus operandi* s'était imposé pendant des décennies et il va être remis en cause pour créer une situation perdant-perdant. Si la raison de cette remise en cause est effectivement la prise en compte indue des récriminations au port de destination, la perspective en vue laisse assez pantois.

Dans l'ensemble, le règlement porté par l'AFCOT et auquel recourt le Cameroun, comme tous les autres pays de l'Afrique francophone, est devenu complexe depuis qu'il est devenu européen en 2008. Il l'est au regard du règlement de l'International Cotton Association (ICA) basée à Liverpool (disponible en une quinzaine de langues dont le français). Ce dernier propose un outil d'édition de contrat standard que nous avons utilisé (Annexe 66), avec possibilité d'en enregistrer le modèle pour faciliter les usages ultérieurs. L'AFCOT en proposait aussi, avec un format un peu sommaire (Annexe 67), mais pas depuis le passage au règlement européen.

Annexe 66. Exemple de contrat édité par l'outil en ligne de l'ICA



The International Cotton Association Limited

International Shipment Contract Form

Cost Insurance and Freight (CIF), Cost and Freight (CFR), Free Carrier (FCA) and other similar terms

Contract Number: **Tenta_2019_05_01**

Other Contract Number: **None**

Dated: **29th April 2019**

Seller:	Sodecoton	Buyer:	Guoji MianHua Gongsi
	3 Avenue Patrice Lumumba		124 East Red Orient
	Garoua City		Avenue
	North Province		Shanghai
	Cameroon		China
	Email: totokof@gmail.com		Email: G JMHGS@126.com
	Tel: +237 699689677		Tel: +86 119645234

1) Cotton Specifications

Origin:	Upland, crop 2018
Grade:	Plebe
Staple:	1"5/32
Micronaire	3.8 to 4.2 NCL
Strength	30 NCL

2) Price

Fixed Unit Price:	86.4567 c/lb
Fixation Call Month Year:	

3) Terms

FOB FREE ON BOARD	
Port/Place of Loading:	Douala

4) Quantity

Contract Quantity	2,000 MTon
Number of Bales:	9524
Weight Per Bale:	210 kg
Variation Allowed	
Weight Basis	Net Certified Shipping Weights Final
Tare	Fixed Tare

5) Freight and Shipment

Terms	FOB FREE ON BOARD
Place of Loading	
Destination	
Details	2019, July 10 The seller must get any export licence necessary. The buyer must get any import licence necessary and must tell the seller that he has this licence before the first permitted shipment date.
Freight Final	Any variation in the current freight rate () at time of shipment is for 's account

6) Payment Terms

10 days after loading on ship

Initial and Date here: Seller: _____ Buyer: _____

Page 1 of 2

7) Documents Required

Phytosanitary Certificate
Certificate of Origin
Packing/Weight List

Additonal pages in this Contract: None

Special Clauses

None

8) General

- This contract incorporates the Bylaws and Rules of the International Cotton Association, Limited as they were when the contract was agreed.
- The conditions below are an integral part of this contract.
- This contract cannot be changed unless we agree in writing.
- This contract cannot be cancelled for any reason.

9) Arbitration Agreement

All disputes relating to this contract will be resolved through arbitration in accordance with the Bylaws and Rules of the International Cotton Association Limited. This agreement incorporates the Bylaws and Rules of the International Cotton Association Limited which set out the Association's arbitration procedure.

(Note: If both parties agree, the words 'All disputes' can be changed to read 'Quality disputes' or 'Technical disputes'. But if nothing else is agreed, the words 'All disputes' apply.)

Either of the parties must not take legal action against other party anywhere in the world over a dispute suitable for arbitration, other than to obtain security for any claim, unless the party has first obtained an arbitration award from the International Cotton Association Limited and exhausted all means of appeal allowed by the Association's Bylaws.

It is the responsibility of both parties to read and complete ICA Bylaws and Rules which are available on the ICA website.

Seller's Signature

Date

Ali ABBA on behalf of the seller

Buyer's Signature

Date

ZhongGuo Li on behalf of the buyer

Annexe 67. Modèle pour contrat du Règlement Général du Havre

AFCOT > Consulter un dossier http://www.afcot.org/dossier.asp?DOSS_CLE=222&versImp=yes 5901

[Annexe V: Contrat type d'achat et vente de coton brut](#) [Fermer cette fenêtre](#)

Annexe V: Contrat type d'achat et vente de coton brut

ANNEXE V

CONTRAT TYPE D'ACHAT et VENTE de COTON BRUT
Aux Conditions du Règlement Général et de l'Arbitrage du Havre

« Les parties ci-dessous dénommées, conviennent expressément, sauf dispositions particulières, de l'application au présent contrat des dispositions du REGLEMENT GENERAL du HAVRE, qu'elles reconnaissent bien connaître et dont elles se dispensent mutuellement de la nécessité d'en annexer le texte aux présentes. »

1/ N° DE CONTRAT : DATE :

2/ PARTIES AU CONTRAT
Acheteur : Vendeur :

3/ MARCHANDISE :
Origine :
Récolte :
Provenance :

4/ QUANTITE (réf. Art. 1 à 6 et 48 à 52 du RGH)
Nombre de balles : Poids : Tolérance : %
Franchise : %

5/ QUALITE : Micronaire :
(réf. Art. 7, 13 et 65 du RGH)
Désignation :
Type privé :

6/ CONTRAT DE CHARGEMENT :
(réf. Art. 24 et 27 du RGH)
PERIODE DE CHARGEMENT :

7/ CONTRAT DE LIVRAISON :
(réf. Art. 31 et 34 du RGH)
PERIODE DE LIVRAISON :

8/ CONDITIONS - INCOTERMS :
(réf. Art. 26, 27, 29 et 30 du RGH)

9/ PRIX :
(réf. Art. 19 à 23 du RGH)

10/ PAIEMENT :
(réf. Art. 53 à 57 du RGH)

11/ ASSURANCE ET RISQUES DE GUERRE :
(réf. Art. 26-4, 36 et 37 du RGH)

12/ LICENCES :
(réf. Art. 28 du RGH)

13/ TAXE ET PRIME D'EXPORTATION :
(réf. Art. 23 du RGH)

14/ CLAUSES PARTICULIERES :

30/01/2006 16:00

15/ REGLEMENT GENERAL :

« Ce contrat étant assorti de la clause RGH, l'Acheteur et le Vendeur sont tenus de se conformer, à moins de stipulations contraires, aux Règles et Usages tels qu'ils sont précisés dans le REGLEMENT GENERAL du HAVRE, ainsi qu'aux règles applicables à la forme de vente maritime adoptée par les parties, selon la clause 8 ci-dessus. »

16/ ARBITRAGE :

« Sous réserve des dispositions particulières applicables à l'arbitrage « qualité » - clause 5 ci dessus -, les parties conviennent de soumettre tout litige relatif à l'exécution du présent contrat, exclusivement à l'ARBITRAGE, tel que prévu et organisé par l'article 63 du REGLEMENT GENERAL du HAVRE. »

17/ CESSION, MODIFICATION, RESOLUTION DU CONTRAT :

« Le présent contrat ne peut être cédé à un tiers ni modifié, ni résolu sans l'accord des deux parties, sauf décision de Justice. »

18/ CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

(réf. Art. 23 du RGH)

« La marchandise est vendue avec réserve de propriété dans les conditions visées à l'article 60 bis du R.G.H. »

Etabli à : le :

SIGNATURES AUTORISEES :
Acheteur : Vendeur :

Annexe 68. Circulaire sur la taxe à l'exportation du coton

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web www.douanes.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

E-mail: douanes.cam@minfi.gov.cm

CIRCULAIRE N° 004 /MINFI/DGD du 04 JAN 2018

Précisant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018

La présente Circulaire précise les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances pour l'exercice 2018. A ce titre, les dispositions des articles Deuxième, Troisième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième, Dixième, Treizième de cette loi doivent être mises en œuvre ainsi qu'il suit :

A- Des dispositions de l'Article Deuxième

1- Droits de sortie et autres prélèvements à l'exportation

a) Principe général :

Les produits bruts d'origine animale, végétale ou minière sont soumis au paiement des droits de sortie à l'exportation au taux de 2 % de leur valeur imposable (FOB).

Il en découle que les produits de rente précédemment exclus de ce prélèvement par la loi de finances 2017 (coton, caoutchouc (produits de l'hévéa), huile de palme, banane, haricot et ananas) sont désormais soumis au droit de sortie au taux de 2 %.

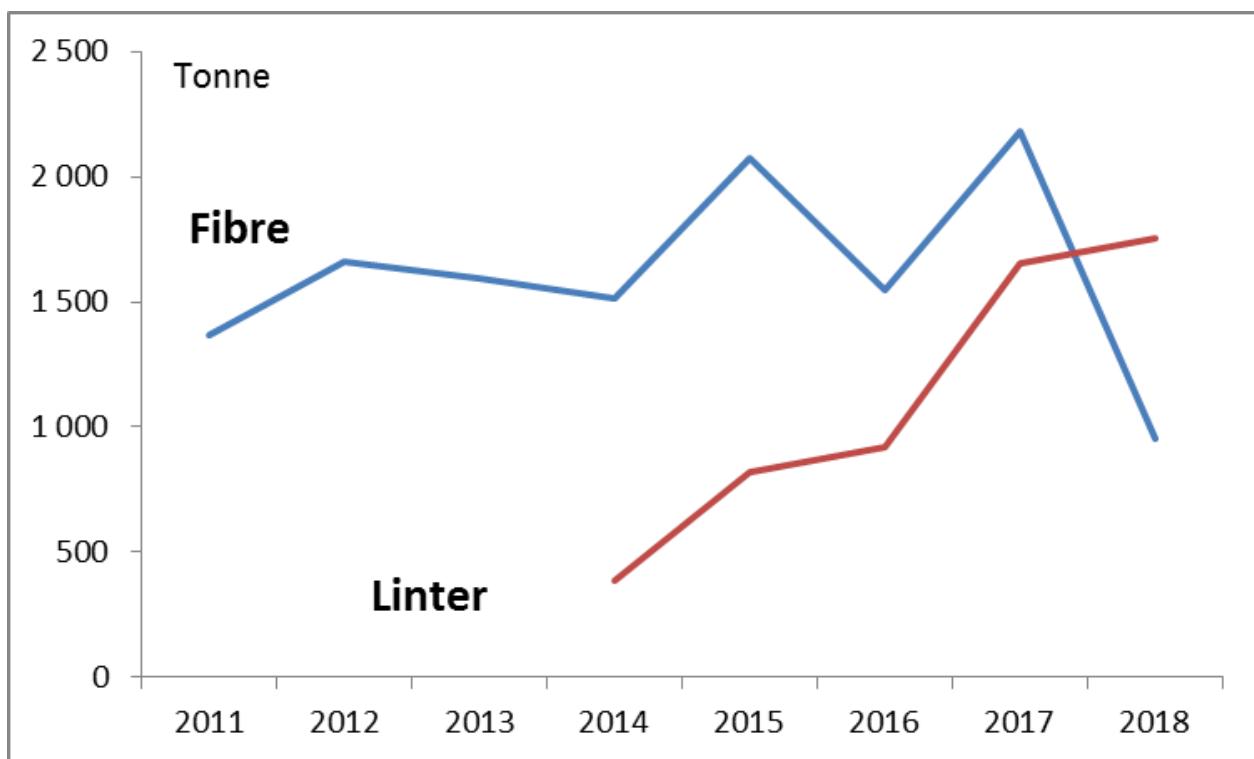
b) Dérogations au principe général :

b.1) Les produits industriels manufacturés au Cameroun, les produits du cru d'origine animale, végétale et minière ayant subi une ouvraison ou transformés au Cameroun sont exonérés du droit de sortie à l'exportation ;

b.2) Les produits locaux suivants sont soumis à un droit de sortie au taux de 5 % : gomme arabique, riz, huile de palme, piment, noix de cola, mil, sorgho, poivre, le légume appelé Gnetum Africanum (Eru /Okok de la sous- position tarifaire 0709.99 90 100).



Annexe 69. Vente locale de fibre et de linter



Annexe 70. Variabilité génétique de la teneur en huile des graines de coton et perspective de son exploitation

La teneur des graines de coton au Cameroun équivaut à ce qui est habituellement rencontrée dans le monde, avec peu de variation. L'absence de variation procède du fait que les variétés de coton ont rarement été sélectionnées pour leur teneur en huile dans le monde, on peut même douter qu'elles l'eussent jamais été, car la fibre a toujours été considérée comme LE produit de la culture cotonnière.

Pourtant une grande variabilité génétique existe en matière de teneur en huile et en protéines des graines de coton. Cette variabilité est restituée dans le Tableau 8-9 relatif aux teneurs d'un millier de génotypes de la banque de gènes du CIRAD. Il montre qu'il y a un gros pourcentage des génotypes avec une teneur en huile de 24 à 28% (teneur rapportée aux graines délintées, donc légèrement supérieure à la teneur exprimée au poids des graines).

	Oil contents of dried and delinted cottonseed			
	16.0-19.9%	20.0-23.9%	24.0-27.9%	28.0-31.9%
% cultivars	3.0	29.1	62.2	5.6
Number cultivars	35	332	709	64
Total number of	1140			

TABLEAU 8-9: VARIABILITE GENETIQUE POUR LA TENEUR DES GRAINES DE COTON EN HUILE

Il est aujourd'hui plus facile de sélectionner simultanément pour les caractéristiques de la fibre et pour celles des graines. Le recours à la technologie de résonance magnétique permet de mesurer les teneurs en huile et en protéines sans détruire les graines, alors que celles-ci sont rares en début de programme de création variétale. Un projet de recherche associant plusieurs pays africains a été soumis à un appel de l'Union Africaine, à l'initiative du CIRAD, pour exploiter la variabilité génétique contrôlant la teneur en huile et en protéines. Le CIRAD a fait associer l'IRAD à la réalisation du projet. Près d'un an après le dépôt du dossier, l'absence de retour de l'Union Africaine fait craindre que le dossier a été perdu à Addis Abeba. La pertinence du projet demeure, et il peut être approprié et adapté pour être exécuté uniquement par le Cameroun.

Annexe 71. Capacités industrielles de trituration et produits vendus de la campagne 2017-18

	Unité	Usine de Garoua	Uisne de Maroua	Total
Capacité journalière	Tonne	250	125	375
Nombre de jours		330	330	330
Capacité maximale	Tonne	82 500	41 250	123 750
Rendement huile brute/graine	litre/tonne	166.3	136.1	151.2
Rendement huile brute/graine	kg/tonne	149.7	122.5	136.1
Rendement huile neutre/brute		0.930	0.915	0.9225
Rendement huile raffinée/neutre		0.981	0.980	0.9805
Rendement huile conditionnée/raffinée		1.000	1.000	1.000
Rendement huile conditionnée/graine	litre/tonne	151.7	122.0	136.8
Rendement huile conditionnée/graine	kg/tonne	136.6	109.8	123.1
Rendement tourteaux sur graine		0.597	0.587	0.592
Graines triturées	Tonne			119 146
Vente d'huile raffinée, conditionnée	10 ³ litres			18 015
Vente d'Alibet	Tonne			20 199
Vente Nutribet	Tonne			20 429
Vente Appetibet	Tonne			1 099
Vente de tourteaux	Tonne			160
Vente de coques	Tonne			2 576

Annexe 72. Méthode et données utilisées pour les producteurs

Nous avons fait les calculs en distinguant les quatre types de producteurs selon la taille de la sole cotonnière, mais aussi le groupe des producteurs semenciers qui bénéficient d'une prime et même d'une incitation à intensifier davantage l'utilisation des engrais. Cela a été possible en nous servant de plusieurs jeux de données fournies par la SDCC.

- Le jeu de données de la DSE a permis de connaître les caractéristiques des producteurs de quatre types selon la taille de leur sole cotonnière (de moins d'un hectare à plus de dix hectares), notamment leur fréquence à disposer des principaux matériels de culture attelée. Les données concernent aussi les consommations d'intrants et les rendements, ainsi que les dépenses pour la main-d'œuvre temporaire et pour l'alimentation et les soins des animaux des exploitations. Des hypothèses sont retenues pour pouvoir calculer les amortissements de matériel et l'affectation à la sole cotonnière des dépenses réalisées pour l'alimentation et les soins des animaux ;
- La fiche de répartition des producteurs selon la taille de la sole cotonnière pour l'ensemble des producteurs, fiche que nous avions demandée et fournie avant la première mission au Cameroun. Cette fiche nous a permis de cerner les fréquences des quatre types de producteurs dans la réalité ;
- La fiche, également demandée préalablement à la mission de terrain, sur la production semencière en milieu paysan avec le nombre de producteurs et les productions ;
- Les données sur les crédits à rembourser pour les intrants effectivement distribués aux producteurs.

Les données utilisées sont restituées dans le tableau suivant, ainsi que les paramètres utilisées pour calculer l'amortissement du matériel attelé. L'hypothèse sous-jacente aux paramètres retenus est que le matériel attelé est le plus souvent d'acquisition ancienne, déjà amorti en grande partie et ce d'autant plus que les producteurs sont âgés (ce qui est corrélé avec la taille de la sole cotonnière). Ce sont donc les petits producteurs qui ont à amortir le matériel, quoique possédé en plus faible quantité.

Grâce aux données de la DSE de la SDCC il nous a été possible de tenir compte des dépenses en intrants pour calculer l'indicateur MARI (Marge Après Remboursement des Intrants), fréquemment utilisé dans les pays cotonniers de l'Afrique francophone, mais aussi les dépenses de services liées au recours à la main-d'œuvre temporaire, les dépenses pour le bétail (la part affectée à la sole cotonnière) et les amortissements.

Du fait que dans tous les GP, la valeur de la différence de pesée n'est pas redistribuée aux producteurs mais laissée comme ressource des GP, il est justifié de considérer que les producteurs paie un service de commercialisation réalisé pour eux par les GP dont ils relèvent. Nous faisons apparaître le coût de ce service dans le compte d'exploitation des producteurs. Cette option nous conduit aussi à analyser le compte de ce service pour cerner la valeur ajoutée indirecte qui en résulte et comment celle-ci est répartie.

	Unité	Total	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	P_Sem
Nombre de producteurs		152 612	88 557	31 330	5 053	1 390	26 283
Fréquence	%	100	70.10	24.80	4.00	1.10	
Surface totale	Ha	182 610	44 785	58 218	30 107	17 621	31 879
Moyenne surface coton	Ha	1.20	0.51	1.89	6.05	12.88	1.21
Rendement moyen	Kg/ha	1 392	1 303	1 286	1 603	1 450	1 377
Production égrenée	Tonne	254 181	59 287	76 054	49 005	25 945	43 890
Production commercialisée-payée/GP	Tonne	246 769	57 445	73 691	47 482	25 138	43 012
Différencce de pesées	Tonne	7 412	1 842	2 363	1 523	806	878
Pratiques d'intensification							
Coût du traitement des semences	106 CFA	379	93	121	63	37	66.20
Coût des traitements herbicides	106 CFA	3 152	773	1 005	520	304	550.28
Coût des traitements insecticides	106 CFA	7 123	3 897	1 576	307	99	1243.48
Nombre de traitements insecticide/ha		4.1	9.0	2.8	1.1	0.6	4.1
Coût des régulateurs de croissance	106 CFA	49	6	15	11	9	8.62
Coût des engrains NPK	106 CFA	10 886	2 692	3 331	1 914	1 048	1900.41
Dose moyenne NPK à l'hectare	Kg/ha	175	177	168	187	175	175
Coût des engrais urée	106 CFA	1 742	258	595	364	221	304.19
Dose moyenne urée à l'hectare	Kg/ha	30	18	32	38	39	30
Part alimbet allouée à la sole du coton	%	50.18	80.00	70.00	60.00	50.00	
Part santé animale allouée à la sole du coton	%	72.37	80.00	70.00	60.00	50.00	
Amortissement	106 CFA						
Charrue bovine							
Prix unitaire	CFA	52 500	52 500	52 500	52 500	52 500	52 500
% exploitation en ayant	%	54.9	32.9	57.0	86.0	90.3	77.8
Nb d'équipement des "ayant"		1.5	1.2	1.4	1.7	2.6	1.9
% des équipements à amortir	%		100	80	50	40	56.7
Durée d'amortissement			10	10	10	10	10
Charrette							
Prix unitaire	CFA	267 000	267 000	267 000	267 000	267 000	267 000
% exploitation en ayant	%		3.9	13.6	35.0	48.4	32.3
Nb d'équipement des "ayant"			1.1	1.1	1.0	1.2	1.1
% des équipements à amortir	%		100	100	100	80	93.3
Durée d'amortissement			20	20	20	20	20

TABLEAU 8-10 ELEMENTS POUR LE CALCUL DES COMPTES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTEURS DE COTON

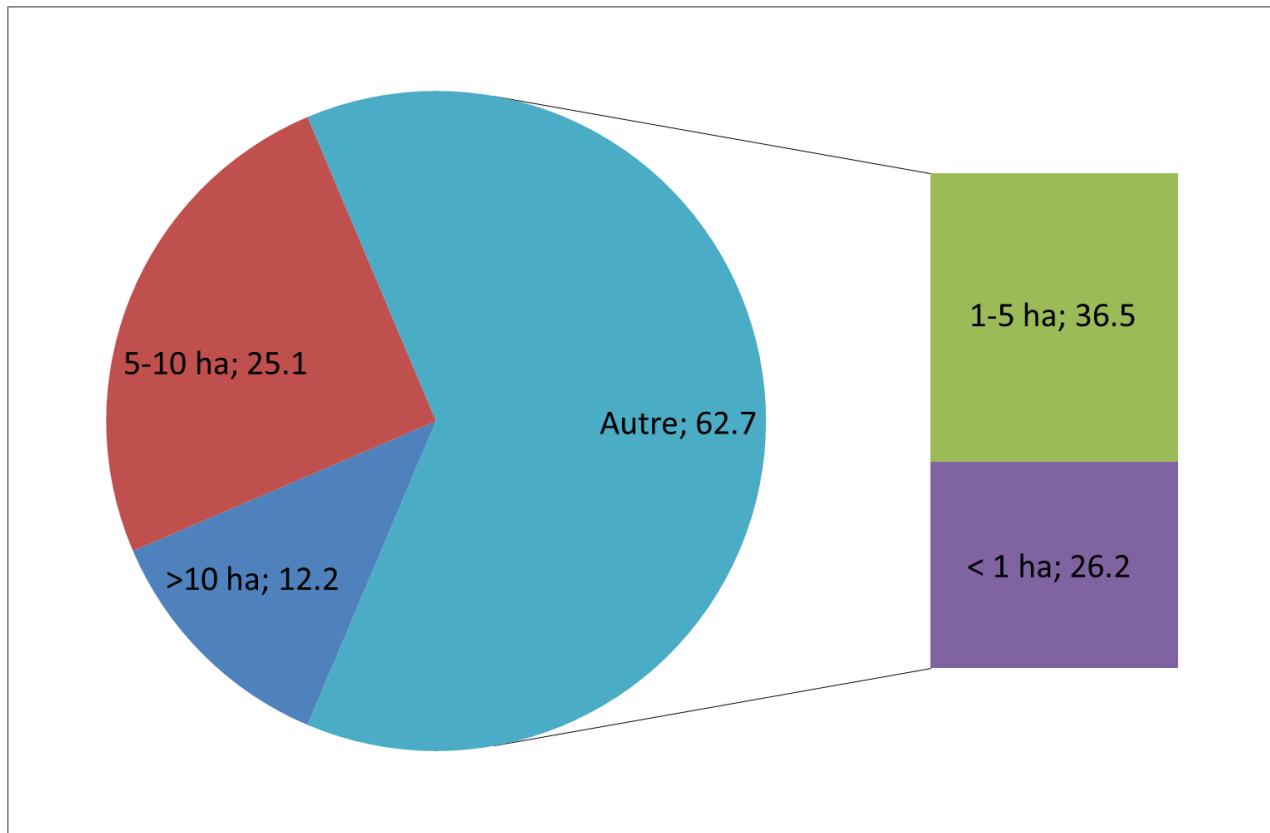
Annexe 73. Compte d'exploitation de tous les producteurs selon leur type

	Tous	Types de producteurs				
		< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha	Semenciers
Nombre de producteurs	152 612	88 557	31 330	5 053	1 390	26 283
en % du total		58.0	20.5	3.3	0.9	17.2
Surface par producteur	ha	1.20	0.51	1.89	6.05	12.88
Rendement	kg/ha	1 392	1 303	1 286	1 603	1 450
Production par producteur	kg	1 666	669	2 428	9 698	18 670
Produuction totale, coton-graine	tonne	254 181	59 287	76 054	49 005	25 945
Produit	10 ⁶ CFA	64 607	14 892	19 104	12 309	6 517
Intrants	10 ⁶ CFA	24 829	8 434	6 997	3 301	1 764
Frais de commercialisation	10 ⁶ CFA	1 806	443	569	367	194
Aliment + prophylaxi	10 ⁶ CFA	1 094	213	154	138	406
MARI*	10 ⁶ CFA	39 778	6 458	12 107	9 008	4 753
Valeur ajoutée	10 ⁶ CFA	36 878	5 802	11 384	8 504	4 153
en % du total		15.7	30.9	23.1	11.3	19.1
Salaires	10 ⁶ CFA	2 280	1 519	436	103	12
Frais financiers	10 ⁶ CFA	0	0	0	0	0
Taxes	10 ⁶ CFA	0	0	0	0	0
Résultat brut	10 ⁶ CFA	34 598	4 283	10 948	8 401	4 141
Amortissement	10 ⁶ CFA	1 868	703	446	109	35
Résultat net	10 ⁶ CFA	32 730	3 580	10 502	8 292	4 107
en mois de SMIG		902 393	98 700	289 556	228 623	113 228
en mois de salaire moyen		287 104	31 402	92 124	72 738	36 024
						54 814

* Marge Après Remboursement des Intrants ;

Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 36 270 FCFA (en 2016) et SM (salaire moyen) de 114 000 (en 2019)

Annexe 74. Répartition de la VA des producteurs selon les tailles de leurs soles cotonnières, %



Annexe 75. Méthode de calcul du compte d'exploitation du service de fourniture d'intrants

Au cours de la campagne 2017-18, les producteurs ont payé les intrants importés par la CNPC-C et distribués par la SDCC avec compensation des frais de gestion sur commission. Le compte d'exploitation correspondant au volume/montant des intrants effectivement utilisés par les producteurs permet de calculer la valeur ajoutée associée aux intrants utilisés, ici une valeur ajoutée indirecte, et de savoir comment celle-ci est redistribuée.

Nous nous sommes servis des données fournies par la CNPC-C parce qu'elle assume la fonction d'importation des intrants et de leur distribution de manière contractuelle avec la SDCC. Nous ne nous sommes pas basés sur le compte de résultat de la CNPC-C, ou pas directement, aussi le compte d'exploitation que nous obtenons n'est pas celui de la CNPC-C. La raison est que le compte d'exploitation établi concerne les quantités effectivement distribués et payés par les producteurs, ce qui est différent des quantités acquises au cours de la campagne.

Pour établir le compte d'exploitation correspondant aux intrants utilisés dans la campagne, nous sommes partis :

- des montants de l'exigible des crédits intrants de la campagne, fournis à notre demande par la DPA de la SDCC ;
- des formules de calcul du prix de revient des intrants (engrais NPK, urée, insecticides et l'ensemble des herbicides avec les produits de traitement de semence), fournies par la CNPC-C. Nous n'avons pas pris en compte les régulateurs de croissance qui restent peu utilisés et qui correspondent à des montants faibles. Un exemple de formule de calcul du prix de revient est présenté dans le tableau suivant (Figure 8.4). A partir des formules de prix de revient, il est possible de décomposer le coût des intrants payés en ses diverses composantes de coût à l'importation, coût de transport, coûts des frais financiers et des taxes.
- du compte de résultat de CNPC-C, correspondant cependant à l'année civile 2017, pour intégrer les coûts de fonctionnement de cet organisme, notamment les salaires.

Il en résulte le compte d'exploitation ci-après (Tableau 8-11).

Calcul du prix de revient de l'engrais complexe NPK

UREE :

12 000 tonnes

ENGRAIS NPKSB :

45 000 tonnes

STRUCTURES COUTS	COUT / TONNE
	NPKSB
TONNAGE	
COUT FOB	150 870
COUT CAF DLA	188 916
TAXE SGS(0,95% PRIX FOB))	1 433
DOUANE (6,7% PRIX CAF+23,22 f/t= besc)	12 681
TRANSIT/ACONNAGE DLA	10 500
TVA	2 021
TRANSPORT DLA-NDERE TTC	58 433
TVA	-
TOTAL I-rendu NGAOUNDERE	273 984
TRANSPORT NDERE-MARCHE	25 000
TVA TRANSPORT	4 237
FRAIS DE GESTION SDCC (3%)	9 097
TVA FRAIS GEST° SDCC	1 751
TOTAL II	40 085
FRAIS GEST° CNPC (3%)	1 203
TVA	231
PRIME GESTION GP (2 000 f/tonne)	2 000
TOTAL III	3 434
TOTAL IV FRAIS FINANCIERS 12 MOIS (4% TTC)	12 700
TOTAL V (rendu magasin villageois)	330 203
Coût revient sac 50 kg 2017/2018	-
REPORT STOCK 2016/2017	NPKSB
REPORT STOCK 2016/2017	4 877
COUT REVIENT tonne/SAC 2016/2017	394 740
FRAIS FINANCIERS 12 MOIS (0% TTC)	-
MONTANT TOTAL STOCK REPORT	1 925 146 980
Coût revient sac 50 kg stock 2016/2017	-
Coût Moyen pondéré engrais 2017/2018	
COUT / TONNE	
NPKSB	
TONNAGE	49 877
COUT TOTAL PROGRAMME ENGRAIS	16 784 277 397
COUT A LA TONNE	336 513
Coût moyen pondéré du sac de 50 kg	-
PROPOSITION PRIX CESSION	17 000

FIGURE 8.4: DECOMPOSITION DU COUT DE REVIENT DE L'ENGRAIS NPK

<u>Charges</u>		<u>Produits</u>	
Achat d'intrants	14 902 928 435	Vente d'intrants	23 282 627 708
Engrais NPK	6 048 605 863	Engrais NPK	10 885 950 000
Urée	871 535 377	Urée	1 742 488 000
Herbicides + Ttmt semences	2 164 338 312	Herbicides + Ttmt semences	3 531 280 100
Insecticides	5 818 448 883	Insecticides	7 122 909 608
Autres achats	416 932 848	Vente de produits accessoires	2 826 479
Transit/aconnage	393 359 138	Travaux et services vendus	64 211 138
Transport		Autres produits	44 664 390
Transport des intrants	3 127 844 599		
Autres transports	105 100 475		
Frais de gestion SDCC	593 884 174		
Prime aux GP	44 869 329		
Services extérieurs	200 010 755		
Autres charges	898 161		
Total Charges 19 785 827 913		Total Produits 23 394 329 714	
Valeur ajoutée	3 608 501 800	Subvention d'exploitation	95 246 766
Salaires	425 061 894		
FF & Assurance			
Fr. financiers sur intrants	908 473 272		
Autres frais financiers	16 473 013		
Taxes			
Taxes sur intrants			
SGS au port	123 490 976		
Droit de douane	999 366 091		
TVA	445 320 455		
Impôt sur résultat	13 690 079		
Résultat brut	771 872 786		
Amortissement	64 783 662		
Résultat net	707 089 125		

TABLEAU 8-11: COMPTE D'EXPLOITATION DE LA FOURNITURE D'INTRANTS PAR LA CNPC-C, CFA

Annexe 76. Méthode et données pour le compte d'exploitation de l'acteur SDCC

Les comptes d'exploitation des fonctions de la commercialisation du CG, de l'égrenage et de la trituration ont été établis à partir des données fournies par la direction de la comptabilité de la SDCC. Ce sont des données qui ont été auditées par deux firmes comme de coutume (KPMG et Ernst-Young). Les données ont correspondu à l'année d'exercice comptable de 2018, qui couvre en fait partiellement la campagne agricole 2017-18 d'une part et la campagne agricole 2018-19. Un cut-off est appliqué par la SDCC pour arrêter les comptes pour la seule campagne 2017-18. Nous n'avons pas l'information sur les paramètres du cut-off appliqués par la SDCC, nous avons été amenés à en déterminer un pour parvenir à quasiment aux mêmes valeurs pour toutes les lignes comptables.

A la différence de la SDCC, nous ne devons pas tenir compte des lignes de provision ou de reprise de provision pour la dépréciation des stocks, ni de la ligne de pertes et profits non incorporables aux produits de coton. Aussi, il en résultera que le résultat que nous obtenons sera supérieur à celui à celui retenu par la SDCC, d'environ 3,3 milliards FCFA.

Les données de comptabilité analytique fournies par la SDCC se rapportent aux coûts des diverses activités de la SDCC. Celle-ci distingue l'entretien des routes, l'activité d'assistance rurale mais qui correspond à l'encadrement des producteurs et à la commercialisation du CG produit par les paysans, l'égrenage, les huileries de Garoua et de Maroua considérées séparément, la commercialisation, et l'administration. Au sein de chaque activité, des sous-activités peuvent être considérées. Par exemple, on trouve les sous-activités de manutention du CG et de classement du coton fibre dans les usines d'égrenage qui relèvent de deux activités différentes (production de fibre et commercialisation). Les données sont donc très détaillées. La sous-activité de transport de CG nous est très utile en nous permettant de distinguer les coûts afférent et de les appliquer pour estimer la valeur ajoutée indirecte liée à la prestation des transporteurs privés.

Pour les besoins de la méthode VCA4D, nous avons procédé à établir les comptes d'exploitation pour trois fonctions. La fonction que nous appelons commercialisation de CG regroupe les activités d'entretien des routes et d'assistance rurale. La fonction d'égrenage regroupe l'égrenage et la sous-activité de commercialisation relative au coton fibre. La fonction de trituration réunit les activités des deux huileries et la sous-activité de commercialisation des produits de la trituration. Les coûts de l'activité d'administration sont à répartir entre les trois fonctions selon une clef de répartition découlant de celle que la SDCC adopte pour calculer les coûts de revient de ses différents produits (29,71%, 55,18% et 15,11% respectivement pour les trois activités de commercialisation du CG, d'égrenage et de trituration).

Nous avons maintenu les rubriques de la comptabilité analytique telles qu'elles sont utilisées à la SDCC, avec une exception. Nous avons extrait les dépenses d'assurance de la rubrique P62 des services extérieurs A.

Annexe 77. Compte d'exploitation de la commercialisation du CG à la SDCC,
en FCFA

Charges		Produits
P60_Achats	76 805 563 269	Vente de produits finis
dont Matières 1ères de base	68 511 636 144	Cession interne de CG
Paiements aux GP	2 411 555 673	Variation de stocks
Autres	5 882 371 452	P70_Ventes_marchandises
P61_Transport	290 342 662	P70_Ventes_autres
P62_Services Ext. A	396 357 774	P77_Produits financiers
P63_Services Ext. B	1 331 423 653	Transfert de charge
P65_Autres	214 252 050	
Total Charges	79 037 939 407	Total Produits 74 586 713 347
Valeur ajoutée	-4 451 226 060	
P66_Salaires	5 797 243 419	
dont Temporaires	790 015 488	
Permanents	5 007 227 931	
P67_Frais financiers	1 302 468 826	
P67_Assurances	481 551 222	
P64_Taxes	1 371 183 278	
Résultat brut	-13 403 672 805	
P68_Amortissements	2 651 710 401	
Résultat net	-16 055 383 206	

Annexe 78. Compte d'exploitation de l'égrenage à la SDCC, en FCFA

Charges		Produits	
P60_Achats	75 856 568 402	Ventes de produits finis	107 624 387 150
dont Matières 1ères de base	68 511 636 144	Cession interne	12 409 855 510
Autres	7 344 932 258	Variation de stocks	7 871 012 855
P61_Transport	5 574 276 268	P70_Ventes_marchandises	
P62_Services Ext. A	280 650 425	P70_Ventes_autres	133 791 658
P63_Services Ext. B	4 429 275 708		
P65_Autres	362 983 568		
		Total produits	128 039 047 173
Valeur ajoutée	41 535 292 802		
P66_Salaires	4 578 753 818		
dont Temporaires	1 279 214 037		
Permanents	3 299 539 781		
P67_Frais financiers	2 248 037 978		
P67_Assur	445 658 420		
P64_Taxes	4 214 288 029		
Résultat brut	30 048 554 556		
P68_Amortissements	1 644 614 493		
Résultat net	28 403 940 063		

Annexe 79. Compte d'exploitation de la trituration, en FCFA

Charges		Produits	
P60_Achats	17 654 942 283	Ventes de produits finis	20 230 528 473
dont Matières 1ères de base	11 466 678 410	Variation de stocks	-944 255 711
Autres	6 188 263 873	P70_Ventes_marchandises	
P61_Transport	200 310 055	P70_Ventes_autres	122 065 860
P62_Services Ext. A	301 279 323		
P63_Services Ext. B	540 601 833		
P65_Autres	99 493 031		
		Total Produits	19 408 338 622
Valeur ajoutée	611 712 097		
P66_Salaires	2 206 189 141		
dont Temporaires	433 026 191		
Permanents	1 773 162 949		
P67_Frais financiers	615 582 708		
P67_Assur	154 882 364		
P64_Taxes	381 089 929		
Résultat brut	-2 746 032 045		
P68_Amortissements	1 133 892 792		
Résultat net	-3 879 924 837		

Annexe 80. Synthèse des coûts de missions de service public

Missions	Montants	2014	2015	2016	2017	Total	Date d'instruction de paiement
Totalisé	Paiement instruit	4.998		3.000		7.998	
Professionalisation	montant validé ¹		1.963				mai-18
	prétention ²	1.273	1.066	1.090	0.873	4.302	mars-18
Elevage	montant validé ¹		0.766				mars-18
	prétention ²	0.400	0.351	0.430	0.335	1.516	
Recherche	montant validé ¹			1.403			mars-18
	prétention ²	0.795	0.536	0.585	0.818	2.734	
Pistes rurales	montant validé ¹			2.412			mars-18
	prétention ²	1.192	1.527	1.605	1.845	6.169	

¹ Validé par la mission interministérielle de mars 2018, sans indication si les montants sont avec taxe incluse ou pas.

² Les chiffres des prétentions de 2016 et 2017 ont été fournis par la SDCC et soumis à examen par la mission interministérielle. Ceux des années 2014 et 2015 nous ont été fournis par ailleurs par la SDCC

Annexe 81. Précisions sur le calcul du compte d'exploitation des GP

Les GP disposent de deux sources de recettes dans leur fonctionnement. Comme indiqué dans l'analyse fonctionnelle, la première source de recettes vient de la SDCC pour rémunérer le personnel permanent dans le suivi de la campagne agricole et pour compenser les dépenses engagées dans la réalisation de la commercialisation. La deuxième source de recettes est la valeur des excédents de pesée entre le pont bascule des usines et les villages. Le montant des excédents de pesée a été fourni directement par la DPA qui dispose du total des pesées au niveau des usines et de celles réalisées dans les villages. Il ne s'agit pas d'une sortie monétaire spécifique de la SDCC car elle paie simplement ce qu'elle a reçu dans ses usines, mais d'une recette additionnelle au montant attendu par les producteurs selon les pesées faites dans les villages et que ces producteurs ont opté de laisser comme ressource collective de leurs GP. En d'autres termes, il s'agit d'une contribution volontaire des producteurs à leurs GP.

Pour les recettes venant spécifiquement de la SDCC en faveur des GP, nous avons pris les dépenses enregistrées à la SDCC, selon les comptes de résultat fournis par la Direction de comptabilité. Ces dépenses correspondent notamment à la rémunération des GP pour le suivi de la campagne agricole au montant forfaitaire de 5500 FCFA/tonne de CG. Il s'y ajoute la compensation des frais pour le fonctionnement des équipes d'achat, ainsi que le versement de diverses primes pour récompenser la bonne exécution du travail.

Pour identifier les charges engagées dans les GP, nous nous sommes appuyés sur les budgets prévisionnels d'un échantillon de GP. Pour toutes les campagnes, les GP sont tenus d'établir un budget prévisionnel qui doit être validé en AG. Les documents de budgets prévisionnels ne sont pas consolidés et ils restent au niveau de chaque GP. Grâce à la collaboration de la Division Professionnalisation, nous avons pu obtenir les scans des budgets d'une quinzaine de GP relevant de cinq régions de la SDCC.

L'établissement de budget partiel n'est pas encore un exercice parfaitement conduit, mais ce sera un thème que la DP compte aborder dès les mois à venir. On observe des erreurs de calcul et les dépenses ne sont pas toujours équilibrées avec les recettes.

Les budgets obtenus permettent cependant de cerner les dépenses de fonctionnement des GP et de les répartir selon leur nature ou rubrique. La déclinaison des différentes rubriques de dépenses est reproduite dans le tableau ci-après.

Achats
Achat journaux
Achat papeterie commercialisation
Achat papeterie de la campagne agricole
Achat papeterie, photocopie,
Autres
Autres
Financier
Frais de gestion de compte (1100 Fx12 mois)
Frais
Contribution annuelle au fonctionnement de l'Union
Frais de déplacement des membres du CD
Frais transport et déplacement agents techniques
Nourriture des manœuvres coton
Transport et déplacement accompagnateurs coton
Transport et déplacement comité directeur
Primes
Appui remuneration fonction CPA (250 F/Tonne de coton)
Primes à payer aux CCC (.....Fx.....CCC)
Primes à payer aux membres CD (Répartition individuelle)
Primes aux agents techniques
Rémunération
Autres rémunérations
Frais chargement du CG
Frais commission de lot
Frais équipe achat coton (1200 F/Tonne)
Paié gardien marché coton et CPA
Salaires
Rémunération des agents techniques
Services
Autres CampAgri
Formation équipe achat (transpor et déplact)
Formation équipe technique
Location bascule (250 F/Tonne)
Nettoyage et confection Hangar marché coton

Dans l'optique d'établir le compte d'exploitation, nous avons calculé pour chaque GP les ratios des différentes rubriques de dépenses rapportées au total des deux recettes les plus importantes, à savoir la prime de campagne agricole (5500 FCFA/tonne) et la valeur de l'excédent de pesée entre l'usine d'égrenage et le village. Nous avons retenu les moyennes de ces ratios sur l'échantillon de 15 GP pour estimer les charges de fonctionnement pour l'ensemble des GP.

L'estimation des amortissements est plus délicate car les GP investissent aussi. Les investissements portent surtout sur des constructions dont certains sont nécessaires au fonctionnement des GP (comme les bureaux ou la réfection des magasins) alors que d'autres relèvent des réalisations sociales comme les salles de classes ou les cases de santé. Les investissements peuvent concerner l'acquisition de matériel pour le fonctionnement des GP (comme des vélos pour le déplacement des agents de suivi technique) ou pour le bien-être des villages (comme la réalisation d'un forage). Les GP font donc face à des frais d'amortissement qui ne sont pas comptabilisés comme tels dans leurs comptes. Nous avons estimé ces amortissements à partir du ratio des dépenses de construction rapporté au total des deux recettes principales déjà mentionnées. Le ratio obtenu à partir de la moyenne observée dans l'échantillon de 15 GP a été de 13,3%, nous avons considéré que les amortissements ont correspondu à la moitié de ce ratio.

Annexe 82. Compte d'exploitation des GP, en million FCFA

<u>Emplois</u>	<u>Ressources</u>
Achats	146
Paiement de services	366
Frais divers	459
Autres	11
	Excédent pont bascule
	Produits financiers
	24
Total Charges 981	Total Produits 4 242
Valeur ajoutée	3 260
Rémunérations	
Salaires du personnel	1 092
Primes au personnel et CD	632
Frais financiers	18
Taxes	0
Résultat Brut	1 519
Amortissement	200
Résultat net	1 320

Annexe 83. Mode de calcul du compte d'exploitation du transport routier privé

L'analyse des coûts du transport du CG par la SDCC fait apparaître que les consommations intermédiaires (CI) sont représentées par des achats (AC), des dépenses d'entretien et maintenance (EM), des paiements de services (SE) et de prestations de service (PS). Par définition la Valeur ajoutée (VA) est égale à $Y - CI$, où Y est le chiffre d'affaires de la prestation de transport.

Si nous retenons l'hypothèse que μ est le ratio de VA sur le chiffre d'affaires, on a $VA = \mu Y$ ou $Y = VA * 1/\mu$. Il en découle que :

$$VA = Y - CI = VA * 1/\mu - CI$$

D'où l'on tire $VA = CI * \mu / (1 - \mu)$ qui peut être calculé puisque CI est connu par les données de la SDCC.

Une fois VA est calculé, il est alors possible de calculer les ratios de tous les postes de dépenses du transport du CG de la SDCC en référence à la VA. Les résultats obtenus⁴⁴ sont :

Achat, en % VA	113.86
Entretien-maintenance, % VA	1.42
Services, % VA	3.85
Prestation service, % VA	3.09
Salaires, % VA	28.27
Assurances, % VA	15.30
Taxes, % VA	14.86
Frais financiers, % VA	6.00

Ce sont ces ratios que nous appliquons au cas du transport routier assuré par les opérateurs privés. Le recours aux données de la SDCC ne permet pas de déterminer le coût d'amortissement. De manière arbitraire, nous avons considéré qu'il correspond à cinq fois le coût engagé pour l'entretien et maintenance du matériel roulant.

⁴⁴ Sauf pour les frais financiers qui n'apparaissent pas dans les dépenses du transport de CG de la SDCC. Nous avons retenu arbitrairement le ratio de 6%.

Annexe 84. Compte d'exploitation de la prestation des transporteurs routiers privés, en FCFA

Charges		Produits	
Achat	2 733 603 774	Chiffre d'affaires	5 335 366 035
Entretien-maintenance	34 169 549		
Services	92 553 546		
Prestation service	74 124 451		
Valeur Ajoutée	2 400 914 716		
Salaires	678 730 887		
Frais financiers	144 054 883		
Assurances	367 420 153		
Taxes	356 833 182		
Résultat brut	853 875 611		
Amortissement	170 847 745		
Résultat net	683 027 866		

Annexe 85. Compte d'exploitation des fournisseurs de biens et de services à la Sodecoton, hors transporteurs routiers, en FCFA

Compte d'exploitation des fournisseurs de biens à la SDCC, selon une clef d'estimation de la VA et de sa répartition entre les différents postes estimés en pourcentages du chiffre d'affaires

% du CA	Charges	Produits
		Chiffre d'affaires
		19 416
35.0	VA	6 795
6.2	Salaires	1 196
2.3	FF & Assurance	453
3.8	Taxes	737
	Résultat brut	4 409
0.8	Amortissement	158
	Résultat net	4 251

Compte d'exploitation des fournisseurs de biens à la SDCC, selon une clef d'estimation de la VA et de sa répartition entre les différents postes estimés en pourcentages du chiffre d'affaires

% du CA	Charges	Produits
		Chiffre d'affaires
		7 280
30.0	VA	2 184
6.2	Salaires	449
2.3	FF & Assurance	170
3.8	Taxes	276
	Résultat brut	1 289
0.8	Amortissement	59
	Résultat net	1 230

Annexe 86. Comptes d'exploitation de la CICAM, en million FCFA

Localité	Unité de Garoua	Unités de Douala	Total
Fonctions	Filature, tissage	Impression, teinture, tissage et confection épingle	
Produits	3 697	8 308	12 005
Charges	2 336	9 395	11 730
Valeur ajoutée	1 361	-1 087	275
VA % produits	36.8		2.3
Salaires	1 521	1 109	2 630
Frais financiers	106	239	346
Taxes	71	237	308
Résultat brut	-338	-2 671	-3 009
Amortissement	457	515	971
Résultat net	-794	-3 186	-3 980

Compte d'exploitation de l'unité de Garoua

Charges	Produits
Matières premières	1 296
Autres matières	Transfert de tissus
Energie et eau	756
Pièces et entretien	167
Autres consommables	10
Prestation de service	
Frais divers d'exploitation	82
Frais généraux usine	24
Total charges	2 336
	Total produits
	3 697
Valeur ajoutée	1 361
Salaires	1 521
F. financiers	106
Impôts et taxes	71
Résultat brut	-338
Amortissement	457
Résultat net	-794

Compte d'exploitation de l'unité de Douala

Charges		Produits	
Matières premières à base de coton	4 051	Vente produits fabriqués	7 859
Autres matières premières	1 066	Vente produits importés	401
Energie et eau	973	Autres produits	48
Pièces et entretien	443		
Autres consommables	31		
Prestation de service, Gravure	118		
Frais divers d'exploitation	166		
Frais généraux usine	34		
Frais généraux de siège	1 513		
Frais de distribution	593		
Frais de commercialisation	407		
 <i>Total charges</i>	 9 395	 <i>Total produits</i>	 8 308
 Valeur ajoutée	 -1 087		
Salaires	1 109		
F. financiers	239		
Impôts et taxes	237		
 Résultat brut	 -2 671		
Amortissement	515		
 Résultat net	 -3 186		

Annexe 87. Eléments de base pour le calcul du compte d'exploitation de la confection textile artisanale

Intitulé	Unité	Coût
Bande tissu pour un dimol fin, largeur 1 doigt	m	75
Baande de tissu pour un dimol moyen, largeur 2 doigts	m	40
Nb fuseau fil fin pour dimol fin		50
Nb fuseau fil moyen pour dimol fin		50
Nb fuseau fil moyen pour dimol moyen		100
Prix d'un fuseau de fil fin	CFA	250
Prix d'un fuseau de fil moyen	CFA	150
Prix de vente de tissu pour dimol fin	CFA	40 000
Prix de vente de tissu pour dimol moyen	CFA	30 000
Prix de broderie fine	CFA	40 000
Prix de broderie moyennement fine	CFA	25 000
Prix de couture	CFA	10 000
Prix du battage/repassage	CFA	5 000
Prix d'un dimol fin	CFA	150 000
Prix d'un dimol moyen	CFA	90 000
Nb dimol par village et par mois		20
dont dimol fin		10
et dimol moyen		10
Nb de villages tisserands		100
Poids d'un dimol	kg	2
Poids de tissu/dimol	kg	2
Poids de fil/dimol	kg	2
Poids de fibre/dimol	kg	2
Poids de CG/dimol	kg	5
Poids total CG pour fil de tissu	Tonne	117
Poids de CG pour fil de couture d'un dimol	Tonne	5

Annexe 88. Comptes d'exploitation des acteurs de la confection textile artisanale, en FCFA

Fileuses

Charges	Produits
Achat CG pour fil desti	17
Achat CG/fil de couture	0.7
VA	402
VA/Village	4.0

Tisserands

Charges	Produits
Achat de fil	420
VA	420
VA/Village	4.2

Couturiers

Charges	Produits
Achat de tissu	840
Fil moyen pour couture	14.4
Service de broderie	780
Battage/repassage	120
VA	1125.6
VA/Village	11.3

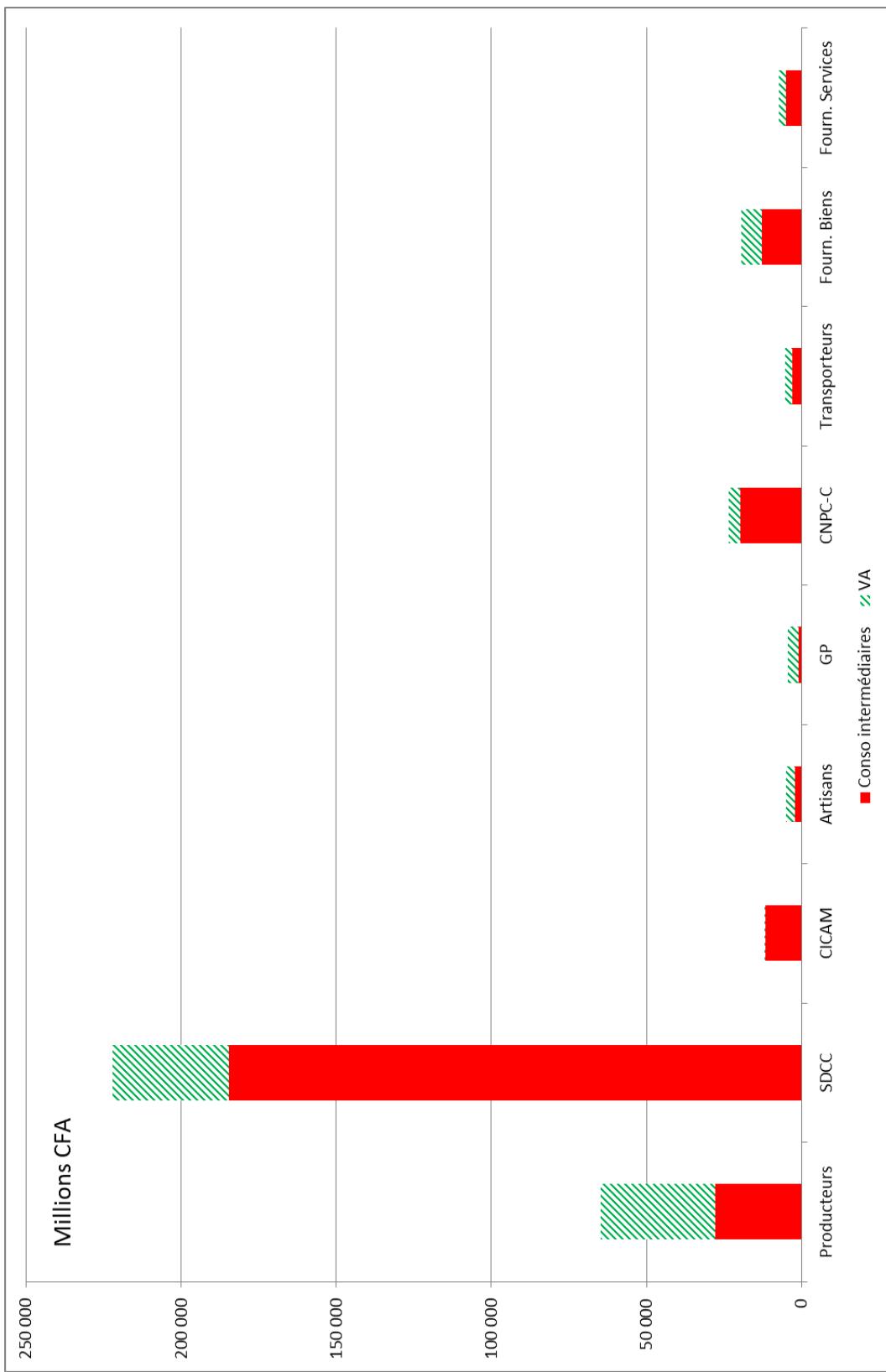
Batteurs/repassieurs

Charges	Produits	
VA	120	
VA/village	1.2	

Brodeurs

Charges	Produits	
Fil de broderie	18	
VA	762	
VA/village	7.62	

Annexe 89. Chiffres d'affaires et VA des acteurs directs et indirects



Annexe 90. Estimations des importations par les acteurs de la CV

Acteurs concernés	Montant, 10^6 CFA	Remarques
Producteurs	518	Produits de soin des animaux
SDCC	19 416	Achats divers pour les trois fonctions
CICAM	1 243	Achats autres que les matières premières de coton
GP	89	Achats pour le fonctionnement
CNPC-C	14 903	Intrants importés
Transporteurs	2 734	Achats
Fournisseurs de biens à SDCC	12 620	Totalité des consommations intermédiaires
Fournisseurs de services à SDCC	5 096	Totalité des consommations intermédiaires
Total	56 619	

Annexe 91. Comptes d'exploitation des producteurs par type avec consolidation des paysans semenciers

Unité	Tous	Types de producteurs			
		< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
Nombre de producteurs	152 612	106 981	37 848	6 104	1 679
en % du total	100.0	70.1	24.8	4.0	1.1
Surface totale	ha	182 610	67 132	66 124	31 382
Surface par producteur	ha	1.20	0.63	1.75	5.14
Rendement	kg/ha	1 392	1 341	1 315	1 618
Production par producteur	kg	1 666	842	2 297	8 315
Production totale, coton-graine	tonne	254 181	90 054	86 939	50 760
Produit	106 CFA	64 607	23 153	22 026	12 781
Intrants	106 CFA	24 829	11 471	8 072	3 474
Frais de commercialisation	106 CFA	1 806	607	627	376
Aliment + prophylaxi	106 CFA	1 094	342	200	145
MARI*	106 CFA	39 778	11 682	13 955	9 306
Valeur ajoutée	106 CFA	36 878	10 733	13 128	8 785
en % du produit		57.1	46.4	59.6	68.7
Salaires (Main-d'œuvre tempo.)	106 CFA	2 280	1 666	488	111
Frais financiers	106 CFA	0	0	0	0
Taxes	106 CFA	0	0	0	0
Résultat brut	106 CFA	34 598	9 067	12 640	8 674
Amortissement	106 CFA	1 868	1 107	588	132
Résultat net	106 CFA	32 730	7 960	12 052	8 542
					4 176

* Marge Après Remboursement des Intrants

Annexe 92. Compte d'exploitation de tous les acteurs directs de la CV

en millions de FCFA

	Producteurs	Acteurs directs						Total direct	
		Sodectoton			Artisans	CICAM			
		Comm CG	Egrenage	Trituration					
Chiffre d'affaires	64 607	74 587	128 039	19 408	222 034	5 040	8 308	299 989	
Valeur ajoutée (VA)									
Montant	36 878	-4 451	41 535	612	37 696	2 830	275	77 679	
% CA	57.1	-6.0	32.4	3.2	17.0	56.2			
Salaires									
Montant	2 280	5 797	4 579	2 206	12 582	0	2 630	17 492	
% VA	6.2	-130.2	11.0	360.7	33.4			22.5	
Frais financiers/Assurances									
Montant	0	1 784	2 694	770	5 248	0	346	5 594	
% VA	0.0	-40.1	6.5	126.0	13.9			7.2	
Taxes									
Montant	0	1 371	4 214	381	5 967	0	308	6 275	
% VA	0.0	-30.8	10.1	62.3	15.8			8.1	
Résultat Brut	34 598	-13 404	30 049	-2 746	13 899	2 830	-3 009	48 318	
Amortissement	1 868	2 652	1 645	1 134	5 430	0	971	8 270	
Résultat net	32 730	-16 055	28 404	-3 880	8 469	2 830	-3 980	40 048	

en % du total des acteurs directs

	Producteurs	Acteurs directs						Total direct	
		Sodectoton			Artisans	CICAM			
		Comm CG	Egrenage	Trituration					
Chiffre d'affaires	21.5	24.9	42.7	6.5	74.0	1.7	2.8	100.0	
Valeur ajoutée (VA)	47.5	-5.7	53.5	0.8	48.5	3.6	0.4	100.0	
Salaires	13.0	33.1	26.2	12.6	71.9	0.0	15.0	100.0	
Frais financiers/Assuranc	0.0	31.9	48.2	13.8	93.8	0.0	6.2	100.0	
Taxes	0.0	21.9	67.2	6.1	95.1	0.0	4.9	100.0	
Résultat Brut	71.6	-27.7	62.2	-5.7	28.8	5.9	-6.2	100.0	
Amortissement	22.6	32.1	19.9	13.7	65.7	0.0	11.7	100.0	
Résultat net	81.7	-40.1	70.9	-9.7	21.1	7.1	-9.9	100.0	

Annexe 93. Comptes d'exploitation des acteurs indirects de la CV

en millions de FCFA

	Acteurs indirects					
	GP	CNPC-C	Transporteurs	Fournisseurs de biens	Fournisseurs de services	Total indirect
Chiffre d'affaires	4 242	23 394	5 335	19 416	7 280	59 667
Valeur ajoutée (VA)						
Montant	3 260	3 609	2 401	6 795	2 184	18 249
% CA	76.9	15.4	45.0	35.0	30.0	
Subvention d'exploitation		95				
Salaires						
Montant	1 723	425	679	1 196	449	4 472
% VA	52.9	11.8	28.3	17.6	20.5	24.5
Frais financiers/Assurances						
Montant	18	925	511	453	170	2 077
% VA	0.5	25.6	21.3	6.7	7.8	11.4
Taxes						
Montant	0	1 582	357	737	276	2 952
% VA	0.0	43.8	14.9	10.8	12.7	16.2
Résultat Brut	1 519	772	854	4 409	1 289	8 843
Amortissement	200	65	171	158	59	652
Résultat net	1 320	707	683	4 251	1 230	8 191

en % des acteurs indirects

	Acteurs indirects					
	GP	CNPC-C	Transporteurs	Fournisseurs de biens	Fournisseurs de services	Total indirect
Chiffre d'affaires	7.1	39.2	8.9	32.5	12.2	100.0
Valeur ajoutée (VA)	17.9	19.8	13.2	37.2	12.0	100.0
Salaires	38.5	9.5	15.2	26.8	10.0	100.0
Frais financiers/Assuranc	0.8	44.5	24.6	21.8	8.2	100.0
Taxes	0.0	53.6	12.1	25.0	9.4	100.0
Résultat Brut	17.2	8.7	9.7	49.9	14.6	100.0
Amortissement	30.6	9.9	26.2	24.2	9.1	100.0
Résultat net	16.1	8.6	8.3	51.9	15.0	100.0

Annexe 94. Méthode et scenarii de simulation

Les informations glanées au cours de l'étude nous amènent à indiquer que l'évolution de la production dépend de multiples facteurs que sont le nombre de producteurs, leur distribution selon les quatre types distingués selon la taille de la sole cotonnière, la surface moyenne au sein de chaque type, le rendement et l'intensification dans l'usage des facteurs de production (intrants, main-d'œuvre...). Il est possible de faire varier tous ces facteurs en même temps, mais pour faire ressortir l'importance relative des facteurs pour atteindre l'objectif de production indiqué, il suffit de considérer quelques scenarii en variant le nombre de producteurs, la distribution des producteurs entre les quatre types et le rendement. Les résultats des simulations sont présentés dans l'Annexe 95 et l'Annexe 96. Ces simulations ont été réalisées pour les scenarii suivants, en considérant comme référence le scenario S_0 correspondant à la situation de la campagne 2017-18 :

- S_1 : pas de changement du nombre total des producteurs ni de variation de rendement, mais seulement un certain niveau de passage des producteurs de type 1 à 2, de type 2 à 3, et de type 3 à 4 ;
- S_2 : comme S_1 mais avec augmentation de 15% du nombre total de producteurs ;
- S_3 : comme S_1 mais avec un gain de rendement de 10% ;
- S_4 : comme S_3 mais le gain de rendement est poussé à 15% ;
- S_5 : comme S_2 , avec augmentation de 15% du nombre de producteurs et de 10% de rendement ;
- S_6 : comme S_5 , mais avec gain de rendement de 15% pour un objectif de production de 600 000 tonnes.

Annexe 95. Variation des nombres de producteurs, de surface et de production selon 6 scénarios

variation du nombre de producteurs par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial		152 612	106 981	37 848	6 104	1 679
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur		0	-38 670	25 780	11 279	1 611
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +		22 892	-12 512	24 717	9 245	1 442
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +		0	-29 027	19 351	8 466	1 209
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +		0	-24 834	16 556	7 243	1 035
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +		22 892	-2 869	18 288	6 433	1 040
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +		22 892	-44 796	46 240	18 662	2 787

variation de la surface cotonnière par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial	ha	182 610	67 132	66 124	31 382	17 972
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur	ha	96 005	-24 266	45 040	57 982	17 249
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +	ha	98 294	-7 851	43 182	47 529	15 435
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +	ha	72 064	-18 215	33 808	43 523	12 948
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +	ha	61 655	-15 584	28 925	37 236	11 078
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +	ha	74 353	-1 800	31 950	33 069	11 133
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +	ha	178 446	-28 111	80 785	95 935	29 836

variation de la production cotonnière par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial	Tonne	254 181	90 054	86 939	50 760	26 427
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur	Tonne	145 819	-32 552	59 219	93 787	25 365
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +	Tonne	145 819	-10 532	56 776	76 878	22 697
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +	Tonne	145 819	-17 872	57 590	82 514	23 586
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +	Tonne	145 819	-10 532	56 776	76 878	22 697
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +	Tonne	145 819	6 349	54 903	63 915	20 652
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +	Tonne	345 819	-29 857	135 189	186 068	54 419

Annexe 96. Variation de la MARI, de la VA, de la part dans la VA et le résultat net d'exploitation selon six scénarios

variation de la MARI par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial	106 CFA	39 778	11 682	13 955	9 306	4 835
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur	106 CFA	23 883	-4 919	8 284	16 214	4 304
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +	106 CFA	22 645	-2 329	7 912	13 229	3 833
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +	106 CFA	26 254	456	-80	-35	10
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +	106 CFA	27 286	-1 008	9 653	14 368	4 272
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +	106 CFA	25 017	773	8 825	11 654	3 766
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +	106 CFA	63 706	-3 602	22 533	34 621	10 153

variation de la VA par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial	106 CFA	34 598	9 067	12 640	8 674	4 216
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur	106 CFA	22 250	-4 933	7 905	15 567	3 710
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +	106 CFA	20 245	-3 350	7 562	12 732	3 302
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +	106 CFA	24 776	-2 742	9 048	14 613	3 856
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +	106 CFA	25 874	-1 554	9 519	14 019	3 891
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +	106 CFA	22 772	-619	8 645	11 364	3 382
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +	106 CFA	60 787	-3 380	21 610	33 431	9 126

variation du résultat net d'exploitation par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial	106 CFA	32 730	7 960	12 052	8 542	4 176
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur	106 CFA	22 147	-5 062	7 946	15 592	3 671
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +	106 CFA	19 695	-3 952	7 612	12 769	3 267
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +	106 CFA	24 581	-3 045	9 144	14 655	3 827
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +	106 CFA	25 640	-1 933	9 639	14 068	3 866
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +	106 CFA	22 130	-1 395	8 750	11 418	3 357
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +	106 CFA	60 545	-3 398	21 474	33 410	9 059

variation de la part dans la VA de tous les producteurs par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial	106 CFA	100	26.2	36.5	25.1	12.2
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur	106 CFA	0	-18.9	-0.4	17.6	1.8
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +	106 CFA	0	-15.8	0.3	14.0	1.5
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +	106 CFA	0	-15.6	0.0	14.2	1.4
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +	106 CFA	0	-13.8	0.1	12.5	1.2
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +	106 CFA	0	-11.5	0.6	9.9	1.1
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +	106 CFA	0	-20.2	-0.6	19.1	1.8

variation de la part dans le résultat net d'exploitation de tous les producteurs par rapport à la situation de 2017-18

Scenario	Unité	Tous	Types de producteurs			
			< 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	>10 ha
S ₀ : Initial	106 CFA	100	24.3	36.8	26.1	12.8
S ₁ (400KT) : Modif distribution types producteur	106 CFA	0	-19.0	-0.4	17.9	1.5
S ₂ (400KT) : S ₁ avec 15% producteurs en +	106 CFA	0	-16.7	0.7	14.6	1.4
S ₃ (400KT) : S ₁ avec 10% rendement en +	106 CFA	0	-15.7	0.2	14.4	1.2
S ₄ (400KT) : S ₁ avec 15% rendement en +	106 CFA	0	-14.0	0.3	12.6	1.0
S ₅ (400KT) : S ₁ avec 15% producteur et rendement en +	106 CFA	0	-12.4	1.1	10.3	1.0
S ₆ (600KT) : S ₅ avec 15%rendement en +	106 CFA	0	-19.4	-0.9	18.9	1.4

Annexe 97. Part des producteurs dans la VA des acteurs directs et dans la VA totale

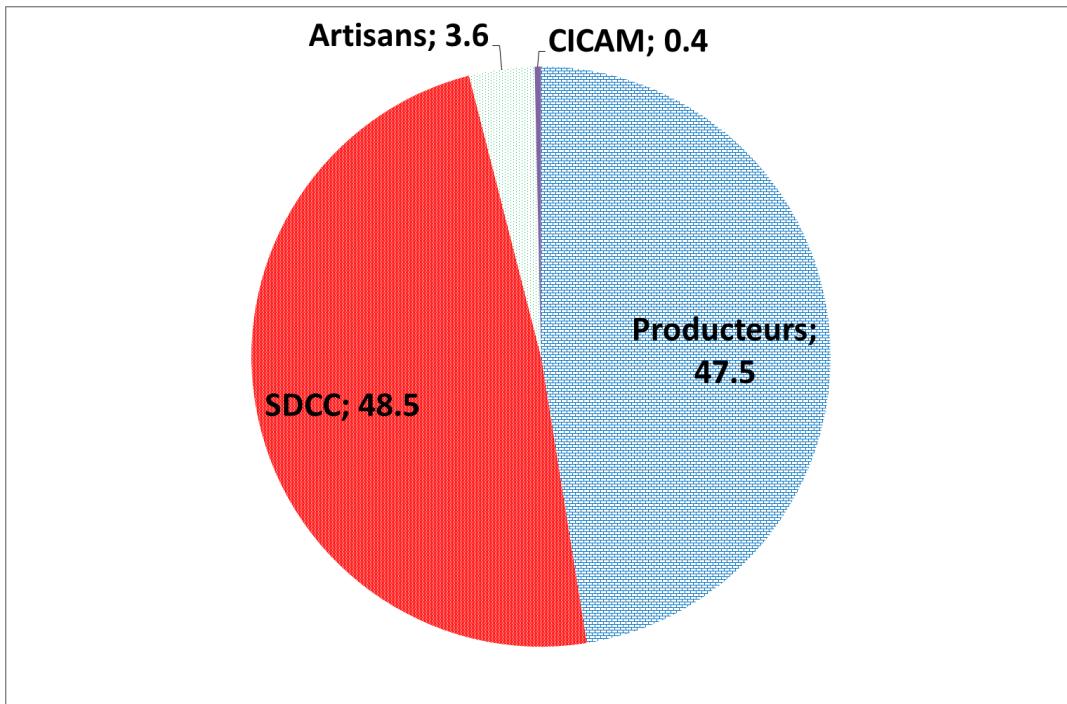


FIGURE 8.5 : PARTS DES ACTEURS DIRECTS DANS LA VA DIRECTE, %

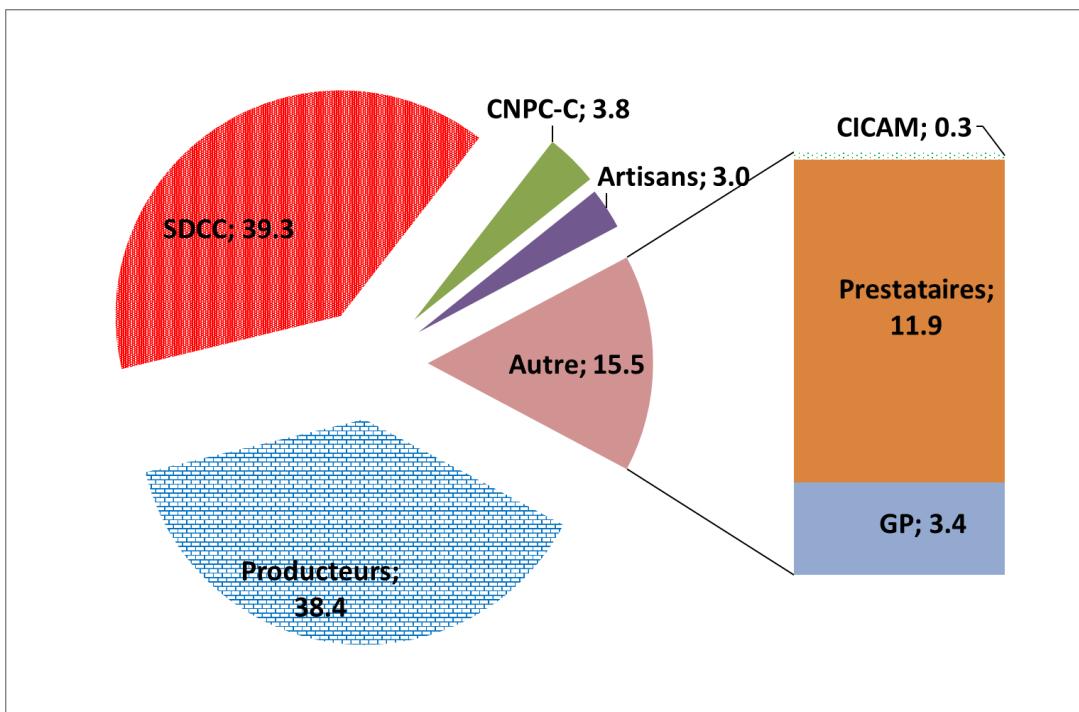


FIGURE 8.6 : PARTS DES ACTEURS DANS LA VA TOTALE, %

Annexe 98. Variation du résultat net de la SDCC (hors trituration), en milliards FCFA, selon variations du prix mondial et du taux de change

Variation taux de change		Prix de vente en US cents/livre, variation en % par rapport au niveau de 2017-18																	
%	Eurodol	CFAdol	-40%	-35%	-30%	-25%	-20%	-15%	-10%	-5%	Référence	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%
-40%	0.6762	815	12.3	16.3	20.6	25.3	30.3	35.7	41.7	48.2	55.4	63.3	72.1	82.0	93.1	105.6	120.0	136.5	155.8
-35%	0.7326	786	8.5	12.3	16.5	21.0	25.8	31.1	36.8	43.	50.0	57.7	66.2	75.7	86.3	98.4	112.3	128.3	146.9
-30%	0.7890	757	4.7	8.4	12.3	16.7	21.3	26.4	31.9	38.0	44.6	52.0	60.2	69.3	79.6	91.3	104.6	120.0	137.9
-25%	0.8453	728	0.8	4.4	8.2	12.3	16.8	21.7	27.0	32.1	39.3	46.3	54.2	63.0	72.9	84.1	96.9	111.7	128.9
-20%	0.9017	698	3.0	4.1	8.0	12.3	17.0	22.1	27.1	33.9	40.7	48.2	56.7	66.2	76.9	89.2	103.4	120.0	137.9
-15%	0.9580	669	-6.9	-3.6	-0.1	3.7	7.9	12.3	17.2	22.1	28.5	35.0	42.2	50.3	59.4	69.7	81.5	95.1	111.0
-10%	1.0144	640	-10.7	-7.6	-4.2	-0.6	3.4	7.7	12.3	17.5	23.1	29.3	36.3	44.0	52.7	62.6	73.8	86.9	102.0
-5%	1.0707	611	-14.6	-11.6	-8.3	-4.9	-1.1	3.0	7.5	12.3	17.7	23.7	30.3	37.7	46.0	55.4	66.2	78.6	93.1
Reference	1.1271	582	-18.4	-15.6	-12.5	-9.2	-5.6	-1.7	2.6	7.2	12.3	18.0	24.3	31.3	39.3	48.3	58.5	70.3	84.1
5%	1.1834	553	22.2	19.	-16.6	13.3	10.1	6.4	-2.3	2.1	7.0	12.3	18.3	25.0	32.5	41.0	50.8	62.0	75.1
10%	1.2398	524	-26.1	-23.5	-20.8	-17.8	-14.6	-11.0	-7.2	-3.0	1.6	6.7	12.3	18.7	25.8	33.9	43.1	53.7	66.2
15%	1.2961	495	-29.9	-27.5	-24.9	-22.1	-19.0	-15.7	-12.1	-8.2	-3.8	1.0	6.4	12.3	19.1	26.7	35.4	45.5	57.2
20%	1.3525	466	-33.8	-31.5	-29.0	-26.4	-23.5	-20.4	-17.0	-13.3	-9.2	-4.6	0.4	6.0	12.3	19.3	27.7	37.2	48.2
25%	1.4088	437	-37.6	-35.3	-33.2	-30.1	-28.0	-25.1	-21.9	-18.	-14.6	-10.3	-5.6	-0.3	5.6	12.3	20.0	28.9	39.3
30%	1.4652	407	-41.5	-39.	-37.3	-35.1	-32.5	-29.8	-26.8	-23.3	-19.9	-16.0	-11.6	-6.6	-1.1	5.2	12.3	20.6	30.3
35%	1.5215	378	-45.3	-43.5	-41.5	-39.1	-37.0	-34.4	-31.7	-28.7	-25.3	-21.6	-17.5	-13.0	-7.8	-2.6	4.7	12.3	21.3
40%	1.5779	349	-49.2	-47.4	-45.6	-43.6	-41.5	-39.	-36.6	-33.8	-30.7	-27.3	-23.5	-19.3	-14.6	-9.2	-3.0	4.1	12.3

Annexe 99. Entretiens et interviews pour l'analyse sociale

I	interview (date/Identité)	Détails de l'interview
I1	DUÉ du 25.2	Discussion initiale
I2	DUÉ avec partenaires	Briefing du 25.2
I3	Oumar B	var.infos de base sur Sodecoton (25/26)
I4	DPA SDCC, 27.2	Premier contact
I5	DAG SDCC	Personnel SDCC
I6	Suivi-Evaluation	Enquête et banque de données
I7	Usine Garoua 1	Egrenage
I8	Usine Garoua 2	Huilerie
I9	SDCC Professionalisation, 28.2	introduction
I10	CNPC-C, CA;	réunion de 90 min
I11	SDCC DPA-Sud, 1.3	Politique de production
I12	CICAM	visite usine à Garoua avec directeur
I13	COFIL	entretiens dans bureaux
I14	Sigrist	Invitation privé de l'équipe M1
I15	Chauffeur-producteur, 2.3	Entretiens à Garoua
I16	GP Bah Tao, 4.3	focus group
I17	GPLandau 1	focus group
I18	Bureaux et techniciens Landau 1	Rencontre zone, secteur,
I19	SDCC	Rencontre zone, secteur, région Mayo-Galké
I20	GIC Lainda Kawtal, 5.3	focus group
I21	GIC Ouarou Dandi	focus group
I22	SDCC Zone Ndong	rencontre région, pesage, transport pour FOB
I23	Commercante	Entretien sur les magouilles à la douane Tchadienne vers Cameroun (Njamena)
I24	GIC Ouarou Dandi, 6.3	focus group
I25	jeunes/femmes GIC Ouarou D.	focus group restreint
I26	GIC Lama Laouane 1	group de migrants du Nord-Extrême
I27	Romain C.	Premier entretiens, notamment sur la gouvernance
I28	Youssouf ((SDCC, Profess), 7.3	entretiens sur les Lamidat
I29	GIC Guider-Lamarde	coton-cultivateurs péri-urbains
I30	Lamidat de Guider	entretien avec le Ministre de l'élevage (Zarkisanou), Ministre de l'Agriculture (Bounou) et Ministre de la Justice et de la religion (Alkali)
I31	DG SDCC	premier entretien

I32	SDCC, 8.3	Debriefing Sodecoton
I33	DAP SDCC	entretiens avec Abdoulaye, aussi sur l'agriculture biologique et les expériences de SDCC avec le coton bio
I34	Employé du train; 9.3	Entretien sur le futur de l'agriculture
I35	FEICOM	Focus group improvisé dans le train sur les femmes, l'appui aux communes et la politique nationale
I36	African Commodities; 12.3	Discussion avec responsables de la filière anacarde (Alexi, Alexandre)
I37	CED, Samuel Nguiffo	Longer discussion and sharing on development
137b	Dieudonné Masso, 13.3	Coordination at institutional level. Organising next day
I38	INS, 14.3	Comptabilité national et démographie
I39	PNDP, 14.3	Information on the national programme to train communal staff and make PCDs
I40	MINFOF, protection aires et faunes, 14.3	la situation difficile des éléphants dans le Nord. Le parc au Chad et sa connectivité dans le Nord-Extrême. Les couloirs nécessaires
I41	GIZ 14.3 et 26.4	Discussion sur la stratégie pour une approche de terroir et infos sur le PADER ainsi que les projets sur le coton durable
I42	Producteur intellectuel 27.4	Interview de 3 hrs dans le train Yaoundé-N'Gaunderé
I43	GIZ-PADER Garoua 28.4.	Avec 6 cadre du PADER (1.5 hrs)
I44	SODECOTON 29.4	Discussion sur démographie et fertilité des sols
I45	Village Doumba à Kaélé, 30.4.19	
I46	Village Doyang à Kaélé	
I47	Discussion SDCC Kaélé	
I48	Village Souringwa à Tschatibali, 2.5	
I49	Discussion SDCC Tschatibali, 2.5.	
I50	Debriefing avec DG, 3.5.19	Sodecoton

D document (code/auteur/année/titre) (pour plus de détails voir bibliographie)

- | | | |
|----|-----------------|--|
| D1 | Bayiha 2016 | Diversité des trajectoires vers l'agriculture biologique dans les pays en développement : le cas du Cameroun |
| D2 | FAO 2015 | Measuring Sustainability in Cotton Farming Systems. Towards a Guidance Framework |
| D3 | Mathieu 2001 | The Recent Extension of Muskware Sorghums in Northern Cameroon |
| D4 | WB 2018 | The Agriculture Investment and Market Development Project (P143417) |
| D5 | Manyacka 2013 | LA FIBRE DU DEVELOPPEMENT. Perspectives sociales et économiques de la culture du coton au Cameroun |
| D6 | COMPACI II 2016 | Rapport de performance du projet |
| D7 | BAD 2017 | Politique de prix dans la filière coton au Cameroun |

D8	Devèze 2006	LE COTON, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ET FACTEUR DE STABILITE DU CAMEROUN DU NORD?
D9	Sodecoton 2017	Document de faisabilité du PA3C draft 3
D10	Folefack 2013	Crise cotonnière et remise en cause des arrangements contractuels au Cameroun. Working paper may 2013
D11	Folefack 2014	La crise de la filière cotonnière et sécurité alimentaire au Nord Cameroun
D12	ILO 2015	ILO-IOE Child Labour Guidance Tool for Business. HOW TO DO BUSINESS WITH RESPECT FOR CHILDREN'S RIGHT TO BE FREE FROM CHILD LABOUR
D13	ILO 2016	CHILD LABOUR IN COTTON. A Briefing
D14	ITC 2013	IMPROVING AFRICA'S COTTON VALUE CHAIN FOR ASIAN MARKETS
D15	LDC 2017	Creating fair and sustainable values
D16	Levrat 1984	La place du coton dans la vie des paysans du Nord-Cameroun
D17	Levrat 2009	CULTURE COMMERCIALE ET DEVELOPPEMENT RURAL. L'exemple du coton au Nord-Cameroun depuis 1950
D18	Roupsard 2005	Production cotonnière In: Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun. [Online]. Marseille: IRD Éditions, 2005
D19	Olivry 1986	Fleuves et Rivières du Cameroun
D20	CNPC-C 2018	« CNPC-Cameroun » une structure de représentation des Producteurs de coton et vivriers (ppt)
D21	Solidar Suisse 2019	Baumwoll Report. Schweizer Baumwollhändler profitieren von Kinderarbeit in Burkina Faso
D22	Ecocert 2018	Fondation Aid by Trade. Cotton made in Africa. Rapport de vérification. Unité CmiA (confidentiel, draft)
D23	Sodecoton 2017	Plan de redressement de la Sodecoton et mécanisme de sa mise en oeuvre. Rapport final. Tome 1
D24	AFRODAD 2011	MAPPING CHINESE DEVELOPMENT ASSISTANCE IN AFRICA. An Analysis of the experiences of Cameroon
D25	CONAC 2017	Rapport état de lutte contre la corruption au Cameroun en 2016
D26	UE 2018	Projet ABC. Document d'action concernant l'Accompagnement des mutations du bassin cotonnier du Cameroun – ABC
D27	SAILD 2017	Rapport annuel
D28	WB 1995	Cameroon. Diversity, Growth, and Poverty Reduction
D29	WB 2018	Profil de risque climatique des systèmes de production agricoles basés sur le coton dans le Nord du Cameroun. WP draft Nov
D30	Kimenngsi 2015	GROWTH POLE STRATEGY AS A PANACEA FOR SUB-SAHARAN AFRICA'S REGIONAL DEVELOPMENT CHALLENGES: REFLECTIONS FROM CAMEROON AND NIGERIA
D31	ISG 2017	Extrême-Nord du Cameroun : le casse-tête de la reconstruction en période de conflit
D32	ISG 2018	Extrême-Nord du Cameroun : nouveau chapitre dans la lutte contre Boko Haram. Rapport Afrique No 263
D33	Boutrais 1984	LE NORD DU CAMEROUN. DES HOMMES, UNE REGION
D34	CESCR 2018	Covenant on Economic, Social, and Cultural Rights. Alternative Report Submisssion: Violations of Indigenous Peoples' Rights in Cameroon

D35	PNUD 1999	Etudes socio-économiques régionales au Cameroun. Eradication de la pauvreté. Amélioration des données sociales. Province du Nord
D36	Liba'a 2018	Éleveurs et agriculteurs du nord du Cameroun face à la violence et aux insécurités : Entre adaptation et impuissance
D37	Martin 1971	L'ECOLE ET LES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES AU CAMEROUN SEPTENTRIONAL (ORSTOM)
D38	ORSTOM 1982	Nature et forme de pouvoir dans les société dites acéphale
D39	YALEF 2018	Programme RESILI(A)NT. Redressement Economique et Social Inclusif et de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Territoires du Nord Cameroun. ETUDE DES CHAINES DE VALEURS INCLUSIVES ET SENSIBLES A LA NUTRITION DANS LES REGIONS DU NORD ET DE L'EXTREME-NORD
D40	UNICEF 2009	Pauvreté et disparité chez les enfants au Cameroun
D41	Bayart 1978	Régime de parti unique et systèmes d'inégalité et de domination au Cameroun : esquisse.. In: Cahiers d'études africaines, vol. 18, n°69-70, 1978. pp. 5-35
D42	Tobopda 2008	Les aires protégées de l'Extrême-Nord Cameroun entre politiques de conservation et pratiques locales
D43	COS-Coton 2016	REVIEW OF THE ACTION FRAMEWORK FOR THE EUROPEAN UNION-AFRICA PARTNERSHIP ON COTTON
D44	Nelson 2011	FAIRTRADE COTTON: ASSESSING IMPACT IN MALI, SENEGAL, CAMEROON AND INDIA
D45	Gergely 2009	Cotton sector report Cameroon
D46	Sodecoton 2016	Rapport DPA Mai -Oct 2016
D47	Sodecoton 2010	Plan stratégique 2010/11-2014/15
D48	Sodecoton 2018	Rapport Annuel DPA 2017
D49	COWI 2017	Etudes portant sur la contribution du secteur cotonnier dans l'émergence socio-économique et la création d'emploi dans la zone cotonnière au Cameroun
D50	MINEPAT 2015	RECENSEMENT DES OPERATEURS DE LA FILIERE COTON/TEXTILE/CONFECTION. Rapport Principal
D51	Thylmann 2014	Life Cycle Assessment (LCA) of Organic Cotton. A global average
D52	WB 2008	Cameroon. Agriculture Value Chain. Competitive Study (incl. Cotton)
D53	Sodecoton 2018	Banque donnée suivi-évaluation
D54	CNPC-C 2012	Bulletin 10, Fev
D55	Sodecoton 2014	Reglement interne
D56	Sodecoton 2014	Statut du Personnel
D57	SDCC-CNPC-C	Convention financière
D58	SDCC-CNPC-C	Convention gestion intrants
D59	SDCC-CNPC-C	Convention services animation
D60		Roles femmes, gestion res nat
D61		Artisanal textile
D62	Sodecoton	Critères éligibilités aux crédit 2017/18
D63	Sodecoton	Enquête permanenent
D64	Sodecoton	Fiches techniques
D65	Sodecoton 2017	Couts services
D66	Inst. Cartographie	Monographie de Mayo-Kani 2015
D67		Fiche nat. des Localités du Cameroun

D68	PNDP	div PDC (en word)
D69	GIZ 2017	Système de production agropastoral dans la région de l'Adamaoua et du Nord (PADER)
D70	IMF 2018	Country report 18/235
D71	WB 2019	EBA databank (enabling business for agriculture)
D72	FPAE 2015	Aspects de la question foncière dans les régions septentrionales du Cameroun
D73	FPAE 2015b	Rapport final. OBSERVATOIRE DE L'ACQUISITION DES TERRES A GRANDE ECHELLE AU CAMEROUN PAR LA FONDATION PAUL ANGO ELA (FPAE)
D74	Belaunde et al 2010	LAND, LEGITIMACY AND GOVERNANCE IN CAMEROON
D75	OECD 2006	
D76	WHO 2016	Health Profile Cameroon
D77	Seignobes 2010	UNE NÉGOCIATION FONCIÈRE INTROUVABLE ? L'EXEMPLE DU MAYO-REY DANS LE NORD DU CAMEROUN

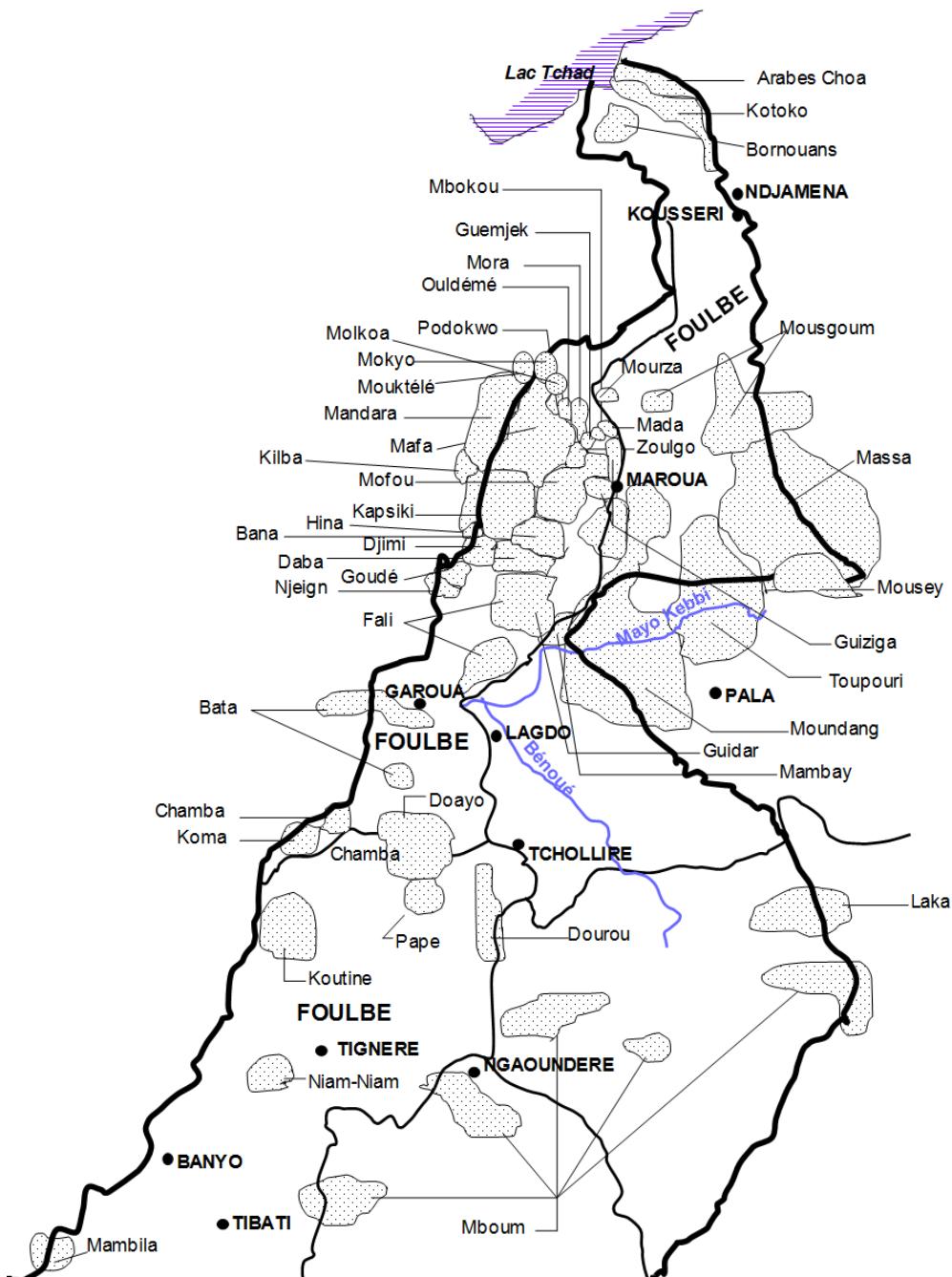
Autre littérature cité dans le chapitre 4 :

Mills, C. W. (1958). "The Sociological Imagination," Oxford University Press.

Nicolay, G. L. (2019). Understanding and Changing Farming, Food & Fiber Systems. The Organic Cotton Case in Mali and West Africa. In "Open Agriculture", Vol. 4, pp. 86.

Weber, M., ed. (1922). "Wirtschaft und Gesellschaft. Grundlagen der verstehenden Soziologie."

Annexe 100. Diversité ethnique du Nord Cameroun



Annexe 101. Historique de la production de coton

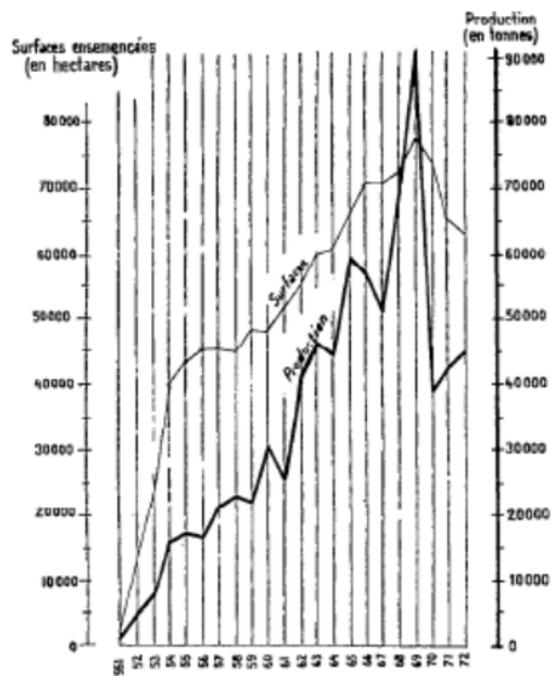
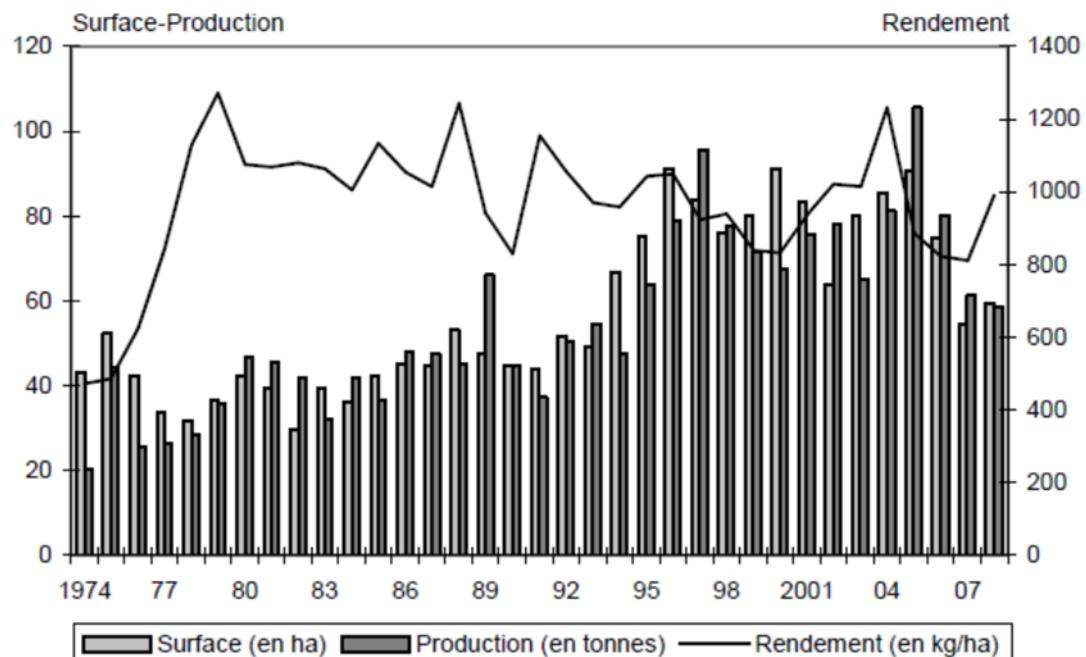


Fig. 62 Évolution des surfaces ensemencées et de la production de coton

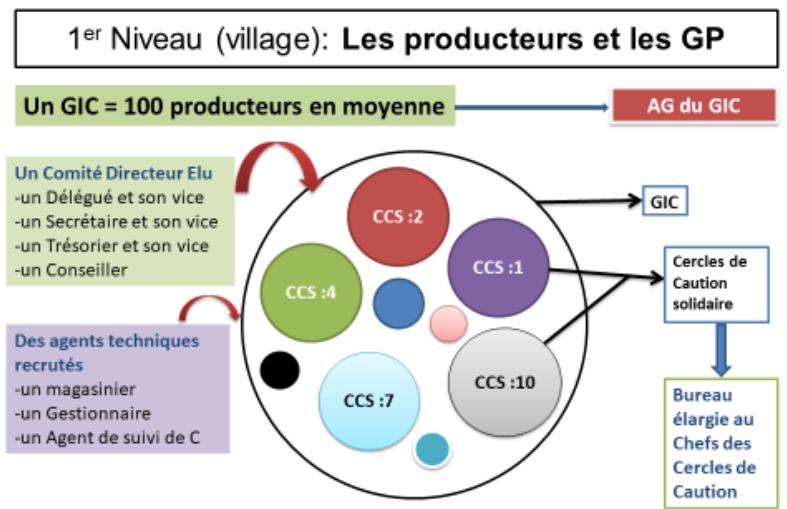
Source : Boutrais 1984

FIG. 41 : ÉVOLUTION DE LA CULTURE DANS L'EXTRÊME-NORD



Source : Levrat 2009

Annexe 102. L'organisation des producteurs de coton sous la CCPC



Annexe 103. Gouvernance traditionnelle et le rôle historique des Peules

Les Peuls sont arrivés dans la province du Nord au 19ème siècle. Ils ont conquis les espaces les plus vitaux et se sont installés dans les plaines et vallées, faciles d'accès et zones de riches pâturages pour les troupeaux. Ils dominent de vastes territoires dans tous les départements de la province. Les populations autochtones sont sous autorité de leur administration. Le Foufoulbé qui est leur langue a été imposé aux autochtones et reste la langue dominante de la province.

Le système socio-politique Foulbé est imposé à tous les autres groupes ethniques. Il est hiérarchisé et centralisé autour du Lamido, qui contrôle toutes les activités socio-économiques de sa circonscription territoriale à travers un certain nombre d'organes :

- le Gouvernement ou Faada composé des ministres nommés et révocables ;
- les Ardo qui sont des chefs d'unités territoriales ;
- les Djaoro, chefs de village nommés et qui rendent compte au Lamido.

C'est pourquoi la province est morcelée d'une vingtaine de chefferies Foulbé dont les limites territoriales coïncident avec certaines circonscriptions administratives telles que les départements, les arrondissements et les districts.

Quelques faits sur le Lamidat de Baaba Rey- le Royaume de Rey, un Etat dans l'Etat (source :

Fondé par les Peuls Yillaga au début du XIXe siècle, le royaume de Rey a couvert la haute vallée de la Bénoué. Dès le début, l'élément peul, très minoritaire, fait percevoir ce lamidat plus comme le prolongement d'une principauté dama, principale population autochtone, les Mbum de la région de Touboro continuant d'appeler le lamido de Rey « Mbay Dama », le chef des Dama.

Ahidjo toutefois n'osa pas démembrer Rey qui, par ailleurs lui servait de prison politique ; le lamidat demeura un vaste département, le « Mayo-Rey », d'une superficie supérieure à celle de la Belgique.

Au milieu des années 1980, il fut décidé de créer des périmètres d'immigration dans cet « état » fermé sans vouloir aucunement se préoccuper d'un tel encadrement politique ; sur le simple constat que la région était faiblement peuplée. L'idée constante qui accompagne tous les projets depuis la fin des années 1950 présente ces « féodalités » comme rapidement appelées à disparaître devant les impératifs économiques du développement

Le lamido pense – comme il nous l'affirmait en 1996 – qu'il est investi d'une mission, celle de garder intact l'héritage de Rey car « ni Yola, ni les Allemands, ni les Français, ni encore les présidents Ahidjo et Biya n'ont divisé mon royaume » et d'ajouter : « Rey a un devoir historique envers ses peuples, y compris au-delà de la frontière du Tchad. » Cette idéologie ne peut être que partagée par ses successeurs et l'appareil dynastique des dogari.

« Le système des lamido, autorité traditionnelle, tend à perdre de son influence depuis l'avènement du processus de démocratisation au Cameroun » (Devèze et Madaule, 1992, p. 37). C'est sur ce constat erroné et, qui plus est à Rey, que vont s'échafauder toutes les prospectives concernant l'évolution du foncier. Or, nous ne sommes pas en présence de « pesanteurs sociales » selon la rhétorique des rapports sur le Développement, mais devant des structures vivaces en continues adaptations. L'arrivée en 2005 du réseau de téléphonie mobile, refusé par le lamido Bouba Abdoulaye jusqu'à sa mort, ne peut que conforter une forme de libéralisation. La Sodecoton assure, elle aussi, sa présence avec la construction de sa 9e usine d'égrenage à Homé (2006) au centre de l'axe. [GN : Touboro].

Dans la cascade des divers projets mentionnés, il s'agit d'un demi-siècle d'une méconnaissance volontairement entretenue au nom d'une efficacité technicienne, refusant le moindre zest d'histoire, la moindre approche sociale ou culturelle, qui ne sauraient constituer que des entraves. L'espace est vide et cela se voit à travers les photos aériennes, les types de végétations, l'indigence des infrastructures...

On se trouve aujourd’hui devant des problèmes fonciers insolubles, des **paiements de zakkat** (redevance traditionnelle) aux lamibe, de mobilisation d’élites de type « jeunes Peuls », très anti-migrants. Ces mêmes mécanismes sont à l’œuvre aujourd’hui dans la région de Rey. Le second malentendu consiste à percevoir un village de migrants comme un village disposant d’un terroir au sens classique. C’est une base d’arrivées et de départs où l’on s’investit incomplètement ; on prospecte ailleurs, on revient... On aboutit ainsi à des exploitations dissociées sur deux ou trois terroirs : une partie de la famille (première femme et ses fils) reste dans le premier village alors que le chef de famille et sa dernière épouse défrichent un nouveau front pionnier. La vulgarisation des motos chinoises (2003) et la téléphonie mobile ont changé la notion de terroir et avec plus d’évidence encore dans ces zones pionnières.

Lors de la première décennie, 1985-1995, les rapports Mbum-migrants furent plutôt bons. Une certaine complémentarité économique les liait. Les Mbum apportaient des produits de la brousse, se louaient chez les migrants « entrepreneurs ». On ne relevait pas d’antagonismes fondamentaux, les deux camps en majorité chrétiens appartenaient aux mêmes églises. Grâce aux **migrants, protégés par l’encadrement de la Sodecoton**, les Mbum ont pu se montrer moins dociles envers les dogari. La seconde décennie voit l’apparition d’un seuil d’acceptabilité de migrants dépassée. L’arrivée ininterrompue de migrants ne cesse d’inquiéter les communautés autochtones.

C'est également dans la région mbum de Sorombeo que fut tenté le « labour chimique » ou semi-direct avec le Paraquat, qui devait ensuite se répandre dans toutes les zones de la Sodecoton.

La Sodecoton a le sentiment d’avoir beaucoup œuvré pour les Mbum et désespère de les transformer en « bons planteurs ». De leurs terroirs jadis quadrillés en blocs de cultures motorisées, divisés en parcelles de 5 ha, elles-mêmes subdivisées par des bandes anti-érosives – comme on peut le voir sur les photos aériennes de 1985 – il ne reste en 2006 que des traces. La dispersion des emblavures, le mauvais suivi des cycles cultureaux, l’absence de surveillance des parcelles de coton prises par le feu ou dévastées par le bétail, confirment l’image du Mbum piètre cultivateur auprès de l’encadrement Sodecoton. **Les Mbum sont restés des coureurs de brousse invétérés. Il faut, pour comprendre leur économie, superposer les calendriers de chasse et de pêche à celui de l’agriculture.** Comme les deux premiers sont sujets à fluctuations, l’agriculture se trouve.

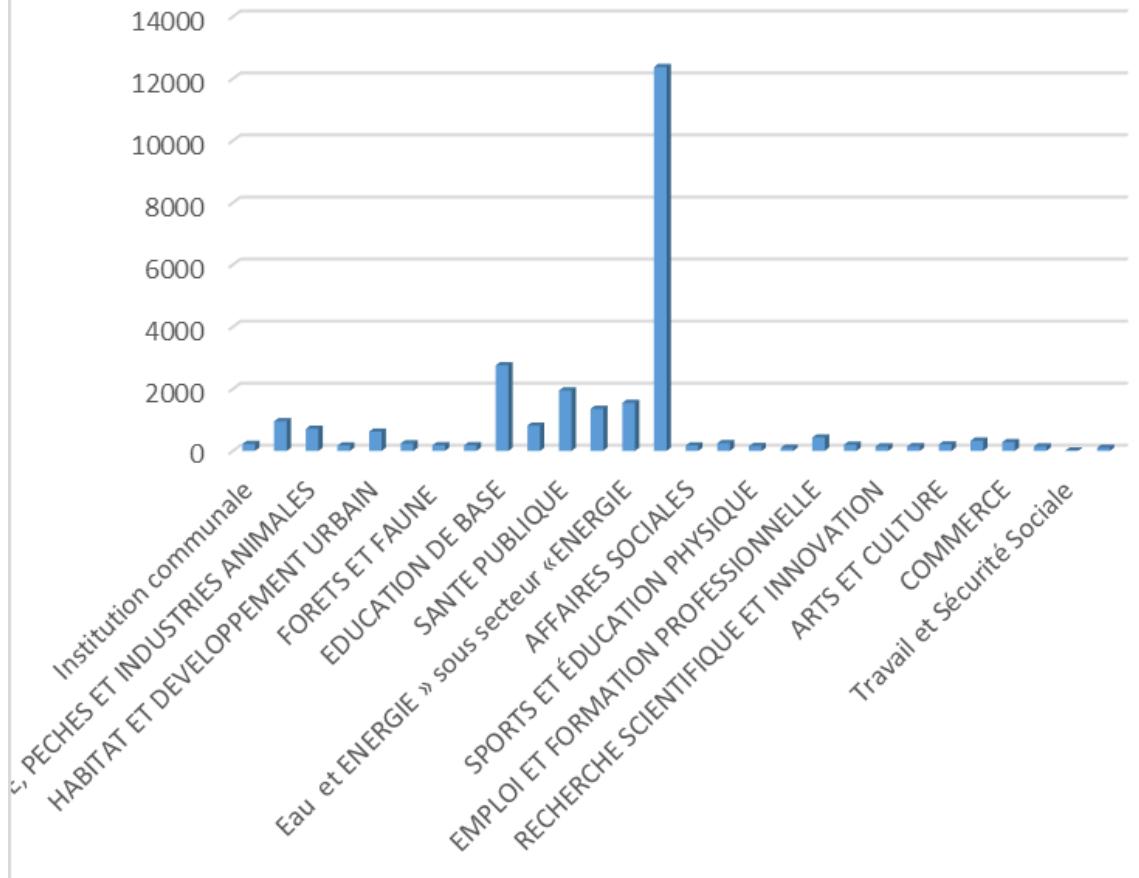
Les Mafa savourent pleinement « la revanche du pauvre montagnard ». De cette réussite du migrant se dégage un sentiment de supériorité sur l’autochtone, qui transparaît dans des échanges matrimoniaux déséquilibrés, mais s’exprime encore plus dans une compétition foncière qu’ils imposent aux Mbum et que ces derniers ne peuvent admettre sur leurs propres terres.

Gouvernance moderne

Toutes les Communes disposent d’un plan de développement (PDC). Elles sont supposé de gérer les infrastructures sociales. Par contre, elles ne disposent pas encore de revenues notables, reste donc dépendant de l’Etat. La base de ressources humaines (faible niveau éducatif) par rapport à leurs fonctions reste précaire.

Exemple du budget d’investissement de la commune de Poli, qui dépasse les 26 Mia de FCFA :

Le budget de la commune de Poli (en Mio FCFA; PCD 2014)



Annexe 104. Base de calcul de la consommation de gazole par tonne-kilomètre

Base de calcul de la consommation de gazole par tonne-kilomètre. La quantité du carburant par tonne-kilomètre (dernière colonne) a été utilisée pour les inventaires de transport:

Région_1	Région_2	Masse de coton transportée [t]	Masse d'entrants transportée [t]	Masse totale transportée [t]	Distance [km]	Consommation du carburant [l]	Consommation du carburant [kg]	Consommation du carburant par tonne [kg/t]	Distance par tonne [km/t]	Consommation du carburant par kilomètre tonne [kg/tkm]
Maroua	Extrême-Nord	48'381	4'141	52'522	439'790	230'055	194'396	3.70	8.37	0.442
Guider	Extrême-Nord	39'047	6'296	45'343	234'495	130'781	110'510	2.44	5.17	0.471
Kaele	Extrême-Nord	21'394	1'767	23'161	203'333	106'925	90'352	3.90	8.78	0.444
Tchatibali	Extrême-Nord	17'142	2'411	19'553	220'377	123'174	104'082	5.32	11.27	0.472
Garoua	Nord	47'975	582	48'557	425'327	252'445	213'316	4.39	8.76	0.502
Ngong	Nord	32'889	2'331	35'220	270'665	166'109	140'362	3.99	7.68	0.519
Mayo Galke	Nord	18'909	5'225	24'134	329'962	178'997	151'252	6.27	13.67	0.458
Touboro	Nord	16'324	1'062	17'386	244'839	144'577	122'168	7.03	14.08	0.499
Home	Nord	12'120	167	12'287	191'465	111'025	93'816	7.64	15.58	0.490

Annexe 105. Facteurs d'allocation pour la répartition de l'impact environnemental sur les sous-produits de l'égrainage et de la trituration:

Facteurs d'allocation pour la répartition de l'impact environnemental sur les sous-produits de l'égrainage :

Output	Quantité par coton-graine [kg/kg CG]	Prix par kilo [FCFA/kg]	Prix par output	Facteur d'allocation
Fibre	0.420	1'031.84	433.37	89.381%
Graine	0.535	95.00	50.83	10.5%
Linter	0.010	66.00	0.66	0.1%
Déchets	0.035	-	-	0.0%

Facteurs d'allocation pour la répartition de l'impact environnemental sur les sous-produits de la production de l'huile:

Trituration à Garoua	Quantité par coton-graine [kg/kg CG]	Prix par kilo [FCFA/kg]	Prix par output	Facteur d'allocation
Huile raffinée, conditionnée	0.137	1'073.86	146.69	78.0%
Tourteaux	0.597	86.38	41.26	22.0%
Eau	0.266	-	-	0.0%
Trituration à Maroua				
Huile raffinée, conditionnée	0.110	1'073.86	117.91	65.5%
Tourteaux	0.624	124.39	62.08	34.5%
Eau	0.2664	-	-	0.0%

Le prix indiqué sur le tourteau de presse correspond à l'aliment pour animaux obtenu à partir de celui-ci («Alibet» à Garoua; «Nutribet» à Maroua). Lors du calcul du prix par production, il a été tenu compte du fait que quatre des cinq parties de l'alimentation animale sont constituées de tourteaux.

Annexe 106. Analyse de l'incertitude des résultats de l'ACV

La simulation de Monte Carlo (Tableau 8-12) montre que l'impact sur la santé humaine par balle de coton fibre destinée à l'exportation peut être supérieur ou inférieur de près de 25 % à l'impact présenté dans ce rapport avec une probabilité de 95 %. L'impact sur la qualité des écosystèmes est moins incertain puisque, selon la simulation de Monte Carlo, l'impact environnemental n'est supérieur ou inférieur que de 3 % environ avec une probabilité de 95 %. La plus grande incertitude concerne l'épuisement des ressources, qui, avec une probabilité de 95 %, peut être supérieure de plus de 45 % et légèrement inférieure de 30 % à la valeur moyenne présentée dans ce rapport.

Si l'on examine en détail les incertitudes dans l'analyse de l'impact environnemental sur la culture de coton (effets par kg de CG), il apparaît que globalement, dans tous les systèmes de production, les incertitudes dans l'analyse environnementale sont plus grandes dans l'Extrême Nord (Figure 8.8) que dans le Nord (Figure 8.7). De plus, les résultats sur les impacts sur la santé humaine et l'épuisement des ressources dans tous les systèmes de production et dans les deux régions sont considérables, alors que les résultats sur les impacts sur la qualité des écosystèmes semblent relativement robustes par rapport aux paramètres considérés.

Domaines de protection	Unité	Moyenne	Médian	Ecart type	2.50%	97.50%
Santé humaine	AVCI	0.002119199	0.002116237	0.000251778	0.001634928	0.002619354
Qualité des écosystèmes	espèces année	3.76E-05	3.76E-05	5.96E-07	3.64E-05	3.88E-05
Epuisement des ressources	USD2013	66.868596	65.504573	12.597565	46.663863	95.92667

TABLEAU 8-12 DISTRIBUTION DES RESULTATS DE L'EVALUATION D'IMPACT/BALLE DE COTON FIBRE EXPORTÉE

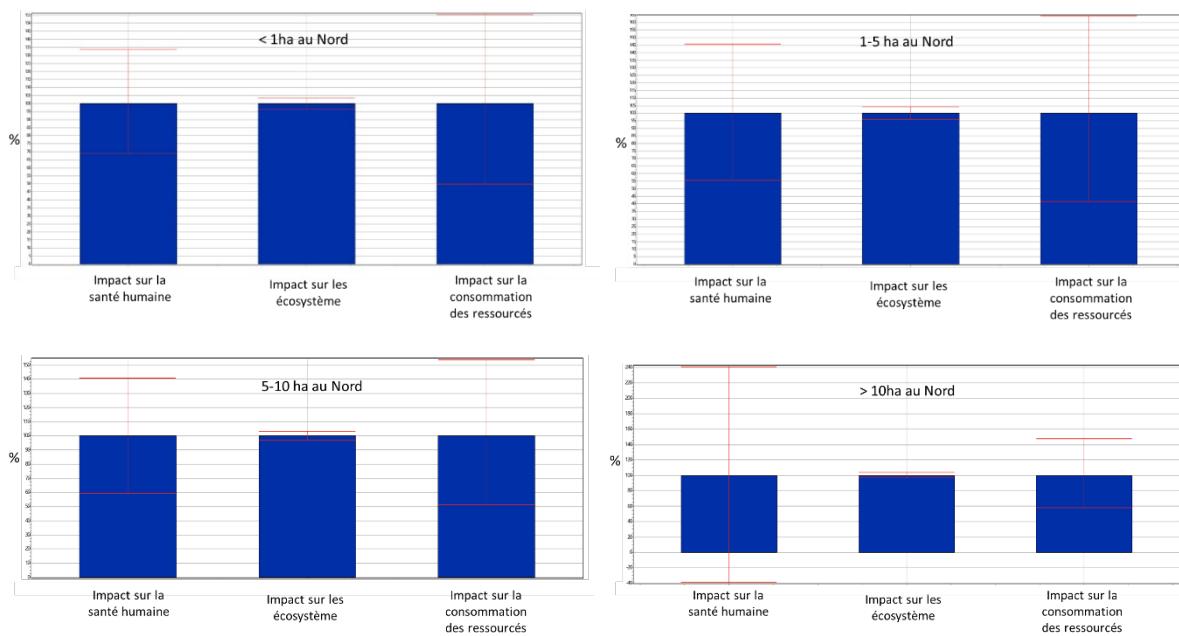


FIGURE 8.7 : DIFFUSION DES IMPACTS DANS LA CULTURE DU COTON DANS LE NORD

Selon la simulation de Monte Carlo, les résultats sur les effets de la production de coton sur la santé humaine dans les deux régions sont soumis aux plus grandes incertitudes pour les producteurs dont la sole cotonnière est de plus de 10 ha; dans l'Extrême Nord, cela vaut également pour la production de coton des producteurs dont la taille de la sole cotonnière est de 5-10 ha.

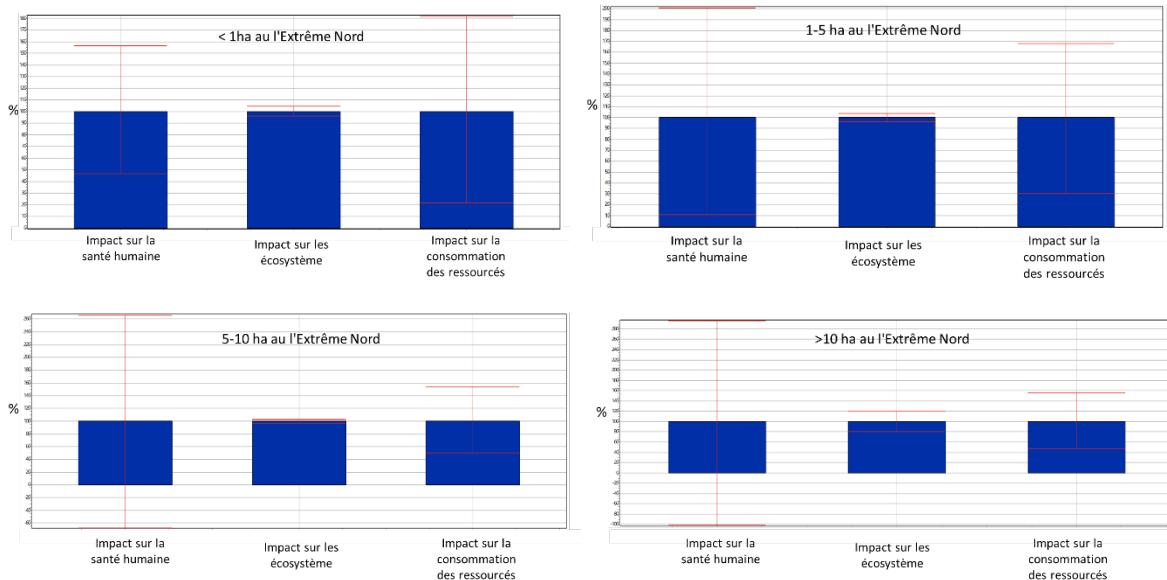


FIGURE 8.8 : DISPERSION DES IMPACTS DANS LA CULTURE DU COTON DANS L'EXTREME NORD

Annexe 107. Liste d'actions possibles en faveur de la performance, du développement durable et de la paix sociale

La SDCC est déjà aujourd'hui une société de coton exemplaire par rapport aux autres structures économiques dans la région. Il lui faut cependant aller au-delà de sa performance actuelle pour contribuer davantage au développement durable et à la paix sociale dans sa zone d'intervention.

Les recommandations issues des analyses quadridimensionnelles de l'étude sont résumées ici par domaine.

Dans le domaine de la production agricole

1. Orienter la recherche pour tirer parti et adapter les connaissances dans le contrôle de la végétation du cotonnier, afin de gagner en productivité et en durabilité par la mise au point d'un programme de régulation de la croissance du cotonnier ;
2. Concrétiser le passage à la production et à la diffusion à grande échelle de semences modernes, délintées et traitées convenablement ;
3. Associer l'utilisation des semences modernes au recours aux semoirs adaptés pour leur efficacité et leurs coûts ;
4. Elargir l'horizon du matériel motorisé en s'inspirant des équipements mis au point pour les agricultures familiales de petite taille
5. Exploiter la variabilité génétique du cotonnier pour la teneur en huile et en protéines en l'intégrant dans le programme de création variétale et en recourant à la technique de résonance magnétique comme méthode de mesure non destructive des graines pour leurs teneurs.
6. Prendre au sérieux le déclin de la fertilité des sols et la dégradation de l'environnement naturel et identifier/adopter des indicateurs s'y rapportant (déboisement, perte de biodiversité, baisse de la nappe phréatique...). A la SDCC d'inclure les indicateurs s'y rapportant dans son système de suivi ;
7. Analyser le potentiel pour la production du coton et textile bio pour adresser en même temps les défis de bas revenue de petits producteurs ainsi que le déclin de la fertilité de sols et le manque d'emplois dans le nord.
8. Envisager la faisabilité de la production du coton et du textile bio équitable pour les petits producteurs, notamment dans l'Extrême-Nord avec certification d'une usine d'égrenage à Maroua.

Dans le domaine industriel, il est impérieux, urgent et vital de faire augmenter les capacités effectives d'égrenage, soit par de nouvelles usines, soit par des actions correctives aboutissant à augmenter le nombre de jours effectifs d'égrenage entre novembre et avril, ou les deux à la fois.

La coopération tripartite SDCC-CNPC-C-GP est un vaste domaine touchant à des activités diverses. Les recommandations sont de :

9. Mieux communiquer aux partenaires de développement (interne/nationaux et internationaux) le fonctionnement de la CV coton et les multiples services fournis par la SDCC, la CNPC-C et les GP ;
10. Abandonner l'exigence d'une Carte Nationale d'Identité valide comme critère d'éligibilité au crédit intrants, et la remplacer éventuellement par l'édition d'une carte de producteur issue d'un recensement de producteurs agricoles dans les villages ;
11. Adapter le recueil et l'exploitation des statistiques agricoles de la DPA pour connaître le nombre de producteurs de coton sans crédits intrants, les surfaces et les productions cotonnières correspondantes ;
12. Etendre l'appui à l'auto-organisation des villageois en faveur de la diversification des activités génératrices de revenu monétaire ;
13. Adapter le conseil technique aux producteurs selon leur typologie ;
14. Renforcer les moyens et les compétences de la DSE pour une conception d'enquêtes adaptées et pertinentes afin de mieux connaître les producteurs en zones cotonnières, qu'ils produisent ou pas du coton ;
15. Intégrer le cas des femmes –dans les enquêtes destinées à mieux connaître les producteurs– afin de cerner leurs pratiques culturelles spécifiques, voire l'utilisation du revenu du coton ;
16. Cerner la possibilité de récupérer les données issues des enquêtes de la Cellule Suivi Evaluation depuis son démarrage jusqu'à l'arrêt de ses activités en 2010, afin de disposer d'une connaissance sur les producteurs d'alors dans le but de mieux jauger les évolutions matérialisées depuis ;
17. Considérer d'évoluer vers la saisie sur tablette des données gérées par les GP en vue de leur exploitation pour mieux accompagner les GP ;
18. Enregistrer les cas d'insécurité et de conflits des producteurs avec les éleveurs pour disposer d'éléments objectifs pour apprécier l'évolution des deux phénomènes ;
19. Adapter le matériel de classement des fiches et documents au niveau des GP à la mesure de l'importance du travail de gestion pour éviter la perte de fiches volantes et s'assurer de la lisibilité des copies réalisées avec des feuilles carbones ;
20. Renforcer les moyens financiers des GP pour répondre aux besoins de liquidités de leurs membres dans un contexte de retard de paiement structurel et inéluctable ;
21. Renforcer les moyens financiers des GP dans leurs réalisations sociales et/ou compenser financièrement leur contribution en services publics ;

22. Consacrer autant que possible l'utilisation du fonds intrants à l'acquisition des intrants par importation, grâce à la mise en œuvre d'un mécanisme adapté de crédit de campagne mobilisant banques de développement et banques commerciales dans le pays ;
23. Solder la TVA due à la SDCC afin d'augmenter ses capacités d'autofinancement pour faire face à ses besoins en trésorerie ;
24. Réduire le coût d'utilisation des intrants pour les producteurs par un calcul au plus juste du prix de revient des intrants voire par la mise en œuvre de politique de soutien selon des modalités diverses : ces modalités pouvant être le partage ou la prise en charge des coûts de transport, l'application d'une fiscalité favorable aux diverses étapes depuis l'importation jusqu'à la mise en place dans les villages...

Le domaine de ventes des produits concerne le coton fibre et les coproduits. S'agissant de la vente du coton fibre, essentiellement à l'exportation,

25. Analyser les systèmes de règlements disponibles (International Cotton Association et Règlement Général Européen) et choisir le système le plus adapté et le plus souple pour insérer des clauses favorables au vendeur dans le contexte du Cameroun ;
26. Simplifier la liste des types de vente et les faire correspondre au standard à privilégier, entre le standard américain (à prétention et reconnaissance internationales) et le standard de coton Afrique uniquement appliqué en Afrique francophone ;
27. Analyser les indices de prix mondial et choisir l'indice pertinent pour définir les prix objectifs à attendre lors de la vente à l'exportation du coton fibre ;

La durabilité de la trituration est l'enjeu de surmonter les difficultés actuelles d'écoulement des produits solides. Cette durabilité se répercute sur celle de l'ensemble de la chaîne de valeur. A cette fin, il convient de :

28. Mieux valoriser l'huile de coton à la hauteur de ses qualités intrinsèques en termes de composition en acides gras et mieux la distinguer des huiles concurrentes par le packaging, que ce soit par la forme de la bouteille que par la contenance. Cela peut nécessiter une démarche de marketing qui devra tenir compte de la perception des ménagères ;
29. Engager une démarche d'exploration de la demande nationale en aliments de bétail auprès des projets d'appui à l'élevage soutenus ou impliquant le MINEPIA ;
30. Rechercher des débouchés pour les tourteaux et aliments de bétail au-delà du marché intérieur et du marché régional, en prenant acte que l'Europe importe des produits liés aux graines de coton. L'exploitation des données d'Eurostat permettrait de connaître les pays européens où se trouvent les clients potentiels. La possibilité de formuler les produits selon les besoins spécifiques est un argument à faire valoir auprès des clients potentiels ;

Dans le domaine de la transformation textile,

31. Appuyer la CICAM pour concrétiser son plan de modernisation dans la production industrielle de textile ;
32. Cerner le degré réel de la production artisanale de gandouras pour connaître le nombre de villages concernés ;
33. Faire connaître des outils/matériels simples pour gagner en productivité à l'égrenage et à la filature dans les villages de production de gandoura dans le respect du caractère socio-culturel de la production ;

Dans le domaine social et institutionnel :

34. Investir davantage dans la dimension sociale pour assurer l'existence même de la CV au-delà de 2020 ;
35. Aider les villageois à mieux s'auto-organiser et à bénéficier des nouvelles technologies (Android, solaire, autres) notamment dans le domaine de l'information technique et des marchés ;
36. Mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour mieux répondre aux besoins et potentialités socio-écologiques des groupes sociaux différenciés selon leur niveau de production et degré de vulnérabilité (femmes, jeunes).
37. Mieux communiquer aux partenaires de développement (interne/nationaux et internationaux) le fonctionnement de la CV coton et les multiples services fournis par SDCC et CNPC-C ;
38. Appréhender les défis structurels du système coton et mieux exploiter les multiples potentialités socio-économiques en accompagnant la SDCC à aller au-delà de sa performance actuelle, certes déjà louable, pour contribuer au développement durable et à la paix sociale.

Annexe 108. Bibliographie et documents consultés

A.L. Dongmo, M. Havard, M. Mbiandoun et A. Njoya. 2007. Responsabilités sociétale et étatique dans la gestion des terroirs et des relations agriculture – élevage au Nord – Cameroun : vers un cadre de concertation. Revue scientifique 2007 de l’Institut de Recherche Agricole pour le Développement « La recherche agricole dans le processus d’intégration régionale d’Afrique Centrale » Palais des Congrès, 2 au 4 juillet 2007, Yaoundé, Cameroun.

Aboudou F. et Fok M. sous-presse. Women's empowerment in cotton growing, a case in Northern Benin. Journal of Gender, Agriculture and Food Security <https://agrigender.net/>

ACA, 2017. Compte rendu de réunion de la commission technique de commercialisation-marketing de l’Asssociation Cotonniere Africaine (A.C.A.), Ségou les 22 et 23 mai 2017. 5 pages

Adoum Yacouba et Hinimbio Taïda Pierre, 2005. Artisanat textile, état des lieux à Maroua et environs. Sodecoton, Cellule Suivi Evaluation, 25 pages

AFCOT, 2018. Règlement général européen. 49 pages

Anonymes, 2010. Coûts des facteurs industriels au Cameroun. Document internet à <http://www.izf.net/ancien/entreprise/num-4772>

Bayiha, 2016, Diversité des trajectoires vers l’agriculture biologique dans les pays en développement : le cas du Cameroun. Titre du Colloque : 10ème journées de recherche en sciences sociales à Paris la Défense (IESIEG), 8 et 9 Décembre 2016.

Belaunde et al 2010, LAND, LEGITIMACY AND GOVERNANCE IN CAMEROON. The report. Institute for Research and Debate on Governance and Columbia University School of International and Public Affairs

C2G Conseil (membre de COWI), 2017. Etudes portant sur la contribution du secteur cotonnier dans l’émergence socio-économique et la création d’emploi dans la zone cotonnière au Cameroun. Rapport provisoire. Paris. 133 pages

Cabinet A&B CONSULTING, 2017. Document d'étude de faisabilité technique, financière et socio-économique du projet PA3C. Rapport provisoire. Yaoundé, 105 pages.

CESCR, 2018. Covenant on Economic, Social, and Cultural Rights. Alternative Report Submisssion: Violations of Indegenous Peoples' Rights in Cameroon

CIRAD, 2018. Improving food and feed value of seeds in African cotton chains by exploiting the genetic variability of cotton plant (ExGeCo). Project submitted to African Union Research Grants. 75 pages.

CNPC-C, ?. Gestion administrative, financière et informatique. 16 pages.

CNPC-C, 2017. CNPC-Cameroun, une structure de représentation des Producteurs de coton et vivriers. 21 diapositives

CNPC-C, 2018. Appel d'offres international ouvert n° 001/2017/cnpc-cameroun pour la fourniture d'engrais a la cnpc-cameroun, campagne agricole 2018-2019. 17 pages

CNPC-C, 2018. Appel d'offres national ouvert n° 002/2017/cnpc-cameroun pour la fourniture de pesticides a la cnpc-cameroun, campagne agricole 2018-2019. 21 pages

Deloitte & Touche Afrique centrale, 2017. Audit global de la Société de Développement du Coton (SODECOTON). 195 pages

Devèze, 2006. Le coton, moteur du développement et facteur de stabilité du Cameroun du Nord ? Afrique contemporaine 2006/1 (n° 217), pages 107 à 120

Dijkman, T. J.; Birkved, M.; Hauschild, M. Z. (2012): PestLCI 2.0: a second generation model for estimating emissions of pesticides from arable land in LCA. In Int J Life Cycle Assess 17 (8), pp. 973-986. DOI: 10.1007/s11367-012-0439-2.

Direction Parc Logistique Génie civil (2019): Société de Developpement de Coton du Cameroun. Rapport de campagne 2017-2018 DTLGC. SODECOTON. Cameroun.

ETOKE Jean-Edouard, 2011. Rapport de l'atelier de validation de la stratégie régionale de développement de la filière coton-textile-confection pour l'afrique centrale. CEEAC, 21 pages

FAO, 2015. Measuring Sustainability in Cotton farming Systems. Towards a Guidance Framework. Report prepared by the ICAC Expert Panel on Social, Environmental and Economic Performance of Cotton Production with the FAO Plant Production and Protection Division, Rome

Fok, M., et Raymond, G., 1995. Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali. In S. Calabre (Ed.), Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation (pp. 203-214). Paris: Ministère de la Coopération, Economica

Folefack, 2014. La crise de la filière cotonnière et sécurité alimentaire au Nord Cameroun. Journal of Applied Biosciences 75:6221– 6231

Fondation Aid by Trade Cotton made in Africa, 2018. Rapport de vérification Unité CmiA à la Sodecoton du 25 octobre au 6 novembre 2018. 53 pages

Freiermuth, Ruth (2006): Modell zur Berechnung der Schwermetallflüsse in der Landwirtschaftlichen Ökobilanz - SALCA-Schwermetall. Reckenholz-Tänikon, Forschungsanstalt Agroscope. Zürich.

Gergely N., 2017. Etude pour la révision du mécanisme du Fonds de Gestion du Risque-Prix de la filière Coton Camerounaise (FGRPC-C). GLG Consultants, Paris, 43 pages

Gergely, N. 2019. The cotton sector of Cameroon. The World Bank, Washngton DC, 48 pages

GIZ, 2018. Nouveau projet global planifié « Accroissement de la valeur ajoutée du coton au Cameroun » Présentation des résultats de la mission d'identification. Programme des filières durables et leurs systèmes standards. Yaoundé, 22 diapositives

Huijbregts, Mark A. J.; Steinmann, Zoran J. N.; Elshout, Pieter M. F.; Stam, Gea; Verones, Francesca; Vieira, Marisa et al. (2017): ReCiPe2016: a harmonised life cycle impact assessment method at midpoint and endpoint level. In Int J Life Cycle Assess 22 (2), pp. 138–147. DOI: 10.1007/s11367-016-1246-y.

ILO, 2015. ILO-IOE Child Labour Guidance Tool for Business. How to do business with respect for children's right to be free from child labour. International Labour Office, ILO International Programme on the Elimination of Child Labour; International Organisation of Employers – Geneva.

ILO, 2016. Child labour in cotton. A Briefing. International Labour Office, Fundamental Principles and Rights at Work Branch (FUNDAMENTALS) - Geneva:

ISG, 2017. Extrême-Nord du Cameroun : le casse-tête de la reconstruction en période de conflit. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/cameroun/b133-extreme-nord-du-cameroun-le-casse-tete-de-la-reconstruction-en-periode-de-conflit>

J. Boutrais et al., 1984. Le Nord du Cameroun: des hommes, une région. Paris: ORSTOM, 551 pp., ISBN 2 7099 0689 9.

Jewell, John (2017): LCA update of cotton fibre and fabric life cycle inventory. Cotton Incorporated.

Joint Cotton Industry Bale Packaging Committee (2018): 2018 Specifications for Cotton Bale Packaging Materials. National Cotton Council of America. Cordova, TN - USA.

Levrat 1984, La place du coton dans la vie des paysans du Nord-Cameroun. Cahiers d'outre-mer. N° 145 - 37e année, Janvier-mars 1984. pp. 33-62;

Liba'a et al 2018, Éleveurs et agriculteurs du nord du Cameroun face à la violence et aux insécurités : Entre adaptation et impuissance. Cahiers de géographie du Québec, 55(155), 175-195. <https://doi.org/10.7202/1007225ar>

Lum NJENDE MBOTNI, TAKAM Evariste, NNOMO MANGA Frank, 2016. Projet de redynamisation des MC2 de la zone cotonnière. Afriland. 26 diapositives

Luo, Hong Hai; Tao, Xian Ping; Hu, Yuan Yuan; Zhang, Ya Li; Zhang, Wang Feng (2015): Response of cotton root growth and yield to root restriction under various water and nitrogen regimes. In J. Plant Nutr. Soil Sci. 178 (3), pp. 384–392. DOI: 10.1002/jpln.201400264.

Mahamat Ahemat, 2019. Réalisations sociales des groupements de producteurs de coton, Sodecoton, Dpa, Région Garoua. 2 pages.

Manyacka 2013, La fibre du développement. Perspectives sociales et économiques de la culture du coton au Cameroun. Avec la collaboration de Eric BISIL et Samuel NGUIFFO. Friends of the Earth Australia. CED, 34 pages.

Meier, Matthias S.; Jungbluth, Niels; Stoessel, Franziska; Schader, Christian; Stolze, Matthias (2014): Higher accuracy in N modeling makes a difference. 9th International Conference LCA of Food 8-10 October 2014. San Francisco, USA.

Meier, Matthias S.; Schader, Christian; Berner, Alfred; Gattinger, Andreas (2012): Modelling N2O emissions from organic fertilisers for LCA inventories. In M. S. Corson, H.M.G. van der Werf (Eds.): 8th International Conference on Life Cycle Assessment in the Agri-Food Sector (LCA Food 2012), 1-4 October 2012. Saint-Malo, France, pp. 177-182.

Ministère des finances, 2018. Circulaire N° 004/MINFI/DGD du 04 janvier 2018 précisant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi N° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018. 2 pages

Nemecek, T.; Kägi, Thomas (2007): Life cycle inventories of agricultural production systems. Data v2.0. Agroscope Reckenholz-Tänikon Research Station (ART). Zürich and Dübendorf, Switzerland (ecoinvent report No. 15).

NGOUMBE Zacharie, 2004. Coûts des transports au Cameroun. 53 pages

Performances Management Consulting, 2010. Projet de Compétitivité des Projets de Compétitivité des Filières de Croissance. Etude d'évaluation du potentiel et d'identification des segments et niches de compétitivité de la filière coton - textile - confection camerounaise. Réunion de partage du rapport provisoire. Yaoundé, 32 diapositives

PNUD 1999, Etudes socio-économiques régionales au Cameroun. Eradication de la pauvreté. Amélioration des données sociales. Province du Nord

PRé Consultants (2019): SimaPro 9: Life Cycle consultancy and software solutions. Version 9.0.0.35. Amersfoort, Netherlands.

République du Cameroun, 2012. Mécanisme du fonds de gestion du risque-prix de la filière cotonnière camerounaise (FGRPC-C), mécanisme amendé. 15 pages

Roupsard, 2005. Production cotonnière In: Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun. [Online]. Marseille: IRD Éditions. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-08/010021986.pdf

Seignobos, 2010. Une négociation foncière introuvable ? l'exemple du Mayo-Rey dans le nord du Cameroun. Annales de géographie 2010/6 (n°676), pages 657 à 677

Sharma, Ajay; Verma, Rashi (2013): Biomass estimation and methodology. Village Electrification through Sustainable use of Renewable Energy (VE-SuRE). Embassy of Switzerland in India, TARA. New Dehli.

Sodecoton et CNPC-C, 2013. Document soumis au 4ème Comité de pilotage du FGRPC-C, 13 pages

Sodecoton et OPCC, 2000. Convention financière, 4 pages

Sodecoton et OPCC, 2001. Convention relative à la gestion du service élevage. 4 pages.

Sodecoton et OPCC, 2002. Convention relative à la mise en place d'un service d'animation. 14 pages

Sodecoton et OPCC, 2004. Convention de gestion des intrants. 5 pages

Sodecoton, 2005. Approche genre du Projet ESA, étude d'impact. 5 pages

Sodecoton, 2008. Annexes au contrat tripartite GROUPEMENT/OPCC-GIE/SODECOTON. Campagne de commercialisation 2008/2009. 9 pages

Sodecoton, 2009. Plan Stratégique de la Sodécoton 2010/11 – 2014/15. 109 pages

SODECOTON, 2016 – Direction de la production agricole – Campagne Agricole 2016/2017. Rapport d'octobre, 59 pages.

SODECOTON, 2016. Direction de la Production Agricole – Rapport Commercialisation 2015/16. Rapport d'avril 2016. 37 pages

Sodecoton, 2017. Contrat de partenariat Triennal GP/CNPC-Cameroun/SODECOTON, Campagnes 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020. 12 pages

Sodecoton, 2017. Evolution technique au sein des exploitations cotonnières : cas de la Motorisation...21 diapositives

Sodecoton, 2018. Appui aux systèmes d'exploitation à base du coton. Rapport Annuel 2018. Programme ASGIRAP - Composante 2. 31 pages

Sodecoton, 2018. Contrat cadre de collaboration scientifique et technique entre la Sodecoton, l'IRAD et le CIRAD pour la période 2018 à 2022. 23 pages

Sodecoton, 2018. Critères d'éligibilité au crédit intrants campagne 2018/2019. 2 pages

Sodecoton, 2018. Présentation de la Sodecoton à la visite de CAON-FED du 08/11/2018. 19 diapositives

Sodecoton, 2018. Rapport de campagne 2017-2018 DPLGC. 25 pages

Sodecoton, 2018. Résumé des activités de la division professionnalisation, structure mixte sodecoton/cnpc-c. janvier-décembre 2017. 10 pages

Texier Henri et al., 2017. Plan de redressement de la Sodecoton et élaboration des mécanismes de sa mise en œuvre. Rapport final. Volume 1. Géocoton, Paris. 77 pages

Thylmann, Daniel; D'Souza, Flora; Schindler, Angela; Deimling, Sabine (2014): Life Cycle Assessment (LCA) of Organic Cotton. A global average. PE International AG, on behalf of Textile Exchange. Leinfelden-Echterdingen, Germany.

Wernet, Gregor; Bauer, Christian; Steubing, Bernhard; Reinhard, Jürgen; Moreno-Ruiz, Emilia; Weidema, Bo (2016): The ecoinvent database version 3 (part I): overview and methodology. In Int J Life Cycle Assess 21 (9), pp. 1218–1230. DOI: 10.1007/s11367-016-1087-8.

World Bank, 2018. Profil de risque climatique des systèmes de production agricoles basés sur le coton dans le Nord du Cameroun. Draft report

World Bank. 1995. Cameroon - Diversity, growth, and poverty reduction (English). Washington, DC: World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/336521468770337253/Cameroun-Diversity-growth-and-poverty-reduction>

Yalef Cameroun, 2018. Etude des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition dans les régions du nord et de l'extrême-nord, Rapport final. Programme RESILI(A)NT Redressement Economique et Social Inclusif et de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Territoires du Nord Cameroun. Yaoundé, 187 pages